



HAL
open science

**Plurilinguisme et traduction au Sénégal: le rôle de la
traduction pour la reconnaissance des langues nationales
et la promotion d'une politique des échanges
linguistiques**

Birame Sarr

► **To cite this version:**

Birame Sarr. Plurilinguisme et traduction au Sénégal: le rôle de la traduction pour la reconnaissance des langues nationales et la promotion d'une politique des échanges linguistiques. Linguistique. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2017. Français. NNT : 2017TOU20094 . tel-02391470

HAL Id: tel-02391470

<https://theses.hal.science/tel-02391470>

Submitted on 3 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



THÈSE

En vue de l'obtention du
DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Délivré par :
Université Toulouse-Jean Jaurès

Présentée et soutenue par :

Birame SARR

Le 27 octobre 2017

Titre :

Plurilinguisme et traduction au Sénégal : le rôle de la traduction pour la reconnaissance des langues nationales et la promotion d'une politique des échanges linguistiques

Volume I

École doctorale et discipline ou spécialité :

ED ALLPH@ : Traductologie

Unité de recherche :

FRAMESPA (UMR, 5136)

Directeur/trice(s) de Thèse :

Solange HIBBS, Professeure, Université Toulouse Jean Jaurès

Moussa DAFF, Professeur, Université Cheikh Anta Diop

Jury :

Moussa DAFF, Professeur, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal (Codirecteur)

Lieven D'HULST, Professeur, Université Catholique de Louvain, Belgique (Rapporteur)

Solange HIBBS, Professeure, Université Toulouse Jean Jaurès, France (Directrice de thèse)

Christian LAGARDE, Professeur, Université de Perpignan, France (Rapporteur)

Aly SAMBOU, Maître-assistant, Université Gaston Berger de Saint-Louis, Sénégal

Nathalie VINCENT-ARNAUD, Professeure, Université Toulouse Jean Jaurès, France

A ma mère Awa NDIAYE,

A ma sœur Kiné SARR,

In Memoriam.

REMERCIEMENTS

Cette thèse n'aurait pas vu le jour sans la collaboration d'autres personnes à qui nous tenons à adresser nos remerciements les plus vifs.

Tout d'abord, nous souhaitons exprimer nos remerciements à Madame la professeure Solange HIBBS qui a accepté de diriger cette thèse. Nous la remercions pour ses conseils et orientations toujours précieux, ses connaissances éclairées ainsi que son intérêt particulier pour notre recherche. Nous tenons à lui exprimer notre reconnaissance pour son accueil toujours aussi chaleureux, sa disponibilité, les différents colloques et séminaires auxquels elle nous a permis d'assister. Nous tenons également à exprimer notre gratitude au Laboratoire FRAMESPA et à toute l'Ecole doctorale ALLPH@ qui nous ont accueilli toutes ces années durant.

Nous adressons également nos remerciements au professeur Moussa DAFF qui a accepté de codiriger cette thèse. Le travail à distance n'était pas facile mais sa disponibilité durant nos différents séjours et passages à l'université Cheikh Anta DIOP de Dakar nous a été très précieuse.

C'est également à Monsieur Aly SAMBOU, notre professeur de toujours, que nous tenons à exprimer notre chaleureuse gratitude. Sa disponibilité pour ses anciens étudiants, ses conseils, encouragements et orientations ont été d'une grande utilité pour l'élaboration de cette thèse. Nous remercions également toute l'équipe de la Section de Langues Etrangères Appliquées (LEA) de l'université Gaston Berger de Saint-Louis qui nous y a accueilli à nouveau durant les semestres de l'année universitaire 2016/2017. Vos conseils nous ont facilité nos premières expériences dans l'enseignement universitaire.

Nous ne saurions clore cette page de remerciements sans mentionner la famille. Nos vifs remerciements vont à l'endroit de Madame Safiétou FAYE SARR pour sa patience, son soutien moral et ses encouragements.

Une pensée particulière à nos parents arrachés à notre affection. Cette thèse que vous ne lirez pas, nous vous la dédions.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS.....	2
INTRODUCTION GENERALE.....	7
Chapitre 1 - REMARQUES PRELIMINAIRES SUR LA SITUATION LINGUISTIQUE EN AFRIQUE.....	16
1.1. La question linguistique en Afrique.....	17
1.2. Place des langues africaines dans les institutions (sous)régionales.....	21
1.3. Le colinguisme en contexte africain.....	29
Chapitre 2 - APERÇU GENERAL DU PAYSAGE LINGUISTIQUE SENEGALAIS.....	42
2.1. Statuts, fonctions et domaines d'usage des langues au Sénégal.....	43
2.2. Des statuts, et après ?.....	65
2.3. Langues nationales et politiques linguistique et éducative au Sénégal.....	66
2.4. Des obstacles à la promotion des langues nationales.....	85
Chapitre 3 - DE LA DIGLOSSIE A L'EMERGENCE DE LA LITTERATURE ECRITE EN LANGUES NATIONALES.....	91
3.1. La diglossie : une définition en évolution.....	93
3.2. La question des langues africaines dans le monde de la littérature africain.....	96

3.3. L'hétérolinguisme en contexte africain.....	107
3.4. L'autotraduction : une pratique au cœur de l'évolution de la littérature écrite en langues nationales.....	112
3.5. L'émergence de la littérature écrite en langues nationales sénégalaises : le cas du wolof.....	126

Chapitre 4 - POLITIQUE LINGUISTIQUE ET TRADUCTION AU SENEGAL.....142

4.1. Traduire dans un contexte colonial : le cas de Cheikh Anta DIOP (1923-1986)	144
4.2. La traduction comme moyen de sensibilisation et de démocratisation des savoirs.....	156
4.3. Pour une politique de la traduction au Sénégal.....	160
4.4. La traductologie en Afrique et au Sénégal : bref état des lieux et perspectives.....	180

Chapitre 5 – TRADUIRE LES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES DANS LES LANGUES AFRICAINES : LE CAS DU DROIT ET DE LA SANTE EN WOLOF.....195

5.1. Spécificités des textes de SHS et circulation des savoirs	198
5.2. Langues et circulation des savoirs en contexte africain.....	200
5.3. Pour une circulation des textes de SHS dans les langues africaines.....	207
5.4. Le traitement des intraduisibles dans les textes de SHS.....	225

Chapitre 6 – ETUDE DE CORPUS.....234

6.1. A propos du corpus.....	235
6.2. Demandeurs, traducteurs et destinataires des traductions.....	237
6.3. Des obstacles à l'expression de la modernité scientifique et technique en wolof.....	244
6.4. Analyse des procédés de traduction.....	250
CONCLUSION GENERALE.....	338
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	343
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	376
ANNEXES.....	380
TABLE DES MATIERES.....	386

Béppub lakk rafet na

Buy tudd ci jaam ngor la

Buy leeral ci nit xel ma.

(Serifi MUUSA KA)

Toute langue est belle

qui sait de l'homme

dire les vertus et la science.

(Traduction de Pathé DIAGNE, 1971)

INTRODUCTION GENERALE

La thématique qui a abouti à la présente thèse s'inscrit dans le prolongement d'une réflexion entamée il y a déjà quelques années dans le cadre d'un projet de Master 2 qui n'a finalement pas pu aboutir faute d'un corpus de textes spécialisés traduits du français vers le wolof. Il s'agissait au départ de mener une réflexion sur le rôle de la traduction pour la reconnaissance des langues nationales sénégalaises et sur la promotion d'une politique des échanges linguistiques dans cet environnement caractérisé par la diversité des langues. Nous avons souhaité reprendre le fil de ces premières réflexions étant donné que peu de travaux de recherche concernant la place et le rôle du multilinguisme et le transfert entre langues et cultures nationales africaines ont été publiés ces dernières années. Les derniers travaux de recherche menés dans ce domaine, et qui ont été une source d'information précieuse, sont ceux d'Aly Sambou¹ et d'Omar Diop² qui ont soutenu leur thèse respectivement en 2011 et 2013 à l'université de Caen Basse-Normandie sous la direction de Christine Durieux. En ce qui concerne notre recherche, elle s'étend sur toute la période postcoloniale. Elle part des politiques linguistiques initiées depuis le lendemain de l'indépendance en 1960 jusqu'à aujourd'hui. Toutefois, il importe de rappeler que certains événements ou initiatives marquants dans la politique linguistique postcoloniale seront évoqués tant qu'ils nous seront utiles.

Notre réflexion et notre analyse s'inscrivent résolument dans deux champs de recherche : la sociolinguistique et la traductologie. Nous souhaitons mettre en avant le caractère complémentaire de ces champs dans la mesure où toute réflexion sur le multilinguisme et les politiques linguistiques pose la question des transferts entre des langues et des cultures qui, sur un territoire donné, n'occupent pas la même place et dont la coexistence dépend d'enjeux politiques et parfois idéologiques, de stratifications sociales et d'identités régionales et locales diverses. Face à ces différences, parfois inéluctables, face à ce qui pourrait s'apparenter à une possible « babélisation », il est légitime de penser que la traduction et les médiations qu'elle implique puissent jouer un rôle dynamique et transformateur en mettant langues et cultures en présence. D'autres questions tout aussi importantes ont également orienté nos recherches. Au plan sociologique d'abord il s'agissait de voir comment le « pouvoir » (au sens que confère Bordieu à ce terme) de certaines langues

¹ Aly SAMBOU, Traduction pédagogique et didactique des LVE en milieu multilingue : le cas du Sénégal. Implications sociolinguistiques des interférences, Thèse de doctorat, Université de Caen Basse-Normandie, septembre 2011.

² Omar DIOP, L'interaction de la prosodie et de gestuelle dans la construction du sens : cas des contes wolof, Thèse de doctorat, Université de Caen Basse-Normandie, 2013.

comme le français qui est la langue dominante tout étant minoritaire par le nombre de locuteurs, fonctionne comme une variable décisive en matière de mobilité et de rapports sociaux.

Dans le fil de cette réflexion, nous avons souhaité analyser la complexité des situations linguistiques du Sénégal, territoire francophone et multilingue, mais où, comme nous l'avons souligné, à côté du français qui bénéficie du statut de langue officielle, prévalent des langues nationales regroupant tout ou partie des langues parlées sur le territoire national (qui sont estimées à une vingtaine et toutes les langues codifiées jouissent depuis 2001 du statut de langue nationale). Face à une situation où les équilibres linguistiques et sociaux-culturels sont délicats, nous avons voulu prêter une attention toute particulière à la politique linguistique du Sénégal ainsi qu'aux enjeux et aux acteurs qu'elle implique. La réflexion sur les relations entre ces différentes langues nous a amené à analyser une certaine hiérarchisation des usages et des rôles de ces langues dans un environnement social et politique et à constater une situation de diglossie qui est en partie, et sans aucun doute, à l'origine de l'entreprise de traduction et de pratiques traductives que nous nous attacherons à analyser. A ce stade il nous semble important de justifier le choix du wolof, parmi d'autres langues sénégalaises, comme référence et objet d'analyse.

Le choix porté sur la paire de langues français / wolof s'explique tout d'abord par leur statut et leur position dans le paysage linguistique sénégalais. Toutes ces deux langues se trouvent en effet dans une situation de domination : politique pour le français qui reste la seule langue officielle du pays, et culturelle pour le wolof dans la mesure où il joue le rôle de langue de communication et d'échange entre les différents groupes ethniques à l'échelle nationale. Ces deux langues sont de plus en plus en contact par le moyen de la traduction bien que leur coexistence soit caractérisée par situation de diglossie avec la domination de la langue française sur le wolof, ou plus largement du français sur les langues nationales. Il est à remarquer dès lors que le Sénégal n'échappe pas à cette réalité sociolinguistique que constitue « le bilinguisme » (ou le multilinguisme) qui se manifeste dans tous les pays du monde, dans toutes les classes de société, dans tous les groupes d'âge³ ». Il peut être décrit comme « un Etat unilingue dont la population est bi – ou multilingue⁴ », mais où la

³ François GROSJEAN, « Le bilinguisme : vivre avec deux langues », *Revue Tranel (Travaux neuchâtelois de linguistique)*, vol. 7, 1984, p. 17.

⁴ *Ibid.*, p. 16.

pratique du bilinguisme n'est pas « équilibrée » dans le sens où, comme l'écrit F. Grosjean, l'utilisation des deux langues n'est pas équivalente⁵. Tout le défi de la politique linguistique sénégalaise est d'arriver à aménager une situation de complémentarité entre les différentes langues qui coexistent dans l'environnement linguistique sénégalais. En effet, tout comme le français est en position dominante sur toutes les langues nationales sénégalaises, le wolof a connu, et c'est encore le cas, une expansion considérable au point d'apparaître comme une menace pour les autres groupes ethnolinguistiques.

Si l'idée d'une alternative à l'hégémonie du français est bien défendable au nom de la diversité linguistique qui caractérise le pays, elle ne doit pas pour autant faire perdre de vue la place centrale qu'occupe cette langue dans la société africaine de façon générale. Bien que souvent associé à l'image d'une langue coloniale et au symbole de la domination et d'acculturation, force est de reconnaître le français ne représente pas toujours l'image que lui attribuent les défenseurs des nationalismes linguistiques à travers l'Afrique francophone. Dans les faits, il joue aussi un rôle incontournable dans les sociétés africaines, parfois très différent de celui qui lui est généralement attribué⁶. Dans le cas du Sénégal, la question de la remise en cause du statut de la langue française n'est pas à l'ordre du jour. Toutefois, il est une réalité indéniable qu'autant il faut une alternative à son hégémonie sur les langues nationales, autant il importe d'éviter que le wolof exerce sa domination totale sur les autres langues nationales. Se pose dès lors le défi majeur de créer des conditions d'équilibre entre les langues. La traduction a un rôle central à jouer dans cette médiation interlinguistique d'autant plus que la situation de diglossie qui prévaut dans le paysage linguistique sénégalais ne favorise pas le « principe de complémentarité⁷ » entre les langues.

Nous avons tenté de montrer l'importance capitale de l'entreprise de traduction dans les politiques de promotion des langues nationales sénégalaises et de la diversité linguistique et

⁵ *Ibid.*, p. 16.

⁶ Christian LAGARDE (2004 :13), citant SIBLOT, nous fait une analyse pertinente sur un des rôles du français en Afrique : Le statut du français au Maghreb et tout particulièrement en Algérie (Siblot) est là pour nous amener à plus de discernement : quand la langue du colonisateur, naguère celle de l'oppression, en vient à signifier une planche de statut contre l'oppression interne, devenue pleinement nationale, il y a tout lieu de nuancer le propos et de se prémunir contre des certitudes relevant davantage d'a priori idéologiques que la fréquentation sincère de la réalité quotidienne par le citoyen qu'est l'écrivain.

⁷ François GROSJEAN, *Parler plusieurs langues : Le monde des bilingues*, Paris, Editions Albin Michel, 2015, p. 41.

culturelle. La réflexion sur les médiations et les transferts qui s'opèrent grâce à une activité de traduction durable au Sénégal soulève d'autres questions : par exemple les enjeux et défis que pose le passage d'une langue « à tradition orale » à l'écriture, notamment sur le plan du développement conceptuel dans la mesure où cette langue s'ouvre de plus en plus aux différentes disciplines des sciences humaines et sociales. Le wolof se présente certes comme une *lingua franca*, de communication et d'échange à l'échelle nationale et, dans une certaine mesure, transfrontalière⁸, mais il est encore loin de s'imposer comme langue de communication scientifique et de couvrir les disciplines des SHS. De la même façon, au vu de l'importante littérature écrite qu'il a accumulée au cours de ces dernières décennies, il serait réducteur de le présenter comme une langue orale. Mais malgré la dynamique d'expansion dans laquelle s'inscrit actuellement le wolof, il est, comme toutes les langues nationales sénégalaises d'ailleurs, confronté au défi du développement de son corpus conceptuel. C'est à ce stade qu'il nous semble essentiel de s'intéresser au rôle que joue la traduction au sein d'une langue déterminée, et dans ce cas le wolof. En effet comment peut-il en tant que langue de culture accueillir des concepts nouveaux, des langues spécialisées qui correspondent à la différenciation de certaines sphères d'activité et assurer le passage d'une sphère à l'autre ?

L'état de la langue wolof révèle un vide lexical et elle est présentée comme une langue qui ne satisfait pas aux exigences des SHS. Pourtant, dans les faits, cette description de la langue en question n'empêche pas la traduction mais, bien au contraire, de plus en plus de traductions des textes de SHS sont traduits vers le wolof. Partant de ce constat, une des problématiques centrales de cette thèse consiste à identifier les stratégies adoptées par les traducteurs face au vide lexical qui peut être d'ordre tant terminologique que conceptuel. A partir du moment où il est établi que la langue-cible est loin de disposer du même référentiel de concepts que la langue-source, il convient d'admettre que le traducteur joue ici un rôle crucial dans l'activité de traduction. L'analyse des procédés de traduction nous mènera à deux conclusions possibles : la première consiste à voir si les choix des traducteurs sont influencés par la langue française et, dans ce cas, cette dernière est très prégnante dans le texte d'arrivée. Pour la deuxième conclusion possible, il s'agit de voir si la démarche des traducteurs consiste à explorer toutes les potentialités de la langue wolof. En d'autres

⁸ Il est aussi parlé en Gambie et dans une partie de la Mauritanie.

termes, il s'agit de voir si les traducteurs font preuve de créativité au sens où l'entend E. Lavault-Olléon⁹.

Ce faisant, ce travail de recherche rappelle aussi les défis non moins importants qui attendent les traducteurs professionnels et notamment les traductologues sur la question du corpus conceptuel de la langue wolof et plus largement des langues nationales. Entreprendre de traduire du français vers une quelconque langue nationale sénégalaise implique de prendre en compte un certain nombre de considérations qui interviennent dans le processus traductif et auxquelles le traducteur ne saurait échapper. L'une des premières caractéristiques de ce processus est qu'il met en jeu des langues de communication internationale d'une part et à faible diffusion dite à « tradition orale » d'autre part. A cela s'ajoutent les considérations culturelles qui interviennent dans le processus de traduction et qui ont tendance à rendre le transfert entre les langues en contact encore plus complexe.

Nous tenterons de montrer comment ces « transferts » (plus complexes qu'il n'y paraît car ils sont multidirectionnels), mettent en œuvre plusieurs types de relations (entre traducteurs, diffuseurs, éditeurs et publics destinataires) et suscitent des pratiques traductives diverses (autotraduction entre autres). Cette étude traductologique est basée sur un corpus qui a été réuni lors des premières années de thèse. Les textes qui le composent sont de deux domaines différents à savoir le droit et la santé et sont traduits du français vers le wolof. Les caractéristiques de ces textes seront détaillées dans le dernier chapitre de ce travail consacré à l'étude du corpus (*cf.* chapitre 6). Une autre remarque s'impose concernant ce travail de recherche et concerne la période chronologique. La période post-coloniale (1960 à aujourd'hui) que nous évoquons et dans laquelle s'inscrivent beaucoup des tentatives pour résister à la domination d'une langue « extérieure » et pour promouvoir l'identité plurilingue du Sénégal constitue un creuset exceptionnel où le multilinguisme et la différence s'affirment avec chaque fois plus de force.

Notre travail est organisé en six chapitres. Le premier chapitre est consacré à des remarques préliminaires sur la question linguistique en Afrique. Les analyses s'appuient sur la politique

⁹ Elisabeth LAVAULT-OLLEON, « Créativité et traduction spécialisée », *ASP la revue de GERAS*, 11-14, 2013, p. 2. « Le pouvoir d'inventer ses propres solutions en traduction, des solutions qui ne sont ni répertoriées dans des outils lexicographiques ni préétablies par des manuels, des solutions que le traducteur fait naître de sa propre interprétation du document à traduire ».

linguistique menée par les institutions panafricaines, notamment par l'Union africaine. En plus des initiatives marquantes prises en faveur des langues africaines au niveau institutionnel, un accent particulier sera mis sur le concept de colinguisme élaboré par Renée Balibar¹⁰. Dans le contexte africain, le colinguisme mis en place par les institutions panafricaines est surtout marqué par la prédominance des langues européennes qui jouissent du statut de langues de travail. Ce chapitre se terminera sur un rappel de l'intérêt d'étendre ce colinguisme à des langues africaines qui ont un certain poids démographique et qui sont susceptibles de contribuer à la construction de l'unité africaine.

Le deuxième chapitre aborde le cas particulier de la politique linguistique sénégalaise postindépendance. Il commence le rappel des statuts et des domaines d'usage des langues nationales et du français qui représente l'unique langue officielle du pays. Si la position du français comme unique langue officielle s'est confortée au fil des années, il n'en demeure pas moins que de nombreuses initiatives ont été prises afin de promouvoir les langues nationales. Il s'agit notamment des différentes tentatives ayant visé à introduire les langues nationales dans le système éducatif sénégalais et, par la suite, leur adoption comme langues d'alphabétisation des masses. Il ressort de l'observation de la politique linguistique sénégalaise de 1960 à aujourd'hui et de l'analyse de la réalité sociolinguistique du pays que les langues coexistant entretiennent des rapports inégalitaires, voire conflictuels.

Cette situation sociolinguistique débouche sur le troisième chapitre où il est question de ce concept de diglossie, caractéristique à une très large majorité des pays africains ayant choisi la langue coloniale comme seule langue officielle. Après la définition du concept de diglossie et son caractère évolutif, nous verrons comment l'hégémonie des langues européennes sur les langues africaines a entraîné une prise de conscience linguistique chez les écrivains du continent. Il est notamment question du choix de la langue d'écriture, des différentes prises de position quant à la nécessité ou non d'écrire dans les langues africaines comme le défendent certains écrivains du continent. Mais cette prise de conscience s'est aussi manifestée sur les stratégies d'écriture déployées par ces écrivains qui produisent dans une situation bilingue. Nous nous intéressons

¹⁰ Renée BALIBAR, *Le colinguisme*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 1993, n° 2796.

particulièrement sur l'hétérolinguisme et l'autotraduction avec un aperçu global au niveau africain, mais également dans le contexte particulier du Sénégal où l'autotraduction joue, depuis ces dernières années, un rôle incontournable dans le développement de la littérature écrite en langues nationales, wolof en l'occurrence. Toujours dans le cas du Sénégal, c'est dans ce contexte de diglossie que l'écriture en langues nationales a connu un essor remarquable dont la diffusion est aujourd'hui essentiellement assurée par les maisons d'édition locales et les collections littéraires telles.

Le quatrième chapitre est consacré à la traduction, de sa place et de son rôle dans la politique linguistique sénégalaise. Nous partageons avec François Ost la conviction que « la traduction s'impose comme une condition de la tradition et du lien social¹¹ » dans ce contexte marqué par la diversité ethnolinguistique. Dans cette partie, nous soutenons que la mise en place d'une politique de la traduction est une priorité d'une importance non négligeable dans la défense et la promotion des langues nationales. Elle constitue un moyen de médiation à la fois interlinguistique et interculturelle mettant en contact non seulement le français et les langues nationales, mais également les langues nationales entre elles-mêmes. A ce niveau, il importe de rappeler l'important travail de traduction réalisé par Cheikh Anta Diop (1923-1986) et son appel à la nécessité de traduire dans les langues nationales la science et les sciences humaines et sociales. Il s'ensuit un bref rappel du caractère unidirectionnel de la pratique actuelle de la traduction allant du français aux langues nationales et concernant essentiellement les domaines de la santé et du droit. Mais une politique de la traduction n'implique pas uniquement la mise en place d'initiatives d'incitation à la traduction, elle doit passer aussi par le développement, au sein des universités sénégalaises et africaines, des programmes de formation des traducteurs et par l'encouragement de la recherche en traductologie. C'est à cet effet que nous dressons un bref état des lieux de la traductologie et de l'enseignement de la traduction en Sénégal.

Le cinquième chapitre de cette thèse est une réflexion sur les sciences humaines et sociales et la problématique de la circulation des textes. Après avoir passé en revue les caractéristiques de textes de SHS, il est question de la nécessité de promouvoir le multilinguisme pour la circulation

¹¹ François OST, Traduire : défense et illustration du multilinguisme, Editions Fayard, 2009, p. 17.

des savoirs en Afrique. Si l'Afrique continue à s'exprimer et à se penser exclusivement dans les langues européennes, force est de reconnaître que la traduction constitue une alternative pour rompre cette hégémonie des langues européennes dans la circulation des textes. Un dernier point abordé dans ce chapitre est le traitement des intraduisibles qui représentent la principale problématique de la traduction des ouvrages des SHS en ce sens qu'ils communiquent par des concepts. Si, de façon générale, le transfert de ces concepts est l'une des principales difficultés auxquelles est confronté tout traducteur des textes de SHS, il convient de noter que ces difficultés ne font que s'accroître lorsque la traduction s'effectue vers des langues minorées, caractérisées par la nécessité du développement conceptuel de leur corpus.

Il s'agit, dans ce dernier chapitre, d'un travail basé sur un corpus élaboré au préalable dans le domaine de la santé et du droit. L'objectif est ici d'analyser les différentes stratégies mises en œuvre face à ce vide lexical qui caractérise la langue d'arrivée. Avec des exemples précis, nous envisageons de mettre en lumière la nature des difficultés rencontrées et les procédés utilisés pour les contourner. Mais avant d'analyser les procédés de traduction, il importe de présenter les différents acteurs concernés par les traductions, à savoir les demandeurs, les traducteurs et les destinataires des textes. Ce rappel contextuel est d'autant plus important qu'il permet de mieux comprendre la démarche des traducteurs à privilégier tel ou tel choix face aux obstacles terminologiques et conceptuels auxquels il a affaire. Tout au long de ce chapitre, les analyses de notre corpus portent aussi bien sur des linguistiques que sur des aspects culturels. En définitive, l'observation des différentes stratégies permet d'identifier les principales caractéristiques du processus de traduction et de dégager ainsi une conclusion.

CHAPITRE PREMIER : REMARQUES PRELIMINAIRES SUR LA SITUATION LINGUISTIQUE EN AFRIQUE

Ce premier chapitre est l'occasion de se pencher sur la gestion du plurilinguisme en Afrique. La démarche n'est pas d'étudier les politiques linguistiques mises en place dans les différents pays, ce qui est de toute évidence impossible, mais plutôt de porter un regard sur le fonctionnement de ce que Renée Balibar appelle colinguisme¹² au niveau des institutions panafricaines. A défaut de faire coexister toutes ces langues africaines dans son institution comme des langues de communication, ce qui constitue une utopie au vu du nombre de langues en Afrique aujourd'hui estimées à environ deux-mille, l'Union africaine a tout de même consenti des efforts considérables dans la promotion desdites langues. En plus des langues héritées de la colonisation, l'Union africaine a adopté certaines des langues africaines les plus parlées comme langues de communication. A cette décision s'ajoutent d'autres initiatives en faveur des langues africaines, mais également destinées à orienter et à soutenir les politiques linguistiques nationales, au développement terminologique des langues locales avec notamment l'Académie des langues africaines. Mais la gestion du plurilinguisme africain est d'autant plus problématique que la cartographie des langues africaines, dont certaines doivent trouver toute leur place dans les institutions panafricaines, reste très complexe dans la mesure où même les plus parlées ne couvrent que très partiellement le continent. D'où l'intérêt de s'interroger sur l'efficacité de ce colinguisme. La question du développement des langues africaines est aussi présente au niveau des politiques linguistiques nationales que dans les institutions panafricaines appelées à définir une politique linguistique claire qui puisse prendre en compte cet impératif. Elle s'est aussi invitée dans tous les débats des écrivains africains qu'elle n'a d'ailleurs cessé de diviser avec cette éternelle dichotomie langue nationale/langue coloniale.

¹² Renée Balibar, *Le colinguisme*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 1993, n° 2796, 128 pages.

1.1. La question linguistique en Afrique

Aborder la politique linguistique sénégalaise, la conception de la langue qui y est défendue reviendrait tout d'abord à voir ce que ce pays a fait de particulier dans ce domaine dans un continent où la problématique des politiques linguistiques à adopter est encore au cœur de tous les débats. Il conviendrait à ce stade d'examiner la politique linguistique dont s'est dotée l'Afrique à travers ses plus hautes institutions tant au niveau sous-régional comme la CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) ou encore l'UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine) que continental représenté par l'UA (Union africaine) et c'est sur cette dernière que nous allons mettre l'accent.

Du point de vu sociolinguistique, les pays africains, à quelques exceptions près, présentent la même cartographie linguistique que bon nombre de linguistes et observateurs¹³ présentent sous une forme pyramidale. Cette représentation est caractérisée par la quasi omniprésence d'un plurilinguisme où coexistent langues officielles, langues véhiculaires et enfin langues grégaires appelées aussi vernaculaires. Ces langues officielles, citées en premier lieu, sont des langues issues de la colonisation et bien que parlées par les minorités instruites dans ces pays, elles y assument pleinement le statut de langue officielle constituant les langues de travail de tout l'appareil étatique et de tous ses organes et institutions. En second lieu, nous avons les langues véhiculaires qui ont dans la plupart des cas le statut de langue nationale et sont assez largement répandues au niveau national voire transfrontalier. Elles répondent au besoin de communication quotidienne de la majorité de la population nationale concernée et présentent l'avantage d'être à cheval entre les cultures locales et l'ouverture au monde moderne. En plus de s'être imposées dans les centres urbains, elles se sont inscrites dans une remarquable dynamique d'expansion au point de supplanter les langues officielles ou du moins de rivaliser avec dans des domaines où elles n'avaient pas toujours accès. A ces deux groupes de langues s'ajoute la dernière catégorie de langues dites vernaculaires qui sont moins importantes en termes de locuteurs. Elles sont généralement associées à l'expression des cultures traditionnelles ainsi que des identités ethniques et caractérisées par leur relation conflictuelle vis-à-vis des autres langues parlées à l'échelle nationale qu'elles soient

¹³ Marcel DIKI-KIDIRI, *Le vocabulaire scientifique dans les langues africaines : Pour une approche culturelle de la terminologie*, Paris, Karthala, 2008, p. 16.

officielles ou véhiculaires. Il serait intéressant de se pencher sur la politique linguistique adoptée par l'organisation panafricaine qui se veut un outil de solidarité, d'intégration et d'émancipation des peuples africains dont elle cherche à véhiculer les valeurs authentiques. Notre propos consiste ici à analyser comment toutes ces spécificités ethnolinguistiques sont gérées par l'Union africaine.

1.1.1. La gestion du potentiel linguistique africain

A l'image de toutes les institutions continentales, l'Union africaine (UA) née en 2002 des cendres de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA- 1963), s'est dotée d'une politique linguistique mais cette dernière s'est déployée dans un environnement particulièrement marqué par la diversité linguistique. En effet, dans ce contexte où les spécialistes s'accordent à estimer à près de 2000 le nombre de langues parlées à travers le continent, il est aisé d'imaginer la complexité à mettre en place une politique linguistique qui tienne compte de toutes ces langues. Il faut reconnaître que, malgré cette pléthore de langues dont la gestion peut sans aucun doute s'avérer problématique à bien des niveaux, l'Union africaine tente, tant bien que mal, d'adopter une politique linguistique à l'échelle du continent. Cette politique linguistique, pour qu'elle soit efficace et efficiente, s'articule autour de trois objectifs principaux à savoir pérenniser les apports des langues héritées de la colonisation faisant pour l'institution office de langues de travail, aider au développement des langues véhiculaires qui sont déjà dans une dynamique d'expansion et enfin revitaliser les minorités linguistiques afin de les préserver d'une mort certaine.

1.1.2. Représentation de la dynamique des langues en Afrique

Pour mieux développer et promouvoir une culture scientifique et technique des langues africaines, s'est imposé un choix sur un certain nombre de langues sur lesquelles l'Académie doit en priorité concentrer ses activités. Les langues choisies sont réunies au nombre de cinq groupes selon qu'elles sont dans une dynamique d'expansion ou menacées de disparaître. Sont ainsi distinguées¹⁴ :

¹⁴ Adama SAMASSEKOU, « Approches globales en faveur d'une éducation plurilingue : La perspective africaine », *Conseil de l'Europe, Forum politique*, 2004, pp. 8-9.

- **Les langues transfrontalières véhiculaires de grande communication** : ce sont les langues parlées par un grand nombre de locuteurs et qui ont l'avantage de disposer d'assez de matériels didactiques et d'autres documents administratifs circulant dans les différents pays où elles servent de langues de communication ;
- **Les langues transfrontalières limitées** : elles sont soit de type symétrique, c'est-à-dire parlées par de petits nombres de locuteurs des deux côtés d'une même frontière, soit asymétrique, c'est-à-dire parlées par un grand nombre de locuteurs d'un côté de la frontière, et un petit nombre de locuteurs de l'autre côté de cette même frontière. Non seulement ces langues jouent un rôle capital dans l'intégration et les activités économiques entre les pays concernés, mais aussi, les résultats des travaux de recherche entrepris et validés dans un Etat peuvent facilement être utilisés dans le pays voisin ;
- **Les langues non frontalières de grande communication** : elles sont, dans la plupart des cas, bien développées et servent déjà de *lingua franca* au niveau national, parce qu'utilisées dans des domaines comme l'éducation, la commercialisation des produits agricoles, etc. ;
- **Les langues non transfrontalières limitées** : parlées par un nombre de locuteurs relativement moins élevé, elles jouent un rôle très important dans le cadre d'une politique du plurilinguisme ;
- **Les langues en danger de disparition** : ce sont les langues de moins en moins utilisées ou apprises par les jeunes générations, pour diverses raisons.

1.1.3. La bataille linguistique au niveau panafricain

La démarche adoptée par l'institution suprême en matière de langues ne cesse de susciter des débats au niveau africain. Elle n'est en effet que l'exacte copie des politiques linguistiques nationales dans la mesure où elle a opté pour ses langues de travail celles issues de la colonisation dont l'anglais, le français et le portugais. Ce recours aux langues étrangères est loin de faire l'unanimité chez les différents acteurs de la question qui militent pour une alternative à cette dépendance linguistique. La question relative à la politique linguistique et à la planification linguistique montre donc une Afrique divisée sur deux positions : celle qui s'ouvre aux langues

coloniales et se montre favorable à leur maintien car les considère comme indissociables du patrimoine linguistique africain et celle qui se montre hostile et se retranche dans la défense de ses richesses linguistiques, fondement culturel de l'Afrique, à travers les institutions intergouvernementales et continentales. La gestion des langues au niveau panafricain s'avère donc complexe en ce sens que, d'une part, le pluralisme linguistique semble constituer le premier obstacle au choix d'une ou de langues africaines comme langues de travail et que, d'autre part, il serait paradoxal de prétendre construire une identité africaine au moyen des langues héritées du colonialisme.

Cette situation n'est que la version continentale des rudes batailles linguistiques qui se mènent à des niveaux nationaux et où s'opposent « nostalgie de fusion » et « ivresse d'altérité, dont le nationalisme linguistique est l'expression la plus spectaculaire¹⁵ ». Le nationalisme linguistique, qui s'est déjà développé dans beaucoup de pays africains nouvellement indépendants, a fini par prendre une dimension panafricaine se montrant particulièrement hostile à l'usage des langues occidentales par les institutions continentales. L'objectif de ce militantisme, qui ne cache pas son désir d'affirmation par les langues, est clair : il s'agit de mettre un terme à cette attitude des autorités africaines consistant à traiter les langues africaines comme les parents pauvres dans la politique linguistique. L'intégration et l'unité des peuples africains ne peuvent se faire sans les langues africaines par le biais desquelles les institutions intergouvernementales et continentales doivent inéluctablement communiquer pour permettre à leur population de s'approprier leur projet politique, culturel, social et économique.

Une revendication qui semble surréaliste, ou du moins très ambitieuse, si l'on sait que, malgré le nombre pléthorique de langues, le choix d'une quelconque d'entre elles serait problématique à bien des niveaux. L'adoption d'une ou de plusieurs langues africaines comme langues de travail impliquerait du point de vue financier des dépenses insupportables car aucune langue, si transfrontalière soit-elle, ne couvre toute l'Afrique. A titre d'exemple, il serait difficile d'introduire le kiswahili, l'une des langues africaines à plus grande diffusion, dans les programmes scolaires sénégalais et surréaliste d'espérer des résultats là où même les langues nationales

¹⁵ Claude HAGEGE, *Le souffle de la langue : voies et destins des parlers d'Europe*, Paris, Odile Jacob, 2008, p. 41.

sénégalaises n'arrivent toujours pas à se faire une place. Au-delà de cet aspect financier qui accompagnerait les choix de langues africaines, il y a cet autre argument relatif cette fois-ci à un éventuel irrédentisme linguistique que provoquerait toute tentative d'imposer une quelconque langue africaine dans une Afrique déjà fortement minée par les conflits interethniques.

De la même façon, maintenir l'hégémonie inébranlable de langues européennes telles que le français, l'anglais et le portugais comme langues de travail de la première institution africaine ne saurait être sans conséquences. Cela revient à exclure *de facto* les langues africaines des instances internationales et interafricaines qui, par conséquent, ne peuvent en aucun cas servir de référence identitaire dans la construction de cette Afrique nouvellement indépendante. Néanmoins, on note de la part de l'Union africaine une prise de conscience de la nécessité de mettre en place une politique linguistique en faveur de l'amélioration du statut des langues africaines bien que ne soit pas à l'ordre du jour l'idée de remplacer les langues européennes connues d'un très faible pourcentage de la population africaine. L'enjeu est désormais de trouver la voie devant aboutir à la rupture du *statu quo* qui caractérise les politiques linguistiques nationales en plaçant les langues nationales au cœur des activités économiques et politiques en les introduisant dans l'éducation formelle et pour en faire des outils susceptibles d'aider à l'éradication de l'analphabétisme.

1.2. Place des langues africaines dans les institutions (sous)régionales

« Les langues de travail de l'Organisation sont, si possible, les langues africaines ainsi que l'anglais, l'arabe, le français et le portugais¹⁶ ».

On remarque clairement que dans le cadre de cette disposition de la Charte de l'O.U.A. que la question du statut des langues africaines s'est invitée dans les débats dès le lendemain des indépendances, marquant la création de l'Organisation panafricaine en 1963. Ce qui est en jeu ici, ce sont les critères que doit remplir une langue africaine pour prétendre jouir de ce statut de langue de travail de l'Union africaine. Les critères auxquels doivent répondre les langues africaines ne sont toujours pas clairement définis et les nombreuses décisions prises en faveur de ces langues peinent à

¹⁶ Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A), 1963.

entrer en vigueur. Les initiatives et déclarations d'intention visant à mettre en place un projet de promotion et de valorisation des langues africaines ont bien marqué l'histoire de l'Union africaine. L'une des plus importantes est, à titre d'exemple, la première Conférence des Ministres africains de la Culture de l'O.U.A tenue en 1986 à Port-Louis (Ile Maurice) qui a abouti à deux décisions majeures à savoir :

- a) Le Plan d'Action Linguistique élaboré par le Bureau Interafricain des Langues (BIL) établi à Kampala (Ouganda).
- b) La résolution n° 16 concernant l'adoption du kiswahili comme langue de travail de l'O.U.A.

Le choix de l'institution première panafricaine de maintenir les langues héritées de la colonisation est donc sans équivoque et ces dispositions, aussi salutaires qu'elles puissent paraître, ne sont que quelques-unes parmi tant d'autres dont l'application n'est toujours pas effective.

1.2.1. De l'idée de l'unification linguistique du continent

Cette idée d'instaurer une ou des langues autour desquelles se reconnaîtraient tous les peuples africains a déjà émergé en 1956 lors du congrès de Rome dans un contexte géopolitique fortement marqué par une lutte pour l'accession à l'indépendance. Cette première rencontre au cours de laquelle ont pris part les intellectuels africains défenseurs de leurs langues a suscité deux questions stratégiques à savoir lesquelles parmi toutes ces langues choisir ainsi que les critères auxquels doivent répondre ces dernières. Face à cette équation concernant le choix des langues, une solution s'est néanmoins imposée aux congressistes qui ont opté pour quatre langues transfrontalières véhiculaires, dont le swahili, le haoussa, le mandingue et le fulfulde, aux dépens des langues coloniales. Ces options ont été choisies en fonction de deux arguments : le premier est relatif à l'expansion géographique de ces langues couvrant chacune une partie du continent alors que le second s'explique par le fait que ces mêmes langues « constituent en réalité les vestiges d'un passé historique des grands empires africains qui étaient au départ de leur expansion sur le

continent¹⁷ ». L'objectif principal du congrès a surtout consisté à mettre en place une planification linguistique où les langues africaines occuperaient une place capitale et dans laquelle leur seraient assignés tous les rôles que jouent aujourd'hui les langues occidentales. Leur stratégie de « segmenter le continent en aires linguistiques¹⁸ » partait de l'idée que le mandingue et le haoussa, bien répandus dans l'Afrique de l'Ouest et centrale, couvriraient toute cette partie du continent. De la même façon, l'Afrique de l'Est et une grande partie du Sud seraient réservées au swahili, alors que le fulfulde, quant à lui, régnant en maître depuis une partie de l'Afrique de l'Ouest jusqu'aux côtes guinéennes servirait de langue de communication et de travail aux futures institutions de cette Afrique qui va vers les indépendances.

Cette démarche panafricaine sera cependant remise en cause plus tard avec la création de l'O.U.A, la première institution africaine qui a réitéré l'ancrage des langues héritées de la colonisation dans le patrimoine linguistique africain. Elle stipule à cet effet, dans sa charte de 1963, que son choix est porté sur ces dernières qui semblent plus aptes à lui servir de langues de travail tandis que les langues africaines, elles, ne jouissent toujours pas pleinement de ce statut. Cette tendance à mettre les langues africaines à l'écart des instances intergouvernementales et continentales n'a fait que reproduire voire légitimer les politiques linguistiques nationales. La promotion et la revalorisation desdites langues sont destinées à passer par d'autres canaux tels que leur intégration dans les systèmes éducatifs nationaux ou l'alphabétisation si bien que cette décision, datant de 1986, de faire du kiswahili¹⁹ la première langue africaine ayant ce statut de langue de travail de l'Union africaine semble ouvrir la voie aux autres langues de grande diffusion. Mais, consciente que les peuples africains ont tout à gagner à connaître les langues dans lesquelles ils doivent être éduqués et formés, l'Union africaine s'est lancée, au cours de ces dernières décennies, dans une dynamique de mise en place d'une politique linguistique et éducative accordant de plus en plus d'attention aux langues africaines. Les exemples les plus marquants sont la décision par les chefs d'Etat et de gouvernements africains de décréter l'année 1996 comme l'Année de l'Education en Afrique (AEA) suivie, un an plus tard, par l'adoption de la Décennie de l'Education en Afrique

¹⁷ Mamadou Lamine SANOGO, « Politique linguistique et Union africaine », in Annie LENOBLE-BART et André Jean TUDESQ, *Langues, cultures et développement en Afrique*, Paris, Editions Karthala, 2008, p. 71.

¹⁸ *Ibid*, p. 71.

¹⁹ Ce terme kiswahili est souvent écrit avec une variation orthographique swahili, mais renvoie à la même langue.

(DEA) pour la période 1997-2006. Des périodes décisives au cours desquelles la question des langues africaines dans l'éducation et l'enseignement a pris toute sa place dans les débats.

Ces initiatives ont laissé entrevoir, particulièrement chez les défenseurs des langues africaines, l'espoir de bousculer l'hégémonie des langues étrangères non seulement au niveau des institutions panafricaines mais aussi et surtout au niveau des systèmes éducatifs. Car l'Afrique, malgré son importante diversité linguistique et culturelle, présente ce paradoxe de devoir recourir aux langues étrangères pour l'enseignement à tous les niveaux. Cette inéluctable contradiction que Sanogo relève :

Le continent qui regroupe à lui seul 31% des potentialités linguistiques du monde se retrouve obligé de recourir à « l'aide linguistique » auprès de l'Europe qui n'en détient que 3%. Les enfants africains sont pratiquement les seuls à la surface de la terre à être scolarisés dans des langues autres que celles qu'ils parlent en famille²⁰.

La volonté des autorités politiques de mettre un terme à cette domination s'est traduite par la création en 2001 de l'Académie Africaine des Langues (ACALAN) dont l'une des missions principales est « la mise en œuvre d'une dynamique partenariale entre les langues africaines et les langues européennes²¹ ».

1.2.2. L'ACALAN et le défi de la planification harmonieuse des langues

« L'académie africaine des langues n'œuvre pas pour l'abandon des langues importées ou héritées de la colonisation (anglais, espagnol, français, portugais) qui, faut-il encore le rappeler, font désormais partie du patrimoine historique de l'Afrique, mais pour la modernisation, la valorisation et l'utilisation des langues africaines dans tous les domaines de la vie (éducation, santé, administration,

²⁰ Mamadou L. SANOGO, *op., cit.*, p. 72.

²¹ Adama SAMASSEKOU, *op., cit.*, p. 9.

commerce, justice, média, etc.). C'est pourquoi, elle s'intéressera à toutes les langues africaines en général, et aux langues transfrontalières en particulier²² ».

Basée à Bamako depuis sa création en 2001 suite à la rencontre de Lusaka (Zambie), cette institution atteste le regain d'intérêt des autorités politiques vis-à-vis des langues africaines. Bien que présentée comme la principale institution spécialisée de l'Union africaine chargée de promouvoir les langues, elle ne prétend cependant pas remettre en cause les politiques linguistiques nationales qu'elle compte d'ailleurs accompagner. Ses actions se situent plutôt dans la création d'un environnement favorable à la coexistence des langues européennes, dont la domination est bien établie, avec celles africaines encore en quête de reconnaissance dans les sphères administratives. Sa vocation première consiste, selon son président A. Samassekou, à « promouvoir une culture scientifique et démocratique par l'usage des langues africaines en partenariat avec d'autres langues, comme moyen d'éducation, de sensibilisation, d'information, de formation, de mobilisation et de gestion du pouvoir²³».

Elle représente sans doute la plus haute institution chargée de véhiculer la vision de la langue au niveau panafricain et ses actions consistent à accompagner et veiller à la mise en œuvre des différentes dispositions prises par l'Union africaine. Elle regroupe au sein de son Assemblée des académiciens sous la présidence du Professeur Ayo Bamgbose du Nigéria, d'éminents linguistes, chercheurs et universitaires de tout le continent. Ses membres sont répartis dans les différentes structures, commissions et sous-commissions (Afrique Centrale, de l'Est, de l'Ouest et du Sud). Forte de toute cette organisation, l'Académie Africaine des Langues est tant bien que mal arrivée à se doter d'une politique bien définie dans sa démarche de promouvoir les langues africaines. Elle est, en effet, à l'initiative de la mise en place de certains projets majeurs à savoir la création en 2006 d'un programme de Master et Doctorat en Linguistique Appliquée²⁴ au niveau de trois universités africaines (au Niger, en Afrique du Sud et en Ethiopie) pour la formation de spécialistes en langues

²² *Ibid.*, p. 8.

²³ *Ibid.*, p. 8

²⁴ ²⁴ <http://www.acalan.org/major-projects/master-phd-programme-in-applied-linguistics/> Consulté le 02/03/2016 à 15h30.

africaines, ou encore le Centre Panafricain de Traduction et d'Interprétation²⁵ basée à Bamako (Mali), une grande première dans la mesure où elle entend accorder aux langues africaines transfrontalières une place de choix dans ses programmes.

Au-delà de ces initiatives et projets menés à travers le continent, l'académie se présente comme institution fédératrice travaillant en étroite collaboration avec toutes les autres structures et académies nationales de langues. Elle travaille avec les différents pays africains à la définition de politiques linguistiques claires et pertinentes qui tiennent compte des « aspirations des peuples africains, de l'environnement technologique moderne et des exigences des relations internationales²⁶ », conformément aux recommandations de Harare²⁷ 1997 dont elle veille à la mise en application. Cette rencontre de Harare, bien que constituant une étape marquante dans la prise de conscience par les décideurs africains de la nécessité d'adopter une politique et une planification linguistiques à dimension panafricaine, n'a cependant pas été suivie par des actions concrètes. Cette rencontre de Harare est surtout marquée par l'adoption d'un ambitieux Plan d'Action dont l'application était prévue à trois niveaux, à savoir national, régional et panafricain :

a) **Au niveau panafricain :**

- Travailler dans le sens de la réalisation d'une Afrique qui reconnaît son pluralisme ethnolinguistique et l'accepte comme mode de vie normal et une source de richesse pour le développement et le progrès ;
- Réactiver le plan d'action linguistique pour l'Afrique et mettre effectivement en œuvre la décision prise en 1986 de faire du kiswahili l'une des langues de travail de l'OUA ;
- Adopter le Projet Panafricain pour la Formation et la Production de Matériels Didactiques en Langues Africaines (PATPAL).

b) **Au niveau régional :**

²⁵ 25 <http://www.acalan.org/major-projects/pan-african-center-of-interpretation-and-translation/> Consulté le 02/03/2016 à 15h30.

²⁶ Rapport Final de la « Conférence Intergouvernementale sur les politiques linguistiques en Afrique » tenue au Zimbabwe du 17 au 20 mars 1997, *Unesco, Section du patrimoine immatériel*, 2006, pp. 78-79.

²⁷ *Ibid.*, pp. 78-79.

- Entreprendre une coopération sur des questions politiques et sur toutes les ressources relatives aux langues transfrontalières ;
- Revitaliser les Institutions africaines de Recherche Linguistique et faciliter la création et la viabilité d'une Association Panafricaine des Linguistes.

c) Au niveau national :

- Former d'une part des experts en langues nationales dans les différentes professions (enseignants, journalistes, etc.) et produire des matériels didactiques notamment pour l'enseignement de ces langues et former d'autre part des experts pour les activités scientifiques et technologiques ;
- Créer un institut central de planification linguistique chargé de questions linguistiques au niveau national.

Mais, toutes ces déclarations officielles en faveur des langues africaines, aussi ambitieuses soient-elles, sont pendant longtemps rangées aux oubliettes ou du moins peinent à être appliquées. Ce n'est que plus tard, en 2006, déclarée « Année des Langues Africaines », lors du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernements que l'Académie Africaine des Langues sera officiellement chargée de veiller à l'application des recommandations de Harare et de coordonner la politique et la planification linguistiques sur le continent. A la même année, elle est reconnue par les chefs d'Etat membres comme « le bureau spécialisé de l'Union africaine²⁸ » assez outillé et disposant aujourd'hui de prérogatives pour mener à bien sa mission. Devant sa tâche ardue de réhabiliter les langues africaines, ses activités sont pour le moment plus tournées vers le développement des ressources terminologiques pour en faire des langues de communication scientifique, technique et technologique. Elle incarne désormais en matière linguistique la voix de l'Afrique soucieuse de résoudre les inégalités entre langues occidentales et langues africaines longtemps entretenues par les politiques linguistiques nationales. Compte tenu du nombre pléthorique de langues, la stratégie de l'ACALAN consiste d'abord à circonscrire son champ d'intervention en consacrant ses travaux terminologiques et lexicographiques aux seules langues transfrontalières, le chinyanja, le mandingue, le haoussa, le kiswahili, etc., susceptibles d'être promues au statut de langues de travail

²⁸ *Ibid.*, p. 14.

de l'Union africaine. En ce qui concerne les ambitieuses aspirations de l'Académie, son président A. Sammassekou les a bien déclinées dans un bulletin spécial paru en 2002 :

« Quatre décennies après les « indépendances » politiques ... la situation des langues africaines continue de creuser les inégalités dans les domaines des sciences, des techniques et de la technologie. Ce déséquilibre entre les langues officielles, héritées de la colonisation, et les langues africaines, loin de faciliter un partage meilleur des connaissances et pratiques modernes, met en péril toute tentative significative des populations de participer aux décisions politiques d'une part, et d'autre part empêche l'amélioration de leurs conditions de vie. Donc, notre engagement envers les idéaux de l'O.U.A, la demande insistante de nos populations d'un accès plus rapide et participatif à l'écriture et à la véritable démocratie, les pré-requis d'une stabilité durable sous-régionale et régionale, ont imposé que nous créions un instrument pour le développement de nos langues, capable de faciliter et de renforcer la coopération linguistique entre Etats africains et, de plus, qui peut promouvoir l'harmonisation et la réelle mise en œuvre des politiques linguistiques conformes aux aspirations de nos populations travailleuses²⁹ ».

Une tâche qui ne sera, néanmoins, pas exempte de sérieux obstacles en raison de la configuration linguistique particulièrement complexe en Afrique. Les efforts considérables déployés par les Etats africains pour mener à bien leurs politiques linguistiques n'ont dans la plupart des cas pas donné les résultats escomptés. Du Sénégal au Mali en passant par le Burkina Faso, les réformes linguistiques entreprises en faveur des langues nationales à l'école formelle se sont plus ou moins soldées par un échec avec l'interruption pure et simple des différents programmes de réhabilitation de ces langues. L'Afrique est encore aujourd'hui confrontée à cette question linguistique qui ne cesse de susciter débats et passions quant à la place à accorder aux langues du continent aussi bien dans l'enseignement que dans les institutions nationales, interafricaines et panafricaines. Quant aux politiques linguistiques menées au niveau national, les défenseurs des langues locales ont souvent

²⁹ Adama SAMASSEKOU, « Introduction, Académie Africaine des Langues », *Bulletin Spécial*, 2002, p. 6.

décrié le manque de volonté des autorités politiques qui, visiblement, ne font pas du développement de ces langues une priorité.

1.3. Le colinguisme en contexte africain

Il convient, avant d'émettre un plaidoyer pour la cohabitation des langues africaines et européennes dans les institutions panafricaines, de revenir sur la notion de colinguisme élaborée et définie par Renée Balibar³⁰ comme « *l'association par l'enseignement et la politique, de certaines langues écrites faisant communiquer des partenaires légitimes*³¹ ». Partant de cette définition de Renée Balibar, Irina Vilkou-Poustovaia restreint le champ d'applicabilité du colinguisme qu'elle voit d'ailleurs, comme un modèle de cohabitation linguistique eurocentriste qui se révèle être un souhait, un idéal patriotique, positif bien qu'utopique et qui ne serait applicable qu'à ce que Meillet (1918) appelle les « langues de grande culture » européennes³². Toutefois, notre démarche s'éloignera de cette perspective et consistera à tenter une extension du champ d'application du colinguisme qui impliquera, dans le contexte africain qui nous occupe, une association entre, d'une part, les langues dites de « grande culture » et, d'autre part, les langues dites « à tradition orale ». Il est en effet aisé de remarquer que le colinguisme, tel que défini par René Balibar, fait apparaître un certain nombre de critères parmi lesquels celui de « langues écrites » qui mérite ici d'être souligné. Cette description de langues « à tradition orale » souvent utilisée pour caractériser les langues africaines est à remettre en cause dans la mesure où, comme le fait remarquer Louis-Jean Calvet, « l'écriture n'est qu'une étape de l'évolution de la langue³³ ». S'il ne fait aucun doute que toutes les langues parlées à travers le continent ne peuvent forcément être reconnues comme des langues écrites, il n'en demeure pas moins que bon nombre d'entre elles jouissent d'une assez longue tradition écrite et disposent d'une très abondante littérature écrite dans différents domaines.

³⁰ Renée BALIBAR, *op. cit.* p. 7.

³¹ *Ibid.*, p. 7.

³² Irina VILKOU-POUSTOVAIA, « De l'autre côté du miroir. Le colinguisme de Renée Balibar : modèle d'analyse historico-philologique ou projet démocratique ? », in Sonia BRANCA-ROSOFF (dir.), *L'institution des langues. Autour de Renée Balibar*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2001, p. 62.

³³ Louis-Jean CALVET, *Linguistique et Colonialisme*, Paris, Editions Payot, 2002.

L'idée n'est pas ici d'avoir une conception de l'intégration (sous)régionale et/ou de l'unité africaine sur la base de l'adoption exclusive d'une ou de langues africaines, idée qui reste encore aujourd'hui une ancienne doléance du panafricanisme linguistique qui a notamment marqué la période postcoloniale. Il ne s'agit pas non plus de défendre le colinguisme tel qu'il est appliqué aujourd'hui au niveau des institutions panafricaines, c'est-à-dire marqué par l'hégémonie des langues héritées de la colonisation aux dépens des langues africaines. La question est plutôt de défendre l'idée d'un colinguisme équilibré, une association des langues européennes, en réalité indissociables du patrimoine linguistique africain, adoptées par les institutions africaines comme langues de travail et de certaines des langues africaines susceptibles de contribuer à la construction de l'unité africaine. C'est dans cette perspective que nous soutenons avec Irina Vilkou-Poustovaia que colinguisme et nation entretiennent un lien étroit ou, en d'autres termes, le colinguisme joue un rôle incontournable dans la construction de l'identité collective. Irina Vilkou-Poustovaia souligne à juste titre ce lien indissociable qui les caractérise :

La construction imaginaire de l'identité collective est en rapport direct avec les représentations sur la langue, ce qui implique des arrangements des appareils linguistiques de communication. Le colinguisme construit des communautés, en reconnaissant l'autre, en construisant sa propre identité par opposition³⁴.

Dans le contexte africain qui nous intéresse ici, cette « identité collective » mise en exergue dans ces propos peut être comprise dans un sens plus large, à savoir dans sa dimension transnationale, panafricaine. En outre, des « arrangements des appareils linguistiques de communication » s'imposent pour la simple raison que l'Afrique ne peut pas continuer à ignorer ses propres langues, à sous-estimer l'apport que ces dernières peuvent constituer dans la construction de ses projets d'intégration. L'usage exclusif des langues européennes a déjà montré ses limites. Elles ne sont non seulement comprises que par la minorité des citoyens africains, mais elles sont également très souvent associées par une large opinion publique africaine au passé colonial des pays qui les ont introduites dans le continent. Elles sont souvent présentées dans le discours du

³⁴ *Ibid.*, p. 66.

panafricanisme linguistique comme des obstacles aux différents projets démocratiques initiés par les pays africains pendant la période postcoloniale. Abordant la problématique du colinguisme élaboré par Renée Balibar, Sonia Branca-Rosoff fait remarquer l'importance de la dimension linguistique dans la construction d'une démocratie. Elle estime ainsi que le projet démocratique ne passe pas par l'imposition d'une langue, mais plutôt par le partage des langues qui permet seul aux hommes de bâtir un monde commun³⁵. Dans le contexte africain, il existe un paradoxe qui réside dans le fait que les langues qui sont aujourd'hui adoptées pour bâtir les démocraties tant au niveau national que panafricain sont inconnues des populations locales. De la même façon, il relève d'une utopie que d'aspirer à construire une Afrique commune par le biais des seules langues coloniales dont la très grande majorité des Africains n'ont aucune connaissance. Le colinguisme, tel qu'il est pratiqué aujourd'hui par les différentes institutions africaines, doit être repensé dans le but d'y associer certaines langues du continent. Une meilleure prise en compte des langues africaines est donc nécessaire pour l'intégration et l'unité du continent africain mais également pour l'implication des citoyens dans les combats pour mieux asseoir la démocratie à travers le continent. Ce débat est en réalité posé de façon de plus en plus prégnante dans le milieu intellectuel et universitaire africain, et constitue l'une des institutions phares du continent à savoir l'Union africaine à amorcer sa politique visant à faire cohabiter langues européennes et langues africaines dans son institution comme langues de travail.

1.3.1. Pour un colinguisme au service de l'intégration africaine

Un demi-siècle après les indépendances, l'Afrique poursuit un débat animé autour de la place à faire aux langues du continent qui sont encore aujourd'hui, dans leur très large majorité, mises à l'écart des institutions tant nationales que panafricaines. Le débat linguistique, considéré dans la dimension africaine, peut être constaté à trois niveaux. Il apparaît d'abord au niveau des institutions panafricaines, qu'elles soient régionales, sous-régionales ou continentales. Il est ensuite à constater dans le monde littéraire africain où le débat sur le choix de la langue d'écriture a divisé les écrivains du continent en deux groupes dont ceux en faveur des langues africaines, de leur

³⁵ Sonia BRANCA-ROSOFF, « Renée Balibar : de l'institution des langues à leur universalisation », in Sonia Branca-Rosoff (éd.), *L'institution des langues. Autour de Renée Balibar*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2001, p. 23.

propre langue et ceux en faveur des langues européennes héritées de la colonisation (*cf.* 4. Chapitre 3). Vient enfin le niveau national où les politiques linguistiques ne sont que la reproduction de la politique linguistique panafricaine actuelle qui a consisté à maintenir les langues « impériales » aux dépens des langues africaines. Pour ce dernier cas, nous le verrons dans le contexte sénégalais qui sera traité dans le chapitre II qui suit.

En s'intéressant de plus près à la politique linguistique panafricaine, il est aisé de constater que le rôle des langues africaines dans la construction de l'Union africaine est largement sous-estimé ou tout simplement ignoré. S'il est aujourd'hui impossible, comme le fait remarquer à juste titre Renée Balibar, de fournir un tableau des colinguismes plus ou moins démocratiques actuellement en vigueur sur la planète³⁶, il convient tout de même de reconnaître que le colinguisme mis en place dans les institutions panafricaines présente la particularité d'être monopolisé par les langues des anciennes colonies. Les langues africaines, à l'exception du kiswahili qui jouit du statut de langue de travail et de l'arabe, sont toutes tenues à l'écart des organismes (sous)régionaux, mais également de l'institution phare du continent à savoir l'Union africaine et ce malgré leur statut de langues écrites, véhiculaires et transfrontalières pour certaines. Cette mise à l'écart des langues africaines des institutions du continent témoigne de l'absence d'une politique de promotion de la diversité linguistique et culturelle à dimension panafricaine. La remise en cause du recours exclusif aux langues européennes comme langues de travail par les institutions panafricaines est inévitable dans la mesure où il constitue un obstacle aux projets d'unité (sous)régionale ou continentale. Cette réalité est d'autant plus indéniable que l'usage exclusif des langues européennes n'est pas accompagné de politique de traduction vers les langues africaines les plus parlées à travers le continent, encore moins vers les langues à faible diffusion. Dans le contexte africain foncièrement marqué par la pluralité ethnolinguistique et où les politiques linguistiques, qu'elles soient nationales ou panafricaines, ont une tendance avérée à imposer les langues des anciennes colonies, la traduction est pourtant susceptible de jouer un rôle considérable dans la défense des minorités linguistiques et culturelles. Renée Balibar³⁷ met en exergue la vocation de la traduction dans de tels contextes de colinguisme où le choix des langues institutionnelles est synonyme d'exclusion des langues nationales :

³⁶ Renée BALIBAR, *op., cit.*, p. 19.

³⁷ *Ibid.*, p. 114.

L'esprit de la traduction consiste précisément à passer outre aux rapports de force et de discrimination, à surmonter la notion de langues majoritaires, à accorder aux langues des minorités un droit linguistique de type supérieur à celui de l'égalité quantitative³⁸.

Faute d'une politique de traduction à dimension continentale qui, dans une certaine mesure, peut s'expliquer par les moyens importants qu'elle nécessiterait, la remise en cause de cet ordre hégémonique linguistique établi s'impose. L'articulation des langues africaines aux langues européennes au niveau des institutions du continent représente une double nécessité : d'abord au nom de la défense des minorités linguistiques et culturelles et ensuite au profit de l'intégration africaine. Ce colinguisme, tel qu'il est établi dans les différentes institutions panafricaines, soulève un certain nombre d'interrogations dont la principale est de savoir si ces langues internationales sont plus à même de favoriser l'intégration africaine que les langues africaines elles-mêmes. Cette articulation des différentes langues est inéluctable car le combat pour la cause des langues africaines, si salubre soit-il, ne doit pas occulter les limites de ces dernières. Il faut reconnaître qu'il n'existe aujourd'hui aucune langue africaine qui ait couvert tout le continent pour être en mesure de prétendre substituer les langues européennes adoptées par les institutions comme langues de travail. Mais ce morcellement linguistique qui caractérise le continent ne saurait en aucun cas justifier la mise à l'écart des institutions et organismes panafricains des langues africaines au profit des langues coloniales. Ces dernières présentent en effet la même limite au vu même de la cartographie linguistique du continent qui laisse voir une Afrique francophone, une Afrique anglophone, etc.

Mettre en place un colinguisme dans lequel seraient associées langues européennes et langues africaines constitue le gage d'une intégration africaine réussie. Autant les langues coloniales sont désormais partie intégrante du patrimoine linguistique africain avec un rôle important à jouer dans la construction de l'unité africaine, autant les langues africaines sont incontournables et ne peuvent être ignorées dans le projet d'intégration africaine. L'enjeu d'une politique linguistique des institutions panafricaines n'est ni de maintenir l'hégémonie des langues coloniales comme langues

³⁸ C'est l'auteur qui souligne.

de travail ni de recourir exclusivement aux langues africaines sous prétexte de souveraineté linguistique. Il consistera plutôt à instaurer un plurilinguisme institutionnel dans lequel les langues africaines seront pleinement reconnues avec un statut de langues de travail, capables de contribuer aux projets endogènes d'union et d'intégration. C'est en tout cas l'idée d'une nécessaire coexistence au niveau institutionnel, d'une complémentarité des langues africaines et européennes que défend Mamadou Lamine Sanogo dans son article « Politique linguistique et Union africaine³⁹ ». Il rappelle tout d'abord que la posture adoptée par le panafricanisme linguistique qui a consisté, depuis le Congrès africain de Rome en 1956, à recourir à une langue africaine comme unique langue officielle à l'échelle du continent est une « utopie qui repose sur une fausse équation selon laquelle l'unité linguistique renvoie à l'unité politique et inversement⁴⁰ ». La mise en exergue de ses arguments nous permet de mieux voir les limites des langues africaines et européennes dont l'association constitue l'issue incontournable pour l'intégration régionale, voire continentale. Ainsi écrit-il :

L'unification linguistique, telle qu'elle est proposée par les panafricanistes, est une solution de substitution, qui ne s'attaque qu'à l'ombre de la question. Elle ne permet pas de résoudre le problème linguistique en Afrique ; en effet, il ne s'agit pas simplement de remplacer une langue européenne par une autre langue, aussi africaine soit-elle. Il s'agit plutôt de rechercher une voie qui permette l'amorce d'un processus de développement humain harmonieux en Afrique. Si certaines langues jouent de facto un rôle véhiculaire à l'échelle du continent, elles constituent des potentialités qui doivent être reconnues comme telles dans l'actualité des communautés qui les utilisent. Or cette actualité doit prendre en compte toutes les potentialités nationales, y compris les contributions linguistiques et culturelles étrangères qui sont véhiculées par le français, l'anglais et le portugais !⁴¹

³⁹ Mamadou Lamine SANOGO, *op., cit.*, 2008, pp. 19-34.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 23.

⁴¹ *Ibid.*, p. 24.

Il rajoute pour mettre l'accent sur les inconvénients de recourir exclusivement à une langue coloniale :

Le français est devenu la langue d'une minorité dominante, une élite qui joue de son prestige pour imposer un mode de gouvernement où les Noirs se substituent aux Blancs pour mieux exploiter leur propre pays. Le français permet indéniablement une ouverture à l'international ; mais il est aussi facteur de l'exclusion de plus de 90% des potentialités humaines dans la plupart des pays d'Afrique francophone. Dans nombre de pays africains, son officialisation n'apporte qu'un bénéfice économique et social mineur face au défi lancé par la lutte contre le sous-développement⁴².

On retiendra de ces deux extraits les limites aussi bien de la langue française - et par extension - de toutes les langues coloniales imposées comme langues officielles dans les pays africains ou adoptées par les institutions comme langues de travail - que des langues africaines. Ces limites soulignées de part et d'autre reflètent une situation propice pour l'instauration d'un colinguisme dans lequel les langues africaines dites véhiculaires, de communication et d'échange auraient toute leur place. En effet, il est aujourd'hui une réalité indéniable que ces dernières se sont inscrites dans une dynamique d'expansion irréversible au point de se substituer aux langues officielles dans certains domaines de la vie publique dont elles étaient pourtant exclues. Le cas du wolof qui a fini par s'imposer comme première langue véhiculaire du Sénégal et s'inscrire dans une dynamique de remplacer le français dans certains domaines est un exemple assez illustratif.

Les langues héritées du colonialisme dans le sens où elles ne cessent de conforter leur hégémonie dans les appareils institutionnels constituent un facteur d'exclusion auquel il convient de remédier non pas en les abandonnant ou en les remplaçant, mais en cherchant à établir un équilibre dans lequel elles cohabiteront avec les langues africaines. Le choix de celles-ci comme langues de travail devra se faire en fonction de leur niveau de développement, compte tenu également de leur poids démographique. Le concept de colinguisme trouve toute sa « pertinence dans l'optique d'une

⁴² *Ibid.*, p. 27.

politique linguistique⁴³ » à dimension régionale, sous-régionale et africaine. En effet, la mise en place d'un colinguisme officiel auquel auront accès les langues africaines constitue le gage de la construction des identités linguistiques et culturelles du continent. Le colinguisme, tel que développé par Renée Balibar comme un projet politique, un idéal démocratique, est bien exportable et applicable au contexte africain dans lequel il impliquera de remettre en cause l'usage exclusif des langues européennes pour les associer aux langues africaines au niveau des institutions du continent. Dans ce contexte, la meilleure prise en compte des langues africaines dans les institutions du continent est un moyen incontournable pour la « sauvegarde de l'identité africaine, de l'intégrité culturelle et l'affirmation de soi⁴⁴ ». L'enjeu n'est pas ici d'aspirer à une unité linguistique, mais plutôt de mettre en place un aménagement linguistique qui tienne compte du rôle incontournable des langues africaines dans les politiques d'intégration du continent africain. Tout comme Irina Vilkou Poustovaia déjà citée, Patrick Charaudeau rappelle la nécessaire prise en compte des aspects linguistiques dans toute idée de construction d'une identité collective :

Il est clair que la langue est nécessaire à la constitution d'une identité collective, qu'elle garantit la cohésion sociale d'une communauté et qu'elle en constitue d'autant plus le ciment qu'elle s'affiche. C'est par elle que se fait l'intégration sociale et c'est par elle que se forge la symbolique identitaire. Il est également clair que la langue nous rend comptables du passé, crée une solidarité avec celui-ci, fait que notre identité est pétrie d'histoire et que, de ce fait, nous avons toujours quelque chose à voir avec notre propre filiation aussi lointaine fût-elle⁴⁵.

L'Afrique a tout intérêt à réfléchir sur la place à faire aux langues nationales aussi bien sur le plan panafricain que sur le plan des politiques linguistiques nationales. Il serait toutefois illusoire de voir le colinguisme institutionnel comme une solution définitive à la gestion problématique de la pluralité des langues qui caractérise le continent. Au vu des nombreuses crises politiques,

⁴³ Jean-Michel ELOY, « Quelques points de débats sur le colinguisme : l'émergence des langues régionales », in Sonia BRANCA-ROSOFF (éd.), *L'institution des langues. Autour de Renée Balibar*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2001, p. 83.

⁴⁴ Mamadou Lamine SANOGO, *op. cit.*, p. 22.

⁴⁵ Patrick CHARAUDEAU, « Identité linguistique, identité culturelle : une relation paradoxale », in Christian LAGARDE (dir.), *Le discours sur les « langues d'Espagne »*, Presses universitaires de Perpignan, 2009, p. 21-38.

culturelles, identitaires et ethniques qu'elle traverse depuis l'accès aux indépendances, il est aujourd'hui plus qu'urgent d'entreprendre une réflexion nouvelle sur l'apport de la langue à la construction des Etats-nations, mais également son rôle dans l'éducation et la formation des citoyens. Cette redéfinition des rapports aux langues africaines suppose inéluctablement de rompre avec cette solution « de facilité », ayant consisté à l'officialisation exclusive et immédiate des langues coloniales, à laquelle ont eu recours presque tous les pays africains au lendemain des indépendances. L'un des arguments, aussi connus que discutables, avancés est que ces langues européennes sont supposées être des « langues neutres » face au risque de conflits ethniques, des revendications ethniques que pourrait provoquer l'imposition d'une langue nationale⁴⁶. Les langues africaines sont dans ce contexte perçues comme de simples références identitaires aux groupes ethniques qui les parlent et pas en mesure de jouir du statut de langue officielle. Pourtant, un demi-siècle plus tard, cette réalité est encore visiblement de mise si on observe les politiques linguistiques actuelles dans les pays d'Afrique noire. Exception faite à l'Afrique du Sud qui compte quatorze langues officielles, très peu de langues africaines jouissent aujourd'hui du statut de langue officielle. Toujours selon Mamadou Lamine Sanogo, excepté le « *kinyarwanda* qui a un statut officiel partagé entre le Burundi et le Rwanda⁴⁷ » et, Cécile Canut, « le somali en Somalie, pays fortement homogène culturellement, le swahili en Tanzanie, sous l'effet d'une politique coloniale pro-swahili⁴⁸ », l'ensemble des pays d'Afrique au Sud du Sahara adoptent encore aujourd'hui une ou des langues coloniales comme uniques langues officielles.

Il ne suffit pas de penser le colinguisme dans sa seule dimension institutionnelle, mais de l'étendre à l'enseignement où la remise en cause de l'hégémonie des langues coloniales n'est toujours pas effective pour la grande majorité des pays d'Afrique noire. Il importe d'ailleurs de rappeler qu'il y a depuis 2004 une prise de conscience de la part de l'Union africaine allant dans le sens d'adopter certaines langues africaines comme langues de travail. Cette volonté de la première institution panafricaine de mettre en place un colinguisme langues européennes / langues africaines s'est traduite par l'adoption à la même année du *kiswahili* qui jouit du même statut de langue de travail. Mais en dehors du contexte institutionnel, un autre défi, et non des moindres, attend

⁴⁶ M. L. SANOGO, *op., cit.*, p. 25.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 19.

⁴⁸ Cécile CANUT, « Langues et filiation en Afrique », *Les Temps Modernes*, vol. 4, n° 620-621, 2002, p. 414.

l’Afrique sur le plan linguistique : celui de la mise en place d’une politique éducative qui tienne compte des langues nationales. Même si, dans les faits, les réalités sont très contrastées en matière de politique éducative, il reste une réalité indéniable que le système éducatif et d’enseignement de la grande majorité des pays africains est marqué par l’hégémonie des langues officielles héritées de la colonisation. Au Sénégal, la mise en place d’une politique éducative bilingue langue française / langues nationales suscite un débat de plus en plus animé mais très loin d’être une réalité, malgré les nombreuses initiatives allant dans ce sens. Cette imposition des langues coloniales comme seules langues d’éducation et d’enseignement a, depuis les indépendances, fait l’objet de plusieurs critiques qui n’ont pas manqué de mettre en évidence son rôle dans l’échec des systèmes éducatifs africains.

Ainsi, en s’intéressant au cas particulier de l’Afrique francophone, Issa Diallo pointe du doigt l’hégémonie de la langue française qu’il présente comme l’une des principales causes de l’échec des systèmes éducatifs dans l’espace francophone⁴⁹. Un constat de la situation actuelle de l’école africaine qui vient effectivement corréler la position de Cheikh Anta Diop (1923-1986) qui, déjà en 1954 à la veille des indépendances, fustigeait l’attitude de l’école coloniale vis-à-vis des langues africaines qui étaient exclues du système éducatif en place. Ainsi, dans son ouvrage *Nations nègre et Culture* paru la même année (1954), attirait-il l’attention sur les inconvénients d’une école africaine sans les langues africaines :

Le jour où le jeune Africain entre à l’école, il a suffisamment de sens logique pour saisir le brin de réalité contenu dans l’expression : un point qui se déplace engendre une ligne. Cependant, puisqu’on a choisi de lui enseigner cette réalité dans une langue étrangère, il lui faudra attendre un minimum de 4 à 6 ans, au bout desquels il aura appris assez de vocabulaire et de grammaire, reçu, en un mot, un instrument d’acquisition de la connaissance, pour qu’on puisse lui enseigner cette parcelle de réalité⁵⁰.

⁴⁹ Issa DIALLO, « L’impact de la langue française dans l’enseignement primaire au Burkina Faso », in D. D. KUUPOLE (éd.), *New Trends in Languages in Contact in West Africa*, Takoradi: St. Francis Press Ltd., p. 32-48.

⁵⁰ Cheikh Anta Diop, *Nations nègres et Culture*, 1954-1979 (quatrième édition), *op., cit.*, p. 405.

Ailleurs il ajoute :

L'idée d'une langue africaine unique, parlée d'un bout à l'autre du continent, est inconcevable autant que l'est aujourd'hui celle d'une langue européenne unique⁵¹.

Cheikh Anta Diop défend clairement cette idée selon laquelle un enseignement donné dans une langue maternelle permettrait d'éviter des années de retard dans l'acquisition de la connaissance, donc, susceptible de contribuer à lutter contre l'échec scolaire. En outre, son argumentaire laisse voir que l'avenir de l'école africaine n'est ni dans l'adoption d'une langue africaine unique ni dans l'usage exclusif d'une langue européenne. Tout laisse ici croire qu'il défend l'idée d'un colinguisme comme la seule issue pour l'école africaine. Cette idée est aujourd'hui largement partagée par les défenseurs des langues nationales africaines et les militants pour un enseignement bilingue dont les premières années se feront dans les langues nationales. En effet, pour une large majorité de l'opinion publique africaine, le combat pour la reconnaissance des langues africaines dans les systèmes éducatifs nationaux ne consiste pas à abandonner les langues européennes au profit des langues africaines. Il s'agit plutôt d'arriver à co-officialiser la cohabitation entre langues africaines / langues européennes dans les différents programmes d'enseignement.

Un défi énorme qui peut paraître irréalisable au vu du nombre important de langues que regorge chaque pays africain. La mise en place d'un colinguisme dans le système éducatif des pays africains nécessite de la part des autorités politiques un investissement total, passera inévitablement par des choix politiques sur les langues à promouvoir à travers les programmes d'éducation et d'enseignement. Ces choix sont inévitables et doivent obéir, selon Cheikh Anta Diop⁵², à un certain nombre de facteurs à savoir « les possibilités internes de la langue, la littérature écrite et orale déjà existante dans celle-ci, la prépondérance politique et sociale, le potentiel d'expansion, la densité du peuple qui la parle ». Un autre argument qui justifie la nécessité de cet investissement dans les langues est qu'il permettra aussi de travailler à doter d'une graphie celles qui n'en ont pas. Dans un

⁵¹ *Ibid.*, pp. 405-406.

⁵² *Ibid.*, p. 406

article intitulé « La diversité culturelle de l’Afrique est menacée » publié en 2009, le linguiste Jean-Marie Hombert estime que sur les « quelque 2000 langues recensées à travers le continent, 20% seulement sont écrites ⁵³ ». S’il ne constitue pas une solution définitive à la gestion non moins problématique de la diversité linguistique africaine, le colinguisme est à coup sûr une option envisageable dans le cadre des politiques linguistiques aussi bien à l’échelle nationale que panafricaine.

Cependant, cet idéal est loin de se concrétiser dans la quasi-totalité des pays africains où le débat sur la nécessité de mettre en place une politique d’éducation associant langues africaines / langues européennes semble de plus en plus s’enliser. Les différentes politiques linguistiques nationales, d’Afrique francophone en particulier, n’ont fait que maintenir et conforter les situations diglossiques⁵⁴ qui perdurent depuis les indépendances dans les années 1960. François Ost résume à juste titre cette réalité linguistique africaine sous les termes de « plurilinguisme à langue dominante minoritaire⁵⁵ ». Il fait ainsi allusion au fait que les langues européennes imposées dans les différents pays africains comme uniques langues officielles des institutions et de l’enseignement ne sont en effet comprises que par une infime minorité des populations des pays qui les ont adoptées. Ces politiques linguistiques nationales ne sont que le prolongement de la politique linguistique panafricaine aujourd’hui à l’initiative des institutions (sous)régionales, mais également de l’Union africaine. Il faut toutefois reconnaître que, bien qu’elle n’ait pas encore réussi à réaliser un colinguisme différent de celui marqué par l’hégémonie des langues coloniales, l’Union africaine s’est illustrée à travers des initiatives visant essentiellement à la promotion des minorités linguistiques et la sauvegarde de la diversité culturelle.

Conclusion

En définitive, les politiques linguistiques nationales orientées vers l’intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs des pays respectifs se trouvent dans une situation de *statu*

⁵³ Jean-Marie HOMBERT, « La diversité culturelle de l’Afrique est menacée », *La Recherche*, n° 429, 2009, pp. 36-39.

⁵⁴ Nous reviendrons sur le concept de « diglossie » dans le chapitre 3 ainsi que sur ses différentes implications aussi bien sur le plan africain que sur le cas particulier du Sénégal.

⁵⁵ François OST, *op. cit.*, 2009, p. 329.

quo. Le Sénégal, malgré les efforts considérables depuis 1960, date de l'indépendance, allant dans le sens de mettre en place un système d'éducation bilingue français / langues nationales n'échappe pas à cette réalité. Nous aborderons, dans le chapitre qui suit, les initiatives majeures pour la promotion des langues nationales sénégalaises, lesquelles n'ont toutefois pas réussi à inverser la tendance de l'hégémonie de la langue française pour une alternative de cohabitation français / langues sénégalaises tant au niveau institutionnel qu'éducatif.

CHAPITRE DEUXIEME : APERCU GENERAL DU PAYSAGE LINGUISTIQUE SENEGALAIS

Les politiques linguistiques sénégalaises postcoloniales se sont toutes préoccupées de la situation des langues nationales qui doivent coexister avec la langue officielle, le français. Les nombreuses initiatives, certes parfois hésitantes, prises par les autorités politiques ont fini par aboutir à des résultats plus ou moins satisfaisants, mais qui ont contribué de façon remarquable au développement de la littérature écrite en ces langues. Les initiatives politiques en faveur des langues nationales sont à noter à plusieurs niveaux allant de la fixation de la graphie à la volonté affichée de les intégrer dans les programmes d'enseignement scolaire. Si le statut du français comme langue officielle se trouve de plus en plus conforté, certaines des langues nationales ont connu un essor irréversible comme c'est le cas du wolof qui joue aujourd'hui le rôle de langue véhiculaire sur le territoire national. Dans ce chapitre, notre propos sera de revenir sur les initiatives marquantes des politiques linguistiques postcoloniales, notamment lorsque ces dernières sont destinées à promouvoir les langues nationales.

2.1. Statuts, fonctions et domaines d'usage des langues au Sénégal

Cette partie vise à passer en revue la politique linguistique sénégalaise et, à travers cette dernière, la conception de la langue défendue depuis l'indépendance jusqu'à nos jours. Cette période postcoloniale est marquée par un engouement et une volonté politique manifestes de se libérer de l'hégémonie du français perçu comme un héritage colonial ne pouvant en aucun cas constituer la langue de l'unification nationale. Les années 1960 marquent alors le début d'une politique linguistique qui semble plus se préoccuper de la place à accorder aux langues locales dans un contexte plurilingue où le français reste la seule langue de l'enseignement à tous les niveaux. Les prémises de cette prise de conscience ont été posées par les acteurs de l'éducation ainsi que la société civile qui voyaient, dans un contexte de crise scolaire, la nécessité de mettre un terme à l'hégémonie du français dans l'école sénégalaise. C'est le début du bouleversement, ou du moins d'une tentative de bouleversement, de cette superstructure linguistique⁵⁶ instaurée par le système colonial, dans laquelle le français régnait en maître aux dépens des langues locales qui étaient jusque-là mises à l'écart du système scolaire sénégalais. Malgré les tentatives d'introduire les langues nationales dans le système éducatif sénégalais et les nombreuses initiatives visant à promouvoir ces langues, les résultats escomptés ont toujours été jugés mitigés, voire décevants. La volonté de faire des langues nationales des langues d'enseignement semble donc se heurter à divers obstacles très complexes et loin d'être résolus. Cette réalité explique sans doute l'échec des différentes expériences et tentatives d'introduire les langues nationales dans le système éducatif.

A côté de ce nationalisme linguistique qui appelle à se libérer de l'impérialisme linguistique français, s'est dressé un autre mouvement cette fois-ci favorable au maintien du français, de l'unilinguisme institué par le colonialisme et à la tête duquel se trouvait le président Senghor surtout connu pour son attachement à la langue française. Au vu de la situation confortable du français qui est désormais partie intégrante du patrimoine linguistique sénégalais, les revendications pour la reconnaissance des langues sénégalaises semblent se donner un autre objectif qui consiste à amorcer le développement harmonieux des langues nationales en coexistence avec le français. Bien que cette idée de remplacer le français par une autre langue nationale ne soit à l'ordre du jour, les aspirations des défenseurs des langues locales consistent à promouvoir les langues nationales par le biais de

⁵⁶ Louis-Jean CALVET, *op. cit.*, 2002, p. 177.

l'éducation en faisant de ces dernières des langues d'éducation et d'enseignement. C'est autour de cette problématique que s'articulera toute la bataille linguistique de la période postcoloniale.

2.1.1. Le statut privilégié du français

Nous avons dans la Constitution sénégalaise deux articles⁵⁷ qui mettent en lumière le statut du français que nous qualifions ici de privilégié :

L'article 1^{er} mentionne :

La langue officielle de la République du Sénégal est le français.

Plus loin, l'article 28 de réaffirme :

Tout candidat à la présidence de la République doit être exclusivement de nationalité sénégalaise, jouir de ses droits civils et politiques, être âgés de 35 ans au moins le jour du scrutin. Il doit savoir lire, écrire et parler couramment le français⁵⁸.

On remarque en citant ces articles que le français joue un rôle social important dans la mesure où il est censé ici conférer des pouvoirs significatifs à une partie des Sénégalais qui maîtrisent cette langue. En même temps, cette déclaration juridique est aussi révélatrice d'une démarche discriminatoire dans la mesure où l'adoption du monopole de la langue française dans les institutions politiques sénégalaises exclut *de facto* une large majorité des Sénégalais de la gestion des affaires publiques. Ce deuxième article de la Constitution qui impose clairement à tout citoyen sénégalais la connaissance de la langue française comme condition *sine qua non* pour aspirer à la magistrature suprême mérite commentaires. Cette décision politique n'est en réalité que la continuité de la politique linguistique coloniale menée jusqu'en 1960 par la France et qui est bien marquée par tout un processus de stigmatisation des langues sénégalaises ou de leur interdiction

⁵⁷ Voir les articles 1 et 28 de la Constitution sénégalaise.

⁵⁸ C'est nous qui soulignons.

pure et simple dans l'espace public. L'imposition de la langue française reflète effectivement l'idéologie de l'abbé Grégoire (1750-1831) selon laquelle « une nation nouvelle, consciente de son identité, se distingue par une langue unique⁵⁹ ». La construction de cet Etat nouvellement indépendant et de son identité doit reposer sur une langue unique, celle héritée du colonisateur, si bien qu'elle n'est comprise et parlée que par une infime minorité des citoyens auxquels elle est imposée. Les arguments avancés pour justifier l'imposition du français ne sont pas les mêmes que défend Grégoire qui, dans son initiative d'uniformiser le langage de la nation et de favoriser le corps idiomatique de cette nation, va mener une croisade impitoyable à l'encontre des patois⁶⁰. Mais des stigmatisations et des préjugés ont pesé, et pèsent encore, sur les langues nationales qu'il faut clairement tenir à l'écart de l'appareil administratif. Elles sont vues comme susceptibles de semer la division entre les différents groupes linguistiques qui composent la nation et, donc, de mettre en danger l'unité nationale. Elles apparaissent comme des langues qui ne sont pas assez développées pour être adoptées au même titre que le français, mais simplement destinées à la folklorisation. En définitive, les langues nationales constituent, aux yeux des autorités politiques de ce Sénégal indépendant, une menace à la constitution de l'identité nationale.

La diversité linguistique est vue comme un obstacle à la « simplification du jeu de la machine politique⁶¹ » et à la constitution de l'identité nationale. Il y a là toute une contradiction qu'il convient de relever et qui tient à cette aspiration à construire l'identité nationale par le moyen d'une langue étrangère supposée « neutre » qui, de surcroît, est largement minoritaire. Si le lien intime entre langue et identité nationale n'est plus à démontrer, il faut tout de même reconnaître que la langue a son revers dans la mesure où elle n'est jamais neutre. C'est l'idée que défend S. Berman⁶² : « le langage n'est jamais neutre ; consciemment ou inconsciemment, il creuse une dialectique d'appropriation et d'exclusion (eux / nous) ». La langue se présente comme un instrument de pouvoir dont elle est d'ailleurs indissociable et dont l'impact sur les rapports sociaux

⁵⁹ François OST, *op. cit.*, 2009, p. 311.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 304.

⁶¹ *Ibid.*, p. 311.

⁶² Cité par F. OST, 2009, p. 314.

et les « luttes de classement » s'avère décisif⁶³. Cette réalité correspond exactement au rôle que joue aujourd'hui la langue française dans les anciennes colonies qui l'ont adoptée.

Il est non seulement l'unique langue officielle du Sénégal où il assume pleinement la fonction institutionnelle, mais également celle dont la maîtrise est obligatoire pour tout citoyen ayant l'intention d'accéder à la magistrature suprême ou occuper un poste dans l'administration. Il constitue en d'autres termes la langue garante de l'ascension et de la promotion sociale, celle dont il faut disposer dans son patrimoine linguistique pour pouvoir prétendre à certains postes. Situation assez paradoxale dans un pays où cette langue ne compte pas plus de 30% de locuteurs. C'est la langue du pouvoir et de ses représentants, de l'administration, de l'enseignement à tous les niveaux, de la justice, de la magistrature, etc. Mais il nous semble intéressant à ce stade de rappeler que ce statut de domination linguistique dont jouit aujourd'hui le français au Sénégal a été nourri et conforté par l'entreprise coloniale.

2.1.1.1. Le discours colonial sur les langues nationales au Sénégal

L'entreprise coloniale ne s'est pas seulement limitée à un projet de domination économique et politique car elle a aussi des conséquences culturelles et linguistiques sur la société dominée. Ce dernier aspect linguistique se présente d'ailleurs comme un préalable destiné à préparer le terrain, à ouvrir la voie à l'exploitation économique et à établir la domination politique et culturelle. Au Sénégal comme partout en Afrique, se sont développés des discours idéologiques tendant à démontrer une prétendue infériorité des langues autochtones décrites comme des « sous-langues incapables de répondre en rien au défi des temps modernes, des sciences, de la culture, d'où la nécessité pour eux d'adopter la langue du colonisateur⁶⁴ ». Aussi bien pendant la période précoloniale que coloniale, le discours sur les langues s'est articulé autour de deux objectifs principaux consistant, d'abord, à déprécier les langues locales pour, ensuite, mieux asseoir la

⁶³ Pierre BOURDIEU, *Ce que parler veut dire*, Paris, Editions Fayard, 1982.

⁶⁴ Louis-Jean CALVET, *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris, Hachette, 1999, p. 127.

domination de la langue française, comme en témoignent ces différentes allégations faites par des responsables coloniaux⁶⁵ :

En 1845, l'Abbé Boilat, l'un des tout premiers spiritains du Sénégal et de la Gambie évoquait la situation sociolinguistique du Sénégal en ces termes :

...tels sont les wolofs, les sérères, les mandingues, les sarakholés, les peuls, les toucouleurs, les bambaras, les lawbés, les diolas, les maures, vivant ensemble et ayant entre eux des rapports journaliers, leurs langages diffèrent autant que leurs traits – Que de mystères ! Chaque peuple a son type, sa constitution, son tempérament, ses usages, sa langue... Comment se fait-il que depuis tant de siècles, ils n'aient pas fondu leurs idiomes en une seule langue commune ?

A la suite de Boilat, les remarques de Faidherbe (Gouverneur du Sénégal) obéissaient au même système de représentations des langues : la nécessité de réduire les langues à une langue commune. Amorçant son étude sur la langue sereer, il notait (1865 :13) :

... Tandis que l'immense contrée que forme le versant nord des montagnes du Fouta Dialon n'offre que trois langues dont deux du même type, et la troisième le poul, la langue d'un peuple étranger venu dans le pays, il n'est pas possible d'admettre que sur la petite étendue de côtes qui s'étendent de Gorée en Casamance, les peuples qui habitent ces pays marécageux aient un grand nombre de langues tout à fait différentes.

Enfin, on retrouve cette même insistance dans l'arrêté du 10 mai 1924 (J.O. AOF : 310) :

Les indigènes eux-mêmes ne se comprennent pas toujours. Les moyens de transport s'améliorant, les voyages se multipliant et les relations se développant,

⁶⁵ Papa-Alioun NDAO, « Politiques linguistiques et gestion de la diversité des langues au Sénégal : aspects sociolinguistiques », *GLOTTOPOL, Revue de Sociolinguistique* en ligne, n° 18, juillet 2011, pp. 7-8.

*il est de toute nécessité que le français, sans prétendre supplanter les idiomes, véhicule les idées communes qui fusionnent les races*⁶⁶.

On note que langues et colonialisme sont intimement liés, mais que ce rapport qui est constamment de force a toujours eu tendance à promouvoir la langue de l'opresseur aux dépens des langues locales. Il n'est pas exagéré, au vu de ces déclarations, d'affirmer que la situation sociolinguistique du Sénégal constitue pour l'administration coloniale une barrière dont il faut tout d'abord se débarrasser pour laisser la place à l'unilinguisme. L'exercice du pouvoir colonial ne saurait être effectif et efficace que si la diversité d'idiomes autochtones laisse place à la langue centralisatrice, le français. La question linguistique représente dès lors un enjeu politique majeur et Claude Hagège l'analyse si pertinemment :

*L'homme d'Etat, s'il réussit comme Atatürk en Turquie, à contrôler le cours de la langue à une de ses étapes décisives, ajoute à son pouvoir un autre pouvoir anonyme et efficace. C'est pourquoi le dirigisme linguistique, et la conception qui voit dans la langue une ressource naturelle ne sont pas innocents. Le dirigisme pourrait être de bon aloi, surtout s'il est anti-puriste et s'oppose à toute consécration des usages d'une minorité conservatrice. Mais la langue est un bien politique. Toute politique de la langue fait le jeu du pouvoir en le confortant par un de ses appuis les plus fidèles. La norme que le dirigisme établit n'est pas la norme comme statut, forme d'expression commune au plus grand nombre et que l'on se contenterait d'enregistrer. C'est une norme idéale. Elle sert les intérêts d'Etat si sa nature fictive gomme les tracés oscillants de la parole. Car l'unité de la langue intéresse le pouvoir. La variation l'incommode ; celle des modes de dire, qui déjà fait obstacle aux parcours de l'argent, est aussi celle des modes de pensée*⁶⁷.

⁶⁶ *Ibid.*, pp. 7-9.

⁶⁷ Claude HAGEGE, *L'homme de Parole. Contribution linguistique aux sciences humaines*, Paris, Folio Essai, 1985, p. 270.

Cet objectif d’instaurer un colonialisme linguistique ne saurait passer que par un processus de dévalorisation et de dépréciation des langues des colonisés auxquelles est attribuée une terminologie péjorative, parlant de langues indigènes, langues autochtones, dialectes, idiomes, etc. pour les nommer. Tout en vantant la « vertu civilisatrice » du français, sa capacité à promouvoir les valeurs culturelles et humanitaires, en le présentant comme une langue prédestinée à servir de langue de communication internationale, est amorcée une politique assimilationniste qui n’accorde aucune importance aux langues sénégalaises. Le combat linguistique mené par le colonisateur à l’encontre des langues nationales a sans doute porté ses fruits dans la mesure où elle a abouti à l’institutionnalisation du français en même temps que le refoulement des langues sénégalaises. La grande emprise de la langue française sur la vie de l’administration sénégalaise demeure encore aujourd’hui d’autant plus qu’elle détient, cinquante ans après l’indépendance, le monopole dans les institutions politiques et les affaires publiques. Mais, une fois l’unilinguisme instauré et le français imposé comme l’unique langue de l’administration coloniale, il convient de voir ce qu’il en est de la période postcoloniale, d’observer les pratiques et les conceptions adoptées par les autorités politiques vis-à-vis de cette position dominante du français dans ce Sénégal nouvellement libéré du joug colonial.

2.1.1.2. Senghor (1906-2001) et le prétexte du pluralisme linguistique

Si l’année 1960 marque pour le Sénégal l’accession à l’indépendance du point de vue politique et économique, sur le plan linguistique on note plutôt un *statu quo* qui se caractérise par le maintien de l’unilinguisme institutionnel instauré par le pouvoir colonial. En effet, la question des langues locales semble loin de figurer parmi les priorités du premier gouvernement sénégalais dirigé par le président Léopold Sédar Senghor. Ses préoccupations sont d’abord plus tournées vers la mise en place d’un pouvoir étatique puissant qui serait en mesure de relever les défis de l’émancipation économique déjà amorcée par les nouveaux Etats africains. Pourtant connu pour ses positions vacillantes tantôt pour la francophonie tantôt pour la négritude, le président Senghor n’a pas caché son attachement au français dont il rejette catégoriquement toute idée de substitution par une quelconque langue locale. Tout en véhiculant l’idéologie d’une ouverture à l’échelle panafricaine d’abord et ensuite internationale, le respect de la diversité culturelle et linguistique dont il ne cesse de faire l’éloge à travers ses œuvres littéraires et poétiques, il s’est aussi érigé en farouche défenseur

de la langue française qu'il voit comme élément constitutif du patrimoine linguistique sénégalais. Il voit d'ailleurs dans la Francophonie une occasion, une opportunité pour le continent africain de participer à la renaissance du monde, de répondre présent au rendez-vous du « donner et du recevoir » mais aussi d'aller à la rencontre de l'humanité. Dès le lendemain des indépendances, en 1962, il parlait de la langue française et de la Francophonie en ces termes :

Au moment que, par totalisation et socialisation, se construit la Civilisation de l'Universel, il est, d'un mot, question de nous servir de ce merveilleux outil, trouvé dans les décombres du Régime colonial. De cet outil qu'est la langue française. La Francophonie, c'est cet Humanisme intégral, qui se tisse autour de la terre : cette symbiose des « énergies dormantes » de tous les continents, de toutes les races, qui se réveillent à leur chaleur complémentaire...⁶⁸

La question des langues locales n'est jusque-là pas posée sérieusement encore moins l'idée de l'institution d'une quelconque langue sénégalaise comme langue officielle. Le français s'est par conséquent davantage ancré dans les institutions africaines à travers les actions de la francophonie dont Senghor est membre fondateur. Cette situation ne va cependant pas perdurer car cet idéal que représente, selon Senghor, la Francophonie ne convainc en aucun cas bon nombre d'intellectuels africains, et surtout sénégalais, qui n'y voient qu'un moyen d'insérer plus profondément les anciens pays colonisés dans une sphère culturelle de langue française. Cette période marque le début d'une bataille linguistique qui s'organise autour de deux mouvements principaux, dont l'un ayant pour précurseur Cheikh Anta Diop (1923-1986) se positionne en défenseur de la cause des langues sénégalaises, et l'autre ayant à sa tête le président Senghor favorable au maintien du français. Face aux nombreuses critiques émanant du premier camp et sa volonté de pousser à adopter une politique linguistique qui tienne compte des langues locales, le président Senghor insiste sur sa position de faire du français la seule langue de l'institution, démarche qu'il justifie comme une nécessité dans ce contexte si particulier.

Les arguments avancés pour justifier le choix de maintenir le français comme langue de l'Etat sénégalais sont nombreux et relèvent aussi bien des aspects de la langue elle-même que d'autres

⁶⁸ Léopold Sédar SENGHOR, « Le français, langue de culture », in *'Esprit'* n° 311, novembre 1962, p. 844.

facteurs socio-économiques. En effet, l'un des premiers obstacles, auxquels les détracteurs de la politique linguistique de Senghor ont dû faire face pour convaincre de mettre fin à l'hégémonie du français, est le très faible niveau de développement des études linguistiques réalisées sur les langues nationales. Dans cette bataille linguistique, la question des langues locales devient lancinante et leurs défenseurs posent des revendications de plus en plus ambitieuses ; Senghor⁶⁹ s'obstine à garder les langues locales à l'écart du système éducatif et de l'appareil étatique. Et comme pour dissiper toute réflexion sérieuse sur la question de l'usage des langues locales de la part de leurs défenseurs, il se montre parfois ferme et provocateur traitant ces derniers de « rêveurs » et de « romantiques irresponsables⁷⁰ ». Malgré l'expansion irréversible de certaines de ces langues sur tout le territoire national, aucune d'elle ne saurait, pour Senghor, supplanter le français dans son rôle de langue officielle, ni même être pour le moment enseignée dans l'école sénégalaise. Bien qu'il ne rejette pas catégoriquement leur éventuelle intégration dans le système éducatif, il y a quand même une volonté manifeste de mettre un terme à ce débat lorsqu'il affirme que « le wolof, de même que les autres langues nationales, ne sera enseigné dans les écoles sénégalaises que lorsqu'il aura fait l'objet d'une vingtaine de thèses d'Etat⁷¹ ». Au vu de cette condition posée par le président Senghor, il est aisé de constater que les revendications linguistiques sont loin d'être satisfaites en raison du peu d'intérêt que suscitent à ce moment les langues nationales dans le domaine de la recherche universitaire.

Mais, au-delà du faible niveau de développement des langues nationales, il y a aussi cet argument selon lequel le français constitue dans cette multiplicité ethnolinguistique une langue « neutre ». Tandis que les militants linguistiques voient en l'adoption par l'Etat d'une langue nationale le synonyme de l'achèvement du processus de libération nationale après l'émancipation politique et économique, le français est présenté par ses défenseurs comme un outil de communication institutionnelle auquel il faut impérativement avoir recours pour garantir la stabilité et l'équilibre politico-social. Car, il faut le dire, l'Afrique est, au lendemain des indépendances, fortement plongée dans des crises et des conflits interethniques et dans ce contexte où les séquelles

⁶⁹ Cité par Aly SAMBOU, Traduction pédagogique et didactique des LVE en milieu multilingue : le cas du Sénégal. Implications sociolinguistiques des interférences, Thèse de doctorat, Université de Caen Basse-Normandie, septembre 2011.

⁷⁰ Ibid., pp. 20-21.

⁷¹ L. S. SENGHOR, cité par A. SAMBOU, *ibid.*, p. 21.

du colonialisme sont encore visibles, toute tentative d'imposer une quelconque langue nationale aux dépens des autres pourrait être source de frustrations des autres communautés ethnolinguistiques. Devant l'impératif de la création d'un Etat postcolonial qui soit en mesure d'apporter des réponses appropriées aux nouveaux défis de développement sociaux et économiques, l'objectif pour le gouvernement en place est de réussir le pari de l'unité nationale dans la diversité. La construction de cette nation décolonisée implique inéluctablement l'abandon des particularismes locaux et des clivages ethniques et le recours à cette alternative que représente le français aux dépens de la diversité linguistique qui caractérise le Sénégal.

Cette situation de domination du français qui s'est vu confortée par la politique linguistique postcoloniale ne doit cependant pas masquer l'expansion irréversible des langues nationales en général et du wolof en particulier. Jusque-là mises à l'écart de l'appareil étatique où le français règne encore en maître, les langues nationales ont connu un niveau de développement fulgurant grâce à des initiatives émanant aussi bien d'intellectuels et militants linguistiques que de l'Etat.

2.1.2. La situation des langues nationales⁷²

Avant de dresser la cartographie linguistique du Sénégal, il nous semble important de procéder à une précision conceptuelle concernant les langues nationales dont les définitions peuvent parfois prêter à confusion comme en témoignent celles qui suivent :

La langue nationale est la langue d'une entité politique, sociale et culturelle ; toutes les langues d'un pays, parlées comme langues maternelles par les natifs, ont ce statut⁷³.

Pour les pays qui n'ont pas de passé colonial, la langue nationale peut être définie comme « la langue officielle à l'intérieur d'un pays⁷⁴ ».

⁷² Pour un aperçu des différentes langues et ethnies du Sénégal, voir Annexes Tableaux de répartition de la population en fonction des langues parlées.

⁷³ Voir l'article intitulé Réunion d'experts chargés d'étudier l'emploi des langues vernaculaires dans l'enseignement, UNESCO, 15 novembre-5 décembre 1951, p. 1.

*Une langue nationale est une langue dotée d'une orthographe reconnue et dont la normalisation est à l'étude, et jouissant d'un certain soutien de la part du gouvernement*⁷⁵.

Ces définitions qui émanent d'organismes différents font apparaître des dissemblances qui tiennent à un certain nombre de paramètres tels que le passé colonial ou non des pays, la disponibilité d'une orthographe, etc. En effet, les deux premières définitions fournies par l'UNESCO omettent l'aspect juridique relatif à la reconnaissance des langues nationales et l'existence d'une orthographe reconnue. En ce qui concerne la dernière définition de l'Institut Africain International (IAI), quant à elle, met l'accent sur ces deux aspects et correspond plus exactement à la situation des pays africains nouvellement indépendants. Cet institut africain international, appelé aussi Institut International pour l'Etude des Langues et Civilisations Africaines (IILCA) créé en 1926 à Londres, a mené des travaux ayant abouti à la publication, en 1930, de l'alphabet international africain fondé sur l'alphabet latin et ayant servi de base à la grande majorité des langues africaines.

Dans le cas du Sénégal, les langues nationales bénéficient d'un statut juridique précis mentionné dans des textes de loi datant de 1968 et de 2001. Ces deux articles font explicitement référence au statut des langues nationales ainsi que les critères requis pour qu'elles soient reconnues comme telles. Le premier décret 68-871 relatif à la transcription des langues nationales, qui remonte au 24 juillet 1968, a été respectivement revu et amendé par des textes de 1971 et 1985 et ne reconnaît comme langues nationales que six dont le diola, le mandingue, le pulaar, le sérère et le soninké. Quant au deuxième article, il vient apporter des modifications concernant le statut des langues en reconnaissant comme langues nationales, en plus des six langues déjà citées « *toute autre langue qui serait codifiée*⁷⁶», ce qui porte aujourd'hui à une vingtaine le nombre de langues jouissant du statut de langue nationale. L'élargissement de cet article 1^{er} de la Constitution de 2000

⁷⁴ *Ibid.*, p. 1.

⁷⁵ *Ibid.*, p.2.

⁷⁶ Article 1 de la Constitution du Sénégal datant de 2001 et votée par voie référendaire sous la présidence d'Abdoulye WADE.

a entraîné entre 2001 et 2002 la reconnaissance d'une quinzaine de langues comme langues nationales, comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Aperçu du nombre de langues ayant le statut de langue nationale au Sénégal

Année et textes de loi	Langues ayant acquis le statut de langues nationales
Décret 68-871 du 24 juillet 1968	Le diola, le mandingue, le pulaar, le sérère, le soninké, le wolof.
Article 1 Constitution 2001	le balante, le hassaniya, le mancagne, le mandiack, le none.
2002	le bainouk, le bassari, le bédick et le safi.

Il importe de noter que toutes ces langues ont ceci de commun qu'elles disposent toutes d'un système de transcription en caractères latins et sont majoritairement issues de la famille nigéro-congolaise. Cette cohabitation des langues implique des rapports de force entre les langues nationales elles-mêmes mais aussi entre les langues nationales et le français qui constitue la langue officielle du pays. Bien qu'ayant toutes le statut de langue nationale, ces dernières assument des fonctions différentes et se révèlent de plus en plus dynamiques dans des domaines qui étaient jusque-là réservés aux langues occidentales.

2.1.2.1. La fonction véhiculaire du wolof

En plus d'être la langue la plus parlée au Sénégal, le wolof est aussi une langue transnationale parlée aussi bien en Mauritanie qu'en Gambie avec des variantes dialectales qui,

cependant, n'empêchent pas l'intercompréhension. Sur le plan national, elle se présente aussi comme langue trans-ethnique⁷⁷ servant ainsi de moyen de communication à une large majorité de la population sénégalaise n'ayant pas forcément le wolof comme langue maternelle. Dans ce contexte fortement caractérisé par une diversité ethnolinguistique, le wolof, à l'image de toutes les autres langues sénégalaises, évolue dans un univers dominé par l'oralité, domaine où elle assure pleinement le rôle de langue véhiculaire⁷⁸ répondant quotidiennement aux besoins de la communication orale.

Pourtant, malgré l'absence d'une perspective de jouir du statut de langue officielle au même titre que le français et de sa mise à l'écart de la sphère institutionnelle, administrative, judiciaire et scolaire, le wolof est aujourd'hui sans aucun doute la plus dynamique des langues nationales. Bien qu'il ne représente la langue maternelle que de 44%⁷⁹ de la population sénégalaise, le wolof est aujourd'hui compris et parlé par plus de 80% de la population sur tout le territoire national. C'est la langue qui connaît depuis 1960, date de l'indépendance, une expansion irréversible au point de supplanter le français dans tout l'espace public où il a fini par s'imposer comme principale langue de communication. C'est la langue de communication des grands marchés régionaux qui constituent des carrefours commerciaux caractérisés par la rencontre d'une diversité ethnolinguistique et où acheteurs et vendeurs n'ont pas toujours forcément la même langue. Michel Malherbe⁸⁰ décrivait déjà en 1983 cette fonction véhiculaire du wolof : « le wolof est une des langues africaines dont l'expansion culturelle est indéniable : il est et devient chaque jour la langue de communication entre Sénégalais d'ethnies différentes ». En plus de cet aspect, le wolof étend sa présence dans toutes les communications orales où le français régnait en maître. Dans l'administration, dans les entreprises,

⁷⁷ Louis-Jean CALVET, *Les langues véhiculaires*, Paris, P.U.F, 1981, p. 225.

⁷⁸ François OST (2009 : 327) définit la *langue véhiculaire* par opposition à la langue grégaire. Selon lui, la langue véhiculaire, appelée également *lingua franca*, suppose un besoin de communication généralisée, bien au-delà du cercle de proximité. Il attribue cette fonction à certaines langues africaines comme le swahili et le lingala qui jouent le rôle de lingua franca entre différentes ethnies réparties dans plusieurs Etats. Dans le cas précis du Sénégal, le wolof joue un rôle comparable entre les différents groupes ethniques au niveau national. Il sert de langue de communication interethnique à des groupes qui n'ont pas la même langue.

⁷⁹ Mamadou CISSE, « Langues et glottopolitique au Sénégal », *Ethiopiennes, Littérature, philosophie et art*, Deuxième semestre, n° 87, 2011, p. 2.

⁸⁰ Cité par A. SAMBOU, *op. cit.*, 2011, p. 32.

qu'elles soient publiques ou privées, dans les tribunaux, dans l'enseignement à tous les niveaux, le recours au wolof est plus que jamais fréquent.

2.1.2.1.1. Les facteurs de l'expansion du wolof

L'omniprésence du wolof dans tous les secteurs de la vie quotidienne des Sénégalais tient à bien des facteurs qui relèvent d'ordre historique, politique, économique et idéologique. Cette expansion remonte surtout à la période coloniale avec l'instauration des quatre communes dont Saint-Louis et Gorée en 1872, Rufisque en 1880 et enfin Dakar en 1887 qui sont majoritairement habitées par des populations wolof. Ces communes instaurées par le système colonial, dont les habitants considérés comme des citoyens français jouissaient déjà d'un certain nombre de privilèges tels que l'électorat et l'éligibilité par rapport au reste de la population locale qui était inscrite sous le régime de l'indigénat, ont vite fait de devenir « des centres d'attraction où convergèrent toutes les composantes ethniques qui furent amenées à adopter le wolof comme langue de communication dans ce nouveau contexte⁸¹ ». A cet aspect politique découlant de la division territoriale imposée par le colonisateur s'ajoute un autre élément non négligeable relatif à l'implication des wolofs dans l'appareil colonial étatique. Hesseling⁸² explique ce processus de « wolofisation » par le fait que les wolofs furent les premiers à s'intégrer dans l'appareil colonial étatique qui, par la suite, reposa en grande partie sur eux ».

On assiste dès lors à un processus d'appropriation du wolof au détriment du français par d'autres groupes ethniques, une situation qui le place inévitablement dans une position confortable de première langue véhiculaire nationale. On note les liens étroits qui existent entre langue et pouvoir et le fait que cette expansion du wolof déjà bien favorisée par la situation politique coloniale est aussi portée par un pouvoir économique détenu par les populations wolof. Très dynamiques dans l'activité commerciale dont ils sont devenus des acteurs incontournables, les wolofs, tout en étendant leur présence à l'échelle nationale, ont réussi à ériger leur langue en véhicule de l'activité économique. Le développement de la langue wolof est donc inséparable du

⁸¹ Ndiassé THIAM, « Le pouvoir de la langue : sur la position actuelle des langues nationales au Sénégal », p. 1. <https://www.goethe.de/mmo/priv/1432287-STANDARD.pdf> Consulté le 30/12/2015 à 13h40.

⁸² Cité par Ndiassé THIAM, *ibid.*, p. 2.

développement de l'économie qui est d'ailleurs l'un des facteurs les plus déterminants de son expansion. Chérif Mbodj⁸³, pour décrire le rôle des populations wolof dans l'extension de leur langue, souligne : « les wolofs, écrit-il, très entreprenants dans le domaine du commerce, et très mobiles dans leurs activités, ont vite fait d'investir des territoires assez éloignés du leur où ils s'installèrent en petites communautés solidaires, avec leurs us et coutumes et leur langue, tout en vivant en bonne intelligence avec les populations locales ». La constitution et le déploiement, au niveau national, de cette intelligentsia qui, au fil des années, s'est constituée en actrice principale de la transformation politique, sociale et économique, sont accompagnés d'un enjeu linguistique à savoir l'expansion du wolof à laquelle cette même intelligentsia détentrice du pouvoir économique a largement contribué.

Un autre facteur, non moins important, ayant contribué à faire du wolof la première langue véhiculaire du Sénégal est le nationalisme linguistique, phénomène qui s'est largement propagé dans toute l'Afrique postcoloniale. Au Sénégal, la démarche adoptée dans le cadre de cette bataille linguistique consiste à proposer une alternative à l'hégémonie de la langue française qui passe forcément par la reconnaissance et l'intégration des nationales dans l'éducation et l'enseignement. Cette démarche semble, cependant, tenir à un préalable consistant à développer une littérature nationale de langues nationales et autour duquel s'articuleront toutes les revendications de ce nationalisme linguistique. Certains des principaux précurseurs de cette bataille linguistique comme Cheikh Anta Diop, Pathé Diagne et Ousmane Sembene, pour ne citer que ceux-là, se sont largement consacrés à l'étude et au développement des langues nationales afin d'en faire de véritables véhicules de l'émancipation de l'idéologie néocolonialiste. Si Cheikh Anta Diop a fait preuve d'une volonté agressive de promotion des langues nationales en s'illustrant particulièrement dans un remarquable travail de traduction des textes de spécialité vers le wolof (*cf.* Chapitre 5), le linguiste Pathé Diagne ainsi que le cinéaste Ousmane Sembene sont à l'initiative de la création, en 1971, de la revue *Kaddu*⁸⁴ (la parole). Sur les cinq années de son existence, ce journal s'est fixé comme

⁸³ Cité par A. SAMBOU, 2011, pp. 31-32.

⁸⁴ La revue *Kaddu* a été créé en 1971 par le linguiste Pathé Diagne et l'écrivain et cinéaste Ousmane Sembene. Cette période est surtout marquée par la lutte intense de jeunes intellectuels sénégalais pour la reconnaissance des langues nationales sénégalaises et le développement de leur littérature écrite. Il a publié durant ses quelques années d'existence dans des domaines différents tels que la littérature, la poésie, mais a également traduit du français vers les langues nationales, wolof en particulier, des textes du domaine scientifique et technique.

objectif principal de travailler à adapter les langues nationales aux savoirs du monde moderne, à en faire des langues de la science et de la technique au même titre que les langues occidentales. Néanmoins, au lieu d'adopter une quelconque langue nationale comme unique moyen d'expression de cette bataille linguistique, le choix est porté sur un bilinguisme langues nationales / français pour la diffusion de cette revue qui traitait des thèmes politiques, économiques, sociaux, scientifiques, etc.

Mais dans ses nombreuses initiatives visant à développer la littérature des langues nationales, ce nationalisme linguistique a, de façon consciente ou inconsciente, mis un accent particulier sur la langue wolof qui a fini par se présenter comme la mieux placée des langues nationales à remettre en cause l'hégémonie du français. Cette attitude peut être remarquée chez certains défenseurs des langues nationales eux-mêmes. En effet, Pathé Diagne est sans doute l'un des premiers linguistes sénégalais à avoir consacré autant d'efforts au wolof avec de nombreuses publications dont son ouvrage *Grammaire de wolof moderne*⁸⁵ dans lequel il aborde tous les aspects grammaticaux de la langue. Quant à Ousmane Sembène, connu pour sa double carrière créative et son engagement pour l'émancipation et la construction d'une Afrique populaire capable de s'autocritiquer et de se juger, il a, à travers son œuvre tant littéraire que cinématographique, contribué de façon significative au développement des langues nationales et plus particulièrement du wolof. En effet, son objectif premier a consisté à rompre cette barrière linguistique instaurée par la littérature africaine postcoloniale exclusivement destinée à une intelligentsia bourgeoise minoritaire maîtrisant le français aux dépens des populations analphabètes dans leur grande majorité. Deux moyens semblent alors s'imposer à Ousmane Sembène : en premier lieu le cinéma, pour éveiller les consciences sur la nécessité de bâtir une Afrique nouvelle loin de toute idéologie de domination dans ce contexte « postcolonial qui s'ouvre sur la réorganisation et le réordonnement de la mémoire collective afin d'imaginer une histoire autre, pour écrire autrement l'histoire, une histoire contre l'imaginaire colonial⁸⁶ ». Il propose ainsi de recourir au wolof comme principal vecteur linguistique pour atteindre les populations autochtones analphabètes majoritaires

⁸⁵ Pathé DIAGNE, *Grammaire de wolof moderne*, Paris, Présence Africaine, 1971, 231 pages.

⁸⁶ Mamadou DIOUF, « Histoires et actualités dans *Ceddo* d'Ousmane Sembène et Hyènes de Djibril Diop Mambéty », in Sada Niang (dir.), *Littérature et cinéma en Afrique francophone : Ousmane Sembène et Assia Djebar*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 16.

et démocratiser cette littérature. Il revendique d'ailleurs la réinvention d'un cinéma africain et qui soit fortement ancré dans les réalités africaines, qui puisse refléter les valeurs africaines tout en se montrant critique vis-à-vis des tares qui gangrènent le continent. Ainsi affirmait-il lors de la rencontre internationale des poètes tenue en 1964 à Berlin :

Sur les écrans d'Afrique noire, ne se projettent souvent que des histoires d'une plate stupidité, étrangères à notre vie. Pour nous Africains, le problème cinématographique est aussi important que de construire des hôpitaux, des écoles, donner à manger à des populations. L'importance est pour nous d'avoir notre cinéma : c'est-à-dire de se revoir, de se saisir, de se comprendre soi-même par le miroir de l'écran⁸⁷.

On remarquera bien que de cet attachement à réadapter le cinéma aux réalités africaines, et plus particulièrement sénégalaises, émerge une bataille à dimension linguistique. Ce cinéma engagé au service des Africains et servant de moyen d'éveil des consciences ne saurait d'abord être véhiculé que par les langues nationales, le wolof en première ligne, au vu du nombre très limité de locuteurs français au Sénégal. Ce cinéma engagé préconisé par SEMBENE est d'ailleurs révélateur d'une représentation dichotomique wolof / français associant ce dernier à l'étranger, le déracinement par rapport au premier symbole de l'enracinement, de la culture locale. Le professeur DAFF décrit bien cette représentation à travers les œuvres du cinéaste :

Cette représentation idéalisée de la langue est même reproduite dans le film de Sembène Ousmane, Xala, où on peut noter, à partir des comportements langagiers, deux communautés linguistiques distinctes : les francophones assimilés qui s'expriment dans un français clair, limpide et les opposants à l'assimilation linguistique qui gardent une expression raffinée dans un wolof classique. La situation sociolinguistique d'alors est bien campée. C'est celle d'une diglossie conflictuelle. Le monolinguisme de l'administration est dénoncé

⁸⁷ Lobna MESTAOUI, « Ousmane Sembène, entre littérature et cinéma », in *Babel, Littérature et Cinéma*, 2012, p. 248.

*dans Xala. Le français et le wolof sont des prétextes pour aborder le thème de l'enracinement/déracinement tout en intégrant le débat linguistique*⁸⁸.

Tous ces facteurs ont contribué de façon remarquable à l'expansion linguistique culturelle du wolof permettant à ce dernier d'asseoir sa position de première langue de communication et d'échange du Sénégal. Cette bataille linguistique, qui s'est surtout développée pendant la période coloniale, se fixe comme objectif premier de mettre un terme à ce champ linguistique institué par le colonialisme excluant *de facto* toutes les langues nationales des sphères du pouvoir. Après la libération politique et économique, le mouvement nationaliste, conscient de la nécessité de lutter contre l'impérialisme linguistique français, s'est attelé au développement des langues locales et s'est illustré par la production littéraire assez abondante dans les différentes langues. Bien qu'il ne soit pas arrivé à imposer une alternative à l'hégémonie du français dans toutes les sphères du pouvoir, il faut tout de même souligner que le nationalisme linguistique a joué un rôle de premier plan dans la reconnaissance et dans l'intégration des langues nationales dans le système éducatif. Un statut qui ne satisfait nullement les différents acteurs qui portent aujourd'hui le combat, car cette décision politique, bien que salubre, ne contribue en rien au développement des langues nationales tant que ces dernières ne seront pas intégrées dans l'enseignement au même titre que le français. Mais, au-delà de ce combat linguistique pour la valorisation des langues nationales et leur intégration dans le système éducatif national qui ne donne pas encore les résultats escomptés, le wolof continue d'étendre sa prédominance, laquelle est perceptible au niveau médiatique.

2.1.2.1.2. Les médias : une vitrine de la prédominance du wolof

Un autre domaine qui reflète la prédominance du wolof est celui des médias bien que le français domine encore la presse écrite. Le wolof a bien étendu sa domination même dans les radios et télévisions publiques occupant une place incontournable dans la réalisation des émissions culturelles, politiques, artistiques, religieuses, etc. En ce qui concerne les journaux présentés sur la chaîne nationale Radiodiffusion Télévision Sénégalaise (RTS), le wolof, tout comme le français, a droit à une édition spéciale d'information bien que d'autres langues nationales aussi soient présentes

⁸⁸ Moussa DAFF, « Stratégies et aménagement didactiques des langues partenaires pour un développement durable en Afrique », in *Penser la francophonie : concepts, actions et outils linguistiques*, Paris, Editions des Archives Contemporaines, 2004, pp. 32-43.

dans ce secteur. Pour ce qui est des débats politiques, espace dans lequel le français constituait la langue de communication par excellence, le wolof s'est bien fait une place au point de supplanter complètement ce dernier, ou du moins de l'égaliser. En effet, à défaut d'être présentés exclusivement en français, les émissions et débats politiques ou de quelque autre domaine que ce soit, s'ils durent deux heures, sont faits dans les deux langues dont une heure dans chacune. Cette situation prévaut aussi dans la communication présidentielle avec notamment les cérémonies de levée des couleurs initiées par le président Macky Sall depuis 2012, date de son accession au pouvoir, dans le but de « rappeler l'importance des symboles de la nation sénégalaise » et de « restaurer la citoyenneté ». Elles sont tenues le premier lundi de chaque mois et constituent pour le président de la République une occasion de s'adresser aux Sénégalais et d'évoquer l'actualité du moment et ses discours sont toujours faits dans les deux langues dont le français et le wolof. Quant aux traditionnels messages adressés à la nation à la veille de chaque fête nationale (célébrée le 4 avril) ou de chaque fin d'année, la présidence tient toujours à s'exprimer exclusivement en français, mais s'ensuit immédiatement une traduction en wolof sur tous les plateaux de télévision et de radio, aussi bien du public que du privé.

Cette situation de coexistence du français et du wolof dans l'administration prévaut aussi dans les médias mais à des degrés différents, avec surtout l'omniprésence et la domination du wolof dans la quasi-totalité des radios comme cela est souligné dans ce tableau illustratif ci-dessous.

Tableau 2 : Emissions en langues wolof et française

Radios	Nombre d'émissions en wolof	Pourcentage	Nombre d'émissions en français	Pourcentage	Total des émissions
SUD	24	52	10	22	46
WALF	39	60	4	6	65
DUNYA	78	80	43	6	97

RSI	10	12	43	53	81
Chaîne nationale	48	44	5	5	108

Source : Papa-Alioun NDAO, juillet 2011.

En observant ce tableau⁸⁹ illustratif du couplage français-wolof dans les médias, l'état de bilinguisme médiatique fait nettement apparaître la domination du wolof sur le français. Dans les radios et télévisions privées, dont la croissance a fortement marqué la sphère médiatique sénégalaise depuis l'année 2000, le wolof s'est imposé comme principale langue de communication. Il domine la production médiatique avec plus de 70%⁹⁰ des émissions et débats réalisés dans les secteurs public et privé, à l'exception de la RSI (Radio Sénégal Internationale) qui est la deuxième chaîne nationale dont le français reste la première langue de communication. Du point de vue artistique, musical, religieux ainsi que les émissions de télévision traitant des thèmes sociétaux, culturels et sociologiques ou encore les séries qu'on appelle communément « théâtres » le wolof s'est toujours érigé comme langue incontournable à laquelle il faut avoir recours pour élargir son audience. Les autres langues nationales, tout comme le français, sont aussi présentes dans les médias sénégalais mais à des degrés différents par rapport au wolof. Ces dernières sont de plus en plus représentées à travers d'autres réseaux médiatiques avec la mise en place des radios communautaires qui ont eu pour vocation à sauvegarder et revaloriser le patrimoine linguistique et culturel dans sa diversité. Au-delà de cette expansion du wolof au niveau national, il faut signaler qu'il tend de plus en plus à s'ouvrir au monde tirant au maximum profit du développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

2.1.2.1.3. Le wolof à l'ère du numérique

⁸⁹ Papa-Alioun NDAO, 2011, *op., cit.*, p. 17.

⁹⁰ Mamdou CISSE, 2011, *op., cit.*, p. 2.

Les langues africaines de façon générale souvent cantonnées à l'oralité n'ont pas échappé à l'essor des technologies de l'information et de la communication qui ont contribué à une large diffusion de ces dernières. Elles constituent en effet un tournant dans la promotion des langues africaines en leur ouvrant la voie à l'écriture. Au Sénégal, le wolof a aujourd'hui connu, grâce au développement de la technologie, une percée spectaculaire au point de rivaliser avec certaines langues africaines de grande diffusion telles que le swahili, le haoussa, le yoruba, etc. En 2004 et 2011, dans le cadre de leur politique visant à démocratiser la recherche sur le web, Google et Mozilla ont respectivement annoncé leur volonté de s'ouvrir aux langues africaines. A travers son initiative « Google *in your language* », est lancée l'interface wolof de Google dénommée « *Caytu ci Google* » permettant ainsi à tous les internautes sénégalais ou d'ailleurs de pouvoir effectuer leurs recherches sur Internet dans ladite langue. On assiste aujourd'hui à une floraison de sites web et de logiciels qui permettent au wolof de se familiariser davantage avec les technologies de l'information et de la communication (TIC). A ce titre, citons l'un des exemples les plus parlants que représente l'initiative de la firme Microsoft de rendre certains de ses produits tels que Windows Vista et Microsoft Office 12 disponibles en version wolof.

Il faut souligner que ce travail de valorisation des langues africaines dans l'espace numérique ne relève pas seulement d'initiatives des grandes multinationales de la technologie. Parallèlement, l'appropriation des innovations technologiques par les Africains est aussi synonyme d'opportunités pour les différents acteurs engagés pour la cause des langues africaines. Au Sénégal, aussi bien des ONG que des acteurs culturels ou encore des militants linguistiques ont su profiter de l'apport considérable de l'espace numérique pour dérouler leur stratégie de valorisation des langues locales. Ce recours au numérique semble donc lever la barrière linguistique qui s'était établie sur le Web, où les langues européennes ou asiatiques régnaient en maître, car étant à l'origine de l'explosion de sites Internet wolof aux vocations multiples. Il peut s'agir des ONG œuvrant dans le domaine de l'alphabétisation, des acteurs culturels visant à promouvoir les cultures locales, ou même de simples sites d'information où l'actualité tant nationale qu'internationale est accessible au quotidien en wolof. Il en est de même dans le domaine touristique où, par exemple, dans le cadre de la promotion de cette activité, se créent de plus en plus sites Internet ou de blogs pour permettre aux éventuels touristes d'avoir des notions de base en wolof.

L'arrivée des nouvelles technologies a ainsi bien contribué à libérer la créativité de la population africaine qui en a largement profité tout en essayant aussi de l'adapter aux réalités locales. Du point de vue linguistique, Internet constitue un canal idéal pour la promotion et la diffusion des langues nationales sénégalaises de façon générale et plus particulièrement du wolof, lequel est, lentement mais sûrement, en train de continuer son expansion sur le web. En résumé, le wolof a, au cours de ces dernières années, réussi à se faire une place au cœur du numérique et l'apprendre est aujourd'hui presque aussi facile qu'apprendre le français ou l'anglais. Et il ne fait plus aucun doute que le wolof a amorcé un processus de développement de son écriture grâce à l'informatique et qu'à ce rythme, en plus de sa fonction véhiculaire, il est bien parti pour devenir une langue transfrontalière de grande communication. Après avoir présenté la situation ainsi que le rôle du wolof et évoqué certains des facteurs qui ont contribué à son expansion, il convient de souligner que ce dernier coexiste avec d'autres langues nationales dont certaines sont plus dynamiques que les autres.

2.1.2.2. Les fonctions identitaire et culturelle des autres langues

Il faut signaler à ce niveau que les rapports de force ne se limitent pas uniquement à la coexistence entre le français et le wolof comme précédemment décrit. En plus de ces langues coexistent une trentaine d'autres langues dont certaines jouissant, au même titre que le wolof, du statut de langue nationale. Il s'agit, en plus du wolof, du pulaar, du sérère, du diola, du mandingue et du soninké de « toutes les autres langues qui seraient codifiées » (cf. 1.2. Tableau 1). Ces langues vernaculaires, comme les décrit M. Diki-kidiri⁹¹, sont associées au monde traditionnel et ethnique, mais constituent aussi un moyen d'expression de l'identité culturelle et des valeurs locales. A la différence du wolof, qui répond au besoin irrépensible de communiquer dans les centres urbains caractérisés par une diversité ethnolinguistique, ces langues vernaculaires sont surtout parlées dans les différentes régions du Sénégal. En effet, face à la prédominance du wolof qui ne cesse d'étendre ses domaines d'usage, certaines de ces langues nationales présentent aujourd'hui des formes de

⁹¹ Dans son ouvrage *Le vocabulaire scientifique des langues africaines*, Marcel DIKI-KIDIRI (2008-16) représente la situation linguistique du continent par ce qu'il appelle « pyramide sociolinguistique africaine » et dans laquelle il distingue les langues officielles, les langues véhiculaires et les langues vernaculaires. Ce dernier groupe, les langues vernaculaires, sont, selon lui, les langues ayant cours dans un même pays et qui sont associées au monde traditionnel, ethnique et aux savoirs et savoir-faire hérités du passé.

résistance à cette hégémonie linguistique⁹². Dans cette situation que C. Hagège appelle *pulsion dialogue*⁹³, ce besoin irréversible de communiquer dont le wolof constitue le vecteur, cette résistance s'est surtout organisée autour du sérère, du diola et du pulaar qui contestent la suprématie sociale et/ou culturelle du wolof⁹⁴. En plus de leur nombre de locuteurs relativement important, diverses initiatives entreprises pour la revalorisation et la revitalisation des langues nationales ont considérablement contribué à rehausser leur statut. A travers des programmes dont la priorité consistait, entre autres, à diffuser les valeurs culturelles, les radios communautaires ont réussi à enraciner l'information quotidienne auprès des populations des zones reculées et à contrer l'hégémonie galopante du wolof.

Tout comme le maintien du français est toujours perçu par les défenseurs des langues nationales comme un moyen d'acculturer et d'aliéner davantage le peuple sénégalais de manière générale, certaines langues minoritaires ont aussi fait preuve de résistance à ce processus de wolofisation massive. En effet, leurs locuteurs ne se sont pas montrés insensibles aux conséquences de l'adoption du wolof, comme c'est le cas dans les grands centres urbains, et dont les premiers effets seraient d'ordre culturel. On en déduit immédiatement que ces réticences vis-à-vis du wolof sont justifiées par ce besoin et cette volonté de garder sa culture qui serait sous la menace d'une assimilation par la langue dominante. Les replis identitaires s'expliquent aussi par des représentations sociales que les locuteurs des langues minoritaires se font souvent de la langue wolof et par conséquent de ses locuteurs qui sont décrits comme des gens « arrogants, assimilateurs et dominateurs⁹⁵ ». Cette situation témoigne des liens étroits qu'entretiennent langue et culture et on voit aisément que l'acceptation d'une quelconque domination linguistique serait inévitablement un frein à l'expression du plurilinguisme et donc du multiculturalisme qui caractérisent le Sénégal.

2.2. Des statuts, et après ?

⁹² P. A. NDAO, 2011, *op. cit.*, p. 18.

⁹³ Claude HAGEGE, 1992, *op. cit.*, p. 41.

⁹⁴ P. A. NDAO, *op. cit.*, p. 18.

⁹⁵ Mamadou CISSE, « Langues, Etat et société au Sénégal », *Sudlangues*, 2005, p. 108.

Il existe dans cet environnement plurilinguistique une sorte de spécialisation fonctionnelle des langues où chacune remplit pleinement une fonction particulière. Il y a en effet la langue officielle, la langue véhiculaire dominante et enfin les autres langues nationales qui garantissent l'expression de la diversité culturelle et identitaire. S'il n'y a aucun doute que le français occupe ce statut privilégié de langue officielle depuis la période précoloniale, force est de constater que les langues reconnues depuis 1968 comme langues nationales ont accumulé une littérature écrite assez développée. L'enjeu pour ces langues n'est plus une question de statut, mais leur intégration dans le système éducatif pour une éducation bilingue à l'échelle nationale comme alternative à l'hégémonie du français.

Il est frappant de constater que la politique linguistique postcoloniale a fortement mis l'accent sur la nécessité de conférer aux langues locales le statut de langue nationale qui, à son tour, ne leur garantit aucune place à aucun niveau de l'enseignement. Il serait alors logique de s'interroger sur l'intérêt de ce statut étant donné que ces mêmes langues nationales sont jusqu'à aujourd'hui mises à l'écart du système éducatif sénégalais. Les actions menées dans le cadre de la politique linguistique du Sénégal indépendant se sont avérées timides et insuffisantes pour régler définitivement cette lancinante question des langues nationales dans le système éducatif. Il en résulte un constat qui est qu'au moment où le français continue d'asseoir son hégémonie dans l'enseignement sénégalais à tous les niveaux, les langues nationales sont, quant à elles, toujours cantonnées à la communication orale, réduites à leur rôle d'expression identitaire et culturelle. Ces deux dernières décennies ont cependant été marquées par une prise de conscience de la nécessité d'élaborer une politique linguistique et éducative qui prenne en compte les langues nationales à travers les systèmes d'éducation formelle et non formelle. Suite aux différentes tentatives des pouvoirs publics de mettre en place une politique scolaire visant à introduire les langues nationales à l'école formelle, qui se sont soldées par des échecs, la politique de promotion des langues nationales s'est tournée vers d'autres recours tels que l'alphabétisation.

2.3. Langues nationales et politiques linguistique et éducative au Sénégal

Si le français s'est sans aucun doute conforté dans sa place d'unique langue officielle sénégalaise depuis l'indépendance, les langues nationales se sont plutôt inscrites dans une

dynamique de quête de reconnaissance surtout dans le système éducatif. En effet, ces dernières ont toujours occupé, depuis 1960, une place centrale dans toutes les initiatives politiques qui se sont donné comme vocation la défense des langues et des cultures existantes dans le cadre des politiques et planifications linguistiques. Les premières initiatives remontent aux années 1960, 1970 et 1980 et ont abouti à un certain nombre d'acquis tels que la dotation des langues nationales d'un système de transcription, à l'établissement des règles de découpages des mots ainsi qu'à la reconnaissance, entre 2000 et 2002, pour certaines des langues locales le statut de langue nationale. Il convient de rappeler que la Constitution de 2001 n'a fixé (dans son article 1^{er} déjà cité) qu'un seul critère pour être reconnu comme langue nationale : c'est d'être codifié. Des avancées significatives mais insuffisantes pour les militants de la cause des langues locales.

La survie et l'avenir des langues sénégalaises semblent désormais se jouer ailleurs qu'à une simple reconnaissance du statut de langue nationale. L'enjeu du combat du militantisme linguistique est maintenant orienté vers la place à faire aux langues dans le système éducatif national qui constitue, pour eux, le canal idéal par lequel doit passer la politique de promotion et de revalorisation des langues nationales. Parallèlement, on note une prise de conscience politique en faveur des langues nationales de plus en plus grandissante comme en témoignent les divers décrets et lois promulgués en 1981⁹⁶ et 2000⁹⁷. Ces années font partie de celles qui ont marqué la politique linguistique sénégalaise en ce sens qu'elles symbolisent un tournant décisif dans la longue marche des langues nationales pour intégrer le système éducatif sénégalais.

C'est par ailleurs autour de cette épineuse question de l'introduction des langues nationales dans le système national d'éducation et d'enseignement que s'organisent toutes les débats sur la politique linguistique. Les nombreuses initiatives entreprises dans ce sens par les pouvoirs publics se sont déployées à deux niveaux différents dont, d'une part, le système de l'éducation formelle et, d'autre part, le système non formel. Pour bien comprendre la place des langues nationales dans l'un

⁹⁶ *La tenue des Etats Généraux pour l'Education et la Formation (EGEF)*. Rencontre marquée par une totale remise en cause par les acteurs de la méthode d'enseignement véhiculée uniquement par le français. Les conclusions en sont la décision d'introduire les langues nationales dans le système éducatif comme médium et matière d'enseignement.

⁹⁷ Cette année correspond à l'élargissement de la portée du décret de 2000 relatif aux langues nationales stipulant « Les langues nationales sont le diola, le mandingue, le pulaar, le sérère, le soninké et le wolof et toute autre langue qui serait codifiée », et portant ainsi à une vingtaine le nombre de langues reconnues comme nationales.

comme dans l'autre cas, s'impose à ce niveau une précision terminologique pour ces deux systèmes éducatifs qui diffèrent aussi bien en termes d'objectifs poursuivis que du public visé. En effet, la première, c'est-à-dire l'éducation formelle, englobe l'ensemble des établissements publics et privés d'éducation préscolaire et d'enseignement élémentaire. Quant à l'éducation non formelle, elle regroupe l'ensemble des actions éducatives menées dans le cadre de modèles alternatifs et des classes d'alphabétisation⁹⁸. C'est principalement autour de ces deux systèmes, formel d'abord et ensuite non formel, que se construira toute la politique éducative en faveur des langues nationales.

2.3.1. La problématique de l'intégration des langues nationales dans l'éducation formelle

Rappelons que cette idée d'introduire les langues nationales dans l'éducation formelle n'est pas une préoccupation nouvelle mais date bien avant l'indépendance. La première initiative est en effet attribuée à Jean Dard, instituteur installé à Saint-Louis du Sénégal où il ouvrit dans cette ancienne capitale de l'Afrique Occidentale Française (A.O.F) la première école en Afrique⁹⁹. Après son apprentissage du wolof, ce dernier, pour des soucis d'efficience pédagogique, entreprit de former ses élèves avec leur propre langue car, argumente-t-il, l'enseignement le mieux adapté devait reposer sur la langue maternelle¹⁰⁰. Une démarche audacieuse mais qui, jugée contradictoire à celle de l'entreprise coloniale qui devait en quelque sorte passer d'abord par l'imposition de la langue française, ne dura qu'une année avant d'être abandonnée. Il a néanmoins anticipé sur une question qui, deux siècles après, reste plus que jamais d'actualité.

L'indépendance acquise en 1960, le rôle des langues nationales dans le processus de création de cette nation nouvellement indépendante et dans la construction de l'unité nationale s'est vite invité dans les débats. La nouvelle école aspirant à former les citoyens sénégalais est inéluctablement appelée à rompre avec celle héritée du système colonial, ce qui suppose une remise en cause de l'hégémonie du français à tous les niveaux de l'école sénégalaise. Les langues

⁹⁸ Daouda DIARRA et al., « Document de travail de la série : Mécanismes et stratégies de financement de l'éducation. Les écoles communautaires de base », *Institut international de planification de l'éducation/UNESCO*, 2000, p. 19.

⁹⁹ Abdou Racine SENHOR, « L'héritage colonial et les langues en Afrique francophone », in *L'enseignement des langues vivantes à l'étranger : enjeux et stratégies*, Revue internationale de Sèvres, septembre 2003, p. 77.

¹⁰⁰ Pathé DIAGNE, *op. cit.*, p. 14.

nationales se sont présentées comme des sources de contestations et de revendications à la tête desquelles se trouvent des acteurs de l'éducation mais également des militants et des locuteurs de ces langues, tous s'insurgeant contre l'usage exclusif du français dans l'éducation nationale. Cette situation a sans doute contribué à une prise de conscience des autorités politiques se trouvant contraintes de poser les jalons d'une politique linguistique qui prenne en compte les langues nationales. Les initiatives et mesures visant à introduire les langues nationales dans l'éducation formelle comme objet et médium d'enseignement-apprentissage ont été prises à deux niveaux : le préscolaire et l'élémentaire.

2.3.1.1. L'expérience au niveau préscolaire

L'organisation de ce système, qui constitue la première étape dans l'éducation formelle sénégalaise, est définie dans la loi n° 75-70 datant du 9 juillet 1975 et relative à l'éducation préscolaire¹⁰¹. Il accueille les enfants âgés de trois à cinq ans avec une durée d'études qui s'étend sur trois années appelées petite, moyenne et grande section et au terme desquelles l'enfant intègre directement le cours d'initiation (CI), l'équivalent de la première année de l'enseignement élémentaire.

L'une des toutes premières expériences des langues nationales dans l'éducation préscolaire a été tentée en 1977¹⁰². Une initiative qui s'inscrit dans l'esprit de la création de cette nouvelle école sénégalaise enracinée dans les réalités locales et soucieuse de répondre aux besoins et exigences du développement national. Cette tentative visait principalement à « ancrer les enfants dans les langues nationales et valeurs culturelles en vue de consolider leur identité et de les prémunir d'une aliénation précoce¹⁰³ ». Il s'agit là d'une expérimentation limitée aux deux premières années appelées petite et moyenne section. Les enfants sont, au cours de cette période, initiés à la communication dans leurs langues maternelles ou langues premières à travers des activités

¹⁰¹ Rapport général sur les Données mondiales de l'éducation, Lois et autres règlements fondamentaux relatifs à l'éducation au Sénégal, *Bureau International de l'Education / UNESCO*, Edition 2010/2011, p. 3.

¹⁰² Yéro SYLLA, Des états généraux aux classes pilotes : Les langues africaines dans l'éducation au Sénégal, UNESCO, Bureau régional de Dakar, 1991, p. 10.

¹⁰³ Pépin FAYE, « Les langues nationales dans le système éducatif formel : état des lieux et perspectives », *Revue de Sociolinguistique*, n° 22, juillet 2013, p. 120.

éducatives, didactiques et pédagogiques. Ce programme d'éducation est principalement accompagné par l'Ecole Nationale des Educateurs Préscolaires (ENEP) qui a joué un rôle central dans la formation des éducateurs mais également dans la production des ressources didactiques en langues nationales. Créée en octobre 1978 par décret n° 78-1014¹⁰⁴, cette institution s'est positionnée comme la seule spécialisée dans la formation des éducateurs jusqu'à sa suppression et son remplacement en 1991 par l'Ecole de Formation des Instituteurs (EFI). Cette école est remplacée depuis 2011 (Décret n° 2011-625 du 11 mai 2011) par les Centres Régionaux de Formation des Personnels de l'Education (CRFPE).

Malgré l'apport considérable de cette institution, il y a deux constats qui traduisent les faiblesses et les limites de cette expérience. Le premier est relatif à la prédominance du wolof dans les programmes préscolaires tandis que le second est lié à l'absence d'établissements préscolaires, qu'ils soient publics ou privés, dans les zones rurales, ce qui signifie *de facto* l'exclusion de beaucoup d'enfants de ce système exclusivement concentré dans certaines grandes villes du pays. Ce sont là deux points qui sont effectivement révélateurs d'un manque de cohérence et de clarté des premières mesures visant à promouvoir les langues nationales dans la politique linguistique et éducative nationale. L'un des obstacles majeurs auxquels était confrontée cette expérience est d'ordre didactique, avec la difficulté à produire dans les six langues concernées, wolof, sérère, pular, diola, mandingue et le soninké, des ressources pédagogiques. Une situation qui n'a fait que conforter la position du wolof qui jouissait déjà d'une assez abondante littérature par rapport aux autres langues nationales et favorisé le processus de « wolofisation », déjà une réalité dans les centres urbains, du système préscolaire. Au-delà de l'omniprésence du wolof, un autre élément est à souligner, relatif cette fois-ci à l'absence de mesures politiques stratégiques pour étendre cette expérience sur le territoire national. Une absence de perspective qui se justifie par les difficultés économiques et financières que traversait le pays¹⁰⁵ et qui ont abouti à un ajustement structurel ayant poussé les autorités politiques à revoir leurs priorités et s'intéresser davantage à l'éducation élémentaire.

¹⁰⁴ Pépin FAYE, *De l'éducation préscolaire au Sénégal*, Editions Publibook, 2014, p. 33.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 34.

Cette situation économique imprévue a alors plongé l'éducation préscolaire dans un immobilisme et le projet d'y intégrer les langues nationales s'éloignant de plus en plus. Ce n'est que plus tard en 2000, année marquant l'accession au pouvoir du président Abdoulaye Wade, que se manifeste un regain d'intérêt envers ce sous-secteur du système éducatif. En effet, le nouveau gouvernement, dans le cadre de sa politique de promotion du développement de la petite enfance, a mis en place un nouveau type d'établissement préscolaire appelé « case des tout-petits » (CTP). Un programme très médiatisé dont l'objectif principal s'inscrit dans la droite ligne de la recommandation de la loi n° 75-70 du 09 juillet 1975 relative à l'organisation du système préscolaire sénégalais, c'est-à-dire la « protection et l'éducation d'enfants au-dessous de l'âge minimum de la scolarité élémentaire¹⁰⁶ ». S'il a eu le succès de couvrir une bonne partie du territoire national où ces « cases des tout-petits » sont encore présentes, il faut en revanche noter que les langues nationales ont constitué la grande absente dans ce nouveau programme préscolaire.

2.3.1.2. Les tentatives de l'introduction des langues nationales à l'école élémentaire

Le Sénégal a initié depuis les années 1970 une politique linguistique « révolutionnaire » marquée par la mise en place d'un projet de valorisation des langues nationales par le biais du système éducatif national. Ce système, élémentaire notamment, où l'hégémonie du français paraissait jadis inébranlable, a été caractérisé, et continue de l'être, par diverses tentatives d'introduction des langues nationales. Des expériences aux enjeux multiples qui ne se limitaient pas à une simple initiative de promouvoir les langues nationales ou une volonté de remettre en cause de l'hégémonie du français à tous les niveaux du système éducatif. Au-delà de ces aspects, l'initiative a pour finalité de contribuer de façon significative à l'amélioration d'un système éducatif déjà en perte de vitesse dans la mesure où elle part de principe selon lequel « il y a plus à gagner si les premières acquisitions de l'enfant se font dans sa langue maternelle¹⁰⁷ ». Cette tentative des autorités politiques de faire aux langues nationales une place dans l'enseignement élémentaire s'est révélée problématique à bien des niveaux. Elle soulève en effet beaucoup de questions connexes relatives à la méthode et à la stratégie à adopter, aux langues sur lesquelles porter le choix pour

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 35.

¹⁰⁷ Abdou Racine SENGHOR, *op., cit.*, p. 83.

mener à bien les expériences. Cette volonté de faire des langues nationales des langues d'éducation et d'enseignement s'est traduite par deux actes majeurs dont l'expérience des classes (non) télévisuelles (1978-1982) et celle initiée en 2002. Les classes télévisuelles ont été initiées dans le cadre des politiques visant à introduire les langues nationales dans le système éducatif formel. La particularité de cette initiative est qu'elle avait recours à la télévision scolaire pour l'enseignement de ces langues.

2.3.1.2.1. Les classes (non) télévisuelles (1978-1982)

La première entreprise d'introduction, à titre expérimental, des langues nationales à l'école élémentaire sénégalaise remonte aux années 1970 avec le système des classes télévisuelles et des classes non télévisuelles. L'objectif principal visé à travers cet acte était de libérer du système éducatif national l'emprise culturelle coloniale en posant les bases d'une réforme éducative et linguistique qui tienne compte des réalités sociolinguistiques et culturelles du pays. Mise en place sur la période 1978-1982¹⁰⁸, cette expérience ne s'est limitée qu'aux quatre des six langues à savoir le diola, le pulaar, le sérère et le wolof et ne couvrant que partiellement le territoire national. L'introduction des langues nationales s'effectue dès la première année du cycle primaire pendant laquelle elles constituent les seules langues d'enseignement. Le français n'est introduit que plus tard à partir de la deuxième année à l'oral comme matière pour ne devenir ensuite la seule langue d'enseignement qu'à partir de la quatrième année¹⁰⁹. Les premières classes sont ouvertes dans quatre villes pilotes choisies en fonction de l'importance numérique de chacune des quatre langues retenues pour l'expérience. Les classes wolofs étaient limitées à Dakar, le diola à Bignona, le sérère à Diarère tandis que les classes pulaar étaient accueillies par les villes de Matam et Podor, comme le montrent les données suivantes¹¹⁰ :

- Classes non télévisuelles

3 classes wolof ouvertes à Dakar, en octobre 1979 ;

¹⁰⁸ Yéro SYLLA, *op., cit.*, p. 11.

¹⁰⁹ Mamadou CISSE, *op., cit.*, p. 113.

¹¹⁰ Yéro SYLLA, *op., cit.*, p. 11.

2 classes pulaar ouvertes à Matam et à Podor, en 1982 ;

1 classe sereer ouverte à Diarère, en 1982 ;

1 classe joola ouverte à Bignona, en 1982.

- *Classes télévisuelles*

10 classes wolof, ouvertes en octobre 1978, dont 4 à Dakar et 6 en banlieue.

Il convient de remarquer, en observant ce récapitulatif, que le wolof occupe une place centrale dans l'ouverture de toutes les classes confondues avec dix classes télévisuelles en 1979 et trois non télévisuelles en 1982. Mais cette expérience, quoique visiblement très ambitieuse et assez bien organisée, n'a pas tardé à montrer ses limites et a d'ailleurs fini par se solder par un échec ayant abouti à sa suspension. Nombreuses sont les raisons avancées qui expliquent ce blocage et beaucoup d'acteurs de l'éducation ainsi que de militants linguistiques restent convaincus que cette initiative était plus destinée à calmer les ardeurs des revendications de ce militantisme linguistique. Les différentes études consacrées à cette première expérience ont surtout fait état d'un manque de vision et de définition claire des objectifs escomptés de cette dernière. L'attitude des autorités politiques à prendre cette décision hâtive d'introduire les langues nationales dans l'enseignement élémentaire explique un manque notable de personnel qui n'était pas suffisamment formé et outillé pour assurer la réussite de l'expérience et ne disposait pas de supports, manuels et outils pédagogiques. A cet obstacle s'ajoutent l'absence de matériaux didactiques adéquats mais aussi et surtout la réticence des parents d'élèves vis-à-vis de l'expérience. Cette dernière situation résulte de l'absence d'une démarche implicative et de sensibilisation des différents acteurs du système qui, par conséquent, ne voyaient pas l'intérêt et les enjeux d'une telle initiative. Tous ces facteurs ont inéluctablement mené à l'échec de cette première expérience et convaincu acteurs et observateurs de la nécessité de réformer en profondeur le système éducatif en pleine crise.

C'est à cet effet qu'ont été convoqués en janvier 1981 les Etats Généraux de l'Education et de la Formation (EGEF), un acte fort posé par Abdou Diouf qui venait tout récemment d'accéder à la présidence de la République. Cette date, janvier 1981, a bien marqué le Sénégal tant sur le plan

politique, avec la transition qui a vu le remplacement de Léopold Sédar Senghor après vingt ans à la magistrature suprême par Abdou Diouf, que socio-éducatif avec la tenue des Etats généraux. En annonçant cette toute première décision lors de son premier discours officiel adressé à la nation, le président Abdou Diouf a bien fait preuve d'une volonté d'apaiser les tensions qui minaient l'école sénégalaise. En effet, en plus de la crise économique et financière dans laquelle était plongé le pays, l'école sénégalaise était surtout marquée par des tensions et des désaccords entre les mouvements syndicaux et le gouvernement de L.S Senghor. Rappelons, à cette occasion, que ce bras de fer entre syndicats enseignants et gouvernement a abouti à « la dissolution, en 1973, de l'unique syndicat d'enseignants indépendant des formations politiques, le SES (Syndicat d'enseignants du Sénégal). Toutefois, les enseignants entreprirent la mise sur pied d'une autre organisation, plus unitaire et plus démocratique : le Syndicat Unique et Démocratique des Enseignants du Sénégal, le SUDES, vit le jour le 26 avril 1976¹¹¹ ».

Les Etats généraux étaient donc une occasion et un moyen d'apaiser les tensions mais également de poser les jalons d'une réforme effective et irréversible de l'école sénégalaise tant réclamée par les syndicats enseignants. Cet appel au dialogue n'avait pour objectif que de donner la parole à toutes les parties concernées, syndicats enseignants, parents d'élèves, société civile et gouvernement afin de leur permettre de discuter et d'aborder l'ensemble des problèmes du système éducatif. Une démarche implicative garante de la transition de l'école coloniale encore au service et aux intérêts du néocolonialisme à une école sénégalaise « plus populaire et plus démocratique, qui prend racine dans les valeurs nationales tout en s'ouvrant aux valeurs universelles¹¹² ». Le profil de cette école nouvelle à laquelle aspire désormais le Sénégal est clairement défini lors de la tenue de ces Etats généraux, le 28 janvier de la même année, selon certains critères : « Au bout de quatre journées de travaux, les EGEF devaient aboutir à la *conception et à la définition d'une École nouvelle, nationale et sénégalaise, démocratique et populaire, laïque¹¹³ mais intégrant les dimensions, spécifiques de notre réalité socio-culturelle, notamment sa dimension religieuse¹¹⁴* ».

¹¹¹ Abdou SYLLA, « De la grève à la réforme : luttes enseignantes et crise sociale au Sénégal », *Politique africaine*, II (8), 1982, p. 63.

¹¹² Yéro SYLLA, op., cit., pp. 14-15.

¹¹³ C'est nous qui soulignons.

¹¹⁴ Abdou SYLLA, « L'École : quelle réforme ? », in Momar-Coumba DIOP (éd.), *Sénégal. Trajectoires d'un État*, Dakar/Codesria, 1992, p. 6.

Une rencontre qui a visiblement répondu aux attentes des différents acteurs et au terme de laquelle le gouvernement, par la voix de son représentant et ministre de l'éducation nationale Abdel Kader Fall¹¹⁵ livrait ainsi son sentiment :

L'École sénégalaise, telle qu'elle se dessine maintenant, est bien l'expression de la volonté nationale et non pas le produit de spéculations de quelques spécialistes, même si ces derniers ont amplement participé à son élaboration... Je voudrais dire combien nous avons été frappés par la profondeur et l'ardeur des discussions et combien nous avons apprécié la sincérité, la franchise, la loyauté des uns et des autres... Ce que j'appelle l'esprit des États Généraux, c'est-à-dire une volonté de recherche concertée, loyale et franche de solutions réalistes. Il y a lieu de s'en féliciter, grâce à vous, cet esprit de coopération et de sincérité qui n'exclut pas les divergences, a prévalu du début à la fin de nos travaux. Le Gouvernement prend acte de toutes les propositions et réaffirme à la fois la spécificité de la fonction enseignante et l'impérieuse nécessité de la revalorisation de la fonction enseignante. J'en prends ici l'engagement solennel ; rien de ce qui est possible ne sera épargné pour que l'enseignant retrouve sa dignité et son prestige.

Il convient de remarquer que les Etats généraux ont abouti à bien des conclusions, parmi lesquelles la question des langues nationales figure en ces termes : « l'introduction et la promotion des langues nationales dans l'École nouvelle ». Pour traduire cette volonté politique en actes concrets, la Commission Nationale de Réforme de l'Education et de la Formation (CNREF), créée au lendemain des Etats généraux et chargée de mener les réformes, entend bien prendre en compte la question des langues nationales conformément aux recommandations du gouvernement. Ces dernières concernaient notamment la démarche à adopter ainsi que les modalités de leur introduction dans le système éducatif, comme le montrent les propos du Professeur Iba Der Thiam, alors ministre de l'Education nationale, lors d'une conférence de presse tenue le 18 janvier 1985 :

¹¹⁵ Cité par Abdou SYLLA, *ibid.*, p. 6.

La nécessité d'une approche suffisamment prudente et réaliste pour que l'introduction des langues nationales à l'école soit entourée de toutes les garanties de succès, ce domaine étant certainement l'un de ceux où l'impréparation peut avoir les conséquences les plus dommageables et concourir à des résultats diamétralement opposés au but poursuivi.

Il renchérit par la même occasion en proposant d'introduire les langues dans le système éducatif en deux phases : comme matières d'abord, et comme langues d'enseignement ensuite :

La première phase expérimentale d'introduction des langues nationales dans le système éducatif consistera à en faire une matière d'enseignement à l'école élémentaire, sanctionnée par une bonification au certificat d'étude. Les langues nationales seront en même temps introduites aux niveaux moyen et secondaire selon les mêmes modalités et avec une bonification au BFEM et au baccalauréat. La seconde phase consistera, compte tenu des enseignements recueillis lors de la phase précédente, à introduire nos langues comme langues d'enseignement concurremment avec le français, et selon des modalités qu'il reste à définir¹¹⁶.

Mais, malgré la volonté de la CNREF de redonner aux langues nationales la place qui doit leur revenir dans le processus de développement économique, social et culturel du Sénégal, leur introduction dans le système éducatif n'est toujours pas effective. Cette question s'est par ailleurs invitée à tous les débats relevant de la politique linguistique et éducative et a marqué d'une pierre blanche le passage des différents présidents de la République du Sénégal. C'est ainsi qu'une nouvelle tentative a eu lieu au début des années 2000 avec « l'alternance politique¹¹⁷ » qui marque l'arrivée de Abdoulaye Wade à la magistrature suprême et le départ de Abdou Diouf.

2.3.1.2.2. L'expérience de 2002

¹¹⁶ Cité par Yéro SYLLA, *op. cit.*, pp. 21-22.

¹¹⁷ Terme utilisé au Sénégal pour désigner l'arrivée d'Abdoulaye WADE (Parti Démocratique Sénégalais) à la tête du pays et la fin de règne du Parti Socialiste (PS).

L'année 2000 marque au Sénégal le début de toutes les ruptures, marquant ainsi l'arrivée d'une alternance politique à la tête de l'Etat et le début de règne d'un pouvoir libéral qui ne cache pas son panafricanisme incarné par son leader Me Abdoulaye Wade. Une nouvelle ère semble s'ouvrir pour les langues nationales sous ce régime. Les premières prémices de cette volonté manifeste du nouveau gouvernement d'introduire les langues nationales dans le système éducatif ne sont pas fait attendre avec l'extension de l'article 1^{er} de la Constitution qui, jusque-là, limitait le nombre de langues nationales à six. Cette première mesure est suivie d'un projet qui envisage d'introduire les six premières langues nationales codifiées à l'école élémentaire en deux temps. La première phase s'étendait sur la période d'octobre 2002 à juin 2004, alors que la deuxième était prévue sur une durée de quatre ans allant de la rentrée scolaire d'octobre 2004 à juin 2008¹¹⁸. Voulant surtout tirer les leçons des précédentes expériences, les autorités politiques ont adopté un changement de démarche consistant à impliquer tous les acteurs de l'éducation pour une meilleure appropriation de sa vision en faveur des langues nationales. Cette initiative semblait plutôt partir sur de bonnes bases avec la mise en place de programmes de recherche intensifs en terminologie pour la production de manuels et d'outils pédagogiques aussi bien en français que dans les six langues nationales concernées. Le contenu de ces outils pédagogiques était fondé sur la diffusion et la valorisation du patrimoine culturel national, et chaque région du Sénégal était chargée de produire des recueils de textes dans chacune des six langues nationales.

Dans le souci de faire de ces langues de véritables instruments d'expression des cultures locales ainsi que de la science et de la technique, est créée en 2007 l'Académie des langues nationales (ALN). Elle avait, et continue d'avoir, une vocation fédératrice car appelée à travailler en étroite collaboration avec toutes les autres structures déjà existantes aussi bien au niveau national qu'international telles que l'Académie des langues africaines. Mamadou Makalou, alors ministre des Langues nationales et de la Francophonie, rappelait les attentes et les espoirs du gouvernement vis-à-vis de cette nouvelle structure tout en réitérant l'engagement et la détermination des autorités politiques en faveur des langues nationales. Il déclarait, par la même occasion, au journal *Le Soleil* paru le 25 juillet 2007 que :

¹¹⁸ Voir Plan Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF), Schéma directeur de la mise à l'essai de l'introduction des langues nationales à l'école élémentaire, *Ministère de l'enseignement technique, de la Formation professionnelle, de l'Alphabétisation et des Langues nationales*, aout 2002, p. 16.

*L'Académie aura pour mission principale de préserver l'unité nationale dans la diversité linguistique et culturelle, de favoriser la concertation entre les différents acteurs des secteurs de l'éducation, de la formation et de la recherche en vue d'une meilleure maîtrise des langues nationales et transnationales*¹¹⁹.

Ses membres qui sont au nombre de six, dont quatre académiciens permanents et deux associés pour chacune des langues choisies, doivent donc servir d'interface entre les différents acteurs de l'éducation, de la recherche ainsi que les différentes structures impliquées dans la promotion des langues nationales. Ils sont ainsi chargés de « faire des langues nationales un patrimoine commun à tous les Sénégalais¹²⁰ » mais également de jouer le rôle d'expert et de conseiller auprès des décideurs politiques dans leurs vision et planification linguistiques. Leurs travaux sont, entre autres, axés sur l'harmonisation des règles d'écriture, de grammaire mais aussi et surtout sur le développement des ressources terminologiques des langues nationales. Mais, toutes ces mesures, si ambitieuses puissent-elles paraître, n'ont pas suffi pour assurer une intégration effective des langues nationales à l'école élémentaire sous le régime libéral de Me Abdoulaye Wade. La mise en place de l'Académie n'a pas permis de réaliser l'ambition politique de basculer dans un système éducatif bilingue efficace langues nationales / français à l'école élémentaire. Cette impérieuse question de faire des langues nationales des langues de scolarisation fait encore aujourd'hui l'objet de beaucoup de débats, quinze ans après l'intérêt et la volonté manifestés par les autorités politiques libérales. Quant au développement des ressources terminologiques qui constituent une condition *sine qua non* pour en faire des véhicules des domaines scientifiques et techniques, l'Académie a bien montré ses limites. Cet objectif consistant à avoir recours aux langues nationales pour la mise en place effective d'un système éducatif bilingue n'est toujours pas devenu une réalité au Sénégal. Les échecs auxquels ont abouti les différentes expériences ont, semble-t-il, poussé les autorités politiques à orienter leurs efforts en faveur des langues nationales vers l'éducation non formelle.

¹¹⁹ Voir à cet effet le journal *Le Soleil* dans son numéro du 25 Juillet 2007.

¹²⁰ Fary Sylate KA, « La politique linguistique du Sénégal de 1960 à nos jours : réalités et perspectives », *In Politiques Linguistiques en Afrique francophone de l'indépendance à nos jours*, Festival des Langues d'Afrique, Edition III. Kinshasa, R.D.C, 14-15 juin 2010.

2.3.2. L'éducation non formelle : une alternative pour la valorisation des langues nationales

L'éducation non formelle représente, depuis le début des années 1990, un terrain où se joue l'avenir des langues nationales. Le Sénégal, comme beaucoup de pays d'Afrique francophone, s'est lancé dans un combat dont l'objectif principal est l'éradication, sinon la réduction significative, de l'analphabétisme. Un fléau qui a bien mérité d'attirer l'attention des autorités politiques d'autant plus qu'il touchait une partie importante de la population sénégalaise. Le rapport du recensement général de la population et de l'habitat publié en 1998 fait état de ce pourcentage alarmant de 73,1% de Sénégalais âgés de 16 ans et plus qui ne savaient ni lire ni écrire¹²¹. Un chiffre qui, confirme le même rapport, cache des disparités entre sexes dans la mesure où 82,1% de cette population touchée sont des femmes contre 63,1% pour les hommes. Cette situation a sans doute été à l'origine de l'élaboration de programmes d'alphabétisation, mais également de la création des Ecoles Communautaires de Base (ECB). Deux initiatives caractéristiques de l'éducation non formelle ayant la même finalité qui est d'éradiquer l'analphabétisme mais visant des publics différents, comme on peut le constater dans les pages suivantes consacrées à leur analyse.

2.3.2.1. Les Ecoles communautaires de base ou la démocratisation de l'éducation

Elles sont l'aboutissement des colloques de Kolda et Saint-Louis, tenus respectivement en 1993 et 1995, dont elles traduisent la conclusion principale, c'est-à-dire la définition d'une politique nationale d'éducation non formelle. Initiées en 1993¹²², elles ont pour cible principale les enfants non scolarisés ou déscolarisés âgés de 9 à 15 ans et elles sont, dans la grande majorité, implantées dans des zones rurales généralement dépourvues d'infrastructures scolaires. Ces écoles ont servi à combler et à corriger les déséquilibres en matière d'infrastructures scolaires qui étaient une réalité dans les zones rurales. Les ambitions des autorités étatiques à travers l'expérimentation des ECB sont clairement définies dans la loi d'orientation 92-22 qui souligne la nécessité de former des citoyens et acteurs au développement du pays. Ces derniers sont en effet appelés à assurer leur

¹²¹ Voir à cet effet le Programme de Développement de l'Education et de la Formation /Education Pour Tous (PDEF/EPT), *Ministère de l'Education nationale du Sénégal*, mars 2003, p. 30.

¹²² Daouda DIARRA et al., « Les Ecoles communautaires de base au Sénégal », *Institut international de la Planification de l'Education/UNESCO*, Paris, 2000, p. 31.

propre promotion intellectuelle, socio-économique et culturelle de leur communauté (D. Diarra et al., 2000 : 31).

Les langues nationales occupent une place centrale dans cette expérience, constituant un dispositif incontournable dans l'élaboration des programmes destinés à ces communautés qui n'ont pu accéder à l'école formelle ou aux déscolarisés. En plus de l'implication de différentes ONG partenaires à l'image d'Aide et Action et Plan International, les autorités étatiques ont surtout misé sur une approche inclusive en plaçant les communautés concernées au centre de toutes les décisions relatives au fonctionnement et à la gestion des dites écoles. Une telle démarche a suscité un intérêt assez particulier chez ces populations accueillant cette expérience. Elle explique aussi l'envergure de l'expérience trois ans après son lancement avec l'ouverture en 1996 de deux cents (200) salles de classes sur tout le territoire national. Les langues nationales, bien que représentées à des degrés différents, sont bien présentes dans les programmes mis en place, comme en témoigne le tableau récapitulatif ci-dessous.

Tableau de répartition des langues dans les ECB

<i>Langues</i>	<i>Wolof</i>	<i>Pulaar</i>	<i>Sérère</i>	<i>Mandingue</i>	<i>Diola</i>	<i>Soninké</i>
<i>Pourcentage</i>	55	44	11	5	4	3

Source : DIARRA et al., p. 32

La prédominance des langues nationales est donc visible à travers les programmes des ECB dont l'élaboration tient compte de deux volets principaux consistant à la « préparation à l'enseignement moyen, général ou spécialisé en servant de passerelle au système formel de l'éducation d'une part, et à la préparation à l'enseignement professionnel d'autre part¹²³ ». Les six

¹²³ *Ibid.*, p. 41.

langues nationales concernées servent dans cette expérience d'outils de transferts de compétences, mais également d'expression de domaines divers tels que les connaissances scientifiques, techniques et socio-économiques jusque-là véhiculées par le français. A la différence des expériences menées dans le système éducatif formel, les acquis des ECB ne se sont pas fait attendre. Dès la deuxième phase de l'expérimentation (1997-1998), les écoles ont enregistré un chiffre record de dix mille apprenants, se présentant ainsi désormais comme un modèle alternatif et complémentaire à l'école formelle. L'apport d'une telle expérimentation s'est révélé efficace et considérable dans les objectifs du gouvernement sénégalais d'éradiquer l'analphabétisme au Sénégal. Selon un rapport publié en 2003 par le ministère de l'Education Nationale (PDEF/EPT : 30), les ECB ont accueilli vingt mille élèves sur la période 1993-2002 dont 77,3% de filles.

Tous les acquis de cette expérience qui semblaient s'inscrire sur la bonne voie ne doivent néanmoins pas cacher les limites des écoles communautaires. Ce système peine encore à s'étendre sur tout le territoire national de même que la généralisation de l'éducation au plan national dont l'Etat sénégalais a fait une priorité depuis le début des années 2000 n'est toujours pas une réalité. Le taux d'analphabétisme reste aujourd'hui élevé, car estimé en 2013 à 42,4%¹²⁴, au Sénégal bien que l'éducation non formelle ait contribué à sa nette amélioration. C'est un système éducatif qui n'est que très partiellement financé par l'Etat et qui reste par conséquent très dépendant des financements extérieurs provenant le plus souvent du secteur privé ou des organismes internationaux. Il ne bénéficie pas du même appui que l'éducation formelle et l'Etat n'est que très peu, sinon pas du tout, impliqué dans sa gestion qui revient aux communautés. En effet, il importe de rappeler que les différents programmes d'alphabétisation entrepris après l'indépendance sont souvent menés en partenariat avec des organisations internationales dont le domaine de prédilection est l'éducation. C'est le cas des ECB pour lesquelles les ONG Aide et Action et Plan International sont des partenaires.

2.3.2.2. L'alphabétisation et le défi de l'éradication de l'analphabétisme

¹²⁴ Voir le Rapport Définitif de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage, Chapitre III, Alphabétisation, Scolarisation, Niveau d'Instruction et Formation Professionnelle de septembre 2014, p. 75.

Le Sénégal a adopté en 2000, à la suite du Forum Mondial de l'Education pour Tous dont il a été hôte en avril (PDEF/EPT : 12-13) de la même année, un plan d'action dont l'objectif prioritaire est l'éradication de l'analphabétisme. Ce plan d'action se caractérise par une série de mesures et le lancement de divers programmes d'alphabétisation visant tous à relever le défi de la scolarisation universelle. Ces programmes s'inscrivent dans cette optique de rendre une éducation quantitative et qualitative accessible à tous les citoyens et sont prioritairement destinés aux personnes âgées de 15 à 49 ans. A travers son Programme Décennal de l'Education et de la Formation / Education Pour Tous (PDEF/EPT), l'Etat du Sénégal s'était fixé un objectif bien clair consistant à « réduire le taux d'analphabétisme de 5% par an afin de le ramener à 30% en 2004 » (PDEF/EPT : 30). Un objectif visiblement trop ambitieux et loin d'être réalisé si l'on sait que l'analphabétisme touchait encore en 2013 frôlait encore 40% de la population sénégalaise dont 77% de filles¹²⁵. Cette déclaration a été faite au journal *Enquête* par le ministre de l'Education nationale, Serigne Mbaye Thiam, à l'occasion de la Semaine Nationale de l'Alphabétisation (SNA) tenue la même année. Un chiffre qui est non seulement très élevé par rapport à l'objectif des 30% mais également révélateur de disparités entre filles et garçons, hommes et femmes ou encore zones urbaines et zones rurales. Cette situation a contraint les autorités politiques à revoir les objectifs des différents programmes d'alphabétisation en redéfinissant aussi bien les populations ciblées que les zones prioritaires.

2.3.2.2.1. Le Programme d'Alphabétisation pour les jeunes filles et femmes au Sénégal (PAJEF)

Le PAJEF, initié en 2012 pour une durée de vingt-quatre mois dans le cadre de l'éducation non formelle, semble traduire une prise de conscience politique de la nécessité de corriger les disparités sociales auxquelles l'école formelle n'a pas pu apporter des solutions. La population féminine est en effet la couche sociale la plus touchée par l'analphabétisme, tout comme les zones rurales sont caractérisées par un manque considérable d'infrastructures scolaires. L'Etat a bien montré ses limites dans sa volonté d'implanter des écoles sur tout le territoire national. En ce qui concerne les zones rurales, elles ne sont que le reflet de la difficile situation socio-économique que

¹²⁵ <http://www.enqueteplus.com/content/analphabetisme-le-mal-touche-57-des-senegalais> Site consulté le 11/08/2015 à 18h25.

connaît le pays car constituant les parties qui sont les plus fortement frappées par la pauvreté. Les populations féminines vivant dans ces parties du pays sont les plus vulnérables face au taux croissant de déperdition scolaire. Le constat est presque unanime : les jeunes filles abandonnent l'école pour des raisons diverses telles que les mariages précoces, et parce qu'elles constituent un soutien au sein même de leurs familles. Il faut aussi tenir compte de l'absence d'un dispositif d'accompagnement des familles qui sont souvent dans l'incapacité de prendre en charge les frais scolaires de leurs enfants. Les populations vivant dans les zones rurales caractérisées par une pauvreté croissante sont plus préoccupées par les besoins de survie que par l'éducation.

L'éradication ou la réduction de la pauvreté implique nécessairement la correction de ces disparités et inégalités sociales qui sont une réalité au Sénégal. C'est d'ailleurs cette mission que s'est assignée le PAJEF qui couvre les régions les plus touchées par l'analphabétisme dont Diourbel, Fatick, Kédougou, Matam, Saint-Louis, Dakar et Tambacounda. Il s'agit d'un programme phare dans la politique nationale d'alphabétisation qui est exclusivement destiné à faciliter à quelque 40.000 jeunes filles et femmes néo-analphabètes âgées de 15 à 55 ans l'accès à l'éducation¹²⁶. Les programmes, qui accordent une place centrale aux langues nationales, s'étendent sur deux ans avec comme finalité de « former des citoyens enracinés et ouverts qui représentent de véritables acteurs de développement afin d'assurer au terme de la formation, l'autonomisation des populations¹²⁷ ». Un nouveau concept « alphabétisation de développement¹²⁸ » est désormais prôné dans les nouvelles orientations et stratégies adoptées en 2007 par les autorités politiques par l'intermédiaire du Ministère Délégué chargé de l'Alphabétisation, des Langues nationales et de la Francophonie. Un accent particulier est donc mis sur la capacitation des femmes dans le but de leur permettre de contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction de la pauvreté au niveau national.

Ce programme d'alphabétisation était initié en étroite collaboration avec des structures impliquées dans la promotion des langues nationales comme la Direction de l'Alphabétisation et des Langues Nationales (DALN) et le Centre National des Ressources Educationnelles (CNRE). Leur

¹²⁶<http://www.unesco.org/new/fr/dakar/education/literacy/literacy-project-for-young-girls-and-women-in-senegal-pajef/>
Site Consulté le 13/08/2015 à 18h06.

¹²⁷ Tendances récentes et situation actuelle de l'Education et de la Formation des Adultes (EDFOA), Rapport national du Sénégal, juin 2008, p. 11.

¹²⁸ *Ibid.*, p. 12.

apport a été considérable à la réussite du PAJEF dans la mesure où elles ont permis aux apprenantes de disposer d'outils pédagogiques en langues nationales. Dans le souci de mieux adapter le système d'apprentissage aux réalités du monde moderne, l'enseignement se faisait essentiellement par le biais des technologies de l'information et de la communication (TIC). Une démarche novatrice qui se matérialise par l'ouverture, dans les régions concernées, de deux cents salles de classes équipées d'ordinateurs et de kits numériques¹²⁹. L'objectif d'une telle approche était de mettre en place une méthode d'apprentissage plus interactive mais aussi et surtout d'initier les femmes et jeunes filles aux nouvelles technologies.

A cette démarche novatrice s'ajoute l'élaboration d'un programme virtuel avec la création d'applications de téléphones portables, des CD et des émissions télévisées. L'objectif de telles innovations consistait à permettre à toutes les femmes apprenantes d'avoir accès à des informations pratiques traitant des thèmes relatifs à leur quotidien tels que la nutrition, la santé, l'environnement. Le PAJEF a su mettre les TIC au profit des femmes apprenantes et son succès lui a permis de faire adhérer toutes les forces de la communauté éducative à son approche. Cette stratégie adoptée s'est révélée bien efficace pour la réalisation de ce double objectif qui est, d'une part, de réintégrer les jeunes filles confrontées aux difficultés d'apprentissage dans le système d'éducation formelle et, d'autre part, de former les femmes afin de leur permettre d'en faire des actrices du développement de leurs communautés. L'expérience de la période 2012-2014 a, selon un rapport de l'UNESCO publié en 2015 et traitant de l'éducation des jeunes filles au Sénégal, été sanctionnée par un bilan très satisfaisant, surtout en ce qui concerne les jeunes filles. Les estimations montrent en effet que 96% des filles inscrites dans ce programme ont réussi leurs examens de passage en classe supérieur et parmi lesquelles 84,1% ont obtenu le BFEM en 2012¹³⁰.

Un résultat salubre mais qui ne constitue, toutefois, pas un modèle alternatif d'éducation pouvant s'inscrire sur le long terme. Ce projet a été mis en place par l'Etat du Sénégal en partenariat avec l'UNESCO et d'autres bailleurs de fonds internationaux et prévu sur une durée de deux ans. Il

¹²⁹http://www.unesco.org/new/fr/education/resources/online-materials/single-view/news/la_technologie_accroit_linteret_des_femmes_analphabètes_dans_lapprentissage/#.VdNFsPntmko
Site consulté le 19/08/2015 à 00h39.

¹³⁰<http://www.unesco.org/new/fr/dakar/education/literacy/literacy-project-for-young-girls-and-women-in-senegal-pajef/>
Consulté le 19/08/2015 à 02 : 08.

n'existe à ce jour aucune garantie politique de pérennisation de ce programme ou d'assurer entièrement le financement si toutefois la coopération internationale était interrompue. Il convient de souligner que la question des langues nationales s'est aussi retrouvée au cœur de l'école non formelle qui, à son tour, s'est présentée comme une alternative face à l'analphabétisme et un moyen efficace pour la réalisation de cet ambitieux objectif de l'Education Pour Tous. Une ambition qui peut sans aucun doute s'avérer démesurée au vu des nombreux obstacles que connaît l'école sénégalaise qui, par ricochet, empêchent l'effectivité de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif, qu'il soit formel ou non formel.

2.4. Des obstacles à la promotion des langues nationales

La politique linguistique sénégalaise postcoloniale est surtout caractérisée par la problématique du rôle des langues nationales dans le système éducatif tant formel que non formel. S'il est vrai qu'il existe une volonté politique qui s'est, dans une certaine mesure, traduite par des résultats concrets, il n'en demeure pas moins que nombreux sont encore les obstacles à lever pour en faire des langues d'éducation et d'enseignement. Ces obstacles sont indissociables de ceux qui affectent le système éducatif de façon générale et sont d'ordres divers.

La question de l'intégration des langues nationales dans le système éducatif sénégalais est depuis l'indépendance au cœur de tous les débats sur la réforme de l'école sénégalaise. L'un des principaux arguments souvent avancés est qu'elles symbolisent l'affranchissement de cette école héritée de la colonisation et représentent la base d'une école ancrée dans les réalités de sa société. Cette école nouvelle à laquelle aspire le Sénégal indépendant est appelée à jouer une mission incontournable dans le processus de la construction de la nation sénégalaise, un objectif difficilement réalisable sans les langues nationales. S'impose, toutefois, un constat qui est que ces dernières sont encore complètement mises à l'écart du système éducatif où le français, après cinquante ans d'indépendance, continue de régner en maître.

Souvent présenté comme un exemple de démocratie où alternance et transition politiques se sont toujours déroulées de façon pacifique, le Sénégal peine encore à apporter une réponse stratégique à l'épineuse question de la place des langues nationales dans le système éducatif. Une

situation paradoxale qui s'explique bien entendu par différents obstacles si l'on s'intéresse de près à l'analyse des initiatives marquantes entreprises dans le but de faire des langues nationales des langues d'éducation et d'enseignement. Nombreuses sont les études consacrées à cette question qui ont mis en évidence les raisons de cette difficulté à traduire en actes concrets la volonté des autorités politiques (Moussa Daff, 1998 ; Mamadou Cissé, 2005 ; Fary S. Ka, 2004, entre autres).

2.4.1. Inadéquation entre moyens et ambitions

Il s'agit, entre autres problèmes, du financement du système éducatif national. Une réalité qui peut sembler contradictoire, voire illogique, compte tenu de l'intérêt très particulier dont les décideurs politiques ont fait preuve au cours de ces deux dernières décennies. A titre d'exemple, citons la position du gouvernement libéral à la tête du Sénégal (2000-2012) vis-à-vis des langues nationales et plus généralement de l'éducation nationale, secteur prioritaire auquel sont alloués, pendant toute cette période, 40% du budget national, a toujours fait savoir ce gouvernement. Mais la question du financement de l'éducation sénégalaise affecte plus particulièrement le système non formel, qui n'a absorbé en 2012 que 3% du budget contre 49,8% alloués à l'école primaire¹³¹, dans lequel la politique de promotion des langues nationales s'est, pourtant, révélée plus efficace. Ce sous-secteur reste largement dépendant des partenaires étrangers. Les programmes et efforts sont déployés dans l'éducation non formelle en étroite collaboration avec des organismes nationaux et internationaux tels que l'Organisation Sénégalaise d'Appui au Développement (OSAD), Pan international, Aide et Action, etc. Les autorités politiques sont moins impliquées dans la gestion des programmes d'alphabétisation et semblent bien moins exigeantes en termes de production de résultat dans ce sous-secteur que dans l'éducation formelle. Les différents programmes mis en place dans le système non formel s'inscrivent souvent sur une courte durée ne dépassant généralement pas deux années de formation. Les langues nationales, bien qu'elles constituent une réponse efficace à l'analphabétisme et au taux important de déperdition scolaire dans le système éducatif non formel, n'arrivent toujours pas à se faire une place dans l'éducation formelle.

¹³¹ Voir le Rapport national sur la situation de l'Education en 2013 publié par la Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education (DPRE) du Ministère de l'Education nationale du Sénégal, 2013, p. 110.

2.4.2. L'instabilité des institutions et structures de promotion des langues nationales

A cet aspect financier qui plombe le secteur non formel s'ajoute la difficulté à mettre en œuvre, dans l'école formelle, les différents décrets et textes de loi relatifs aux langues nationales. La politique linguistique postcoloniale est très marquée par une instabilité des institutions et structures en charge de la promotion des langues nationales, un problème quelque peu politique qui reflète un manque de vision sur le long terme. Les efforts semblent plus être concentrés sur l'élaboration de textes législatifs et réglementaires pour la réhabilitation des langues nationales. Les structures et institutions chargées de faire appliquer cette législation linguistique sont caractérisées par une réelle instabilité, changeant d'un régime à l'autre et adoptant, parfois, une démarche discontinue, voire contradictoire. Léopold Sédar Senghor, Abdou Diouf et, plus récemment, Abdoulaye Wade ont tous contribué à renforcer cet arsenal institutionnel dont les efforts doivent en priorité porter sur la promotion des langues nationales. Une législation linguistique instable dont Fary S. Ka dresse l'historique en ces termes :

1971 : Création de la Direction de l'Alphabétisation (DA) rattachée au Ministère de l'Education Nationale. 1986 : Création de la Direction de l'Alphabétisation et de l'Education de Base (DAEB), rattachée au Ministère de l'Education Nationale. Elle est aussi chargée de la promotion des langues nationales. 1991 : Création du premier Cabinet de Ministre délégué chargé de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales 1999 : Création de la Direction de la Promotion des Langues Nationales, distincte de la DAEB (Décret 99 - 815 du 17 août 1999). Cette direction est supprimée en 2003, puis recréée en 2008, puis supprimée de nouveau en 2009 et rattachée encore une fois à la Direction de l'Alphabétisation. 2000 à 2010 : Les langues nationales sont passées sous la tutelle de plusieurs ministères : Ministère délégué auprès du Ministre de l'Education, Ministère de plein exercice (avec l'Alphabétisation et la Francophonie), Ministère de la Culture, puis actuellement Ministère de l'Education. Pendant cette période, la codification des langues nationales connaît un essor sans précédent. 2007 : Création de l'Académie Sénégalaise des Langues

Nationales (ASLN) avec les principales missions suivantes : - d'exercer auprès de l'Etat un rôle d'expert et de conseiller dans la détermination et la mise en œuvre de la politique linguistique nationale ; - de travailler à faire des langues nationales un patrimoine commun à tous les Sénégalais, en vue de préserver l'unité nationale dans la diversité linguistique¹³².

Cette pléthore d'institutions, bien qu'elle puisse être interprétée comme une volonté politique manifeste des pouvoirs publics, n'a nullement garanti les résultats attendus. L'une des premières raisons de leur échec tient au fait que toutes ces structures mises en place ne fonctionnent qu'avec des budgets très réduits, car ne pouvant être suffisamment dotées de moyens nécessaires pour mener à bien leurs missions. Au-delà de cette instabilité institutionnelle, il y a l'attitude des autorités politiques vis-à-vis du traitement de la question des langues nationales. Leurs décisions semblent, dans une certaine mesure, plus s'apparenter à une volonté de calmer les contestations et revendications à caractère ethnolinguistique, culturel ou idéologique. Elles ont de plus en plus tendance à exclure les principaux acteurs et autres experts en la matière, et très souvent, aux dépens de personnes choisies en fonction des affinités politiques. Cette politique clientéliste est sans aucun doute à l'origine du déphasage entre les décisions de promouvoir les langues nationales et les réalités sociolinguistiques du terrain.

Les importants efforts politiques visant à promouvoir les langues nationales ont produit des résultats plus ou moins satisfaisants dans les deux systèmes éducatifs formel et non formel. Dans l'école formelle, l'objectif d'introduire les langues nationales poursuivi par les autorités politiques depuis 1981 reste encore aujourd'hui une préoccupation centrale autour de laquelle se définit la politique linguistique sénégalaise. Quant à l'éducation non formelle, des résultats concrets ont été réalisés au cours de ces dernières années, surtout en ce qui concerne la réintégration des jeunes analphabètes et déscolarisés dans le système formel. De la même façon, les programmes d'alphabétisation destinés aux adultes ont largement contribué à poser les prémisses d'un environnement lettré et à réduire le taux d'analphabétisme de 73,1% en 1998 à 43% en 2013.

Conclusion

¹³² Fary Sylate KA, *op. cit.*, 2010, p. 15.

Il convient, toutefois, de s'interroger sur l'intérêt et l'utilité de cette alphabétisation au-delà du fait qu'elle permet naturellement aux populations de savoir lire et écrire dans leurs langues respectives. Une question qui mérite bien d'être posée si l'on sait que la politique linguistique du Sénégal postcolonial, comme le souligne M. Daff, peut se résumer à une « double composante consistant, d'une part, à promouvoir les principales langues nationales pour en faire des langues de culture et, d'autre part, maintenir le français comme langue officielle et langue de communication internationale¹³³». Force est cependant de reconnaître que la coexistence est marquée par les rapports conflictuels qu'elles entretiennent et, dans cette situation diglossique, les langues nationales sont cantonnées à jouer des rôles de second plan. Elles répondent plus au besoin de communication quotidienne des populations locales et ne sont nullement sur la voie d'un développement comme langues de communication écrite de l'administration au même titre que le français. L'alphabétisation, si efficace soit-elle, ne contribue pas forcément au développement d'une culture écrite des langues nationales. L'enjeu des programmes d'alphabétisation mis en place ne se limite, dans ce contexte, qu'à la réduction de l'analphabétisme dans la mesure où le français demeure encore la seule et unique langue d'expression et de communication de l'administration sénégalaise. Les bénéficiaires, après une formation de base qui certes donne la possibilité de lire et d'écrire dans leurs propres langues, ne disposent pas d'un environnement pour pratiquer leurs nouvelles connaissances. Les journaux sont rédigés en français, les textes officiels émanant de l'Etat sont exclusivement en français, de même que la justice, l'école à tous les niveaux, etc.

Dès lors, le défi qui se présente pour les langues nationales est le développement de leur littérature écrite, combat qui n'incombe pas uniquement les autorités politiques. Il a mobilisé les acteurs du monde littéraire qui ont pris conscience du rôle vital que l'écriture peut jouer pour le développement de la langue. Tout l'enjeu est ici de confier la langue à l'écriture qui constitue un moyen de la faire vivre, de lui permettre de s'affirmer, de se travailler, de réfléchir sur elle-même et de se transmettre. La particularité de l'écriture en langues africaines est qu'elle se déploie dans une situation de bilinguisme et de diglossie, dans « un environnement caractérisé par l'inégalité de

¹³³ Moussa DAFI, « L'aménagement linguistique et didactique de la coexistence du français et des langues nationales au Sénégal », *Diversité Langues*, 1998, p. 3. En ligne. Vol. III. Disponible à <http://www.uquebec.ca/diverscite>.

statut et d'usage des langues¹³⁴ » dont d'une part le français ou les langues européennes et les langues nationales de l'autre. Dans le chapitre qui suit, nous aborderons l'essor de la littérature écrite des langues nationales africaines, en général, et sénégalaises, en particulier, et les différentes formes de réappropriation de la langue par les écrivains qui produisent leurs œuvres dans ce contexte de bilinguisme et de diglossie.

¹³⁴ Christian LAGARDE, « Ecrire en situation bilingue : de la discussion jaillit quelque lumière... », *op. cit.*, 2004, p.10.

CHAPITRE TROISIEME : DE LA DIGLOSSIE A L'EMERGENCE DE LA LITTERATURE ECRITE EN LANGUES NATIONALES

Ce chapitre se propose d'étudier les « démarches littéraires¹³⁵ » adoptées par les écrivains sénégalais et africains préoccupés par le sort de leur propre langue et dont la caractéristique principale est que leur « lieu d'écriture est le théâtre de la diglossie¹³⁶ ». Ils écrivent dès lors dans un contexte où les langues qui coexistent entretiennent des rapports de domination de la langue coloniale sur leur propre langue. Cette expérience de diglossie n'est pas sans influence sur la pratique de l'écriture de ces sujets bilingues, comme l'écrit Christian Lagarde :

L'expérience de la diglossie, dans la mesure où elle contribue à faire du sujet bilingue un sujet clivé, à la fois en quête d'unité identitaire et d'expression de la diversité dont il est le siège, de l'occultation ou de la disparition d'une partie de soi, est assez présente dans les œuvres¹³⁷.

Dans le contexte africain, la situation de diglossie a tout d'abord divisé les écrivains du continent sur le choix de leur langue d'écriture. Tandis que beaucoup d'écrivains africains ont porté leur choix sur la langue du colonisateur pour écrire et diffuser leurs œuvres, d'autres se sont montrés sensibles au sort de leur propre langue qui, selon eux, peuvent et doivent servir de langues d'écriture au même titre que les langues européennes auxquels les écrivains du continent ont recours. Mais au-delà de ce débat sur le choix de la langue, l'écriture de ces auteurs africains partagés entre deux langues et deux cultures s'est déployée essentiellement sous deux formes. Elle peut prendre la forme d'une « écriture bilingue » dans laquelle apparaissent au sein d'un seul et même texte littéraire deux codes linguistiques¹³⁸, ou de l'auto-traduction.

¹³⁵ Christian LAGARDE, *op., cit.* 2004, pp. 9-24.

¹³⁶ *Ibid.*, p. 13.

¹³⁷ *Ibid.*, p. 11.

¹³⁸ *Ibid.*, p. 12.

Après avoir passé en revue les différentes stratégies d'écriture mises en œuvre par les auteurs dans cette « situation conflictuelle dont témoignent les situations de diglossie¹³⁹ » en contexte africain, nous poserons un regard particulier sur le cas sénégalais où s'est développée toute une idéologie en faveur des langues nationales, le wolof en particulier. S'il est vrai que la littérature nationale sénégalaise est encore largement dominée par la langue française, force est de reconnaître que de nombreux écrivains se sont réappropriés leur propre langue pour en faire une langue d'écriture et un moyen de diffusion de toute leur œuvre littéraire. La situation diglossique dans ce cas bien contribué à faire émerger une littérature dans les différentes langues nationales en général et plus particulièrement en wolof. Mais avant d'aborder le cas spécifique de la diglossie africaine et sénégalaise ainsi que ses conséquences sur le développement de la littérature des langues nationales, il convient de s'intéresser au concept même de diglossie dont la définition a connu une évolution suivant les perspectives de Jean Psichari (1854-1929), Charles A. Ferguson (1921-1998) ou encore de Joshua A. Fishman (1926-2015).

¹³⁹ Louis-Jean CALVET, *La sociolinguistique*, Paris, Presses universitaires de France, 2002, p. 44.

3.1. La diglossie : une définition en évolution

Dans son article « A propos de la notion de diglossie », Andrée Tabouret-Keller rappelle l'origine du terme de diglossie qui, selon elle, trouve sa source dans le grec de basse époque *diglôssiâ* traduit par dualité de langues ; pour Psichari et ses contemporains diglossie et bilinguisme sont des synonymes¹⁴⁰. Par ailleurs, elle fait remarquer que la notion de diglossie a été élaborée en 1928 par Jean Psichari, philologue et écrivain français d'origine grecque, dans son texte assez évocateur intitulé « un pays qui ne veut pas sa langue¹⁴¹ ». Dans la perspective de Psichari, la diglossie est définie comme « la coexistence, dans la même nation, de deux langues rivales » et s'appliquait au cas bien précis de la situation linguistique grecque¹⁴². Cette conception de la diglossie par son auteur Psichari met notamment en évidence les types de rapports dichotomiques et conflictuels caractéristiques des deux langues qui coexistent. En effet, ce concept décrit dans la perspective de Psichari la situation linguistique grecque marquée par la coexistence de deux principales variétés de langues qui se trouvaient dans une situation de concurrence. Emilio Sciarrino rappelle qu'il s'agissait, d'une part, de « la *katharevousa* », qui bénéficiait du prestige de l'héritage du grec classique et, de l'autre, de « la *démotiki* », la langue parlée considérée comme populaire¹⁴³. Cette diglossie de la situation linguistique grecque était caractérisée par une hiérarchisation des deux langues coexistant avec la reconnaissance de la « *katharevousa* » comme unique langue de l'Etat alors que la « *démotiki* » reste une langue populaire. La diglossie, telle que conçue par Jean Psichari, renvoie à un bilinguisme dans lequel les langues sont hiérarchisées et caractérisées par « l'inégalité de statut et d'usage¹⁴⁴ », et revêtent des charges connotatives telles que « langue des puristes » et « l'idiome populaire¹⁴⁵ ».

¹⁴⁰ Andrée TABOURET-KELLER, « A propos de la notion de diglossie. La malencontreuse opposition entre « haute » et « basse » : ses sources et ses effets », *Langage et société*, vol. 4, n° 118, 2006, p. 113.

¹⁴¹ *Ibid.*, p. 113.

¹⁴² *Ibid.*, pp. 113-114.

¹⁴³ Emilio SCIARRINO, *Le plurilinguisme en littérature : le cas italien*, Paris, Editions des archives contemporaines, 2016, pp. 10-11.

¹⁴⁴ Christian LAGARDE, *op., cit.*, 2004, p. 10.

¹⁴⁵ Andrée Tabouret-Keller, *op., cit.*, p. 113.

Cependant, le concept de diglossie a fait l'objet d'abondantes études qui mettent en évidence le fait que son évolution, au cours de ces dernières décennies, est surtout marquée par l'extension de sa définition initiale. Elle a en effet été reprise par d'autres auteurs dont, entre autres, Charles A. Ferguson (1959) et Joshua A. Fishman (1967) qui ont largement contribué à sa théorisation et à sa diffusion. Dans la perspective de Charles Ferguson¹⁴⁶ (Tabouret-Keller 2006 : 114 ; Emilio Sciarrino 2016 : 11), la diglossie implique que les deux variétés de langues qui coexistent sont génétiquement apparentées. En outre, ces deux variétés sont caractérisées par une inégalité de statut en ce sens qu'il y a une variété qualifiée de « *high* » qui est standardisée, enseignée dans les écoles et jouit d'un certain prestige social par rapport à l'autre variété qualifiée de « *low* », qui sert de communication dans la vie quotidienne des locuteurs. Il ressort de sa définition que chacune des deux variétés en présence assume dans la vie de la communauté à laquelle elles appartiennent des fonctions communicatives bien définies, mais qui peuvent être complémentaires. Cette définition ne correspond pas tout à fait à celle adoptée par Joshua Fishman¹⁴⁷. En effet, ce dernier remet en cause cette idée de variétés génétiquement apparentées et vient étendre l'acception du concept de diglossie à toute situation de coexistence de deux ou plusieurs variétés. Joshua¹⁴⁸ s'est penché sur l'articulation entre le bilinguisme et la diglossie - que Psichari voyait comme synonymes - dont la différence réside dans le fait que le bilinguisme concerne seulement l'individu, alors que la diglossie s'étend à toute la société. Que ce soit dans la perspective de Ferguson comme dans celle de Fishman, la diglossie fait aujourd'hui l'objet d'une généralisation et tend à s'appliquer à toutes les situations où « deux langues, voire plusieurs langues, ou deux variétés d'une langue sont en présence¹⁴⁹ ». Les définitions adoptées par ces deux auteurs font apparaître un point commun qui représente le fondement même de la théorie de la diglossie. C'est la remarque qu'ont faite Gardy et Lafont : « l'existence d'une variété « haute », prestigieuse, et d'une variété « basse », sentie comme

¹⁴⁶ Cité par Emilio SCIARRINO, *ibid.*, p. 11.

¹⁴⁷ *Ibid.*, p. 11.

¹⁴⁸ *Ibid.*, pp. 11-12.

¹⁴⁹ Andrée TABOURET-KELLER, *op.*, cit., p. 115.

inférieure, constitue le fondement même de la théorie de la diglossie telle que l'ont établie Ferguson, Fishman et leurs disciples¹⁵⁰ ».

Cette description de la diglossie est applicable au contexte africain où les langues sont hiérarchisées et entretiennent souvent des rapports conflictuels. En effet, en se plaçant dans le contexte francophone, le français apparaît, ou du moins est perçu, comme une langue d'ascension sociale dont la maîtrise, sinon la connaissance, est indispensable pour prétendre accéder aux sphères institutionnelles nationales. Quant aux langues locales qui jouissent dans la plupart des cas du statut de langues nationales, elles sont souvent associées aux différentes identités culturelles de leurs locuteurs. Mais le contexte africain présente aussi une autre particularité dans la mesure où les situations diglossiques sont observables à des niveaux différents qui vont au-delà de la traditionnelle opposition langues européennes / langues nationales. Dans son ouvrage *Guerre des langues et les politiques linguistiques*, Louis-Jean Calvet introduit le terme de « diglossies enchâssées » qu'il explique comme « des diglossies imbriquées les unes les autres, que l'on rencontre fréquemment dans les pays récemment décolonisés¹⁵¹ ». En effet, sa description des diglossies enchâssées correspond effectivement au paysage linguistique africain et sénégalais en particulier. Dans le cas précis du Sénégal, au moins deux situations diglossiques sont observables : il s'agit, d'une part, de la diglossie langue officielle / langue véhiculaire représentées successivement par le français et le wolof et, d'autre part, langue véhiculaire (le wolof) / autres langues nationales.

Une précision s'impose pour ces diglossies imbriquées qui font toutes apparaître des situations de domination entre les langues en contact qui ne se manifestent pas de la même façon. En effet, le premier cas de diglossie langue officielle (français) / langue véhiculaire (wolof) est caractérisé par une hiérarchisation des langues en question, découlant d'une décision politique de reconnaître la première comme unique langue officielle, de l'Etat et de ses institutions aux dépens du wolof qui jouit du statut de langue nationale. Dans le deuxième cas de diglossie, toutes les langues qui coexistent jouissent du même statut : celui de langues nationales. Cependant, le rapport de domination qui caractérise les langues en coexistence ne provient pas d'une décision politique,

¹⁵⁰ Philippe GARDY, Robert LAFONT, « La diglossie comme conflit : l'exemple occitan », in *Linguages*, 15^e année, n° 61, 1981, *Bilinguisme et diglossie*, sous la direction de Jean-Baptiste MARCELLESI, p. 75.

¹⁵¹ Louis-Jean CALVET, *op. cit.*, 1999, pp. 45-47.

mais d'un concours de circonstances qui ont contribué à hisser la langue dominante, le wolof en l'occurrence, au statut de première langue véhiculaire (cf. *La fonction véhiculaire du wolof* du chapitre 2). En Afrique comme ailleurs, les situations diglossiques se sont retrouvées au cœur des luttes de réhabilitation des minorités linguistiques et culturelles qui ont marqué le vingtième siècle.

L'idée de diglossie a été présente dans les luttes de réhabilitation des langues dites minoritaires, parlées pour certaines d'entre elles dans la vie quotidienne par une proportion importante de la population d'un territoire, parfois majoritaire, par exemple le catalan et le basque, ou le franco-provençal en Vallée d'Aoste¹⁵².

Ce contexte de domination interlinguistique a favorisé l'émergence de la littérature écrite des langues nationales de façon générale. Mais dans le contexte africain pris de façon globale, les diglossies mises en place par les politiques linguistiques n'ont pas laissé les écrivains du continent africain indifférents. Cette préoccupation du sort des langues africaines vues comme inférieures est à l'origine d'un débat animé sur le choix de la langue d'écriture de leur production littéraire.

3.2. La question des langues africaines dans le monde littéraire africain

L'émergence de la littérature africaine s'est accompagnée de deux questions principales qui ont marqué son évolution : l'engagement et la langue d'écriture des écrivains du continent. Ces deux questions, indissociables l'une de l'autre, ont toujours divisé et divisent encore les écrivains du continent en deux camps entraînant ainsi une forte polarisation du débat autour de l'orientation de cette littérature africaine postcoloniale, mais également des langues d'écriture.

3.2.1. Divergences autour de l'orientation de la littérature africaine

Engagée ou pas engagée ? Jamais une thématique n'a autant fait l'objet de débats dans le monde littéraire africain. La question de l'engagement a déjà été au centre des débats de la génération de la Négritude au sein de laquelle elle n'a pas fait l'unanimité. Tandis que d'aucuns voyaient l'engagement de la littérature comme une nécessité devant s'inspirer des terreaux des

¹⁵² Andrée TABOURET-KELLER, *op. cit.*, p. 114.

siècles de domination et d'aliénation coloniale, d'autres considéraient que l'écriture doit rester à l'écart du champ politique et se limiter à son objectif premier, l'esthétique. Rappelons à cet effet cette remarque critique et célèbre de Mongo Béti, écrivain camerounais connu pour ses positions engagées, à l'endroit de Camara Laye, auquel il reproche « d'écrire une littérature rose dans une Afrique noire au moment où il faut combattre le colonialisme¹⁵³ ». Ainsi martèle-t-il :

Laye ferme obstinément les yeux sur les réalités les plus cruciales. Celles justement qu'on s'est toujours gardé de révéler au public d'ici. Ce Guinéen, mon congénère, qui fut, à ce qu'il laisse entendre, un garçon fort vif, n'a-t-il donc rien vu d'autre qu'une Afrique paisible, belle, maternelle ? Est-il possible que pas une seule fois, Laye n'ait été témoin d'une seule exaction de l'administration coloniale¹⁵⁴ ?

Cette déclaration de Mongo Béti reflète la position de toute une génération, de tous ces écrivains qui considèrent que la littérature africaine ne peut se départir de sa dimension militante en raison des réalités politiques, sociales et culturelles que connaît le continent depuis des siècles. La réplique à cette critique de Mongo Béti n'a pas tardé et vient de l'autre camp, celui de Senghor qui prend lui-même la défense de Camara Laye lorsqu'il déclare :

(...) Le but et les moyens de l'art, écrit Senghor, ne sont pas ceux de la politique (...). Lui reprocher de n'avoir pas fait le procès du colonialisme, c'est lui reprocher de n'avoir pas fait un roman à thèse, ce qui est le contraire du romanesque, c'est lui reprocher d'être fidèle à sa race, à sa mission d'écrivain¹⁵⁵.

Ce désaccord concernant l'orientation à donner à la littérature dans cette Afrique sous domination coloniale n'est pas une exception chez cette génération. Il est aussi constaté chez les

¹⁵³ Bonniface MONGO-MBOUSSA, « L'inutile utilité de la littérature », *Africultures* n° 59, 2004, p. 5.

¹⁵⁴ *Ibid.*, pp. 5-6. Cette remarque critique de Mongo Béti s'adresse à Camara Laye dans le cadre de son premier roman *L'enfant noir* paru en 1953 à la veille des indépendances. Ce dernier est surtout reproché de fermer les yeux sur les réalités d'un continent encore sous la domination coloniale dont il continue de subir les exactions pour présenter une Afrique paisible faisant ainsi abstraction des violences du colonialisme.

¹⁵⁵ *Ibid.*, p. 6.

écrivains africains témoins de l'accession aux indépendances tout comme chez la génération postcoloniale et actuelle qui a surtout pour défi majeur de s'ouvrir à ce nouvel espace mondialisé, ce marché commun qu'est la mondialisation. Nombreux sont, en effet, les écrivains africains qui ont pris position en s'inscrivant dans un camp comme dans l'autre, mais on constate dans tous les cas que la littérature africaine s'inscrit toujours dans cette thématique de l'engagement.

La littérature africaine s'est toujours montrée engagée en prenant le parti de se dresser contre « toutes les agressions provenant tant de l'extérieur que de l'intérieur¹⁵⁶ » qu'a subies le continent. Suivant cette évolution de la marche et du rythme de l'histoire du continent, les écrivains africains témoins des indépendances semblent plus se soucier de la reconstruction de leur identité - tant déniée par la domination coloniale - par le biais de la littérature. Cette littérature doit répondre à d'autres défis postcoloniaux. L'accession aux indépendances n'a pas sonné la fin de cette littérature africaine engagée, elle semble, au contraire, avoir renforcé son positionnement dans sa démarche émancipatrice. Les indépendances ont en effet ouvert la voie à une autre forme de domination, provenant, cette fois-ci, de l'intérieur et à laquelle cette Afrique déjà héritière d'un lourd passé colonial doit faire face : c'est l'avènement des dictatures implacables qui n'offrent aucune issue à ces nouveaux Etats pourtant indépendants. Le combat pour l'affranchissement du sujet africain est loin d'être acquis, ce dernier se retrouve même dans un chaos postcolonial marqué par l'émergence du pouvoir absolu et arbitraire qui se donne le droit de « donner la mort n'importe quand, n'importe où, n'importe comment et sous n'importe quel prétexte¹⁵⁷ ».

Etant donné les turbulences tragiques que traverse l'Afrique, l'écriture constitue désormais un outil qui ne saurait rester indifférent aux maux internes du continent auxquels il doit s'attaquer de front. Le sentiment de la nécessité de construire une littérature africaine prête à défendre les causes internes et à combattre les guerres fratricides, les régimes totalitaires et le tribalisme est très partagé par les écrivains. Cette réalité que Tirthankar Chanda décrit comme « une descente aux

¹⁵⁶ Lilyan KESTELOT, « La littérature négro-africaine face à l'histoire de l'Afrique », *Afrique contemporaine* 2012/1 (n° 241), p. 43.

¹⁵⁷ Achille MBEMBE, *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*. Paris, Karthala, 2000, p. 32.

enfers de l’Afrique des indépendances¹⁵⁸ » se retrouve, de fait, au centre des préoccupations de l’écriture postcoloniale africaine, espace dans lequel elle s’est imposée s’inscrivant ainsi parmi ses enjeux primordiaux. Cette prise de conscience se traduit par le foisonnement d’une littérature à l’initiative de figures d’écrivains francophones comme anglophones dont la principale caractéristique commune est de se dresser contre « ces tyrans bouffons et sanguinaires qui tiennent le destin de leurs pays et de leurs compatriotes en leurs mains¹⁵⁹ ». La littérature ne peut s’empêcher d’être militante au vu de ce « despotisme contemporain et sans scrupule » et cette intelligentsia africaine, sous peine d’apparaître comme une complice, ne peut et ne doit « se résoudre au rôle de témoin distancié donc impuissant¹⁶⁰ ». La prise de position devient donc un impératif dont ne peut se passer le roman dans la mesure où les réalités sociologiques imposent à repenser le rôle de l’écrivain et de l’intellectuel africain dans son environnement. L’intérêt, voire l’essence, de la littérature africaine postcoloniale semble résider dans son engagement :

Je suis parmi ceux qui pensent que l’écrivain africain ne peut décentement contourner cette question de l’engagement, car comment écrire, jouir simplement de l’écriture, du luxe que cela donne – liberté comparable de celui qui construit un monde propre à lui -, quand la matière même de cette écriture, la culture, la société africaine, est l’objet de toutes oppressions, de toutes les pauvretés¹⁶¹ ?

Cet engagement de l’écriture postcoloniale africaine n’est pas que politique, il est aussi social et culturel car elle est appelée à se dresser contre les dictatures sociales et culturelles qui règnent presque partout en Afrique. Ces oppressions n’ont pas laissé les femmes indifférentes, cette frange du peuple africain qui constitue l’une des principales victimes d’un système qui ne leur reconnaît pas toujours leurs droits. Cette période correspond au développement, dans les années

¹⁵⁸ Tirthankar CHANDA, « Les indépendances au miroir des littératures africaines », article publié le 25/02/2010 sur RFI Afrique consultable sur ce lien <http://www.rfi.fr/afrique/20100225-independances-miroir-litteratures-africaines> Consulté le 26/07/16 à 21h02.

¹⁵⁹ *Ibid.*, p. 2.

¹⁶⁰ Catherine COQUERY-VIDROVITCH, « Mbembe, Achille. – De la postcolonie. Essai sur l’imagination politique dans l’Afrique contemporaine. Paris, Karthala, 2000, 293 p., *index* (« Les Afriques »). », *Cahiers d’études africaines*, 167 | 2002, p. 4. Disponible en ligne : [file:///Users/utilisateur/Downloads/etudesafricaines-1504-167-%20\(1\).pdf](file:///Users/utilisateur/Downloads/etudesafricaines-1504-167-%20(1).pdf) consulté le 27/07/2016 à 19h15.

¹⁶¹ Odile CAZENAVE, « Paroles engagées, Paroles engageantes », in *L’engagement de l’écrivain*, Africultures, n° 59, 2004, p. 60.

1970, d'une littérature féminine et féministe, une occasion pour les femmes de prendre la parole pour dénoncer, revendiquer, dévoiler au grand jour par la magie de leur plume toutes les exactions à leur encontre. L'une des plus en vue, sinon la pionnière, de cette littérature est la Sénégalaise Mariama Bâ (1929-1981) qui assume pleinement son statut de féministe et de romancière engagée lorsqu'elle déclare :

*C'est à nous, femmes, de prendre notre destin en main pour bouleverser l'ordre établi à notre détriment et ne point le subir. Nous devons user comme les hommes de cette arme pacifique certes mais sûre qu'est la littérature*¹⁶².

Dans son roman *Une si longue lettre*¹⁶³ publié en 1979 – un chef-d'œuvre dans la sphère littéraire tant sénégalaise qu'africaine et traduit en vingt-cinq langues -, elle s'attaque de front aux règles établies par cette société traditionaliste et patriarcale qui voudrait que le rôle de la femme soit cantonné aux tâches ménagères, à l'éducation des enfants etc. Un roman épistolaire dans lequel, s'adressant à sa meilleure amie d'enfance Aissatou Bâ, Ramatoulaye Fall raconte le quotidien de la femme sénégalaise qui se trouve victime et à la merci des contraintes sociales et culturelles de cette société. Une situation sénégalaise qui n'est en réalité que l'exact reflet des conditions de vie des femmes africaines en général. Elle y aborde des thèmes centraux mais tabous tels que la polygamie, les mariages forcés, les castes, l'absence des femmes dans l'appareil politique etc. qui traduisent encore le malaise des sociétés africaines contemporaines.

Cette œuvre épistolaire, qui constitue une référence incontournable dans le monde littéraire africain, n'a pas cessé d'inspirer et d'ouvrir la voie à l'engagement à ses consœurs africaines qui sont hantées par le même sens du destin collectif. De Ken Bugul à Aminata Sow Fall en passant par Fatou Diom, pour ne citer que celles-là dans le cas du Sénégal, cette littérature féminine s'est inscrite dans une dynamique d'expansion partout en Afrique. Elle est aujourd'hui portée par cette nouvelle génération dont les plus en vue, en plus de celles déjà citées, sont, entre autres, Calixte Beyala, Léonora Miano, Yolande Mukagasana, Aminata Dramane Traoré, Bucchi Emecheta, Bessie

¹⁶² Mariama BA, « La fonction politique des littératures africaines écrites », *Ecriture française dans le monde*, n° 5, 1981, p. 7.

¹⁶³ Mariama BA, *Une si longue lettre*, Nouvelles Editions Africaines du Sénégal (deuxième édition), 1979, p.132.

Head, etc. Ces femmes porteuses des belles lettres africaines tout comme les hommes ont comme point commun le fait qu'ils ont les mêmes ennemis, ou du moins les mêmes préoccupations, les mêmes maux, qui ont pour noms néocolonialisme, combat pour les libertés, pour l'éducation, l'éveil des consciences, etc.

Il serait tout de même réducteur de ne voir la littérature africaine postcoloniale que sous la thématique d'une écriture engagée d'autant plus que toute écriture est censée témoigner, un tant soit peu, d'un certain degré d'engagement. Ses préoccupations vont au-delà de cette responsabilité de se dresser contre ce qu'il est convenu d'appeler la « désillusion postcoloniale » qu'elle endosse déjà fièrement. La littérature africaine n'a pas uniquement vocation à s'enfermer sur elle-même, elle envisage de conquérir le monde, de s'exporter et de vendre au-delà des frontières africaines. Elle doit, pour cela, s'intéresser à la marche du monde, sortir de ce carcan, cette contrainte de ne traiter que des problèmes internes à l'Afrique. Elle a donc ce double défi de s'ouvrir au monde pour répondre présente à ce que Senghor appelle le « rendez-vous du donner et du recevoir » tout en restant enracinée dans ses diverses valeurs. L'enjeu primordial qui se dessine aujourd'hui pour la littérature africaine est d'occuper une place dans ce patrimoine esthétique universel que Goethe désigne sous le terme *Weltliteratur* et qu'il définit si bien comme :

*Un échange de biens spirituels, un commerce d'idées entre les peuples, un marché mondial littéraire, sur lequel les nations échangent leurs trésors spirituels... La littérature mondiale est l'espace spirituel dans lequel les contemporains, quelle que soit leur nationalité, se rencontrent, s'associent et agissent en commun*¹⁶⁴.

Ces voix qui s'élèvent aujourd'hui visent surtout à contribuer à améliorer le monde en apportant à ce dialogue des cultures les valeurs dont l'Afrique dispose dans sa diversité. Une autre démarche ou une autre façon de s'engager s'impose donc pour ces écrivains contemporains dont certains semblent déjà bien s'investir de cette mission. C'est dans ce sens, refusant toute obligation d'engagement, qu'Alain Mabanckou¹⁶⁵ martèle : « nous ne sommes pas les pompiers de l'Afrique, à devoir éteindre les feux sur le continent ». Une façon d'exhorter ses pairs à se démarquer de cette

¹⁶⁴ A. BERMAN, *op. cit.*, pp. 88-89.

¹⁶⁵ Cité par Odile CAZENAVE, *op. cit.*, 2004, p. 61.

littérature essentiellement engagée bien qu'il leur incombe, comme le souligne Aminata Dramane Traoré, de porter la voix de cette Afrique « créative et en prise avec le battement profond des sociétés mais qui n'a pas la parole pour toutes sortes de raisons historiques et politiques¹⁶⁶ ». Mais les divergences ayant marqué la littérature africaine ne concernent pas que l'orientation à donner à cette dernière dans la mesure où la question des langues à véhiculer cette littérature a beaucoup alimenté les débats au sein des écrivains africains eux-mêmes.

3.2.2. La problématique de la définition de la littérature africaine

Rappelons d'emblée cette assertion de Gyasi rapportée par Jean Delisle et Judith Woodsworth font référence dans leur ouvrage *Les traducteurs dans l'histoire* :

La définition de la littérature africaine a suscité la controverse parmi les écrivains et les universitaires, tout comme le choix d'une langue. Les écrivains africains ont éprouvé des sentiments contradictoires à l'idée d'écrire dans une langue européenne qui n'est pas une langue maternelle, mais plutôt celle du colonisateur¹⁶⁷.

Cette Afrique nouvellement libérée du joug colonial n'aspire pas uniquement à une indépendance politique, économique, sociale etc. Outre ces aspects, elle s'attend aussi à ce que cette indépendance aboutisse, pour certains intellectuels écrivains, à une réappropriation des langues africaines par le monde littéraire. C'est pour une partie de l'intelligentsia africaine l'occasion et même le moment crucial de remettre en cause tout un système pensé et établi par et pour le colonisateur. Une remise en cause qui doit s'opérer d'abord sur le plan linguistique en ce sens que cette littérature africaine même postcoloniale est toujours véhiculée par les langues européennes. La question de la définition de la littérature africaine ou des littératures nationales ainsi que la place qu'y occupent les langues africaines est désormais plus que jamais en débat, entraînant des positions différentes de la part des écrivains du continent. La question est posée pour la première fois de

¹⁶⁶ Aminata Dramane TRAORE, *Le viol de l'imaginaire*, Fayard, Paris, 2002.

¹⁶⁷ Jean DELISLE et Judith WOODSWORTH, *Les traducteurs dans l'histoire*, Hermann Editions, Paris, 2004 (Troisième édition), p. 94.

façon officielle, en ces termes : *What is African literature*¹⁶⁸ ?, lors de la célèbre ‘*Conference of African Writers of English Expression*’ tenue en 1962 à l’université de Makerere de Kampala en Ouganda. Une question qui cherche à déterminer tous les contours et les enjeux de la littérature africaine mais autour de laquelle divergent les définitions. Cette problématique à définir la littérature africaine semble toutefois plus tenir aux langues dans lesquelles cette dernière est exprimée au regard des différents points de vue émanant d’écrivains présents à cette conférence mais aussi d’écrivains francophones.

A travers cette question centrale relative à la définition de la littérature africaine, se profilent deux tendances aux définitions bien opposées. Les premiers à se prononcer sur cette question sont Ngugi wa Thiong’o et Chinua Achebe, deux écrivains que tout oppose et qui affichent clairement leur volonté de rompre plus ou moins définitivement cet ordre littéraire établi et dans lequel les langues coloniales prédominent. Le ton est donné par l’écrivain et traducteur kényan Ngugi wa Thiong’o qui appelle à la nécessité de replacer les langues africaines au centre de la production littéraire du continent. Pour ce dernier, la littérature africaine ne saurait être exprimée par d’autres langues que celles africaines et, par conséquent, elle ne se résume qu’aux œuvres écrites en langues africaines. Outre sa position sur la définition de la littérature africaine, l’écrivain déclare sa rupture avec la langue anglaise dans laquelle il a toujours écrit, promettant de faire désormais de sa langue maternelle, le kikuyu, celle d’expression de sa création littéraire. Ngugi entend visiblement se tracer un chemin qui lui est propre, se démarquer de cette tendance à vouloir toujours identifier les écrivains africains par rapport à des langues qui leur sont étrangères. Ainsi, comme pour critiquer ses confrères encore très attachés aux langues européennes, déclare-t-il :

*African countries, as colonies and even today as neo-colonies, came to be defined and to define themselves in terms of the languages of Europe : English-speaking, French-speaking or Portuguese-speaking African countries*¹⁶⁹.

¹⁶⁸ Ngugi WA THIONG’O, *Decolonizing the Mind. The Politics of Language in African Literature*, Editions Heinemann, 1986, p. 6.

¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 5. « Les pays africains, en tant que colonies et même néo-colonies aujourd’hui, ont été définis et se définissent eux-mêmes par rapport aux langues européennes : on parle d’Afrique anglophone, d’Afrique francophone, d’Afrique lusophone ». (C’est nous qui traduisons).

Il ajoute :

Unfortunately writers who should have been mapping paths out of that linguistic encirclement of their continent also came to be defined and to define themselves in terms of the languages of the imperialist imposition¹⁷⁰.

Des affirmations suffisamment claires pour être aux antipodes de cette idée selon laquelle les langues européennes sont partie intégrante du patrimoine linguistique africain. Pour Ngugi wa Thiongo, les langues européennes restent des langues impériales imposées au peuple africain dans le cadre du projet colonial, si appropriées soient-elles par les écrivains africains. La remise en cause de cet ordre littéraire dans lequel prédominent les langues coloniales ne peut passer que par la production d'une littérature africaine en langues africaines, un idéal loin d'être partagé par ses confrères qui ne voient aucune nécessité de recourir à leurs langues maternelles pour la diffusion de leurs œuvres. Cette invite à redéfinir le rapport de l'écrivain africain à sa langue de création littéraire est visiblement loin de convaincre en Afrique francophone. En plus de Senghor dont la position est naturellement connue, le Congolais Sony Labou Tansi (1947-1995) faisant comprendre que le choix du français comme langue de sa création littéraire n'entache en rien son statut d'écrivain engagé pour son peuple. Le choix de Sony Labou Tansi de produire son œuvre dans la langue française qui lui est étrangère ne s'explique pas forcément par son attachement à cette dernière. Son choix tient au fait qu'il s'adresse à un public bien défini, celui des locuteurs de cette langue qui est aussi symbole de domination impériale. Sa décision d'écrire en français porte en effet les germes d'une position militante à l'encontre d'une doxa idéologique qui a pour noms domination et exploitation. Ainsi déclare-t-il :

J'écris en français parce que c'est dans cette langue-là que le peuple dont je témoigne a été violé. Je me souviens de ma virginité. Et mes rapports avec la langue française sont des rapports de force majeure oui, finalement. Il faut dire que s'il y a du français et de moi quelqu'un qui soit en position de force, ce n'est

¹⁷⁰ *Ibid.*, p. 5. « Malheureusement, ces écrivains qui auraient dû montrer la voie pour sortir leur continent de cette hégémonie linguistique ont été définis et se définissent encore par rapport à ces langues imposées par l'impérialisme ». (C'est nous qui traduisons).

*pas le français, c'est moi. Je n'ai pas eu recours au français, c'est lui qui a recours à moi*¹⁷¹.

On voit donc que la définition de la littérature africaine, pour des raisons différentes, ne semble pas faire l'unanimité parmi cette génération d'écrivains africains. Tandis que Ngugi wa Thiong'o parle de littérature africaine, l'écrivain nigérian Chinua Achebe (1930-2013), quant à lui, parle de « littérature nationale » et de « littérature ethnique ». La littérature nationale renvoie, selon lui, uniquement à toute cette littérature écrite en anglais qu'il considère comme langue nationale en ce sens qu'elle est la seule à pouvoir prétendre atteindre la plus grande masse de la population nigériane. En ce qui concerne la littérature ethnique, elle se limite exclusivement à la littérature écrite dans un idiome local auquel n'a accès qu'un groupe ethnique. Des définitions qui tiennent inévitablement compte des réalités d'une société foncièrement fragmentée par la diversité ethnolinguistique et au sein de laquelle la langue coloniale joue le rôle de langue véhiculaire. Outre cette divergence relative aux approches définitoires, Achebe ne partage pas cette idée d'un quelconque divorce avec la langue héritée du colonisateur qui a toujours constitué la langue d'expression des écrivains africains. Il estime en effet que les langues européennes constituent, au même titre que les langues africaines, une partie intégrante du patrimoine linguistique et culturelle de l'Afrique. Cette position, il l'affiche clairement lorsqu'il déclare dans un de ses ouvrages *Morning yet on Creation Day* publié en 1975 ce passage cité par Jean Delisle et Judith Woodsworth :

*Je pense que l'anglais saura porter toute la charge de mon expérience africaine. Il faudra cependant que ce soit une langue renouvelée, toujours ressourcee à ses origines ancestrales, mais adaptée aux réalités de son nouvel environnement africain*¹⁷².

En tout état de cause, il existe aujourd'hui un foisonnement de termes pour désigner la littérature africaine dans sa diversité et ses particularismes. Si la littérature africaine europhone constitue un terme englobant toute la littérature africaine exprimée dans les langues européennes, on

¹⁷¹ Sony labou TANSI, « Un citoyen de ce siècle », *Equateur*, n°1, 1986, p. 30.

¹⁷² Jean DELISLE et Judith WOODSWORTH, *op. cit.* p. 94.

parle aussi de littérature africaine francophone, littérature africaine anglophone, lusophone etc. Une distinction qui ne s'opère que sur une base, somme toute, linguistique. Cette question linguistique et les divergences auxquelles elle a abouti ne sont pas sans conséquence sur l'environnement littéraire africain. On note parmi certains écrivains un sentiment et une volonté de renouer avec leurs langues maternelles pour en faire des langues d'expression de leurs œuvres littéraires dans le but de contribuer à la constitution d'une littérature dans leurs langues respectives.

Mais au-delà de ce débat sur le choix de la langue, le combat pour la constitution des littératures nationales s'est transféré dans la pratique même de l'écriture par les auteurs africains. Ecrire constitue chez eux un moyen de redéfinir les rapports de force interlinguistiques qui caractérisent leur environnement et font d'eux des « sujets bilingues et clivés¹⁷³ », mais également de remettre en cause l'hégémonie des langues occidentales dans la littérature africaine. Une démarche qui, comme le fait remarquer Christian Lagarde (2004), implique un choix qui va à contre-courant de la pratique prédominante dans le monde littéraire :

Les littératures nationales sont des littératures différentes des autres. Elles se font petit à petit à contre-courant. Cela implique un choix : le choix d'aller à contre-courant, de se « libérer » et de s'accepter, accepter son histoire et la faire affleurer.

L'écriture devient dans ce contexte une pratique qui va à l'encontre de « l'idéologie linguistique impulsée voire inculquée par le pouvoir¹⁷⁴ » politique et perpétuée par les écrivains de cette période postcoloniale. Christian Lagarde rappelle les enjeux qui se jouent dans cette situation d'écriture bilingue : « c'est en fait le statut de chacune des langues, et par voie de conséquence celui de ses locuteurs, au sein desquels l'écrivain occupe une place privilégiée, qui se rejoue en permanence dans le cadre des écritures bilingues¹⁷⁵ ». Le projet de fonder les littératures nationales africaines a donné lieu à un processus de réappropriation des langues du continent qui s'est manifesté sous différentes formes à travers l'écriture. Les attitudes des auteurs africains vis-à-vis de

¹⁷³ Christian LAGARDE, *op. cit.*, 2004.

¹⁷⁴ Christian LAGARDE, Des écritures « bilingues ». Sociolinguistique et littérature, Paris, L'Harmattan, 2001, p.31.

¹⁷⁵ *Ibid.*, pp. 31-32.

l'idéologie linguistique régnante diffèrent, si bien qu'ils sont tous animés par le même objectif de « porter remède à ces rapports de force interlinguistiques en faveur de la langue coloniale dominante, à la confrontation de cet univers linguistiques, imputable au fait politique¹⁷⁶ ». Tandis que certains auteurs ont tout simplement fait le choix d'écrire exclusivement dans leur propre langue pour « clamer leur identité occultée, niée par le pouvoir en place¹⁷⁷ », d'autres se sont illustrés par « l'écriture bilingue qui témoigne de leur biculture résultant du contact issu de l'imposition¹⁷⁸ ». Dans ce dernier choix, l'écriture bilingue apparaît sous deux formes que nous étudierons dans les pages qui suivent, à savoir l'hétérolinguisme et l'autotraduction dans la mesure où, comme l'écrit Ch. Lagarde :

« Ecrire en situation bilingue », ce n'est pas pour autant produire, quelle qu'en soit la forme précise, une « écriture bilingue ». Il ne s'agit pas forcément, pour être plus explicite, d'opérer un « tressage » (Barthes) de deux codes linguistiques au sein d'un seul et même texte littéraire ; le texte produit peut ne faire appel qu'à un code unique : ce qui est pris avant tout en compte, c'est un contexte de production/réception au sein duquel coexistent, dans la sphère individuelle ou sociale, au moins deux langues¹⁷⁹.

3.3. L'hétérolinguisme en contexte africain

Le terme d'hétérolinguisme est introduit par Rainier Grutman¹⁸⁰ qui le définit comme « la présence dans un texte d'idiomes étrangers, sous quelque forme que ce soit, aussi bien que de variétés (sociales, régionales ou chronologique) de la langue principale ». La littérature africaine europhone a la particularité d'être produite par des auteurs qui se trouvent dans une situation de bilinguisme, de diglossie qui ont recours à une langue étrangère pour véhiculer leur propre culture. Leur production littéraire est marquée par l'importation d'une langue étrangère parmi leur propre

¹⁷⁶ *Ibid.*, pp. 30-31.

¹⁷⁷ *Ibid.*, p. 30.

¹⁷⁸ *Ibid.*, p. 30.

¹⁷⁹ Christian LAGARDE, *op. cit.*, 2004, p. 12.

¹⁸⁰ Cité par Myriam SUCHET, *Outils pour une traduction postcoloniale : littératures hétérolingues*, Editions des Archives Contemporaines, 2009, p. 7.

héritage social et culturel, comme le rappelle Jean-Marc Moura¹⁸¹. Ce dernier répartit par ailleurs les écrivains dans cette situation d'hétérolinguisme en deux groupes : les passeurs de langue dont la création travaille à maintenir la tension entre la langue d'origine et le français et les créateurs d'interlangue qui rompent la norme linguistique afin de se forger un langage propre¹⁸². L'interlangue est définie par Klaus Vogel comme :

La langue qui se forme chez un apprenant d'une langue étrangère à mesure qu'il est confronté à des éléments de langue-cible, sans pour autant qu'elle coïncide totalement avec cette langue-cible. Dans la constitution de l'interlangue entrent la langue maternelle, éventuellement d'autres langues étrangères préalablement acquises, et la langue-cible¹⁸³.

L'écriture de ces créateurs d'interlangue est fortement marquée par les traces d'une strate de la langue maternelle de l'auteur sous la langue importée, toujours héritée de la colonisation. Cette littérature, qui laisse transparaître une forme de transgression créatrice de la norme linguistique, est largement partagée par les écrivains africains francophones, anglophones, lusophones, etc. Leurs œuvres, en plus de la dimension politique dont elles témoignent en fonction du contexte historique, politique et social, ont pour caractéristiques communes de recourir constamment à une création lexicale, syntaxique, morphologique, des néologismes, entre autres. Dans l'espace francophone, de nombreux écrivains se sont distingués dans la création d'interlangue, mais l'œuvre présentée comme pionnière reste celle du Togolais Félix Couchoro intitulé *L'Esclave* et parue en 1929. L'auteur lui-même, comme pour témoigner de son rapport à la langue française, déclare dans sa préface : « nous avons essayé de rendre dans la langue étrangère cultivée, les paroles et les idées de nos héros. Que le lecteur ne s'étonne pas outre mesure¹⁸⁴ ! »

Cette catégorie d'écrivains ayant choisi de se démarquer de leur génération tant du point de vue stylistique que langagier a aussi marqué la période suivant les indépendances. En Afrique

¹⁸¹ Jean-Marc MOURA, Littératures francophones et théorie postcoloniale, Ecritures francophones, Presses Universitaires de France, 1999, p. 128.

¹⁸² *Ibid.*, pp. 78-79.

¹⁸³ *Ibid.*, p. 81.

¹⁸⁴ *Ibid.*, p. 84.

francophone toujours, cette nouvelle forme d'écriture si singulière est surtout assumée par l'écrivain ivoirien Ahmadou Kourouma (1927-2003) dans son tout premier roman *Les Soleils des Indépendances* paru en 1968. Dans ce très célèbre roman, l'auteur, à travers son personnage principal Fama, d'ethnie malinké, nous décrit la dure et triste réalité du peuple noir encore humilié et dominé malgré les indépendances et dont les droits les plus fondamentaux sont bafoués. Sa forme d'écriture marquée par une transgression volontaire des règles de la langue française, son ton parfois humoristique, parfois provocateur, voire vulgaire, sont, entre autres, autant de facteurs qui font de l'œuvre littéraire de Kourouma l'une des plus étudiées par la critique de la littérature postcoloniale. L'un des aspects sur lequel les nombreuses études qui lui sont consacrées mettent l'accent est son style linguistique qu'il semble d'ailleurs lui-même justifier :

Lorsque j'écrivais Les Soleils des Indépendances, je vivais encore en Côte d'Ivoire. Je parlais et pensais dans ma langue natale. Je participais aux palabres. {...} Dans les palabres africaines, c'est celui qui arrive avec un meilleur proverbe qui a raison. {...} Tant que j'ai essayé de rendre compte de cette forme de discours en français classique, le roman, les personnages ne sortaient pas. J'ai commencé à obtenir un résultat intéressant lorsque j'ai commencé à malinkiniser le français, d'adopter des tournures particulières, archaïques, permettant de mieux traduire la façon d'agir et de penser des Africains¹⁸⁵.

Kourouma fait donc part de son intention de traduire la pensée et la culture africaines dans la langue française mais en préservant le « parler » de sa langue natale, le malinké. Ses textes sont bien marqués par un écart par rapport à la norme littéraire et linguistique classique se traduisant par « la réinvention des mots et des sens, la transgression des règles grammaticales les plus immuables, la transposition de la phrase malinké avec sa structure, son inflexion et son rythme spécifiques¹⁸⁶ ». Pour Makhily Gassama, qui a consacré tout un ouvrage à étudier l'interlangue chez Kourouma, ce

¹⁸⁵ David NGAMASSU, « Dynamisme du français dans les littératures francophones : perspective comparative », *Synergies Afrique Centrale de l'Ouest*, n° 2, 2007, pp. 77-78.

¹⁸⁶ Martine MATHIEU-JOB, *L'intertexte à l'œuvre dans les littératures francophones*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, Pessac, 2003, p. 132.

dernier « asservit la langue française, (...) l'interprète en malinké, pour rendre le langage malinké, en supprimant toute frontière linguistique, à la grande surprise du lecteur¹⁸⁷ ».

Ahmadou Kourouma n'est cependant pas le seul écrivain africain à s'être livré à cette forme d'écriture subversive. Cette capacité à faire coexister deux langues africaine « maternelle » et européenne, coloniale, que Siméon Osazna¹⁸⁸, appelle tropicalisation¹⁸⁹ des langues européennes est aussi remarquée chez les écrivains africains anglophones. Tout comme Ahmadou Kourouma revendique son « malinkinisme » qui lui permet de « véhiculer de nombreuses images empruntées au fonds culturel malinké qui servent l'expressivité du texte par leur pittoresque¹⁹⁰ », l'écrivain nigérian Gabriel Okara revendique son « travail interne à l'ancienne langue coloniale pour y inscrire sa langue maternelle¹⁹¹ ». Son choix d'inscrire des empreintes de sa langue maternelle *ijo* sur la langue anglaise dans son roman *The Voice* paru en 1964 s'explique, selon lui, par sa volonté de « tirer profit des idées, de la philosophie, du folklore et du langage imagé de l'Afrique au maximum de leurs possibilités¹⁹² ».

Ce sera plus tard autour de son compatriote Ken Saro-wiwa de se distinguer dans cette écriture subversive avec son célèbre roman *Sozaboy* paru en 1994 (traduit en français sous le titre de *Petit Minitaire*) qui reste pour la partie anglophone l'une des œuvres les plus étudiées par les post-colonial studies. Myriam Suchet, dans son ouvrage *Outils pour une traduction postcoloniale*¹⁹³, présente par ailleurs ce roman comme une œuvre qui correspond à la perfection à l'appellation de « littérature postcoloniale ». L'auteur lui-même reconnaît son « anglais pourri » (“rotten English”) comme la principale caractéristique de son roman et l'assume d'ailleurs totalement en ces termes :

¹⁸⁷ Makhily GASSAMA, *La langue d'Ahmadou Kourouma ou le français sous le soleil d'Afrique*, Paris, Karthala, 1995, p. 23.

¹⁸⁸ Citée par D. NGASSAMOU, *op. cit.*, p. 80.

¹⁸⁹ Ce terme tropicalisation est défini par Siméon Osazna comme un « processus d'écriture littéraire consistant à utiliser le français, langue de l'autre, en l'adaptant au contexte africain ». Cette définition qui ne prend en compte que l'espace africain francophone est aussi valable et peut être élargie aux écrivains africains qui s'expriment en anglais et qui font usage du même procédé d'écriture.

¹⁹⁰ M. HOUIS cité par Jean-Marc MOURA, *op. cit.*, p. 89.

¹⁹¹ Myriam SUCHET, « *The Voice* et ses traductions : entendre des voix ou lire un ethos », *GLOTTOPOL, Revue de sociolinguistique en ligne*, n° 15, juillet 2010, p. 97.

¹⁹² *Ibid.*, p. 97.

¹⁹³ Myriam SUCHET, *op. cit.*, 2009, p. 10.

Sozaboy's language is what I call "rotten English", a mixture of Nigerian pidgin English, broken English and occasional flashes of good, even idiomatic English. This language is disordered and disorderly. {...} To its speakers, it has the advantage of having no rules and no syntax¹⁹⁴.

La spécificité du langage de Sozaboy est qu'il ne se limite pas uniquement à faire coexister sa langue maternelle, le kana, et l'anglais, mais sa créativité réside dans sa capacité même à se forger une langue imaginaire à partir du mélange de différents parlers. Cette démarche de Ken Saro-wiwa est sans doute le reflet de la situation foncièrement linguistique du Nigeria et la difficile cohabitation des nombreuses ethnies qui le composent¹⁹⁵. L'auteur est aussi connu pour son engagement politique en faveur de son ethnie Ogoni, ce qui lui a valu son exécution le 10 novembre 1995. Du « malinkinisme » de Kourouma au "rotten English" de Saro-wiwa, pour ne citer que ces derniers, cette forme d'appropriation de la langue coloniale qui a fini par gagner l'Afrique, surtout pendant la période postcoloniale, présente une double caractéristique. Il s'agit, d'un côté, d'un travail de « restitution de l'oralité sur support écrit¹⁹⁶ » et, de l'autre, du fait que cette "in between language¹⁹⁷" créée par ses auteurs soit présentée par les critiques littéraires comme une traduction.

Cette situation d'entre-deux est évoquée par Lise Gauvin sous la notion de surconscience linguistique, qu'elle présente comme le résultat des rapports complexes entre langues et littératures, mais également des relations conflictuelles qu'entretiennent entre elles une ou plusieurs langues¹⁹⁸. Ces tensions créatrices de langages qui caractérisent l'écrivain s'expliquent, selon elle, par sa

¹⁹⁴ *Ibid.*, p. 76.

« La langue de Petit Minitaire est ce que j'appelle de l'« anglais pourri », c'est-à-dire un mélange de pidgin nigérian, de mauvais anglais, et, çà et là, d'expressions en bon anglais ou même en anglais idiomatique. C'est une langue désordonnée et confuse. {...} Elle présente l'avantage de n'imposer ni règle ni syntaxe à ses locuteurs », Traduction de Myriam Suchet (*Ibid.*, p. 76.).

¹⁹⁵ Le nombre de langues actuellement en usage au Nigéria est estimé à environ cinq cents parlées par plus de trois cents ethnies sur le territoire national. Cette réalité n'a pas rendu facile la cohabitation entre ces différentes ethnies dont les minorités ont souvent été victimes de violences et de génocides ayant marqué la vie politique postcoloniale très mouvementée de cette République fédérale.

¹⁹⁶ M. SUCHET, *op. cit.*, p. 96.

¹⁹⁷ *Ibid.*, p. 10.

¹⁹⁸ Lise GAUVIN, *L'écrivain francophone à la croisée des langues*, Paris, Editions Karthala, 1997, p. 7.

situation de diglossie sociale qui le condamne à « penser la langue¹⁹⁹ », « à chercher cette autre langue ou cette troisième langue qui lui appartient en propre²⁰⁰ ». Cette création littéraire qui donne lieu à une troisième langue produite par des écrivains ayant pour dénominateur commun d'être pris à la croisée des langues est souvent explicitement assimilée à un travail de traduction par de nombreux critiques.

Ce tiraillement entre langue maternelle, pour laquelle ils se sentent redevables, et langue européenne, qui a toujours véhiculé leurs œuvres littéraires, aboutit inévitablement à un intense mouvement de traduction. Et cette rupture avec les langues européennes, bien qu'elle ait lieu chez certains écrivains, ne sera toutefois pas totale, car atténuée par le biais de la traduction, par l'intermédiaire de laquelle « le dialogue s'instaure entre les littératures, les langues et les cultures européenne et africaine²⁰¹ ». On peut citer, à titre d'exemples, le pionnier de la littérature ougandaise Okot p'Bitek dont le premier roman *Lak Tar* (1953) est publié dans sa langue maternelle, l'acholi. Il y a, dans cette même lancée, Ngugi wa Thiong'o dont l'ouvrage *Deconizing the mind* (1986) est présenté comme un adieu à la langue anglaise et, enfin, le récent roman de Boubacar Boris Diop *Doomi Golo* (2003) paru en wolof s'inscrit dans la même dynamique que Cheik Aliou Ndao qui est l'artisan de la pratique autotraductive dans la sphère littéraire sénégalaise. Ces derniers seront étudiés dans les pages qui suivent dans le cadre de l'autotraduction dans le contexte africain.

3.4. L'autotraduction : une pratique au cœur de l'évolution de la littérature écrite en langues nationales

L'autotraduction littéraire, bien que son ancrage dans l'évolution des littératures peine à faire l'unanimité auprès des théoriciens de la traduction, est dans le contexte africain loin de représenter un phénomène de peu d'importance. A regarder de près l'évolution des littératures des langues africaines, on se rend compte de l'apport de l'autotraduction à laquelle se sont consacrés bon nombre d'écrivains du continent qui sont aujourd'hui présentés comme des pionniers de ces

¹⁹⁹ *Ibid.*, p. 8.

²⁰⁰ *Ibid.*, p. 15.

²⁰¹ Jean DELISLE et Judith WOODSWORTH, *op. cit.*, p. 94.

littératures. Mais avant d'aborder l'auto-traduction en contexte africain, en général, et sénégalais, en particulier, nous souhaitons faire quelques mises au point conceptuelles afin de mieux cerner l'ampleur de cette activité dans le paysage littéraire de façon général. Pour bien rendre compte des divergences autour du concept, rappelons ces deux positions qui résument le traitement de l'auto-traduction dans les théories de la traduction :

*Indeed, self-translation is a much more widespread phenomenon than one might think*²⁰².

A cette position de Christopher Whyter s'oppose celle de Balliu que nous rappelle Santoyo :

*On en conviendra, les exemples d'auto-traduction... sont rarissimes dans le domaine littéraire et ne font qu'exception, comme Nabokov et son Lolita, pour ne citer qu'un cas*²⁰³.

Apparaissent ici deux prises de position divergentes par rapport à une pratique dont l'importance et la place ne font l'unanimité dans le monde littéraire. Tandis que d'aucuns la voient comme pratique isolée et marginale à laquelle on accorde peu d'importance dans les domaines littéraire et traductologique, il s'agit, pour d'autres, d'une réalité fortement ancrée dans le monde littéraire où elle jouit d'une très longue tradition. La pratique de l'autotraduction a fait débat chez les spécialistes du monde littéraire. Nombreux sont à cet effet ceux qui sont d'avis que l'autotraduction ne constitue qu'une activité marginale dans le domaine de la traduction. Certains traductologues comme Antoine Berman (1984) considère que l'autotraduction est une activité qui a suscité peu d'intérêt dans le monde de la littérature et des théories de la traduction. Ce manque d'attention vis-à-vis de l'auto-traduction noté chez les écrivains et théoriciens de la traduction,

²⁰² Christopher WHYTE, « Against Self-Translation », *Translation and Litterature*, Edimburgh University Press, 2002, p. 64.

« En effet, l'autotraduction est un phénomène beaucoup plus répandu qu'on pourrait le croire ». (C'est nous qui traduisons)

²⁰³ Julio César SANTOYO, « Autotraducciones : una perspectiva histórica », *Meta : Journal des traducteurs*, vol. 50, n° 3, 2005, p. 859.

Rainier Grutman le lie plutôt au fait que ces derniers « *thought it to be more akin to bilingualism than to translation proper*²⁰⁴».

Mais ces positions ne sont pas partagées par d'autres auteurs et théoriciens de la traduction qui ont par ailleurs pris le contre-pied de cet argumentaire. L'autotraduction a joué, et continue de jouer, un rôle non négligeable dans la constitution des littératures partout à travers le monde. C'est du moins la position que défend María R. Peñalver qui considère que « *a pesar de la opinión general, la autotraducción es una práctica tan extendida como interesante, desde múltiples puntos de vista*²⁰⁵». C'est dans ce sens qu'abonde Julio César Santoyo qui, dans un article publié en 2005, démontre à quel point l'autotraduction est ancrée dans les habitudes littéraires non seulement de « l'Europe de la Renaissance », mais aussi du Canada, des Etats-Unis, de l'Inde, de l'Afrique du Sud etc. En se dressant contre toute idée qui présente l'auto-traduction comme « *una práctica absolutamente marginal, una especie de rareza cultural o literaria, residuo menor, rincón oscuro y apartado*²⁰⁶», il déclare :

*La realidad, sin embargo, es muy otra. Porque lo cierto es que la autotraducción no es ni siquiera “característica de la particular configuración lingüística y cultural de la Europa del Renacimiento”, sino característica en pleno siglo XX o XXI de Canadá y los Estados Unidos, de la India, España, Rusia, Irlanda, Francia o Sudáfrica, como característica lo ha sido igualmente en cualquier otro tiempo, desde la Edad Media a este mismo año 2004*²⁰⁷.

²⁰⁴ Rainier GRUTMAN, « Auto-translation, Multilingualism and Translation », in Mona BAKER (dir.), *Encyclopedia of Translation Studies*, London, Routledge, 1998, p. 17.

« L'ont considérée comme une pratique plus proche du bilinguisme que de la traduction proprement dite. (Notre traduction).

²⁰⁵ María R. PENALVER, « Más allá de la traducción : la autotraducción », *Trans*, n° 15, 2011, p. 193.

« Contrairement l'opinion générale, l'autotraduction est une pratique aussi répandue qu'intéressante, à bien des égards ». (Notre traduction).

²⁰⁶ Julio C. SANTOYO, *op. cit.*, p. 859. « N'est pas une pratique absolument marginale, une sorte de rareté culturelle ou littéraire, un résidu mineur, un coin obscur et isolé ». (C'est nous qui traduisons).

²⁰⁷ *Ibid.*, p. 859. « La réalité est cependant tout autre. Parce qu'il est certain que l'autotraduction n'est pas du tout un phénomène « caractéristique à la configuration linguistique et culturelle de l'Europe de la Renaissance », mais elle a marqué tout le XXe XXIe siècle du Canada et des Etats-Unis, de l'Inde, de l'Espagne, de la Russie, de l'Irlande, de la

En tout état de cause, l'environnement littéraire africain est fortement marqué, pendant la période postcoloniale, par la prolifération de la pratique de l'autotraduction qui peut se lire sous un angle idéologique. Ce phénomène, qui caractérise bien la dynamique de la traduction postcoloniale en Afrique, mérite qu'on s'y attarde afin de pouvoir déterminer son impact sur les littératures nationales. Notre propos ne s'inscrit pas dans une démarche analytique des procédés de traduction des écrivains autotraducteurs ou d'une quelconque comparaison des œuvres produites. L'objectif est plutôt d'examiner l'auto-traduction sous l'angle d'une pratique ayant lieu dans un contexte politique, social et culturel assez particulier et durant lequel elle a laissé son empreinte sur les littératures nationales à travers le continent africain.

La période suivant l'accession aux Indépendances dans les années 1950-1960 a sans aucun doute donné lieu à une spectaculaire création littéraire à travers tout le continent africain. La prolifération de cette littérature a ceci de particulier qu'elle s'exprime tantôt en langues européennes tantôt en langues africaines ou implique, dans une certaine mesure, le recours par certains écrivains à l'écriture bilingue. La traduction est au cœur de cette activité littéraire, qu'il s'agisse de la littérature africaine de langues occidentales ou de celle exprimée en langues africaines, surtout avec l'autotraduction qui a fini par se présenter comme un phénomène ancré dans les habitudes de certaines figures de la littérature africaine. A la différence de la conception que l'on peut souvent se faire de l'auto-traduction, il s'agit dans le cas africain d'un retour aux langues maternelles que les écrivains ont eux-mêmes pendant longtemps mises à l'écart de leur production littéraire. Ce besoin de « redéfinir le rapport à la langue maternelle, aux langues étrangères ainsi qu'à la littérature²⁰⁸» revêt une portée idéologique qui permet à la traduction de se replacer au centre des préoccupations de la constitution des littératures nationales. Tout comme la traduction, l'auto-traduction est au cœur de l'activité littéraire de cette Afrique indépendante. S'il est, comme le soulignent Bassnett et Lefevre²⁰⁹, une évidence que « toute traduction, toute réécriture revêt, dans une certaine mesure,

France ou de l'Afrique du Sud. Elle a aussi marqué toute autre période, du Moyen-âge à cette année 2004 ». (C'est nous qui traduisons).

²⁰⁸ Antoine BERMAN, *op. cit.*, p. 13.

²⁰⁹ Cités par Joanne AKAI, « Creole... English : West Indian writing as translation », *TTR : traduction, terminologie, rédaction*, vol. 10, n° 1, 1997, p. 187.

une dimension idéologique », celle qui anime ces acteurs de la littérature africaine postcoloniale - que J. Akai décrit *ipso facto* comme des auto-traducteurs²¹⁰ - serait liée à une crise identitaire.

L'une des raisons, si ce n'est la principale, qui poussent ces auto-traducteurs à se consacrer à une tâche aussi « misérable²¹¹ » qu'« enrichissante²¹² » est de se réapproprier leur patrimoine historique et culturel par le biais de leurs langues. La pratique de l'auto-traduction s'est d'abord propagée dans l'Afrique du Sud de l'apartheid où elle a fini par devenir le domaine de prédilection de la grande majorité des intellectuels de ce pays qui se sont dressés contre la politique ségrégationniste et raciale. Il est tout de même utile de rappeler que l'acte d'engagement est plus ou moins manifeste chez les auto-traducteurs qui ont marqué cette pratique à travers le continent. En effet, tandis que Ngugi wa Thiong'o clame haut et fort sa prise de position et sa décision de rompre avec la langue anglaise, d'autres se montrent moins catégoriques. C'est le cas du Camerounais Isaac Moumé Etia (1889-1939) l'Ougandais Okot p'Bitek (1931-1982) qui mettent plutôt l'accent sur la nécessité de poser les jalons du développement des littératures douala et acholie. En ce qui concerne le contexte sud-africain, l'auto-traduction constitue une pratique qui s'est inscrite au cœur des luttes contre la domination linguistique mais également culturelle.

Il s'agit d'une nécessité mais aussi d'une démarche qui relève d'une véritable stratégie. Dans ce cas, changer de langue de se « repenser », de repenser les textes et les œuvres en fonction de l'écart interlinguistique mais aussi interculturel. Dans le fil de la réflexion qui nous est proposée par l'introduction de Christian Lagarde dans l'ouvrage *L'autotraduction aux frontières de la langue et de la culture*, il apparaît que :

La décision d'endosser la fonction autotraductive n'est guère anodine pour qui s'y hasarde {...}. Dans ces diverses configurations marquées du signe de la

²¹⁰ *Ibid.*, p. 191.

²¹¹ Citée par Michèle PREAGER, « Self-Translation as Self-Confrontation : Beckett's mercier et/and Camier, *Mosaic* » : *Journal for Interdisciplinary Study of Litterature*, 1992, p. 92.

²¹² Gema S. C. GARCIA, *La (auto) traducción como mediación entre culturas*, Universidad de Alcalá, 2006, p. 85.

*diglossie, l'autotraduction, tantôt inattendue, tantôt instrumentalisée, change le destin de l'auteur et celui de la communauté des locuteurs-lecteurs*²¹³.

3.4.1. L'autotraduction en contexte africain : l'exemple de Ngugi wa Thiong'o

Bien qu'il ne soit pas le premier à se consacrer à la pratique de l'auto-traduction en Afrique, force est cependant de reconnaître que Ngugi wa Thiong'o a bien contribué à donner à cette pratique toute sa dimension militante. Son essai, *Decolonising the mind*, qui marque le divorce d'avec une langue dans laquelle il a pourtant toujours publié sa production littéraire va au-delà qu'une simple rupture avec l'anglais. Elle peut aussi être présentée à la fois comme une invite à l'endroit des écrivains de sa génération et un procès destiné à tous ces écrivains africains attachés aux langues coloniales comme le Sénégalais Léopold Sédar Senghor et le Nigérian Chinua Achebe.

*This book, Decolonising the Mind, is my farewell to English as a vehicle for any of my writings. From now on it is Gikuyu and Kiswahili all the way...However, I hope that through the age-old medium of translation I shall be able to continue dialogue with all*²¹⁴.

Cet adieu à la langue anglaise et ce retour à la langue maternelle, Ngugi les assume et les justifie par une prise de position devant aller à contre-courant de ce processus d'aliénation linguistique et culturelle que les écrivains africains rédigeant dans les langues coloniales seraient en train de perpétuer. Certes, l'auto-traducteur africain est, entre autres, caractérisé par une double identité linguistique qui explique qu'ils soient « *competent in two or more languages*²¹⁵ », mais les langues africaines ne se pratiquent pas pour autant au même titre que celles européennes. Pour Ngugi wa Thiong'o, les écrivains africains doivent arrêter de perpétuer cette hégémonie des langues

²¹³ Christian LAGARDE, « L'autotraduction, terra incognita ? », in Christian LAGARDE et Helena TANQUEIRO, *L'autotraduction aux frontières de la langue et de la culture*, Editions Lambert-Lucas, 2013, pp. 9-18.

²¹⁴ Ngugi Wa THIONG'O, *op. cit.*, 1986, p. xiv. « Ce livre, *Decolonising the Mind*, est mon adieu à l'anglais comme langue d'écriture. Désormais, c'est en kikuyu et en swahili que j'écris. Toutefois, j'espère que par le vieux moyen de la traduction je pourrai continuer le dialogue avec tout le monde ». (Notre traduction).

²¹⁵ Helena Fuertes BANDIN, « The role of self-translation in the decolonisation process of African countries », *Estudios Humanísticos : Filología*, Universidad de León, 2004, p. 41.

« Compétent dans deux ou plusieurs langues ». (Notre traduction).

occidentales auxquelles ils s'identifient encore et choisir de faire usage de leur propre langue pour leur production littéraire. Une façon de redéfinir les rapports aux langues africaines, de repenser la tradition littéraire africaine mais également de mettre un terme à l'aliénation linguistique et culturelle que subit le continent africain. Une situation que l'on peut qualifier de paradoxale au vu du nombre important de langues parlées en Afrique. La langue, tout comme elle a servi à imposer aux peuples africains les cultures occidentales, doit dans ce contexte de décolonisation être mise au service des littératures nationales et constituer un outil efficace pour éveiller les consciences. La langue est une arme destinée à contrer le discours impérialiste, comme le souligne Ngugi wa Thiong'o : « my writing in Gikuyu language, a Kenyan language, is part and parcel of the anti-imperialist struggles of Kenyan and African people²¹⁶ ».

Un engagement par l'autotraduction à dimension africaine qui vient s'éloigner de cette « fatalistic logic of the position of European languages in our literary being²¹⁷ » qu'il appelle d'ailleurs à remettre en cause au profit des langues africaines. Outre sa position divergente à celle de son confrère nigérian Chinua Achebe quant à la conception de la langue qu'il défend, Ngugi s'attaque à l'attitude de certains écrivains africains dont il fustige l'attitude vis-à-vis de leurs langues maternelles. Deux noms, Senghor et Achebe, qui reviennent souvent dans son ouvrage et qu'il a tendance à classer non seulement parmi ceux qui ont abandonné leurs langues maternelles, mais également à voir comme porte-paroles et défenseurs des langues coloniales au détriment des langues africaines. Les raisons du procès fait aux grands écrivains africains se justifient, comme le souligne Ngugi, par une réalité que la grande majorité de ces derniers, pour ne pas dire tous, feint de méconnaître. De là découle un point de divergence déterminant : la nécessité de redonner aux langues africaines la place qui leur revient dans le combat pour la prise de conscience et la mobilisation des peuples africains face à des fléaux qui ont pour noms néocolonialisme et régimes dictatoriaux encore très prégnants en Afrique. Les langues africaines constituent dès lors ce qu'il appelle « languages of struggle²¹⁸ » et de mobilisation des masses populaires, les seules dans lesquelles le bas peuple est capable de communiquer. S'il est vrai Ngugi est loin de faire l'unanimité

²¹⁶ Ngugi Wa THIONG'O, *op. cit.*, p. 28. « Le fait que j'écrive en kikuyu, une langue kenyane, fait partie des luttes anti-impérialiste que mènent les peuples kenyan et africain. (Notre traduction).

²¹⁷ *Ibid.*, p. 24. « De cette logique fataliste de la position des européennes sur notre être littéraire ». (Notre traduction).

²¹⁸ Feroza JUSSAWALLA & Reed Way DASENBROCK, *Ngugi wa Thiong'o, interviews with writers of the Post-Colonial world*, Jackson (University Press of Mississippi), 1992, pp. 27-28.

auprès de ses confrères africains qu'il appelle à se réapproprier les langues africaines dans leur combat contre l'assimilation culturelle, en revanche, il ne fléchit pas dans sa conviction. L'auteur déclare en substance que ces écrivains africains, pour talentueux qu'ils soient, ne s'adressent pas à leurs peuples tant qu'ils opteront pour les langues européennes dans la mesure où, explique-t-il, « 90% of the people in Africa speak only African languages, not European languages²¹⁹ ».

Nguigi fait partie de ces nombreux écrivains, artisan de la littérature africaine, qui sont conscients de la tragédie dans laquelle sont plongées les langues locales, une situation dont ils ne sont pas exempts de responsabilité. Le recours à l'auto-traduction permet à la fois de répondre à la nouvelle priorité de l'écrivain qui consiste à amorcer le développement de la littérature kikuyu et à perpétuer sa production littéraire en langue anglaise. Ce besoin de s'adresser à la masse populaire kényane et de se positionner comme un éveilleur des consciences ne peut se réaliser que dans la langue comprise et parlée par la masse, le kikuyu. Nguigi semble avoir pris conscience de la faible portée de ses écrits en anglais qui ne sont destinés qu'à une « bourgeois minority and an alienated elite²²⁰ » mais aussi du fait que se dresser contre le pouvoir néocolonial implique une prise de conscience de son peuple. Un retour à la langue maternelle animé par l'intention d'éveiller les consciences qui ne sera pas sans ennuis mais qui en aucun cas n'arrêtera la détermination de l'écrivain. En effet, si sa première pièce de théâtre en langue kikuyu *Ngaahika Ndeenda* tournée en 1977 et traduite en anglais en 1982 sous le titre *I Will Marry When I Want* lui a coûté un séjour carcéral, il est aussi à signaler que ce sera le début d'un engagement radical par l'auto-traduction. C'est durant son séjour carcéral que verra le jour son premier roman, *Caitani Mutharabaini*, en langue kikuyu qu'il traduira lui-même plus tard en 1980 sous le titre *Devil on the Cross*. S'ensuivra en 1986 le deuxième roman *Matigari Ma Njiruungi* qui sera cette fois-ci traduit en anglais par Wangui wa Goro sous le titre *Matigari* en 1989. Nguigi reste sans aucun doute l'un des écrivains africains les plus prolifiques dans la production littéraire en langues africaines et son œuvre n'est pas sans influence sur la génération d'écrivains actuelle.

²¹⁹ *Ibid.*, p. 28. « 90% des Africains ne parlent que les langues africaines, pas les langues européennes ». (C'est nous qui traduisons).

²²⁰ *Ibid.*, p. 46. « La minorité bourgeoise et l'élite aliénée » (C'est nous qui traduisons).

3.4.2. L'autotraduction en contexte sénégalais : la conscience linguistique chez Cheik Aliou Ndao et Boubacar Boris Diop

L'autotraduction, considérée dans le contexte sénégalais, offre une grille de lecture différente de celle qu'on peut faire des cas des écrivains sud-africains et du Kényan Ngugi wa Thiong'o. Elle n'a ni la même ampleur sur l'évolution de la littérature des langues nationales sénégalaises, en général, et du wolof, en particulier, ni la même portée idéologique et politique que l'auto-traduction telle que pratiquée par les écrivains précités. En revanche, les intentions allant dans le sens d'un combat pour la mise en place d'une politique linguistique qui tienne compte des langues nationales aussi bien dans le système éducatif que dans la production littéraire ne manquent pas. Tandis que l'auto-traduction représente, pour le reste de l'Afrique où elle est pratiquée, un moyen efficace de mobilisation des masses populaires contre les régimes autoritaires, au Sénégal la priorité semble être ailleurs. N'étant pas soumis aux affres des régimes autoritaristes et dictatoriaux qui ont amené certains écrivains africains à la quête de la « *language of struggle* », la préoccupation des intellectuels sénégalais était plus de développer la littérature en langues nationales.

Cette préoccupation de l'avenir de des langues locales a abouti des efforts considérables dans le domaine de la traduction, de la publication en wolof et de la publication bilingue français / langue nationale. Ce retour aux langues nationales répond certes à ce besoin d'éveiller les consciences et de combattre le complexe d'infériorité vis-à-vis de la pratique des langues locales. En revanche, il ne cherche pas à susciter une révolte contre un quelconque régime. Certains défenseurs des langues sénégalaises dont Cheikh Anta Diop, les linguistes Arame Fall et Pathé Diagne et le professeur Sakhir Thiam, pour ne citer que ceux-là, se sont plus illustrés dans la traduction de textes français vers le wolof et la publication bilingue français/wolof que dans l'auto-traduction. Toutefois, il serait réducteur de ne voir l'auto-traduction que comme un moyen de mobilisation et d'appel à la révolte qui serait sans incidence sur l'évolution des littératures nationales sénégalaises, en général, et celle wolof, en particulier.

On retrouve la même idée de conscience linguistique et culturelle chez l'écrivain Cheik Aliou Ndao qui peut être présenté comme un auto-traducteur précurseur des littératures nationales sénégalaises. Mais son rôle précurseur dans la promotion de la littérature des langues nationales

sénégalaises n'a pas commencé dans les années 1990 avec ce retour à la langue maternelle, mais bien avant. En 1958, alors étudiant à Grenoble, Cheik Aliou Ndao se distingue déjà comme un fervent partisan et pionnier de la transcription des langues africaines, en général, et sénégalaises, en particulier, en créant avec ses compatriotes Cheikh Anta Diop et Abdoulaye Wade, entre autres, le premier syllabaire de langue wolof intitulé *Ijjib Wolof*²²¹. Son appel en faveur des langues nationales prend en revanche une autre tournure lorsque le poète, romancier et dramaturge déclare dans les années 1990 qu'il n'écrira désormais qu'en wolof pour son œuvre littéraire. Une décision qui donnera suite à la publication de deux romans en wolof sous les titres *Buur Tillen*²²² (1974) et *Mbaam Dictateur*²²³ (1997) qu'il traduira lui-même successivement par *Le Roi de la Médina* et *Mbaam Dictateur*. Cheik Aliou Ndao ne voit pas la langue française comme inséparable du patrimoine linguistique sénégalais, mais une « langue d'emprunt » héritée de cet accident historique que constitue la colonisation. Ecrire dans cette langue au détriment des langues nationales ou de sa langue « maternelle » s'avère contradictoire pour ce défenseur desdites langues. Sa position rejoint, dans une certaine mesure, celle de l'idéologie romantique considérant, écrit Lieven D'hulst, qu'« écrire dans la langue nationale, c'est prendre part au projet de construction de la nation, c'est exprimer une sorte de loyauté vis-à-vis de celle-ci, laquelle procure en retour une identité nationale à l'écrivain en question²²⁴ ». C'est dans cette perspective de perpétuer le développement de la littérature wolof, seule langue qui puisse lui permettre d'exprimer « son moi profond », qu'il déclare :

Nous n'écrivons pas en français par amour ou à cause d'un choix délibéré. Nous employons la langue de Molière par accident historique. La francophonie n'est pas notre héritage, car notre moi profond s'exprime dans nos langues maternelles... Ecrire dans une langue d'emprunt, c'est accepter de participer à la création d'une littérature de transition, en attendant d'imiter nos devanciers comme Khali Madiakhaté et Hadi Touré qui nous ont laissé une œuvre

²²¹ Arame FAL, « La littérature écrite en wolof : Contexte sociolinguistique », En ligne http://www.osad-sn.com/index.php?option=com_content&view=article&id=3:la-litterature-ecrite-en-wolof-par-aram-fal&catid=9&Itemid=106 consulté le 25 octobre 2016.

²²² Cheik Aliou NDAO, *Buur Tillen*, Paris, Editions Présence Africaine, 1974, 110 pages.

²²³ Cheik Aliou NDAO, *Mbaam Dictateur*, Paris, présence Africaine, 1997, 336 pages.

²²⁴ Lieven D'HULST, in *La traduction dans les cultures plurilingues*, op., cit., p. 9.

*exceptionnelle mais en wolof. Ecrire dans sa propre langue, c'est refuser la domination de l'esprit*²²⁵.

L'auteur adopte une position bien tranchée quant au choix de la langue d'expression de son œuvre littéraire qui désormais ne se produit plus exclusivement en français. Cette langue qui, bien qu'étant très bien imprégnée dans le champ littéraire sénégalais, reste une langue imposée à l'Afrique. La langue française, malgré son statut de langue officielle dans les pays d'Afrique francophone et la place dont elle jouit dans cet espace littéraire, représente un symbole de domination dont il faut questionner l'hégémonie sur les langues nationales. Cette redéfinition des rapports à sa langue maternelle mais aussi à la « langue d'emprunt » se traduit par une remise en cause de la hiérarchie qui fait du français l'unique langue littéraire et des langues africaines des langues de seconde zone. Cheik Aliou Ndao est sans doute l'un des écrivains sénégalais les plus en vue ayant opté pour un retour à la langue maternelle, mais son initiative de replacer le wolof au centre de sa production littéraire ne signe pas pour autant une rupture totale avec la langue française. C'est, comme Ngugi wa Thiong'o, par le biais de l'auto-translation qu'il réussit à poser les jalons d'une littérature wolof avec des œuvres qui se présentent aujourd'hui comme des classiques de la littérature wolof déjà abondante.

Toutefois, pour mieux comprendre le recours par Cheik Aliou Ndao à l'auto-translation, il serait intéressant de se poser une question : pourquoi s'auto-traduire et ne pas produire exclusivement dans sa langue « maternelle » étant donné que l'objectif est de contribuer à développer la littérature écrite de sa langue ? Il y a un postulat que l'on retrouve chez bon nombre d'écrivains d'Afrique tant francophone qu'anglophone selon lequel les langues française et anglaise ne peuvent pas exprimer les richesses de leurs langues, donc incapable d'exprimer leur « moi social ». C'est visiblement, comme le défend Alioune Diaw, dans cet objectif de mettre en évidence les limites de la langue française à exprimer toute une richesse culturelle que le dire wolof prend en charge naturellement²²⁶ que Cheik Aliou Ndao s'est adonné à l'auto-translation. S'il est vrai que

²²⁵ Pierrette HERZBERGER-FOFANA, « A l'écoute de Cheikh Aliou Ndao, Ecrivain sénégalais », *Mots Pluriels*, n° 12, 1999, p. 3.

²²⁶ Alioune DIAW, « Traduction et expression d'un moi social : Mbaam dictateur de Cheik Aliou Ndao », in Magdalena NOWOTNA et Amir MOGHANI (dir.), *Les traces du traducteur*, INALCO et CERLOM, Actes du colloque international, Paris, 2008, p. 128.

toute écriture est porteuse d'une certaine idéologie, cette marque idéologique est bien indélébile dans l'œuvre de Cheik Aliou Ndao à bien des niveaux. Aussi bien dans la mise en scène du récit que dans le processus de traduction, l'auteur-traducteur s'est posé en véritable défenseur de sa langue, de la tradition orale et de sa culture. Alioune Diaw qui s'est penché sur son ouvrage *Mbaam dictateur* parle de « personnages relais » dont Wor le dictateur, le maître des cases et la mère du maître des cases à travers lesquels sont présentes ces représentations dichotomiques langue maternelle/langue coloniale, enracinement/déracinement, oralité/écriture. Le discours entre ces personnages s'apparente à un procès au rôle culturellement et sociologiquement destructeur de l'entreprise coloniale. A titre d'exemple, reprenons ce passage d'Alioune Diaw marquant le débat entre Wor le dictateur face aux critiques des jeunes avides de liberté et auxquelles il répond : « pourtant l'action des Tubaab (les Blancs) mérite d'être déterrée pour montrer combien elle a réussi à rendre les gens méprisants à l'égard de leurs traditions, de leur langue maternelle²²⁷ ».

Des exemples similaires abondent tout le long du récit replaçant toujours la langue au cœur des échanges entre les différents personnages relais dont les relations laissent souvent entrevoir un conflit de générations. Mais l'empreinte idéologique de l'auteur-traducteur est encore plus visible lorsque l'on s'intéresse à la démarche traductive qui constitue chez lui un véritable travail de subversion. Son travail subversif apparaît particulièrement dans son ouvrage *Mbaam dictateur* avec le choix de Cheik Aliou Ndao de bien « ancrer son discours dans des cadres favorables à l'expression des richesses culturelles en général et linguistiques en particulier²²⁸ ». Le choix de l'auteur porte sur la communauté Lawbe dont la traduction en français des us et coutumes montre un certain nombre de limites, comme le montre A. Diaw à travers les exemples suivants²²⁹ :

*Koo ci gis, mu ngi yor feru gale mbaa i butéelu gongo mbaa baata, walla
keteraan ak i caq.*

²²⁷ *Ibid.*, p. 126.

²²⁸ *Ibid.*, p. 128.

²²⁹ *Ibid.*, p. 129.

Elles ont tout leur attirail : ceintures de boules odorantes, bouteilles de poudre de Gongo ou de parfum (Baata, Keteriaan) censées réveiller les ardeurs mâles. D'innombrables colliers suspendus aux bras.

Du point de vue traductologique, les premières différences à noter entre l'original wolof et sa traduction française sont d'ordre sémantique et syntaxique aboutissant à un texte source particulièrement long. S'ajoutent à ces considérations la reconduction des mots wolof *gongo*, *baata*, *keteriaan*, les ajouts et les formules périphrastiques qui ont sans doute contribué à allonger la traduction française. Alioune Diaw nous livre cet assez long commentaire sur la façon dont Cheik Aliou Ndao se sert de la traduction comme moyen subversif pour se poser en véritable défenseur de sa culture et se forger une identité :

{...} L'impression d'abondance est aussi provoquée par l'ajout du qualificatif quantitatif et mélioratif « innombrables ». D'autres ajouts lexicaux à visée déterminative ou explicative sont opérés par le traducteur. Les mentions de « poudre de » et de « parfum de » devant respectivement les mots Gongo et Keteriaan déterminent, surtout à l'endroit du lecteur étranger, leur matière. La présence de l'expression « censées réveiller les ardeurs mâles », qui ne correspond à aucun élément du texte originel, relève de ce que Pape Samba Diop appelle « la nécessité, in præsentia, de découvrir le champ connotatif laissé implicite par le texte wolof » (Diop 1993 : 175). Son absence dans l'hypertexte créerait un déficit de sens. Il en serait de même de la traduction littérale de féru gale littéralement, « ceinture de pirogue » ; d'où le recours à la périphrase « ceinture de boules odorantes »²³⁰.

La démarche traductive de Cheik Aliou Ndao laisse voir une volonté manifeste de mettre en exergue la notion « d'intraduisibilité », ou du moins les limites inhérentes à la traduction, de certains aspects propres à sa culture – ici représentée par les Lawbe²³¹ - vers la langue française.

²³⁰ *Ibid.*, p. 129.

²³¹ Ethnie sénégalaise, des artisans connus dans la spécialisation du travail du bois.

C'est cette même volonté qui semble animer un autre Sénégalais, Boubacar Boris Diop²³², qui s'est récemment illustré dans l'auto-traduction. Ce dernier vient en effet emboîter le pas à Cheik Aliou Ndao en publiant en 2003 son premier roman wolof *Doomi Golo* qu'il traduira lui-même en français sous le titre *Les petits de la Guenon* qui paraîtra plus tard en 2009. Dans un article publié en 2012, Boris Diop livre son impression de sa première expérience d'auto-traducteur en ces termes :

L'exercice a consisté, en gros, à naviguer d'un monde bruyant, aux rythmes saccadés et fous, à un autre où les mots ne sont, pour dire le vrai, que des sourds-muets pompeux. Pendant l'écriture de Doomi Golo, des sonorités me sautaient à la figure, je n'avais pas affaire à des mots ou expressions sagement alignés entre les pages d'un dictionnaire mais à des êtres palpitants de vie²³³.

Cette remarque de l'auteur-traducteur témoigne de la distance linguistique et culturelle qui existe entre le wolof et le français, mais également de la même difficulté d'exprimer son « moi profond » dans une langue qui lui est étrangère. S'il partage cette même position avec son prédécesseur Cheik Aliou Ndao, Boubacar Boris Diop est allé plus loin dans son engagement pour les langues nationales. En plus de sa décision de changer de langue d'écriture – pour ne désormais produire son œuvre qu'en wolof -, Boubacar Boris Diop affiche une ferme volonté « de donner toutes ses chances à la langue qu'il parle et qui lui parle tous les jours²³⁴ » à savoir le wolof, comme il le réclame lui-même. Pour ce faire, il choisit la traduction comme outil incontournable lui permettant de replacer cette langue dans la sphère littéraire africaine, voire internationale. Mais à côté de ces auteurs-traducteurs dont la production littéraire est surtout marquée par les allers-retours entre le français et le wolof, il y a d'autres écrivains et auteurs qui ont posé les jalons du développement de la littérature écrite en langues nationales sénégalaises.

²³² Boubacar Boris Diop est écrivain, auteur-traducteur qui s'est récemment avec son dernier roman disponible en français et en wolof *Les petits de la guenon / Doomi Golo*. Tout comme Cheik Aliou NDAO, Boubacar Boris Diop, après avoir écrit beaucoup de romans en français, a choisi de publier depuis 2003 d'écrire dans sa propre langue, le wolof.

²³³ Boubacar Boris DIOP, « Ecrire entre deux langues. De *Doomi Golo* aux *Petits de la Guenon* », *Repères DoRiF* n° 2 Voix/Voies excentriques : la langue française face à l'altérité, vol. n° 1, novembre 2012.

²³⁴ *Ibid.*, p. 1.

3.5. L'émergence de la littérature écrite en langues nationales sénégalaises : le cas du wolof

Dans le contexte de diglossie où les langues nationales ont tendance à être vues comme inférieures par rapport au français imposé comme langue officielle, le choix des langues sénégalaises s'est imposé pour certains écrivains sénégalais comme une nécessité. Il importe de souligner que la diglossie a joué un rôle incontournable dans l'essor et le développement de la littérature écrite des langues nationales sénégalaises. En effet, la lutte pour la réhabilitation des langues nationales, telle qu'elle s'est manifestée au Sénégal, n'a pas eu pour seul objectif de rompre la domination de la langue française sur les langues nationales. L'expansion irréversible du wolof qui a fini par être vu comme une menace pour les autres langues nationales explique aussi en partie cet engouement pour le développement de la littérature écrite qui a connu un essor remarquable au cours de ces dernières décennies. Toutefois, la littérature écrite en langues nationales sénégalaises n'a pas commencé à se développer avec la diglossie telle que vécue aujourd'hui et qui s'est installée définitivement dans les années 1960, marquées également par l'adoption de l'alphabet latin. Les principaux artisans de la littérature écrites des langues nationales sont en effet les arabisants.

3.5.1. L'apport des arabisants à la constitution de la littérature écrite

Ce sont ces derniers qui ont posé les jalons du développement de la littérature écrite en langues nationales sénégalaises en ayant exclusivement recours à l'alphabet arabe. L'émergence de cette littérature écrite qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler *ajami*²³⁵ témoigne du contact de l'Afrique avec le monde arabo-musulman qui remonte « au VIII et au IX siècle de notre ère²³⁶ ». Cette forme d'écriture s'est répandue dans toute l'Afrique de l'Ouest où son adoption pour la transcription des langues autochtones s'est faite de façon progressive suivant différentes phases :

²³⁵ Vient du mot arabe « *ajamiyyu* » qui signifie non arabe et correspond au grand phénomène de transcription des langues non-arabes, principalement africaines (Voir Cissé 2006 : 66). Au Sénégal, cet *ajami* est communément désigné sous le terme « *wolofal* », bien qu'il n'ait pas servi à transcrire uniquement le wolof.

²³⁶ Mamadou CISSE, Ecrits et écriture en Afrique de l'Ouest, *Revue électronique internationale de sciences du langage, SUDLANGUES*, n° 6, juin 2006, p. 65.

La première phase, celle de la création, pourrait être conçue comme une phase d'adoption de l'alphabet arabe par ces langues africaines plutôt qu'une adaptation du système phonique de l'arabe. Le souci de l'utilisateur dans pareilles situations consiste à répondre à un besoin immédiat sous la forme d'un code écrit. Rien n'était alors systématisé. Avec une grande flexibilité et une créativité exceptionnelle et, surtout, beaucoup de liberté, des érudits essayèrent de créer une certaine convivialité entre eux à travers ce code non encore élaboré. Plus tard, des lettrés musulmans s'approprièrent l'innovation tout en lui conservant son caractère tacite et sa base conventionnelle. En effet, comment pouvait-il en être autrement des langues de cette partie d'Afrique où les consonnes et les voyelles jouent le même rôle, alors qu'en arabe les racines sont trilitères et les voyelles servent tout aussi bien à la vocalisation qu'à la morphologie ? Le problème devient plus complexe face aux langues à tons, comme le haoussa ou le mandingue. On reproduisait les sons en les rapprochant ou en les calquant sur le son arabe dont on convenait que la prononciation était la plus proche. Cette étape dans la transcription des langues de la région s'intègre dans le grand phénomène de transcription des langues non-arabes, principalement africaines, plus connu sous le nom d'ajami. {...} L'adoption des signes diacritiques fut un moment décisif qui donna à la graphie des langues d'Afrique de l'Ouest non seulement leur autonomie vis-à-vis du phénomène général de l'ajami, mais toute leur authenticité en tant que graphie complète affranchie de considérations uniquement religieuses²³⁷.

Cette forme d'écriture qui s'est propagée en Afrique bien avant l'arrivée des premiers missionnaires et des colons a aussi servi à transcrire les langues nationales sénégalaises, plus particulièrement le pulaar et le wolof qui ont accumulé les plus abondantes littératures écrites en caractères arabes. Au Sénégal comme dans le reste de l'Afrique de l'Ouest, l'évolution de la littérature des langues transcrites avec l'alphabet arabe est perçue comme indissociable de l'expansion dans l'islam à travers le continent. Cette perception s'explique surtout par le fait que

²³⁷ *Ibid.*, pp. 66-67.

cette forme d'écriture a pendant très longtemps été réservée à un cercle restreint d'une élite africaine musulmane qui a travaillé à répandre l'islam et la culture arabo-musulmane en Afrique. C'est le cas du Sénégal où l'expansion de la littérature *wolofal* s'est faite parallèlement avec l'expansion de l'islam sur tout le territoire national. Dans sa thèse intitulée *Essai sur la contribution du Sénégal à la littérature d'expression arabe*²³⁸ - présentée en 1971 et publiée en 1972 - qui constitue aujourd'hui une référence incontournable dans le domaine de la littérature sénégalaise arabophone, Amar Samb fait le bilan de cette abondante littérature appelée aussi *wolofal*. Il met ainsi en exergue le rôle central qu'ont joué les écoles littéraires - dont les plus récentes et les plus connues actuellement sont les centres religieux de Touba et Tivaouane²³⁹ - dans la constitution et l'expansion de la littérature wolof écrite avec l'alphabet arabe. A. Samb fournit une assez longue liste d'écrivains qui se sont illustrés dans la poésie aussi bien en langue arabe que dans l'*ajami*, les plus en vue étant Khali Madiakhaté Kala (1835-1902) et Moussa Ka (1889-1965). Deux écrivains prolifiques dont les parcours diffèrent.

Le premier, Khali Madiakhalité, est présenté comme le plus grand jurisconsulte et exégète de son temps, mais également comme traducteur d'un nombre important de textes de la littérature arabe et le seul qui ait produit une version wolof du coran²⁴⁰. Pour Amar Samb, Khali Madiakhaté Kala a été « un acteur et un témoin de la partie la plus intéressante et peut-être la plus complexe de l'histoire du Sénégal dont la vie était surtout marquée par ses rapports avec les souverains traditionnels, les grands marabouts et les autorités coloniales ». Dans son article « Création littéraire et liberté²⁴¹ », Cheikh Aliou Ndao le présente comme « l'écrivain des libertés dont la plume n'a jamais hésité dans la diffusion de ses idées ». Son engagement politique et sa détermination à lutter contre les injustices, qu'elles viennent des souverains ou de l'administration coloniale en place, lui ont créé des ennuis. En effet, son opposition au Gouverneur de Saint-Louis, représentant de l'administration coloniale, qui lui demande de rendre justice au nom de la France lui a valu d'être

²³⁸ Amar SAMB, *Essai sur la contribution du Sénégal à la littérature d'expression arabe*, Dakar, Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN), 1972.

²³⁹ Il s'agit là des deux plus grandes confréries religieuses au Sénégal. Elles sont fondées respectivement par Cheikh Ahmadou Bamba (1853-1927) et Elh Malick Sy (1855-1922). Ces deux villes constituent les principaux centres religieux qui ont joué un rôle incontournable dans l'expansion de l'islam, soufi en particulier, au Sénégal.

²⁴⁰ Pathé DIAGNE, *op., cit.*, 1971, p. 12.

²⁴¹ Cheikh Aliou NDAO, « Création littéraire et liberté », *Ethiopiennes n° 57-58, Revue semestrielle de culture négro-africaine*, 1993, p. 1.

placé en résidence surveillée dans la même ville. Une décision qu'il contesta dans une lettre adressée au représentant de l'autorité coloniale :

Cesse de régler les différends par des coups de fusils que tu tires sur un homme bien né qui n'a que ses flèches et arcs pour te proclamer ensuite vainqueur. Quelle raison a pu pousser un homme comme toi à t'inquiéter de moi ? Je suis étonné qu'on m'ait prêté tel ou tel propos. De tout temps, je n'ai été qu'un écrivain-secrétaire et un juge. Oui, mon métier, c'est uniquement d'écrire des lettres et de rendre des arrêts en judicature. Sans cavalerie, sans soldats, sans armes, je n'ai d'autre souci que celui de mes livres et des lieux de prières. Pourquoi donc me retenir loin de mon pays natal ?²⁴²

Si le courage et l'engagement de l'écrivain ne font aucun doute, il faut cependant reconnaître que Khali Madiakhaté Kala n'est pas l'auteur le plus prolifique en langue wolof dans la mesure où il a produit toute son œuvre dans les deux langues qui coexistaient, à savoir l'arabe et le *wolofal*. C'est tout le contraire de Moussa Ka qui est non seulement présenté comme l'écrivain le plus prolifique de sa génération, mais également comme un fervent défenseur de l'écriture en langues nationales. Il s'est particulièrement illustré dans la poésie et son œuvre qui est sans doute la plus abondante n'a pas traité que des thèmes liés à la religion musulmane, comme ce fut le cas pour la plupart de ses contemporains. L'aspect religieux y occupe toutefois une place importante en raison de sa proximité avec le fondateur du mouridisme, Cheikh Ahmadou Bamba (1853-1927), dont il est disciple et « l'auteur du récit hagiographique²⁴³ ».

Mais au-delà de sa production littéraire aussi abondante que connue au Sénégal et qui fait de lui le plus grand poète de sa génération, il importe de revenir sur les rapports que Moussa ka entretenait avec les langues wolof et arabe qui coexistaient. Il n'était pas insensible à cette situation diglossique où la langue arabe commençait à montrer des signes de domination sur la langue wolof et n'hésitait, par conséquent, pas à dénoncer l'attitude de ses contemporains vis-à-vis de la langue

²⁴² Ibid., p. 2.

²⁴³ Abdoulaye KEYTA, « Renaître dans sa langue : écrire la littérature orale, écrire en langues nationales », *Ethiopiennes* n° 92, 2014, p. 4.

locale. Ainsi adressa-t-il un célèbre poème à toute cette génération d'intellectuels et de lettrés qui rivalisaient de maîtrise de la langue arabe au détriment de leur propre langue :

Si vous m'écoutez aujourd'hui, je vais éveiller certains individus

Qui ne disent que du mal du wolof car l'orgueil avilit un homme naturellement bon

C'est parce que vous êtes wolof que j'ai évité l'usage d'une langue arabe de haut niveau,

Bamba est un wolof, qui surpasse et émerveille tout Arabe,

Les écrits en wolof, en arabe ou en n'importe quelle langue sont pareils,

Tout ce qui est destiné au prophète (PSL) est naturellement d'un goût succulent²⁴⁴.

Bien que les arabisants aient joué un rôle considérable dans le développement de la littérature écrite des langues nationales, il n'en demeure pas moins que la langue arabe a fini par être adoptée par bon nombre de lettrés de cette époque comme langue d'écriture aux dépens du wolof. Cette tendance à privilégier les langues étrangères au détriment des langues sénégalaises n'a pas commencé avec l'adoption en 1960 de la langue française comme langue officielle. Toutefois, la question de la réhabilitation des langues nationales s'est posée avec plus d'acuité à partir des années 1960, coïncidant avec l'imposition du français et l'adoption des caractères latins pour la transcription des langues locales. Cet appel de Moussa ka à l'endroit de ses contemporains est aujourd'hui devenue une réalité chez une bonne partie des écrivains sénégalais de la génération actuelle. Ils sont de plus en plus nombreux à avoir choisi de n'écrire que dans leur propre langue et à voir ce choix comme une nécessité.

3.5.2. La littérature écrite en caractères latins

²⁴⁴ *Ibid.*, p. 4. L'auteur de cette version française, Abdoulaye KEYTA, tient à souligner que cette traduction altère beaucoup la beauté du texte wolof tiré du poème *Taxmiis*.

L'engouement pour la littérature écrite en langues nationales n'a fait que s'amplifier, au cours de ces dernières décennies, avec l'adoption dans les années 1970 des caractères latins. La « surconscience linguistique²⁴⁵ » qui caractérise de nombreux écrivains africains est aussi remarquée dans le monde de la littérature sénégalaise. Elle se traduit, dans ce contexte, par un processus de réappropriation des langues nationales par des auteurs soucieux du développement de l'écriture de ces langues, mais également des langues des communautés linguistiques auxquelles ils appartiennent. En effet, l'une des conséquences immédiates de l'instauration de la diglossie français / langues nationales à la période postcoloniale est la prise de conscience par les locuteurs des différentes communautés linguistiques que l'avenir de leur propre langue réside dans la production d'une littérature écrite. Le choix du français comme seule langue de l'administration et de l'école a largement contribué à accélérer le développement de la littérature écrite des langues nationales dont les jalons sont posés par les arabisants. On assiste dès lors à une situation, pour paraphraser Robert Lafont²⁴⁶, où les langues nationales dont la domination est officialisée sont en train de *se racheter*²⁴⁷ en produisant une littérature. Mais à la différence de leurs prédécesseurs dont l'abondante production littéraire est prédominée par la poésie, religieuse en l'occurrence, la littérature en caractères latins a aujourd'hui la particularité de se développer dans tous les genres.

La dynamique de l'écriture en langues nationales fait apparaître deux phénomènes : la prédominance du wolof dans toute cette production littéraire, mais également l'émergence d'une littérature féminine dans cette même langue. Ce dernier point mérite qu'on s'y attarde dans la mesure où cette littérature féminine d'expression wolof, en plus de contribuer de façon considérable au développement de la langue, a un impact certain sur la société sénégalaise. Il faut rappeler que l'écriture n'est plus une activité uniquement réservée aux universitaires ou aux auteurs qui se sont déjà fait un nom sur le marché littéraire (inter)national. Elle constitue désormais un acte démocratisé, grâce à l'adoption d'une graphie pour les langues nationales et les différents programmes d'alphabetisation qui s'en sont suivis, auquel toutes les franges de la population peuvent s'adonner. C'est dans ce contexte qu'a commencé à se développer cette littérature féminine en langues nationale, wolof en particulier, qui prend de plus en plus une place non négligeable dans

²⁴⁵ Lise GAUVIN citée par Christian LAGARDE, *op. cit.*, 2004, p. 11.

²⁴⁶ Robert LAFONT cité par Christian LAGARDE, *ibid.*, p. 11.

²⁴⁷ C'est l'auteur qui souligne.

la sphère littéraire sénégalaise. L'émergence de cette littérature est marquée par la volonté de ces femmes qui, par la plume, tentent de « bouleverser l'ordre établi à leur détriment²⁴⁸ », comme l'écrivait Mariama Bâ, pionnière de la littérature féministe sénégalaise d'expression française. L'engagement de ces écrivaines pour l'amélioration des conditions de la femme sénégalaise se voit à travers des titres récents et évocateurs qui ont pour point commun de mettre en évidence la représentation de la femme dans une société patriarcale.

La liste de femmes ayant fait de l'écriture en langues nationales un moyen d'éveil des consciences et de dénonciation des réalités de leur propre société peut être longue, mais nous prenons à titre d'exemple les écrivaines les plus en vue sur la scène littéraire sénégalaise. Il s'agit, entre autres, de Mame Younouss Dieng, Ndéye Daba Niane et Mame Ngoye Cissé qui ont publié respectivement *Aawo bi*²⁴⁹ (La première épouse), *Séey xare la*²⁵⁰ (Le mariage est un combat) *Liggéeyu ndey añub doom*²⁵¹ (Le travail de la mère est le salaire de l'enfant²⁵²). Les deux premières œuvres sont des romans qui mettent en évidence les dures réalités quotidiennes que vit la femme sénégalaise dans son foyer conjugal. Dans *Aawo bi* (La première épouse), Mame Younouss Dieng raconte la vie des femmes dans leur foyer polygamique à travers des personnages dont les noms sont aussi évocateurs que le titre du roman. Abdoulaye Keyta résume l'œuvre :

*Ndeela a quitté le village au nom mythique de Dooxiif « tu n'auras jamais faim » qui baigne dans l'abondance, pour rejoindre son époux et cousin Matar au village (au nom non moins mythique) de Finaax « ici, tromperie (illusion, supercherie), dont la caractéristique principale est la profondeur et la quasi permanence de l'assèchement des puits*²⁵³.

²⁴⁸ Mariama BA, *op. cit.*, 1981, p. 7.

²⁴⁹ Mame Younouss DIENG, *Aawo bi*, Dakar, OSAD-Editions, 1999, 72 pages.

²⁵⁰ Ndéye Daba NIANE, *Séey xare la*, Dakar, OSAD-Editions, 2006.

²⁵¹ Mame Ngoye CISSE, *Liggéeyu ndey añub doom*, Dakar, OSAD-Editions, 2001.

²⁵² Les traductions sont d'Abdoulaye KEYTA, « De l'alphabétisation à la littérature, la prise de parole didactique par des écrivaines wolof », *Journal des africanistes* (83-1), 2013, pp. 156-179.

²⁵³ *Ibid.*, p. 167.

Ce résumé rappelle bien la tradition sénégalaise qui veut que la femme (nouvellement) mariée quitte sa famille et rejoigne son domicile conjugal où elle est appelée à vivre avec tous les membres de la famille de son mari. Cependant, cette cohabitation est loin d'être paisible car, en plus de ses corvées de tous les jours dont elle est la seule responsable, elle doit apprendre à supporter les caprices de sa belle-mère, de ses beaux-frères et de tous les membres de la famille. A cela s'ajoute qu'elle éduque seule ses enfants, loin de son mari installé à Dakar pour des raisons professionnelles et qui a fini, au fil des années, de lui trouver deux coépouses. Dans le récit, *Ndeela*, la première épouse, est présentée comme la femme endurente et toujours prête à faire des sacrifices pour le bonheur de son mari et de ses beaux-parents. Ainsi, elle apparaît aux yeux de sa société comme une femme « idéale » à la fois mère, éducatrice et femme au foyer. Ces idées d'endurance et des sacrifices qui sont vues par sa société comme des « qualités » de la femme apparaissent dès les débuts du roman²⁵⁴ :

Sonn daw, jaxle daw, bëgg a dee daw ; do fekke dara

Waaye sonn muñ, jaaxle muñ, bëgga dee muñ

Ku muñ muuñ

Celui (ou celle) qui devant les problèmes, les préoccupations et les risques s'enfuit, ne récoltera rien.

Par contre, persévérer devant les problèmes, les préoccupations et les risques,

Celui qui persévère sourira²⁵⁵.

Ce sont ces mêmes difficiles conditions des femmes dans leur foyer conjugal que décrit Ndéye Daba Niane dont le titre est encore plus évocateur dans la mesure où elle associe le mariage (sény) à une guerre (xare). Tout comme Mame Younouss Dieng, Ndéye Daba Niane traite des thèmes

²⁵⁴ *Ibid.*, p. 167.

²⁵⁵ Traduction d'Abdoulaye KEYTA (2013 : 167).

relatifs à la vie conjugale des femmes en mettant particulièrement l'accent sur les violences physiques dont elles sont victimes. La littérature féminine en langues nationales est aujourd'hui abondante et partage la même thématique centrale, à savoir la condition et la place des femmes dans leur société. De manière générale, la littérature en langues nationales ne traite pas que des thèmes liés à la vie conjugale des femmes car les hommes aussi ont joué, et jouent encore, un rôle important dans l'émergence et le développement de cette littérature. Ils abordent des thèmes variés tels que la politique, l'immigration, le chômage, etc. Mais la particularité de toutes ces écrivaines, qui ont choisi de faire de l'écriture un moyen pour dénoncer et remettre en cause les règles établies à leur détriment par cette société patriarcale, est qu'elles ont, pour la grande majorité, bénéficié des programmes d'alphabétisation en langues nationales. Ces programmes d'alphabétisation initiés au cours de ces dernières décennies ont contribué à faire des femmes des actrices incontournables dans la production littéraire nationale. Ils ne sont toutefois pas les seuls facteurs à contribuer au développement de la littérature en langues nationales. En effet, les nouvelles politiques éditoriales adoptées par les maisons d'édition et qui ont consisté à prendre en compte les langues nationales ont joué un rôle important dans la diffusion de cette littérature.

3.5.3. Rôle de l'édition dans le développement de la littérature écrite en langues nationales

Le continent africain s'est bien inscrit dans la dynamique de l'industrialisation du marché éditorial mondial. Une dynamique qui offre des pistes pour bien comprendre le rôle des éditeurs indépendants ainsi que les nouveaux enjeux de la traduction pour la diffusion des littératures africaines. L'émergence de nouvelles maisons d'édition africaines est surtout caractérisée par des ruptures avec la démarche de celles déjà existantes et souvent rattachées à des maisons d'édition européennes. Ces ruptures peuvent être interprétées à deux niveaux. D'une part, il s'agit de la prise en compte des langues africaines auxquelles il convient désormais de faire une place dans la politique de diffusion et de promotion de la littérature et des cultures africaines en encourageant la production littéraire dans ces langues. D'autre part, il s'agit, par le biais de la traduction, d'aller à la conquête d'un très large lectorat africain qui ne dispose d'aucune compétence linguistique lui permettant d'accéder à la littérature africaine écrite dans des langues européennes.

Cette volonté de traduire la littérature africaine francophone et anglophone vers les langues africaines est un indicateur de la place centrale de ces langues européennes dans la production littéraire africaine, mais également la place périphérique des langues du continent sur ce même marché. C'est ce que souligne Gisèle Sapiro²⁵⁶ :

Le nombre de traductions faites à partir d'une langue constitue un indicateur de sa centralité sur le marché de la traduction. Plus une langue est centrale, plus on traduit des ouvrages de cette langue ; plus elle est périphérique, moins de livres en sont traduits.

Ce regain d'intérêt pour la publication et la traduction de la littérature en langues africaines peut s'expliquer par l'existence d'un marché potentiel constitué par « 80% de la population africaine qui ne pratiquent au quotidien que les langues locales dans lesquelles beaucoup peuvent lire²⁵⁷ ». C'est dans l'ambition de conquérir ce large lectorat que se dessine, principalement dans la partie francophone d'Afrique, une nouvelle ligne éditoriale engagée à promouvoir la circulation et la diffusion des littératures en langues africaines. Mais cette volonté de faire aux langues nationales une place sur le marché éditorial africain ne saurait passer que par la publication d'ouvrages rédigés dans les langues nationales ou africaines. Elle implique aussi l'émergence de l'édition bilingue langue officielle/langue nationale mais entraîne également une intense activité de traduction vers les langues nationales. On a vu fleurir, au cours de ces dernières années, un nombre important des traductions de la littérature africaine en langues locales à l'initiative des éditeurs indépendants à travers tout le continent. De Madagascar à la Côte-d'Ivoire en passant par le Sénégal, pour ne citer que ceux-là, les langues nationales se sont inscrites au cœur des politiques éditoriales tant de par l'édition que de par la traduction.

A Madagascar, les Editions Jeunes Malgaches se distinguent par leur politique éditoriale consistant à avoir de plus en plus recours à la traduction pour la publication de livres en

²⁵⁶ Gisèle SAPIRO, op., cit., 2012, p. 6.

²⁵⁷ Danusia RICHER, « L'édition en langues africaines chez les éditeurs indépendants d'Afrique francophone », *Monde du Livre*, 2015, p. 5.

malgache²⁵⁸. Au Burkina Faso, les Editions Sankofa & Gurli se sont livrées à l'expérience de la traduction en langues nationales de la littérature d'expression française. S'il ne fait aucun doute que les éditeurs africains ont fait preuve d'un surcroît d'intérêt pour les langues locales dans leur politique éditoriale, rares sont cependant ceux qui ont exclusivement recours à la traduction pour la diffusion de la littérature africaine en langues nationales. Nombreux sont en réalité les éditeurs africains qui se sont penchés, et se penchent encore, sur l'intérêt d'une politique éditoriale qui tienne compte des langues africaines et qui ont, par conséquent, adopté une démarche oscillant entre la traduction et l'édition bilingue ou privilégiant tout simplement l'édition en langues nationales. C'est le cas des Editions Papyrus Afrique basées au Sénégal et dont les publications se font principalement en langues nationales, en l'occurrence le wolof et le pulaar. Bien que l'édition généraliste soit encore privilégiée par les maisons d'édition africaines, certains acteurs du marché littéraire africain ont en revanche adopté une démarche à la fois révolutionnaire et innovante opposée à la politique éditoriale habituelle. C'est le cas de la nouvelle collection littéraire sénégalaise *Céytu*, entièrement dédiée à la langue wolof vers laquelle elle envisage de traduire les grandes œuvres de la littérature africaine francophone, et anglophone dans une certaine mesure.

3.5.3.1. La collection *Céytu*²⁵⁹ et le défi de traduire en wolof les chefs-d'œuvre de la littérature africaine européenne

La collection *Céytu* constitue une grande première sur le marché éditorial africain au vu de son ambitieux objectif de ne diffuser que, par le biais de la traduction, la littérature africaine francophone et anglophone en wolof. Créée en 2015 par l'écrivain sénégalais Boubacar Boris Diop, *Céytu* se veut un projet ambitieux qui consiste, comme le souligne son fondateur dans une interview accordée au journal *AlterMondes*, à « faire en sorte que notre peuple puisse savourer dans sa langue ce qui se fait de mieux dans la création littéraire universelle²⁶⁰ ». Cette vocation à proposer en wolof

²⁵⁸ *Ibid*, pp. 6-7.

²⁵⁹ *Céytu* est le nom du village de Cheikh Anta Diop (1923-1986). Ce choix par le fondateur de la collection, Boubacar Boris DIOP écrivain et auteur-traducteur sénégalais, est une volonté de rendre hommage Cheikh Anta DIOP, fervent défenseur des langues nationales sénégalaises et africaines (nous reviendrons, dans le chapitre qui suit, sur l'important travail de traduction qu'il a réalisé en wolof). *Céytu* est la première collection à s'être donnée comme objectif de traduire les grands auteurs africains de langues française et anglaise vers le wolof.

²⁶⁰ Interview de Boubacar Boris Diop accordée au journal *AlterMondes* suite à la création de sa collection et à la parution des premiers ouvrages en 2015. Interview disponible en ligne, consulté le 25 octobre 2016.

des chefs-d'œuvre de la littérature universelle découle d'une volonté d'éveiller la curiosité d'un assez large lectorat établi aussi bien en Afrique que dans la diaspora. Cette collection littéraire se démarque donc des traditions éditoriales africaines en matière de promotion des langues nationales en ce sens qu'il s'agit là d'une expérience qui ne saurait passer par un moyen autre que la traduction.

A ce jour, les trois premiers ouvrages traduits en wolof et disponibles sur le marché depuis mars 2016 révèlent bien un choix pour le moins judicieux si l'on sait la portée et le succès dont jouissent ces derniers sur la scène littéraire tant africaine que mondiale. Le choix porte, en effet, sur les ouvrages *Une si longue lettre* de Mariama Bâ, *L'Africain* du lauréat du prix Nobel de la littérature Jean-Marie Gustave Le Clézio et enfin *Une saison au Congo* d'Aimé Césaire. Trois chefs-d'œuvre qui sont aujourd'hui traduits et commercialisés sous les titres respectifs de *Bataaxal bu gudde nii* par Mame Younoussé Dieng et Arame Fal, *Baay sama, doomu Afrig* par Daouda Ndiaye et enfin *Nawetu deret* par Boubacar Boris Diop. Les enjeux pour la collection ne résident plus dans la traduction et l'exportation de la littérature africaine vers les marchés européens où l'écriture africaine a plus ou moins réussi à se faire une place. Ils consistent plutôt, grâce à la traduction, à faire circuler la production littéraire africaine au sein même de cette population africaine et dans une langue au statut transfrontalier « comprise par près de 90 % de la population sénégalaise, parlée en Gambie et en Mauritanie respectivement par 13 % et 22 % de la population²⁶¹ ».

Cette décision de faire paraître essentiellement des traductions en wolof permet d'accorder une place plus centrale aux œuvres sur le marché de l'édition. Il ne fait aucun doute que le wolof, à l'instar de toutes les langues africaines, a pendant longtemps été mis à l'écart de la production littéraire au niveau du continent tandis que les langues européennes occupent par contre une place de choix dans la sphère littéraire. Cette entreprise de traduction en wolof a un double avantage pour la langue en question : d'une part, elle vient remettre en cause l'hégémonie des langues européennes dans lesquelles circule la littérature pourtant produite en Afrique et par des Africains et, d'autre part, elle contribue à « élargir l'horizon » de la langue cible à un espace littéraire gouverné par les mêmes

²⁶¹ Serigne KANDJI, Daouda NDIAYE et Sathya RAO, « Traduire pour l'Afrique. Une approche géo-traductologique », *traduction, terminologie, rédaction*, vol. 18, n° 2, 2005, p. 115.

langues héritées de la colonisation. Paul Ricœur, parlant de la passion et des attentes des penseurs allemands vis-à-vis de leurs traductions, présente cette confrontation des langues comme un besoin de « découvrir sa propre langue et ses ressources laissées en jachère²⁶² ». Une expérience qui ne manque pas de mettre en évidence des fossés à la fois linguistiques et culturels, lesquels obligent le traducteur, pour les franchir, à adopter une démarche bien particulière.

Le wolof est sans aucun doute, par la magie de la traduction, en train de vivre une révolution littéraire en s'ouvrant aux œuvres qui ont marqué la sphère littéraire africaine et internationale. Une épreuve certes enrichissante pour la littérature de la langue wolof mais qui, dans la pratique, ne manque pas de poser des obstacles sur lesquels il serait logique de jeter un regard même de façon brève. Cette pratique traductive destinée à promouvoir le wolof en s'appropriant des œuvres et des cultures africaines est entreprise dans un cadre assez particulier dans la mesure où elle met en jeu l'écriture postcoloniale africaine. Au vu de la théorie postcoloniale de la traduction, le texte africain qui a tendance à « introduire la littérature orale dans la littérature écrite est en soi une forme de traduction²⁶³ ». La traduction de ce même texte chargé d'oralité vers le wolof est donc une expérience qui s'inscrit dans un double mouvement de traduction en ce sens qu'elle part d'un texte source déjà présenté comme une traduction. Le fondateur de la collection littéraire *Céytu*, lui-même traducteur d'un des ouvrages déjà parus nous fait part d'un certain nombre de difficultés de traduction qui tiennent autant de faits linguistiques que culturels.

Boubacar Boris Diop²⁶⁴ souligne des difficultés dont la résolution nécessite une bonne connaissance de la langue ainsi que de la culture wolof. L'un des exemples les plus parlants est la traduction du titre du roman de Jean-Marie Gustave Le Clézio, *L'Africain*, qui à première vue pourrait être rendu en wolof par *Doomu Afrig*. En effet, pour exprimer la nationalité d'une personne ou son appartenance à un continent, le wolof a toujours recours au terme « doomu » qui a pour sens premier « le fils de » auquel il ajoute le nom du pays ou du continent en question. Une traduction qui ne rendrait cependant pas l'idée que Le Clézio donne de son père dont il parle avec une infinie

²⁶² Paul RICŒUR, *Le juste 2*, Editions Esprit, 2001, p. 134.

²⁶³ Jean DELISLE et Judith WOODSWORTH, *op. cit.* p. 100.

²⁶⁴ Voir l'interview accordée à Boubacar Boris Diop par le journal *l'Humanité* parue le 28 avril 2016 et tout au long de laquelle il revient sur les obstacles rencontrés lors de la traduction des premiers ouvrages de sa collection.

tendresse. Cette idée de tendresse à l'égard de son père que le traducteur choisit de rendre par « *baay sama* » et non « *sama baay* » d'où le titre *Baay sama, doomu Afrig*, la version wolof du roman *L'Africain*. Non seulement est nécessaire la lecture du roman mais aussi une très bonne connaissance de la langue d'arrivée, car *sama baay* « mon père » et *baay sama* « mon père bien aimé » sont deux termes wolof qui peuvent prêter à confusion. Tandis que le premier terme annonce un fait établi en toute neutralité, le second rend cette idée de tendresse et d'affection vouées à son père, une différence qui ne tient qu'à l'inversion des mots.

Outre ces précisions terminologiques intéressantes, Boubacar Boris Diop souligne à propos de la traduction de ce roman que « la plus grande difficulté a consisté à adapter à notre contexte des tournures typiquement françaises et surtout à donner à comprendre des noms d'objet inconnus au Sénégal²⁶⁵ ». Face à ce dilemme « d'amener le lecteur à l'auteur ou d'amener l'auteur au lecteur²⁶⁶ » - caractéristique à toute activité de traduction-, le traducteur s'autorise une entière liberté qui lui permet « d'absorber dans sa propre langue et sa propre culture²⁶⁷ » ces langue et culture qui lui sont étrangères. Cette liberté à laquelle il a recours dans ses activités de traduction vers le wolof, B. B. Diop la reconnaît et la juge inéluctable lorsqu'il déclare dans la même interview susmentionnée : « il est hors de question de faire du mot à mot. La seule alternative à la littéralité, c'est une immense liberté ».

Cet objectif, pour ambitieux qu'il soit, de la collection littéraire *Céytu* consistant à traduire en wolof les chefs-d'œuvre de la littérature africaine « dont la grandeur tient à la qualité universellement reconnue et à la capacité de s'inscrire dans la durée²⁶⁸ » ne va pas sans imposer une politique éditoriale bien réfléchie. Une réalité dont l'écrivain-traducteur et fondateur de la collection est bien conscient d'autant plus qu'il privilégie une politique éditoriale collaborative qui implique deux maisons d'édition étrangères à savoir les Editions Zulma basées en France et dirigées par

²⁶⁵ *Ibid.*, p. 6.

²⁶⁶ Frederic SCHLEIERMACHER, *Des différentes méthodes du traduire et autre texte*, traduits par Antoine Berman et Christian Berner, Editions du Seuil, 1999, p. 49.

²⁶⁷ Chiara MONTINI, *Traduire : genèse du choix : Entre liberté et contrainte*, Editions des archives contemporaines, 2016, p. 146.

²⁶⁸ Gisèle SAPIRO, *Traduire la littérature et les sciences humaines : Conditions et obstacles*, Ministère de la Culture et de la Communication (DEPS), 2012, p. 16.

Laure Leroy et les Editions Mémoire d'Encrier sises à Montréal sous la direction du poète haïtien Rodney Saint-Eloi. Une collaboration qui sans doute s'explique en partie par la forte présence de la diaspora wolophone dans ces deux continents mais aussi par la dynamique de ces maisons d'édition ainsi que l'intérêt qu'elles portent pour la littérature africaine. Avec une prévision d'en moyenne quatre ouvrages par année, toutes les versions traduites du français, qui viennent élargir le corpus de la littérature wolof déjà très développé, seront commercialisées par les éditeurs partenaires.

Cette collaboration avec des maisons d'édition généralistes ainsi que des linguistes, enseignants et traducteurs devrait en principe permettre d'élargir les perspectives de ventes des ouvrages traduits. Il s'agit d'une politique éditoriale que l'on peut qualifier de stratégique dans la mesure où, il faut le souligner, elle permettrait de contourner l'un des premiers obstacles liés à l'édition des ouvrages traduits à savoir le coût. La politique éditoriale basée sur la collaboration avec des maisons d'édition d'envergure internationale peut aussi s'avérer efficace dans la conquête du lectorat visé. Ce dernier est, en effet, plus habitué à une littérature dont les langues d'expression sont souvent européennes. La conquête de ce lectorat, bien qu'étant wolophone, pour lui permettre de s'approprier une littérature rédigée dans une langue qui ne jouit pas de la même aura dans le paysage littéraire que l'anglais, le français, l'espagnol, etc. est pour le moins problématique.

A cette incertitude s'ajoute un obstacle non moins important, cette fois-ci, lié à l'aspect financier qui « constitue un frein à la publication de traductions, ces dernières s'avèrent plus coûteuses à produire que les textes français et plus longues à rentabiliser²⁶⁹ ». Il serait, toutefois, trop tôt de dresser le bilan de la collection *Céytu* dont les premiers ouvrages traduits viennent à peine d'être mis en circulation sur le marché littéraire. Il est, par contre, possible d'affirmer que si elle parvenait à durer dans le temps, elle contribuerait de façon significative à positionner le wolof dans les flux mondiaux de la traduction pourrait être considérable. En tout état de cause, le choix de la collection *Céytu* de ne mettre sur le marché que des ouvrages traduits vers le wolof est un engagement par lequel elle entend revaloriser et développer une langue qui peine à se faire une place dans le paysage littéraire international.

²⁶⁹ Sophie NOEL, « L'engagement par la traduction. Le rôle des petits éditeurs indépendants dans l'importation des ouvrages des sciences humaines », in « *Traduire la littérature et les sciences humaines : Conditions et obstacles* », Ministère de la Culture et de la Communication (DEPS), 2012, p. 274.

Conclusion

Au Sénégal comme en Afrique, nombreux sont les écrivains, linguistes et intellectuels qui, soucieux de leurs langues maternelles et nationales, se sont adonnés à la traduction qui a fini par devenir, comme le souligne Ballard, un « lieu de prise de conscience linguistique et culturelle structurante et civilisatrice²⁷⁰ ». Elle vient en effet s'ériger contre l'idéologie colonialiste qui s'est longtemps employée à tenir un discours péjoratif, dévalorisant à l'endroit des langues des peuples colonisés – qui ne sont par ailleurs vues que comme des sous-langues - pour mieux asseoir sa domination. S'il ne fait aucun doute que la colonisation n'est autre qu'un projet de domination politique, économique et culturelle, la question linguistique qui est bien prégnante dans le discours colonial péjoratif en constitue le préalable. Certes, les projets de traduction diffèrent de Cheikh Anta Diop à Cheik Aliou Ndao, aussi bien du point de vue des motivations, des objectifs que des procédés mêmes, mais il n'en demeure pas moins qu'ils ont tous les deux une seule et unique préoccupation principale : l'avenir des langues nationales, du wolof en l'occurrence.

²⁷⁰ Michel BALLARD, « La traduction comme conscience linguistique et culturelle », in Michel BALLARD (dir.), *Europe et Traduction*, Artois Presses Université / Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1998, p 11.

CHAPITRE QUATRIEME : POLITIQUE LINGUISTIQUE ET TRADUCTION AU SENEGAL

La traduction est une pratique inséparable de la politique linguistique mise en place dans les pays caractérisés par la pluralité des langues et des cultures. Le Sénégal représente un cas quelque peu particulier étant donné que le volet traductif est absent de la politique linguistique postcoloniale malgré la place majeure qui y est faite aux langues nationales. Adopter une politique de la traduction au Sénégal reviendra surtout à encourager le dialogue entre les langues et cultures locales. Il sera également question de l'enseignement de la traduction ainsi que de l'exercice du métier de traducteur au Sénégal, un ensemble d'initiatives mises en œuvre pour la promotion des langues nationales au moyen de la traduction. Mettre en place une politique de la traduction dans le cas du Sénégal équivaudrait, comme l'écrit François Ost, à « soutenir la traduction plus qu'on ne l'a jamais fait ; c'est une question de subventions, mais aussi de formation et de considérations des traducteurs²⁷¹ ». La mise en place d'une politique de la traduction ou des initiatives d'incitation à la traduction a pour apport immédiat de remettre en cause, sinon de redéfinir la directionnalité des échanges inter-linguistiques. Il ne s'agit plus de traduire uniquement des langues étrangères vers les langues nationales, mais de surtout encourager la traduction entre les langues nationales elles-mêmes. Les enjeux d'une telle politique de la traduction sont linguistiques, culturelles, mais revêtent aussi une dimension tout à fait politique dans la mesure où cette politique contribue à mieux asseoir la démocratie dans ce pays où seul le français qui bénéficie du statut de langue officielle mais est parlé par une minorité des Sénégalais.

L'important travail de ces dernières années sur les langues nationales qui a visiblement amorcé une véritable révolution idiomatique s'est opéré sans une politique d'incitation à la traduction. Cette dernière devrait pourtant se retrouver au cœur de la politique linguistique postcoloniale visant principalement à adapter les langues nationales aux réalités d'un monde en constante mutation. Dans cette optique « d'industrialiser les langues, de les doter d'outils que le monde contemporain rend nécessaires²⁷² », le recours à la traduction constitue un apport considérable. Pour les langues nationales, elle représente un des moyens les plus efficaces capables

²⁷¹ François OST, *op. cit.*, 2009, p. 375.

²⁷² Jean Marie KLINKENBERG, *op. cit.*, 2001, p. 132.

d'éveiller ce que Klinkenberg appelle le « génie linguistique²⁷³ », de contribuer à les « insérer dans le circuit de l'information, les rendre plus productives et en les adaptant ainsi à la modernité technique et culturelle²⁷⁴ ». De ce point de vue, la traduction s'impose comme une nécessité « dans la diffusion des connaissances juridiques, scientifiques et techniques destinées à favoriser l'adoption des citoyens aux besoins d'un monde moderne envisagé avant tout d'un point de vue fonctionnel²⁷⁵ ». Les raisons de mettre en place une politique de la traduction ne manquent pas au Sénégal au vu de sa configuration plurilinguistique, multiculturelle, mais également politique. Mais avant d'aborder l'intérêt de mettre en place une politique de la traduction, ce chapitre commencera par un rappel historique centré sur la traduction des textes scientifiques et techniques français vers le wolof à l'initiative de Cheikh Anta Diop (1923-1986). Ce rappel nous paraît d'autant plus important que les traductions sont réalisées dans un contexte historique et politique particulièrement marqué par les luttes pour les indépendances à travers l'Afrique. Traduire dans ce contexte de domination coloniale peut revêtir une dimension émancipatrice et représenter un moyen pour déconstruire l'idéologie linguistique colonialiste.

²⁷³ *Ibid.*, p. 132.

²⁷⁴ *Ibid.*, p. 131.

²⁷⁵ Pierre Judet de La COMBE et Heinz WISMANN, *L'avenir des langues : Repenser les Humanités*, Paris, Les Editions du Cerf, 2004, p. 133.

4.1. Traduire dans un contexte colonial : le cas de Cheikh Anta Diop (1923-1986)

L'activité de traduction est en train de rythmer au Sénégal tant la vie littéraire que juridique, médicale, scientifique, commerciale. Cette pratique de la traduction des textes spécialisés français vers les langues nationales, à la différence de la traduction des œuvres littéraires qui constitue un domaine encore très dépendant des maisons d'édition, mobilise d'énormes efforts de divers organismes publics comme privés. Cependant, force est de reconnaître que ce regain d'intérêt pour l'activité traductive n'est pas un fait nouveau, mais la traduction a accompagné l'évolution de la littérature des langues nationales depuis la période précoloniale jusqu'à aujourd'hui. Cette traduction massive vers le wolof en particulier n'a pas la même motivation et répond naturellement à des besoins différents. L'enthousiasme qui anime cette entreprise de traduction de grande envergure se justifie actuellement par une volonté de démocratiser des textes spécialisés, pour un très large public non averti, de surcroît, rédigés dans une langue à laquelle la grande majorité des citoyens sénégalais n'a pas accès. Telle n'est pas la motivation de Cheikh Anta Diop (1923-1986) qui s'est illustré comme pionnier de la traduction des textes spécialisés français vers le wolof dans un contexte politique bien déterminé où la langue constitue un outil de domination au service du projet colonialiste. Sur le plan littéraire, Cheik Aliou Ndao est plus préoccupé par le sort des langues nationales qui ne semblent pas constituer une priorité aussi bien pour les autorités politiques à travers les politiques linguistiques postcoloniales que pour les écrivains africains, dont il fait partie, qui ont choisi de perpétuer cette domination en choisissant d'écrire dans les langues coloniales. Il est certes aujourd'hui difficile de trouver des références bibliographiques abondantes sur l'histoire de la traduction scientifique et technique impliquant les langues nationales sénégalaises, mais les travaux de Cheikh Anta Diop dans ce domaine sont assez importants pour permettre s'apercevoir du rôle de la traduction dans les combats anti-impérialistes. Chez Cheikh Anta Diop, la traduction est perçue comme un moyen d'auto-affirmation identitaire et culturelle avec pour préoccupation commune les langues nationales sénégalaises.

La dimension idéologique de la pratique de la traduction en Afrique de manière générale reste une thématique tout à fait inexplorée par les recherches traductologiques malgré sa présence dans les différents événements politiques qui ont marqué le continent. Douglas Robinson, cité par

Hélène Buzelin²⁷⁶, n'a toutefois pas manqué d'aborder cette question dans un sens plus général dans son ouvrage *Translation and Empire* en mettant particulièrement l'accent sur la fonction émancipatrice que peut revêtir la traduction. La traduction, entreprise dans un contexte politique, sociohistorique et culturel bien déterminé, s'apparente à un réel engagement politique²⁷⁷ en ce qu'elle ne saurait être dénuée d'une dimension idéologique. Se retrouvant au cœur des luttes de pouvoir, la traduction constitue *de facto* un « instrument d'émancipation qui contribue au rééquilibrage des rapports de force²⁷⁸ » entre dominants et dominés. Dans le contexte africain de manière générale, la traduction a bien investi le champ politique se présentant tantôt comme un instrument de dénonciation, à l'encontre des régimes dictatoriaux notamment, tantôt comme un outil d'auto-affirmation, face au discours colonial linguistiquement, et donc culturellement, péjoratif. Citons à titre d'exemple deux des nombreux pionniers de la pratique de cette traduction dont Cheikh Anta Diop et Ngugi wa Thiong'o. Tandis que le premier s'est principalement préoccupé d'apporter une réponse au discours colonial pour se faire reconnaître ses droits linguistiques et culturels, le second, quant à lui, s'est indigné non seulement contre l'idéologie néocoloniale, mais également contre un régime dictatorial en place. Alain Ricard, dans son ouvrage *Le sable de Babel : traduction et apartheid*²⁷⁹, s'est penché sur le cas particulièrement intéressant de l'Afrique du Sud de la période apartheid au cœur de laquelle s'est retrouvée la traduction. Dans ce pays où la discrimination raciale a fini par s'instituer, l'acte de traduire est loin de relever d'un simple « exercice futile et périphérique, d'un effort de bienveillance culturelle²⁸⁰ ». Il s'agit d'un acte militant, d'une forme de résistance destiné à instruire et à éveiller les masses populaires, à les impliquer dans les luttes de libération menées contre une minorité dominante qui détient tous les pouvoirs politiques.

La traduction commence à devenir un moyen d'expression et d'auto-affirmation aux enjeux considérables dans une période particulièrement marquée par la domination coloniale et les luttes

²⁷⁶ Hélène BUZELIN, « La traductologie, l'ethnographie et la production des connaissances », vol. 49, n° 4, 2004, p. 733.

²⁷⁷ Le thème Traduire : un engagement politique ? a fait l'objet d'une journée d'études à l'université Paris Diderot, sous l'initiative de Florence ZHANG (CRCAO) et Elise PESTRE (CRPMS/ Etudes psychanalytiques), tenue le 18 novembre 2016. <http://www.ep.univ-paris-diderot.fr/wp-content/uploads/2016/10/TRADUIRE-PROG.pdf>

²⁷⁸ Hélène BUZELIN, *op.*, cité, p. 733.

²⁷⁹ Alain RICARD, *Le sable de Babel. Traduction et apartheid : Esquisse d'une anthropologie de la textualité*, Paris, CNRS Editions, 2011, 447 pages.

²⁸⁰ *Ibid.*, p. 29.

pour les indépendances qui ont eu lieu dans les années 1950-1960 dans le contexte africain. Face à cet impérialisme culturel habitué aux discours dévalorisants vis-à-vis des langues, de la culture et, donc, de l'identité des peuples colonisés, la traduction a vu ses enjeux redessinés par le contexte sociopolitique du moment. Tout comme la langue, la traduction s'est invitée au cœur de cette bataille idéologique entre, d'une part, une administration coloniale désireuse de maintenir sa domination et, d'autre part, une génération d'intellectuels et d'écrivains africains dont l'unique aspiration est d'accéder à l'indépendance. Les écrivains, militants ou intellectuels qui se sont livrés à la traduction sont plus préoccupés par la conscience linguistique. Cette conscience linguistique, évoquée par Harald Weinrich et Alain Ricard, est reprise et définie par Jean-Marc Moura comme la place de la langue dans la conscience des écrivains²⁸¹. La conscience linguistique est doublée d'une conscience culturelle à laquelle elle est indissociable d'autant plus que la domination culturelle du projet coloniale ne peut passer que par la langue. C'est dans ce contexte que les traductions de Cheikh Anta Diop peuvent se lire comme un acte de résistance destiné à déconstruire les préjugés établis par le projet colonialiste.

4.1.1. L'engagement politique et intellectuel de Cheikh Anta Diop

On connaît plus Cheikh Anta Diop l'historien, l'anthropologue, l'égyptologue, l'homme politique sénégalais et le panafricaniste dont le combat a, toute sa vie durant, consisté à restaurer l'histoire africaine. L'homme s'est pourtant illustré dans un tout autre domaine souvent moins connu ou passé sous silence : celui de la traduction et c'est à ce rôle de traducteur, de « passeur » que nous nous intéresserons particulièrement. Mais pour mieux comprendre cet intérêt manifeste que Cheikh Anta Diop a accordé à la traduction à travers son parcours intellectuel, il est nécessaire de revenir, de façon brève, sur la trajectoire de ce militant, mais également sur le contexte historique et politique dans lequel il a effectué ses traductions afin de mieux saisir leur portée.

En effet, Cheikh Anta Diop est l'un des rares intellectuels africains de sa génération à avoir pris le contre-pied de l'idéologie colonialiste et raciste de son époque. Face à l'arrogance occidentale qui tient à tout prix à nier à l'Afrique son histoire et son apport à la civilisation, il a, très jeune, fait preuve d'un engagement et d'une volonté à s'opposer à l'entreprise colonialiste. Après de

²⁸¹ Jean-Marc MOURA, *op.*, cit., 1999, p. 42.

brillantes études, à Dakar et à Saint-Louis, sanctionnées de deux baccalauréats en mathématiques et en philosophie, il débarque à l'âge de vingt-trois ans, en 1946, en France où il poursuit ses études supérieures. Sous la direction du philosophe Gaston Bachelard et du scientifique Frédéric Joliot-Curie, Cheikh Anta est resté constant dans sa quête du savoir qui constitue pour lui la meilleure façon de lutter contre la colonisation et l'impérialisme. Une quête qui lui mène au laboratoire du Collège de France où il commence à s'intéresser tout particulièrement à la physique nucléaire.

Un parcours, sans aucun doute, brillant mais qui n'est pas sans obstacles pour lui notamment lorsqu'il commence à développer sa théorie tendant à remettre en cause les préjugés et l'idéologie occidentale qui n'ont pour but que de falsifier l'histoire de la race noire. Le rétablissement de cette histoire, Cheikh Anta Diop en a fait un sacerdoce et pour lui, l'africanité de l'Égypte ancienne, qu'il appelle « l'Égypte nègre », est une réalité de la même façon que les origines africaines de l'humanité et de la civilisation sont irréfutables. Des positions très audacieuses, car prises dans un contexte de colonisation où l'infériorité de la race noire faisait presque l'unanimité dans l'Occident colonialiste, mais aussi dans une période où l'égyptologie était encore l'apanage d'une poignée d'intellectuels européens. Pour étayer sa thèse, Cheikh Anta Diop²⁸² s'est livré à un argumentaire tirant ses sources des témoignages d'auteurs du domaine des sciences humaines et sociales, historiens et philosophes tels qu'Hérodote, Volney ou encore de la Bible.

Il n'a pas non plus manqué d'arguments ethnologiques mais aussi et surtout linguistiques qu'il a largement développés. Pour Cheikh Anta Diop, le lien de parenté entre l'égyptien et les langues nègres ne saurait faire l'objet d'aucun doute, c'est une réalité irréfutable au vu des similitudes qu'il juge trop remarquables pour relever du simple fait du hasard. Pour justifier cette thèse qu'il a tant défendue, il se livre à une étude comparative des grammaires égyptienne et wolof et de leurs vocabulaires respectifs. Dans le chapitre IV de son ouvrage *Nations nègres et Culture*, intitulé « Arguments pour une origine nègre de la race et de la civilisation égyptiennes », l'auteur consacre plus d'une cinquantaine de pages à la démonstration des similitudes entre les deux langues²⁸³. Une étude touchant quasiment tous les aspects de la langue, de la conjugaison aux

²⁸² Cheikh Anta DIOP, *Nations nègres et Culture*. De l'antiquité nègre égyptienne aux problèmes culturels de l'Afrique noire d'aujourd'hui, Présence Africaine, Paris, 1954.

²⁸³ *Ibid.*, pp. 231-287.

caractères des substantifs en passant par la formation des pronoms, l'expression du temps etc. A travers cette étude comparative, Cheikh Anta Diop s'attache à démontrer la parenté entre langues nègres, en l'occurrence le wolof, et la langue égyptienne en mettant particulièrement l'accent sur leurs nombreuses caractéristiques communes (cf. voir annexes).

Mais, ses positions ont aussitôt suscité réserves et critiques. D'abord en France où, faute d'un jury disposé à admettre une supposée africanité de l'Égypte antique, il a du mal à soutenir sa thèse de doctorat à la Sorbonne en 1954. Les hostilités des intellectuels européens à son égard n'ont toutefois fait que renforcer ses convictions d'autant plus que cette thèse de doctorat pour laquelle il n'arrive pas à trouver un jury sera publiée la même année sous le titre « *Nation nègres et Culture. De l'antiquité nègre égyptienne aux problèmes culturels de l'Afrique noire d'aujourd'hui* ». Cet ouvrage, bien que devenu incontournable dans l'œuvre intellectuelle négro-africaine, n'a pas pour autant convaincu une bonne partie de l'intelligentsia africaine, voire sénégalaise, si ce n'est l'adhésion d'Aimé Césaire qui, dans son célèbre ouvrage *Discours sur le colonialisme*, n'a pas hésité à louer l'audace de l'auteur affirmant que c'est « *le livre le plus audacieux qu'un nègre ait jamais écrit*²⁸⁴ ». Cette mise à l'écart du milieu intellectuel l'a quand même poussé à se montrer plus consensuel en abordant un sujet beaucoup moins conflictuel intitulé « *Etude comparative des systèmes politiques et sociaux de l'Europe et de l'Afrique, de l'antiquité à la formation des Etats modernes*²⁸⁵ ». Il obtient finalement son titre de Docteur le 9 janvier 1960 à la Sorbonne après sept heures de soutenance avant de retourner au Sénégal où il sera nommé assistant à l'université de Dakar la même année.

Ensuite, sur le plan sénégalais et africain, Cheikh Anta n'a pas tardé à faire face à un adversaire de taille en la personne de Léopold Sédar Senghor (1906-2001), deux intellectuels dont la cohabitation dans ce Sénégal nouvellement indépendant est marquée par une opposition idéologique à tous les points de vue. Cette opposition ne s'est pas limitée au terrain politique où Cheikh Anta Diop, fondateur en 1976 du parti Rassemblement National Démocratique (RND), est resté « l'un

²⁸⁴ Aimé CESAIRE, *Discours sur le colonialisme*, Présence Africaine, Paris, 1955.

²⁸⁵ http://www.cheikhantadiop.net/cheikh_anta_diop_biograph.htm

des adversaires politiques les plus redoutables du président Léopold Sédar Senghor²⁸⁶ ». Leurs divergences intellectuelles semblent dater de bien avant l'indépendance, notamment sur les questions relatives aux idéaux panafricains. En effet, leurs désaccords peuvent se lire dans l'ouvrage *Nations nègres et Culture* publié en 1954, et dans lequel l'auteur Cheikh Anta Diop apporte une réponse ironique mais ferme à ce vers aussi célèbre que controversé de Léopold Sédar Senghor : « l'émotion est nègre et la raison hellène ». Il accuse d'ailleurs ce dernier de contribuer « peu à peu à la création d'une littérature nègre de complémentarité, se voulant infantine, puérile, bon enfant, passive, résignée, pleurnicharde²⁸⁷ ». Cette même idée de la responsabilité des écrivains africains à produire une littérature engagée qui continue de faire débat aujourd'hui apparaît déjà chez Cheikh Anta Diop qui, faisant allusion à cette phrase de Senghor, écrit :

[...] Un tel climat d'aliénation a fini par agir profondément sur la conscience du Nègre, en particulier du Nègre instruit qui a eu l'occasion de prendre conscience de l'idée que le reste du monde se fait de lui et de son peuple. Il arrive très souvent que le Nègre intellectuel perde confiance en ses propres possibilités et en celles de sa race à tel point que, malgré la valeur des démonstrations exposées au cours de cette étude, il ne sera pas étonnant que certains d'entre nous, après en avoir pris connaissance, éprouvent encore du mal à admettre que nous ayons vraiment assumé le premier rôle de civilisateur du monde.

Il est fréquent que des Nègres d'une haute intellectualité restent victimes de cette aliénation au point de chercher de bonne foi à codifier ces idées nazies d'une prétendue dualité du Nègre sensible et émotif, créateur d'art, et du Blanc fait surtout de rationalité. C'est ainsi que s'exprime de bonne foi un poète nègre africain dans un vers d'une admirable beauté : « L'émotion est nègre et la raison hellène »²⁸⁸.

²⁸⁶ Boubacar Boris DIOP, « Le Sénégal entre Cheikh Anta Diop et Senghor », *The University of Texas at Austin*, 2005, p. 2. Article accessible en ligne : https://www.utexas.edu/cola/france-ut/_files/pdf/resources/Diop.pdf Consulté le 17/05/16.

²⁸⁷ Cheikh Anta DIOP, *op., cit.*, p. 55.

²⁸⁸ *Ibid.*, pp. 54-55.

Au-delà de son opposition idéologique avec le pouvoir du moment représenté par Senghor, Cheikh Anta s'est aussi illustré sur le plan panafricain dont il constitue encore aujourd'hui une figure incontournable pour la jeunesse africaine aspirant à l'unité du continent. Il a, dans le cadre de son combat idéologique, produit une œuvre intellectuelle abondante dans laquelle la question linguistique, plus particulièrement la traduction, occupe une place centrale.

4.1.2. La traduction comme moyen de déconstruction de l'idéologie linguistique coloniale

S'il y a un intellectuel sénégalais qui a posé les jalons de la traduction des textes scientifiques et techniques français vers les langues nationales sénégalaises, le wolof en l'occurrence, c'est bien Cheikh Anta Diop. Ce dernier s'est, en effet, largement consacré à la traduction de domaines aussi complexes que variés dans son ouvrage *Nations nègres et Culture* et son article « Comment enraciner la science en Afrique : exemples walaf²⁸⁹ » publiés respectivement en 1954 et 1975. Si dans son ouvrage l'auteur s'est montré plus ouvert sur le choix des textes à traduire en allant du domaine littéraire au domaine spécialisé, tel n'est pas le cas dans l'article paru plus tard, et dans lequel on note un choix plus sélectif avec des textes relevant exclusivement de la langue de spécialité. Dans le premier cas, Cheikh Anta Diop nous livre les versions wolof de trois différents textes français à savoir « Le principe de la relativité », un extrait d'« Horace » et enfin « La Marseillaise. En ce qui concerne les textes traduits dans son article, les choix ont exclusivement porté sur des domaines de spécialité couvrant les cinq thèmes qu'il présente comme suit en cinq chapitres²⁹⁰ :

- ✓ La théorie des ensembles, parce que l'arithmétique, la théorie des nombres, celle des ensembles constituent le domaine le plus abstrait et le plus difficile de toute la science mathématique, ses concepts pourraient donc sembler, *a priori*, inexprimables dans nos langues réputées pauvres en termes abstraits ;
- ✓ La physique mathématique et théorique ;

²⁸⁹ Cheikh Anta Diop, « Comment enraciner la science en Afrique : exemples walaf (Sénégal) », *Bulletin de l'Institut Fondamental d'Afrique noire (IFAN)*, N° 1, janvier 1975.

²⁹⁰ *Ibid.*, p. 154.

- ✓ L'organisation de la matière au niveau subquantique et quantique ;
- ✓ La relativité restreinte et générale ainsi que la cosmologie relativiste (en annexe la terminologie de l'algèbre tensorielle) ;
- ✓ La chimie quantique.

L'article « Comment enraciner la science en Afrique » se présente comme une continuité du chapitre sur la question de la traduction et que l'auteur a déjà abordée dans *Nations nègres et Culture*. En effet, sur les quatre-vingts pages que compte l'article, l'auteur s'est entièrement attaché à démontrer la capacité des langues africaines en général et plus particulièrement du wolof à exprimer les sciences et techniques, si abstraites soient-elles²⁹¹. Toutes ces traductions sont complétées par un important travail terminologique réalisé dans chacun des domaines concernés. Cette vaste entreprise de traduction à laquelle s'est consacré Cheikh Anta Diop revêt une dimension purement militante et engagée que l'on peut interpréter sous deux angles : il s'agit, d'une part, de combattre les stéréotypes vis-à-vis d'une supposée incapacité des langues africaines dites « à tradition orale » à véhiculer la modernité scientifique et technique et, d'autre part, de lancer à cette Afrique nouvellement libérée du joug colonial et encore attachée aux langues étrangères une invite à l'auto-affirmation par la revalorisation de ses langues. Il nous paraît intéressant à ce niveau, voire nécessaire, de porter un regard sur la façon dont cette démarche idéologique est perceptible dans la pratique traductive chez Cheikh Anta Diop. Au vu du volume important de ces traductions, se posent inévitablement un certain nombre de questions : comment cet anthropologue, égyptologue, panafricaniste s'est-il retrouvé à traduire ? Qu'est-ce qui a motivé son entreprise de traduction de textes aussi complexes que variés ? Enfin, qu'est-ce que cette démarche traductive a à voir avec le discours anticolonialiste qui est le sien ? Des questions auxquelles Cheikh Anta Diop apporte lui-même des réponses dans *Nations nègres et Culture* dès le début du chapitre II intitulé Traductions :

²⁹¹ En raison du nombre important de textes français qu'il a traduits en wolof, nous renvoyons aux annexes pour mieux en aperçu sur le contenu de ses traductions, mais également sa démarche adoptée.

Ce chapitre est consacré à la démonstration de la possibilité de traduire dans une langue africaine quelconque et en valaf²⁹² en particulier tous les aspects de la réalité du monde moderne.

Ailleurs il ajoute :

Un tel développement des langues est inséparable de traductions d'ouvrages étrangers de toutes sortes (poésie, chant, roman, pièce de théâtre, ouvrage de philosophie, de mathématiques, de science, d'histoire, etc. Il est inséparable également de la création d'une littérature africaine, qui sera alors, nécessairement, éducative, militante, et essentiellement destinée aux masses²⁹³.

Nous avons là deux affirmations qui témoignent de la motivation de l'auteur à s'intéresser autant à la traduction, motivation qui relève d'une conscience à la fois linguistique et culturelle face à des discours colonialistes dévalorisants à tout point de vue vis-à-vis de son peuple. De la même façon que la question linguistique a constitué pour Cheikh Anta Diop un argument de taille dans son combat idéologique contre le colonialisme occidental, la traduction s'est invitée au cœur de son discours à l'encontre du projet colonialiste et impérialiste. Pour lui, contrairement au discours péjoratif depuis longtemps tenu à leur égard par l'administration coloniale, les langues africaines sont « loin d'être frappées d'une pauvreté naturelle²⁹⁴ » qui les empêcherait de répondre aux exigences de la vie moderne. Il fait toutefois un constat, non moins unanime chez les linguistes, terminologues, traducteurs etc., mettant en évidence un réel manque de volonté politique pour leur développement. Il reste convaincu que le wolof, comme toute autre langue africaine d'ailleurs, répondrait aux mêmes besoins scientifiques, techniques et philosophiques si les mêmes efforts déployés pour les langues occidentales leur étaient consacrés.

²⁹² Ce terme est reproduit tel quel dans la citation de l'auteur. Cette écriture marque la variation orthographique du terme au cours du temps, il est ainsi possible de trouver dans les textes selon la période à laquelle ils sont rédigés différentes orthographes walaf, oualaf, wolof, etc.

²⁹³ Cheikh Anta DIOP, op., cit., pp. 412-413-415.

²⁹⁴ *Ibid.*, p. 412.

Les langues africaines ne sont pas des sous-langues comme le prétend le projet colonialiste. C'est fort de cette conviction et des possibilités à développer les langues nationales que Cheikh Anta Diop appelle à « l'exploitation des possibilités internes de ces dernières, de leur génie propre ». Il voit les langues africaines en général et plus particulièrement le wolof comme un réservoir encore inexploré dont il faut faire usage pour le développement de leurs ressources terminologiques. La traduction, « ce rapport intensif et délibéré à l'étranger » auquel il s'est livré, apparaît chez lui comme un canal idéal par lequel peuvent et doivent passer les langues africaines pour pouvoir servir de moyens d'expression de la science et de la philosophie. La volonté de tout traduire que l'on note chez Cheikh Anta Diop est la même conviction que l'on retrouve chez Schlegel lorsqu'il écrit : « je suis persuadé que la langue ne peut rien sans la volonté, le zèle et la sensibilité de ceux qui l'emploient {...}²⁹⁵ ».

Ce large éventail de traductions qui a fini de prendre les relents d'un acte militant et d'auto-affirmation identitaire s'inscrit dans ce processus de constitution d'une littérature écrite du wolof déjà amorcée pendant la période précoloniale, avec la traduction des textes religieux. Ces traductions, quoique symboliques en ce sens qu'elles constituent une grande première pour une langue nationale, n'ont pas manqué de montrer des limites relatives au développement de la langue wolof elle-même. La traduction, particulièrement celle spécialisée, est ici un acte révélateur du niveau de développement d'une langue, en l'occurrence le wolof. Une réalité comparable à cette position de Leibniz lorsqu'il relève :

La vraie pierre de touche de la richesse d'une langue apparaît quand on traduit de bons livres d'autres langues. Là se montre ce qui manque, et ce qui est à notre disposition²⁹⁶.

En se lançant dans un travail d'une telle ampleur, Cheikh Anta Diop a dû se heurter à une difficulté de taille, celle de la problématique des ressources terminologiques du wolof, à laquelle il s'est consacré avec une démarche assez particulière. Tant dans le processus de traduction que dans l'importante terminologie compilée, on note chez Cheikh Anta Diop une certaine volonté de rester

²⁹⁵ Cité par Antoine BERMAN, *op. cit.*, pp. 34-35.

²⁹⁶ *Ibid.*, p. 62.

créatif. Son travail est accompagné d'une importante analyse traductologique sur ses procédés de traduction tout en soulevant un certain nombre de questions qui interviennent dans le processus de traduction des textes scientifiques et techniques dans les langues nationales sénégalaises.

4.1.3. Les postulats traductologiques de Cheikh Anta Diop

En plaçant la question terminologique au centre de son projet de traduction, Cheikh Anta Diop semble bien comprendre que cette dernière représente une étape préalable dont on ne peut se passer pour le développement de la littérature scientifique de toute langue. Aussi bien dans son ouvrage que dans son article, il s'est en effet largement penché sur la problématique des ressources terminologiques du wolof. En observant ses textes fournis, tant le processus de traduction que le produit final, il est possible de saisir sa démarche créative qui est bien perceptible lorsqu'il nous livre certains commentaires traductologiques dans lesquels il justifie ses choix pour rendre le terme « atome » :

*Il existe des concepts dont le sens est autrement caduc mais qu'on continue à employer : c'est le cas de « l'atome » = insécable, parce que la philosophie antique supposait l'existence d'un terme simple de la divisibilité de la matière. La notion d'atome cessa d'être une hypothèse philosophique pour entrer dans la réalité avec la physique moderne. Sa fission fut même réalisée ; et le terme, inventé par Démocrite, devenu impropre continue d'être employé avec une autre signification. Ainsi, le mot *valaf* qui pourrait résumer toute une évolution de la notion d'atome est le terme : **haréfulvôn** = qui fut insécable²⁹⁷.*

En considérant ce passage, il apparaît clairement qu'il fait preuve de créativité en ayant recours à un procédé de traduction assez particulier. En effet, le terme composé **haréfulvôn**, dont il fait usage, est dérivé du mot wolof **har** auquel il est possible d'attribuer l'équivalent français **diviser** et qui, à la base, s'inscrit dans le domaine de la langue générale. On remarque cependant un processus de néologisation avec l'adjonction de deux éléments à la base verbale dont, en premier lieu, **ful** qui a à la fois valeur de préfixe (in) et de suffixe (able) et renvoyant ainsi au terme

²⁹⁷ Ch. A. Diop, *op. cit.*, p. 412.

insécable et, en second lieu, *vôn* particule qui renvoie ici à l'auxiliaire être utilisé au passé simple (fut), d'où *ce qui fut indivisible*.

Telle est la démarche fréquemment adoptée par Cheikh Anta Diop dans sa remarquable entreprise de traduire les textes scientifiques et philosophiques du français vers le wolof, œuvre traductive qui constitue aujourd'hui une référence pour tout travail qui soit envisagé dans ce domaine. Toutefois, il convient de signaler que le procédé, consistant à exploiter « le génie propre de la langue et à créer de mots nouveaux », auquel le traducteur a recours semble montrer des limites que l'auteur lui-même reconnaît. Son postulat est nuancé lorsqu'il affirme qu'« il existe des concepts qu'on ne saurait tenter de traduire littéralement » et que certains, ajoute-t-il en substance, « même bien traduits n'évoquent rien chez les incultes²⁹⁸». Une position qu'il partage parfaitement avec Leibniz (cité par Berman 1984 : 64) qui considère qu'« il n'existe au monde aucune langue qui puisse rendre les mots des autres langues avec la même force et des mots équivalents ».

Bien qu'il soit possible de relever plusieurs exemples probants de néologisation qui témoignent d'une certaine créativité dans les textes traduits par Cheikh Anta Diop, ce dernier ne s'est pas uniquement cantonné à ce procédé de traduction. Il trouve en effet d'autres moyens d'outrepasser les limites parfois apparentées à « l'intraduisibilité ». Ce souci constant de créativité laisse, dans certains cas, place à d'autres procédés de traduction allant simplement des emprunts aux explicitations. Entreprise dans une période à cheval entre des moments de pleine lutte pour les libérations nationales et les premières années des indépendances, l'œuvre traductive de Cheikh Anta Diop a bien marqué la nouvelle génération d'intellectuels africains qui s'est adonnée à la traduction. Cette activité traductive mettant en jeu langues africaines et langues européennes à l'initiative de cette relève assurée par de jeunes intellectuels et écrivains africains témoins de la libération du joug colonial, Cheikh Anta Diop en est l'inspirateur.

De manière générale, cet effort remarquable de traduction de Cheikh Anta Diop dont la vocation première est de mener un véritable combat culturel et idéologique n'a pas seulement servi à étayer une thèse et à en démentir une autre. L'œuvre traductive va au-delà car, outre cette vocation qui lui est souvent assignée, elle a aussi servi à ouvrir aux langues nationales et plus

²⁹⁸ *Ibid.*, p. 412

particulièrement au wolof la voie des domaines scientifiques et techniques. Elle a considérablement contribué au développement des ressources terminologiques de la langue cible et à faire de cette dernière un vecteur capable d'exprimer des domaines philosophiques et scientifiques qui n'étaient que l'apanage des langues occidentales. La traduction scientifique, qui est pendant longtemps restée une activité inexploree, voire ignorée, s'est invitée au centre des débats idéologiques de la période coloniale, se mettant ainsi au service de la culture dominée, s'imposant, de fait, comme un outil de valorisation et de promotion de sa langue. Cette traduction des textes scientifiques et techniques français vers le wolof dont Cheikh Anta Diop reste le pionnier se pratique encore aujourd'hui de façon massive et répond à un autre besoin : celui de démocratiser les savoirs sous toutes ses formes. Cette pratique actuelle de la traduction des textes spécialisés ou du domaine des sciences humaines s'effectue de façon unidirectionnelle allant dans le sens du français, ou plus largement des langues européennes, aux langues nationales, wolof en l'occurrence.

4.2. La traduction comme moyen de sensibilisation et de démocratisation des savoirs

Il faut souligner que le statut officiel dont jouit la langue française au Sénégal, comme c'est d'ailleurs le cas dans tous les pays africains francophones, ne lui confère pas forcément le statut de langue la plus parlée sur le territoire national. Un paradoxe si l'on sait que c'est dans cette langue officielle que sont rédigés et communiqués tous les textes qui régissent le fonctionnement de l'administration sénégalaise. Une situation qui, en réalité, exclut la grande majorité des citoyens sénégalais du fonctionnement des affaires publiques. C'est fort de ce constat que les autorités politiques sénégalaises commencent depuis ces dernières années à prendre conscience de l'importance de mieux positionner les langues nationales dans les institutions publiques. La traduction s'impose donc comme un impératif ayant abouti à d'énormes efforts visant à permettre à une grande majorité des citoyens sénégalais de connaître et de faire prévaloir leurs droits de citoyen dans leurs langues maternelles. L'enjeu de l'activité de traduction entreprise par les autorités étatiques répond à la volonté à inciter le citoyen moyen, souvent exclu des affaires et des questions juridiques, sociales, économiques de son environnement en raison des barrières linguistiques, à prendre pleinement conscience des problématiques relatives au fonctionnement de son Etat.

D'énormes efforts sont de plus en plus déployés par les autorités politiques avec pour objectif premier de faire circuler les textes symboliques et fondamentaux de la Nation sénégalaise dans les différentes langues nationales. Pourtant toujours peu enclines à soutenir ou mettre en place des politiques de traduction, les autorités étatiques semblent bien avoir pris connaissance de l'importance ou de la nécessité de la pratique traductive et les enjeux politiques, économiques et culturels auxquels elle répond au Sénégal. En plus de la Constitution, de l'hymne national et bien d'autres textes régissant l'administration nationale, le dernier projet de traduction en date en 2014/2015 et a abouti, avec le concours de l'Union européenne, à la traduction en wolof du Code des marchés publics sénégalais. Un enjeu économique et une façon de rompre l'hégémonie et le monopole du français dans la diffusion des textes relevant du domaine public. Un travail important et salutaire dont Saer Niang, directeur de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) du Sénégal, nous livre les motivations dans la revue de cette institution :

C'est au niveau des collectivités locales que nous avons eu énormément de difficultés parce que nous avons constaté que nous-mêmes avons des difficultés à expliquer en wolof la quintessence des phrases contenues dans le Code. Nous avons l'habitude de discuter, entre nous, pour savoir comment on dit tel mot en wolof... Nous nous étions rendu compte qu'une frange importante des acteurs était l'objet d'exclusion dans la connaissance des marchés. Or, il faut comprendre le texte pour pouvoir l'appliquer et être efficace dans l'exécution. C'est pourquoi, nous nous sommes dit qu'il était important de procéder à la traduction du Code des marchés publics en wolof afin de former et sensibiliser les acteurs dans une langue qu'ils maîtrisent²⁹⁹.

Cette entreprise de traduction, comme on peut le constater, peut être interprétée comme une initiative visant à corriger une certaine injustice vis-à-vis de cette partie de la population sénégalaise qui n'a pas accès à la langue française. Cette frange de la population se trouve donc exclue de la gestion des affaires publiques dont elle est pourtant une actrice incontournable. La traduction s'impose pour les autorités politiques comme une nécessité, un impératif dont les avantages

²⁹⁹ Voir la Publication Trimestrielle de L'autorité de Régulations des Marchés Publics (ARMP) du Sénégal intitulée : Commande publique et secteur informel. Le Code des marchés traduit en wolof, n°17, Avril 2014, p.12.

immédiats, bien que très peu connus et reconnus par l'appareil étatique, peuvent consister à contribuer à bâtir une citoyenneté modèle dans le contexte africain. En effet, par-delà l'enjeu linguistique qu'elle engendre pour les langues nationales, la traduction vise ici à « mettre le savoir au service de l'autonomisation des individus et du renforcement des capacités pour ainsi permettre un développement humain durable³⁰⁰».

En tant qu'outil de transfert des savoirs, la traduction peut être perçue comme un acte citoyen dans la mesure où elle répond à un droit de savoir et de s'informer mais sert également à redéfinir les rapports, souvent hiérarchisés, entre gouvernants et gouvernés. Au Sénégal, comme presque partout dans cette Afrique postcoloniale, nombreux sont les citoyens qui n'ont pas voix au chapitre quant à la marche et au fonctionnement des institutions de leurs pays. En raison des barrières linguistiques, les citoyens qui sont encore gouvernés dans des langues qui leur sont étrangères se trouvent exclus des institutions qui régissent leur vie quotidienne. La traduction trouve ici toute son importance et doit occuper une place centrale dans les défis actuels de cette Afrique postcoloniale où son impact sur le développement économique et culturel mais aussi sur la responsabilisation des citoyens est encore très largement minimisé. Repenser l'hégémonie du français dans les institutions nationales, dans le but de faire de toute la population des citoyens du changement, implique forcément de privilégier la circulation des textes qui les régissent par la voie de la traduction. L'acte de traduire vient donner sens aux différents programmes d'alphabétisation initiés dans le cadre des politiques linguistiques mettant à la disposition de ces populations récemment sorties de l'analphabétisme le droit national dans leurs propres langues.

S'il ne fait aucun doute que la traduction a pendant longtemps été tenue à l'écart des politiques linguistiques sénégalaises ainsi que des différentes initiatives visant la promotion des langues nationales, elle est devenue un des leviers essentiels de la dynamique impulsée par autorités politiques. La traduction est en effet depuis un certain temps au cœur de tous les débats politique, culturel, linguistique etc. Les autorités étatiques, dans le souci d'impliquer davantage les citoyens dans l'élaboration des projets de loi et de resserrer les liens entre les élus et le peuple qu'ils représentent, a inauguré en 2014 un système de traduction simultanée à l'Assemblée nationale. Un

³⁰⁰ Mireille DELMAS-MARTY, Françoise MASSIT-FOLLEA, « La démocratisation des savoirs », *Rue Descartes*, n° 55, 2007, p. 67.

dispositif politique doublement novateur. D'une part, il permet désormais à près de 50% des élus ne maîtrisant pas le français de s'exprimer dans leurs langues et, d'une part, il ouvre à plus de 60% de Sénégalais la voie de l'accès aux textes et propositions de lois dans toutes les langues nationales. Cette volonté de rendre le droit accessible à tous les citoyens et de recréer un climat de confiance entre ces derniers et les élus de la République a surtout vocation à mieux asseoir la démocratie dont l'image est plus ou moins écornée par les violences politiques qui ont marqué le pays en 2012. Ces événements politiques ayant abouti au soulèvement populaire découlent d'un sentiment de trahison et de manipulation à des fins politiques dont sont victimes les gouvernés. L'alternance politique qui a eu lieu en 2012 se proclame le gouvernement de toutes les ruptures avec comme préoccupation centrale la bonne gouvernance. Une ambition réalisable à condition que soit refondé le pacte social liant gouvernant et gouverné, que le citoyen ait voix au chapitre sur les projets de loi, sur le droit national, etc. Commencent donc à se poser la question et l'urgence d'impliquer tout citoyen à la gestion et à la marche du pays en rendant le droit accessible, lisible et explicite dans sa langue maternelle. C'est dans ce contexte que la traduction des textes juridiques dans les langues nationales est au centre de tous les débats sur la question démocratique sénégalaise.

La traduction a aussi mobilisé, et c'est encore le cas, des efforts au niveau du secteur privé et des ONG, organismes et associations dont le champ d'action est le social. Le regain d'intérêt que connaît la traduction au Sénégal est aussi observable dans le domaine de la santé, domaine dans lequel se sont illustrés les ONG et organismes de prévention et de lutte contre les maladies et agissant tant sur le plan sénégalais, africain, qu'international. Cette entreprise de traduction des textes médicaux relève du constat que tous les textes illustratifs de prévention, qu'ils proviennent du Ministère de la santé ou des organismes internationaux, ne sont rédigés et communiqués que dans les langues internationales, en anglais ou en français en particulier. Le monde rural sénégalais, qui a tendance à être le plus exposé aux différentes maladies répertoriées sur le territoire national, n'a souvent aucune notion dans lesdites langues, une réalité qui sans aucun doute rend difficile toute initiative de sensibilisation et de prévention qui lui est destinée. D'où, pour une communication efficace, l'intensification de l'activité de traduction qui devient inhérente à toutes les politiques sanitaires élaborées tant au niveau national qu'international. Le corpus wolof s'est aujourd'hui enrichi grâce à la traduction massive de textes français vers le wolof dans le domaine de la santé

surtout avec les campagnes de sensibilisation sur le planning familial, dans le domaine scientifique et technique avec l'essor des NTIC, mais aussi et surtout de domaine de la littérature.

Mais cette traduction unidirectionnelle qui va essentiellement du français aux langues nationales est loin de jouer pleinement son rôle dans le dialogue entre les différentes composantes ethnolinguistiques du Sénégal. En effet, elle n'est pas entreprise dans le cadre d'une politique d'incitation à la traduction favorisant les échanges dans cet espace marqué par la diversité linguistique et culturelle. Il s'agit d'une pratique qui vise à sensibiliser les populations locales sur les besoins et les urgences du moment.

4.3. Pour une politique de la traduction au Sénégal

La traduction n'apparaît jamais comme un phénomène isolé. Elle s'intègre dans un projet nationaliste, idéologique ou religieux d'envergure, bénéficiant généralement de l'appui des souverains, de la classe aristocratique ou des institutions en place. Lorsque les traducteurs peuvent compter sur des commanditaires influents et un contexte historique favorable, ils disposent alors de « munitions » pour faire reconnaître la légitimité de leur travail et laisser leur empreinte sur la langue et la culture de leur pays³⁰¹.

Ces propos montrent bien qu'une politique de la traduction, pour s'inscrire dans la durée, doit émaner d'une volonté politique qui peut l'instaurer « par obligation formelle ou par nécessité³⁰² ». La prise en compte du volet traductif dans la politique linguistique sénégalaise s'avère plus que pertinente dans la mesure où toutes les initiatives prises dans ce cadre renvoient à la seule et unique préoccupation majeure à savoir la promotion des langues nationales. Ces dernières doivent occuper une place centrale dans cette politique de la traduction par le biais de laquelle les échanges inter-linguistiques doivent être encouragés non seulement entre langues étrangères et langues sénégalaises, mais aussi et surtout entre langues nationales. Mais cette pratique traductive

³⁰¹ Jean DELISLE et Judith WOODSWORTH, *Les Traducteurs dans l'histoire*, 1995, *op. cit.*, p. 39.

³⁰² Michel MOREAU, « Traduction et traducteurs dans la vie juridique contemporaine », in Marie Cornu et Michel Moreau (dir.), *Traduction du droit et droit de la traduction*, Paris, Editions Dalloz, 2011, p. 35.

envisagée dans le cadre d'une politique linguistique doit, comme l'écrit François Ost, aller au-delà de son sens « pragmatique, dépassant sa conception modeste, triviale et instrumentale³⁰³ » qui ne participe pas au développement et à l'évolution de la culture. Selon toujours François Ost, la traduction doit revêtir deux autres fonctions : d'une part, il s'agit du rôle dynamique et transformateur des deux cultures en présence et, d'autre part, c'est cette fonction qui renvoie au fait que la traduction opère d'abord et surtout au sein de chaque langue déterminée. Toutes ces deux fonctions de la traduction répondent au seul enjeu central que représente la défense du plurilinguisme, et donc du combat en faveur de chacune des langues ordinaires et de la défense vigoureuse des langues maternelles au sens de « langues de culture³⁰⁴ ».

François Ost rappelle à cet effet la même vision paradigmatique de la traduction défendue par Friedrich Schleiermacher et selon laquelle « l'acte de traduire une signification culturelle, éthique témoignant de l'énergie spirituelle et en mesure d'éveiller et d'affiner le goût pour l'étranger³⁰⁵ ». Ce recours systématique et massif à la traduction préconisé dans le cadre de la *Bildung* a surtout pour objectif premier d'« enrichir la culture allemande embryonnaire et de lui conférer la vocation universalisante de carrefour de toutes les cultures³⁰⁶ ». La conception romantique de la traduction est surtout axée sur l'ouverture sur l'étranger dont l'épreuve « est ce qui doit permettre par excellence à une littérature fermée, voire sclérosée, de se féconder³⁰⁷ ». C'est dans ce sens, évoquant l'hospitalité de la langue allemande, sa capacité à accueillir la parole de l'étranger, à la recueillir et à l'adopter, que F. Schleiermacher écrit :

Une nécessité interne, dans laquelle s'exprime clairement une tâche authentique de notre peuple, nous a poussé à la traduction en masse ; nous ne pouvons reculer, nous devons aller de l'avant. De la même manière, peut-être, qu'il a fallu apporter et cultiver de nombreuses plantes étrangères pour que notre sol devienne plus riche et plus fécond, et notre climat plus doux et plus agréable,

³⁰³ François Ost, Traduire : Défense et illustration du multilinguisme, op., cit., 2009, pp. 324-326.

³⁰⁴ *Ibid.*, pp. 324-325.

³⁰⁵ *Ibid.*, p. 325.

³⁰⁶ *Ibid.*, p. 325.

³⁰⁷ Marie VRINAT-NIKOLOV, *Miroir de l'altérité : la traduction*, Grenoble, ELLUG, 2006, p. 154.

*nous sentons aussi que notre langue, qui se meut insuffisamment à cause de l'inertie nordique, ne peut s'épanouir et développer pleinement sa force qu'à travers les contacts les plus variés avec l'étranger*³⁰⁸..

La traduction a largement contribué à faire de l'allemand une langue philosophique, scientifique et technique à vocation internationale dans la mesure où, écrit F. Schleiermacher, la transplantation massive des littératures entières dans cette langue lui a permis de passer de son état grossier et primitif à l'état d'élaboration le plus accompli³⁰⁹. C'est cette même vision de l'acte de traduire comme « agent des fécondations entre littératures et médiateurs entre cultures³¹⁰ » qui doit être privilégiée dans la politique de la traduction des sociétés multiculturelles contemporaines, à l'image du Sénégal, où « la question de la reconnaissance et du traitement équitable des différences au sein de la société globale³¹¹ » est plus que problématique. Mais cette question, du traitement équitable des spécificités culturelles et des diversités ethnolinguistiques bien présente au Sénégal, n'épargne pas le reste des pays africains de manière générale, et ce serait une lapalissade de dire que la traduction a un rôle central à jouer tant dans l'avenir des langues minoritaires du continent que des cultures qu'elles véhiculent, et donc dans la construction des identités nationales. Une construction des identités nationales qui, très souvent, a pour premier obstacle le choix de la langue, de surcroît héritée de la colonisation, que les différentes composantes ethnolinguistiques ont tendance à voir comme une identité imposée dont il faut se débarrasser. Pour bien illustrer le lien intime entre langue et identité nationale, citons François Ost :

*Plus qu'un simple attribut de cette identité comme peuvent l'être un hymne ou un drapeau, par exemple, la langue produit, « performe » cette identité. En lui donnant les mots pour se dire et se penser*³¹².

³⁰⁸ F. SCHLEIERMACHER, *op., cit.*, 1999, p. 91.

³⁰⁹ *Ibid.*, pp. 41-69.

³¹⁰ Solange HIBBS-LISSORGUES, « La traduction comme appropriation du texte : L'église catholique et les enjeux idéologique de la traduction au XIXème siècle », in Michel BALLARD (dir.), *Censure et traduction*, Artois Presses Université, 2011, p. 146.

³¹¹ Charles TAYLOR, *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, traduit par D. A. Canal, Paris, Flammarion, 2003, pp. 41-42.

³¹² F. OST, *op., cit.*, 2009, p. 313.

Au lendemain des indépendances, nombreuses étaient les autorités à la tête des nouveaux Etats africains convaincus de la nécessité d'adopter pour langue officielle une langue à vocation internationale qui, en général, n'est autre que celle du colonisateur. Pour justifier un tel choix, est souvent évoqué cet argument de la langue « neutre » censée permettre d'éviter que naisse tout sentiment de domination de certaines cultures et langues nationales sur les autres. Mais le choix de la langue coloniale ne doit pas occulter la diversité et la complexité de la carte linguistique qui caractérise le continent. Soucieux de promouvoir et de mettre en valeur cette hétérogénéité linguistique et culturelle, les autorités politiques ont mis en place une politique de la langue pour une meilleure diffusion et affirmation de ce patrimoine national dans sa diversité. Les nombreux dispositifs mis en place à cet effet depuis l'acquisition de l'indépendance en 1960 semblent toujours se passer d'un aspect à la fois fondamental et indissociable de toute volonté de promouvoir une langue : celui de mettre en place une politique d'incitation à la traduction.

4.3.1. Un plurilinguisme...sans traduction³¹³ ?

Il convient ici de s'interroger sur la présence, ou non, de la traduction ainsi que sa place dans la politique de reconnaissance des minorités linguistiques et culturelles qui caractérise le Sénégal. La traduction, « ce fruit naturel du contact interculturel³¹⁴ » est-elle mise au service de la construction de l'identité nationale et de la préservation des minorités ethnolinguistiques ? Une question qui trouve toute son importance si l'on sait qu'il incombe à l'Etat du Sénégal de veiller à la transmission et à la pérennité des langues et cultures minoritaires au sein de cet environnement multilingue. Une responsabilité qui ne saurait se passer de la traduction dont est essentiellement d'établir le contact et le dialogue entre les différentes composantes ethnolinguistiques, participant ainsi au maintien de la diversité culturelle à l'intérieur de la même communauté collective que

³¹³ En s'interrogeant sur les différents modèles de politique linguistique, François Ost évoque l'idéal d'un multilinguisme et de la traduction ou encore celui d'une langue unique. S'il ne fait aucun doute que le Sénégal a opté pour la langue du colonisateur comme langue officielle, il a, depuis l'acquisition de l'indépendance, affiché sa ferme volonté d'aménager la coexistence harmonieuse des différents idiomes nationaux avec le français. Il convient maintenant de voir la place de la traduction dans sa politique de promotion des langues nationales.

³¹⁴ Lieven D'HULST et Reine MEYLAERTS, « La traduction dans les cultures plurilingues : Quelques réflexions sur le plurilinguisme en traductologie » in Francis Mus et Karen Vandemeulebroucke (éds.), *La traduction dans les cultures plurilingues*, Artois Presses Université, 2011, p. 8.

représente la nation. C'est dans ce sens que semble abonder Jean-Marie Klinkenberg, selon lequel la survie et de l'extension des langues doivent s'inscrire dans une action collective, publique :

*Pour qu'une langue s'étende – ou se contente de survivre -, il faut un acte collectif: il faut qu'une communauté l'investisse symboliquement de certains projets, en fasse une promesse d'avenir*³¹⁵.

L'avenir des langues et cultures minoritaires ne peut se concevoir en l'absence d'une politique de la traduction qui plaide en leur faveur. Son apport pourrait pourtant être considérable dans ce pays à forte hétérogénéité ethnolinguistique et culturelle où la langue constitue encore un enjeu essentiel dans le défi de la reconstitution nationale et identitaire au-delà des différentes identités culturelles qui composent la nation sénégalaise. Les nombreux actes posés pour la promotion des langues nationales sont davantage orientés vers cette lancinante question de l'introduction de ces dernières dans le système éducatif ou encore l'encouragement à la production littéraire dans lesdites langues. On note l'inexistence d'une démarche publique d'aide en matière de traduction et visant à encourager une politique des échanges linguistiques au niveau local. Ce manque d'intérêt notoire à promouvoir au niveau national une politique des échanges linguistiques par le biais de la traduction est bien visible si on observe les activités et domaines d'intervention des institutions en charge de la promotion de l'industrie culturelle. Malgré l'abondante production littéraire et culturelle wolof, sérère, diola, pulaar, etc., il n'existe aujourd'hui au Sénégal aucune politique publique d'aide à la traduction qui soit destinée à instaurer un dialogue interculturel entre les différentes communautés ethnolinguistiques. Le seul service de traduction existant et rattaché au Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur répond plutôt à des besoins économiques et administratifs et ne se limite qu'aux langues européennes aux dépens des langues nationales. Une réalité qui montre sans peine que les apports linguistique, culturel et social de la pratique traductive sont sous-estimés et que cette dernière est loin d'être mise au service de la diversité culturelle. L'instauration du dialogue interculturel – par le biais de la traduction - ne semble pas une priorité dans la politique de la promotion de la diversité culturelle. Ce manque d'intérêt pourrait s'expliquer par un certain nombre d'acquis en termes de stabilité sociale et

³¹⁵ Jean-Marie KLINKENBERG, *La langue et le citoyen : Pour une autre politique de la langue française*, Presses Universitaires de France, 2001, p. 90.

politique à la différence de beaucoup de pays africains frappés au lendemain des indépendances par des conflits interethniques et interreligieux.

Dans cette partie, nous nous proposons de nous pencher sur une des multiples fonctions que peut revêtir la traduction dans le contexte africain, en général, et sénégalais, en particulier. Il s'agit en effet de cette dimension de la traduction lorsque cette dernière est envisagée dans le cadre d'une politique ne visant qu'à faire dialoguer les cultures nationales. Les principales interrogations auxquelles on tentera d'apporter des réponses sont celles liées au rôle et à la place qui devraient revenir à la traduction dans la société sénégalaise foncièrement marquée par une diversité ethnolinguistique et culturelle. Cette situation sénégalaise est aussi analogue à celle de la grande majorité des pays africains qui est encore aujourd'hui confrontée à la fracture ethnique et à ce défi majeur de la construction de l'unité et de l'identité nationales. La multiplicité des langues, ethnies et cultures soulève dans les sociétés africaines des problèmes complexes qui ne sauraient être résolus que par un simple recours à une langue unique, de surcroît, étrangère qui est loin de faire l'unanimité au niveau national. Le défi de la reconstruction de l'unité culturelle et identitaire nationale qui n'a pas cessé de mobiliser les efforts ne peut se réaliser qu'en tenant compte des diversités ethnolinguistiques pour lesquelles il faut briser les frontières du langage et des cultures. Par conséquent, il s'impose de réfléchir au rôle et à la place de la traduction, outil incontournable dans le dialogue des cultures mais également dans la réalisation de cette identité nationale. En effet, cette pratique traductive, dont la vitalité et le rôle de première place dans la constitution et l'évolution des littératures en langues nationales ne sont plus à justifier, ne met en jeu que langues européennes et langues nationales. Elle est loin d'afficher le même dynamisme si l'on prend en considération les langues qui sont mises en jeu ainsi que les langues-sources et les langues-cibles. On traduit beaucoup plus du français vers le wolof, de plus en plus des langues nationales vers le français mais très peu, ou pas du tout, d'une langue nationale à une autre. Mais l'importance et la dynamique de la traduction ne doivent pas uniquement se mesurer en fonction de sa capacité à mettre en jeu les langues européennes et les langues sénégalaises, entre lesquelles elle a tendance à se limiter. Elle doit aussi s'étendre aux langues nationales sénégalaises voire africaines entre elles afin de favoriser et d'encourager le dialogue des cultures tant au niveau sénégalais qu'africain. La traduction, entreprise dans le cadre d'une politique, répond dans ce cas, à trois enjeux majeurs dont linguistique, culturel et social.

4.3.2. Des identités ethnolinguistiques à l'identité nationale : quelle place pour la traduction ?

Aucun peuple n'a le droit, pas plus aujourd'hui qu'alors, de s'enfermer dans sa langue ; au contraire, tous les peuples doivent en proportion de leurs moyens former une communauté avec toutes les autres. Mais cela ne doit pas être le résultat de la disparition progressive des langues dans une seule langue qui serait, dans cette lutte, entièrement victorieuse. Car l'isolement doit bien être rompu, les particularités doivent être conservées³¹⁶.

S'il y a un défi majeur auquel est confronté l'Afrique postcoloniale à la période de la naissance des Etats-nations, c'est bien celui de fédérer les différents groupes ethnolinguistiques autour de ce même idéal qu'est l'identité nationale. Un défi difficilement réalisable d'autant plus qu'il existe, entre les nombreuses composantes ethnolinguistiques qui constituent le continent, des tensions qui, si elles ne découlent pas de la colonisation, sont notamment exacerbées par le pouvoir colonial dont le continent vient de se libérer dans les années 1960-1970. Ces pays qui viennent de se défaire de l'emprise coloniale se lancent dans le processus très complexe que constitue la construction nationale tout en respectant la diversité linguistique, culturelle et religieuse. Une problématique particulièrement épineuse à laquelle se sont heurtés de nombreux pays africains et dont l'aboutissement est plus ou moins réussi selon les pays. Le continent se trouve en effet confronté à des tensions identitaires et les pays africains, dans leur grande majorité, sont durement frappés par les conflits internes qui, très souvent, tirent leurs sources des vecteurs de l'identité tels que la race, la religion et la culture.

En effet, tandis que certains pays ont réussi à mettre en œuvre une politique axée sur la reconnaissance et la préservation des spécificités et singularités identitaires, ethniques, culturelles et religieuses, d'autres ont par contre fini par verser dans « la logique infernale de la stigmatisation, du rejet, de la discrimination, de la marginalisation et de l'élimination individuelle ou collective³¹⁷ ».

³¹⁶ F. SCHLEIERMACHER, *op. cit.*, 1999, p. 105.

³¹⁷ Doudou DIENE, « La question identitaire africaine », *Editorial*, janvier 2010, p. 2. Cet article est consultable sur le site <http://www.afrique-demain.org>

L'un des exemples révélateurs de l'existence de conflits sur fond de tensions identitaires auxquelles le continent est en proie dans le processus des constructions nationales est le génocide, entre Tutsis et Hutus, qu'a vécu le Rwanda en 1994. Cet événement aux dégâts humains considérables ne fait que témoigner de la forte « ethnicisation des sociétés africaines multiculturelles nourrie par les pratiques coloniales et instrumentalisée par des partis politiques³¹⁸ ». C'est alors un truisme que de dire que « l'hétérogénéité ethnique, culturelle, linguistique et religieuse des sociétés africaines³¹⁹ » a mis à rude épreuve les aspirations étatiques en matière de démocratie et de quête identitaire auxquelles elles se sont attelées après les indépendances.

La décision des Etats africains naissants de se modeler et se bâtir autour de la langue impériale – supposée « neutre » et en mesure d'aider à éviter d'éventuels sentiments d'exclusion et de rejet d'une quelconque culture au détriment d'une autre - comme socle des identités nationales - n'est en aucun cas une garantie de la réussite des projets politiques en cours. On remarquera très vite que les langues sont inéluctablement des outils d'affirmation des particularismes qui participent *ipso facto* au « jeu des identifications et des contradictions de soi à l'autre et de l'autre à soi³²⁰ ». La question linguistique, « indissociable de toute construction (ou reconstruction) nationale avec laquelle elle va de pair³²¹ », est au cœur des processus de démocratisation des sociétés africaines. Le refus et/ou les réticences de certaines communautés ethnolinguistiques à se dissoudre dans cette entité que Benedict Anderson désigne sous les termes de « communauté monolithique imaginée³²² » se manifestent d'abord à travers la langue, vecteur incontournable de l'identité. Le Sénégal n'échappe pas à cette réalité bien que le pays, souvent cité en exemple, n'ait pas connu dans la quête de son identité nationale des heurts majeurs découlant des tensions identitaires. Le pluralisme socioculturel y est en effet vécu de façon beaucoup moins conflictuelle que dans la grande majorité des pays africains. Toutefois, il faut noter la présence des velléités de certains groupes ethniques

³¹⁸ *Ibid.*, p. 2.

³¹⁹ René OTAYEK, « L'Afrique au prisme de l'ethnicité : perception française et actualité du débat », *Revue internationale et stratégique* 2001/3, (n° 43), p. 129.

³²⁰ Gabrielle CHAMARAT (dir). Actes de Colloques, *Identités individuelles, Identités collectives*, Caen, Presses Universitaires de Caen, 1995, p. 10.

³²¹ Christian LAGARDE, *Identité, Langue et Nation. Qu'est-ce qui se joue avec les langues ?* Perpignan, Trabucaire, Coll. CAP AL SUD, 2008, p. 96.

³²² Benedict ANDERSON, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996, p. 55. (Traduit de l'anglais par Pierre-Emmanuel Dauzat).

soucieux de l'expansion du wolof ayant « enclenché un processus de déterritorialisation que certains groupes perçoivent comme une menace à leurs identités et à leurs terroirs³²³ ». Ce processus de wolofisation qui semble s'inscrire dans une dynamique irréversible est bien visible dans les « dispositifs étatiques comme l'école, l'administration, les médias, l'urbanisation, l'économie informelle et les réseaux maraboutiques³²⁴ ».

S'il est vrai que le processus de démocratisation n'a jamais été marqué au Sénégal par des tensions intercommunautaires majeures, force est cependant de reconnaître que le pays n'est pas à l'abri de certains défis tels que « la compréhension, la créativité intellectuelle et la vigilance politique inhérentes à toute construction identitaire et à toute aspiration au vivre ensemble » (Doudou Diene, 2010 : 2-3). Des défis considérables dont la réalisation passera inévitablement par la promotion des interactions et des échanges entre les différentes composantes ethnolinguistiques et culturelles constitutives de la nation mais aussi et surtout la nécessité de retisser les liens entre pouvoirs et citoyens.

4.3.2.1. Traduire pour consolider les acquis démocratiques

Pour mieux comprendre le rôle que pourrait jouer la traduction dans la constitution et la consolidation des démocraties africaines en général, rappelons d'emblée cette déclaration de Klinkenberg qui met en exergue le lien étroit qui existe entre la langue et le citoyen et, par ricochet, la constitution de la démocratie :

La langue, en l'occurrence, est une révélatrice. Elle exprime, rend sensible, ou cristallise un grand nombre de problèmes sociaux. Et sur ce terrain, elle est la pire et la meilleure des choses. Elle peut contribuer tant à aggraver qu'à réduire la fracture sociale ; elle peut susciter cette méfiance entre citoyen et monde politique qui fait le lit de l'extrême droite, comme elle peut aussi en préserver ; elle peut

³²³ Souleymane Bachir DIAGNE, « L'avenir de la tradition » : 279-298, in : Momar-Coumba Diop (éd.), *Sénégal. Trajectoires d'un Etat*. Dakar, Codesria, 1992, p. 6.

³²⁴ Ibrahima SARR et Ibrahima THIAW, « Cultures, médias et diversité ethnique. La nation sénégalaise face à la wolofisation », *SUDLANGUES*, n° 18, décembre 2012, p. 2.

*condamner des collectivités entières à l'arriération ou, au contraire, les faire participer à la culture vivante d'aujourd'hui*³²⁵.

Partant de ce postulat de Jean-Marie Klinkenberg qui met en évidence les enjeux sociaux, économiques, éducationnels et sécuritaires de la langue, il en ressort qu'il est « du devoir de tout Etat démocratique de se soucier du langage³²⁶ ». La question qu'il faut dès lors se poser est la suivante : où en sont les Etats africains, le Sénégal en particulier, avec ce devoir ? Le propos n'est pas de voir l'exclusion des langues nationales de l'administration et du système éducatif comme principale cause de tous les problèmes que connaît le Sénégal, loin s'en faut. Mais il convient tout de même de reconnaître que la question linguistique y est pour quelque chose quand on observe la situation politique, sociale, économique, etc. de ce pays et de tous les autres pays africains d'ailleurs. L'observation de la scène politique africaine laisse voir de toute évidence des instabilités qui fragilisent la construction des démocraties et creusent davantage le fossé entre le « citoyen et pouvoirs en principe à son service³²⁷ ».

Le défi majeur des Etats africains libérés de la colonisation qui consiste à construire des démocraties peut dans une certaine mesure s'avérer utopique en raison des barrières qui se dressent entre les citoyens et les pouvoirs politiques. Ces barrières qui engendrent ce fossé sont surtout d'ordre linguistique car la communication adoptée par les appareils étatiques est inefficace et inaccessible pour la simple raison que la langue dans laquelle elle s'effectue n'est comprise que par 20% de la population, dans le cas du Sénégal. L'amélioration des services au citoyen ne peut se faire sans la traduction d'autant plus que le français reste la seule et unique langue officielle, d'où l'intérêt, voire la nécessité, de recourir à la traduction. Elle constitue en effet un outil incontournable pour rétablir le droit de la majorité citoyenne qui se trouve exclue par une minorité restreinte en mesure de communiquer en français et de comprendre les textes qui régissent le fonctionnement de leur nation. Certes, les autorités politiques sénégalaises ont, au cours de ces dernières années, réalisé

³²⁵ Jean-Marie KLINKENBERG, 2001, *op.*, cité, p. 8.

³²⁶ *Ibid.*, p. 51.

³²⁷ Jean-Marie KLINKENBERG, « Résolution commune de l'OPALE, Organismes francophones de Politique et d'Aménagement Linguistiques, relatives à l'accessibilité des textes destinés au citoyen », in Service de la langue française et Conseil de la langue française et de la politique linguistique (éds.), *La communication avec le citoyen : efficace et accessible ?* Actes du colloque de Liège, Belgique, 2009, p. 190.

des avancées importantes dans le domaine de l'éducation et surtout de l'alphabétisation en langues nationales, mais il n'existe aujourd'hui aucune politique d'incitation à la traduction. Il est pertinent d'encourager la traduction qui permet de répondre au droit du citoyen de s'informer, de rétablir une « communication efficace et accessible avec le citoyen, l'un des enjeux majeurs de la démocratie³²⁸ », comme le souligne Michel Hauser.

La situation plurilingue complexe du Sénégal face à laquelle les politiques linguistiques ont montré leurs limites quant à la possibilité de permettre aux citoyens de disposer de leurs langues, de se former, de s'informer et de s'éduquer dans cette dernière n'est pas sans conséquences sur les rapports entre pouvoirs et citoyens. Au Sénégal comme dans tous les autres pays africains où les langues coloniales sont adoptées comme seules langues officielles, la violation consciente ou inconsciente du droit fondamental des citoyens à disposer de leurs langues est une réalité quotidienne. Philippe Blanchet, dans son dernier ouvrage *Discriminations : combattre la glottophobie*³²⁹ paru récemment en 2016, introduit le terme de glottophobie pour décrire ces discriminations linguistiques qu'il juge à juste titre illégitimes tout en rappelant les conséquences humaines et sociales qui en découlent. Il parle à cet effet du « rôle des agents et des instances glottopolitiques » qui, s'ils ne sont pas à l'origine de cette glottophobie, y contribue de façon significative. L'observation des pratiques sociolinguistiques linguistiques dans le contexte africain est particulièrement révélatrice de cette glottophobie institutionnelle dont parle Blanchet en raison du caractère exclusif de la langue pourtant largement minoritaire mais officielle. La particularité de ces discriminations linguistiques est qu'elles passent inaperçues, car inconnues, dans le cas où on ignore son existence ou on ne les voit pas, ou négligées, en ce sens qu'on n'y accorde aucune importance quand on en voit³³⁰. Ce deuxième cas renvoyant à ce que l'on pourrait appeler les discriminations linguistiques inconscientes est une réalité ancrée dans la vie quotidienne de la grande majorité des citoyens sénégalais dont seuls plus ou moins 20% comprennent le français.

³²⁸ *Ibid.*, p. 151.

³²⁹ Philippe BLANCHET, *Discriminations : combattre la glottophobie*, Paris, Textuel, Coll. Petite Encyclopédie critique, 2016, 192 pages.

³³⁰ *Ibid.*, p. 12.

Dans le contexte sénégalais, la problématique de l'accessibilité aux documents officiels exclusivement rédigés en français a des conséquences sur la vie politique, économique et sociale des citoyens. Rappelons, à titre d'exemple, le cas de ce citoyen d'ethnie peul qui, désireux d'élargir son élevage, décide de passer son permis de conduire pour mieux s'occuper de son cheptel et répondre aux besoins économiques de son terroir. Arrivé devant l'examineur qui lui pose cette question préliminaire : *luy excès de vitesse ? / qu'est-ce que l'excès de vitesse ?* Question à laquelle il répond (dans sa langue) je ne sais pas, lui ayant valu son ajournement. Cet exemple provoquera à coup sûr l'hilarité chez tout Sénégalais, mais ils seraient très peu à souligner qu'il y a là un droit des plus élémentaires d'un citoyen qui est bafoué : celui de s'informer et/ou de se former dans sa propre langue. Les exemples allant dans ce sens abondent avec tous comme caractéristique commune de replacer la question de la langue au cœur des nombreux obstacles et freins que connaît aujourd'hui la société sénégalaise dans certains domaines. Il ne s'agit pas de démontrer que faire passer les permis de conduire dans les langues nationales mettrait un terme aux fréquents accidents de la route dans lesquels des centaines de personnes laissent leur vie chaque année. Mais il convient de reconnaître que la question linguistique est dans ce cas comme dans bien d'autres dans la mesure où la très grande majorité des conducteurs n'ont aucune connaissance de la langue française dans laquelle le code est rédigé. Mettre ces textes à la disposition des citoyens dans leurs propres langues reviendrait à respecter les droits des citoyens, outre les conséquences sociales et économiques qui en découleraient.

Mais le citoyen n'a pas que des droits, il a aussi des devoirs envers sa société. Là encore la traduction retrouve toute sa place et son importance dans l'articulation langue, citoyen, démocratie. Peut-on exiger du citoyen lambda qu'il connaisse les textes de loi qui régissent le fonctionnement de sa nation si ces derniers sont exprimés dans une langue dont il n'a absolument aucune connaissance ? A ce célèbre adage « nul n'est censé ignorer la loi », n'a-t-il pas le droit de répliquer qu'« à condition que cette loi soit dite dans une langue qu'on connaît ? » (Cissé 2011). Cette réalité typiquement africaine montre la nécessité de recourir à la traduction dont l'apport consistera ici à replacer les citoyens au cœur de la construction démocratique, mais également à faire évaluer les rapports entre citoyens et élus de la République. Dans ce contexte politique particulièrement tendu dans lequel a fini de s'instaurer un climat pour le moins conflictuel entre gouvernants et gouvernés, repenser le rôle et la place des citoyens dans la construction des démocraties en Afrique est

essentiel. Adopter une démarche politique inclusive qui replace les citoyens dans les centres de décision, les réconcilier avec les autorités politiques passe inexorablement par des initiatives à deux niveaux. Il s'agit, d'une part, de renforcer les politiques d'alphabétisation en langues nationales à l'endroit des adultes et, d'autre part, de traduire tous les textes de loi pour leur permettre de connaître leurs droits, mais également d'accomplir leurs devoirs.

François Ost, parlant de « paradigme traductif³³¹ », revient longuement sur la portée politique de la traduction comme une pratique susceptible de contribuer au progrès de la gouvernance. Cette notion de bonne gouvernance est en effet particulièrement présente dans la sphère politique sénégalaise au cours de ces dernières années, devenant ainsi des slogans de campagne et une des préoccupations principales des autorités politiques. Cette bonne gouvernance et la constitution de la démocratie ne sauraient se construire sans l'implication des citoyens traditionnellement exclus auxquels il faut redonner voix au chapitre. L'importance insigne de la traduction, sa capacité à affecter les réalités socio-politiques caractérisées par la méfiance entre citoyen et pouvoirs et les fractures sociales ne sont plus à justifier. Elle constitue un outil de réconciliation qui participe de la résolution des conflits, aidant à retisser les liens plus que problématiques entre le citoyen et ses représentants. Dans le contexte plurilingue sénégalais où la langue dominante, le français, est pourtant largement minoritaire et constituant un outil d'exclusion des masses populaires, la traduction représente un moyen de ré(intégration) et d'implication dans les débats de société. Elle représente à la fois prise de conscience et acte de reconnaissance de la diversité linguistique et culturelle qui reste, *de facto*, le gage de « l'exercice de la démocratie et l'intégration sociale³³² ». Mais l'apport de la traduction à la constitution et à l'exercice de la démocratie ne se limite pas à cette dimension politique, elle présente aussi des enjeux culturels au vu des différences ethnolinguistiques qui composent la nation sénégalaise. D'où toute l'importance et la légitimité d'adopter une politique de la traduction qui se présente comme une alternative efficace pour arriver à ce dialogue interculturel. L'importance de la traduction est capitale dans les dialogues interculturels car cette dernière, comme le déclare Henri Meschonnic,

³³¹ F. OST, *op. cit.*, 391.

³³² Stephan BREIDBACH, « Le plurilinguisme, la citoyenneté démocratique en Europe et le rôle de l'anglais », *Division des Politiques linguistiques, Conseil de l'Europe, Strasbourg*, 2003, p. 8.

constitue « aujourd’hui plus que jamais l’élément de l’échange et de la connaissance entre les cultures, et à l’intérieur de chaque culture³³³ ».

4.3.2.2. Traduire pour décloisonner et libérer les cultures locales

A la traduction revient la tâche de faire dialoguer les cultures par-delà les différences et les divergences³³⁴.

Il est sans doute possible de répondre par l’affirmative à la question de savoir si le rôle de la traduction n’est pas sous-estimé dans les processus de démocratisation et de construction nationale du Sénégal postcolonial. Les questions linguistiques se sont pourtant toujours invitées aux débats nationaux, mais l’idée de recourir à la traduction pour en faire un véritable moyen de médiation dans le cadre d’une politique de promotion des échanges entre cultures locales n’est pas encore à l’ordre du jour. La traduction trouve pourtant tout son sens dans cette diversité linguistique et culturelle qu’abrite le Sénégal d’autant plus qu’il y existe aujourd’hui une production littéraire en langues nationales dont l’importance est certes à relativiser en fonction de la langue en question. L’usage écrit des langues nationales y est une réalité et chaque communauté linguistique et culturelle a de plus en plus tendance à écrire dans sa propre langue pour véhiculer des valeurs culturelles qui lui sont propres. Le patrimoine littéraire sénégalais, qui s’est donc construit et qui continue de se construire dans la diversité culturelle, gagnerait à être accessible dans les différentes langues nationales et pour chaque groupe ethnique. Le recours à la traduction pour encourager les échanges culturels dans le contexte plurilingue sénégalais répondrait à un double besoin, d’abord collectif et ensuite individuel, comme le fait remarquer Dominique Colas :

Le droit à chaque culture de s’assurer une audience universelle et le droit pour chaque individu d’une culture donnée d’accéder à la culture des autres³³⁵.

³³³ Henri MESCHONNIC, *op. cit.*, p. 32.

³³⁴ Gisèle SAPIRO (dir). *Translatio. Le marché de la traduction en France à l’heure de la mondialisation*, Paris, CNRS éditions, collection « Culture et Société », 2008, p. 8.

³³⁵ Dominique COLAS, « Les politiques d’aide à la traduction », in Françoise Barret-Ducrocq (dir.), *Traduire l’Europe*, Paris, Payot, 1992, p. 111.

La traduction doit servir à remédier au décloisonnement des productions littéraires et permettre la circulation et la transmission des valeurs culturelles entre les différentes composantes ethnolinguistiques à l'échelle nationale. Ainsi, traduire l'abondante littérature écrite pulaar vers le wolof reviendrait à rendre cette littérature accessible à un plus grand nombre de locuteurs, vu le poids démographique de cette langue. Le dialogue des cultures ne peut se concevoir, dans les sociétés africaines hétérogènes à bien des égards, sans la traduction qui constitue le meilleur « relais entre deux univers culturels³³⁶ » en mesure d'inscrire, souligne Françoise Barret-Ducrocq, dans « les civilisations hétérogènes le sens de l'Autre en même temps que le sens des valeurs communes³³⁷ ». Dans le contexte africain, en général, et sénégalais, en particulier, envisager une politique de la traduction dans l'optique du dialogue interculturel s'avère plus que nécessaire et son impact sur la cohésion sociale serait considérable. La prise en compte d'un volet traductif dans la politique linguistique est la voie royale susceptible d'instaurer le dialogue entre les cultures nationales et de faciliter la diffusion des valeurs communes entre ces dernières. La traduction revêt un enjeu purement culturel assumant dans ce sens un « rôle dynamique et transformateur des deux cultures en présence³³⁸ » avec un impact certain sur la culture d'accueil.

La traduction occupe une place centrale dans la « construction culturelle » et l'aménagement de la cohabitation pacifique des cultures dans leur diversité et l'inscrire dans la politique linguistique sénégalaise pourrait contribuer à renforcer la cohésion sociale déjà existante. Plutôt que de donner aux langues nationales le même poids démographique, l'apport de la traduction se mesure dans sa capacité à redéfinir les rapports entre ces langues et à changer ainsi le regard que les groupes ethnolinguistiques portent les uns sur les autres. L'expansion irréversible du wolof à l'échelle nationale subie par les minorités linguistiques est en effet souvent perçue par ces dernières comme une tendance à l'unification réductrice des cultures locales. Cette situation ne manque pas d'aboutir à des revendications linguistiques et, par ricochet, culturelles de la part des différentes composantes linguistiques qui éprouvent le sentiment d'être exposées à une domination. Mamadou Cissé nous décrit bien la vision de certains groupes linguistiques vis-à-vis de l'expansion du wolof :

³³⁶ Jean-françois HERSENT, « Traduire : rencontre ou affrontement entre cultures », *Hermès, La Revue* 2007/3 (n° 49), p. 161.

³³⁷ Françoise BARRET-DUCROCQ, *op. cit.*, 1992, 235.

³³⁸ François OST, 2009, *op. cit.*, p. 324.

Il y a toujours eu des résistances face à cette vague de wolofisation massive qui constitue une menace réelle pour les autres langues locales. Certaines langues sont transmises sans difficultés, tandis que d'autres se perdent en route, lors du passage d'une génération à l'autre, ou ont déjà entamé un processus de disparition. C'est le cas du paloor (groupe cangin) qui ne se pratique presque plus, et de plusieurs autres variétés de séreer. Cette résistance est très forte chez les Joola, les Haal-pulaar et les Séreer qui sont les plus réticents à pratiquer le wolof dans leur cercle familial. Les wolofs sont considérés par ces ethnies comme des gens arrogants, assimilateurs et dominateurs³³⁹.

Ces propos montrent que l'expansion de la langue wolof s'accompagne de l'expansion et/ou de la domination de la culturelle qu'elle véhicule et qui a tendance à faire disparaître les spécificités locales. Ce processus de wolofisation effréné n'est pas sans conséquence sur les rapports et les perceptions interethniques au vu des jugements – « arrogants », « assimilateurs » et « dominateurs » - que certains groupes ethniques ont des locuteurs de la langue dominante. Jugements qui transcendent l'aspect linguistique qui n'est qu'une des nombreuses manifestations de la domination culturelle. De ce rapport statutaire entre langue dominante et langue dominée naissent des rapports sociaux plus ou moins tendus entre les différentes composantes ethnolinguistiques qui remettent en cause la diversité culturelle. La question linguistique ouvre la voie à des tensions sociales, psychologiques et culturelles antagonistes comme le souligne Pierre Bourdieu qui considère que « les échanges linguistiques sont aussi des rapports de pouvoir symboliques où s'actualisent les rapports de force entre les locuteurs ou leurs groupes respectifs³⁴⁰ ». C'est face à ce défi du dialogue interculturel que la traduction devrait être adoptée comme une condition *sine qua non* dans la construction de la paix sociale et de l'harmonie nationale. Julia Kristeva³⁴¹ aborde cet aspect indispensable, nécessaire de la traduction dans la vie commune. Elle doit, suggère cette dernière, être adoptée dans les contextes multilingues comme un « outil de dialogue entre les cultures pour devenir en quelque sorte le bouclier de la pluralité culturelle ». L'apport de la traduction dans la

³³⁹ Mamadou CISSE, « Langues et glottopolitique au Sénégal », *Ethiopiennes-Revue négro-africaine de Littérature et de Philosophie*, n° 87, 2011, p. 3.

³⁴⁰ Pierre BOURDIEU, *Ce que parler veut dire*, Paris, Editions Fayard, 1982, p. 14.

³⁴¹ Citée par Michel MOREAU, *op., cit.*, 2011, p. 45.

constitution d'un espace culturel commun est primordial. Il faut cependant dépasser, comme le démontre François Ost (2009 : 324), cette conception étroitement instrumentale de la traduction et la voir comme un moyen de promotion des identités culturelles au sein de la culture nationale. C'est dans ce sens, parlant de la légitimité des politiques de la traduction dans les sociétés culturellement hétérogènes, qu'abonde Dominique Colas qui considère que :

*Aider à la traduction d'un ouvrage d'une langue à une autre, c'est assurer la pérennité d'une culture, en garantissant la connaissance et la diffusion*³⁴².

Mais la réflexion au rôle de la traduction à l'heure des défis du « vivre ensemble » et de l'unité dans la diversité ne doit pas se restreindre à cette seule fonction de cette pratique à faire dialoguer les cultures nationales. Elle doit aussi être conçue comme un moyen au service de la valorisation des langues et cultures minoritaires dont les littératures écrites ne sont pas au même niveau de développement que le wolof ou le pulaar.

4.3.2.3. Traduire pour valoriser les minorités linguistiques et culturelles

Le choix de faire du français la langue officielle du pays a toujours été accompagné par une réelle volonté de promouvoir et de défendre les langues locales dans leur pluralité. Cette volonté semble renforcée au lendemain des indépendances par les défenseurs des langues locales comme Cheik Aliou Ndao, Cheikh Anta Diop, Pathé Diagne³⁴³, entre autres, qui réclament le respect et l'introduction de ces dernières à l'école sénégalaise en construction. La politique linguistique sénégalaise est dès lors marquée par des velléités et des « plaidoyers en faveur de la sauvegarde des

³⁴² Dominique COLAS, *op. cit.*, 1992, p. 101.

³⁴³ Ces derniers, sont parmi les défenseurs des langues nationales sénégalaises les plus connus. Toutes les œuvres sont aujourd'hui citées comme des références dans ce domaine. Il se sont illustrés différemment chacun dans son domaine. Cheikh Anta Diop, pourtant égyptologue et anthropologue, a accordé une place importante dans la traduction des domaines scientifiques et textes vers le wolof.

Cheik Aliou NDAO, écrivain, dramaturge, romancier, est connu pour sa contribution dans la création du premier syllabaire wolof, mais également comme auto-traducteur. Ses premières publications en langue française mais il a décidé plus tard de ne désormais écrire qu'en wolof, langue dans laquelle il a publié ces derniers romans.

Pathé DIAGNE est linguiste spécialisé et a publié des ouvrages et articles sur les langues africaines et sénégalaises dont il est toujours un fervent défenseur.

langues régionales ou en faveur des minorités linguistiques³⁴⁴ ». S'il est vrai que toutes les langues codifiées sont reconnues depuis le début des années 2000 comme des langues nationales, force est de constater qu'elles ne disposent pas toutes du même poids démographique ni du même niveau de développement en termes de production littéraire écrite.

Envisager une politique de la traduction dans le cas du Sénégal reviendrait à aller au-delà du simple dialogue interculturel car, tout en faisant dialoguer les cultures, la traduction contribue à féconder les langues minoritaires. Il convient ici de reconnaître les efforts considérables consentis par les autorités politiques pour la création des conditions linguistiques et culturelles favorables au dialogue entre les cultures à l'échelle nationale. Les actes posés dans ce sens se situent à deux niveaux. D'une part, il s'agit de la prise en compte des langues nationales et surtout minoritaires, toutes dotées de graphies accessibles aux locuteurs de toutes les composantes ethnolinguistiques, dans les nombreux programmes d'alphabétisation initiés sur le territoire national depuis l'indépendance. La reconnaissance de ces différents groupes dans leur dimension linguistique et culturelle constitue des actes préalables à toute aspiration au dialogue interculturel qui peuvent être interprétés comme gage de stabilité et de cohésion sociale, du développement d'une littérature écrite, de l'élargissement des compétences langagières à d'autres domaines d'activité. D'autre part, toujours dans sa volonté d'instaurer un environnement propice au dialogue des cultures, le Sénégal semble lentement mais sûrement prendre conscience de l'importance de la traduction comme activité médiatrice dans le contexte de pluralité des langues et des cultures qui le caractérise. Cette prise de conscience a donné lieu à la mise en place en 2015 d'un dispositif de traduction simultanée au niveau de l'Assemblée nationale, institution dans laquelle, il est important de le souligner, les débats étaient jusque-là dominés le français et le wolof. Une politique qui est d'autant plus salutaire que sa démarche est innovante en ce sens qu'elle vient rompre cette hégémonie du français et du wolof et prendre en compte les autres langues nationales avec des systèmes de transferts multidirectionnels français-langues nationales, langues nationales-français et enfin langues nationales-langues nationales.

³⁴⁴ Lieven D'HULST et Michael SCHREIBER, « Vers une historiographie des politiques des traductions en Belgique durant la période française », *Target : International Journal of Translation Studies*, 2014, p. 3.

La traduction ne saurait en effet laisser indifférentes toutes ces langues minoritaires souvent dépourvues d'une littérature écrite, bien que jouissant du même statut que le wolof, le pulaar, le sérère, le diola, etc. Son impact est immédiat dans la mesure où en traduisant du wolof, du pulaar vers le balante, le hassaniya, le mancagne, pour ne citer que celles-là, ces langues s'ouvrent à de nouvelles sphères d'activité et se développent « les terminologies, les concepts spécifiques ainsi que les vocabulaires qui leur sont particuliers³⁴⁵ ». L'enjeu de la traduction serait donc de poser les jalons du développement d'une littérature écrite pour ces langues absentes de la sphère littéraire sénégalaise et ayant un très faible lectorat. A ce stade, ce qui importe est plus de conférer à ces langues le statut de langues écrites par-delà leur seul statut de langue nationale qu'elles peuvent revendiquer au même titre que les langues les plus parlées dont le wolof ou le pulaar depuis 2001.

Ces dernières langues qui ont vocation de langues de communication interethnique doivent servir de locomotive permettant d'assurer la survie des minorités linguistiques à cette « guerre des langues³⁴⁶ ». L'importance de ce contact interlinguistique se mesure plus à travers le processus de normalisation des langues minoritaires, dépourvues de littérature écrite et vers lesquelles sont rendus les contenus culturels, scientifiques, techniques etc., qu'à leur poids démographique ou au nombre de lecteurs dont elles disposent. La traduction, « ce processus par lequel s'éprouvent et se confrontent les langues³⁴⁷», est un mouvement hautement enrichissant pour les langues et cultures d'accueil qu'elle n'a de cesse de façonner. En effet, de ces épreuves et confrontations naissent des conséquences aussi inévitables que positives sur la culture, et plus particulièrement, sur la langue-cible dont la traduction contribue à combler les insuffisances. Au risque de se voir condamnées à rester des langues minoritaires, folkloriques et de seconde zone, la traduction à un rôle capital à jouer dans le combat contre l'exclusion de ces dernières des secteurs d'activités importants pour la vie des collectivités, comme le souligne Jean-Marie Klinkenberg :

Pour remplir les fonctions qu'on attend d'elle, une langue doit pouvoir intégrer des formes et des contenus nouveaux et s'inscrire dans le cadre de pratiques en

³⁴⁵ François OST, *op. cit.*, 2009, p. 325.

³⁴⁶ Luois-Jean CALVET, *op. cit.*, 1999.

³⁴⁷ Solange HIBBS-LISSORGUES, Monique Martinez (éds.), *Traduction, Adaptation, Réécriture dans le monde hispanique contemporain*, Presses Universitaires du Mirail, 2006, p. 12.

*mutation. Par ailleurs, pour rester dynamique dans un contexte nouveau, une langue doit voir ses énoncés circuler adéquatement le long des canaux techniques mis au point par la civilisation dans laquelle elle entre*³⁴⁸.

La traduction a cette capacité à permettre aux langues minorées de répondre aux exigences des sociétés modernes en mutation en leur permettant de s'inscrire progressivement dans le processus d'acquisition du statut de langue scientifique, technique et littéraire. La traduction est un instrument incontournable dans le processus de construction des langues qu'elle féconde et fertilise à force de les mettre à l'épreuve avec d'autres langues et cultures étrangères. L'opération traductive, en confrontant les langues, assume cette « fonction formatrice » pour la langue-cible dans la mesure où elle contribue à « industrialiser³⁴⁹ » la langue, c'est-à-dire à la doter des outils que le monde contemporain rend nécessaires ». C'est ce même rôle formateur qu'a joué le latin qui a largement profité autant au français qu'à l'anglais, deux langues que l'activité traductive a contribué à rendre « adultes et majeures³⁵⁰ » et à en faire des langues universelles. Cette idée de faire de la traduction un moyen de développer les langues et leurs littératures écrites a bien marqué l'évolution des langues aujourd'hui à vocation internationale. Des romantiques allemands avec leur volonté de conférer, à travers le *bildung*, « à leur culture embryonnaire la vocation universalisante de carrefour de toutes les cultures » au poète-traducteur catalan J. Carner (1884-1970) « ardent partisan de la traduction aux fins de féconder la langue catalane » (F. Ost 2009 : 325), est défendue la même conception de la traduction. L'apport d'une politique de la traduction pour les langues locales et minoritaires se situe à deux niveaux : du point de vue littéraire, la traduction contribue à faire une place à ces dernières sur le marché de la littérature nationale et, du point de vue scientifique, elle participe à la construction des langues savantes, de communication scientifique et technique. En effet dans ces contacts entre langues, de surcroît au poids démographique et au niveau de

³⁴⁸ Jean-Marie KLINKENBERG, 2011, *op. cit.* p. 130.

³⁴⁹ *Ibid.*, p. 132.

³⁵⁰ *Ibid.*, p. 19.

développement différents, « les exemples d'emprunts et de calques ne manquent pas, et deviennent même un phénomène presque systématique surtout dans la terminologie scientifique³⁵¹ ».

Penser une politique de la traduction devrait découler de cette volonté de répondre à trois préoccupations majeures : politique, culturelle et linguistique. Trois champs qui peuvent aider à mesurer la place de la traduction dans la société sénégalaise. En effet, l'adoption du principe du multilinguisme n'a pas toujours été suivie d'initiatives publiques visant à encourager, par le biais de la traduction, les échanges culturels au niveau local. Il convient de rappeler que cette décision en 2015 de mettre en place un système de traduction simultanée à l'Assemblée nationale est la première initiative d'une telle envergure en matière de traduction. Il serait intéressant, après ces réflexions de la traduction comme vecteur incontournable dans les mouvements sociaux et les échanges interculturels et de la traduction comme moyen efficace dans le développement langues minorées, de porter un regard sur la place de la traductologie et de l'enseignement de la traduction en Afrique et au Sénégal aux fins de mieux percevoir l'importance qui leur y est accordée.

4.4. La traductologie en Afrique / au Sénégal : bref état des lieux et perspectives

La pratique de traduction qui acquiert une importance de plus en plus grandissante à travers le continent africain n'est que très peu, ou pas du tout, accompagnée de réflexions théoriques. Si la traductologie a fini par se faire une place de choix dans l'espace universitaire maghrébin, plus ou moins dans la partie anglophone d'Afrique, la partie francophone du continent, quant à elle, semble accorder peu d'importance à cette discipline qui peine à être reconnue dans son espace universitaire. On remarquera dès lors l'absence d'une réflexion sur la théorie et la pratique de la traduction, aspects complémentaires car la traductologie s'intéresse aussi bien au processus qu'au résultat de la pratique traduisante. Cette complémentarité est abordée par Jean-René LADMIRAL qui récuse le clivage entre la théorie et la pratique estimant que « les intuitions des traducteurs ne sont pas

³⁵¹ Jesus M. ZABALETA, « Traduction et normalisation linguistique », *Association de Traducteurs, Correcteurs et Interprètes de Langue Basque*, 2002, p. 3. Article disponible sur ce lien : <http://www.eizie.eus/fr/Argitalpenak/Senez/20021001/zaba3/inprimatzeko> consulté le 10/11/2016. L'auteur décrit dans cet article la place centrale jouée par la traduction dans l'expansion des langues européennes qui se sont enrichies du point de vue terminologique grâce aux contacts entre elles mais aussi avec des langues non européennes. Elle revient largement, avec des exemples précis, sur la capacité de la traduction à féconder les langues sans pour autant altérer leurs origines germanique, slave, latin, etc.

nécessairement aveugles théoriquement et que les concepts des théoriciens ne restent pas forcément vides de toute pratique³⁵² ». Dans un article intitulé « A quoi sert la traductologie ? », Christine Durieux³⁵³ rappelle la capacité de cette discipline à mettre en lumière les mécanismes cognitifs et, donc, en rendant possible une meilleure compréhension du processus de traduction. Elle attribue ainsi une triple utilité à la traductologie : d'abord, elle permet d'améliorer la méthodologie de la traduction, ensuite, elle permet de faire progresser la didactique de la traduction et, donc, de la formation des traducteurs. Enfin, elle constitue un facteur de qualité des traductions en ce qu'elle contribue à faire prendre conscience aux praticiens des fondements théoriques qui légitiment la méthode et des impératifs qui justifient les procédures de nature à assurer la qualité des traductions.

Andrew Chesterman³⁵⁴ abonde dans le même sens quant à l'intérêt et l'utilité de la traductologie. Outre ces points relatifs à l'amélioration de la qualité des traductions, il situe l'apport de la traductologie dans sa contribution à la mise en place d'une politique optimale de traduction dans une communauté multilingue, soit locale soit globale. La traductologie revêt, selon ce dernier, toute sa dimension sociale en ce sens qu'elle constitue un outil de valorisation de la position des traducteurs dans la vie sociale, mais également d'analyse des besoins de traduction sur le marché local, national et international. Au Sénégal comme en Afrique, le défi majeur qui se présente pour la traductologie est son intégration dans les programmes d'enseignement universitaire au même titre que la traduction. Sa reconnaissance et son enseignement dans les universités sont incontournables pour en faire un moyen de promotion des langues nationales. L'institutionnalisation de la traductologie dans l'espace universitaire africain ainsi que le développement d'une théorisation en faveur des langues africaines ne peuvent se faire de façon efficace sans la prise en compte du caractère interdisciplinaire de cette dernière.

Cet élargissement interdisciplinaire s'impose d'autant plus que, comme le rappelle Jean-René LADMIRAL, la linguistique à elle seule ne suffit pas pour élaborer une théorie, une « science » de

³⁵² Jean-René LADMIRAL, *Traduire : théorèmes pour la traduction*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1979, p.7.

³⁵³ Christine DURIEUX, « La traductologie : une discipline limitrophe », in Michel BALLARD (dir.), *Qu'est-ce que la traductologie*, Artois Presses Université, 2006, p. 103.

³⁵⁴ Andrew CHESTERMAN, « Vers une traductologie poppérienne », in Michel BALLARD (dir.), *Qu'est-ce que la traductologie*, Artois Presses Université, 2006, p. 172.

la traduction. Son apport se limitant à fournir une méthodologie et des outils de conceptualisation³⁵⁵. La traductologie est une discipline limitrophe, pour reprendre les termes de Christine Durieux, qui se nourrit d'autres disciplines connexes qui ont fini d'acquérir droit de cité tant dans le domaine de la recherche que de l'enseignement dans l'espace universitaire africain. Il s'agit d'un condensé de disciplines, d'un regroupement de travaux thématiques³⁵⁶ au vu de son ouverture à d'autres disciplines débordant du cadre théorique telles que la littérature comparée, la philosophie, la sociologie, la psychologie cognitive, les études culturelles et postcoloniales, etc., dont elle ne cesse de s'inspirer. Cette ouverture de la traductologie, ses contacts et interactions avec d'autres disciplines ne sont pas sans conséquences sur son développement et son évolution. Daniel Gile estime à juste titre que l'interdisciplinarité de la traductologie présente un certain nombre d'avantages qui ont pour noms « découverte réciproque d'idées, de théories et de méthodes, possibilités de diffusion des idées et travaux au-delà du cercle restreint des spécialistes, regards croisés sur des phénomènes communs et plus grande créativité dans la recherche³⁵⁷ ». La notion de discipline autonome se retrouve, de fait, fortement affaiblie si bien que l'interdisciplinarité constitue pour la traductologie le gage d'un « ressourcement conceptuel et méthodologique³⁵⁸ ». En tout état de cause, il convient de reconnaître que la traductologie commence depuis peu à bénéficier d'un regain d'intérêt à travers le continent africain. Certes, ce continent où la traduction – qu'elle soit écrite ou orale, qu'il s'agisse des traductions partielles ou des traductions-palimpsestes³⁵⁹ – constitue une activité ancrée dans le quotidien des populations s'est pendant longtemps passée de la traductologie, de belles perspectives semblent désormais se dessiner pour cette discipline.

4.4.1. Les prémisses d'une discipline naissante

³⁵⁵ Jean-René LADMIRAL, *op. cit.*, 1979, p. 8.

³⁵⁶ Daniel GILE, « Regards sur l'interdisciplinarité de la traductologie », in Michel BALLARD (dir.), *Qu'est-ce que la traductologie*, Artois Presses Université, 2006, p. 110.

³⁵⁷ *Ibid.*, p. 113.

³⁵⁸ Lieven D'HULST, « L'apport des études de traduction aux études littéraires francophones : enjeux et limites de l'interdisciplinarité », in Michel BALLARD (dir.), *Qu'est-ce que la traductologie*, Artois Presses Université, 2006, p. 82.

³⁵⁹ *Ibid.*, p. 84.

Il est toutefois une interrogation que je me surprends à formuler en constatant que là où la traductologie bénéficie d'un statut officiel, c'est dans les sociétés plurilingues ou des pays de langues à petite diffusion où la question de la traduction se pose au quotidien³⁶⁰.

Partant de cette affirmation on est bien en mesure de parler d'un paradoxe africain. Une position d'autant plus défendable que ce continent pourtant foncièrement plurilingue est loin d'être un espace de réflexion traductologique par excellence. Il faut même dire que la traductologie, en tant que domaine de recherche et d'enseignement, est pendant longtemps restée une discipline de peu d'intérêt, totalement absente de l'espace universitaire et des activités scientifiques à travers le continent africain de manière générale. Bien que la communication inter-langues soit dans cet espace une pratique ancrée dans les activités quotidiennes des populations, les universités africaines, dans leur grande majorité, ont longtemps fait abstraction de la traductologie. Cette discipline, « apparue au XXe siècle et qui forme aujourd'hui un champ de recherche étendu et ouvert dont l'objet est d'étudier la traduction dans toutes ses manifestations³⁶¹ », pourrait pourtant, dans une certaine mesure, constituer un apport considérable pour les politiques linguistiques nationales mais également pour les langues africaines elles-mêmes. Mais ce manque d'intérêt vis-à-vis de la traductologie peut en partie s'expliquer par la situation de la traduction à laquelle elle est intimement liée et qui, trop souvent, fait office de parent pauvre dans les programmes universitaires. Il est, toutefois, à noter que les théories postcoloniales de la traduction tendant à voir le texte africain sous l'angle d'une « écriture singulière, puisant dans plusieurs langues, créant une langue tierce, celle de l'auteur³⁶² » semblent ouvrir la voie à une discipline qui s'inscrit dans une certaine dynamique. C'est ainsi que Paul Bandia note l'intérêt grandissant vis-à-vis de la traduction au niveau du continent en déclarant :

³⁶⁰ Delphine CHARTIER, « La traductologie à l'université : une grande absente », in Ballard (éd.) *Qu'est-ce que la traductologie ?* Artois Presses Université, 2006, p. 292.

³⁶¹ Mathieu GUIDERE, Introduction à la traductologie. Penser la traduction : hier, aujourd'hui, demain, Editions De Boeck, Collection Traducto, 2008, pp. 9-12.

³⁶² Taina TERVONEN, « Traduire le pluriel », *Africultures*, 2003/1 (n° 54), p. 51.

*L'histoire de la traduction comme domaine de recherche et d'enseignement en traductologie est relativement jeune et tente encore de définir ses objectifs et sa méthodologie*³⁶³.

La traductologie est en effet une discipline naissante qui est en train de progressivement se faire une place aussi bien dans les programmes d'enseignement que dans l'organisation des journées scientifiques à travers le continent. S'il est vrai que la traduction existait déjà dans les programmes de certaines universités africaines, il est cependant à noter que les associations de traductologues encourageant les rencontres scientifiques étaient absentes à l'échelle africaine. Une telle association n'a officiellement vu le jour que très récemment avec la fondation de ATSA³⁶⁴ (Association for Translation Studies in Africa) en septembre 2016 à l'université de Nairobi au Kenya. Une initiative qui présage d'un bel avenir pour une discipline qui envisage d'explorer les différentes perspectives qu'offrent les langues africaines dans le domaine de la traduction. L'étude de la traduction y est encouragée dans tous les sens, rompant avec cette seule démarche unidirectionnelle langue européenne/langue africaine et vice-versa et en prenant largement en compte la traduction entre les langues africaines elles-mêmes.

Au Sénégal, cet intérêt vis-à-vis de la traductologie peut être constaté à deux niveaux : il s'agit, d'une part, de sa récente prise en compte dans les enseignements universitaires (cf. *L'enseignement de la traduction au Sénégal*) dont elle est pourtant pendant longtemps restée à l'écart et, d'autre part, de son intégration lente mais progressive dans le champ de réflexion universitaire. Mais à la différence des programmes d'enseignement de la traduction, les différents colloques et rencontres universitaires tenus au niveau national ont la particularité d'accorder une place privilégiée aux langues nationales. La traductologie est, comme le souligne Claude Bocquet, en train de « définir son champ de déploiement³⁶⁵ » en Afrique, champ qui ne peut se passer des langues africaines qui constituent une perspective des plus prometteuses pour l'avenir de cette

³⁶³ Paul BANDIA, « Esquisse d'une histoire de la traduction en Afrique », *Meta : journal des traducteurs*, vol. 50, n° 3, 2005, p. 958.

³⁶⁴ <https://atranslationstudiesafrica.wordpress.com/>

³⁶⁵ Claude BOCQUET, « Traduite puis enseigner avant d'induire une théorie : Le paradoxe historique de l'école de Genève », in Ballard (éd.) *Traductologie et enseignement de la traduction à l'université*, Artois Presses Université, 2009, p. 182.

discipline. Il convient en effet de souligner que la traductologie est loin d'occuper une place de première importance dans les abondantes études menées au niveau des universités sénégalaises. D'où l'intérêt de l'enseignement de la traductologie qui, outre son apport à la formation des traducteurs, a pour défi majeur de susciter davantage d'intérêts chez les étudiants envers une discipline qui, il faut le dire, ne cesse de faire l'objet de recherches doctorales au Sénégal.

4.4.2. Traductologie et enseignement de la traduction au Sénégal

Au Sénégal, l'enseignement de la traduction a toujours été pour l'essentiel assuré par deux filières : les départements de langues et LEA. L'offre de formation s'est récemment enrichie avec la création à l'université Gaston Berger de Saint-Louis du Master en Traduction et Interprétation de Conférence (MATIC) dont la vocation est de former des traducteurs professionnels.

4.4.2.1. Les départements de langues

Au Sénégal, la traduction jouit d'une longue tradition dans les départements d'enseignement des langues étrangères où elle « répond à une préoccupation toute axée sur la langue dont elle contribue à l'apprentissage³⁶⁶ ». L'enseignement de la traduction s'inscrit dans une perspective pédagogique et les compétences linguistiques des apprenants sont mises à l'épreuve à travers deux exercices : le thème et la version. Il s'agit de ce qu'Yvon Keromnes appelle « traduction universitaire³⁶⁷ » et que Daniel Gouadec décrit comme « des exercices linguistiques portant généralement sur des textes littéraires³⁶⁸ » et qui « n'ont absolument rien à voir avec la traduction professionnelle³⁶⁹ ». La différence de perspective entre la traduction pédagogique et la traduction professionnelle est aussi abordée par Christine Durieux qui les place dans deux registres respectifs opposés à savoir la théorie linguistique et la théorie interprétative de la traduction³⁷⁰. Si de

³⁶⁶ Christine DURIEUX, « L'enseignement de la traduction : enjeux et démarches », *Meta : Journal des traducteurs / Meta : Translators' Journal*, vol. 50, n° 1, 2005, p. 37.

³⁶⁷ Yvon KEROMNES, « Traduction professionnelle et enseignement de la traduction en France », SLT Université Lille III. *La traduction : de la linguistique à la didactique*, 2009. Publié en ligne en 2010, p. 1.

³⁶⁸ Daniel GOUADEC, *Profession : traducteur*, Paris, La Maison du Dictionnaire, 2009, p. 12.

³⁶⁹ *Ibid.*, p. 2.

³⁷⁰ Christine DURIEUX, *op. cit.* p. 42.

nombreuses études se sont penchées sur l'opposition entre traduction universitaire et traduction professionnelle, force est de constater que les réalités du marché sénégalais de la traduction montrent une situation tout autre. On y retrouve en effet des traducteurs « professionnels » provenant aussi bien de la formation professionnelle que de la formation pédagogique.

4.4.2.2. La filière LEA

La traduction est de toute première importance dans le programme d'enseignement du département des Langues Etrangères Appliquées de l'université Gaston Berger de Saint-Louis. Certes, sa vocation première n'est pas de former des traducteurs professionnels, mais la traduction y occupe une position centrale dans la mesure où, comme le souligne Ballard³⁷¹ elle est loin de « n'y assumer que le rôle utilitaire qu'on voit conférer dans d'autres disciplines où l'on estime qu'elle permettra d'accéder à de l'information ». Un certain nombre de facteurs permettent de comprendre la position incontournable que la filière LEA dans la formation des traducteurs au Sénégal. Il faut reconnaître qu'un nombre important de traducteurs sur le marché national de la traduction provient de la filière LEA de l'université Gaston Berger de Saint-Louis d'autant plus que la formation de traducteurs professionnels reste absente des programmes de l'enseignement universitaire.

Cette absence d'offre de formation de traducteurs professionnels dans les programmes universitaires publics et privés à l'échelle nationale - malgré la dynamique d'un marché national en pleine expansion - est en réalité l'un des principaux facteurs qui a contribué à hisser la filière LEA au rang d'acteur incontournable dans la réponse aux besoins en traducteurs. Une réalité dont les responsables du département ont visiblement pris conscience et qui justifie l'introduction de l'enseignement de la traductologie dans les programmes LEA dans le souci de mieux adapter la formation aux besoins du marché où de plus en plus de leurs étudiants exercent le métier de traducteur. L'enseignement de la traduction dans la filière LEA, qui a pourtant toujours fait abstraction de celui de la traductologie, s'est récemment enrichi d'un cours dénommé « Théorie de la traduction » qui commence à partir du Master 1 pour vingt-six heures de cours. L'un des objectifs principaux est donc de mieux préparer les étudiants à une éventuelle insertion du marché pour y exercer le métier de traducteur professionnel. Une innovation qui vient renforcer les compétences

³⁷¹ Cité par Delphine CHARTIER, *op. cit.*, 2006, p. 286.

des étudiants formés dans les composantes linguistiques anglais/allemand, anglais/espagnol et anglais/arabe, mais aussi mieux asseoir la position de la filière en termes de formation des traducteurs. Elle vient en effet combler un certain besoin auquel l'enseignement universitaire, qu'il soit public ou privé, n'est encore en mesure de répondre. D'une part, la formation de traducteurs professionnels ne figure toujours pas dans les programmes des universités publiques et, d'autre part, les écoles privées d'enseignement supérieur, malgré leur remarquable émergence au cours de ces dernières années, ne se sont que timidement intéressées à la discipline. L'une des plus en vue, et la seule d'ailleurs à délivrer depuis 2011 un diplôme de Master en traduction, est le Groupe ESTEL (Ecole Supérieure des Métiers du Mangement et des Langues³⁷²) basé à Dakar. L'université Gaston Berger de Saint-Louis s'est cependant récemment dotée d'un nouveau programme spécialisé dans la formation de traducteurs professionnels, le Master en Traduction et Interprétation de Conférences (MATIC).

4.4.2.3. Le MATIC

A l'heure où, en Afrique, le marché de la traduction s'inscrit dans une bonne dynamique et présente des enjeux économiques non négligeables, il est indispensable pour les universités de proposer des programmes de formation de traducteurs professionnels. C'est dans cet objectif qu'ont travaillé certains enseignants chercheurs de l'université Gaston Berger, en partenariat avec l'Union européenne (UE) et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), pour la mise en place en 2014 du Master en Traduction et Interprétation de Conférences³⁷³. Le MATIC est donc une grande première dans l'espace universitaire sénégalais et vient s'ajouter au nombre très restreint des universités africaines formant des traducteurs professionnels. Il a pour défi de former des « agents de la communication interculturelle à même de s'adapter aux multiples visages de la traduction³⁷⁴ » répondant ainsi, ne serait-ce que partiellement, à un besoin tant national que (sous) régional, voire international. Mais au vu de ses capacités d'accueil assez limitées et sa vocation à se positionner en

³⁷² Voir à cet effet l'une des rares études sur la situation du marché de la traduction au Sénégal. Il s'agit d'un mémoire de Master (non publié) soutenu en 2014 par M. Daouda Gassama sous la direction de Dr. Aly Sambou, et intitulé *Regard critique sur le marché de la traduction au Sénégal : Défis et perspectives*. Cette étude fait apparaître des données dont l'exploitation nous permettra de mieux comprendre la réalité du marché de la traduction au Sénégal.

³⁷³ www.auf.org/actualites/maquettes-master-traduction-interpretation-UGB/

³⁷⁴ Monique CAMINADE, « Les formations en traduction et interprétation : Perspectives en Europe de l'Ouest », *Traduction, terminologie, rédaction*, vol. 8, n° 1, 1995, p. 250.

Afrique francophone comme acteur incontournable dans la formation des traducteurs et interprètes, le MATIC est loin d'être une réponse définitive au besoin en formation sur le plan national. A cela s'ajoute un autre élément non moins important relatif au coût relativement élevé de la formation qui exclut un nombre important d'étudiants aspirant à se former aux métiers de traducteurs et interprètes professionnels. Outre les étudiants nationaux et internationaux accueillis dans sa première promotion 2014/2016, ce Master constitue pour bon nombre de traducteurs autoproclamés évoluant déjà sur le marché de retourner se former comme spécialistes reconnus dans un marché de plus en plus exigeant vis-à-vis du diplôme. De telles formations sont à coup sûr à encourager et à implanter dans les autres universités sénégalaises, mais l'intégration des langues nationales dans la formation des traducteurs s'avère plus que nécessaire compte tenu de leur poids non négligeable dans la demande en traduction sur le marché national.

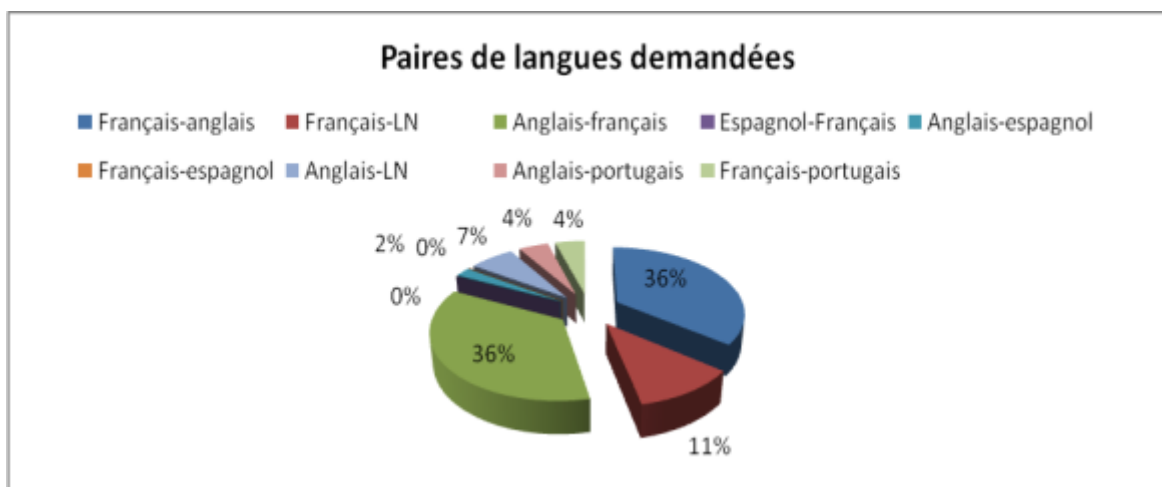
4.4.2.4. Les langues nationales : grandes absentes des programmes de formation

Si l'enseignement de la traduction jouit dans une certaine mesure d'une tradition dans l'espace universitaire sénégalais, force est cependant de constater que les langues nationales ne sont pas prises en compte dans les programmes de formation, qu'ils soient littéraires ou professionnels. Elles constituent les grandes absentes de offres de formation en traduction qui sont encore exclusivement réservées aux langues étrangères dont le français, l'arabe, l'anglais, l'espagnol, l'allemand, le portugais, etc. Il est toutefois important de noter que ces langues prennent une place de plus en plus importante dans les programmes de l'enseignement universitaire où la recherche les concernant couvre des domaines tels que la terminologie, la lexicologie et la linguistique africaine. On comprend donc aisément que l'absence de la traduction de l'enseignement universitaire résulte d'une absence de prise de conscience des véritables enjeux de la traduction pour les langues nationales.

La formation de traducteurs et interprètes en langues nationales sénégalaises ne doit pas moins constituer une priorité que celle de traducteurs professionnels en langues européennes. Elle peut et doit d'ailleurs contribuer à répondre à des exigences d'ordre social dans la mesure où la valorisation de tous les métiers s'avère nécessaire dans un pays où l'insertion professionnelle des

jeunes diplômés reste problématique. Cet effort de valorisation est d'autant plus justifié qu'il s'agit d'un secteur non moins susceptible de déboucher sur l'exercice d'une activité professionnelle au même titre que toute autre formation. Au-delà de l'environnement multilingue et multiculturel au cœur duquel devrait se retrouver la traduction, il y a un autre argument qui plaide en faveur de la prise en compte des langues nationales dans l'enseignement de la traduction au Sénégal.

Certes la demande en traduction mettant en jeu les langues nationales n'est pas la plus dynamique du marché de la traduction au Sénégal, mais il convient tout de même de reconnaître l'existence de réelles perspectives. Une récente étude réalisée en 2014 dans le cadre d'un mémoire de Master 2 fait apparaître la place qu'occupent les langues nationales sur le marché de la traduction au Sénégal³⁷⁵ :



En observant les combinaisons de langues les plus demandées sur le marché de la traduction, il apparaît que les langues nationales figurent en bonne place (11%) juste derrière les combinaisons de langues anglais/français et français/anglais (72%). Le poids des langues nationales sur le marché de la traduction est donc une réalité indéniable et semble même s'inscrire dans une dynamique irréversible. Il y a au cours de ces dernières années, un accroissement considérable du volume des traductions réalisées sur le marché national et impliquant surtout les langues sénégalaises. Ces

³⁷⁵ Daouda GASSAMA, *op. cit.* p.42.

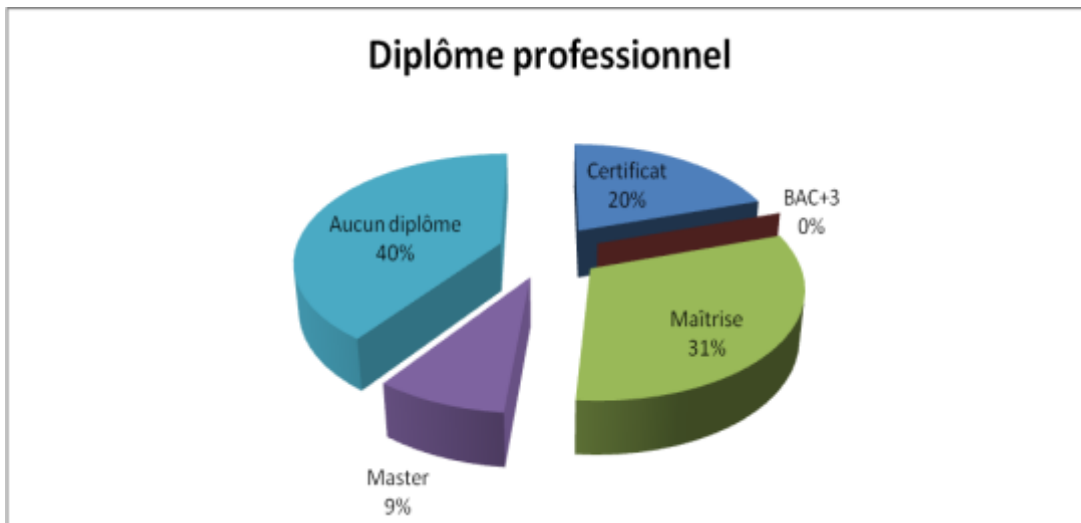
traductions s'effectuent essentiellement dans des domaines de spécialité tels que le droit, la santé, la science, l'économie, etc., et sont destinées à des populations qui n'y ont pas accès en raison des barrières linguistiques. La traduction s'inscrit dans ce contexte dans une démarche visant la démocratisation des savoir et constitue une pratique « susceptible de contribuer au progrès social » (M. Guidère 2008 : 35). La demande provient tout à la fois des différentes institutions étatiques et des organismes tant nationaux qu'internationaux travaillant le plus souvent dans les zones rurales dans diverses activités. La présence croissante des langues nationales sur le marché de la traduction justifie la nécessité de réfléchir aux conditions de l'exercice du métier. Au vu de leur place confortable sur le marché, s'imposent le développement et l'institutionnalisation de l'enseignement de la traduction en langues nationales afin de former des spécialistes dotés de compétences certifiées et valoriser ainsi le métier. Un regard sur le marché de la traduction au Sénégal permet de mieux comprendre que la formation des traducteurs constitue aujourd'hui un défi majeur dans ce pays où, notons-le avec regret, la profession du métier de traducteur ne semble requérir aucune formation particulière.

4.3.2.5 La nécessité de la formation des traducteurs professionnels au Sénégal

Il faut souligner que très peu d'études se sont penchées sur la situation du marché de la traduction au Sénégal. Il en existe deux, toutes des mémoires de Master 2 réalisés respectivement par Mamadou Kane³⁷⁶ de la section LEA de l'université Gaston Berger de Saint-Louis (2010) et Daouda Gassama, déjà cité, du Groupe ESTEL (2014). Outre les évolutions assez nettes du marché de la traduction où prédominent les composantes linguistiques anglais/français et français/anglais dont ont fait état ces travaux d'enquête, il y a un certain nombre de questions soulevées et qui sont toutes liées à l'exercice du métier. Au-delà de la dynamique du marché national de la traduction et la bonne place des langues nationales, ces travaux ont aussi montré un certain nombre de problèmes relatifs à la nécessité de la formation des traducteurs, à l'absence de textes qui régissent l'exercice du métier ainsi qu'à l'inexistence d'association professionnelle, etc. La situation de la traduction qui a toujours fait figure de parent pauvre dans les programmes d'enseignement universitaire est sans aucun doute l'un des premiers facteurs qui expliquent les réalités actuelles du marché national. S'il

³⁷⁶ Mamoudou KANE (2010). *La Actividad de traducción en Senegal*, UGB de St Louis, Section de LEA. Mémoire de Master II (Non publié).

convient aujourd’hui d’évoquer la professionnalisation du secteur comme une nécessité, c’est parce que la formation de traducteurs professionnels a pendant longtemps été loin de faire partie des priorités des universités sénégalaises. Ce manque d’intérêt vis-à-vis de la formation des traducteurs n’est pas sans conséquence sur l’exercice de ce métier qui peine à être reconnu dans la société sénégalaise pourtant multilingue et multiculturelle. Un regard sur le marché national de la traduction montre effectivement qu’il s’impose de réfléchir à un enseignement de la compétence traductive pour valoriser ce métier. Le graphique ci-dessous donne une idée de la situation du marché et le cursus universitaire des traducteurs et interprètes³⁷⁷ :



L’essor des métiers de la traduction au Sénégal a vu émerger un nombre important de praticiens faisant de cette activité sociale leur profession au même titre que ceux qui sont spécifiquement formés dans ce domaine. L’observation du graphique montre bien une situation quelque peu confuse relative à l’exercice du métier et qui conduit à s’interroger sur la « compétence

³⁷⁷ Daouda GASSAMA, *op. cit.* p. 52.

traductive ou traductrice, quasi préprofessionnelle³⁷⁸ » des praticiens sur le marché national. L'une des principales caractéristiques du marché national de la traduction réside dans le fait que « la compétence en langue est souvent assimilée à la compétence traductrice³⁷⁹ ». La seule condition préalable à l'exercice du métier de traducteur semble en effet être la compétence linguistique. Nombreux sont ceux qui se sont improvisés et autoproclamés traducteurs et interprètes sans pour autant avoir été formés au métier de traducteur. Il n'est donc pas étonnant de constater que 40% de ceux qui se réclament traducteurs professionnels n'aient aucun diplôme en traduction, et que seulement 9% ont obtenu un Master en traduction, et 31% une Maîtrise. Mais il faut rappeler que les problèmes qui caractérisent le marché sénégalais de la traduction ne se résument pas uniquement au manque de formation de la grande majorité des traducteurs.

A cette nécessité de former les traducteurs s'ajoute qu'il n'existe sur le marché aucune association professionnelle représentative des traducteurs et aucun texte qui régit et définisse les conditions de l'exercice du métier au Sénégal. Le seul service faisant partiellement office de régulateur du marché est rattaché au Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur qui accorde des agréments aux traducteurs qu'il estime aptes à traduire des documents officiels utilisés en dehors du territoire national. A côté de ces traducteurs reconnus, jouissant d'une certaine réputation sur le marché national, il existe parallèlement un autre secteur d'où proviennent essentiellement les demandes de traduction. Ce marché est dominé par la présence des organismes nationaux et internationaux disposant d'un budget de traduction et ayant souvent recours à des traducteurs indépendants. Quant au marché de la traduction littéraire, il semble bien se démarquer des réalités du secteur de la traduction des textes pragmatiques où certains traducteurs indépendants, même sans diplôme, arrivent plus ou moins à se faire une place. Les éditeurs ont tendance à recourir à des traducteurs professionnels reconnus dans ce domaine.

Conclusion

³⁷⁸Jean-René LADMIRAL, « Pour la traduction dans l'enseignement des langues, " Version " moderne des humanités », in Michel BALLARD (dir.), *La Traduction : de la théorie à la pratique*, Lille, Université de Lille 3, 1984, p. 43.

³⁷⁹Elisabeth LAVAUT, « La traduction comme négociation », in Jean Delisle et Hannelore Lee-Jahnke (dir.), Coll. « Regards sur la Traduction », *Enseignement de la traduction et traduction dans l'enseignement*, Presses de l'Université d'Ottawa, 1998, p. 82.

Dans le contexte sénégalais marqué par une forte diversité ethnolinguistique, où la langue a parfois tendance à constituer un outil d'exclusion sociale et politique, la traduction joue le rôle de ce que Boudreau appelle « déminorisation³⁸⁰ » à la fois linguistique et culturelle. Elle se présente en réalité comme un véritable moyen de remédiation des inégalités sociales et contribue de façon significative à l'instauration d'un dialogue entre les différentes communautés linguistiques et culturelles nationales. Du point de vue politique, l'élargissement des programmes d'alphabétisation accompagné d'une mise en place d'initiatives d'incitation à la traduction constitue assurément la base de toute politique inclusive visant à replacer les citoyens au centre des débats publics. A ces enjeux politiques, linguistiques et culturels de la traduction, s'ajoute un autre enjeu non moins important : celui de préserver la mémoire collective des écrivains, poètes, exégèses, qui ont posé les jalons des littératures nationales. La traduction est en effet incontournable pour la diffusion et la réception de cette très abondante littérature produite par ceux qui, pour reprendre les termes de Jean Delisle et Judith Woodsworth, sont les principaux artisans des littératures nationales³⁸¹. Ces littératures, si abondantes soient-elles, ne sont encore aujourd'hui, dans leur très large majorité, accessibles que pour ceux qui savent lire la langue arabe d'autant plus qu'il s'agit de littératures *ajami* (cf. Chapitre 3).

Il n'existe aujourd'hui pas d'initiatives concrètes envisagées dans le cadre d'une politique publique d'aide ou de soutien à la traduction, notamment dans le domaine des sciences humaines et sociales. Mais l'absence d'une volonté politique visant à faire de la traduction un outil incontournable dans son projet de développer les langues nationales ne signifie pas pour autant l'absence de perspectives tant pour l'enseignement de la traduction que pour la traductologie. Il est même permis d'avoir bon espoir quant à l'avenir de la traductologie dans l'espace universitaire sénégalais. Cet optimisme tient à plusieurs facteurs et cet engouement vis-à-vis de la traductologie a ceci de particulier qu'elle place les rapports langues nationales/langues européennes au centre de ses préoccupations. L'introduction de l'enseignement de la traductologie dans les programmes d'enseignement de la section LEA de l'université de Saint-Louis a bien contribué à familiariser les étudiants à la discipline. La conséquence en est le nombre croissant d'étudiants qui s'inscrivent en

³⁸⁰ Annette BOUDREAU, *A l'ombre de la langue légitime : l'Acadie dans la francophonie*, Paris, Classiques Garnier, 2016, pp. 297.

³⁸¹ Jean DELISLE et Judith, *op. cit.*, 2014, p. 65.

doctorat ou aspirent à poursuivre des recherches doctorales en traductologie. Il faut ajouter que les écoles doctorales se montrent de plus en plus ouvertes à cette discipline « nouvelle » qui tente tant bien que mal de se faire une place dans l'espace de recherche scientifique universitaire. Il faut toutefois souligner que la traductologie ne bénéficie pas encore d'un statut officiel dans les programmes de recherches universitaires où il n'existe pas de séminaires, colloques ou même de journées d'étude entièrement consacrés qui lui soient entièrement consacrés.

La traduction impliquant les langues nationales a mobilisé, et c'est encore le cas, des efforts dans les domaines littéraire, scientifique et technique et s'inscrit aujourd'hui dans une dynamique irréversible au centre de laquelle se trouve le wolof. Toutefois, il y a lieu de souligner que cette traduction vers les langues nationales, si massive soit-elle, n'a que très peu fait l'objet de recherches dans l'espace universitaire sénégalais. Ce manque d'intérêt pour études traductologiques reflète la situation de la discipline qui peine à se faire une place dans l'environnement universitaire. Cela est d'autant plus regrettable que la traduction constitue un enrichissement du point de vue épistémologique en favorisant la réflexivité et en constituant un « garde-fous contre la standardisation de la pensée³⁸² ». Par ailleurs, comme il en sera question dans les prochaines pages, la circulation des ouvrages et textes, surtout dans le domaine des sciences humaines et sociales, « dépend à la fois du champ intellectuel et du monde universitaire³⁸³ ».

³⁸² Gisèle SAPIRO, « La circulation des sciences humaines et sociales en traduction : enjeux et obstacles à l'heure de la globalisation », *Traduire*, 227 / 2012.

³⁸³ *Ibid.*, p. 13.

CHAPITRE CINQUIEME : TRADUIRE LES SCIENCES SOCIALES DANS LES LANGUES AFRICAINES : LE CAS DU DROIT ET DE LA SANTE EN WOLOF

Il convient d'emblée d'adopter une définition, ce qui nous permettra de lever toute confusion terminologique entre sciences humaines et sciences sociales, deux concepts tantôt assimilés comme des (quasi)synonymes tantôt différenciés³⁸⁴. C'est par ailleurs Alice Berrichi qui rappelle les frontières de plus en plus perméables qui caractérisent ces deux concepts dont elle donne les définitions³⁸⁵ :

Tandis que les sciences sociales étudient l'homme dans sa relation de groupe, les systèmes et les relations sociales, une grande partie des spécialistes définit les sciences humaines comme l'étude de l'homme et de ses actions, SEUL OU EN GROUPE, avec ses modes d'organisation, ses rapports...

Ces définitions, comme on peut le constater, mettent en exergue les liens étroits qu'entretiennent ces deux concepts. Ainsi, nous adopterons la même démarche que suggère Alice Berrichi et qui consiste à utiliser, tout au long de ce chapitre, de façon indistincte les termes de sciences humaines et sciences sociales, ou la formule englobante à savoir SHS. Une fois ces considérations terminologiques mises en relief, il sera dans ce chapitre question la problématique de la traduction des textes de SHS vers les langues africaines, en l'occurrence le wolof. Il convient, avant d'évoquer les spécificités de ces textes de SHS par rapport aux autres textes littéraires et scientifiques ou techniques, de rappeler les différentes disciplines que recouvrent les SHS. Pour Michael Henry Heim et Andrzej W. Tymowski, les disciplines communément regroupées sous le chef de sciences humaines sont :

L'anthropologie, les sciences de la communication, les cultural studies, l'économie, les gender studies, la géographie, l'histoire, les relations internationales, le droit, la science politique, la psychologie, la santé publique, la

³⁸⁴ Alice BERRICHI, « La traduction en sciences sociales », *Traduire, Revue française de la traduction*, n° 227, décembre 2012, p. 16.

³⁸⁵ *Ibid.*, p. 16.

sociologie, et les disciplines connexes ; mais également les textes produits par les organisations gouvernementales et non gouvernementales, par la presse ou par d'autres médias. Enfin, sont aussi concernés pour une large part les textes issus des disciplines littéraires (histoire de l'art, musicologie, critique littéraire etc.) ainsi que la philosophie³⁸⁶.

Partant de cette délimitation du champ disciplinaire, il est possible d'affirmer que les textes qui constituent notre corpus sont du domaine des SHS dans la mesure où il s'agit du droit et de la santé qui, de surcroît, sont produits par des organisations gouvernementales et non gouvernementales. Ainsi, il nous paraît légitime de les traiter comme étant des textes qui rentrent dans les catégories des disciplines des SHS au vu des critères qu'ils remplissent. Il sera aussi l'occasion d'aborder la question de la circulation des textes, des savoirs ainsi que des langues qui les véhiculent. S'il ne fait aucun doute que les langues africaines sont, depuis les indépendances, au centre de nombreuses initiatives politiques visant leur promotion, elles demeurent encore en marge de certains domaines tels que les nouvelles technologies de l'information et de la communication. L'hégémonie des langues européennes reste une réalité dans les différentes disciplines des SHS. Très peu de pays ont mis en place des politiques d'incitation à la traduction vers leurs langues nationales et l'appropriation des savoirs scientifiques et techniques de même que les textes de sciences humaines se fait quasi-exclusivement dans les langues occidentales.

Avant d'aborder les particularités des ouvrages de SHS ainsi que les problèmes spécifiques qu'ils posent dans le processus de traduction, il convient d'apporter une précision non moins importante quant à l'objectif même de ce chapitre. En effet, l'idée n'est pas ici de faire un plaidoyer pour la traduction des ouvrages de SHS dans toutes les langues africaines, ce qui relèverait évidemment d'une utopie au vu du nombre de langues aujourd'hui estimées à plus de deux mille sur le continent. Qui plus est, ces langues sont, dans leur très grande majorité, plus utilisées comme des langues de communication orale qu'elles ne sont écrites, et ne disposent pas toutes d'une graphie pour prétendre être traduites. Néanmoins, la configuration linguistique du continent montre que se

³⁸⁶ Michael Henry HEIM et Andrzej W. TYMOWSKI, « Recommandations pour la traduction des textes de sciences humaines », Traduit de l'anglais par Bruno PONCHARAL, *American Council of Learned Societies*, New York, 2006, p. 1.

dégagent de cette mosaïque de langues quelques-unes qui font office de langues véhiculaires, reconnues comme des langues transfrontalières qui jouissent d'une assez solide tradition écrite. Le cas du wolof est un exemple illustratif car, en plus d'être compris par plus de 80% de la population sénégalaise, est parlé aussi en Mauritanie et en Gambie. Ce chapitre, dans la mesure où il pourrait être perçu comme un plaidoyer pour une circulation des textes de SHS en Afrique par le moyen de la traduction, cette dernière gagnerait à s'effectuer vers les langues ayant ce statut de langues écrites véhiculaires et transfrontalières.

5.1. Spécificités des textes de SHS et langues de circulation des savoirs

Quel que soit le type de texte auquel il a affaire, traduire exige de la part du traducteur qu'il dispose de suffisamment de connaissances de la discipline dont il traite. Toutefois, à la différence des textes littéraires et scientifiques ou techniques, les textes de sciences humaines présentent un certain nombre de caractéristiques qui font que leur traduction requiert une attention toute particulière. Michael Henry Heim et Andrzej W. Tymowski le font remarquer à juste titre : « le discours des sciences humaines tire aussi sa spécificité du fait qu'il se transmet par le truchement de concepts qui sont partagés (ou contestés) par une communauté de chercheurs ou par des groupes spécifiques – tels que les organisations gouvernementales et non gouvernementales – ayant des objectifs communs³⁸⁷ ». La difficulté majeure à laquelle est confrontée le traducteur est la transmission de ces concepts d'autant plus que, comme le souligne Nouss³⁸⁸, « chaque concept présent dans le texte traduit est la trace d'un événement dont la richesse, l'épaisseur et la complexité sont raturées, effacées, voire si on n'en garde pas la mémoire ». Les concepts constituent sans doute l'une des principales caractéristiques du discours des sciences humaines susceptibles de poser des difficultés particulièrement aiguës au traducteur, mais ne sont pas pour autant la seule spécificité des textes qui rentrent dans ce champ disciplinaire.

En effet, Michael Henry Heim et Andrzej W. Tymowski évoquent d'autres traits distinctifs qui, au même titre que les concepts, contribuent à amplifier la difficulté de la traduction des ouvrages de SHS. Il s'agit notamment de la dimension culturelle qui est bien plus marquée dans le cas du discours des sciences humaines, bien qu'elle soit caractéristique aussi des autres types de textes. Dans ce contexte, le traducteur a affaire à des textes qui, écrivent-ils, « présupposent et/ou décrivent des interactions entre différentes cultures³⁸⁹ ». L'acte de traduire n'est ici pas sans poser des difficultés au traducteur qui a la lourde tâche de « faire passer des ouvrages de sciences humaines d'une langue à l'autre, d'un contexte intellectuel et culturel à un autre³⁹⁰ », comme le définit Ranier Rochlitz. A ces considérations d'ordre culturel viennent s'ajouter d'autres paramètres

³⁸⁷ *Ibid.*, p. 4.

³⁸⁸ Cité par Michèle LECLERCL-OLIVE, *op. cit.*, 2016, 45.

³⁸⁹ Michael Henry HEIM et Andrzej W. TYMOWSKY, *op. cit.*, p. 4.

³⁹⁰ Ranier ROCHLITZ, « Traduire les sciences humaines », *Raisons politiques*, 2001/2, n° 2, pp. 70-71.

à savoir les rapports entre les deux cultures en présence dans l'acte de traduire. Se pose dès lors la question de la distance/proximité des langues-cultures en contact et qui n'est pas sans conséquence dans l'acte de traduire, car susceptible de poser plus ou moins de difficultés au traducteur. De là à déduire que la traduction s'effectuant d'une langue européenne vers une autre pose moins de difficultés que celle allant dans le sens d'une langue européenne vers une langue africaine comme le wolof.

A cette dimension culturelle s'ajoute, entre autres, un trait spécifique aux textes de sciences humaines qui les différencie des textes relevant des sciences exactes. Les choix lexicaux sont pour le traducteur moins problématiques dans le cas des textes scientifiques et techniques qui sont présentés comme étant très marqués par la monosémie des termes qui les composent. Cette terminologie monosémique qui a pour avantage de réduire les ambiguïtés dans les textes scientifiques et techniques n'est pas à la disposition du traducteur qui, dans le cas des textes de sciences humaines, est confronté à des concepts parfois définis de façon différente par leurs auteurs. Toutes ces spécificités réunies parmi d'autres sont à l'origine de difficultés propres à la traduction des SHS qui exige du traducteur des compétences qu'Alice Berrichi³⁹¹ classe à trois niveaux :

- Les compétences linguistiques : maîtrise parfaite de la langue cible et connaissances suffisantes de la langue source pour en saisir toutes les subtilités ;
- Spécialisation dans un champ de recherche particulier (philosophie, anthropologie, histoire...), dans lequel le traducteur doit être totalement immergé ;
- Compétences littéraires indispensables pour restituer l'ouvrage dans un texte esthétique, clair et adapté au public local.

Ces compétences caractérisent le traducteur idéal en mesure d'apporter des solutions aux difficultés particulièrement complexes que pose la traduction des œuvres de SHS. Sa tâche ne consiste pas uniquement à traduire une langue mais encore plus à transmettre des concepts inhérents au discours d'un auteur donné. Alice Berrichi ajoute par ailleurs, pour justifier l'importance pour le traducteur de disposer de telles compétences, que « la traduction ne consiste pas uniquement à transférer les concepts d'une langue à une autre, il convient d'être en mesure de repositionner une

³⁹¹ Alice BERRICHI, *op. cit.*, 2002, pp. 21-22.

œuvre dans un champ sémantique, linguistique et culturel différent³⁹² ». Si les études traductologiques ont, au cours de ces dernières années, accordé une attention particulière au discours de SHS, le cas de la traduction vers les langues africaines reste néanmoins un terrain inexploré. La traduction vers les langues africaines, et plus particulièrement vers le wolof, constitue pourtant un cas intéressant mais problématique à bien des niveaux mettant le traducteur face à un certain nombre de contraintes à respecter. Parler de ce cas particulier pendant longtemps resté en marge des études traductologiques impose tout d'abord de s'interroger sur la circulation des savoirs à travers le continent, mais aussi et surtout sur les langues qui les véhiculent. Cette question est d'autant plus importante qu'elle permettra de mettre en lumière les moyens par lesquels l'Afrique s'approprie, dans ce contexte de mondialisation, les textes philosophiques et de sciences humaines. Cette question nous mène naturellement à une autre, cette fois-ci relative à la place des langues africaines nationales dans la circulation des savoirs ; il s'agit en d'autres termes de voir si dans ce contexte plurilingue des initiatives de traduction sont encouragées pour l'appropriation des textes étrangers.

5.2. Langues et circulation des savoirs en contexte africain

Il convient d'emblée de préciser ce que nous entendons par circulation des savoirs ou des textes avant de nous attacher à étudier la place qu'y jouent les langues africaines. En effet, la circulation des textes de SHS ne va pas uniquement dans le sens de l'appropriation de la production étrangère, mais elle implique également les textes produits dans l'espace africain à destination des Africains et du reste du monde. Dans l'un comme dans l'autre sens, l'hégémonie des langues occidentales héritées de la colonisation reste une réalité incontestable. Parler de la place des langues africaines dans la circulation des textes à travers le continent exige donc un travail à double sens : tant dans le sens de l'appropriation que de la production. L'accession, dans les années soixante, aux indépendances n'a nullement été synonyme pour les pays africains de la séparation avec les langues coloniales bien qu'elle ait marqué un nouveau tournant pour les langues nationales. Les intellectuels, écrivains et acteurs du monde des sciences humaines restent encore très divisés sur la

³⁹² *Ibid.*, p. 22.

question de la langue de production et de publication de leurs œuvres, qu'elles relèvent des sciences sociales, de la littérature ou des sciences exactes.

L'Afrique poursuit sa réflexion sur l'importance et de la nécessité de prendre en compte les langues africaines dans la production et la diffusion des savoirs, mais sans pour autant réussir à renverser la tendance hégémonique des langues européennes. L'apport et la contribution de l'Afrique au marché mondialisé de la littérature et des sciences humaines est incontestablement considérable. C'est ce que défend James Currey qui, dans son ouvrage *Quand l'Afrique réplique*³⁹³ paru en 2011, s'attache à étudier la réception des textes africains, postcoloniaux notamment, à travers l'Europe. Il convient toutefois de souligner que l'ouvrage s'est plus intéressé à la production littéraire qu'aux textes de sciences humaines. Par ailleurs, on y remarquera l'important flux de traduction vers les différentes langues européennes dont a fait l'objet l'abondante production littéraire postcoloniale africaine, grâce au rôle central des maisons d'éditions européennes. Mais l'apport de l'Afrique à la circulation des savoirs ne se limite pas uniquement au marché mondial de la littérature, il est tout aussi visible dans le domaine des SHS avec une production abondante dans les différentes disciplines qui les composent.

Aucune discipline des SHS n'a laissé indifférent les intellectuels, écrivains et universitaires africains qui participent aujourd'hui de façon active au marché mondialisé, que Léopold Sédar Senghor appelait à juste titre le « rendez-vous du donner et du recevoir ». Ainsi, ils représentent des acteurs qui contribuent à la création de concepts dans les langues dans lesquelles ils produisent, à savoir l'anglais, le français, l'espagnol, le portugais, etc. Dans son combat contre l'idéologie impérialiste, le Sénégalais Cheikh Anta Diop introduit, dans les années cinquante, le concept de « conscience culturelle » qui se retrouve au centre de toute son œuvre tant historique qu'anthropologique. Cette conscience culturelle ne consiste pas, fait remarquer le philosophe Mamoussé Diagne³⁹⁴ (1999 : 2), « dans une fascination narcissique par le passé, si glorieux soit-il, mais dans l'effort endogène d'y puiser matière à affronter les défis du monde moderne ». Quelques décennies plus tard, c'est le penseur, universitaire, historien et philosophe camerounais Achille

³⁹³ James CURREY, *Quand l'Afrique réplique*. La collection "African Writers" et l'essor de la littérature africaine. Paris, L'Harmattan, coll. "L'Afrique au cœur des lettres", 2011, p. 450.

³⁹⁴ Mame Moussé DIAGNE, *op., cit.*, 1999, p. 2.

Mbembe qui lui emboîte le pas, reprenant le flambeau du combat contre toutes les formes de colonialisme qui sous-tendent les relations internationales, notamment entre anciennes colonies et puissances coloniales. Il est aujourd'hui l'auteur du terme « postcolonie » qui constitue le principal mode de communication de son œuvre dont Seloua Luste Boulbina nous donne la définition :

*On croit quelquefois que le terme « postcolonie », créé par Achille Mbembe, désigne une permanence du passé, la recherche d'un temps perdu, une douloureuse mémoire, en bref, une espèce d'éternité. En réalité, il s'agit, bien au contraire, de penser le présent, un présent singulier, au présent. Il s'agit de le penser de part et d'autre, puisque la colonie est le lieu d'un grand partage, celui des indigènes et des nationaux, des anciens et des modernes, des hommes de rien et des hommes de bien. Dans le même temps, l'espace colonial inclut à la fois mais indifféremment le territoire de la métropole et la terre de la colonie {...}*³⁹⁵.

On remarquera dès lors que le concept de « postcolonie » a pour vocation à penser l'Afrique, et à travers elle, les « sociétés récemment sorties de l'expérience que fut la colonisation, celle-ci devant être considérée comme une relation de violence par excellence³⁹⁶ », déclare l'auteur lui-même. Tout comme Cheikh Anta Diop ou encore Achille Mbembe, les penseurs africains sont aujourd'hui nombreux à repenser leur continent dans une perspective différente de celle de l'idéologie impérialiste dominante de la « pensée sauvage³⁹⁷ ». Ils s'intéressent à toutes les disciplines des sciences humaines et sociales et travaillent à « développer de plus en plus d'idées, de techniques et de mécanismes pour répondre à des situations extrêmes³⁹⁸ », déclarait Achille Mbembe lors d'une interview datant du 22 juin 2017 à la radio France Inter.

³⁹⁵ Seloua Luste BOULBINA, « Ce que postcolonie veut dire : une pensée de la dissidence », *Rue Descartes*, vol. 58, n° 4, 2007, p. 8.

³⁹⁶ Achille MBEMBE, *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, 2000, pp. 139-140.

³⁹⁷ Catherine COQUERY-VIDROVITCH, « Achille MBEMBE, *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, 2000, 293 p., index (« Les Afriques »). », in *Cahiers d'études africaines*, n° 167, 2002, p. 2.

³⁹⁸ <https://www.franceinter.fr/emissions/l-heure-bleue/l-heure-bleue-22-juin-2017>

Mais cette place de l’Afrique dans la circulation des textes de SHS, si importante soit-elle, cache une autre réalité que l’on pourrait qualifier de paradoxale. En effet, on est en mesure de soutenir que l’Afrique communique beaucoup plus avec le reste du monde qu’elle ne communique avec l’Afrique elle-même. La raison principale, si ce n’est la seule, est évidemment la barrière linguistique qui découle de la prégnance de l’anglais, du français, de l’espagnol dans lesquels sont produits et diffusés les textes africains. Ces langues sont certes dominantes du point de vue officiel dans la mesure où elles jouissent d’un statut institutionnalisé, mais elles restent en réalité largement minoritaires en ce sens qu’elles ne sont parlées que par très peu d’Africains. Le constat qui s’impose par conséquent est celui d’une « incommunication » qui peut être perçue comme « l’absence de communication »³⁹⁹. Elle est à distinguer de l’a-communiation, qui renvoie à l’absence de canal de communication, et de l’incompréhension, qui renvoie à l’absence de signification commune⁴⁰⁰. Le terme d’incommunication apparaît chez deux auteurs différents dont Raymond Boudon (1989) et Dominique Wolton (2004)⁴⁰¹ qui le traitent dans différentes perspectives. En effet, pour Raymond Boudon, l’incommunication est le résultat de la crise de la culture qui rend inopérante toute tentative de relation, de communication entre agents qui n’ont pas les mêmes références culturelles. Dominique Wolton estime pour sa part que l’incommunication découle de ce processus très complexe qui caractérise toute activité de communication à savoir la transmission, le partage et la négociation. La complexité de ces trois dimensions de l’activité de communication est, pour ce dernier, susceptible d’aboutir à l’incommunication.

Toutefois, dans le cas du contexte africain qui nous intéresse, ce concept d’incommunication que nous leur empruntons ne saurait être appréhendé ni dans l’une ni dans l’autre perspective. Cette incommunication est en effet le résultat du choix des chercheurs africains en SHS d’écrire et de diffuser leurs œuvres dans des langues étrangères au détriment de leurs propres langues. La recherche en SHS est, pour paraphraser Michaël Oustinoff⁴⁰², hantée par le syndrome du « tout-à-l’anglais », « tout-au-français », « tout-à-l’espagnol ». Le paradoxe réside dans le fait qu’il s’agit là

³⁹⁹ Philippe DUMAS, « Technologies numériques, langues et circulation des savoirs », *Communication, technologie et développement*, n° 1, septembre 2014, p. 53.

⁴⁰⁰ *Ibid.*, p. 53.

⁴⁰¹ Cités par Philippe DUMAS, *ibid.*, pp. 53-54.

⁴⁰² Michaël OUSTINOFF, « Le tout-à-l’anglais est-il inévitable ? », *Hermès, La Revue*, 2008/2, n° 51, p. 79-84.

des langues que la grande majorité de la population africaine à laquelle sont censées destiner ces pensées ne savent ni lire ni écrire. Ce « tout-aux-langues-coloniales » ne suffit pourtant pas pour assurer la circulation optimale des textes de SHS dont l'impact sur la société réceptrice risque d'ailleurs de se révéler très faible. Cet usage exclusif des langues européennes n'est pas uniquement l'apanage des chercheurs africains dans les différentes disciplines des sciences humaines et sociales. Il en va de même pour tous les textes produits dans le cadre de la communication publique dans la très grande majorité des pays africains. Cette attitude, largement partagée entre chercheurs dans ce domaine et présente dans les politiques linguistiques en vigueur dans les pays africains, présente les mêmes conséquences majeures : l'exclusion des citoyens africains des débats de société dont ils devraient pourtant être partie prenante.

Si jusque-là il a été question de la production des textes de sciences humaines en langues européennes par les chercheurs africains, il convient de s'interroger sur l'appropriation par le continent des textes étrangers. La circulation suppose que les échanges s'effectuent dans un double sens production/appropriation, renvoyant ainsi au « rendez-vous du donner et du recevoir », tant vanté par Léopold Sédar Senghor. Les textes de sciences humaines, qu'ils proviennent des chercheurs dans ce domaine ou des organisations gouvernementales et non gouvernementales, circulent dans leur très grande majorité dans les langues européennes. De la même façon, l'Afrique produit autant qu'elle reçoit des textes et savoirs dans les langues occidentales. Le constat qui se dégage est que ces savoirs et textes sont réservés à une minorité instruite sachant lire et écrire dans les langues occidentales dont l'hégémonie reste incontestable. A cela s'ajoute que les politiques de traduction vers les langues africaines ne sont que très rarement encouragées à travers le continent. Les nombreuses initiatives en faveur des langues africaines qui se sont retrouvées au centre de toutes les préoccupations des politiques linguistiques postcoloniales n'ont que très peu pris en compte l'apport de la traduction.

Le cas du Sénégal est un exemple illustratif. Les chefs-d'œuvre philosophiques ou de toutes les autres disciplines des SHS n'ont fait l'objet d'aucune traduction malgré les efforts considérables déployés dans la promotion des langues nationales. Cette situation du Sénégal est transposable dans la majorité des pays africains. Il serait prétentieux de soutenir que produire ou traduire les textes de sciences humaines dans les langues africaines aurait à coup sûr un impact immédiat sur la vie

sociale, économique et culturelle des citoyens africains. Les enjeux sont ailleurs et peuvent être doublement appréciés : il s'agit, d'une part, de l'avenir des sciences humaines et sociales en Afrique dont le degré d'impact est étroitement lié au degré d'appropriation et, de l'autre, des langues africaines pour lesquelles l'apport de la traduction sera visible sur le corpus conceptuel. La question de l'avenir des langues africaines se retrouve au cœur de tous les débats de l'opinion publique africaine qui, de plus en plus, s'interroge sur la nécessité de mettre en place une politique efficace pour leur valorisation.

Face à cette demande de plus en plus pressante constatée à l'échelle du continent, il faut reconnaître que certains pays se sont montrés plus efficaces dans les initiatives prises pour adapter les langues africaines au besoin de communication du monde actuel. C'est le cas du Sénégal où on a remarqué, au cours de ces dernières années, une prise de conscience de l'importance de la traduction pour l'avenir des langues nationales et l'intérêt d'encourager le plurilinguisme, notamment au niveau institutionnel. En 2015, les autorités politiques ont mis en place un système de traduction simultanée au niveau de l'Assemblée nationale du français vers les langues nationales et vice-versa, mais également vers les langues nationales elles-mêmes. Cette innovation dans l'environnement institutionnel sénégalais qui a l'habitude de communiquer exclusivement dans la langue officielle à savoir le français, traduit une volonté politique manifeste de « maintenir la diversité linguistique, qui conditionne la diversité culturelle, qui conditionne la diversité conceptuelle, qui est la base de la créativité scientifique⁴⁰³ ». Au niveau de l'enseignement universitaire, c'est au tour de la section de Langues et Cultures africaines de de l'UFR de Civilisations, Religions, Arts et Communication (CRAC) de l'université Gaston Berger de Saint-Louis qui s'est récemment illustrée avec l'introduction dans ses programme d'un cours de traduction thème/version dans la paire de langues française et wolof. Des initiatives certes salutaires mais qui gagneraient à être élargies aussi bien au niveau institutionnel qu'au sein de l'espace universitaire.

Cette attitude de la communauté des chercheurs africains en sciences humaines d'utiliser les langues européennes pour la production de leurs œuvres ne peut et ne doit pas être vue uniquement comme un frein pour une plus large diffusion des textes en Afrique. Vu sous un autre angle, il peut

⁴⁰³ Philippe DUMAS, *op. cit.*, 2014, p. 56.

s'agit d'une réalité dont on peut se réjouir dans la mesure où elle contribue à la présence de l'Afrique sur le marché mondialisé des SHS et dans les échanges à l'échelle mondiale. Elle peut aussi être interprétée comme un besoin de communiquer, de faire parvenir au reste du monde la pensée philosophique, politique, économique, historique du continent africain. Elle traduit une Afrique dynamique dans la production et la circulation des savoirs, qui refuse de se voir dans la seule perspective d'un manque et éternellement dans le besoin d'être soutenue en tout point de vue.

L'Afrique a autant à donner au reste du monde qu'elle a à recevoir de ce dernier malgré son passé douloureux et sa situation politique actuellement très mouvementée dans bien des pays. Cette idéologie est aujourd'hui incarnée et assumée par une génération de penseurs et de chercheurs consciente du rôle que doit jouer leur continent dans l'évolution des SHS, domaine dans lequel les publications se font de plus en plus abondantes. Citons, entre tant d'autres exemples, le très récent ouvrage collectif *Ecrire l'Afrique-Monde*⁴⁰⁴ dirigé par le philosophe et historien camerounais Achille Mbembe et l'économiste sénégalais Felwine Sarr. La position centrale qui se dégage de cet ouvrage va à l'encontre de l'idéologie impérialiste qui s'est, des siècles durant, attachée à présenter l'Afrique comme « un monde à part, un hors-monde⁴⁰⁵ ». Il s'inscrit donc dans la continuité du combat anti-impérialiste initié par leurs prédécesseurs en se dressant contre ce qu'il est convenu de désigner sous le terme de néocolonialisme sous ses différentes formes. Une vocation que la génération contemporaine d'intellectuels, de penseurs et de chercheurs africains en sciences humaines assume pleinement, comme le reflète cette déclaration des directeurs de l'ouvrage :

Ce livre est donc un appel général, pressant et presque tendu, à reprendre de vieux combats jamais clos et à en engager d'autres qu'appelle le nouveau siècle, ce qui, inévitablement, revient à brouiller et à effacer des lignes afin en tracer d'autres⁴⁰⁶.

⁴⁰⁴ Achille MBEMBE et Felwine SARR (dir.), *Ecrire l'Afrique-Monde. Les Ateliers de la pensée*, Dakar, Saint-Louis du Sénégal, 27-31 octobre 2016, Philippe Rey/Jimsaan, 2017, 393 pages.

⁴⁰⁵ *Ibid.*, p. 8.

⁴⁰⁶ *Ibid.*, p. 9.

C'est cette même idéologie que défend la philosophe Séverine Kodjo-Grandvaux, qui livre des pistes pour que l'Afrique soit à la fois « actrice et productrice de sens⁴⁰⁷ ». Pour cette dernière, il incombe à toute cette génération d'intellectuels, de penseurs et de chercheurs en sciences humaines et sociales d'Afrique et de ses diasporas la lourde tâche de :

Décoloniser les savoirs, rompre avec les épistémologies engendrées par une colonialité souvent prévalente. Se décentrer et produire une nouvelle pensée critique qui permette à tout un chacun de participer au mouvement du monde⁴⁰⁸.

Dans cette perspective de décolonisation des savoirs et de production d'une nouvelle pensée critique, les langues occidentales, ou plutôt les langues étrangères, présentent l'avantage de constituer des outils les plus adéquats pour communiquer le plus largement possible et avec tous les peuples du monde. Mais ce combat contre le néocolonialisme sous toutes ses formes et ce besoin de s'ouvrir au reste du monde, de prendre part au marché de l'économie mondialisée et de contribuer à la marche de l'humanité ne doivent pas pour autant faire oublier les urgences du continent, notamment sur le plan social et de la gouvernance des Etats africains. D'où l'intérêt de s'interroger sur l'apport pour le citoyen africain de ces textes de SHS exclusivement produits dans des langues étrangères. La circulation des textes à travers le continent par le seul biais des langues européennes doit être remis en cause au nom de la diversité linguistique et des enjeux sociaux qu'elle implique. L'avenir des sciences humaines et sociales en Afrique est étroitement lié à celui des langues africaines, lesquelles sont cependant marquées par une nécessité de développer, ou du moins, d'élargir leur corpus conceptuel. Le recours à la traduction s'avère dans ce contexte fort intéressant autant pour les langues africaines que pour l'appropriation de la pensée philosophique, économique, politique, etc. qu'elle soit produite en Afrique ou qu'elle provienne d'ailleurs.

5.3. Pour une circulation des textes de SHS dans les langues africaines

⁴⁰⁷ Séverine KODJO-GRANDVAUX, « S'estimer, faire sens », in Achille MBEMBE et Felwine SARR (dir.), *Ecrire l'Afrique-Monde. Les Ateliers de la pensée*, Dakar, Saint-Louis du Sénégal, 27-31 octobre 2016, Philippe Rey/Jimsaan, 2017, p. 219.

⁴⁰⁸ *Ibid.*, p. 219.

Plaider pour une meilleure circulation des textes de SHS dans les langues africaines implique tout d'abord de rappeler les différentes pistes susceptibles de permettre de rompre l'hégémonie des langues étrangères dans la production des savoirs. Nous partons de ce postulat que le choix de la langue d'écriture est crucial et constitue sans nul doute le meilleur moyen pour faire circuler des connaissances et acquis dans les langues africaines. Dès lors, il incombe à tous les écrivains et chercheurs africains en sciences humaines et sociales qui ont fait le choix de ne produire leurs œuvres que dans les langues européennes d'écrire dans leur propre langue maternelle. C'est de cette responsabilité des acteurs producteurs de savoirs que parlent Michael Henry Heim et Andrzej W. Tymowski dans leur « plaidoyer pour que les chercheurs écrivent dans leur propre langue⁴⁰⁹ ». Les enjeux sont considérables dans la mesure où il en va même de l'avenir des sciences humaines sur la scène internationale, comme ils le font remarquer en déclarant :

Le discours des sciences humaines sur la scène internationale se déroule de plus en plus souvent en anglais, et les textes traduits de l'anglais sont bien plus nombreux que ceux traduits vers l'anglais. En outre, les chercheurs se sont mis à écrire directement en anglais même quand ils n'appartiennent pas à une communauté anglophone. Nous pensons que cette pratique est préjudiciable au champ des sciences humaines en tant que tel ; c'est pourquoi nous demandons aux chercheurs de ne pas cesser d'écrire dans leur propre langue natale⁴¹⁰.

Cette analyse pointant du doigt les préjudices du tout-à-l'anglais dans la circulation des textes de sciences humaines est transposable à la situation africaine où le constat sur les limites du tout-aux-langues-européennes est encore plus visible. Outre cet obstacle à la circulation des textes, Michael Henry Heim et Andrzej W. Tymowski soutiennent que l'hégémonie toujours grandissante d'une langue unique a plusieurs effets délétères qui sont visibles à trois niveaux :

- ✓ Premièrement, les chercheurs qui écrivent dans une langue seconde, même s'ils en ont une excellente connaissance, auront tendance à exprimer leurs idées avec moins

⁴⁰⁹ Michael Henry HEIM et Andrzej W. TYMOWSKI, *op. cit.*, 2006, p. 30.

⁴¹⁰ *Ibid.*, p. 30.

de précision et moins de nuances complexes que ceux qui écrivent dans leur propre langue ;

- ✓ Deuxièmement, lorsque la littérature en sciences humaines dans une langue donnée est peu développée, les échanges sur certaines questions au sein de cette communauté linguistique sont rendus plus difficiles ;
- ✓ Troisièmement, les modes de pensée et d'argumentation propres aux sciences humaines dans la sphère anglo-américaine sont devenus un lit Procuste aux dimensions duquel tous les types de conceptualisations doivent s'adapter. Il en résulte une homogénéisation et un appauvrissement croissants du discours⁴¹¹.

Les chercheurs africains ont donc tout intérêt à trouver une alternative à l'hégémonie des langues occidentales dans la production de leurs œuvres. Cette alternative aux langues européennes qui passe par le recours par les chercheurs africains à leur propre langue pour produire une pensée critique nous paraît pour le moins utopique, ou en tout cas difficilement réalisable. Le débat sur la question du choix de la langue d'écriture (langue africaine ou langue européenne) qui a pourtant accompagné l'évolution de la littérature africaine n'est pas à l'ordre du jour chez les chercheurs africains dans les disciplines des SHS. L'idéal serait à coup sûr que ces derniers produisent leurs textes dans leur propre langue. Mais, il faut le reconnaître, il s'agirait d'une démarche contradictoire de la volonté affichée de cette Afrique qui entend participer à la marche du monde, qui tient à ce que « sa voix, ses voix sortent d'un face-à-face stérile avec l'Occident et pèsent pour inventer demain⁴¹² ». « Produire un discours-monde », comme elle le prétend, implique tout d'abord d'écrire dans des langues que ce monde connaît et parle au quotidien, gage d'une visibilité à l'échelle internationale. A cela s'ajoutent les enjeux commerciaux liés à l'édition et une autre limite liée aux langues africaines elles-mêmes. Si on peut dans certaine une mesure prétendre que la circulation des ouvrages de SHS par l'écriture, ou à défaut, la traduction de ces textes dans les langues africaines, force est de reconnaître que peu de citoyens africains sont encore aujourd'hui en mesure d'écrire et de lire dans leur propre langue. La raison est certainement à trouver dans le taux d'analphabétisme, qui demeure une réalité, plus ou moins élevé selon les pays. Toutefois, le rôle de la traduction nous

⁴¹¹ *Ibid.*, p. 30.

⁴¹² Sonya FAURE et Catherine CALVET, « L'Afrique, pensées critiques », Article paru dans *Libération* du 5 juillet 2017, http://www.liberation.fr/debats/2017/07/05/l-afrique-pensees-critiques_1581813, Consulté le 07/07/2017.

semble dans ce contexte incontournable pour la circulation des textes de SHS, et s'impose pour que ces concepts élaborés en Afrique ou ailleurs puissent « déboucher sur de nouvelles normes sociales qui font sens⁴¹³ ».

5.3.1. La traduction : un moyen incontournable pour la circulation des textes en Afrique

La traduction doit non seulement servir d'outil de réappropriation des pensées critiques élaborées à travers le continent ou par les diasporas africaines, mais également d'appropriation des savoirs provenant du reste du monde. Malgré le rôle incontournable qu'elle peut jouer dans la circulation des textes de sciences humaines, la traduction est encore aujourd'hui loin d'occuper une place de choix dans les politiques de promotion des langues africaines et de démocratisation des savoirs. Certains intellectuels, politiques, universitaires africains ayant pris conscience de son apport se sont toutefois livrés à des expériences individuelles de traduction des classiques dans certains domaines des sciences humaines ou autres. Citons à ce titre le premier président tanzanien, Julius Nyerere (1922-1999), dont le combat politique est aussi marqué par la défense des langues africaines. En plus d'avoir écrit et publié dans la langue swahilie, Julius Nyerere s'est bien illustré dans la traduction vers cette même langue, mais plutôt d'œuvres théâtrales de William Shakespeare dont *Jules César* et le *Marchand de Venise* qui donnent aux titres respectifs de *Julius Kaisari* et *Mabepari wa Venisi*. Au Sénégal, en plus de Cheikh Anta Diop dont certains des travaux de traduction sont déjà cités, c'est l'homme politique Majmout Diop (1922-2007) qui s'est livré à la traduction en wolof de l'ouvrage classique du philosophe et théoricien de l'économie politique allemand Karl Marx, *Le Capital*. Pathé Diagne⁴¹⁴ qui présente ce travail comme ayant contribué à donner corps à un wolof moderne susceptible aujourd'hui de servir de support à une culture scientifique et laïque, qualifie la traduction de Majmout Diop en ces termes :

Majmout DIOP traducteur du Capital de Karl MARX. La version wolof que M. DIOP fournit ici est excellent dans la mesure où elle s'inspire surtout d'un souci

⁴¹³ Séverineb Kodjo GRANVAUX, *op., cit.*, p. 226.

⁴¹⁴ *Op., cit.*, 1971, pp. 13-14.

constant de transposer le plus fidèlement possible le contenu originel du texte, tout en évitant une excessive « littéralité ».

Mais ces entreprises individuelles visant à s'approprier les classiques du domaine des SHS ne sont pas accompagnées de politiques d'incitation à la traduction. Son apport n'est pourtant plus à démontrer. Tout en permettant une circulation optimale des textes et un dialogue des cultures, la traduction présente pour les langues africaines un autre enjeu à savoir le développement ou l'élargissement de leur corpus conceptuel. S'il est vrai que toute traduction agit sur la langue-cible, son action est encore beaucoup plus visible lorsqu'elle s'effectue vers le wolof ou plus généralement vers les langues africaines souvent décrites comme des langues orales. Cela s'explique en effet par la réalité de ces langues qui jouissent d'une littérature en sciences humaines assez peu développée et loin d'être habituées à épouser les modes de pensées caractéristiques des ouvrages de SHS. Traduire les sciences humaines vers le wolof, ou toute autre langue africaine, implique de traiter des textes marqués par une constellation de concepts pour lesquels le traducteur ne dispose pas d'équivalents. Il a dans ce contexte la difficile, pour ne pas dire impossible, tâche de les faire passer dans une langue qui présente ses limites dans ce domaine. La difficulté majeure de sa tâche réside, écrit Michèle Leclerc-Olive⁴¹⁵, dans le fait qu'il ne dispose pas de suffisamment d'éléments terminologiques et conceptuels pour trancher en faveur d'un tenant-lieu ou d'un autre. Pour cette dernière, le travail du traducteur, et plus particulièrement du traducteur des textes de sciences humaines, consisterait à « opérer des arbitrages où les réductions d'écarts peuvent se contrarier, voire prendre la forme de véritables apories : forcer des rapprochements inédits, rompre des affinités établies, tisser de nouveaux liens ⁴¹⁶».

Cette situation d'incertitude qui caractérise le traducteur des textes de sciences humaines est encore plus grande lorsque la traduction s'effectue vers les langues nationales sénégalaises, ou africaines dans une large mesure. Le traducteur devient dans ce contexte un auteur appelé à faire preuve de créativité, à mettre en œuvre différents procédés et stratégies qui puissent lui permettre d'arriver à produire un texte lisible et accessible pour son lectorat. Ses décisions peuvent être sujettes à des discussions et critiques en raison des écarts conceptuels et terminologiques qui

⁴¹⁵ *Op., cit.*, 2016, p. 43.

⁴¹⁶ *Ibid.*, p. 46.

peuvent apparaître entre le texte de départ et le texte d'arrivée. Toutefois, ses décisions ont le mérite d'ouvrir la voie à des réflexions traductologiques sur les stratégies à adopter pour le développement du corpus conceptuel des langues vers lesquelles il traduit. Mais l'intérêt de soutenir la traduction des textes de sciences humaines n'est pas visible que dans l'apport de cette dernière au développement du corpus conceptuel des langues africaines. Un autre enjeu tout aussi important est de faire circuler les savoirs, de les démocratiser et de les rendre disponibles dans les langues africaines au grand bénéfice des citoyens africains.

L'enjeu est d'autant plus important que toute la production par les Africains de cette pensée critique dans les différentes disciplines des SHS, si abondante soit-elle, n'est susceptible d'aboutir à de nouvelles normes sociales que lorsqu'elle est totalement intégrée par les destinataires. A défaut de pouvoir amener les chercheurs africains à écrire dans leur propre langue maternelle, le recours à la traduction est indispensable sinon le risque de produire des savoirs extravertis, encore trop tournés vers l'extérieur et accessibles pour une élite minoritaire africaine est inévitable. Les écrits africains qui sont abondants et très présents sur la scène internationale font de plus en plus l'objet de traduction dans les langues occidentales ou étrangères mais très rarement dans les langues africaines. A cet effet, Sonya Faure et Catherine Calvet (2017), évoquant le succès de la réception du dernier ouvrage *Afrotopia* (éd. Philippe Rey 2016) de l'économiste sénégalais Felwine Sarr, rappelle que celui-ci fait aujourd'hui l'objet de beaucoup de traductions occidentales. Il en est de même pour les nombreuses œuvres à succès de SHS écrits par des Africains mais qui ne sont pas traduites dans des langues africaines. Entrent ici en jeu des considérations économiques considérables pour les producteurs de savoirs et les maisons d'édition qui jouent un rôle indispensable dans la circulation des textes de SHS. Les maisons d'édition africaines ont joué un rôle important dans le développement de la littérature écrite en langues nationales africaines, mais sont aujourd'hui confrontées au défi qui consiste à se faire une place sur le marché des SHS.

5.3.2. Pour une politique éditoriale en langues africaines

*La circulation internationale des ouvrages de sciences humaines et sociales est, comme on l'a dit, relativement autonome des logiques du marché, sans y échapper complètement.*⁴¹⁷

Cette assertion de Gisèle Sapiro montre bien le rôle prépondérant que peut jouer le monde éditorial dans la circulation des ouvrages de SHS grâce à la traduction. La décision de (faire) traduire un ouvrage doit cependant obéir à un certain nombre de « logiques éditoriales⁴¹⁸ » qui prennent notamment en compte les enjeux économiques liés à sa publication. L'un des critères qui interviennent dans les décisions de l'éditeur de faire circuler un ouvrage ou article de sciences humaines par voie de traduction est sans doute de s'assurer que la langue vers laquelle il entend traduire tel ou tel ouvrage dispose d'un large lectorat et, donc, présente des enjeux économiques. La réalité est aujourd'hui que les ouvrages de sciences humaines et sociales écrits par les chercheurs africains sont dans leur très large majorité publiés dans des maisons d'éditions européennes. Ces dernières sont encore plus ou moins vues comme « un label de qualité⁴¹⁹ » susceptible de leur garantir une plus grande visibilité sur la scène internationale. Il est donc légitime, au vu des considérations économiques qui entrent en jeu, de s'interroger sur l'intérêt de ces éditeurs étrangers à recourir à la traduction, coûteuse aussi bien en temps qu'en argent, pour diffuser des ouvrages dans une quelconque langue africaine. Traduire en wolof un ouvrage de sciences humaines et sociales présente le risque réel de coûter plus d'argent qu'il n'en rapporte à l'éditeur. En plus de l'obstacle lié à la langue qui ne présente pas un lectorat très important en termes numériques, certaines disciplines des sciences humaines et sociales ont un lectorat extrêmement restreint, car il s'agit de chercheurs impliqués dans des réseaux internationaux⁴²⁰.

A cela s'ajoute que le monde du livre africain qui a récemment adopté une politique éditoriale en faveur des langues africaines est encore plus tourné vers la publication de la littérature

⁴¹⁷ Gisèle SAPIRO, « Traduire les sciences humaines et sociales : logiques éditoriales et enjeux scientifiques », in Gisèle SAPIRO (dir.), *Le marché de la traduction en France à l'heure de la mondialisation*, Translatio, Paris, CNRS Editions, 2008, p. 109.

⁴¹⁸ *Ibid.*, p. 107.

⁴¹⁹ *Ibid.*, 109.

⁴²⁰ Hélène BERRICHI, *op. cit.*, 2012, p.20.

généraliste. Cette « prise de conscience éditoriale⁴²¹ » qui consiste à replacer les langues africaines au centre des préoccupations du monde du livre s'est concrétisée par d'importants volumes de traductions de la littérature africaine vers les différentes langues du continent. Au Sénégal, les éditions Papyrus ont entrepris non seulement la publication d'ouvrages littéraires dans les langues sénégalaises, mais aussi et surtout la traduction vers les langues nationales, le wolof en l'occurrence. Ce processus de réappropriation qui marque une réelle volonté de développer la littérature écrite des langues africaines n'a cependant pas pu jusque-là s'étendre et s'ouvrir aux différentes disciplines des sciences humaines et sociales. Les obstacles à la mise en circulation par les éditeurs africains des textes de sciences humaines et sociales sont sans doute liés à l'absence de moyens financiers qui puissent leur permettre de supporter les coûts considérables qu'entraîne un projet de traduction de tels ouvrages.

Les éditeurs africains sont pour l'essentiel confrontés à cet épineux problème financier qui, comme l'écrit Sophie Noël, constitue un frein important à la publication de traductions en ce sens que ces dernières s'avèrent très coûteuses et très longues à rentabiliser⁴²². Cette rentabilité même sur le long terme est loin d'être assurée dans le contexte africain où les langues nationales sont encore beaucoup utilisées comme outils de communication orale qu'elles ne sont écrites et lues. La politique volontariste en faveur des langues africaines, initiée par les éditeurs, se heurte à cet obstacle financier qui est d'autant plus important qu'il n'existe en général aucune aide à la traduction qui leur permet de minimiser les risques économiques pour envisager de traduire les sciences humaines dans les langues nationales. La circulation des textes de sciences humaines ou plus généralement des savoirs reste largement prédominée par les langues européennes sans que la traduction puisse réussir à inverser la tendance de mise à l'écart des langues africaines. Mais cette prédominance des langues occidentales ne peut pas être analysée que du point de vue financier avec le surcoût économique qu'entraînent les projets de traduction, bien qu'il occupe une place

⁴²¹ Gisèle SAPIRO, « Gérer la diversité : les obstacles à l'importation des littératures étrangères en France », in Gisèle SAPIRO (dir.), *Traduire la littérature et les sciences humaines et sociales : conditions et obstacles*, Coll. Questions de Culture, Département des études de la prospective et des statistiques, Ministère de la Culture et de la Communication, 2012, p. 218.

⁴²² Sophie NOËL, « L'engagement par la traduction. Le rôle des petits éditeurs indépendants dans l'importation des ouvrages de sciences humaines », in Gisèle SAPIRO (dir.), *Traduire la littérature et les sciences humaines et sociales : conditions et obstacles*, Coll. Questions de Culture, Département des études de la prospective et des statistiques, Ministère de la Culture et de la Communication, 2012, p. 274.

importante dans la hiérarchie des obstacles. A ce problème financier auquel sont loin d'échapper les éditeurs établis à travers le continent, s'ajoute le problème du choix du traducteur ou de la traductrice qui est loin d'être négligeable. Gisèle Sapiro (2012 : 219) rappelle l'importance du choix du traducteur :

*Par-delà les logiques économiques et les problèmes de place, la mise en œuvre d'un projet de traduction se heurte à des obstacles liés au travail de traduction lui-même. Ils vont du choix du traducteur aux problèmes linguistiques concrets impliquant un suivi étroit et une série de négociations {...}. **Le choix de la traductrice ou du traducteur constitue une étape cruciale du processus d'importation d'une œuvre. Il peut tout d'abord se heurter à la rareté des compétences. C'est notamment le cas pour les langues les plus périphériques comme le bengali ou le javanais, ou pour les langues difficiles comme l'arabe***⁴²³.

Le choix du traducteur est encore beaucoup plus problématique dans le contexte africain où la traduction, en plus de s'effectuer vers des langues périphériques dites à « tradition orale », porte sur des textes fortement marqués par leur ancrage dans d'autres traditions nationales, soit sur le plan théorique, soit du point de vue des « objets⁴²⁴ ». La formation des traducteurs, notamment de textes de sciences humaines et sociales, est loin d'être une priorité dans l'espace universitaire africain en général et sénégalais en particulier. Le regain d'intérêt accru pour l'enseignement de la traduction remarqué au cours de ces dernières années ne prend, pour le moment, pas en compte les langues africaines dans les programmes. Le fait que les langues africaines n'ont pas encore « accumulé un capital symbolique » dans les disciplines de sciences humaines et sociales s'explique en grande partie par le peu d'intérêt pour la traduction dans l'enseignement universitaire à travers le continent. Le recours à la traduction constitue un moyen indispensable pour remédier à ce cloisonnement des langues africaines à la communication orale ou à la simple production littéraire, mais également pour leur ouvrir la voie à de nouveaux horizons tels que les disciplines de sciences humaines et sociales.

⁴²³ Gisèle SAPIRO, *op., cit.*, 2008, p. 219. C'est nous qui soulignons.

⁴²⁴ *Ibid.*, p. 107.

Mais la traduction, bien qu'elle constitue la voie royale pour faire circuler les livres de SHS dans les langues africaines, ne saurait à elle seule suffire pour assurer pour une appropriation et une diffusion pérennes des savoirs. Elle implique un travail préalable sur tous les aspects des langues africaines dont le développement du corpus conceptuel incombe aussi au premier chef aux traductologues africains. La problématique de la traduction des textes scientifiques et techniques dans les langues africaines commence à faire l'objet de plus en plus de recherches dans l'environnement universitaire africain. Au Sénégal, on constate une dynamique des recherches traductologiques en cours dans les universités qui accorde une place de plus en plus importante à l'étude des langues nationales dans les thèses de doctorat. L'un des défis majeurs des recherches traductologiques dans le contexte africain est de contribuer à ouvrir aux langues nationales la voie à de nouveaux horizons à savoir les disciplines et sciences humaines et sociales. Ce travail incombe autant aux traducteurs qu'aux traductologues dont les expériences pratiques et les réflexions théoriques contribueront à poser les jalons du développement conceptuel des langues africaines afin de leur permettre de pouvoir jouer pleinement leur rôle dans la circulation des SHS à travers le continent. C'est en tout cas l'idée que défend avec conviction le philosophe sénégalais, Mamoussé Diagne, qui rappelle les enjeux du développement du corpus conceptuel des langues nationales sénégalaises qu'il faut « transformer profondément pour en faire des langues capables de produire du savoir⁴²⁵ ». Dans une interview accordée au quotidien sénégalais *L'AS* du 4 mai 2017 et reprise par un site de la place, le philosophe rappelle l'important travail de traduction, qu'il qualifie d'ailleurs d'exceptionnel, effectué par Cheikh Anta Diop et Sakhir Thiam⁴²⁶ dans les domaines de la science et de la technique. Par ailleurs, il n'a pas manqué d'interpeler traducteurs, linguistes et spécialistes des langues nationales sur le principal défi qui les attend sur le terrain des sciences humaines et sociales en martelant :

Une langue appartient à un contexte qui appartient lui-même à des réalités à désigner. Il faut que les réalités existent dans le contexte pour pouvoir être désignées. Les Esquimaux ont 82 mots pour désigner la neige là où nous n'avons

⁴²⁵ <http://www.seneplus.com/education/les-senegalais-sont-de-plus-en-plus-desintellectualises> Consulté le 13/07/2017.

⁴²⁶ Mathématicien sénégalais et professeur à l'université de Dakar. Il est aussi connu comme pionnier et fervent défenseur des langues nationales. Il est l'auteur de nombreuses traductions en wolof de textes scientifiques et techniques.

aucun mot. Donc, il faut construire un corpus conceptuel pour accéder à des connaissances poussées afin de pouvoir désigner ces choses dans le monde dans lequel nous vivons. Il ne faut pas que ça traduise par simples approximations {...}. C'est une question épistémologique qui doit intéresser les linguistes, les historiens, les sociologues et les spécialistes des mécanismes de production de connaissances doivent aussi être impliqués⁴²⁷.

Il apparaît que les langues, tout comme les besoins de communication auxquels elles sont censées répondre, ne sont pas stables. Les traductions scientifiques et techniques de Cheikh Anta Diop et de Sakhir Thiam qui ont posé les jalons du développement d'une langue wolof scientifique doivent aujourd'hui être élargies aux disciplines des sciences humaines et sociales. Leur capacité à évoluer en fonction des besoins sociaux du moment n'existe que lorsqu'elle est créée par leurs propres locuteurs.

S'il est possible d'affirmer avec Joshua M. Price que « traduire les sciences humaines et sociales peut aider à préciser et élaborer des concepts⁴²⁸ », force est de reconnaître qu'elle se heurte aussi à trois types d'obstacles à savoir politique, économique et culturel. Ceux-ci nécessitent, pour être contournés afin de permettre à la traduction de jouer pleinement son rôle dans la circulation et la démocratisation des savoirs dans les langues accessibles africaines, un travail en synergie impliquant tous les acteurs du monde des sciences humaines et sociales. Bien que le traducteur ait un rôle de premier plan à jouer dans ce travail, il ne peut tout de même se passer des linguistes, des spécialistes de production du savoir, des chercheurs et mêmes des auteurs des ouvrages qu'il est appelé à traduire. Le recours à la traduction collaborative s'impose même au vu de la réalité des langues africaines loin d'avoir accumulé un capital symbolique dans les disciplines de sciences humaines et, donc, bien marquées par un vide lexical, tant terminologique que conceptuel. En outre, la spécificité du domaine des sciences humaines et sociales qui tient à son ouverture sur différentes disciplines, tout travail visant à élaborer le corpus conceptuel des langues nationales implique de recourir à une démarche interdisciplinaire.

⁴²⁷ *Ibid.*, p. 3.

⁴²⁸ Joshua M. PRICE, 'Translating social science: Good versus bad utopianism', *Target*, vol. 20, n° 2, 2008, pp. 348-364.

5.3.3. Pour une démarche interdisciplinaire

Avant de parler de l'intérêt de l'interdisciplinarité pour la circulation des savoirs et des textes de sciences humaines dans les langues africaines et son ancrage dans ce domaine, il importe d'adopter une définition. Rappelons à cet effet le travail de Frédéric Darbellay qui, aussi bien dans son ouvrage *Interdisciplinarité et transdisciplinarité en analyse des discours*⁴²⁹ que dans son article « Vers une théorie de l'interdisciplinarité ?⁴³⁰ », s'est attaché à définir le concept d'interdisciplinarité. Ce faisant, il a mis un accent particulier sur « la forte polysémie dont témoignent les réflexions théoriques autour de l'interdisciplinarité, mais également sur sa configuration sémantique qui peut s'avérer nébuleuse lorsqu'il côtoie des notions telles que la pluri/multidisciplinarité et la transdisciplinarité⁴³¹ ». Ainsi définit-il l'interdisciplinarité en citant Jean-Paul Resweber et Roland Barthes :

Sur la base pluridisciplinaire, l'interdisciplinarité marque le pas dans la mise en interaction de deux ou de plusieurs disciplines : le préfixe inter-signifie bien ce qui est « entre », soit la relation de réciprocité entre plusieurs disciplines dans laquelle on se situe pour décrire, analyser et comprendre la complexité d'un objet d'étude commun. L'interdisciplinarité va au-delà de la simple juxtaposition de plusieurs points de vue disciplinaires, elle vise la collaboration entre spécialistes d'horizons disciplinaires différents et complémentaires, voire l'intégration entre les disciplines. L'interdisciplinarité traduit le « désir d'une connivence élargie » entre plusieurs champs disciplinaires, elle est fondée sur un partage consenti des objectifs, des méthodes et des langages spécifiques à chacune des disciplines impliquées dans le processus de co-production des connaissances. L'approche interdisciplinaire vise en effet à contrer « l'aveuglement du spécialiste », récusant

⁴²⁹ Frédéric DARBELLAY, *Interdisciplinarité et transdisciplinarité en analyse des discours. Complexité des textes, intertextualité et transtextualité*, Genève : Slatkine, 2005, 404 pages.

⁴³⁰ Frédéric DARBELLAY, « Vers une théorie de l'interdisciplinarité ? Entre unité et diversité », *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, vol. 7, n° 1, 2011, 65-87.

⁴³¹ *Ibid.*, p. 71.

le « caractère territorial du pouvoir par le savoir » pour y substituer un « pouvoir partagé⁴³² ».

A la différence de l'interdisciplinarité, Darbellay définit successivement la pluridisciplinarité et la transdisciplinarité comme « une addition de disciplines, sans véritable interaction entre elles⁴³³ » et une « co-construction des savoirs qui traversent littéralement les disciplines constituées⁴³⁴ ». Des définitions que confirme Patrick Charaudeau qui présente la pluridisciplinarité comme une approche dans laquelle « chaque discipline garde son autonomie, ne réinterroge pas ses présupposés au regard de l'autre discipline, et ne fait qu'apporter (entreprise salutaire) son propre éclairage sur un objet d'étude lui-même analysé par d'autres. Par ailleurs, il la définit comme une juxtaposition de points de vue qui délivrent chacun une connaissance particulière sur le phénomène étudié⁴³⁵ ». Quant à la transdisciplinarité, elle renvoie, toujours selon Charaudeau, en une « intégration des savoirs de diverses disciplines de telle sorte qu'émerge un discours *sus generis* construisant son propre lieu de pensée⁴³⁶ ». Outre les nuances que font apparaître ces définitions, Charaudeau insiste sur les difficiles conditions de réalisations de l'interdisciplinarité qui a vocation à établir de véritables connexions entre concepts, outils d'analyse et modes d'interprétation de différentes disciplines⁴³⁷. L'objectif final d'une telle démarche consiste, ajoute-t-il pour finir, à rendre plus pertinents ces concepts et outils d'analyse, ou d'étendre le champ des interprétations à partir de résultats eux-mêmes issus de protocoles d'analyse communs.

Faire jouer à la traduction et à la traductologie pleinement leur rôle dans la circulation des textes de sciences humaines et sociales est une tâche qui n'incombe pas qu'aux praticiens et théoriciens de la traduction. La problématique du développement du corpus conceptuel des langues africaines dites « à tradition orale » est un travail complexe qui ne peut se réaliser sans l'apport des différents acteurs du monde des sciences humaines et sociales. La mise en place de dialogues

⁴³² *Ibid.*, pp. 73-74.

⁴³³ Frédéric DARBELLAY, *op. cit.*, 2005, p. 46.

⁴³⁴ *Ibid.*, p. 51.

⁴³⁵ Patrick CHARAUDEAU, « Pour une interdisciplinarité « focalisée » dans les sciences humaines et sociales », *Questions de Communication*, 17/2010, p. 4.

⁴³⁶ *Ibid.*, p. 4.

⁴³⁷ *Ibid.*, p. 4.

interdisciplinaires est inévitable au vu des enjeux qui vont au-delà d'un simple contact interlinguistique : c'est de l'avenir même des sciences humaines et sociales en Afrique qu'il s'agit. Toutefois, il serait illusoire de penser l'avenir des sciences humaines et sociales en Afrique sans prendre en compte la question des langues africaines qui représentent, au vu du nombre encore très limité des locuteurs des langues occidentales, les canaux idéaux susceptibles de garantir la circulation des savoirs à travers le continent. Il s'agit ici d'un double défi indissociable l'un de l'autre, à savoir l'avenir des sciences humaines et sociales et celui des langues africaines. Un lien indissociable que Hinnerk Bruhns et Fritz Nies n'ont pas manqué de rappeler dans leur ouvrage *L'Europe pense en plusieurs langues*⁴³⁸ lorsqu'ils évoquent la question des langues dans les sciences humaines :

Les sciences humaines, sociales et de la culture, considérées comme « le réservoir de de sens d'une société, le médium dans lequel celle-ci se reflète, s'explique et s'organise, occupent une place centrale. Ces disciplines se distinguent en effet par le fait que leur objet tient entièrement dans la langue. Il s'élabore dans la langue et ne saurait exister en dehors d'elle.

Le lien établi montre la prépondérance des langues africaines qui doivent être travaillées au préalable ou lors du processus même de traduction pour qu'elles soient en mesure de s'approprier « les concepts, les catégories de pensée et de représentation que mobilisent les textes de sciences humaines et sociales⁴³⁹ ». Le défi qui se dessine pour toute approche interdisciplinaire envisagée sera, pour paraphraser Hinnerk Bruhns et Fritz Nies (2013), de mettre les langues africaines dans les conditions de pouvoir penser les sciences humaines et sociales. L'enjeu que sous-tend ce défi est de rompre cet « impérialisme linguistique », ce « tout-aux-langues-européennes » qui caractérise la circulation des textes de sciences humaines et sociales et constitue sans doute un frein pour leur internationalité. Cela suppose de cesser de voir les langues africaines comme uniquement des

⁴³⁸ Hinnerk BRUHNS et Fritz NIES, « La science pense en plusieurs langues », in Fritz NIES (éd.), *L'Europe pense en plusieurs langues*, Tübingen : Gunter-Narr-Verlag, 2013, 266 pages.

⁴³⁹ Sylvie BOSSER, « Pratiques et représentations de la traduction en sciences humaines et sociales : éditeurs généralistes et maisons d'édition savantes », in Gisèle SAPIRO (dir.), *Traduire la littérature et les sciences humaines et sociales : conditions et obstacles*, Coll. Questions de Culture, Département des études de la prospective et des statistiques, Ministère de la Culture et de la Communication, 2012, p. 256.

moyens de communication orale quotidienne à la disposition des populations, pourtant très largement majoritaires, qui n'ont aucune connaissance des langues occidentales. Il s'impose d'avoir une autre conception de ces langues, celle selon laquelle elles constituent « véritablement la matière même dans laquelle s'élabore la connaissance et qui constitue le produit scientifique⁴⁴⁰ ». Elles doivent transcender leur simple statut de langues orales pour représenter, comme toutes les autres langues, « la condition *sine qua non* d'une possibilité d'enrichissement de la pensée et par là même de la science ». A défaut de cette conception des langues africaines, le paradoxe auquel nous avons déjà fait allusion et qui tient au fait que produire des textes ou des savoirs spécialisés censés être destinés à telle ou telle société dans une ou des langues inconnues de cette dernière relève d'une pure contradiction. Hinnerk Bruhns et Fritz Nies le font remarquer à juste titre :

Les chercheurs en sciences humaines et sociales, en particulier, et plus encore en sciences de la culture au sens étroit du terme, réfléchissent sur les sociétés actuelles et historiques, que ce soit la leur ou des sociétés étrangères. Les connaissances qu'ils produisent ne s'adressent donc pas uniquement à leurs homologues, spécialistes du domaine dans leur pays ou ailleurs, mais au moins dans une égale mesure, si ce n'est davantage, à l'ensemble des membres (individus et groupes) des sociétés qui constituent l'objet de ces sciences⁴⁴¹.

Plaider pour la traduction des textes de sciences humaines et sociales pour les mettre à la disposition des populations africaines dans leurs propres langues revient aussi à défendre le pluralisme linguistique, et donc culturel, qui caractérise le continent. Cette initiative de défendre et de promouvoir le multilinguisme africain dans le domaine des sciences humaines doit découler d'une prise de conscience que l'Afrique ne peut pas continuer à être vue, pensée, décrite et analysée avec les « concepts et termes utilisés par les sociétés et américaines⁴⁴² » ou européennes. La raison principale est liée à la capacité particulière des sciences humaines et sociales à « puiser largement dans l'expérience, les valeurs, les représentations d'elles-mêmes et les traditions culturelles des

⁴⁴⁰ TRABANT cité par Hinnerk BRUHNS et Fritz NIES, *op., cit.*, 2013, p.2.

⁴⁴¹ *Ibid.*, p. 5.

⁴⁴² Maurice AYMARD, « Langues naturelles et langues savantes : les sciences humaines et sociales face à elles-mêmes, à leurs ambitions, à leurs exigences, à leurs pratiques », *Trivium, Revue franco-allemande des sciences humaines et sociales*, 15 / 2013, p. 5.

sociétés⁴⁴³ » qu'elles s'attachent à étudier. Ces dernières ne sont pas forcément appropriables par d'autres sociétés. Les écarts culturels ainsi que les vécus historiques, politiques, sociologiques, économiques, etc., remarquablement différents y font obstacle. S'il est possible de convenir avec l'économiste sénégalais Felwine Sarr et le philosophe et historien camerounais Achille Mbembe, cités par Sonya Faure et Catherine Calvet (2017), que « la pensée critique la plus actuelle ne vient plus d'Europe, que c'est au tour de l'Afrique », force est de reconnaître que cette alternative que représente l'Afrique des idées passe encore exclusivement par les langues européennes. S'il y a un processus de « déseuropéanisation⁴⁴⁴ » de l'Afrique qui soit en cours, il ne saurait s'achever que par la voie du pluralisme linguistique qui fera place aux langues africaines dans la circulation des idées. La traduction, si elle ne représente pas une condition *sine qua non* à la réalisation de ce défi de constituer un plurilinguisme scientifique dans le contexte africain, a un rôle prépondérant à y jouer.

Le développement du corpus conceptuel des langues par la voie de la traduction ne peut et ne doit pas être exclusivement la préoccupation des traducteurs. Faire circuler les sciences humaines et sociales par le biais de la traduction ne présente pas que des enjeux, c'est une démarche qui requiert aussi des méthodes. Toute idée de mettre en dialogue les différentes disciplines, si salubre soit-elle, doit respecter un certain nombre de conditions et s'articuler en fonction des points de vue que d'autres chercheurs ont déjà théorisés sur langues africaines. Dans une conférence, tenue en 2015 à l'université de Toulouse Jean Jaurès, Lieven D'hulst soulignait l'importance de prendre en compte un certain nombre d'éléments dans le dialogue entre la traduction et les sciences humaines et sociales⁴⁴⁵. Ainsi, il mettait l'accent sur l'importance que ce dialogue interdisciplinaire soit envisagé de façon à permettre une interaction non seulement avec les politiques linguistiques en place, mais aussi avec les politiques de la traduction. Il convient, cependant, de rappeler que ce dernier volet est loin de représenter une préoccupation des autorités politiques africaines malgré

⁴⁴³ *Ibid.*, p. 4.

⁴⁴⁴ Le terme « déseuropéanisation de l'Europe » est de Wolf Lepenies, repris par Maurice Aymard à qui nous l'avons emprunté et appliqué au contexte africain. Il est employé par Aymard pour désigner le fait que les sciences humaines et sociales se sont construites, au cours de ces deux derniers siècles, sur la base d'un européocentrisme qui tendait à rapporter les autres civilisations, les autres cultures, les autres sociétés au modèle des sociétés industrielles d'Europe et d'Amérique du Nord.

⁴⁴⁵ Cette conférence, « Histoire de la traduction et sciences humaines : quel dialogue et quelle finalité ? », a été organisée par Solange HIBBS et animée par Lieven D'HULST le 04 novembre 2015 à l'université Toulouse Jean Jaurès.

l'engouement pour la promotion des langues nationales constaté dans la période postcoloniale. D'autres éléments sont néanmoins à prendre en compte dans ce dialogue interdisciplinaire. L'enjeu sera plus d'assurer une collaboration entre les différents acteurs du monde éditorial qu'ils soient rattachés aux grandes maisons d'édition ou qu'il s'agisse de petits éditeurs qui ont déjà inscrit les langues africaines dans leur politique éditoriale. La pratique traductive n'est plus un acte auquel se livre seul le traducteur avec des outils d'aide à la traduction à sa disposition. Elle devient une activité collective, collaborative et participative, dont Solange Hibbs⁴⁴⁶ soulignait en 2015 l'apport considérable dans le cas de la traduction de la poésie lors du colloque de Madrid (2015), au cours de laquelle interviennent, en plus du traducteur, les spécialistes du domaine en question.

La traduction collaborative a pour avantage principal de constituer une solution pragmatique aux problèmes conceptuels que pose la traduction des textes de sciences humaines et sociales. C'est en tout cas la position défendue par Michèle Leclerc-Olive qui parle de cette approche collaborative sous les termes de traduction « délibérative », « à deux ou plusieurs voix », de traduction « dialogique » ou encore « pluricéphale »⁴⁴⁷. Voyant dans la traduction une responsabilité épistémologique qui interdit de confiner cette activité dans les arrières boutiques de la science, elle rappelle l'intérêt de recourir à l'approche interdisciplinaire pour la traduction des textes de sciences humaines et sociales. Par ailleurs, elle définit cette démarche en ces termes :

Notre réponse pragmatique aux problèmes spécifiques posés par la traduction en sciences sociales consiste à traduire « à deux » voix (voire à plusieurs) : chaque traducteur étant investi d'un rôle et d'une responsabilité particulière, attachés à ses compétences spécifiques. Notre méthodologie consiste à soumettre les textes à une approche d'un spécialiste de la langue et d'un spécialiste de la discipline ou des disciplines sur lesquelles portent les textes. Il s'agit ainsi d'une traduction

⁴⁴⁶ Ce colloque s'est tenu le 20 novembre 2015 à Casa de Velázquez sous le titre de « L'œuvre de Clara Janés au miroir de la traduction ». La question de la traduction collaborative a été soulevée par Solange HIBBS lors des débats et a par la suite fait largement objet des débats animés par des traducteurs, écrivains, chercheurs et doctorants.

⁴⁴⁷ Michèle LECLERC-OLIVE, « Que fait ARTESS ? », *Les Cahiers d'ARTESS*, 2011, p. 2. Consulté le 20/07/2017. <http://artess.hypotheses.org/14>

« dialogique » où la version proposée exige la convergence de ces deux vigilances, linguistique et scientifique⁴⁴⁸.

Cette interdisciplinarité est déjà une réalité dans certaines disciplines des sciences humaines où les traductions commandées par les autorités publiques contraignent de plus en plus les traducteurs à faire appel à des spécialistes du domaine. La toute dernière traduction du code des marchés publics sénégalais en est une parfaite illustration. La linguiste Aram Fall qui a participé à ce projet de traduction rappelait, au lendemain de la publication de leur travail, l'importance, voire la nécessité, de travailler avec des spécialistes du droit sénégalais pour surmonter certains obstacles d'ordre terminologique et conceptuel. Mais la traduction n'est pas la seule perspective susceptible de contribuer à la promotion du plurilinguisme scientifique en Afrique. Dans son article « La pratique scientifique dans la langue nationale⁴⁴⁹ », Konrad Ehlich formule quelques perspectives envisageables pour la promotion ou la mise en place d'une politique du plurilinguisme scientifique en Europe. Certaines des pistes évoquées sont bien applicables au contexte africain dans la mesure où il s'agira, entre autres aspects essentiels, de travailler à adapter les langues africaines au besoin de communication scientifique par l'organisation et le soutien par les autorités politiques d'activités scientifiques sur les langues nationales, notamment dans les espaces universitaires⁴⁵⁰. Peuvent intervenir à ce niveau de la collaboration les sociolinguistes dont la production sur la pratique linguistique des Africaines est aujourd'hui très abondante. Il conviendra aussi de tenir compte de l'apport des spécialistes de la production des savoirs en particulier dans des langues orales comme celles africaines. Ce travail en synergie constitue un moyen incontournable pour « habiller, outiller la langue, tant du point de vue de son *corpus* (le corps même de la langue) que de son *status* (statut socio-culturel, sociopolitique et socioéconomique)⁴⁵¹ ».

Ce combat pour développer les langues africaines et ainsi leur doter de compétences scientifiques a marqué toute la période postcoloniale, aboutissant à des résultats plus ou moins

⁴⁴⁸ *Ibid.*, p. 2.

⁴⁴⁹ Konrad EHLICH, « La pratique scientifique dans la langue nationale : fondement de l'efficacité de la science ou reliquat ? », *Trivium, Revue franco-allemande de sciences humaines et sociales*, 15 / 2013, pp. 5-6.

⁴⁵⁰ *Ibid.*, p. 4.

⁴⁵¹ Christian LAGARDE, *Identité, Langue et Nation : Qu'est-ce qui se joue avec les langues ?* op., cit. pp. 32-33.

remarquables selon les pays. Au Sénégal, l'appel de Cheikh Anta Diop sur la nécessité et l'urgence de travailler les langues nationales pour leur ouvrir d'autres horizons différents de celui de la simple « folklorisation » pour les adapter aux besoins scientifiques du monde contemporain n'est que très peu suivi. Ce besoin d'exploiter « les possibilités communicatives et cognitives des langues nationales⁴⁵² » pour leur permettre de s'approprier les textes de sciences humaines et sociales est encore une réalité. Même le wolof qui représente aujourd'hui la première langue sénégalaise en termes de locuteurs, mais également en termes de production littéraire est loin d'échapper à cette situation, et il suffit d'avoir à traduire des textes relevant de ce domaine pour s'en rendre compte. Malgré les nombreux enjeux liés à l'élaboration ou la création d'une langue scientifique, il manque aujourd'hui une réelle volonté politique de donner aux différents acteurs du monde des sciences humaines et sociales les moyens nécessaires pour écrire, diffuser, démocratiser et vulgariser les savoirs dans les langues du continent.

La traduction peut, à défaut de pouvoir amener les chercheurs africains à publier dans leur propre langue, être vue comme une condition indispensable pour la mobilité des sciences humaines et sociales. Sa promotion reste toutefois problématique dans certains pays comme le Sénégal où elle est encore loin de jouer pleinement son rôle dans le développement des langues nationales. A cela s'ajoute qu'elle a toujours été vue, et c'est encore le cas, comme une simple activité professionnelle, ses enjeux sur le plan politique, social, culturel et même linguistique étant négligés. Mais cette absence d'une politique de la traduction dans l'optique de rompre l'hégémonie des langues occidentales dans la circulation des savoirs et la reconnaissance scientifiques des langues sénégalaises et africaines en général ne signifie pas pour autant l'absence de la pratique de la traduction. Qu'elle relève d'une entreprise individuelle ou collective, ou qu'elle soit sur la demande des institutions (non)gouvernementales, la traduction s'effectue de plus en plus vers les langues africaines, lesquelles vont à la rencontre de cultures scientifiques qui leur sont étrangères. Cette rencontre n'est cependant pas sans poser des difficultés majeures au traducteur, la plus aiguë est le traitement des concepts qui sont souvent décrits comme intraduisibles.

5.4. Le traitement des intraduisibles dans les textes de SHS

⁴⁵² Konrad EHLICH, *op., cit.*, p. 2.

La question des intraduisibles est largement abordée par les études traductologiques sous leurs différentes manifestations. De nombreuses études qui se sont intéressées à la question les présentent comme inhérentes à tout écrit et logée au cœur de la traduction en raison de la différence des langues. Il est toutefois mis en évidence leur présence plus ou moins fortement marquée selon le type de texte, comme le fait savoir Antoine Berman, cité par Barbara Cassin, en ces termes :

De fait, dans tous les domaines de l'écrit, l'intraduisibilité est tendanciellement vécue comme une valeur. Certes, on exalte aussi la traduisibilité comme un indice de haute rationalité. Tout écrit tient cependant à préserver en lui une part d'intraduisible : très élevée pour la poésie, réduite, mais réelle, dans un texte technique ou juridique⁴⁵³.

Ce postulat de Berman, rapporté par Barbara Cassin, qui met en relief le comportement des intraduisibles selon les types de textes rappelle aussi la vision commune qu'en ont certains théoriciens de la traduction. En outre, c'est Barbara Cassin qui définit l'intraduisible qui, rappelle-t-elle, « n'est pas ce qu'on ne traduit pas, mais plutôt ce que traducteur après traducteur, on ne cesse pas de traduire, en liant dans le choix d'une traduction, conformément à l'amplitude de l'*hermenein* grec, l'interprétation à une épiphane esthétique, à une visibilité de la langue⁴⁵⁴ ». La notion d'intraduisible est longuement débattue par d'autres auteurs tels que Antoine Berman et François Ost qui la traitent sous la même terminologie : celle de l'« objection préjudicielle ».

Ainsi, dans son ouvrage *Traduire : Défense et illustration du multilinguisme*, François Ost consacre tout un chapitre au traitement de l'objection préjudicielle de « l'intraduisibilité⁴⁵⁵ ». Il estime ainsi que même le plus vif des traducteurs ne pourra rejoindre l'auteur du texte original⁴⁵⁶. Son travail est surtout marqué par la distinction entre les différentes formes que peut prendre l'impossibilité de traduire les langues à savoir le « on ne sait pas traduire cela » et le « on ne peut pas traduire cela ». Dans le premier cas, « l'intraduisibilité » relève des limites intrinsèques du

⁴⁵³ Barbara CASSIN, « Le statut théorique de l'intraduisible », in *Encyclopédie philosophique universelle*, IV, *Le discours philosophique*, volume dirigé par J.-F. MATTEI, Paris, Presses universitaires de France, 1998, p. 1012.

⁴⁵⁴ *Ibid.* p. 999.

⁴⁵⁵ François OST, *op. cit.*, 2009, pp. 157-177.

⁴⁵⁶ *Ibid.*, p. 158.

langage dans la mesure où les réseaux conceptuels des langues ne se recouvrent guère et rendent ainsi impossible tout travail basé sur l'établissement des correspondances exactes. En ce qui concerne le deuxième cas, « on ne peut pas traduire cela », le traducteur est plutôt confronté à cet obstacle dénommé interdit religieux. Dans ce contexte de sacralisation de la Révélation, de l'Écriture ou de la Récitation, rappelle⁴⁵⁷ F. Ost, tout travail cherchant à transposer dans une langue autre que celle de son divin Auteur est susceptible d'être perçu comme un sacrilège. Cette idée d'interdit est reprise par Barbara Cassin qui, dans son ouvrage *Eloge de la traduction*⁴⁵⁸, s'est attachée à étudier les rapports, philosophique et historique, que les textes sacrés des trois religions révélées dont la Torah, la Bible et le Coran ont à l'égard de la traduction. Elle y soulève un certain nombre d'interrogations relatives à « l'(in)traduisibilité » de la parole de Dieu, révélée dans une langue par là même sacrée. Ainsi est donné à titre d'exemple le cas du Coran, exemple à travers lequel elle vient corroborer la position du philosophe sénégalais Souleymane Bachir Diagne, spécialiste de l'histoire des sciences et de la philosophie islamique, quant à la traduction du Coran en wolof :

Le Coran est en arabe : c'est en arabe que la traduction verticale, la descente de la parole de Dieu s'est effectuée. On ne le traduit pas (surtout pas en wolof comme le dit Bachir Diagne), on en traduit le « sens » comme en témoignent les premières éditions interlinéaires⁴⁵⁹.

A ces deux caractéristiques de « l'intraduisibilité » – relevant de la limite du langage et de l'interdit religieux - s'ajoute un troisième aspect qui, cette fois-ci, s'apparente plus à une difficulté à transférer une œuvre dans une autre communauté culturelle. Une telle difficulté, François Ost la justifie par la distance culturelle entre les deux communautés en cause, la traduction s'inscrivant ici dans le cadre d'une communication interculturelle. Cette difficulté s'explique, selon lui⁴⁶⁰, par le fait que certaines cultures ne semblent pas « mûres » pour entendre telle ou telle œuvre étrangère ; longtemps elles patienteront à la frontière, certaines ne la franchiront jamais. Il importe de rappeler

⁴⁵⁷ *Ibid.*, p. 159.

⁴⁵⁸ Barbara CASSIN, *Eloge de la traduction, Compliquer l'universel*, Paris, Ouvertures Fayard, 2016, 247 pages.

⁴⁵⁹ *Ibid.*, pp. 82-85.

⁴⁶⁰ François OST, *op. cit.*, 2009, p. 159.

que ce cas « d'intraduisibilité » ou du moins de difficulté à transposer une langue-culture dans une autre est particulièrement observable lorsque l'acte de traduire met en contact une langue de communication internationale, à grande diffusion avec une langue minoritaire ou minorée. Cependant, « l'intraduisibilité » ne se limite pas à ce contexte de communication, mais représente « l'un des modes d'auto-affirmation d'un texte⁴⁶¹ ». C'est cette idée que défend Jacques Derrida⁴⁶² :

Un corps verbal ne se laisse pas traduire ou transporter dans une autre langue. Il est cela même que la traduction laisse tomber. Laisser tomber le corps, telle est même l'énergie essentielle de la traduction.

Antoine Berman a lui aussi réservé tout un chapitre de son ouvrage *La traduction et la lettre* estime que l'« objection préjudicielle » faite à la traduction concerne notamment la poésie. Il rappelle ainsi qu'il existe une longue tradition – de Dante à Du Bellay et Montaigne, de Voltaire et Diderot à Rilke, Jakobson ou Bense – affirme que la poésie est intraduisible, parce qu'elle n'est qu'une « hésitation prolongée entre le son et le sens » (Valéry). Que la poésie soit « intraduisible », cela signifie deux choses : qu'elle ne peut pas être traduite, à cause de ce rapport infini qu'elle institue entre le « son » et le « sens », et qu'elle ne doit pas l'être, parce que son « intraduisibilité » (comme son intangibilité) constitue sa vérité et sa valeur. Dire d'un poème qu'il est intraduisible c'est au fond dire que c'est un « vrai » poème. Si l'intraduisible représente chez Antoine Berman une valeur, un mode d'auto-affirmation d'un texte qui touche particulièrement à la poésie, Rainer Rochlitz, quant à elle, le traite en rapport avec un autre type de texte : celui philosophique⁴⁶³. Elle attribue au texte philosophique un certain nombre de caractéristiques qui le distinguent du texte littéraire. Cette différence réside dans le fait que, d'une part, ce type de texte répond à des exigences d'argumentation et, donc, aux normes d'une rationalité cognitive et, d'autre part, qu'il puise dans les possibilités d'une langue déterminée. Ces caractéristiques expliquent, soutient-elle, la difficulté technique de la traduction du texte philosophique. Cette difficulté s'amplifie compte tenu de l'aspect herméneutique qui entre en jeu et fait du traducteur un double interprète : à la fois du texte

⁴⁶¹ Antoine BERMAN, *op. cit.* 1999, p. 42.

⁴⁶² Cité par Antoine BERMAN, *ibid.*, p. 41.

⁴⁶³ Rainer ROCHLITZ, « Le traduisible et l'intraduisible », in *Encyclopédie philosophique universelle*, IV, *Le discours philosophique*, volume dirigé par J.-F. MATTEI, Paris, Presses universitaires de France, 1998.

et en tant que médiateur entre deux cultures. Ces difficultés sont bien plus notoires lorsque l'acte de traduire implique des variables langue / culture, proximité / distance qui semblent d'ailleurs être à l'origine des intraduisibles, ou du moins des difficultés à traduire. Ainsi déclare Rainer Rochlitz dans ce même article pour mettre en exergue l'origine et la nature des difficultés de traduction :

Traduire Hegel en français ou Rousseau en allemand ne pose pas les mêmes problèmes que traduire Hegel ou Rousseau en arabe ou en chinois ; c'est qu'il existe, entre les langues européennes, une parenté de formation, une circulation constante des idées, et une histoire continue des traductions qui font que le terrain n'est jamais vierge.

Ces difficultés à traduire le texte philosophique dont fait état Rochlitz sont imputables, écrit Bruno Poncharal⁴⁶⁴, non seulement à « l'écart jamais réductible entre les langues » qui de surcroît n'entretiennent aucune parenté de formation, mais également « aux divergences dans les manières de voir des cultures », notamment lorsque ces dernières sont caractérisées par une certaine distance. Se pose ici la problématique de ce que Barbara Cassin appelle les « intraduisibles » qui, en raison de leur fort ancrage à une langue et culture données, résistent à la traduction. Cet « horizon de l'impossible qui borne toute activité de traduction⁴⁶⁵ » semble être l'une des principales caractéristiques des textes des sciences humaines et concerne particulièrement la problématique des concepts. Le problème des concepts comme source d'intraduisibles ou de difficulté de traduction des textes des sciences humaines est abordé par plusieurs théoriciens de la traduction dont en premier lieu Immanuel Wallerstein. Dans son article « *Concepts in the social sciences: Problems of translation*⁴⁶⁶ », Wallerstein explique que la difficulté à traduire les textes de sciences humaines tient au fait que ces derniers reposent essentiellement sur des concepts.

⁴⁶⁴ Bruno PONCHARAL, « Le « social science translation project » et la traduction des sciences humaines », *Hermès, La Revue* 2007/3, (n° 49), pp. 102-103.

⁴⁶⁵ *Ibid.*, p. 102.

⁴⁶⁶ Immanuel WALLERSTEIN, « Concepts in the Social Sciences: Problems of translation », in Marilyn GADDIS ROSE (éd.), *Translation Spectrum: Essays in Theory and Practice*, Albany, State University of New York Press, 1981, pp. 88-98.

Dès les premières lignes de son article, il soutient que les concepts, qui constituent le principal mode de communication du texte de sciences humaines, peuvent être plus ou moins clairement définis et employés par leur auteur. A cette caractéristique des concepts par lesquels communiquent les auteurs des textes de sciences humaines et sociales s'ajoute le fait que les concepts en question ne sont pas universellement partagés et font souvent l'objet de conflits ouverts et violents⁴⁶⁷. Toute la problématique que pose la traduction des textes de sciences humaines réside dans la transmission d'une langue à l'autre des « réseaux conceptuels qui ne se recouvrent guère⁴⁶⁸ ». Cette impossibilité de traduire les réseaux conceptuels qui caractérisent les textes de sciences humaines est soulignée par Hilary Putnam⁴⁶⁹ :

Les signes ne correspondent pas intrinsèquement à des objets {...}. Les objets n'existent pas indépendamment des cadres conceptuels. C'est nous qui découpons le monde en objets lorsque nous introduisons tel ou tel cadre descriptif.

Le traitement des « intraduisibles » liés aux concepts est d'autant plus complexe que ces derniers peuvent se manifester sous différentes formes à savoir thématique ou opératoire, comme le fait remarquer Michèle Leclerc-Olive⁴⁷⁰. Elle rappelle en outre la distinction établie par Eugen Fink (1994), laquelle fait apparaître les frontières étroites qui séparent ces deux catégories de concepts en ce sens que « les concepts opératoires d'un auteur sont *de facto* empruntés aux concepts thématiques par d'autres⁴⁷¹ ». Parmi les critères établis, Fink souligne que les concepts thématiques soutiennent la contribution créative de l'auteur et dans le cas de ces derniers « la pensée fixe et préserve ce qui est pensée par elle ». Dans la formation des concepts thématiques, les auteurs se présentent comme des créateurs qui utilisent d'autres concepts et modèles de pensée et opèrent avec des schèmes intellectuels qu'ils ne portent pas du tout à une fixation objective. Quant aux concepts opératoires, ils servent à l'auteur à expliciter l'originalité de sa pensée – penser sur – et à permettre l'accueil de celle-ci - penser avec – dans un environnement conceptuel hypothétiquement partagé, notamment

⁴⁶⁷ *Ibid.*, p. 88.

⁴⁶⁸ François OST, *op.*, cit. 2009, p. 158.

⁴⁶⁹ Cité par François OST, *ibid.*, p. 158.

⁴⁷⁰ Michèle LECLERC-OLIVE, « Traduire les sciences humaines. Auteur, traducteur et incertitudes », *Meta* 611, 2016, pp. 42-59.

⁴⁷¹ *Ibid.*, p. 45.

par l'auteur et ses lecteurs. La réception de tels concepts est peu contrôlée par les argumentaires de l'auteur⁴⁷². Sous l'une comme sous l'autre forme des concepts, le traducteur est pris dans une situation d'incertitudes susceptibles d'aboutir à des risques d'échec de transmission. La complexité des concepts en jeu dans l'acte de traduire « requiert de la part du traducteur une attention et un engagement particuliers⁴⁷³ ».

Wallerstein⁴⁷⁴ estime, pour sa part, que le traducteur doit, afin d'accomplir honorablement sa tâche, être un spécialiste de la discipline qu'il traduit, et au courant des enjeux que recouvrent certains concepts particulièrement chargés. A défaut de ce traducteur idéal formé aux techniques de la traduction et aux disciplines des sciences humaines et sociales, l'échec de la transmission des concepts s'avère inéluctable. Il est en effet d'autant plus inévitable que ces traductions, fait-il remarquer, « sont réalisées soit par des chercheurs qui sont de piètres traducteurs, soit par des traducteurs qui ont avant tout une formation littéraire ». Wallerstein estime enfin que les traductions réalisées dans de telles conditions ne sauraient que présenter, à quelques rares exceptions près, un résultat globalement désastreux⁴⁷⁵.

Dans le cas qui nous occupe, à savoir la traduction vers le wolof des textes de sciences humaines, c'est le philosophe sénégalais Mamoussé Diagne qui s'est explicitement intéressé à la question de la traduction des concepts vers le wolof. Dans un court article intitulé *Comment dit-on développement en wolof ?*⁴⁷⁶ publié en 1999, l'auteur met l'accent sur les enjeux théoriques et idéologiques de nommer la notion de « Développement » qui est au centre de tous les débats mais également de toutes les préoccupations des autorités politiques africaines. Il propose ainsi pour la traduction de « Développement » quatre équivalents dont « *yokkute* », « *jëm kanam* », « *màgte* » et enfin « *koom-koom* » tous évoquant l'idée de croissance mais parmi lesquels seul le dernier réfère directement à l'économie au sens strict. Au-delà des aspects sémantiques mis en exergue à travers les différents équivalents, Mamoussé Diagne met l'accent sur ce qu'il appelle une surdétermination

⁴⁷² *Ibid.*, pp. 44-45.

⁴⁷³ *Ibid.*, p. 42.

⁴⁷⁴ *Op., cit.*, p. 88.

⁴⁷⁵ *Ibid.*, pp. 88-89.

⁴⁷⁶ Mamoussé DIAGNE, « Comment dit-on « Développement » en wolof ? », *Ethiopiennes n° 62, Revue négro-africaine de littérature et de philosophie*, 1^{er} semestre 1999.

syntaxique par tout un faisceau de valeurs implicites ». Il donne ainsi, à titre d'exemple, l'équivalent « *yokkute* » dont l'acception va au-delà d'une simple accumulation quantitative de biens matériels pour impliquer des considérations renvoyant à l'épanouissement moral ou spirituel qui constitue, selon lui, un développement intégral ou intégrateur⁴⁷⁷.

Outre les considérations théoriques sur la thèse de l'existence d'un complexe interactif entre Culture-Développement que défend Mamoussé Diagne, il ressort de son travail la nécessité de développer le corpus conceptuel des langues sénégalaises et/ou africaines, et plus particulièrement du wolof. L'enjeu majeur est notamment de permettre aux citoyens africains de s'approprier certains concepts souvent adoptés par les autorités politiques dans leurs langues d'origine, aboutissant souvent à des débats nationaux auxquels les citoyens n'ont pas voix au chapitre. Un tel travail contribuera à coup sûr à replacer les citoyens au centre des décisions, à leur redonner voix au chapitre, à leur permettre de participer aux débats nationaux et à être conscients des politiques qui leur sont appliquées. A défaut de ce développement conceptuel de la langue d'arrivée, le traducteur se trouve confronté à une tâche ardue pour laquelle il met en œuvre un ensemble de mécanismes et de techniques qui puissent lui permettre de produire un texte lisible selon les attentes et les caractéristiques de son lectorat.

Conclusion

Plaider pour la circulation d'une Afrique des savoirs dans les propres langues du continent n'a pas pour seul enjeu de promouvoir la traduction, si bien que cette dernière a un rôle incontournable à y jouer. Il pose aussi la problématique articulation entre mondialisation du savoir et des idées et la pluralité des langues, comme le rappelle Alice Berrichi⁴⁷⁸. En Afrique, le combat pour la promotion d'un engagement scientifique en faveur des langues nationales reste une vieille doléance qui ne cesse d'être réitéré par des chercheurs dans différents domaines. S'il est vrai que les chercheurs africains, notamment en sciences humaines et sociales, pensent de façon créative et produisent des ouvrages reconnus sur la scène internationale, leurs pensées sont encore exclusivement exprimées dans les langues européennes au détriment de leur propre langue. Cette

⁴⁷⁷ *Ibid.*, p. 2.

⁴⁷⁸ *Op., cit.*, 2012, p. 17.

hégémonie des langues occidentales dans la production et la circulation des idées constitue un frein à la mondialisation des sciences humaines et sociales, principalement en Afrique où l'appropriation des savoirs se heurte à la barrière linguistique.

Si la meilleure façon d'assurer un plurilinguisme scientifique consiste à faire publier les chercheurs dans leur propre langue, comme le recommandent Michael Henry Heim et Andrzej W. Tymowzky déjà cités, il n'en demeure pas moins que cette perspective présente dans le contexte africain le risque réel d'isoler les auteurs du reste du monde. Ecrire et publier dans les langues africaines représentent certes le moyen idéal pour la promotion du plurilinguisme scientifique, mais il est aujourd'hui une réalité indéniable que les langues africaines, le wolof en l'occurrence, sont caractérisées par un vide lexical qui se manifeste aussi bien sur le plan terminologique que sur le plan conceptuel. L'analyse de notre corpus est plus à même de révéler la nature des difficultés qui interviennent dans le processus de traduction des textes du droit et de la santé vers le wolof.

CHAPITRE SIXIEME : ETUDE DE CORPUS

6.1. A propos du corpus

Ce travail d'observation se fait à partir d'un corpus parallèle tel que le définit Mona Baker « *a parallel corpus consists of original, source-language texts in language A and their translated versions in language B*⁴⁷⁹ ». L'étude porte donc sur un corpus bilingue - de textes français et leurs versions traduites en wolof couvrant les domaines du droit et de la santé - qui nous servira de support révélateur des choix traductologiques. La compilation de notre corpus s'est effectuée durant les deux premières années de ce travail de recherche suivant principalement deux critères : les textes qui le composent doivent être de la langue de spécialité et provenir, au moins, de deux domaines différents. La prise en compte de ces critères a abouti à la constitution d'un corpus composé de ces deux types de texte. Les textes juridiques sont composés de la Constitution sénégalaise que nous appellerons **CORP-CONST**, et du Code des marchés publics sénégalais que nous allons dénommer **CORP-CMP**, tous traduits en wolof et disponibles sous format électronique. Quant aux textes de santé dénommés **CORP-MED**, ils traitent, entre autres, des maladies sexuellement transmissibles, de la malnutrition, de la grossesse, du planning familial et se présentent sous deux formats dont une partie électronique et une autre non informatisée. Le choix des textes non informatisés s'explique par la difficulté à disposer de ressources électroniques en langues nationales qui constitue un obstacle auquel est confrontée toute étude fondée sur corpus et impliquant les langues locales. Les textes regroupés dans ce corpus ont donc pour point commun d'appartenir au domaine de la langue de spécialité telle que le définit Cortelazzo⁴⁸⁰ :

Par langue de spécialité, on entend une variété fonctionnelle d'une langue naturelle, dépendant d'un secteur de connaissances ou d'une sphère d'activité spécialisée, utilisée, dans sa totalité, par un groupe de locuteurs plus restreint que la totalité des locuteurs de la langue naturelle dont la langue de spécialité est une

⁴⁷⁹ Mona BAKER, « Corpora in Translation Studies : an Overview and Some Suggestions for Future Research », *Target*, 1995, p. 230.

« Un corpus parallèle est composé de textes originaux de langue-source A et de leurs traductions en langue-cible B ». (Notre traduction).

⁴⁸⁰ Cité par Federica SCARPA, *op. cit.*, 2010, p. 2.

*variété, pour répondre au besoin de communication (de prime abord à leurs besoins de référence) du domaine de spécialité en question*⁴⁸¹.

Outre leur caractéristique commune relative au fait qu'ils relèvent de la langue de spécialité, donc fortement marqués par « une terminologie et une phraséologie particulières⁴⁸² », et qu'il s'agit de traduction-vulgarisation destinée à des publics non experts, les textes qui constituent le corpus présentent un certain nombre de différences. Les textes juridiques relèvent tous du domaine public et s'adressent à tout citoyen désireux de s'informer sur les textes fondamentaux ou sur la gestion des ressources publiques. L'une des caractéristiques singulières du langage juridique est la prédominance du fait culturel qui, selon Paul Bensimon, « résiste fortement à l'opération traduisante en raison de son irréductible singularité, de son ancrage dans une culture originelle plus ou moins différente de la culture réceptrice⁴⁸³ ». S'il ne fait aucun doute que le droit est un des domaines les plus culturels dont le langage véhicule des notions, des institutions et des procédures propres à chaque langue et à chaque culture⁴⁸⁴, il convient tout de même de souligner un point pour le moins important. La traduction ne s'effectue en effet pas entre deux systèmes juridiques nationaux différents, mais il s'agit plutôt de textes juridiques au départ rédigés dans une langue étrangère, le français, et traduits vers une langue nationale, le wolof. Il serait donc bien logique de se poser la question à savoir si ces textes juridiques rédigés dans une langue coloniale s'enracinent dans la culture nationale ou s'ils émanent du legs colonial. Des débuts de réponse peuvent être obtenus par l'observation de notre corpus qui, en tout état de cause, montre de considérables difficultés traductionnelles. Quant au domaine de la santé, il présente surtout des caractéristiques que Maurice Rouleau situe à trois niveaux à savoir « la technicité du vocabulaire, la non-évidence du sens et la difficulté d'expression⁴⁸⁵ ». Ces caractéristiques du texte médical renvoient tous à l'aspect terminologique qui occupe une place importante dans la traduction des langues de spécialité.

⁴⁸¹ Federica SCARPA, *La traduction spécialisée : une approche professionnelle à l'enseignement de la traduction*, traduit et adapté par Marco A. Fiola, Presses de l'Université d'Ottawa, 2010, p 2.

⁴⁸² Christine DURIEUX, « Langue de spécialité et traduction », Extrait de : *Revue des lettres et de traduction*, n° 1, 1995, p. 12.

⁴⁸³ Paul BENSIMON, *Traduire la culture*, Palimpseste, n° 11, 1998, p. 10.

⁴⁸⁴ Jean-Claude GEMAR, *op., cit.*, 2002, pp. 166-167.

⁴⁸⁵ Maurice ROULEAU, *La traduction médicale : une approche méthodique*, Montréal, Linguatex, 1994, p. 213.

Pour vérification et validation, ce corpus a été soumis à l'appréciation de certains de ses traducteurs et enseignants dont l'apport a été considérable aussi dans sa constitution. Pour des soucis de représentativité et compte tenu du « caractère forcément partiel de tout corpus et la nécessité de multiplier les sources d'observation pour essayer d'établir des tables de correspondances entre les différentes façons de dire selon les langues⁴⁸⁶ », nous avons réuni un nombre important de textes. Une telle démarche a surtout l'avantage de nous permettre d'éviter toute tentative de « généralisation à partir de microphénomènes dégagés sur des corpus peu représentatifs quantitativement et qualitativement⁴⁸⁷ ». La mise en parallèle de ce corpus garantit une meilleure observation des « régularités significatives et récurrentes⁴⁸⁸ » et donc une meilleure explication des facteurs qui motivent les choix traductologiques.

6.2. Demandeurs, traducteurs et destinataires des traductions

Il importe, avant de commencer à analyser les textes traduits, de répondre à trois questions qui nous paraissent essentielles : qui sont les demandeurs des traductions ? Qui sont les traducteurs ? Pour qui traduit-on ? L'identification de tous ces acteurs impliqués dans les différents projets de traduction dont les textes nous servent de corpus est indispensable pour plusieurs raisons. Les réponses à ces trois questions sont d'autant plus inévitables qu'elles nous permettent de définir et de caractériser notre corpus, de mieux comprendre la démarche du traducteur privilégiant tel ou tel procédé de traduction au détriment des autres. En outre, une telle démarche a pour avantage de mettre en exergue les caractéristiques du lectorat qui sont censées influencer sur les choix du traducteur et, par conséquent, sur la forme du texte produit.

6.2.1. Demandeurs et traducteurs des textes

⁴⁸⁶ Michel BALLARD cité par Corinne WECKSTEEN, « Le corpus en traductologie : un moyen d'observation pour une approche réaliste de la traduction. Application à quelques phénomènes connotatifs », in M. Ballard et C. Pineira-Tresmontant, *Les corpus en linguistique et en traductologie*, Artois Presses Université, 2007, p. 265.

⁴⁸⁷ Rudy LOOCK, « La traductologie sur corpus : étude de cas et enjeux », in N. D'Amélio (éd.), *Au cœur de la démarche traductive : débat entre concepts et sujets*, Actes du colloque international « Traduction / Traductologie. Conceptualisations et nœuds de subjectivité en traduction ». Mons, CIPA, 2012, pp. 96-116.

⁴⁸⁸ Mathieu GUIDERE, « Le traitement des corpus de textes traduits : le cas de la terminologie militaire », in M. Ballard et C. PINEIRA-TRESMONTANT, *Les corpus en linguistique et en traductologie*, Artois Presses Université, 2007, p. 287.

Les textes qui composent notre corpus sont tous traduits sur la demande de deux organisations gouvernementale et non gouvernementale. Ces organisations occupent aujourd'hui une place importante sur le marché sénégalais de la traduction. S'il ne fait aucun doute que la demande sur ce marché est actuellement dominée par le secteur privé avec des traductions impliquant la paire de langues anglais-français, les traductions allant dans le sens du français aux langues nationales proviennent, quant à elles, essentiellement des organisations gouvernementales et non gouvernementales. Ces textes sont de deux domaines différents à savoir le droit et la santé. Il faut rappeler que ces deux domaines sont les plus traduits vers les langues nationales sénégalaises, wolof en l'occurrence, de toutes les disciplines des sciences humaines et sociales. La prédominance de ces disciplines tient certainement aux enjeux qu'elles représentent aussi bien sur le plan politique que sanitaire. Les textes juridiques sont traduits pour des soucis de transparence, pour le cas du Code des marchés publics, ou pour une simple volonté de mettre à la disposition des citoyens, n'ayant aucune connaissance à la langue française, les textes qui régissent le fonctionnement de leur Etat, pour le cas de la Constitution. L'objectif de ces traductions est d'informer les citoyens sur leurs droits et leurs devoirs dans leurs propres langues. Les textes de santé répondent à un autre besoin : celui de sensibiliser les populations, en particulier les femmes, sur les différentes maladies auxquelles elles sont exposées dans le contexte africain.

En ce qui concerne les textes de droit, il s'agit deux types dont la Constitution sénégalaise (du 22 janvier 2001) et le Code des marchés publics sénégalais. Dans le premier comme dans le deuxième cas, les projets de traduction ont été dirigés par la même traductrice, en la personne de la linguiste sénégalaise Arame Fall et à des périodes différentes. Rappelons de passage que cette dernière est surtout reconnue pour sa contribution dans les grands projets de traduction vers le wolof dont la demande émane essentiellement des différents services publics nationaux. Elle est aussi l'auteure de nombreuses publications sur la langue wolof dont, entre autres, *Précis de grammaire fonctionnelle de la langue wolof*⁴⁸⁹, *Lexique informatique = Baatukaayu x@mtéef : français-anglais-wolof, wolof-français-anglais*⁴⁹⁰. Quant à la Constitution, la traduction a été effectuée en collaboration avec des juristes sénégalais tels que le magistrat Ahmeth Diouf et éditée en 2010 par

⁴⁸⁹ Arame FALL, *Précis de grammaire fonctionnelle de la langue wolof*, Dakar, OSAD Editions, 1999, 182 pages.

⁴⁹⁰ Arame FALL, *Lexique informatique = Baatukaayu x@mtéef : français-anglais-wolof, wolof-français-anglais*, Dakar, Editions A. Fal, 2002, 64 pages.

l'Organisation Sénégalaise d'Appui au Développement (OSAD)⁴⁹¹. Quant au Code des marchés publics sénégalais, la traduction a été rendue possible, en 2014, par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) grâce à l'appui financier de l'Union européenne. Les textes juridiques sont l'œuvre du même traducteur et présentent comme point commun le fait de nécessiter une démarche collaborative avec l'intervention de spécialistes du droit sénégalais.

Pour le deuxième type de textes, à savoir ceux relevant du domaine de la santé, ils ont été traduits en 1997, bien avant les textes juridiques. Ils sont tous tirés du même ouvrage de David Werner intitulé *Là où il n'y a pas de docteur*⁴⁹² paru pour la première fois en 1977, revu et augmenté en 2011. La traduction est de l'ONG ENDA Tiers-Monde, créée depuis 1972 à Dakar, actuellement très active dans la lutte pour l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables, notamment à travers le continent africain. L'Afrique est son terrain de prédilection et ses activités sont tournées vers le domaine de la santé, entre autres. Après que les demandeurs et les traducteurs sont identifiés, il convient de s'intéresser aux destinataires de ces traductions ainsi qu'à leurs caractéristiques et aux mécanismes mis en œuvre pour la circulation de ces textes.

6.2.2. Destinataires et circulation des textes

Qu'il s'agisse du droit ou de la santé, ces textes sont destinés à un lectorat qui parle la même langue et partage, de ce point de vue, un certain nombre de points communs, à savoir le même « système de valeurs⁴⁹³ » et les mêmes « caractéristiques culturelles⁴⁹⁴ ». Toutefois, les attentes, les intérêts et les souhaits des destinataires ne sont pas forcément les mêmes, dans la mesure où chaque type de texte a sa propre « fonction communicationnelle centrale (son skopos), qui est plus ou moins modulée par les fonctions personnelles⁴⁹⁵ ». A cet effet, Daniel Gile⁴⁹⁶ établit trois types de

⁴⁹¹ <http://www.osad-sn.com/> Créée en 1995, l'OSAD est aujourd'hui l'une des organisations non gouvernementales nationales les plus dynamiques dans la promotion des langues sénégalaises. Elle est spécialisée dans les domaines de l'éducation non formelle et de l'édition d'ouvrages en langues nationales.

⁴⁹² David WERNER, *Là où il n'y a pas de docteur*, ENDA Dakar (3^e édition revue et augmentée, 2011, 600 pages.

⁴⁹³ Daniel GILE, *La traduction. La comprendre, l'apprendre*, Paris, Presses universitaires de France, 2005, p. 42.

⁴⁹⁴ *Ibid.*, p. 42.

⁴⁹⁵ *Ibid.*, pp. 42-43.

⁴⁹⁶ *Ibid.*, pp. 42-43.

fonctions communicationnelles centrales que peuvent jouer les textes informatifs soumis à l'épreuve de la traduction. Il y existe, selon lui, le texte dont la fonction communicationnelle centrale consiste souvent à transmettre une information dans le seul but d'informer. Vient ensuite le texte qui, parfois, vise plutôt à expliquer. L'objectif consiste alors moins à fournir de nouvelles informations que d'analyser des informations existantes pour aider le destinataire à mieux appréhender la réalité à laquelle elles se rapportent. Enfin, ces textes informatifs peuvent avoir pour objectif de persuader le lecteur de l'importance d'un fait, du bien-fondé d'une idée, des qualités d'une personne, etc. Il conclut cependant que la grande majorité des textes ont plusieurs de ces fonctions à la fois, ne serait-ce que parce que l'explication et la persuasion passent le plus souvent par la présentation d'informations. Cette assertion est bien vérifiable dans les textes qui composent notre corpus dans lesquels se retrouvent toutes ces fonctions informatives, explicatives et persuasives.

En s'intéressant de plus près aux deux types de textes soumis à notre étude, il est aisé de remarquer qu'ils ne sont pas destinés au même lectorat, et que ce dernier est plus ou moins clairement défini selon qu'il s'agit du droit ou de la santé. En effet, les textes de santé s'adressent à un lectorat bien défini et plus restreint que les textes juridiques. Dès les premières lignes de l'ouvrage dont sont tirés les textes de santé, l'auteur, David Werner définit bien son lectorat en ces termes :

*Ce livre s'adresse aux villageois qui se trouvent loin des centres médicaux. Il essaie de répondre au besoin qu'ils éprouvent d'un livre simple qui leur explique ce qu'il faut faire pour se soigner. Il est écrit dans un langage simple, à la portée des gens qui ont peu d'instruction*⁴⁹⁷.

Il apparaît clairement que les destinataires sont définis par rapport à un certain nombre de caractéristiques déjà établies par l'auteur du texte de départ. Ces caractéristiques sont d'ordre géographique (villageois qui se trouvent loin des centres médicaux), mais concernent également le niveau d'instruction ou de connaissance de la langue française du lectorat (des gens qui ont peu d'instruction). C'est à ce même lectorat défini par l'auteur du texte de départ que sont destinées les traductions à l'initiative de l'organisation non gouvernementale ENDA dont le monde rural

⁴⁹⁷ David WERNER, *op., cit.*, p. 3.

sénégalais est le principal lieu d'intervention. A la différence de ces textes de santé dont les destinataires sont définis selon des critères bien établis, les traductions juridiques s'adressent à un public plus large n'ayant pas des caractéristiques préétablies si ce n'est qu'il a peu, ou pas du tout, d'instruction en langue française. En effet, les deux types de textes juridiques sont destinés à tout citoyen sénégalais désireux de s'informer dans la langue wolof des textes fondamentaux de son pays ou de faire valoir ses droits de citoyen.

S'il ne fait aucun doute que l'émergence de nouveaux canaux d'information a largement contribué à rendre accessibles les savoirs spécialisés à travers le monde, il n'en demeure pas moins que leur diffusion est largement tributaire des langues occidentales. De ce fait, la circulation des savoirs par support écrit reste en Afrique un privilège qui n'est réservé qu'à une minorité des populations et aux élites et décideurs politiques, excluant ainsi une très large majorité des citoyens qui ne disposent d'aucune compétence en anglais, français, espagnol, etc. La mobilisation des citoyens autour d'un projet de politique nationale, leur implication dans la quête de l'idéal démocratique dans cette Afrique postcoloniale nécessite de rompre cette hégémonie des langues occidentales dans la diffusion publique de la science. La vulgarisation scientifique, si elle s'impose de fait comme un « facteur de progrès social et technique, qui participe au renforcement d'une conscience collective nationale⁴⁹⁸ », ne peut être réussie dans des langues autres que celles africaines, au moyen de la traduction.

La traduction se présente dans cette situation africaine comme un paradigme à la faveur de l'accessibilité des savoirs par les masses populaires. Au Sénégal, l'adoption du français comme langue officielle, qui a fini par marquer son rang et sa place dans l'espace administratif, scolaire et universitaire, s'accompagne d'une politique de promotion des langues nationales ayant abouti à des progrès notoires surtout dans l'alphabétisation. Conscientes de l'exclusion de la majorité des citoyens des décisions qui engagent leur société, les autorités politiques ainsi que les ONG ont, au cours de ces dernières années, été à l'origine d'un important travail de traduction de divers domaines vers les langues sénégalaises. Les enjeux d'un tel travail de vulgarisation consistent principalement à amener les populations à s'impliquer davantage dans les débats de société, à

⁴⁹⁸ Dominique CARTELLIER, « La vulgarisation scientifique à l'heure de libre accessibilité des savoirs. Quelle place pour les médiateurs ? », *Erudit, Mémoire du livre*, vol. 1, n° 2, 2010, p. 2.

exercer leurs droits et devoirs en tant que citoyens, ou tout simplement à connaître les textes fondamentaux de leur nation. Pour ce faire, le recours à la traduction s'avère nécessaire d'autant que les langues dans lesquelles ces savoirs sont exprimés sont inaccessibles aux populations. Ainsi, les textes médicaux et juridiques que nous analysons sont certes destinés à des publics différents mais rentrent dans le même registre à savoir la vulgarisation des savoirs spécialisés. Au-delà de l'apport pour le moins évident de ces traductions qui consiste à démocratiser les savoirs médicaux et juridiques, les enjeux sont aussi d'ordre politique, social, et économique. Les enjeux de ces traductions sont donc loin d'être négligeables et la responsabilité, ou du moins la tâche, du traducteur est considérable.

Cette entreprise de traduction/vulgarisation s'adresse à des lecteurs généralement formés dans l'éducation non-formelle, à travers des programmes d'alphabétisation leur ayant permis d'acquérir les compétences de base à savoir la lecture et l'écriture dans leur langue maternelle. Etablir une communication avec ce public profane, mettre à sa disposition les domaines de la santé et du droit impose au traducteur de recourir à une stratégie de réécriture, mais également de faire preuve de créativité pour lui transmettre le sens. Le traducteur se retrouve dans une position de vulgarisation avec comme préoccupation principale de transformer un discours spécialisé, ésotérique en un langage accessible au grand public. Cette médiation est complexe d'autant que parler du droit, de la démocratie, de la laïcité à ce lectorat profane, lui permettre de pouvoir lire les traductions et comprendre les tenants et les aboutissants de ce que ces termes impliquent ne pose pas que des problèmes linguistiques. Ce travail nécessite une parfaite, sinon une très bonne connaissance des réalités extralinguistiques tant du point de vue sociologique que culturel dans la mesure où cet idéal démocratique et ses implications viennent à remettre en cause certaines pratiques traditionnelles. De la même façon, établir une communication avec les femmes, principalement du monde rural, les sensibiliser sur les maladies sexuellement transmissibles (MST), les bienfaits de la contraception, etc., pose fort logiquement des difficultés traductionnelles d'ordre culturel. En plus des problèmes terminologiques qui semblent inhérents à la traduction vers les langues nationales sénégalaises, le traducteur est hanté par la nécessaire prise en compte de son public-cible qui est plus ou moins assujéti à certains tabous. L'analyse de ce corpus afin de mettre en évidence les différentes problématiques qui interviennent dans l'activité de traduction vers le wolof nécessite de définir au préalable les objectifs visés ainsi que la méthodologie envisagée.

6.2.3. Objectifs et méthodologie

L'objet du traductologue ne devrait pas, en principe, être de donner des ordres, même si certains le font. Son objet est d'observer la traduction en essayant de rendre compte de manière objective et circonstanciée d'une certaine diversité de pratiques et de remonter à leurs motivations ainsi qu'aux principes qui peuvent les justifier (Ballard cité par Corinne Wrcksteen 2007 : 265).

Cette assertion de Michel Ballard résume bien notre démarche qui consistera, plutôt que de porter un regard critique sur les choix des traducteurs, à observer les tendances générales qui se dégagent dans le processus de traduction. D'où l'intérêt de recourir à un corpus parallèle dont l'observation permet de déceler les solutions pratiques proposées face aux difficultés de traduction, processus dans lequel, qui plus est, sont mises en jeu des langues et cultures si éloignées. Il s'agit ici de mettre en évidence les stratégies adoptées face à des difficultés qui peuvent s'apparenter à ce que R. Uzar désigne sous le terme d'« intraduisibilité et qui se manifestent sous deux formes : linguistique et culturelle⁴⁹⁹ ». Ce n'est effectivement qu'en se fondant sur l'observation de la pratique, des choix traductologiques qui y sont opérés qu'on peut arriver à une « méthode inductive qui part de l'observations de faits qui, qualifiés et analysés, peuvent servir à la mise en évidence⁵⁰⁰ ».

La méthodologie adoptée pour le traitement de ce corpus sera le dépouillement manuel et nous n'aurons recours à des outils informatiques que lorsque cela s'avère nécessaire et que ces derniers sont susceptibles de nous aider à aligner les (con)textes, à générer des concordances ou encore à extraire des unités terminologiques. Mais avant de commencer à étudier notre corpus, il serait intéressant de revenir sur quelques difficultés traductionnelles qui semblent particulières aux langues africaines, de manière générale, et sur lesquelles se sont prononcés traducteurs et terminologues.

⁴⁹⁹ Cité par Teresa TOMASZKIEWICZ, « Etude sur corpus audio-visuels et littéraires confrontées aux attentes des récepteurs », in M. Ballard et C. Pineira-Tresmontant, *Les corpus en linguistique et en traductologie*, Artois Presses Université, 2007, p. 321.

⁵⁰⁰ Isabelle COLLOMBAT, « Le discours imagé en vulgarisation scientifique : étude comparée du français et de l'anglais », Laval, *Metaphorik.de* 05/2003, p. 37. Article publié en ligne et consultable à partir de ce lien : http://www.metaphorik.de/sites/www.metaphorik.de/files/journal-pdf/05_2003_collombat.pdf

6.3. Des obstacles à l'expression de la modernité scientifique et technique en wolof

Aborder la traduction spécialisée dans les langues nationales sénégalaises, voire africaines, revient tout d'abord à évoquer l'état des ressources terminologiques de ces dernières qui constitue l'un des premiers obstacles à franchir lorsqu'il s'agit de traduire dans ces langues.

6.3.1. Le manque d'outils d'aide à la traduction

« Acquérir de bonnes connaissances techniques, maîtriser les terminologies – c'est-à-dire BIEN SE DOCUMENTER – est une nécessité première pour qui entreprend de traduire⁵⁰¹ » (Claude Tatilon cité par Jean Delisle 2003 : 89).

Les ressources documentaires, si elles ne sont pas indispensables dans l'opération de traduction, sont sans nul doute d'un apport considérable pour le traducteur. Le recours aux ressources documentaires peut se faire sous différentes formes allant des dictionnaires bilingues, unilingues, informatisés ou aux bases de données terminologiques disponibles tant dans la langue de départ que dans la langue d'arrivée. S'il est vrai qu'il existe de plus en plus de dictionnaires bilingues français/wolof, wolof/français, voire trilingues, wolof/français/anglais dans la langue générale, il convient de reconnaître que la disponibilité d'une terminologie homologuée au service du traducteur fait aujourd'hui défaut. De nombreuses études se sont pourtant penchées sur la terminologie comme un outil jouant un rôle clé dans la production des traductions relevant du domaine technique. Citons, à titre d'exemple, Christine Durieux qui situe l'apport majeur de la terminologie aux traductions à deux niveaux dans ce processus de communication : dans l'efficacité d'abord et dans la concision ensuite. Dans le premier cas, la terminologie constitue un support indispensable qui permet de véhiculer sans ambiguïté le vouloir-dire dans un domaine de spécialité – scientifique, technique, professionnel ou social – et de le faire comprendre. En ce qui concerne la concision, elle a l'avantage d'épargner au traducteur les explications longues et le recours à des paraphrases qui alourdissent le discours et nuisent à sa lisibilité, mais contribue aussi à rendre le

⁵⁰¹ Jean DELISLE, La traduction raisonnée. *Manuel d'initiation à la traduction professionnelle de l'anglais vers le français*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p. 89.

message clair avec la possibilité de le formuler en produisant un maximum d'information et un minimum de bruit susceptible d'opacifier l'information⁵⁰².

Il faut souligner que l'un des principaux problèmes inhérents à l'activité de traduction vers les langues africaines, de manière générale – au vu du très faible niveau de développement de leurs ressources terminologiques et la rareté, voire l'inexistence, de ressources documentaires – est d'ordre terminologique. Cette difficulté à transférer l'innovation technique dans les langues africaines est abordée par Henry Tourneux dans son ouvrage intitulé *La communication technique en langues africaines : L'exemple de la lutte contre les ravageurs du cotonnier (Burkina Faso / Cameroun)*⁵⁰³ paru en 2006. Tout en rappelant la nécessité de mettre au point une langue technique à l'usage des agriculteurs et pour les besoins du développement agricole dans les pays en question, l'auteur n'a pas manqué de présenter un certain nombre de difficultés à traduire dans les langues à tradition orale⁵⁰⁴. Des difficultés qui, dans une très large mesure, tiennent à cet aspect caractéristique aux langues africaines que représente l'état de leurs ressources terminologiques et qui amènent l'auteur à parler de « reformulation dans une autre langue » en lieu et place de traduction.

Mais au-delà de toutes ces considérations et points de vue qui se sont attachés à montrer l'apport de la terminologie pour toute personne qui entreprend de traduire un domaine technique, la réalité semble tout autre pour le traducteur vers les langues africaines comme le wolof. La rareté ou l'absence des documentations terminologiques ne constitue visiblement pas un frein à la communication spécialisée entre le wolof et les langues européennes, le français en l'occurrence. Il y a, au contraire, une hausse considérable du volume des traductions de textes spécialisés français vers les langues nationales sénégalaises et plus particulièrement vers le wolof. Cette opération de traduction, qui est loin d'être un simple système de transcodage, a ceci de particulier qu'il n'existe pas en amont dans la langue d'arrivée des ressources terminologiques développées susceptibles d'être à la disposition du traducteur. C'est, au contraire, de ce processus de traduction des textes

⁵⁰² Christine DURIEUX, « La terminologie en traduction technique : apports et limites », in *Terminologie et traduction, Commission des Communautés européennes, Service Traduction Unité « Terminologie »*, n° 2-3, 1992, p. 98.

⁵⁰³ Henry TOURNEUX, *La communication technique en langues africaines : L'exemple de la lutte contre les ravageurs du cotonnier (Burkina Faso / Cameroun)*, Paris, Karthala, 2006, pp. 157.

⁵⁰⁴ *Ibid.*, pp. 23-24.

spécialisés que les traducteurs, travaillant de façon créative, ont tendance à développer toute une terminologie qui contribue au développement et à l'évolution du wolof vers des savoirs du monde moderne.

Dans cette communication entre langue de service et langue de culture, l'apport de la traduction consiste surtout à redéfinir les rapports du wolof aux savoirs scientifiques et techniques en constant progrès. Elle contribue à la « modernisation de l'équipement linguistique⁵⁰⁵ » du wolof et joue un rôle de premier plan dans la dynamique mouvante de cette langue qui s'ouvre de plus en plus à d'autres usages que celui d'un seul moyen d'expression d'une identité culturelle et ethnique. La traduction peut ici être perçue comme une « opération de décentrement⁵⁰⁶ » dont l'avantage premier est de contribuer à faire du wolof une langue fonctionnelle en mesure de servir de véritable véhicule et de support de la connaissance scientifique et technique. Dans cette perspective interprétative de la traduction dont la visée finale est de faire comprendre le sens plutôt que de chercher à établir des correspondances et équivalences lexicales, l'aspect terminologique, s'il n'empêche pas l'opération traduisante, contraint tout de même le traducteur à une certaine créativité. Mais cette prolifération terminologique émanant de la créativité des traducteurs et qui témoigne d'une certaine dynamique de la communication spécialisée entre le français et le wolof gagnerait sans nul doute à être normalisée pour le renforcement des acquis du point de vue scientifique et technique de la langue en question.

6.3.2. La nécessité d'une normalisation terminologique

Pour remplir les fonctions qu'on attend d'elle, une langue doit pouvoir intégrer des formes et des contenus nouveaux et s'inscrire dans le cadre de pratiques en mutation⁵⁰⁷.

Malgré les nombreuses initiatives en faveur des langues nationales, le Sénégal ne s'est pas encore doté d'une véritable politique allant dans le sens de la normalisation terminologique. Le

⁵⁰⁵ Jean-Marie KLINKENBERG, *op., cit.*, 2001, p. 130.

⁵⁰⁶ Pierre Judet de La Combe et Heinz Wismann, *op., cit.*, 2004, p. 111.

⁵⁰⁷ Jean-Marie KLINKENBERG, *op., cit.*, 2001, p. 130.

développement des sciences et des technologies s'est accompagné d'un développement terminologique important mais dispersé émanant de linguistes, universitaires, de traducteurs, d'organismes privés, etc. La prise en compte du volet terminologique des langues nationales pour leur permettre de s'adapter aux exigences du monde moderne et de pouvoir diffuser les connaissances scientifiques et techniques créées dans des contextes culturels différents s'avère plus que nécessaire. Il faut toutefois souligner que le wolof dispose de ressources terminologiques assez développées par rapport aux autres langues sénégalaises mais que ces ressources, dans le but d'optimiser et de faciliter la communication spécialisée, doivent être accompagnées d'une politique de normalisation. Cette position du wolof s'explique par le fait qu'il constitue l'une des langues nationales les plus traduites aussi bien du point de vue littéraire que scientifique et technique. A cela s'ajoute que tous les grands projets de traduction vers cette langue qui sont commandés par les institutions publiques ou les organismes non gouvernementaux ont donné lieu à des glossaires terminologiques assez importants dans les domaines juridique, scientifique, médical, etc.

L'enjeu est de taille d'autant plus que ce travail de normalisation, au vu des moyens importants qu'il nécessite, ne peut résulter que d'une volonté politique à travers les institutions nationales déjà existantes telles que l'Académie des langues nationales du Sénégal, le Centre de linguistique appliquée de Dakar ou les facultés qui travaillent déjà dans ce sens. Pour développer l'écriture technique des langues nationales, les capacités de ces institutions devraient être renforcées en moyens tant matériels qu'humains. Une politique d'incitation à la production terminologique, bien qu'elle incombe à la responsabilité de l'Etat, doit passer par ces organismes de politique linguistique dont le travail sur les langues nationales est déjà remarquable. Doter ces institutions des moyens nécessaires et d'une autorité scientifique et soutenir les enseignements universitaires dans la formation de terminologues, surtout en langues nationales, permettent de mieux assurer la production mais également la diffusion de la terminologie. Une telle action politique visant à pallier ce manque, voire cette absence, d'instruments terminologiques en langues nationales ne répondrait pas uniquement aux besoins du traducteur spécialisé en termes d'outils d'aide à la traduction. L'enjeu serait aussi de préparer les populations au développement des technologies qui ne cessent de transformer les sociétés africaines sur le plan à la fois économique et social. L'objectif fondamental de cette intervention normalisatrice est donc surtout de contribuer au développement de la littérature technique des langues nationales afin de permettre à leurs locuteurs de s'approprier

de façon plus optimale cette modernité technique et culturelle créée et nommée dans des langues et cultures différentes. La question du développement des langues africaines se retrouve au cœur du défi de l'Afrique postcoloniale d'enraciner les connaissances scientifiques et techniques dans le continent, comme l'a toujours défendu Cheikh Anta Diop que nous cite ici Jean-Marc Ela :

On peut dire que chaque pays a le poids des cerveaux de ses chercheurs et cadres scientifiques. L'Afrique doit opter pour une politique de développement scientifique et intellectuel et y mettre le prix. Le développement intellectuel est le moyen le plus sûr de faire cesser le chantage, les brimades, les humiliations. L'Afrique peut redevenir un centre d'initiatives scientifiques. Au lieu de croire qu'elle est condamnée à rester l'appendice, le champ d'expansion économique des pays développés⁵⁰⁸.

L'Afrique est encore aujourd'hui beaucoup plus consommatrice et importatrice que créatrice de biens scientifiques et techniques. Cette production scientifique et technique ne saurait profiter pleinement aux populations africaines que si elle leur est accessible dans leurs propres langues. Cette réalité est à l'origine d'initiatives politiques au niveau africain telles que les engagements de Monrovia 1979 par les chefs d'Etat de l'Organisation de l'Unité africaine (O.U.A) à « mettre la science et la technique au service du développement en renforçant la capacité autonome des pays africains dans ce domaine⁵⁰⁹ ». Ces initiatives sont toutefois loin d'inverser la tendance. Cette décision de promouvoir la science et la technique dans les sociétés africaines est aujourd'hui irréalisable sans une politique de promotion de la littérature scientifique et technique des langues africaines. La réalité est en effet que les langues dans lesquelles ces inventions sont nommées sont inaccessibles pour la grande majorité des Africains. Si en réalité la préoccupation centrale est de faire bénéficier les populations africaines de l'expansion des innovations scientifiques et techniques, il convient de souligner qu'agir sur les langues africaines, travailler leur « génie linguistique⁵¹⁰ » doit en constituer le préalable. Cette action sur les langues est d'autant plus nécessaire qu'il s'agit

⁵⁰⁸ Jean-Marc ELA, *L'Afrique à l'ère du savoir : science, société et pouvoir*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 185.

⁵⁰⁹ *Ibid.*, p. 186.

⁵¹⁰ Jean-Marie KLINKENBERG, 2001, *op. cit.*, p. 132.

d'exprimer des réalités linguistiquement et culturellement étrangères, ce que Pierre Judet et de La Combe et Heinz Wismann font bien remarquer :

Parler d'une chose qu'on ne sait pas encore dire dans sa langue, parce qu'elle est neuve ou qu'elle vient d'une autre culture, ne demande pas une création verbale ex nihilo, mais, au contraire, un approfondissement de la connaissance de sa langue⁵¹¹.

C'est dans ce sens que Marcel Diki-Kidiri⁵¹², abordant la stratégie à adopter pour faire des langues africaines des « langues fonctionnelles ou de service⁵¹³ », porteuses des savoirs scientifiques et techniques, propose une approche culturelle de la terminologie qu'il définit d'ailleurs comme « une des activités indispensables au développement d'une langue pour s'adapter à de nouveaux besoins⁵¹⁴ ». Tout en rappelant les liens étroits entre langue et culture, Marcel Diki-Kidiri présente la culture comme une source de savoirs traditionnels où il faut puiser pour faire prendre à cette terminologie importée des dimensions locales. En s'appuyant sur les exemples des langues véhiculaires wolof, sango et lingala, l'ouvrage s'attache à démontrer que la construction des langues instrumentales ne peut se faire sans la prise en compte des réalités culturelles qui peuvent et doivent servir de mode d'appropriation optimale des technologies modernes qui arrivent en Afrique. Mais l'activité terminologique, bien qu'indispensable pour faire des langues africaines des langues de communication scientifique et technique, reste un processus complexe qui nécessite la mobilisation des ressources tant humaines que financières. Loïc Depecker souligne à juste titre les exigences des projets de normalisation qui, selon lui, requièrent la rédaction des chartes rédactionnelles, des actions de formation, un suivi très contraignant, et donc une structure de suivi adéquate⁵¹⁵. Au Sénégal, comme dans les autres pays africains, le développement de la littérature scientifique et technique des langues nationales reste une question à laquelle une solution définitive

⁵¹¹ Pierre Judet de LA COMBE et Heinz WISMANN, *op., cit.*, pp. 123-124.

⁵¹² Marcel DIKI-KIDIRI (dir.), *Le vocabulaire scientifique dans les langues africaines : Pour une approche culturelle de la terminologie*, *op., cit.*, 2008, 300 p.

⁵¹³ Pierre Judet de LA COMBE et Heinz WISMANN, *op., cit.*, p. 113.

⁵¹⁴ Marcel DIKI-KIDIRI, *op., cit.*, p. 17.

⁵¹⁵ Loïc DEPECKER, *L'invention de la langue : le choix des mots nouveaux*, Paris, Editions Armand Colin, 2001, pp. 69-70.

n'est pas encore trouvée. Les langues nationales restent donc davantage cantonnées à leur rôle de langues de culture que celui de vecteur des réalités du monde moderne. Cet état terminologique desdites langues n'empêche toutefois pas l'activité traduisante qui, au contraire, a connu un essor remarquable au cours de ces dernières années. Il convient à présent de s'interroger sur la question de savoir les stratégies adoptées par les traducteurs des textes de notre corpus face au vide lexical qui caractérise la langue d'arrivée.

6.4. Analyse des procédés de traduction

Le processus de traduction du français vers le wolof est doublement révélateur de phénomènes qui semblent inhérents au contact des deux langues en jeu. D'un côté, il s'agit du fait que la traduction s'effectue dans un projet de vulgarisation qui implique des procédés traductifs particulièrement fondés sur la paraphrase et la reformulation. De l'autre, la traduction constitue un véritable lieu d'observation des rapports entre les langues française et wolof, mais aussi et surtout de l'influence de la première sur la seconde. La traduction renseigne ici sur la méthode et le degré d'appropriation du français, le processus de « wolofisation », de nationalisation.

6.4.1. La traduction entre paraphrase et reformulation

Parmi les procédés auxquels les traducteurs ont le plus recours dans notre corpus, il y a les paraphrases et/ou reformulations qui sont présentes aussi bien dans les textes juridiques que dans les textes médicaux. Le recours fréquent à ces procédés de traduction paraphrasante ou explicative est souvent décrit comme un phénomène inhérent à l'activité de traduction, mais aussi et surtout à la visée traduisante. Le traducteur joue ici le rôle de vulgarisateur scientifique dans lequel il se trouve confronté à la nécessaire prise en compte des exigences de son public cible, plus précisément à la lisibilité de sa traduction, comme le souligne Antoine Berman⁵¹⁶. Le trait particulier du travail de vulgarisation est, selon ce dernier, que l'activité de traduction qui ne vise que la communication implique une volonté inévitable du traducteur « d'accommoder le texte-source aux attentes

⁵¹⁶ Antoine BERMAN, *La traduction et la lettre ou l'auberge du lointain*, Paris, Editions du Seuil, 1999, p. 72.

présumées du lectorat de la langue-cible⁵¹⁷ ». Ce travail de vulgarisation dans lequel la priorité du traducteur est, comme le souligne Berman⁵¹⁸, de traduire « la langue spéciale en langue commune » est fortement marqué par une activité de paraphrase et de reformulation. Ces procédés répondent à un besoin didactique permettant ainsi de transmettre un discours compréhensible à un public non-scientifique.

En effet, traduire en wolof des textes de santé comportant des concepts et une phraséologie assez complexes pour un lectorat - vivant principalement en zone rurale à peine formée à lire et à écrire - nécessite un certain nombre de paramètres qui, *ipso facto*, entrent en jeu dans le processus de traduction. Outre les aspects culturels inhérents à l'activité même de traduction et le fait que ce lectorat les méconnaît souvent, il importe de souligner le niveau d'étude ou de formation de ces destinataires. D'une manière générale, cette frange de la population féminine vivant en zone rurale a pendant longtemps été la partie de la population nationale la plus touchée par l'analphabétisme. Ces femmes qui sont donc appelées à lire ces traductions n'ont, dans leur très large majorité, bénéficié que d'un programme d'alphabétisation en wolof leur ayant permis d'acquérir des outils et connaissances de base dans la lecture. Mettre la science, la santé, le droit, ou tout autre discours spécialisé à la portée de ces populations requiert donc de la part du traducteur une certaine pédagogie de communication qui ne perde pas de vue ce double objectif : transmettre le sens du discours et accommoder les textes en fonction du niveau d'alphabétisation de son lectorat. Dans ces traductions explicatives, la paraphrase et la reformulation interviennent généralement autour d'un terme qui n'est pas toujours un emprunt tiré de la langue française car il arrive que le traducteur ait recours à ces procédés bien qu'il trouve ou propose un équivalent wolof pour le terme en jeu.

Daniel Jacobi⁵¹⁹ justifie cette adjonction comme une caractéristique même des textes de vulgarisation qui, considère-t-il, sont marqués par les paraphrases et les reformulations. Ces dernières sont particulièrement visibles dans les traductions entreprises dans l'optique de sortir un

⁵¹⁷ Jean LECOINTE, « L'espagnol « naturalisé » : l'appropriation nationale de l'espagnol dans quelques traductions françaises du XVIIe siècle », in Christophe Gutbub (dir.), « *La lisibilité de la traduction* », La Licorne, Presses Universitaires de Rennes, 2014, p. 116.

⁵¹⁸ Antoine BERMAN, *op. cit.*, 1999, p. 72.

⁵¹⁹ Daniel JACOBI, « Le discours de vulgarisation scientifique : problèmes sémiotiques et textuels », in Daniel Jacobi et Bernard Schiele (dir.), « *Vulgariser la science : le procès de l'ignorance* », Seyssel, Editions Champ Vallon, 1988, p. 100.

discours scientifique de son contexte ésotérique pour le communiquer à des non-initiés qui, de surcroît, ne disposent en général d'aucune compétence de la langue dans laquelle ce discours est rédigé. La préoccupation première du traducteur est de produire un texte qui soit accessible à son lectorat sans que ce dernier n'ait, si possible, besoin de fournir des efforts supplémentaires pour en saisir le sens. Cette écriture typique à la communication entre spécialistes et non-spécialistes s'articule autour de ce que Daniel Jacobi⁵²⁰ appelle le terme-pivot. Partant de ce dernier dont il cherche à rendre compte le sens, on observe dans notre corpus que le traducteur fournit des informations supplémentaires qui constituent de précieux atouts pour la compréhension du concept en jeu, comme on peut le remarquer à travers ces exemples :

S'il y a du Méthergin ou de la Post Hypophyse, les administrer suivant les indications données à la page 383 (CORP-MED. P.384).

Su ngen amee yuy taxawal xëpp deret yu mel ni Metersiin walla li ñuy wax Post Ipofuis, nañu ko ci jox ni ñu ko waxee ci xët 29 (CORP-MED. P.28).

Il convient avant tout de revenir sur une caractéristique essentielle du lectorat et le contexte dans lequel ces traductions ont été effectuées. Il s'agit en effet de textes destinés principalement aux femmes vivant dans les zones rurales le plus souvent dépourvues d'hôpitaux et de centres médicaux pour les accueillir pendant leur période prénatale ou durant l'accouchement. Dans ces endroits, les accouchements ne se passent donc pas toujours dans les hôpitaux ou centres médicaux et il n'est pas rare que des femmes elles-mêmes y exercent le travail d'accoucheuse. Ces textes contiennent des informations destinées à sensibiliser les femmes sur les dangers liés à la grossesse, à l'accouchement mais également sur les comportements à adopter après l'accouchement. Ces informations sont souvent véhiculées par des lexies complexes dont le traducteur ne trouve pas d'équivalents dans la langue cible, le wolof. En observant cet exemple, on remarquera que les difficultés traductionnelles viennent des lexies *Méthergin* et *Post Hypophyse* qui sont par ailleurs reconduites par le traducteur comme des emprunts calqués sur le français et correspondant à la néologie traductive telle que nous l'avons précédemment décrite. L'analyse de ce que Daniel Jacobi

⁵²⁰ *Ibid.*, pp. 100-101.

appelle cotexte⁵²¹ montre une démarche assez particulière du traducteur, preuve d'une prise de conscience de l'inaccessibilité des lexies, même adaptées à la graphie de la langue cible. Le cotexte fournit en effet des informations qui viennent expliciter le sens des termes-pivots *Méthergin* et *Post Hypophyse*, ou du moins, donner une idée de ce à quoi ces derniers sont destinés. En plus de la néologie traductive *Metersiin* et *Post Ipoñüs*, l'observation de la première partie de l'énoncé **Su ngen amee yuy taxawal xëpp deret yu mel ni** qui peut être traduite par **Si vous avez quelque chose qui peut arrêter l'hémorragie comme** montre de toute évidence que *Metersiin* et *Post Ipoñüs* constituent un remède à l'hémorragie.

Mais ce type de traduction descriptive/explicative n'apparaît toujours sous la même forme car il y a des cas où le terme-pivot autour duquel s'articule ce procédé de traduction n'est pas reconduit comme c'est le cas dans le précédent exemple. Observons cet exemple extrait du même texte qui parle des habitudes à adopter face au risque d'avortement spontané :

Prévention : repos absolu au lit et prise de médicaments antispasmodiques dès les premières menaces (CORP-MED. P.395).

Fàggandiku : tëdd noppalu ci lépp, te jël ay garab yu tere njurukaay biy fuddu bu gisee rek ne looloo ngi yoot (CORP-MED. P. 41).

A la différence du premier exemple où le traducteur a choisi de reconduire les lexies complexes sous forme d'emprunts, celui-ci est surtout marqué par la disparition de l'adjectif **antispasmodiques** qui formait une combinaison terminologique avec le substantif médicaments. On remarque d'emblée que, contrairement au substantif médicaments traduit par *garab*, l'adjectif disparaît laissant ainsi place à une forme paraphrastique : **ay garab yu tere njurukaay biy fuddu** qui peut être traduit par **des médicaments qui empêchent la contraction de l'utérus**. Ce procédé de traduction comporte sans doute une visée didactique qui aboutit à la même finalité que le premier exemple : celle de renseigner sur l'utilité des médicaments antispasmodiques qui aident à calmer les douleurs utérines de la femme.

⁵²¹ *Ibid.*, p. 101

Il serait toutefois réducteur de ne voir ce procédé de traduction que comme un choix qui s'explique par la réalité de la langue cible qui n'offre pas au traducteur une équivalence rigoureuse lui permettant de transposer la terminologie de la langue source. Le recours à la traduction explicative ne s'explique pas forcément par l'absence « d'éléments linguistiques pertinents⁵²² » susceptibles de rendre le sens de ceux du texte de départ. En observant de près notre corpus, il apparaît des cas où le traducteur a tendance à recourir au procédé explicatif bien que la langue wolof présente des éléments linguistiques pertinents correspondant à ceux de la langue française, comme en témoigne cet exemple tiré du Code des marchés publics :

Prestations intellectuelles : prestations consistant principalement dans la réalisation de prestations, telles que des études, des travaux de recherche, des services de conseils, des prestations d'ingénierie ou d'assistance qui ne se traduisent pas par un résultat physiquement mesurable ou apparent (CORP-CMP. P. 10).

Ngumeen, maanaam liggéey yu màcc ci xeltu : ci lu ci gën a ràññeeeku, liggéey yu jëm ci def ay càmbaar ak ay gëstu, ak ay liggéey ci wàllu xelal, ak ay liggéey yu màcc ci nasinu xarala, ak yu jëm ci taxawu, nga xam ne seeni jeexital mënneesu cee teg baaraam ba di leen natt, mbaa sax duñu feeñ (CORP-CMP. P. 10).

En termes de fréquence, *prestations intellectuelles* apparaît neuf fois dans notre corpus, et cet exemple choisi est sa première dans le corpus, dans la définition du terme. C'est par ailleurs la seule fois où *ngumeen* est proposé par le traducteur comme équivalent et auquel il ajoute une paraphrase/reformulation **maanaam liggéey yu màcc ci xeltu / c'est-à-dire les travaux qui relèvent du domaine intellectuel**. On retrouve dans cet extrait les mêmes marques linguistiques qui apparaissent dans le premier exemple, à savoir le recours à la reformulation qui vient s'ajouter au terme-pivot. Ce procédé implique l'adjonction d'informations qui permet au traducteur de transmettre des informations supplémentaires précises qui viennent expliquer au lecteur le sens même du terme-pivot. La vulgarisation scientifique apparaît comme le domaine où la traduction

⁵²² Rostislav KOCOUREK, *La langue française de la technique et de la science. Vers une linguistique de la langue savante*, Wiesbaden, Oscar Brandstetter, deuxième édition, 1991, p. 206.

paraphrasante se manifeste avec la plus grande fréquence. Le souci majeur du traducteur n'est plus uniquement d'ordre terminologique, mais il se présente comme médiateur susceptible de fournir à ses lecteurs un ensemble d'informations relatives au terme-pivot et censées leur faciliter sa compréhension. En plus de ces procédés de traduction marqués par le recours à l'explicitation et à la reformulation, le corpus permet aussi d'observer à quel point la langue française est prégnante dans les différentes stratégies mises en œuvre par les traducteurs. La traduction devient dès lors un lieu d'observation des rapports des deux langues en contact.

6.4.2. L'omniprésence des emprunts

La traduction d'un document technique tel que le Code des marchés publics sénégalais ne peut pas être facile. En effet, on y trouve des termes techniques difficilement accessibles, même pour quelqu'un qui a un bon niveau en français⁵²³.

Cette déclaration est celle de Arame Fall, linguiste et spécialiste de la traduction en wolof ayant participé au récent projet de traduction du Code des marchés publics sénégalais qui fait partie de notre corpus. Ces difficultés techniques auxquelles elle fait allusion ne sont cependant pas uniquement propres au document en question, mais constituent plutôt une contrainte caractéristique et inhérente à la traduction spécialisée vers les langues nationales sénégalaises. L'aspect terminologique est l'une des premières difficultés auxquelles est confronté tout traducteur vers ces langues et l'observation de notre corpus fait apparaître un certain nombre de procédés pour pallier ces difficultés. Faute de ressources terminologiques à sa disposition, le traducteur a tendance à faire preuve d'une certaine créativité en puisant le plus souvent sa terminologie dans la langue de départ pour ensuite les adapter à son public cible.

Le traducteur opère peu d'interventions reconnues, mais elles sont souvent plus importantes pour la dénomination terminologique qu'on ne le pense. En réalité,

⁵²³Voir la Revue des Marchés Publics Sénégalais, Publication trimestrielle de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, avril 2014, n° 17, p. 15.

*dans de très nombreuses langues, la création terminologique est le fait de traducteurs*⁵²⁴.

Cette assertion semble plus valable lorsque la traduction s'effectue vers une langue minorée du point de vue conceptuel et terminologique. Face à la contrainte terminologique, les traducteurs, qui se trouvent dans cette situation de vide lexical, ont souvent recours à des stratégies variées qui témoignent toutes d'une certaine créativité. Il existe de la part des traducteurs cette « conscience des insuffisances de leur langue, des besoins de la langue dans laquelle ils traduisent⁵²⁵ » qui les place dans une position incontournable de créateur d'équivalents terminologiques. Il convient toutefois de s'interroger sur la nature de ces créations terminologiques pour déterminer s'il s'agit d'emprunts ou de néologismes ou des deux à la fois. Dans notre corpus, ces deux termes se recoupent et témoignent d'un même phénomène à savoir la capacité du wolof non pas à repousser l'étrangeté comme le souligne Antoine Berman, mais à s'enrichir de ce contact avec une langue de communication internationale à grande diffusion. Néanmoins, s'impose à ce niveau une précision terminologique entre emprunt et néologisme afin de lever toute confusion susceptible d'en découler et de mieux situer les exemples qui seront tirés de notre corpus.

L'observation de notre corpus fait apparaître dans son ensemble l'omniprésence des emprunts dans leur double acception. Les différentes formes qu'ils prennent renvoient à deux définitions dont, d'une part, celle fournie par Grass⁵²⁶ selon qui :

L'emprunt est déjà défini dans la Stylistique comparée du français et de l'allemand de Malblanc dans une catégorisation des procédés de traduction toujours actuelle (1986 : 26-30), il consiste au sens strict à importer le mot tel quel, sans rien changer à la structure graphique (Donaueschingen = Donaueschingen).

⁵²⁴ John HUMBLEY, « Quelques enjeux de la dénomination terminologique », *Cahiers de praxématique* 36, Montpellier, Pulm, 2001, p. 15.

⁵²⁵ Georges KASSAI, « Traduction et néologie », *Meta : Journal des traducteurs / Meta : Translators' Journal*, vol. 26, n° 2, 1981, pp. 123-124.

⁵²⁶ Cité par Danio MALDUSSI, *op., cit.*, 2011, p. 343.

Et, d'autre part, celle de Claude Hagège qui voit l'emprunt comme :

*L'emprunt peut soit introduire sans modification le terme emprunté, soit le traiter par adaptation à la phonétique de la langue d'accueil*⁵²⁷.

Partant de cette dernière définition de Claude Hagège défendant la possibilité de l'adapter à la phonétique de la langue d'accueil, il faut souligner que l'emprunt est aussi désigné sous un autre terme, surtout lorsqu'il apparaît dans le processus de traduction. Il renvoie en effet à ce que Hermans et Vansteelandt appellent la néologie traductive « qui consiste à former et à introduire de termes et de mots qui possèdent déjà un précédent dans une autre langue⁵²⁸ », qui est souvent la langue de départ. Ces derniers présentent par ailleurs les traducteurs comme des créateurs conscients de leur rôle de néographes⁵²⁹ et dont les créations apparaissent immédiatement dans un réel contexte de communication, à savoir l'environnement qui favorise une propagation naturelle des nouveaux termes. Cette capacité des traducteurs à produire une terminologie néologique pour répondre à un besoin de communication immédiat est abordée par un autre auteur, J-C. Sager⁵³⁰, qui la désigne sous les termes de « création terminologique secondaire, d'appoint, de transfert ». C'est ce type de néologie par emprunt calqué sur la langue française et introduite dans la traduction wolof que nous allons, en premier lieu, essayer d'explorer pour mettre au jour les différentes stratégies mises en œuvre par les traducteurs. Il convient toutefois de rappeler les différentes appréciations de traductologues et linguistes quant au recours à l'emprunt dans le processus traductif. De nombreux auteurs se sont en effet prononcés sur l'emprunt sous l'angle d'un phénomène qui peine à être reconnu comme un procédé de traduction au même titre que les autres. Danio Maldussi, parlant de l'emprunt dans le domaine juridique, nous résume bien cette image que bon nombre de traductologues en ont :

Legs d'une tradition traductologique qui le classe parmi les solutions de facilité et de sécurité, degré zéro de la traduction, voire « le plus simple de tous les

⁵²⁷ Claude HAGEGE, *Le souffle de la langue : voies et destins des parlers d'Europe*, Paris, Odile Jacob, 1992, p. 181.

⁵²⁸ Adrien HERMANS & Andrée VANSTEELANDT, « Néologie traductive », *Nouveaux outils pour la terminologie : Terminologies Nouvelles*, Bruxelles, n° 20, 1999, p. 36.

⁵²⁹ *Ibid.*, p. 38.

⁵³⁰ Cité par John HUMBLEY, *op., cit.*, 2001, p. 15.

procédés de traduction » (Vinay et Darbelnet 1958-1977 : 47), montré du doigt comme une « lacune, généralement une lacune métalinguistique (technique nouvelle, concept inconnu) », indice de paresse linguistique et donc un moyen auquel le traducteur recourt « faute d'équivalent » (Chuquet et Paillard 1989 :221), voire même « faux » procédé de traduction (Hardin et Picot 1990 : 19-20), l'emprunt en traduction reste tributaire d'une vision socio-linguistique et peine à atteindre le statut de procédé de traduction à part entière⁵³¹.

Cependant, loin de toutes ces considérations, de toute interprétation de ce dernier comme un signe de débilité de la langue emprunteuse, l'emprunt, tel qu'il apparaît dans notre corpus, peut être perçu comme la résultante d'un rapport de force entre deux langues, ici le français et le wolof. Il consiste en effet en un phénomène d'interférence linguistique qui « le plus souvent est la trace d'un statut de domination linguistique, d'une glottophagie en cours de déroulement⁵³² ». Il est un facteur des plus révélateurs du dynamisme de la langue wolof qui s'ouvre de plus en plus à des domaines scientifiques et techniques par le biais de la traduction. De ces rapports de force qui caractérisent la coexistence du français et du wolof naissent des emprunts néologiques qui enrichissent de façon remarquable le lexique et la terminologie wolof.

Il faut toutefois souligner que le français n'est pas la seule langue source d'emprunts néologiques pour le wolof, l'expansion et l'adoption de la religion musulmane – dans lesquelles la population wolophone a joué un rôle de première place - dont l'arabe est la langue de diffusion a laissé des traces encore très visibles sur le wolof. L'étude fondée sur la mise en parallèle de textes français et leurs traductions wolof est par excellence le moyen d'observation de l'influence du français sur les langues nationales sénégalaises, en général, et du wolof, en particulier. La présence massive des emprunts néologiques dans notre corpus permet en réalité de mesurer l'impact de l'activité traduisante vers la langue wolof. Face aux difficultés traductionnelles, le traducteur peut parfois être contraint de recourir aux néologismes dont le rôle, écrit Pierre Lerat, est « d'enrichir et

⁵³¹ Danio MALDUSSI, « Le procédé de l'emprunt dans le domaine juridique : la quête d'un nouveau souffle », in Danielle Londei & matilde Callari Galli (éds.), *Traduire les savoirs*, Bern, Peter Lang, 2011, p. 343.

⁵³² Louis-Jean CALVET, *op., cit.*, 1974-2002.

de moderniser le vocabulaire pour des raisons de dénomination, d'expression et de communication⁵³³ ».

Le rôle de la traduction dans le développement des ressources linguistiques du wolof semble d'autant plus naturel que les traducteurs, face à ce besoin immédiat de communication, se trouvent contraints d'apporter des réponses à la question terminologique. Cette dernière constitue en effet l'une des premières sources de difficulté quand l'activité traduisante s'effectue vers les langues sénégalaises, voire africaines, en général et plus particulièrement vers le wolof. Dans ce contexte, les choix traductologiques qui semblent les plus adéquats sont des emprunts ou des créations néologiques qui néanmoins portent de façon très visible la marque indélébile de la langue française. Le wolof s'inscrit dans une dynamique similaire à celle des « principales langues européennes dont l'évolution est bien marquée par des emprunts, aussi nombreux qu'anciens, aux autres langues⁵³⁴ ».

Dans ce processus de communication, l'impact premier de la traduction sur la langue wolof est à mesurer par rapport au comportement de cette dernière vis-à-vis de l'étranger. En réalité, le wolof « se féconde » à partir de ce contact de par lequel, au lieu de « repousser l'étranger⁵³⁵ », s'inscrit dans la droite ligne de la position de Goethe selon laquelle « la véritable force d'une langue réside dans sa capacité à « dévorer » l'étranger⁵³⁶ ». C'est dans cette volonté de produire en wolof un texte ayant les mêmes effets, les mêmes fonctionnalités qu'apparaît l'impact de la traduction sur la langue traduisante qui se laisse féconder et s'enrichir par le biais des néologismes, des emprunts. Ces derniers sont par ailleurs le reflet de la dynamique d'une langue, comme le souligne à juste titre Igor Skouratov qui considère que « les néologies sont les résultats nécessaires et les marques infaillibles de la vitalité forte et saine de la langue⁵³⁷ ».

⁵³³ Pierre LERAT, *Les langues spécialisées*, Paris, PUF, 1993, p. 132.

⁵³⁴ Jean-Claude GEMAR, « Le plus et le moins-disant culturel du texte juridique. Langue, culture et équivalence », *Meta : Journal des traducteurs / Meta : Translators' Journal*, vol. 47, n° 2, 2002, p. 165.

⁵³⁵ Antoine BERMAN, *op. cit.*, 1986, p. 26.

⁵³⁶ Cité par J.-C. GEMAR, *op. cit.*, 2002, p. 165.

⁵³⁷ Igor SKOURATOV, « Néologismes et traduction », in Sylviane Cardey (dir.), « *Modélisation, systémique, traductibilité* », Presses Universitaires de Franche-Comté, 2003, p. 241.

La dynamique dont il est ici question pour le cas du wolof est le passage d'une langue de culture à une langue de service ou langue fonctionnelle qui s'inscrit dans le registre d'une langue de communication scientifique et technique. Le traducteur joue un rôle majeur dans le développement de la langue à laquelle il imprime la marque de sa créativité. Il contribue ainsi à renouveler et à remodeler sans cesse cette langue de culture en comblant ses insuffisances pour en faire une langue de communication spécialisée. Les solutions adoptées pour aller au-delà des différences culturelles et langagières constituent un véritable reflet du rapport à l'étranger et plus précisément à la langue française qui laisse de façon très visible sa trace sur la langue wolof. Ce dernier est en effet une langue ouverte et très réceptive aux emprunts et créations néologiques et porte encore de façon très remarquable les traces non seulement du français, mais aussi de la langue arabe. C'est dans cette réalité plus qu'enrichissante que s'est forgée et se forge encore la langue wolof car, comme le fait remarquer Alain Rey⁵³⁸, « pour être dynamique, une langue doit faire preuve d'ouverture, de tolérance et reposer sur un socle ». L'observation de notre corpus est révélatrice d'un procédé assez particulier quant à la traduction de certains éléments terminologiques ou phraséologiques du texte de départ. A défaut de trouver un équivalent terminologique en wolof, il y a une tendance des traducteurs à recourir à des créations néologiques qui partent tantôt de la langue de départ tantôt de la langue d'arrivée. Dans le premier cas, on dénombre un certain nombre d'exemples où le terme en question est réintroduit dans la traduction avec une variation orthographique :

*d) les **agences** ou organismes, personnes morales de droit public ou privé, autres que les établissements publics, **sociétés nationales** ou **sociétés anonymes à participation publique majoritaire**, dont l'activité est financée majoritairement par l'Etat ou une collectivité locale et s'exerce essentiellement dans le cadre d'activités d'intérêt général (CORP-CMP. P : 4).*

*d) **asās** yi, mbaa kurél yi, mbaa jëmmu mbooloo yi ñeel nguur gi walla ñeel jaambur, te wuute ak **sosyete nasyonaal**, maanaam mboolante nguur gi, mbaa **sosyete anonim** yi, maanaam mboolante ndeyu alal yi nguur gi ëpp i cër, fekk*

⁵³⁸ *Ibid.*, p. 253.

*seen yëngu- yëngu, li ci ëpp, Réew mee ci dugal xaaalisam, mbaa Mbooloo Tund yi
te ñu di leen doxal ci njariñu mbooloo mi (CORP-CMP. P : 4).*

Agences ⇒ *asās*

Sociétés nationales ⇒ *sosyete nasyonaal*

Sociétés anonymes ⇒ *sosyete anonim*

Ces exemples que fait apparaître notre corpus témoignent de la situation d'une langue qui est en train de se forger au moyen de la traduction sous deux formes différentes, mais qui renvoient toutes à la créativité dans la langue traduisante. On remarque en effet une opération traduisante à deux visages : il y a, d'une part, une opération qui enrichit la langue d'arrivée, le wolof, qui se constitue par « pillage, emprunt et annexion⁵³⁹ » et, de l'autre, une opération qui, comme le souligne Marcel Proust (cité par M. Oustinoff), révèle « une vie vertigineuse et perpétuelle⁵⁴⁰ » d'une langue qui se creuse et tire de ses propres ressources pour s'approprier ce qui lui est étranger. Ces exemples qui renvoient à la première affirmation de Berman sont révélateurs des rapports entre les deux langues en interaction, le français et le wolof, des rapports de force dans lesquels le premier imprime sa marque aussi bien à l'écrit qu'à l'oral sur le dernier. De la même manière qu'elle met au jour le degré d'interférence résultant des nombreuses années de coexistence, la traduction constitue, souligne M. Oustinoff⁵⁴¹ « un moyen remarquable d'approfondir » et de creuser les ressources de la langue vers laquelle elle s'effectue, pour lui permettre de répondre aux besoins d'autres usages particuliers. Dans tous les deux cas, la traduction constitue une activité créatrice dans laquelle la langue traduisante se renouvelle en se construisant « un tissu scientifique grâce à l'innovation terminologique, support essentiel de la créativité scientifique⁵⁴² ».

⁵³⁹ Antoine BERMAN, *op. cit.*, 1999, p. 33.

⁵⁴⁰ Michael OUSTINOFF, *Traduire et communiquer à l'heure de la mondialisation*, Paris, CNRS Editions, 2011, p. 83.

⁵⁴¹ *Ibid.*, p. 69.

⁵⁴² Claude HAGEGE, *Contre la pensée unique*, Paris, Odile Jacob, 2012, p. 111.

Outre la traduction du terme *agence* qui obéit au même procédé, nous remarquerons bien les traductions de *sociétés nationales* et *sociétés anonymes* qui sont calquées sur la langue française. Leur point commun est qu'ils constituent tous des calques phonologiques, mais, du point de vue traductologique, les choix présentent une différence que l'on peut constater au niveau des procédés de traduction. En effet, le terme *asãns* semble beaucoup plus familier, accessible et compréhensible pour tout locuteur wolof même ne disposant d'aucune connaissance dans la langue française. Dans ces cas de figure, le traducteur présuppose chez le destinataire de ses textes une profonde assimilation du terme en question bien que ce dernier provienne du français. Etant conscient de la capacité de son lecteur à saisir le sens de ses créations, le traducteur juge inutile de recourir à la traduction paraphrastique pour apporter une clarification.

Quant aux termes *sosyete nasyonaal* et *sosyete anonim*, ils sont accompagnés de traductions paraphrastiques à visée explicative marquées par le marqueur définitoire *maanaam*, (c'est-à-dire). Le choix de ce double procédé consistant à ajouter à la création néologique une explicitation se justifie sans aucun doute par le fait que les néologismes portent (trop) la marque de la langue française pour être compris par le locuteur wolof. Ces créations néologiques qu'Antoine Berman décrit comme des « étrangetés lexicales ou syntactiques⁵⁴³ » ne traduisent pas pour le locuteur wolof non-expert la « parlance⁵⁴⁴ » de l'énoncé. Cette prise de conscience par rapport à l'éventuelle inaccessibilité des lecteurs de ces traductions aux néologismes explique le recours par le traducteur à ce procédé explicatif qui vient lever le doute sur la compréhension de ces néologismes phonologiques. On constate dans notre corpus le foisonnement de ces néologismes calqués sur la langue française et auxquels le traducteur ajoute une traduction paraphrastique si ces derniers semblent incompréhensibles par le locuteur de la langue wolof. Dans le cas contraire, le mot ou le terme en question est maintenu dans sa variation orthographique sans explicitation. Il existe chez les traducteurs, de tous les textes confondus, ce type de procédé assez frappant qui consiste, pour paraphraser Antoine Berman⁵⁴⁵, à recourir de façon massive à des mots issus du français ou à des néologismes « wolofisants » pour combler le vide terminologique dans la langue traduisante. Cette démarche qui prouve aussi le grand écart qui existe entre, d'un côté, une langue fonctionnelle et, de

⁵⁴³ Antoine BERMAN, op., cit., p. 35.

⁵⁴⁴ *Ibid.*, p. 59.

⁵⁴⁵ *Ibid.*, p. 111.

l'autre, une langue de culture n'est pas sans conséquence sur le développement de cette dernière comme langue instrumentale porteuse et véhicule des connaissances scientifiques et techniques. La traduction joue ici un rôle significatif dans le façonnement du wolof comme langue instrumentale adaptée aux besoins constamment en évolution de ses locuteurs auxquels il permet une appropriation des productions de sens étrangères (A. Berman 1999 : 39-40). Les cas relevant de la néologie traductive sont très présents dans les textes qui composent notre corpus et on pourrait en multiplier les exemples :

Exemple tiré du corpus médical :

<p>Le sida est une maladie très grave qui se transmet d'une personne à l'autre par un virus (CORP-MED. P : 484)</p>	<p>Sidaa jàngoro ju mettì la juy wàlle soqikoo ci xompteef gu nu mënul a gis ak sunu bët, te ñu diko wax « wiris » (CORP-MED. P : 55)</p>
---	--

La phrase de départ (en français) est visiblement très simple, compréhensible et ne présente aucune difficulté particulière, ni sémantique ni syntaxique. En observant la version wolof, on remarque cependant un triple procédé traductif de la part du traducteur renvoyant tous au terme *virus*. Pour la traduction de ce dernier, nous avons un équivalent wolof (*xompteef*), une explicitation (*gu nu mënul a gis ak sunu bët, te ñu diko wax*) et enfin un néologisme phonologique (*wiris*) qui, par ailleurs, porte des marques typographiques, les guillemets. Des difficultés traductionnelles, s'il en existe, proviennent exclusivement du terme *virus* qui est ainsi défini dans le Grand dictionnaire terminologique (GDT) de l'Office québécois de la langue française (OQLF) :

*Microorganisme infectieux rudimentaire contenant un seul type d'acide nucléique, soit un acide désoxyribonucléique ou un acide ribonucléique, encagé dans une capsidie protéique, qui utilise, pour la synthèse de ses propres constituants, les matériaux de la cellule qu'il parasite, et qui se reproduit à partir de son seul matériel génétique*⁵⁴⁶.

Au-delà de la traduction paraphrastique qui a la même motivation que dans l'exemple précédent, l'existence d'un équivalent wolof – fût-ce la création du traducteur - du terme *virus* n'empêche pas au traducteur de reconduire le terme (« *wiris* ») sous la forme d'un néologisme calqué sur le terme français *virus*.

Exemple tiré de la Constitution :

<p>La République du Sénégal est laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion. Elle respecte toutes les croyances (CORP-CONST. P : 6)</p>	<p>Réewum Senegaal Repiblig bu layig la, demokraatig te ittewoo nekkinu nit ñi. Warlul na maxejj yépp ag yemoo ci kanamu yoon, te du ànd ak benn xàjjaatle ci wàllu cosaan, xeet, awra ak diine. Ngëm yépp la ormaal (CORP-CONST. P : 6)</p>
--	---

Comme on peut le constater, la traduction de cet extrait tiré de l'article 1^{er} de la Constitution sénégalaise ne fait que montrer le rôle de néographe des traducteurs mais également la dynamique de la langue traduisante de plus en plus encline à accueillir et assimiler les créations néologiques. A la différence du substantif *Repiblig* et de l'adjectif *demokraatig*, *layig* est, quant à lui, la seule

⁵⁴⁶ Voir à ce titre le Grand dictionnaire terminologique de l'Office québécois de langue française qui livre par ailleurs de plus amples informations concernant ce mot et les différentes acceptions qu'il revêt ainsi que leur évolution.

création néologique à être accompagné d'une note de bas de page pour apporter plus d'informations quant à la portée du sens de ce mot.

La question à laquelle il serait intéressant de tenter d'apporter une réponse est pourquoi les traducteurs choisissent d'ajouter ou non une explicitation à leurs créations néologiques ? Au-delà de l'évidente raison déjà mentionnée selon laquelle le traducteur est conscient que les créations néologiques en question sont déjà assimilées ou non par les destinataires de ses textes, il y a en effet une autre lecture possible touchant directement le rapport du wolof au français. La capacité de la traduction à « stimuler l'épanouissement de la langue⁵⁴⁷ » et particulièrement du wolof, tient à un préalable que Paul Ricoeur⁵⁴⁸ et François Ost⁵⁴⁹ désignent sous les termes de « l'hospitalité langagière ». P. Ricoeur présente le traducteur comme un médiateur dans une situation « d'appropriation créatrice » dans laquelle il se lance dans une « construction de comparable » qui, toutefois, porte très souvent la marque de la langue étrangère, la langue de départ. La présence massive des néologismes découlant de l'acte de traduire montre l'attitude des locuteurs wolof, et dans une très large mesure, celle des autres communautés linguistiques nationales, vis-à-vis de la langue française. En d'autres termes, ce choix des traducteurs de très souvent recourir aux créations néologiques reflète la réalité d'une langue très perméable aux néologismes, mais également l'attitude des communautés linguistiques qui se montrent moins résistantes à ces interférences. Le degré de réceptivité d'une langue étrangère par une communauté linguistique est perceptible à deux niveaux, comme le suggère Hans Joachim⁵⁵⁰. Il s'agit des interférences touchant la langue et des interférences touchant la parole, les dernières étant la preuve de la présence du « *code-switching* » dans les habitudes linguistiques d'un grand nombre d'usagers⁵⁵¹. Dans le cas des langues nationales sénégalaises, l'interférence du français est inhérente à la communication orale des locuteurs qui, consciemment ou inconsciemment, l'intègrent davantage dans leurs habitudes communicationnelles.

⁵⁴⁷ Francisco Diez FFISCHER, « L'hospitalité langagière. Paul Ricoeur et la question de la traduction », *Esprit* 2014/2, p. 93.

⁵⁴⁸ Paul RICOEUR, *Sur la traduction*, Paris, Bayard, 2004, p. 43.

⁵⁴⁹ François Ost abordait récemment (17 janvier 2017) le thème de l'hospitalité langagière lors d'une conférence « Habiter le monde en plusieurs langues. Babel revisité » tenue à la bibliothèque de l'Alcazar de Marseille. L'hospitalité langagière constitue pour ce dernier la seule alternative à la barbarie qui permet d'habiter diversement un monde lui-même multiple.

⁵⁵⁰ Cité par Georges KASSAI, *op., cit.*, 1981, p. 129.

⁵⁵¹ *Ibid.*, p. 129.

Cette réceptivité des Sénégalais à la langue française, A. Sambou la décrit à juste titre dans sa thèse en abordant la question linguistique et la prolifération des sénégalismes :

Il est un fait que le contact pluriséculaire entre le français et les langues vernaculaires au Sénégal a été à l'origine d'une certaine activité néologique tendant soit à l'« apprivoiser » soit à le nationaliser. Ce phénomène, implicitement encouragé par moult élites de la littérature francophone d'Afrique noire, a fini aujourd'hui par s'ériger en une sorte de processus normal, logique et, ipso facto, irréversible⁵⁵².

Si jusque-là cette forme d'appropriation de la langue française n'était visible que dans la communication orale, la traduction constitue sans nul doute le lieu stratégique pour observer les interférences qui touchent la langue. Elle constitue en effet le réceptacle de ces créations lexicales dérivées de la langue française, car il faut le rappeler en passant, les traducteurs sont issus des communautés linguistiques nationales dont ils ont tendance à reproduire les habitudes communicationnelles. Les néologismes calqués sur le français sont tellement abondants et intégrés par les locuteurs du wolof qu'il peut parfois sembler légitime pour un traducteur de s'interroger sur la nécessité de chercher des équivalents à ces termes. Les exemples suivants, entre autres, permettent de bien mettre en évidence ce propos :

⁵⁵² Aly SAMBOU, *op. cit.*, 2011, p. 52.

<p>Beaucoup de centres médicaux et de sages-femmes encouragent les femmes enceintes à passer des visites prénatales régulières et à parler de leurs besoins en matière de santé (CORP-MED, P. 361).</p> <p>Si vous êtes sage-femme, vous pouvez rendre un grand service aux futures mamans (et aux bébés qui doivent naître) en les invitant à venir passer les visites prénatales – ou en allant les voir (CORP-MED, P. 361).</p> <p>Dans l'accouchement normal, moins l'accoucheuse intervient, plus il y a des chances que tout aille bien (CORP-MED, P.369).</p>	<p>Wa këri doktoor yu bare ak doktoori jigéen ñi (saas-faam) dañuy xiir jigéen ñi ëmb ñuy faral di seetluji seen bopp laata ñuy wasin ak di leen soññ ñuy wax seen tawat ci wallu wér-gi-yaram (CORP-MED, P.7).</p> <p>Soo de saas-faam, mën nga xettali jigéen ñi ëmb (ak xale yiy waja juddu), di leen woo ñuy ñów di seetlu séen bopp laata ñuy wasin, walla nga di leen seeti (CORP-MED, P. 7).</p> <p>Ci wasin wu aw yoon, lu ci loxob saas faam bi gën a néew, ci lay gën a mën a awe yoon (CORP-MED, P.15).</p>
--	--

Ces exemples sont tirés du corpus médical composé de textes destinés à sensibiliser les femmes enceintes sur l'importance du suivi prénatal tout le long de leur grossesse. Dans le premier extrait, *centres médicaux* est traduit par *këri doktoor yi* qui signifie littéralement *les maisons de docteurs*, et on remarquera bien que *Doktoor*, en plus d'être un néologisme calqué, est un terme englobant qui peut désigner dans les habitudes de communication toute personne habilitée à prodiguer des soins médicaux. Pour ce qui a trait aux termes *accoucheuse* et *sage-femme*, deux traductions sont proposées dont *doktoori jigéen ñi et saas-faam*. Dans le premier cas, avec

l'adjonction de *jigéen ñi* au terme *doktoor*, on obtient littéralement « docteurs des femmes » qui vient apporter plus de précision quant à la spécialisation de ces docteurs. De même, on constate que les mots *accoucheuse* et *sage-femme* sont traduits par le néologisme phonologique calqué sur le dernier terme, ce qui donne ainsi *saas-faam*. Des exemples de ce type de néologisme sont légion dans notre corpus et sont surtout caractérisés, dans une très large mesure, par le fait qu'ils n'obéissent à aucun procédé particulier de formation car étant presque toujours marqués par l'absence d'affixe. Cette situation que l'on observe dans les traductions montre bien que le wolof s'est largement documenté à partir de la langue française, mais que cette documentation découle d'un long processus d'appropriation et de « nationalisation » déjà très manifeste dans la communication orale. Ces derniers exemples relevés dans notre corpus sont pour la plupart susceptibles de ne poser aucun problème de compréhension car déjà assimilés et appropriés par les destinataires des traductions dont l'attitude conversationnelle est fortement marquée par l'usage d'éléments linguistiques tirés du français. Aliou Ndao aborde cette situation d'interférence du français sur la communication orale des locuteurs du wolof sous les termes de *code switching* conversationnel qui, selon lui, est « en partie favorisée par la véhicularisation très avancée du wolof en ville⁵⁵³ ». Il ajoute pour décrire cette réalité prégnante dans les habitudes conversationnelles des Sénégalais de manière générale et plus particulièrement des locuteurs du wolof :

Ce contact très étroit et les passages incessants d'une langue à l'autre autorisent des interférences lexicales et morphosyntaxiques voire phonologiques qui prennent des proportions telles qu'il n'y a plus dans le discours un seul énoncé, une phrase attribuable à l'une ou l'autre langue⁵⁵⁴.

Il serait toutefois réducteur de n'analyser la créativité des traducteurs que dans leur capacité à documenter la langue traduisante en ayant massivement recours aux emprunts et créations néologiques calquées sur la langue de départ. Pour exprimer ces réalités nouvelles, les solutions ne viennent pas uniquement des néologismes phonologiques, mais tirent également leur source du « génie linguistique » du wolof lui-même et de la culture qu'il véhicule. Si jusque-là les stratégies

⁵⁵³ Aliou NDAO, « Les phénomènes de code switching au Sénégal : une question de compétence ? », in André Batiana et Gisèle Prignitz (éd.), « *Francophonies africaines* », Publications de l'Université de Rouen, 1998, p. 82.

⁵⁵⁴ *Ibid.*, p. 82.

utilisées par les traducteurs ont permis, dans une certaine mesure, de contourner les obstacles d'ordre terminologique, il faut noter qu'elles ne constituent pas des solutions envisageables dans le cas où la traduction s'inscrit dans le cadre d'une communication interculturelle.

6.4.3. La traduction dans la perspective de la communication interculturelle

La notion d'interculturalité est posée par Faysa El Qasem⁵⁵⁵ comme l'interaction, l'échange et la communication entre les cultures où une personne reconnaît et accepte la réciprocité d'autrui. Cette conception de la traduction comme une action interculturelle vient remettre en cause un certain nombre de concepts traditionnels relatifs à la théorie et à la pratique de la traduction tels que la fidélité, le sens et l'interprétation⁵⁵⁶. Conçue dans le cadre de la communication interculturelle, la traduction suppose, comme le souligne Christine Durieux⁵⁵⁷, d'aller au-delà de la perspective contrastive de mise en correspondance de deux codes linguistiques. Elle dépasse en réalité un simple travail de transcodage en raison de la nécessaire prise en compte de la dimension culturelle des langues en cause. L'activité traduisante fait intervenir des paramètres extralinguistiques que Toury, cité par Lamiss Azab⁵⁵⁸, résume sous le concept de « normes socioculturelles » qui implique un travail de confrontation de réalités culturelles différentes, une négociation des différences qui séparent les deux cultures en présence.

La traduction est par excellence le lieu de manifestation des interférences entre langue et culture. Ces interférences apparaissent de façon très notoire lorsque la traduction s'effectue vers les langues nationales sénégalaises, et plus particulièrement vers le wolof, et se place sous le signe d'une communication interculturelle qui impose au traducteur une certaine méthode compte tenu

⁵⁵⁵ Faysa El QASEM, « Traduire les différences. Réflexion sur les enjeux linguistiques et interculturels que représente la traduction des différences : exemple de L'Immeuble Yacoubian », in Colette LAPLACE, Marianne LEDERER, Daniel GILE (éds.), *La traduction et ses métiers : aspects théoriques et pratiques*, Cahiers Champollion 12, 2009, p. 116.

⁵⁵⁶ *Ibid.*, p. 115.

⁵⁵⁷ Christine DURIEUX, *op. cit.*, 1999, p. 19.

⁵⁵⁸ Lamiss AZAB, « Le traducteur-médiateur culturel et les normes socioculturelles dans un contexte : arrêt sur la construction identitaire du traducteur et son apport aux normes religieuses dans les sociétés arabes à majorité musulmane », in Colette LAPLACE, Marianne LEDERER, Daniel GILE (éds.), *La traduction et ses métiers : aspects théoriques et pratiques*, Cahiers Champollion 12, 2009, p. 133.

des spécificités de son public cible. Ces spécificités sont surtout liées à des composantes extralinguistiques, comme le suggère Komissarov⁵⁵⁹ :

*Les gens qui appartiennent à la même communauté linguistique sont membres d'un certain type de culture. Ils partagent beaucoup de traditions, habitudes, modalités de faire et de dire les choses. Ils ont en commun la connaissance sur leur pays, sa géographie, son histoire, son climat, ses institutions politiques, économiques, sociales et culturelles, son éthique et ses tabous et beaucoup d'autres choses*⁵⁶⁰.

L'idée principale qui se dégage de cette assertion de Komissarov est la perception de la traduction comme un processus de négociation mettant en jeu de nombreux paramètres d'ordre pragmatique dont le traducteur ne saurait se passer. En plus des aspects linguistiques, la traduction fait intervenir une autre composante non moins importante à savoir la culture du lectorat. En effet, autant les aspects linguistiques permettent d'atteindre l'accessibilité et la lisibilité du texte produit, autant la prise en compte des réalités culturelles s'impose au traducteur comme gage de l'acceptabilité. Ce critère d'acceptabilité de la traduction se définit en termes pragmatico-culturels que le traducteur prend en compte pour ne pas se couper de ses lecteurs⁵⁶¹. Les métaphores et les euphémismes constituent des procédés qui se prêtent bien à la volonté du traducteur de ne pas heurter la sensibilité et de ne pas transgresser les « normes et conventions qui régissent le comportement verbal et non-verbal⁵⁶² » de la langue-culture vers laquelle s'effectue la traduction. L'euphémisme est particulièrement présent dans notre corpus traitant des maladies sexuellement transmissibles, de la contraception mais également de la grossesse.

⁵⁵⁹ Vilen N. KOMISSAROV, « Language and Culture in Translation : Competitors or Collaborators ? », *TTR : Terminologie, traduction, rédaction*, vol. 4, n° 1, 1991, p. 33.

⁵⁶⁰ Traduit de l'anglais par Stefan Cel MAR dans son article « La traduction des référents culturels dans le roman *Le Testament* français d'Andrei Makine vers le roumain », p. 877, disponible en ligne, consulté le 15/03/2017.

⁵⁶¹ Hélène BECIRI, *op., cit.*, 2008, p. 247.

⁵⁶² Christian NORD, *La traduction : une activité ciblée. Introduction aux approches fonctionnalistes*, Artois Presses Université, 2008, p. 84.

D'une manière générale, la traduction – médicale de surcroît - vers les langues africaines constitue une véritable communication interculturelle en raison des barrières culturelles imposées par la tradition et les croyances religieuses. C'est en étudiant la traduction médicale du français vers les langues mooré et bisa, deux des langues les plus parlées au Burkina Faso, que Labila Aristide Yoda⁵⁶³ aborde dans le même sens. L'activité traductive impliquant les langues africaines est fortement tributaire des enjeux culturels du public récepteur qui tient à ses croyances traditionnelles et religieuses. Tel est l'argument de Johan Heibron et Gisèle Sapiro⁵⁶⁴ qui soutiennent que la traduction s'opère dans le cadre d'un transfert culturel qui tient compte de nouveaux paramètres à savoir la relation entre les contextes de production et de réception, c'est-à-dire de la culture cible. Ce contexte de transfert culturel soulève, toujours selon ces derniers, un certain nombre d'interrogations sur les acteurs de ces échanges, institutions et individus, mais également concernant leur inscription dans les relations politico-culturelles entre les pays étudiés. Le traducteur se trouve au cœur d'un contexte de communication interculturelle où il joue le rôle de médiateur des différences, pris dans une situation de confrontation des réalités culturelles différentes, de transfert culturel. La difficulté de sa négociation réside dans ce que Jean-François Hersent appelle « l'absence d'un fonds culturel commun lié aux mêmes valeurs religieuses, à la même philosophie de la liberté individuelle, au même modèle de rationalité et à l'adhésion aux mêmes valeurs démocratiques⁵⁶⁵ ».

Le traducteur joue dans cette rencontre interculturelle un rôle de médiation culturelle entendue dans le sens où David Katan⁵⁶⁶ la définit :

Le médiateur culturel est une personne qui facilite la communication, la compréhension et l'interaction entre des personnes ou des groupes qui diffèrent quant à leur langue et leur culture.

⁵⁶³ Labila Aristide YODA, La traduction médicale du français vers le mooré et le bisa. Un cas de communication interculturelle au Burkina Faso, Thèse de Doctorat, University of Groningen 2005, pp. 376.

⁵⁶⁴ Johan HEIBRON et Gisèle SAPIRO, « La traduction littéraire, un objet sociologique », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 144, septembre 2002, p. 4.

⁵⁶⁵ Jean-François HERSENT, « Traduire ou la rencontre entre les cultures », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2003, n° 5, p. 1.

⁵⁶⁶ Cité par Lamiss AZAB, *op., cit.*, 2009, p. 134.

Cette définition montre bien que le travail du traducteur s'inscrit dans la droite ligne de ce rôle de médiateur culturel. Cette dimension culturelle de sa médiation intervient dès lors qu'il est admis que l'activité de traduction ne saurait se réduire à une simple opération linguistique dans laquelle le traducteur s'attache à établir des équivalences entre les éléments linguistiques pertinents. Elle ne peut être une activité isolée de l'environnement et les mots qui composent les textes à traduire sont très souvent porteurs d'une certaine charge culturelle. L'intervention du traducteur dans deux sphères culturelles différentes fait de lui un acteur incontournable que George Steiner⁵⁶⁷ appelle « agent médiateur bilingue ». Ce dernier travaille, souligne Steiner, à assurer un habitat naturel à la présence étrangère qu'il a introduite dans sa langue et son paysage culturel. Dans son espace d'intervention, le traducteur-médiateur est amené à prendre des décisions visant à instaurer le dialogue entre les cultures en question en prenant particulièrement en considération les réalités culturelles du public récepteur. Ce même rôle de médiateur du traducteur est étudié dans beaucoup d'autres ouvrages traductologiques comme celui de Basil Hatim et Ian Mason⁵⁶⁸ qui voient le traducteur comme un communicateur, ou encore celui de Lance Hewson et Jacky Martin⁵⁶⁹ qui le présente comme un opérateur culturel. Il ressort de toutes ces présentations que le traducteur est un négociateur aux prises avec des difficultés émanant du contact des langues très éloignées et des cultures totalement étrangères. Il apparaît, en définitive, que la traduction et l'interculturalité se fondent l'une dans l'autre. Telle est la position de Sawson Salloum⁵⁷⁰ qui considère que la traduction ne peut nullement se voir retirer sa dimension interculturelle, sociale, historique.

Donner à lire en wolof des textes traitant du domaine de la santé met le traducteur face à des exigences qui vont au-delà de la simple dimension linguistique de la traduction, mais caractéristiques à la communication entre langues et cultures éloignées. La préoccupation majeure du traducteur n'est en effet plus seulement d'ordre terminologique, mais elle consiste aussi à « définir une méthode et une rigueur qui accompagnent son travail, de trouver la possibilité de

⁵⁶⁷ George STEINER, *After Babel : Aspects of language and translation*, Oxford, UK : Oxford University Press, 1975.

⁵⁶⁸ Basil HATIM and Ian MASON, *The translator as Communicator*, London, Routledge, 1977.

⁵⁶⁹ Lance HEWSON and Jacky MARTIN, *Redefining Translation. The Variational Approach*, London, Routledge, 1991.

⁵⁷⁰ Sawson SALLOUM, « La traduction au cœur de la problématique interculturelle », in Cynthia EID et Fady FADEL (dir.), *Les interculturalités : état des lieux et perspectives, théories et pratiques*, Fernelmont, 2014.

conformer le discours à produire aux exigences culturelles⁵⁷¹ » de ses lecteurs. L'enjeu pour le traducteur sera de rendre une production adaptée à la façon de voir et de dire de son lectorat wolof, de l'informer sans pour autant heurter sa sensibilité, de ne pas compromettre la réception du message. La tâche du traducteur est d'autant plus délicate qu'il s'adresse à des lecteurs qui tiennent particulièrement aux tabous, qui, dans certains domaines, communiquent plus par des allusions, des sous-entendus, des expressions figurées, ou des euphémismes. La prise en compte de ces habitudes communicationnelles permettent d'éviter un décalage entre le discours produit et les réalités de l'environnement socioculturel de son récepteur. Dans cette difficile tâche de faire dialoguer les deux cultures en contact, le travail du traducteur s'effectue à trois niveaux à savoir l'analyse du texte source, la reverbération et la réception⁵⁷².

Dans ce travail de médiation, le traducteur se retrouve face à l'inévitable choix de « se conformer aux modèles de comportement acceptés dans l'autre culture ou bien d'assumer les conséquences d'un comportement qui va à l'encontre des attentes culturelles⁵⁷³ ». La notion d'acceptabilité de la traduction est donc posée et il incombe au traducteur, qui détient ici « l'immense pouvoir d'inclure ou d'exclure⁵⁷⁴ », d'opérer un choix dont dépend incontestablement l'acceptation ou le rejet de ses textes par le lectorat pour lequel il traduit. Tandis que la reproduction des normes de la société émettrice est susceptible de créer des malentendus et des rejets de la part de son lectorat, la soumission totale aux normes socioculturelles de ce dernier constitue le gage de l'acceptation des traductions⁵⁷⁵. En tout état de cause, la « réussite » de la traduction se mesure ici à l'aune de son acceptabilité déterminée non pas uniquement en fonction de ce qui peut accepter la langue-cible, mais aussi et surtout de ce que peut accepter la culture des locuteurs de cette langue⁵⁷⁶. En plus de l'épreuve linguistique souvent liée aux aspects terminologique et phraséologique qui caractérisent le texte spécialisé, le traducteur est soumis à cette lourde tâche de devoir adapter sa traduction à la culture cible.

⁵⁷¹ Christophe GUTBUB, « Une « même progression de beauté », in Christophe GUTBUB (dir.), *La lisibilité de la traduction*, Presses Universitaires de Rennes, 2014-110, pp. 15-17.

⁵⁷² Fayza EL QASEM, *op., cit.*, 2009, p. 130.

⁵⁷³ GOHRING cité par Christian NORD, *op., cit.*, 2008, p. 37.

⁵⁷⁴ Fayza EL QASEM, *op., cit.*, 2009, p. 116.

⁵⁷⁵ Lamiss AZAB, *op., cit.*, 2009, p. 135.

⁵⁷⁶ Jean-René LADMIRAL, *op., cit.*, 1998, p. 28.

6.4.3.1. Le recours à la métaphore et ses différentes fonctions

La traduction des métaphores dans les langues de spécialité est une question à laquelle la traductologie ne s'est que très peu intéressée par rapport au champ de la terminologie. Ce manque d'intérêt des études traductologiques vis-à-vis de la métaphore a d'emblée été souligné par John Humbley dans son article paru en 2005 :

La question de la traduction des métaphores est un sujet peu abordé dans le contexte des langues de spécialité. On peut s'en étonner, car la place de la métaphore dans le discours et le lexique spécialisés fait l'objet de nombreuses études récentes englobant des points de vue linguistique, terminologique et surtout cognitif. On sait par ailleurs que la métaphore tient une place importante en tant que technique de création terminologique dans l'aménagement linguistique, en particulier en français⁵⁷⁷.

L'observation de notre corpus permet toutefois de mettre en évidence un phénomène inverse, c'est-à-dire les métaphores terminologiques qui témoignent de la créativité des traducteurs dans la mesure où ces dernières ne sont pas aussi manifestes dans le texte de départ que dans les traductions. Les métaphores dont nous aurons à traiter ne sont donc pas proposées comme des métaphores équivalentes de celles de la langue de départ, mais constituent plutôt des solutions et stratégies mises en œuvre par les traducteurs face à des contraintes traductionnelles qui relèvent d'ordre terminologique. Ces métaphores terminologiques résultant de l'activité traductive ont fait l'objet de nombreuses études qui lui attribuent des fonctions et des statuts bien définis. Citons, à titre d'exemple, les récents travaux d'Oliveira qui, dans son ouvrage *Nature et fonction de la métaphore en science : l'exemple de la cardiologie*⁵⁷⁸ paru en 2009, dresse un certain nombre de fonctions dont, entre autres, la fonction dénomminative, qui sert à combler un vide dénomminatif dans un domaine spécialisé, et divulgatrice, car jouant un rôle explicatif, notamment pour les locuteurs

⁵⁷⁷ John HUMBLEY, « La traduction des métaphores dans les langues de spécialité : le cas des virus informatiques », *Linx, Revue des linguistes de l'université Paris X Nanterre*, n° 52, 2005, p. 49.

⁵⁷⁸ Isabelle OLIVEIRA, *Nature et fonction de la métaphore en science : l'exemple de la cardiologie*, Paris, L'Harmattan, 2009,

profanes. Deux fonctions que l'on retrouve chez M. Prandi et Daniel Jacobi cités par M. Rossi⁵⁷⁹ qui évoquent respectivement les fonctions sémiotiques de la métaphore et la théorie de la vulgarisation scientifique.

Prandi, cité par Rossi⁵⁸⁰, aborde en effet cette même fonction de la métaphore qu'il décrit comme plus fréquente dans les langues techniques – dans lesquelles elle a le statut de catachrèse sur la base d'une analogie formelle - à forte concentration de notions à référent concret. Lorsqu'elle revêt ce statut sémiotique, la métaphore a, selon toujours ce dernier, une fonction dénominative permettant de combler des lacunes dans un vocabulaire spécifique, par des dénominations accessibles et aisément compréhensibles. Cette description de Prandi est aussi abordée par Oliveira avec son hypothèse que nous rappellent Anne Condamines et *al.* et selon laquelle « le recours à la métaphore, et par analogie, permet de faire comprendre à des non-spécialistes le concept qui est en jeu⁵⁸¹ ». Cette fonction divulgatrice de la métaphore trouve toute sa place dans la théorie de Daniel Jacobi relative à la vulgarisation scientifique qu'il définit d'ailleurs comme la « traduction de la science pour la rendre accessible au plus grand nombre⁵⁸² ». Dans cet objectif de communiquer la science par la traduction qui en constitue un canal idéal, il convient de s'interroger sur la place de la métaphore d'autant plus que les traductions que nous étudions sont destinées à des publics non-spécialistes. Analysons le premier exemple relatif au mot *préservatif* relevé dans notre des textes de santé :

*En plus de son efficacité pour éviter les grossesses, c'est un bon moyen pour se protéger des maladies vénériennes, dont le sida. On peut acheter des **préservatifs** dans les pharmacies. On peut aussi s'en procurer dans d'autres endroits (tels que les centres de planning familial, les centres de protection maternelle et infantile, ou les centres de maladie sexuellement transmissible), (CORP-MED_ P. 405).*

⁵⁷⁹ Micaela ROSSI, « Métaphores terminologiques : fonctions et statut dans les langues de spécialité », *Congrès Mondial de Linguistique Française (CMLF) 2014*, p. 715.

⁵⁸⁰ *Ibid.*, p. 715.

⁵⁸¹ Anne CONDAMINES, Nathalie DEHAUT, Aurélie Picton, « Rôle du temps et de la pluridisciplinarité dans la néologie scientifique en contexte scientifique. Etudes outillées en corpus », *Cahiers de Lexicologie*, Centre National de la Recherche Scientifique, 2012, p. 164.

⁵⁸² Daniel JACOBI, *Textes et images de la vulgarisation scientifique*, Berne, Editions Peter Lang SA, 1987, p.29.

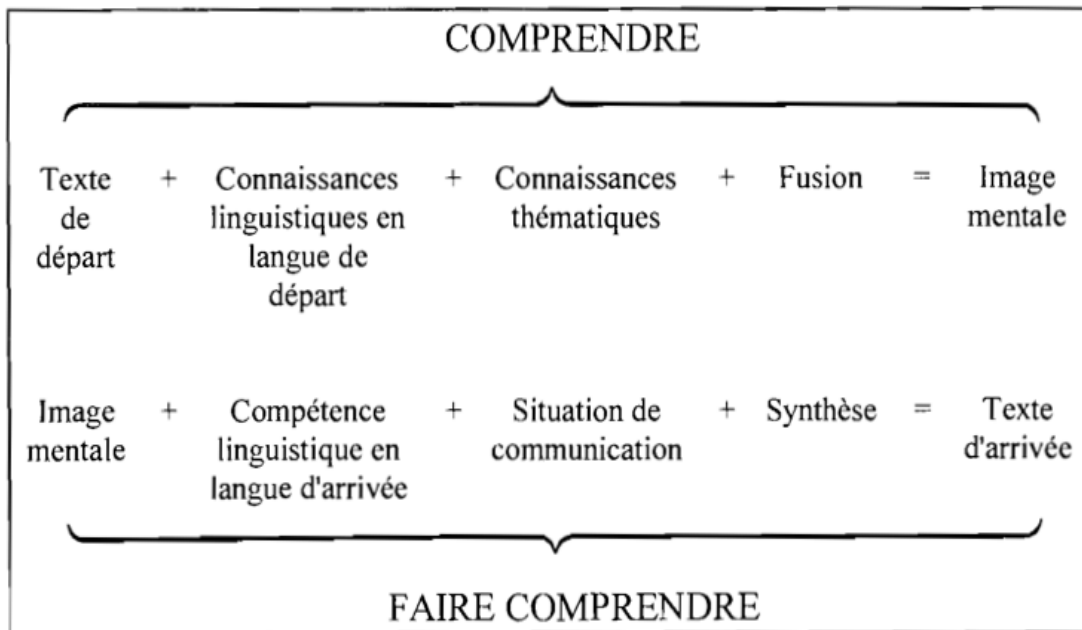
Pexe la mu baax ngir bañ à òmb, rax ci dolli dina aar góor ci febar yiy tukke ci séy, maanaam sidaan. Mènees na jënd ay mbari muslaay ci farmasi yi. Mèn nanu ko am ci yeneen béréb (yu mel ni ay sàntaru palaanin familiyaal, Kër yi ñuy aare ak toppatoo ndey yeek xale yi walla sàntaar yi ñuy faje jàngoroy séy. (CORP-MED_P. 50).

Le traducteur donne pour équivalent au mot *préservatif mbarum muslaay* qui, traduit littéralement, donne « tente de protection ». S'il est vrai que l'équivalent *mbarum muslaay* renvoie à une imitation graphique avec l'image de la tente et l'idée de la protection, il est toutefois à noter qu'il s'agit d'un comparant qui ne renvoie pas forcément au terme auquel il est comparé. Mais cet écart sémantique entre le référent et la création lexicale proposée par le traducteur comme équivalent explique sans doute la présence de la représentation graphique d'un préservatif pour ainsi éviter toute ambiguïté. Le processus de désambiguïsation passe par le recours à la représentation graphique qui revêt une valeur explicative. La créativité métaphorique ne répond pas à un besoin esthétique, mais plutôt cognitif face à la préoccupation de rendre un message accessible et sans ambiguïté à ses lecteurs. La pratique de la traduction s'inscrit ici dans la droite ligne d'une entreprise de vulgarisation dont l'objectif prioritaire est de transmettre un discours scientifique ou technique à des non-spécialistes. Dans les cas où le traducteur se trouve confronté à un référent qui n'est pas commun aux deux langues en contact, la métaphore cognitive se présente comme une des nombreuses stratégies auxquelles il peut recourir.

Cette idée d'une traduction-vulgarisation dont la visée finale est de produire un texte qui soit accessible à des profanes nous mène inévitablement à la question centrale de la théorie interprétative de la traduction⁵⁸³ dont le principe fondamental est la quête du sens. La traduction constitue en effet un acte de communication, un processus au cours duquel le travail du traducteur consiste d'abord à interpréter un sens dans la langue de départ pour ensuite le reproduire dans la langue d'arrivée. Christine Durieux⁵⁸⁴ présente le déroulement de ce processus en deux phases, qu'elle schématise comme suit :

⁵⁸³ Danica SELESKOVITCH et Marianne LEDERER, *Interpréter pour traduire*, Paris, Didier Erudition, 1984.

⁵⁸⁴ Christine DURIEUX, « Langues de spécialité et traduction », *Revue des lettres et de traduction*, n° 1, 1995, p.18.



Source : Christine Durieux (1995 : 19).

La première phase du travail du traducteur s'effectue dans la langue de départ avec la mobilisation des connaissances linguistiques et thématiques pouvant lui mener à la fusion des éléments pertinents susceptibles de lui permettre d'accéder au sens du texte à traduire. Quant à la deuxième phase qui porte sur la langue d'arrivée, elle obéit à une situation de communication à laquelle il convient d'ajouter, pour ce qui concerne les langues sénégalaises, la situation de la langue vers laquelle s'effectue la traduction. Ce travail d'interprétation et de réexpression marqué par la prépondérance du sens et qui, de fait, rejette l'équivalence formelle semble s'imposer naturellement d'autant plus que la traduction est entreprise dans une « situation de communication asymétrique du point de vue cognitif⁵⁸⁵ ». Quels que soient les procédés et les stratégies adoptés par le traducteur, ce processus de réexpression qui accorde une place centrale au sens – dont la construction repose en grande partie sur l'extralinguistique⁵⁸⁶ - tient compte des paramètres sociaux et culturels de son lectorat non-expert. La métaphore terminologique constitue, au même titre que les emprunts et la néologie traductive, une solution pour rendre la fonction cognitive du texte scientifique et technique

⁵⁸⁵ Hélène BECIRI, *op., cit.*, 2008, p. 245.

⁵⁸⁶ SELESKOVITCH et LEDERER, *op., cit.*, 1984, p. 21.

à traduire. Les métaphores sont présentes de façon fréquente aussi bien dans les textes de droit que dans les textes de santé.

Toutefois, une analyse sémantique approfondie permet de voir que les métaphores ne répondent pas toujours à ce besoin dénomiatif, qu'elles ne viennent pas uniquement remplir un vide lexical. Le recours aux métaphores imagées dans le discours scientifique peut aussi s'expliquer par la volonté du traducteur de prendre en compte la notion de genre interprétatif⁵⁸⁷ auquel les traductions sont destinées. Elles sont, dans ce cas, tirées des réalités extralinguistiques des lecteurs de ces traductions dont elles reflètent les habitudes sociologiques et les pratiques culturelles, mais également les façons de faire et de nommer les choses. Pour nous en rendre compte, analysons cet exemple extrait de l'article 7 de la Constitution sénégalaise :

Il n'y a au Sénégal ni sujet, ni privilège de lieu de naissance, de personne ou de famille (CORP-CONST. P. 10).

Fii ci Senegaal, dag amu fi, amul itam wenn xetu beral-loxo gu aju ci bérébu juddu, walla ci darajay nit mbaa yax bu mu bokk (CORP-CONST. P. 10).

Remarquons d'emblée que le terme *famille* dont il est ici question ne pose aucun problème de transposabilité dans la langue d'arrivée. Il apparaît en effet ailleurs dans le même corpus où il est traduit par son acception première à savoir *njaboot*. Mais en observant de plus près cet extrait, l'équivalent wolof proposé par le traducteur est *yax*, qui signifie *os* auquel il ajoute *bu mu bokk* qui veut dire *auquel il appartient*, ce qui donne littéralement « l'os auquel il appartient ». Ces deux traductions pourtant proposées dans le même corpus par le même traducteur font apparaître un écart sémantique dans la mesure où la métaphore *os* est ici porteuse de réalités sociologiques, culturelles propres à la communauté à laquelle est destinée cette traduction. La présence de cette métaphore qui, il faut le rappeler, est compréhensible par tout Sénégalais et plus particulièrement par tout wolof rappelle dans ce contexte l'idée de noblesse. Il est par ailleurs souvent mis en collocation avec l'adjectif *rëy*, donnant ainsi *yax bu rëy* qui se traduit littéralement par *gros os* pour dire *grande famille / famille noble* qui est d'usage très fréquent dans la communication orale des Sénégalais. Le

⁵⁸⁷ Anne CONDAMINES citée par Hélène BECIRI, *op. cit.*, 2008, p. 245.

recours à la métaphore ne saurait ici s'expliquer par l'absence d'équivalent dans la langue wolof, contraignant le traducteur à remplir le vide lexical, mais plutôt par le besoin et la prise en compte des réalités culturelles du lectorat.

La créativité du traducteur marquée par son choix de mettre en évidence l'implicite culturel propre à son lectorat est longuement abordé par Jean-René LADMIRAL sous les termes de la « responsabilité, de la subjectivité et de l'arbitrage du traducteur⁵⁸⁸ ». Ce dernier intervient dans une situation de communication interculturelle dans laquelle s'impose à lui une prise de décision qui doit se faire en fonction d'une analyse de différents paramètres⁵⁸⁹ qui, d'une manière générale, relèvent d'ordre extralinguistique. Cette décision immanente à l'acte traductif peut se présenter dans le processus de communication suivant deux sens : le phénomène culturel peut être propre à la seule périlangue-source ou à la seule périlangue-cible. Il se trouve en effet face à un non-dit linguistique qui n'évoque pas forcément une connotation culturelle particulière dans le texte de départ, contrairement à l'équivalent proposé par le traducteur. Traduire *famille* par la métaphore *yax* témoigne de la responsabilité et de la subjectivité du traducteur, mais également de ses compétences cognitives et culturelles qui constituent des éléments essentiels dans l'activité traduisante. Le terme équivalent communique une spécificité sociologique et culturelle assez parlante et très accessible et évocatrice pour son lectorat. Dans ces rapports d'altérité, le traducteur se trouve devant la tâche d'avoir à importer des valeurs, des faits culturels, mais pas que, comme le fait remarquer Jean-Louis Cordonnier :

Le traducteur n'est pas uniquement prospecteur des différences, explorateur de territoires culturels inconnus. Il est aussi celui qui, dans sa reconnaissance de l'autre, change les perspectives de sa communauté, dérange les « mots de sa tribu », pour reprendre l'expression fameuse de Mallarmé (1877)⁵⁹⁰.

⁵⁸⁸ Jean-René LADMIRAL, « Le prisme interculturel de la traduction », in Paul Bensimon (dir.), « Traduire la culture », Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, Palimpsestes n° 11, 1998, pp. 22-23.

⁵⁸⁹ *Ibid.*, p. 22.

⁵⁹⁰ Jean-Louis CORDONNIER, « Aspects culturels de la traduction : quelques notions clés », *Meta*, vol. 47, n° 1, 2002, p. 41.

Il s'agit en effet d'une métaphore fortement connotée dont le choix peut bien s'expliquer par une volonté d'explicitement une spécificité socioculturelle du public cible. Si dans la langue de départ le référent en question ne laisse voir aucun aspect particulier susceptible de mettre en lumière une quelconque spécificité culturelle, l'équivalent de *famille* proposé par le traducteur attire forcément l'attention du point de vue traductologique. Du point de vue cognitif, il est de toute évidence possible d'affirmer que le choix du traducteur est bien accessible pour ces destinataires dont il reflète une réalité solidement dans les pratiques et habitudes socioculturelles. On remarquera dès lors que l'usage de la métaphore répond à une certaine pertinence culturelle, mais laisse également entrevoir un sous-entendu selon lequel il existerait des inégalités sur la base des considérations sociologiques que la Constitution vient remettre en cause à travers cet article cité. A titre d'exemple, un regard sur la société sénégalaise aujourd'hui partagée entre tradition et modernité permet de constater l'existence de clivages jadis bien ancrés dans les réalités sociologiques et encore quelque peu visibles à travers le système des castes. Mais sans entrer dans les détails d'une étude sociologique, rappelons simplement ce fragment de Penda MBOW qui, pour le moins, donne une idée de l'impact des clivages sociaux sur la construction de la démocratie au Sénégal :

Aujourd'hui, la condition sociale du casté a changé sans que disparaisse le système des castes ; ses survivances ont un impact tangible sur la conscience collective imposée par les systèmes wolof, halpulaar, bambara, voire sereer, et elles constituent une entrave à l'avènement d'une démocratie réelle – surtout à la base -, à la prise en compte de l'individu par lui-même⁵⁹¹.

Du point de vue traductologique, il serait intéressant de souligner la capacité du traducteur à faire apparaître une information d'ordre socioculturel pourtant très implicite dans le texte de départ. La mention de cette réalité extralinguistique peut sans doute se justifier par l'appartenance culturelle du traducteur à la communauté pour laquelle il traduit et dont il est bien au fait des réalités sociales et culturelles. Ce choix traductologique montre le degré d'implication du traducteur dans le processus de communication interculturelle au cœur duquel il se trouve autant que l'identité de sa propre culture. Dans ces rapports d'altérité, le traducteur joue un rôle fondamental dans la

⁵⁹¹ Penda MBOW, « Démocratie, droits humains et castes au Sénégal », in « L'ombre portée de l'esclavage. Avatars contemporains de l'oppression sociale », *Journal des africanistes*, 2000, p. 73.

constitution de sa culture en déstructurant, en façonnant et en restructurant l'identité de sa propre culture, comme le fait remarquer Jean-Louis Cordonnier⁵⁹². Cette capacité du traducteur à rendre compte d'une information implicite dans le texte source, mais culturellement pertinente pour son lectorat, rappelle de fait le lien indissociable qu'entretiennent traduction et culture que Georges Mounin résume à juste titre lorsqu'il déclare que « pour traduire une langue étrangère, deux conditions, dont chacune est nécessaire, et dont aucune en soi n'est suffisante : étudier la langue étrangère ; étudier (systématiquement) l'ethnographie de la communauté dont cette langue est l'expression⁵⁹³ ». La traduction va au-delà d'une simple interaction entre deux langues, mettant ainsi en jeu une autre condition que représente la nécessaire et suffisante connaissance de la culture des locuteurs de la langue vers laquelle s'effectue la traduction.

La traduction implique ici des considérations autres que terminologiques. En effet, elle s'inscrit dans le cadre d'une communication interculturelle qui requiert de la part du traducteur la prise en compte des spécificités socioculturelles de ses lecteurs. La connaissance des ressources ethnographiques ainsi que leur prise en compte constituent une condition *sine qua non* dans la mesure où elle contribue à ce que Hélène BECIRI⁵⁹⁴ appelle « l'acceptabilité » de la traduction produite. Face à ces exigences d'ordre pragmatique, l'objectif principal du traducteur est de produire un texte, d'établir une communication qui soit en phase avec les « normes et conventions qui régissent le comportement verbal et non-verbal⁵⁹⁵ » du public cible. Les solutions adoptées peuvent être nombreuses mais ont toutes la particularité de viser à ne pas heurter la sensibilité du lectorat. A côté de ces métaphores qui sont présentes dans les deux types de textes soumis à notre étude, l'observation du corpus permet de voir un autre phénomène cette fois-ci particulier aux textes qui transmettent des messages de santé. Les traducteurs sont en effet confrontés à des textes qui communiquent par « des mots et des syntagmes véhiculant de nouveaux concepts⁵⁹⁶ » et qui posent

⁵⁹² Jean-Louis Cordonnier, *op. cit.*, 2002, p. 41.

⁵⁹³ Gorges MOUNIN, *Les problèmes théoriques de la traduction*, Editions Gallimard, Paris, 1963, p. 236.

⁵⁹⁴ *Op. cit.*, 2008, p. 247.

⁵⁹⁵ Christiane NORD, *op. cit.*, 2008, p. 84.

⁵⁹⁶ Jean-Pierre BOISSEL et Françoise DURR, « Acception et acceptation : les professionnels de la santé devant les mots et syntagmes véhiculant de nouveaux concepts », in Danièle BELTRAN-VIDAL et François MANIEZ (dir.), *Les mots de la santé*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2005, p. 11.

des problèmes de transmission dans la langue wolof. Il s'agit, pour être plus précis, du traitement du lexique lié aux maladies.

6.4.3.2. La traduction des mots de la santé : le cas des maladies

Nous entendons par « mots de la santé » les termes et concepts relevés dans les textes de santé et qui renvoient souvent aux maladies et à leurs signes. Leur traitement reste problématique dans le processus de traduction. La particularité des textes de santé tient au fait que « la recherche dans ce domaine génère une profusion de nouveaux concepts et de nouveaux termes qui sont susceptibles de poser des problèmes aux professionnels qui les emploient⁵⁹⁷ ». Ce foisonnement de concepts et de termes s'explique par un certain nombre de facteurs à savoir d'une part, la multiplication des écoles scientifiques, la mondialisation et la nécessité des traductions et, d'autre part, les changements dans les sociétés et leur position nouvelle vis-à-vis des sciences⁵⁹⁸. Les concepts et termes qui apparaissent dans le domaine de la santé sont en constante évolution et sont essentiellement caractérisés par leur « opacité » et « le manque de transparence⁵⁹⁹ » qui sont à l'origine des problèmes de communication entre les différents acteurs de ce domaine. L'opacité et le manque de transparence de ces « mots de la santé » posent des difficultés considérables au traducteur :

Les principales difficultés dans la traduction de ces mots, les premières relevant d'un déficit dans l'équivalence interlinguistique en terminologie médicale, les autres pouvant résister à la traduction car appartenant à deux domaines constitutifs : la santé et l'histoire socio-culturelle d'un pays européen particulier⁶⁰⁰.

⁵⁹⁷ Danièle BELTRAN-VIDAL et al., in Danièle BELTRAN-VIDAL et François MANIEZ, *Les mots de la santé*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2005, p. 6.

⁵⁹⁸ *Ibid.*, p. 6.

⁵⁹⁹ Danièle BELTRAN-VIDAL, « Les difficultés de traduction des mots de la santé dans l'espace européen », *HERMES*, n° 49, 2007, p. 84.

⁶⁰⁰ *Ibid.*, p. 83.

Cette caractérisation de Danièle Beltran-Vidal soulève une autre problématique liée à la dimension culturelle qui intervient dans la traduction des textes de santé. En se plaçant dans le contexte sénégalais, et plus généralement africain, ces deux difficultés de traduction liées à l'équivalence interlinguistique et à l'aspect culturel ne font que s'accroître. En effet, la traduction s'effectue vers des langues qui ne sont pas suffisamment préparées et développées pour exprimer cette prolifération permanente de concepts et termes qui sont, de surcroît, pensés et élaborés dans un environnement socio-culturel différent de celui du lectorat. Les textes de santé sont marqués par la forte présence des maladies et les procédés et stratégies mis en œuvre apparaissent sous différentes formes. Si la traduction des maladies s'avère pourtant problématique, elle s'impose au vu de la visée même de la traduction des textes de santé qui s'inscrit dans une volonté de changer « le rôle du « patient » en lui attribuant un comportement nouveau : de passif, le « patient » devient actif, acteur du système de santé⁶⁰¹ ».

Ces textes traduits vers le wolof ne sont toutefois pas forcément destinés à des patients. Ils visent à sensibiliser, à prévenir et à inculquer aux populations, vivant dans des zones rurales marquées par l'absence d'offre médicale, les comportements à adopter face à l'expansion des maladies. Les traducteurs se trouvent face au vide lexical auquel l'explicitation et la paraphrase, pourtant très utilisées comme procédés de traduction dans notre corpus, ne constituent pas toujours la solution adéquate lorsqu'il s'agit des mots de la santé. Tout l'enjeu pour les traducteurs est ici d'établir des équivalences interlinguistiques, à trouver des dénominations accessibles pour son lectorat. Les stratégies mises en œuvre sont différentes mais la plus fréquemment utilisée face au traitement des maladies est la métonymie.

- **L'approche métonymique**

La métonymie a fait l'objet de nombreuses recherches notamment dans le domaine de la linguistique cognitive dans laquelle elle peut être comprise comme « le recours aux connaissances de critère physique et culturel permettant ainsi l'analyse des mécanismes dénominatifs⁶⁰² ». Elle est

⁶⁰¹ *Ibid.*, pp. 85-86.

⁶⁰² Claudia HEGEDUS-LAMBERT, « Métonymie et dénomination : étude de cas sur un corpus allemand des maladies infectieuses », in Danièle BELTRAN-VIDAL et François MANIEZ, *Les mots de la santé*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2005, p. 177.

décrite dans les études de Lackoff et Johnson (1980), cités par Pierre J.L. Arnaud, « non pas simplement comme un phénomène lexical, mais comme un phénomène conceptuel, impliqué dans la cognition »⁶⁰³. L'une des caractéristiques de la métonymie souvent mises en exergue est sa tendance à procéder par contiguïté, restant ainsi dans le même champ sémantique du concept auquel elle renvoie. Cette description est bien vérifiable lorsque nous observons ces exemples suivants :

- **Exemples 1 : Diabète** (*jàngoroy suukar*) / **tuberculose** (*sëqët su bon*)

Ces deux procédés présentent les mêmes caractéristiques : les traductions proposées entretiennent un lien logique de sous-entendu avec les termes de départ. Dans le premier cas, le traducteur a recours à la cause de la maladie « *jàngoroy suukar* » qui peut être compris comme la « maladie du sucre », alors que dans le deuxième cas c'est l'inverse. En effet, « tuberculose » est traduit par « *sëqët su bon* » qui donne en français « la mauvaise toux », ce procédé part donc d'un des signes les plus apparents de la tuberculose pour dénommer le terme en question.

- **Exemples 2 : Tétanos** (*tetanos - jaddaral*) / **Convulsion** (*kadd-kaddi*)

Ces exemples s'inscrivent dans la même démarche adoptée par le traducteur dans les exemples précédents, les procédés mettent ici en exergue des aspects physiques liés à la maladie et aux signes de la maladie en question. « Tétanos » apparaît sous deux traductions à savoir « *tetanos* », qui constitue un emprunt, et « *jaddaral* ». Cette dernière traduction renvoie en wolof à l'idée d'immobilité d'une personne. Mais dans ce contexte, il s'agit du signe le plus apparent chez le patient atteint du « tétanos », l'état dans lequel se trouve le patient pris par des spasmes musculaires que Charles Bell (1774-1842) représente sous forme imagée⁶⁰⁴ :

⁶⁰³ Pierre J.-L. ARNAUD, « Détecter, classer et traduire les métonymies (anglais/français) », in Marc Van CAMPENHOUDT et al., *Passeurs de mots, passeurs d'espoir : lexicologie, terminologie et traduction face au défi de la diversité*, Paris, Editions des archives contemporaines, 2009, p. 503.

⁶⁰⁴http://www.clg-robepierre-goussainville.ac-versailles.fr/IMG/pdf/Opisthotonos_20version_20_C3_A91_C3_A8ves.pdf Consulté le 28/08/2017.



En ce qui concerne « convulsions », l'équivalent proposé « *kadd-kaddi* » peut être compris comme le contraire de *jaddaral*, la traduction proposée pour « tétanos », dans la mesure où il décrit l'état dans lequel se trouve patient pris de fièvre. *Jaddaral* et *kadd-kaddi* proposés pour traduire respectivement « tétanos » et « convulsion » sont des réactions du patient pris par le tétanos et la fièvre.

Toutefois, il est à remarquer que *kadd-kaddi* a la particularité d'être une reduplication, un procédé morphologique de dérivation souvent décrit comme inhérent aux langues orales. Elle est définie comme un procédé consistant « à partir d'un mot appartenant à une catégorie grammaticale pour dériver par reduplication un mot appartenant à une autre catégorie grammaticale⁶⁰⁵ ». S. Sauvage (1965)⁶⁰⁶ qui s'est penché sur le cas du wolof rappelle que « les deux éléments constituant la forme redupliquée ont un même signifiant et sont contigus, en ce sens que ces éléments fonctionnent comme une unité simple de la langue ». Il rappelle par ailleurs que la reduplication en wolof est toujours totale, dans la mesure où elle est une copie de la base dans sa totalité et sans modification, et se présente sous deux formes : nominale et intensive⁶⁰⁷. La particularité des mots de la santé est qu'ils impliquent des choix linguistiques - comme le cas des exemples susmentionnés -

⁶⁰⁵ Augustin NDIONE, Contribution à une étude de la différence entre la reduplication et la répétition en français et en wolof, Thèse de Doctorat, Université François-Rabelais de Tours, 23 novembre 2013.

⁶⁰⁶ Cité par Augustin NDIONE, *ibid.*, pp. 86-87.

⁶⁰⁷ Exemples de reduplication en wolof (A. NDIONE 2013) : **Am** (avoir, posséder) > **am-am** (fortune, avoir, bien) ; **Byn** (percer, trouer) > **byn-byn** (trou) ; **Fas** (nouer) > **fas-fas** (nœud) ; **Lak** (bruler, prendre feu) > **lak-lak** (incendie) ; **Damm** (casser, briser) > **damm-damm** (brisure, fracture).

mais également culturels, ces derniers aspects culturels seront traités dans les pages suivantes dans le cadre de l'analyse des euphémismes.

6.4.3.3. L'usage des euphémismes ou l'impact de la culture cible sur la traduction

De nombreux travaux ont été consacrés à l'étude de l'euphémisme comme stratégie d'atténuation sous différentes perspectives théoriques. De la lexicologie à la sémantique lexicale, en passant par la pragmatique et les théories de l'énonciation, Paola Paissa⁶⁰⁸ présente l'euphémisme comme une des figures centrales de la rhétorique ayant le plus fait l'objet d'investigations. Ces diverses études font apparaître deux remarques principales caractéristiques à l'euphémisme, à savoir la forte variabilité du statut rhétorique du phénomène que rappelle Bonhomme⁶⁰⁹ ainsi que sa définition qui revêt un caractère stable à travers les différentes études :

L'euphémisme est une figure par laquelle on déguise des idées désagréables, odieuses ou tristes, sous des noms qui ne sont pas les noms propres de ces idées ; ils leur servent comme de voile, et ils en expriment en apparence de plus agréables, de moins choquantes, ou de plus honnêtes, selon le besoin⁶¹⁰.

Cette idée centrale qui consiste à déguiser le dire apparaît aussi chez John Orr qui voit l'euphémisme comme un fait social qui trouve son origine dans l'action, la pression exercée par la collectivité sur l'individu⁶¹¹. Il le présente en effet comme le résultat de toutes les croyances et de tous les préjugés et dont l'emploi traduit la sensibilité à l'égard des choses et des actes et, par conséquent, des mots qui les désignent⁶¹². Sa description de l'euphémisme rejoint celle de qu'en

⁶⁰⁸ P. PAISSA et R. DRUETTA (éd.), « Euphémismes et stratégies d'atténuation du dire », *Synergie Italie, n° spécial, Carnets de lecture*, n° 9, 2009, p. 1.

⁶⁰⁹ Cité par Paola PAISSA, *op. cit.*, 2008, p. 73.

⁶¹⁰ César Chesneau DUMARSAIS, *Des Tropes*, Paris, Flammarion, 1988, p. 158.

⁶¹¹ John ORR, « Le rôle destructeur de l'euphémisme », in *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, n° 3-5, 1953, p. 167.

⁶¹² *Ibid.*, p., 167.

font Marc Bonhomme et André Horak⁶¹³ qui justifient, quant à eux, le déguisement euphémique comme la marque de la pudeur de l'être humain. Pour ces derniers, l'euphémisme constitue non seulement un procédé de dédramatisation, mais également de recatégorisation positive qui, du point de vue pragmatique, endosse deux fonctions : l'atténuation et la mélioration. Ces deux fonctions sont exprimées à travers deux de ses formes les plus fréquentes à savoir l'hyperonyme et la métonymie qui ont pour point commun l'effet atténuant, mais dont la différence est marquée par le fait que la métonymie joue un rôle mélioratif en orientant la négativité du référent vers la direction opposée, positive⁶¹⁴. Sa forte présence dans le processus traductif, en l'occurrence dans la langue-cible, révèle le poids culturel dans l'activité traductive, mais aussi l'écart qui existe entre les deux cultures en contact concernant la sensibilité des actes et des mots qui les expriment. Si dans les textes médicaux la communication s'avère plus crue, voire choquante, la démarche du traducteur diffère dans les textes produits avec l'effet modérateur et atténuant des euphémismes. Ce choix s'explique de toute évidence par les sensibilités et les normes sociales de son audience qui imposent au traducteur de substituer les réalités brutales ou tout objet renvoyant à un tabou pour ses lecteurs. Dans ce contexte, la traduction s'inscrit dans le cadre d'une communication interculturelle faisant ainsi du traducteur un médiateur des différences culturelles.

La distance culturelle qui se révèle dans la communication est encore plus visible lorsque la traduction porte sur des textes qui traitent de la santé. Parler des maladies sexuellement transmissibles (MST) à une audience vivant dans une société où le système a instauré des tabous fortement ancrés dans l'inconscient requiert la définition d'une stratégie de communication qui prenne en compte les sensibilités et des normes sociales. La particularité de cette stratégie de communication à laquelle le traducteur a recours est que ce dernier s'attache à se rapprocher des habitudes de communication de ses lecteurs, à faire usage du vocabulaire quotidien de son audience. L'avantage d'une telle démarche permet de contribuer à atténuer la façon de nommer et de représenter les parties du corps très présentes dans le texte français. L'usage des euphémismes particulièrement connus pour atténuer le dire permet au lecteur d'accéder aux stratégies discursives souvent marquées par des glissements sémantiques. Dans le cas des traductions impliquant les

⁶¹³ Marc BONHOMME et André HORAK, « Stratégies rhétorico-pragmatiques de l'euphémisme dans le discours publicitaire », *Synergies Italie*, n° spéciale 2009, pp. 53-55.

⁶¹⁴ *Ibid.*, p. 57.

langues africaines, l'euphémisme constitue un procédé incontournable pour surmonter les obstacles inhérents à cette communication interculturelle et se conformer aux convenances des normes sociales. Ces exemples tirés de notre corpus sont une parfaite illustration de la volonté du traducteur de s'adapter à la culture de son lectorat :

Que faire pour avoir le nombre d'enfant que l'on veut (CORP-MED. P397).

Nan lanu war a def ngir am lim bi nu bëgg ci ay doom (CORP-MED. P. 43).

Outre la traduction explicative proposée comme équivalent de la paraphrase dans le texte français, on peut constater le déguisement euphémique autour du terme contraception / méthodes contraceptives qui n'apparaît ni dans l'énoncé de départ ni dans la traduction. L'ellipse ne s'explique par le caractère tabou du terme mais plutôt par une certaine réticence des populations à l'égard d'une politique entreprise au niveau national, à savoir le planning familial dont l'appropriation par les femmes auxquelles il est destiné a pendant longtemps été plus que problématique. En plus de la forme elliptique, il y a un sous-entendu qui revêt un caractère mélioratif et selon lequel la contraception n'est qu'un simple moyen d'avoir le nombre d'enfants voulus, donc tout le contraire de cette image négative que s'est fait la société. Ce déguisement euphémique à valeur méliorative peut s'expliquer par des réalités socioculturelles liées au fait que la maternité n'a pas toujours été un choix dans la société concernée et que la notion de contraception elle-même est présentée comme contradictoire aux croyances religieuses.

Promouvoir le planning familial et les méthodes contraceptives s'avère plus que problématique au vu de la perception que la société sénégalaise a de cette initiative politique qui a suscité autant de débats que de préjugés négatifs. Traduire des textes traitant des méthodes contraceptives ou, plus généralement, du planning familial va au-delà d'un simple travail de vulgarisation. La démarche du traducteur s'attache à « réfuter une doxa dépréciative pour poser une nouvelle doxa appréciative⁶¹⁵ » et vise à faire adhérer son lectorat à un projet, une cause. Ce choix du traducteur de (re)donner une image positive à la contraception ne peut se comprendre que par le rappel du contexte dans lequel ces traductions ont été effectuées.

⁶¹⁵ Ibid., p. 55.

Ce rappel est d'autant plus important qu'il nous permettra de revenir sur les événements qui ont précédé et accompagné ces traductions, mais également de rappeler la perception que les destinataires de ces traductions ont des thèmes traités dans les textes traduits. En effet, après l'indépendance en 1960, la question de la santé publique a été et continue d'être une des préoccupations majeures des autorités politiques qui se sont lancées dans d'importantes initiatives dans ce domaine. Au Sénégal, comme dans tous les nouveaux Etats africains, des efforts importants ont été déployés, et c'est encore le cas, pour améliorer les conditions de vie quotidienne des citoyens du point de vue sanitaire. Les mesures prises dans ce sens sont orientées vers la réduction du taux de la mortalité et de la morbidité maternelles, néonatales et infantiles qui frappent encore les pays africains. Elles ont pour objectif principal de replacer les femmes, qui représentent les principales victimes de cette malheureuse réalité, au centre de la lutte contre la mortalité infantile.

Cette initiative, si elle est saluée et vantée par les pouvoirs publics en place, est loin de faire l'unanimité chez les populations auxquelles elle est destinée si l'on sait qu'elle est de surcroît soutenue par des partenaires et organismes étrangers. Au Sénégal, les différents plans d'action nationaux se sont toujours heurtés à la réticence des populations qui voient la planification familiale comme une politique extérieure contraire aux traditions et aux croyances religieuses. C'est sur ce dernier point que le débat s'est révélé particulièrement tendu avec la mobilisation des religieux et prêcheurs qui se sont purement et simplement opposés à cette initiative. Dans la mentalité sénégalaise, la planification est contraire aux croyances religieuses, aux traditions, comme le suggère Jacqueline Hecht dans ce passage :

La diffusion du planning se heurte à la mentalité des Sénégalais, qui voient dans la procréation le fondement même du mariage et qui veulent survivre dans leurs enfants. Le planning, tel qu'il se présente actuellement, peut être considéré comme une forme d'agression, dans un pays où un enfant sur deux meurt avant l'âge de 5 ans⁶¹⁶.

⁶¹⁶ Jacqueline HECHT, « Le planning familial au Sénégal. Travail de recherche réalisé à Dakar », in *Population*, 31^e année, n° 2, 1976, p. 507.

La question de la planification familiale plonge le Sénégal dans un débat national opposant, d'une part, les décideurs politiques initiateurs de ce plan d'action et, d'autre part, les religieux perçus comme des porteurs de voix, entraînant parfois une confusion terminologique entre planning familial, limitation des naissances et espacement des naissances. L'enjeu de cette initiative politique se joue désormais au niveau de la communication à l'endroit des populations locales afin de les convaincre de l'utilité et de l'intérêt du planning familial. Dans cette longue bataille communicationnelle, les religieux disposent d'un avantage considérable dans la mesure où leurs prêches sont faits exclusivement dans les langues nationales les plus parlées et à travers les médias les plus suivis. Quant à la stratégie de communication adoptée par l'appareil politique, elle se heurte à la barrière linguistique avec l'usage exclusif du français qui exclut d'office 80% de la population qui ne le comprend pas. La question linguistique est d'une importance capitale, d'où le recours à la traduction qui devient une stratégie de communication visant à faire adhérer ses lecteurs à un projet.

Mais l'euphémisme ne se manifeste pas uniquement sous la forme d'une stratégie persuasive tendant à produire une contre-connotation, il prend dans certains cas sa fonction atténuante. Cette fonction est particulièrement visible quand l'énoncé porte sur les réalités les plus condamnées socialement et idéologiquement, rentrant dans le cadre de ce que John Orr⁶¹⁷ appelle les « euphémismes de pudeur servant à voiler les crudités en se substituant au mot sale ». Les substituts euphémiques – de pudeur en particulier – sont d'usage très fréquent lorsque les énoncés à traduire renvoient au corps, aux maladies sexuellement transmissibles et tout ce qui est en lien avec le sexe. Observons ces exemples :

*On peut attraper le sida par les **relations sexuelles** avec une personne infectée par le virus du Sida (CORP_MED. P. 485) ⇒ Su fekke ne séy nanu ak nit ku yor doomi jàngoroy sidaa (CORP_MED. P. 55).*

*Il ne faut pas que la femme ait des **rapports sexuels** pendant huit jours (CORP-MED. P. 407) ⇒ Ndaw si warul a **ànd ak góor** diirub juróom ñetti fan yooyu (CORP-MED. P 53).*

⁶¹⁷ John ORR, *op., cit.*, 1953, p. 168.

La première remarque qui ressort de ces exemples est que les traducteurs sont animés par la même volonté de recourir à une terminologie qui permet de produire l'effet atténuant, voire, neutralisant, des termes relations sexuelles / rapports sexuels. Ces derniers, qui constituent les termes non désirés par les traducteurs, sont traduits respectivement par les substituts euphémiques **séy** et **ànd ak góor**. Le premier (**séy**) revêt une forme polysémique dont le sens premier est être marié / vie conjugale. Pris dans un sens plus général, on peut avoir **séy i** qui renvoie à cette tradition sénégalaise qui veut que la femme (nouvellement) mariée quitte sa famille et rejoigne de façon définitive le domicile familial de son mari. On remarquera bien que le substitut euphémique s'est constitué autour du terme central mariage, lequel constitue un hyperonyme qui, en plus d'atténuer, entraîne la forme elliptique du terme indésirable, relations sexuelles. Cette hyperonymie euphémique qui vient établir un lien entre mariage et relations sexuelles – donc partant du général au particulier – est un choix traductologique qui n'est pas neutre. Il traduit en effet une certaine réalité socio-culturelle sénégalaise induite par les croyances religieuses qui ne conçoivent les relations sexuelles que dans le cadre du mariage. Il est important de rappeler que ces traductions sont destinées à une société sénégalaise musulmane à 95% et où le terme de naissance hors mariage, bien que loin d'être réprimée, est dans une certaine mesure mal perçue surtout pour des raisons religieuses.

A la différence de l'équivalent **séy** pour relations sexuelles, la traduction **ànd ak góor** proposée pour rapports sexuels ne porte aucune charge sociale, culturelle ou religieuse particulière, si bien qu'elle reste un euphémisme. Son effet atténuant est doublé de la forme elliptique du terme « **rapports sexuels** » qui laisse ainsi place au syntagme verbal **ànd ak góor** qui signifie **accompagner un homme**. Ce choix traductologique relève sans doute d'une volonté de ne pas heurter la sensibilité de ses lecteurs qui disposent de toute une terminologie pour communiquer toutes les réalités ayant trait au sexe. La créativité du traducteur révélatrice de l'emprise des paramètres extralinguistiques dans l'activité traduisante, mais également d'une certaine subjectivité avec le recours à des sous-entendus et des allusions d'ordre social et religieux. Ses choix reflètent toutefois l'existence d'un certain nombre d'interdits sociaux vis-à-vis du sexe et qui viennent se manifester dans le travail de diffusion et de vulgarisation que constitue la traduction. L'apport du traducteur ne saurait être sous-estimé, dans la mesure où sa préoccupation majeure est de recourir à

un « vocabulaire, à une grammaire particulière, une acception et une phraséologie appropriés à la situation d'interlocution⁶¹⁸ ».

En effet, le traducteur a affaire à des tabous linguistiques établis comme des règles sociales et qui sont à la fois le reflet et des éléments constitutifs de la société à laquelle appartient son public cible. S'il est vrai que les tabous sont à relativiser d'une société à l'autre, leur existence dans les sociétés est la preuve de l'interaction du linguistique et du sexuel dont parle George Steiner⁶¹⁹ et qui constituent, selon lui, l'un des domaines les plus importants et les plus obscurs de la vie sociale et biologique. Pour ce dernier, l'éros et la langue ont pour point commun de constituer des sous-groupes de communication, découlant tous les deux du besoin de l'être de sortir de lui pour comprendre et contenir un autre être⁶²⁰. Ainsi résume-t-il pour mettre en exergue cette évidente interaction :

L'acte d'amour est intensément sémantique. Comme la langue, il est façonné par les conventions et la pratique sociales, et l'autorité du précédent. Parler, faire l'amour, c'est mettre en jeu une faculté universelle à deux composantes : ces deux modes de communication sont des universaux de notre psychologie et de l'évolution sociale. Il est vraisemblable que la sexualité et le langage se sont développés au sein d'une étroite réciprocité. C'est ensemble qu'ils ont déterminé l'histoire de la conscience, ce processus, sans doute linéaire, entrecoupé d'incessantes régressions, à travers lequel se sont forgées les notions de soi et d'autrui⁶²¹.

Cette description que fait Steiner fait apparaître un certain nombre de traits communs entre le sexuel et le linguistique que l'on retrouve notamment dans le processus traductionnel. Il s'agit des notions de soi et d'autrui, de cette volonté de l'être d'aller à la rencontre de l'autre, de l'altérité dans

⁶¹⁸ Jean PEETERS, *La médiation de l'étranger : une sociolinguistique de la traduction*, Artois Presses Université, 1999, p. 73.

⁶¹⁹ George STEINER, *Après Babel : Une poétique du dire et de la traduction*, Bibliothèque de « l'Evolution de l'Humanité », Paris, Editions Albin Michel, 1998, pp. 77-78.

⁶²⁰ *Ibid.*, p. 77.

⁶²¹ *Ibid.*, pp. 77-78.

ses différences et ses particularités et à laquelle le traducteur est confronté dans son travail quotidien. Ces considérations d'ordre social et biologique sont inhérentes à l'activité traductive et cette interaction entre langage et sexualité nous amène à un autre parallélisme à savoir celui des implications assez particulières du corps dans la traduction⁶²² des textes médicaux vers le wolof. L'interaction du linguistique et du sexuel se prolonge dans l'activité traductive et détermine dans une certaine mesure la démarche du traducteur.

Traduire des messages de santé qui traitent du sexe vers le wolof nécessite de se soumettre aux habitudes de communication de son audience vis-à-vis de ces thèmes, de sa vision des tabous. Outre sa visée vulgarisatrice, l'enjeu de la traduction sera aussi d'adopter une démarche qui dans le sens de tenir compte du fort ancrage socio-culturel des tabous dans la société à laquelle la traduction est destinée. Cet ancrage des tabous dans la société sénégalaise est surtout visible à travers les médias télévisés dont la prolifération a entraîné, au cours de ces dernières années, un développement important des séries télévisées. Ces dernières, jouées par des Sénégalais, ont souvent fait l'objet de vives critiques, voire de mise en demeure de la part de l'autorité régulatrice, pour des représentations scéniques jugées choquantes et inacceptables dans la société sénégalaise. Ces représentations sont pourtant loin d'être des actes sexuels à proprement parler, dans la mesure où il peut s'agir d'un simple baiser – quand celui-ci relève d'un acte amoureux - ou d'une parole en lien avec le sexe.

On voit donc que la traduction se produit dans un contexte particulièrement marqué par la présence des tabous. La connaissance des références socio-culturelles de cette société et de ses habitudes de communication par rapport au sexe est pour le traducteur d'un apport considérable pour correspondre son texte aux attentes de son public récepteur et au contexte de l'accueil. Cette place primordiale du contexte rappelle justement, comme le souligne Durieux citée par Salloum (2014), que la traduction n'est pas un acte isolé, mais qu'elle s'intègre dans un ensemble de supports de communication dont les raisons et les objectifs ne doivent échapper au traducteur. La

⁶²² Le thème « Corps et traduction, corps en traduction / The body and translation, the body in translation » a déjà fait l'objet d'un colloque les 3 et 4 novembre 2016 à l'université Toulouse Jean Jaurès (France) sous la direction de Solange HIBBS, Adriana SERBAN et Nathalie VINCENT-ARNAUD et auquel nous avons assisté. Cette rencontre scientifique a donné lieu à des moments de réflexions sur les différentes implications du corps dans la traduction et l'interprétation tant en langue vocale qu'en langue des signes. Les articles ne sont pas encore publiés.

volonté du traducteur de se soumettre aux attentes de son lectorat pour ne pas transgresser ses « lois » sociales, ne pas briser ses tabous explique sans doute le recours fréquent aux déguisements euphémiques qui sont aussi d'usage dans les habitudes de communication de son lectorat.

6.4.4. Traduire les textes juridiques en wolof : quelles stratégies adopter ?

Il s'impose, avant de revenir plus largement sur les spécificités des textes juridiques et ses implications dans le processus de traduction, de rappeler ce que nous entendons par ces derniers. Gérard Cornu nous apporte une définition estimant dans son ouvrage *Linguistique juridique*⁶²³ : « Est juridique tout discours qui a pour objet la création ou la réalisation du droit ». Cette définition, comme le suggère J.-C. Gémar⁶²⁴, restreint la typologie de textes qui créent ou réalisent du droit et, donc, à ceux qui émanent du législateur (constitution, charte, loi), du juge (décision de justice) et des gens de loi (acte juridique en général et contrat en particulier). Claude Bocquet, quant à lui, reconnaît aussi trois types de textes qualifiables de juridiques au sens de la traductologie, à savoir les textes normatifs, les textes des décisions qui appliquent ces normes, et enfin les textes qui exposent le contenu des règles de droit⁶²⁵. Cette classification renvoie ainsi à trois types de discours auxquels est confronté le traducteur juridique. Il distingue en effet le discours du législateur qui concerne, la Constitution, les ordonnances, les arrêtés et tout autre texte qui relève du mode performatif, celui émanant du juge qu'il qualifie de judiciaire ou de juridictionnel et enfin le discours de la doctrine, rédigé par les auteurs juristes qui écrivent sur le droit⁶²⁶. Du point de vue traductologique, ces types de textes obéissent tous aux mêmes procédés que Bocquet divise en trois temps :

Le traducteur de textes juridiques va se trouver, contrairement au traducteur de textes techniques, en face d'un texte étranger qui parle d'institutions comparables mais non identiques. Il devra donc chercher des analogies. D'un point de vue linguistique, il devra passer par une première étape sémasiologique de décryptage,

⁶²³ Gérard CORNU, *Linguistique juridique*, Paris, Montchrestien, 1990, p. 21.

⁶²⁴ *Op., cit.*, 2002, p. 67.

⁶²⁵ Claude BOCQUET, *La traduction juridique. Fondement et méthode*, Bruxelles, De Boeck, coll. Traducto, 2008, p. 10.

⁶²⁶ *Ibid.*, p. 11.

ou de décodage, du texte source. Suivra une deuxième étape, de caractère non-linguistique, relevant de la comparaison des institutions sources et des institutions cibles (plutôt que de droit comparé au sens strict) faisant appel aux connaissances générales que le traducteur possède de son droit national. C'est dans cette phase qu'a lieu l'essentiel du transfert du sens. Et c'est aussi là que se produit ce qu'on peut appeler une inflexion du signifié, c'est-à-dire une adaptation du contenu même du message destiné simplement à le rendre perceptible par son destinataire. Vient enfin la troisième étape de recryptage, ou de ré-encodage, dans la langue-cible, étape onomasiologique par excellence⁶²⁷.

Or, cette notion de comparaison en traduction juridique, si elle n'est pas totalement remise en cause, se trouve fort bien affaiblie dans le cadre de notre étude. La raison principale réside dans le fait que la recherche d'analogie ne prévaut en effet que lorsque la traduction met en jeu deux systèmes juridiques différents, ce qui suppose ainsi la présence de deux droits nationaux différents. Les textes juridiques soumis à notre étude sont des traductions qui relèvent d'un même système juridique d'un pays multilingue. Il y a tout de même une particularité qu'il importe de souligner en ce que ces textes sont pensés et rédigés dans une langue étrangère héritée de la colonisation. Il est un fait indéniable que de nombreuses études de la traductologie juridique (Bensimon 1998, Gémar 2002, Terral 2004, Bocquet 2008, pour ne citer que ceux-là) se sont d'ailleurs attachées à mettre en exergue la dimension culturelle des textes juridiques. Cette réalité indéniablement propre aux pays anciennement colonisés nous amène à nous interroger sur la question déjà évoquée (*cf.* 7.1 A propos du corpus), à savoir si ces textes s'enracinent dans la culture nationale ou s'ils constituent un legs colonial.

Cette absence du droit comparé dans le processus traductif ne fait qu'amplifier les difficultés liées au travail du traducteur qui consiste, comme le souligne Jean François Hersent⁶²⁸, à transposer dans les anciens pays coloniaux les structures constitutionnelles et politiques héritées de la puissance coloniale. Ces difficultés inhérentes à ces types de traduction sont aussi soulignées par

⁶²⁷ *Ibid.*, p. 13.

⁶²⁸ *Op., cit.*, 2003, p. 58.

Ranabir Samaddar⁶²⁹ qui, dans son article *Des effets de la transplantation d'une culture constitutionnelle*⁶³⁰, s'est explicitement penché sur la question. Ce dernier adopte une position bien tranchée quant à l'essentialisme constitutionnaliste appliqué aux anciennes colonies, qu'il juge d'ailleurs incapable d'englober le monde non blanc dans ses schémas de pensée. Crépeau, (cité par Florence Terral 2004), juge le degré de difficulté de la traduction du texte juridique selon que l'opération traduisante s'effectue sur la base d'un seul et même système juridique mais en plusieurs langues ou qu'elle met en jeu plusieurs systèmes juridiques dans plusieurs langues⁶³¹. Ainsi, pour distinguer ces deux situations dans lesquelles s'inscrit la traduction des textes juridiques, il introduit les termes de « transposition linguistique 'simple' » lorsqu'il s'agit d'un même système juridique, et de « transposition linguistique 'complexe' » faisant allusion au cas où il y a différents systèmes juridiques.

Cette distinction ne semble cependant pas prendre en compte le cas particulier de la traduction des textes juridiques africains, souvent hérités de la culture juridique des anciennes puissances coloniales, vers les langues des pays qui étaient sous domination coloniale. La traduction dans ce contexte reste une activité très complexe même si on considère qu'elle s'effectue au sein d'un même système juridique. Le traducteur ne peut en effet échapper à la recherche complexe de cette notion d'équivalence tout en se gardant, comme l'écrit Pigeon, de corrompre la langue par le calque servile qui n'en respecte pas le génie et la structure, et en évitant de trahir le sens du message par l'imperfection inhérente à ce genre d'équivalence⁶³². La tâche du traducteur est d'autant plus complexe qu'il a affaire à des difficultés relevant d'ordre tant linguistique que juridique. Du point de vue linguistique, traduire en wolof les textes juridiques implique de travailler sur des « concepts qui entretiennent une relation étroite avec la langue dans laquelle ils ont été élaborés⁶³³ », dont le français, et pour lesquels le traducteur recherche des équivalences. A ce niveau, la difficulté de son

⁶²⁹ Cité par Jean-François HERSENT, *op. cit.*, 2003, p. 58.

⁶³⁰ Ranabir SAMADDAR, « Des effet de la transplantation d'une culture constitutionnelle », *Transeuropéennes*, n° 22, 2002, p. 75-88.

⁶³¹ Florence TERRAL, « L'empreinte culturelle des termes juridiques », *Meta : journal des traducteurs / Meta : translators' Journal*, vol. 49, n° 4, 2004, p. 878.

⁶³² Louis-Philippe PIGEON, « La traduction juridique. L'équivalence fonctionnelle », in Jean-Claude GEMAR (dir.) *Langage du droit et traduction. Essais de jurilinguistique*, Montreal, Conseil de la langue française, 1982, p. 279.

⁶³³ *Ibid.*, p. 273.

travail ne fait que s'amplifier compte tenu de l'état terminologique de la langue wolof vers laquelle il traduit. En ce qui concerne l'aspect juridique, il convient de souligner que les concepts en question sont très culturellement marqués dans la mesure où, loin d'être neutres, ils sont, écrit Gémár⁶³⁴ (2002 : 171) les « fruits d'une longue histoire juridique et politique » différente de celle vers laquelle s'effectue la traduction.

A ces difficultés qui semblent inhérentes à la traduction du discours juridique lui-même s'ajoute une autre problématique qui devient particulièrement prégnante lorsque l'opération traduisante met en cause les langues africaines. Camille Roger Abolou voit en effet la principale difficulté de la traduction des textes juridiques vers les langues africaines ailleurs : « le fond du problème de la traduction du droit en Afrique noire ne relève ni de la « fidélité » textuelle, principe sacro-saint de l'équivalence formelle (syntaxique et sémantique) (Toury 1980, 1995), ni de la « normalisation » (dilution des droits traditionnels dans les droits modernes), mais de l'incapacité à reconnaître l'égalité des normes juridiques (Montesquieu 1748)⁶³⁵ ». L'une des singularités de la traduction du discours juridique provenant du droit national réside dans la difficulté que le traducteur a pour les classer car ces textes sont adoptés par les pays anciennement colonisés dont ils ne reflètent nullement l'histoire juridique, sociale, politique et culturelle. La recherche d'équivalences présente toutes ses limites dans la mesure où la langue-culture d'arrivée n'offre pas forcément au traducteur un référent comparable lui permettant de prétendre établir une équivalence exacte. Cette possibilité même d'équivalence exacte est bien remise en cause par certaines recherches dans la traductologie juridique comme celles de Focsaneanu⁶³⁶ :

{...} la traduction juridique ne saurait jamais être rigoureusement exacte. C'est une opération approximative, dont il convient d'apprécier la marge d'erreur. En somme, une traduction juridique constitue une simple présomption, que les intéressés doivent toujours pouvoir contester en se référant au texte authentique.

⁶³⁴ *Op., cit.*, 2002, p. 171.

⁶³⁵ Camille Roger ABOLOU, « Le discours juridique en Afrique noire. Terminologie et traduction du droit », *Revue française de linguistique appliquée*, 2011/1 (Vol. XVI), p. 18.

⁶³⁶ Cité par GEMAR, *op., cit.*, 2002, p. 174.

On remarquera à travers cette assertion que l'équivalence exacte ne saurait constituer le critère exclusif auquel sera soumise l'acceptabilité de la traduction. La finalité de la traduction juridique reste la même que celle de la traduction tout court, à savoir la quête du sens, chercher à rendre l'esprit du texte de départ. Ce postulat constitue l'un des principes généraux de la traductologie que l'on retrouve aussi bien dans les théories interprétatives de la traduction (Seleskovitch et Lederer 1984) que chez Vinay⁶³⁷ qui considère qu'« on ne traduit pas pour comprendre mais pour faire comprendre ». Jean-Claude Gémard estime, pour sa part, que la difficulté singulière de la traduction juridique tient à l'absence de correspondance des concepts et notions entre les langues et cultures en cause qui expriment des traditions sociales parfois éloignées les unes des autres⁶³⁸. Dans ce contexte, le traducteur se trouve confronté au défi de « traduire l'intraduisible⁶³⁹ » et, à défaut d'une équivalence exacte, est susceptible de recourir à d'autres stratégies qu'il peut mettre en œuvre pour rendre l'esprit de son texte. Le terme d'équivalence, qui est au centre des préoccupations du traducteur, prend ici toute son acception pragmatique se démarquant ainsi de toute idée de correspondance exacte entre les concepts et notions en cause dans l'opération traduisante. Malcolm Harvey identifie dans cette situation de communication interculturelle quatre types de procédés d'équivalence auxquels le traducteur peut recourir pour venir à bout de son défi à savoir l'équivalence fonctionnelle, l'équivalence formelle, la transcription et la traduction descriptive⁶⁴⁰. L'équivalence fonctionnelle consiste, selon lui, à trouver dans la langue d'arrivée un référent qui remplit une fonction similaire. L'équivalence formelle est définie comme une équivalence « linguistique » qui consiste à traduire de façon aussi littérale que possible. Pour la transcription, il s'agit de reproduire le terme d'origine, en ajoutant éventuellement une glose lors de la première occurrence ; alors que le dernier procédé, la traduction descriptive, vise à expliquer les spécificités culturelles en utilisant des termes génériques⁶⁴¹.

⁶³⁷ Cité par Jean-Claude GEMARD, « Les enjeux de la traduction juridiques. Principes et nuances », article publié en ligne : <http://www.tradulex.com/Bern1998/Gemard.pdf> consulté le 10/05/2017.

⁶³⁸ *Ibid.*, : <http://www.tradulex.com/Bern1998/Gemard.pdf> consulté le 10/05/2017.

⁶³⁹ Malcolm HARVEY, « Traduire l'intraduisible : stratégies d'équivalence dans la traduction juridique », *ILCEA, Revue de l'Institut des langues et cultures d'Europe, Amérique, Afrique, Asie et Australie*, 2002, p. 41.

⁶⁴⁰ *Ibid.*, p. 42.

⁶⁴¹ *Ibid.*, pp. 42-44.

Pour Harvey⁶⁴², le choix d'une de ces techniques de traduction, combiné à la nécessaire prise en compte de la situation de communication, qui se définit par rapport aux identités du destinataire et à la fonction du document traduit, constitue le gage de l'acceptabilité et de la réussite de la traduction. Cette idée de Harvey recouvre celle de Katharina Reiss qui parle plutôt de déterminants extralinguistiques, par opposition aux instructions intra-linguistiques, dont elle justifie la nécessaire prise en compte dans tout travail d'analyse des traductions :

Se prononcer sur les équivalences retenues par un traducteur pour rendre en langue-cible les instructions intra-linguistiques du texte original sans tenir compte des déterminants extralinguistiques, c'est se condamner à n'émettre qu'un embryon de jugement. Car ce sont précisément ces déterminants extralinguistiques, dont le rôle est déterminant aussi bien pour la mise en forme langagière de l'original que pour la rédaction de la version-cible, qui permettent de dire si les équivalences proposées sont simplement potentielles ou si elles sont optimales⁶⁴³.

Dans la problématique qui nous occupe, les déterminants extralinguistiques peuvent être compris par rapport à deux éléments essentiels qui entrent en jeu dans l'opération traduisante. Il s'agit, d'une part, de l'aspect culturel qui s'accroît en raison de la distance entre les deux langues-cultures en cause et, d'autre part, de la visée vulgarisatrice de la traduction cherchant à rendre simple et accessible les textes juridiques. En outre, cette assertion de Katharina Reiss introduit les notions d'équivalences potentielles et d'équivalences optimales qui caractérisent le processus traductif. Il convient toutefois de s'interroger sur la deuxième notion, à savoir l'équivalence optimale, laquelle nous paraît pour le moins problématique dans le cas où les textes juridiques sont traduits vers une langue nationale sénégalaise. Cette équivalence optimale est-elle atteignable ? Cette question trouve toute son importance si on sait que la tâche du traducteur consistera notamment à exprimer « différentes catégories de termes étroitement liées au système juridique qui

⁶⁴² *Ibid.*, p. 47.

⁶⁴³ Katharina REISS, La critique des traductions, ses possibilités et ses limites : catégories et critères pour une évaluation pertinente des traductions, Traduit de l'allemand par Claude Bocquet, Coll. « Traductologie », Artois Presses Université, 2002, p. 88.

Pour Katharina REISS (*ibid.*, pp. 69-88), les instructions intra-linguistiques comportent les instructions lexicales, les instructions grammaticales, les instructions stylistiques, les instructions sémantiques dont l'ordre des priorités est dans une large mesure déterminé par le genre de texte.

les a élaborés⁶⁴⁴ », mais qui ne sont pas préexistants dans le système juridique de la langue-cible. L'absence de confrontation entre deux systèmes juridiques différents, si elle n'empêche pas la traduction, amplifie les difficultés du traducteur à rendre en wolof une constellation de concepts juridiques pensés et élaborés dans une langue-culture différente de celle du public lecteur. C'est au regard de la typologie des procédés d'équivalence à laquelle fait allusion Harvey que nous analyserons notre corpus à l'aide d'exemples tirés aussi bien de la Constitution que du Code des marchés publics.

6.4.4.1. L'« impossible » équivalence optimale

Le traducteur de textes juridiques vers toute langue nationale sénégalaise est engagé dans une opération particulièrement ardue au cours de laquelle il est appelé à traiter d'une terminologie et d'une phraséologie complexes et propres au domaine en question. Les principales difficultés, révélatrices des différences interculturelles, auxquelles il devra s'attendre proviennent essentiellement de trois types de termes à savoir les concepts, les institutions et les acteurs juridiques⁶⁴⁵. Cette classification tripartite est retrouvée chez d'autres traductologues dont Jean-Claude Gémard qui en distingue trois groupes principaux dont, « en premier lieu, les termes dont l'équivalence est évidente, reconnue ou établie ; en second lieu, ceux pour lesquels l'équivalence n'est que (plus ou moins) partielle et, en dernier lieu, ceux dont la traduction est impossible pour diverses raisons⁶⁴⁶ ». Une telle classification correspond effectivement au corpus juridique soumis à notre étude car tous ces trois cas de figure y sont identifiables. En effet, dans le premier cas, on pourra remarquer que la distance entre les langues et cultures en présence ne signifie pas *de facto* l'impossibilité de la traduction. Le traducteur arrive à mettre en œuvre des mécanismes lui permettant de rendre une équivalence que l'on peut qualifier de pertinente car bien accessible dans la culture cible. Les difficultés se manifestent avec plus d'acuité dans le deuxième cas de figure où les stratégies auxquelles le traducteur a recours ne traduisent que de façon approximative le sens du

⁶⁴⁴ Florence TERRAL, *op. cit.* p. 882.

⁶⁴⁵ HARVEY, *op., cit.*, 2002, p. 40.

⁶⁴⁶ Jean-Claude GEMAR, « De la traduction juridique à la jurilinguistique : la quête de l'équivalence », *Meta* 603, 2015, p. 484.

terme ou de la phraséologie en question. Il en est de même dans le dernier cas où le traducteur est confronté à l'« intraduisible ».

Commençons, à titre d'exemples, dont la traduction nous semble moins périlleuse et pour lesquels les stratégies adoptées par les traducteurs arrivent plus ou moins à rendre le sens. Il s'agit des termes **Constitution** / **constitutionnalité** / **inconstitutionnalité** qui apparaissent dans les contextes suivants :

*Exemple 1 : La **Constitution** garantit aux partis politiques qui s'opposent à la politique du Gouvernement le droit de s'opposer (CORP-CONT.P.44).*

*Ndeyu **Àtte** bi warlul na làngi politig yiy diiñat politigu Góornëmaa bi sañ-sañu diiñat (CORP-CONT.P.44).*

*Exemple 2 : Le Conseil constitutionnel connaît de la **constitutionnalité** des lois, des règlements intérieurs des assemblées et des engagements internationaux, des conflits de compétence entre l'exécutif et le législatif, ainsi que des exceptions d'**inconstitutionnalité** soulevées devant la Cour suprême (CORP-CONT.P.75).*

*Ndajem Ndeyu **Àtte** mi moo yeyoo seet ndax sàrtali biiri pénc yiy fal àtte **méngoo nañu ak Ndeyu **Àtte** bi**, ndax àtte yi, ak daalantey diggantey réew yl yit méngoo nañu ak moom, mooy àtte yitam geegante diggante baatu doxal beek baatu fal àtte bi, moo yeyoo yitam àtte seppi lu **safaanoo ak Ndeyu **Àtte** bi** te ñu àttelu leen ci **Ëtt bu Mag bi** (CORP-CONT.P.74).*

Le traducteur se trouve dans une situation marquée par l'absence d'une équivalence préétablie pour rendre en wolof les termes en question. Faute de cette équivalence évidente, sa démarche a consisté à recourir au procédé de traduction explicative qui constitue le point commun pour les termes en cause. Dans le cas de **Constitution**, traduit par **Ndeyu Àtte** que l'on peut comprendre comme « la mère des lois », on remarquera que la traduction revêt un certain caractère explicatif. Cette démarche a tout de même pour avantage de rendre plus ou moins le sens du terme **Constitution** en laissant sous-entendre qu'il s'agit là d'un texte fondamental et/ou fondateur de tous

les textes de lois qui régissent le fonctionnement de l'Etat. Partant du postulat que la finalité de la traduction est de faire comprendre, on peut estimer que l'objectif est atteint. En effet, tout locuteur wolof auquel est destinée cette traduction est en mesure de déduire sans grande difficulté qu'à travers l'équivalence *Ndeyu Àtte* est mis en exergue le caractère suprême de la Constitution dans l'ordre de la juridiction nationale.

Dans les cas de **constitutionnalité** et d'**inconstitutionnalité**, nous avons des traductions paraphrastiques dont respectivement **méngoo nañu ak Ndeyu Àtte bi** (sont conformes à la Constitution) et **lu safaano ak Ndeyu Àtte bi** (ce qui est contraire à la Constitution). On remarquera dans tous les deux cas un changement de catégorie grammaticale dans la mesure où les termes mis en jeu ont abouti à des syntagmes verbaux avec comme principal point commun l'introduction de *Ndeyu Àtte* (Constitution) qui représente le noyau autour duquel se construisent ces techniques paraphrastiques. Du point de vue traductologique, ces stratégies mises en œuvre en vue de contourner les obstacles liés notamment à l'absence d'une correspondance terminologique totale s'avèrent pertinentes. Elles sont en effet en parfaite adéquation avec la visée vulgarisatrice même de la traduction de ces textes juridiques.

Mais ce procédé de traduction ne constitue pas toujours une solution efficace pour le traducteur qui, dans certaines situations, se trouve démuné face à une terminologie et une phraséologie particulièrement complexes pour lesquelles il ne saurait être question d'équivalence totale. Ces difficultés se manifestent particulièrement lorsque le traducteur a affaire à des noms propres en général et plus particulièrement des noms d'institutions qui ne permettent pas une stratégie de traduction paraphrastique. Avant d'aborder de façon plus spécifique la problématique de la traduction des noms d'institutions en wolof, il importe de rappeler les différents postulats des traductologues vis-à-vis de la question qui a d'ailleurs fait l'objet de beaucoup de recherches.

Au cours de ces dernières années, les études traductologiques sont assez nombreuses à s'être consacrées à la problématique de la traduction des noms propres (Ballard 2001 ; Humbley 2006 ; Grass 2011 ; Vaxelaire 2001, 2016, entre autres). Une remarque générale se dégage des différents postulats traductologiques concernant la « définition qui est somme toute problématique⁶⁴⁷ » qui

⁶⁴⁷ Jean-Louis VAXELAIRE, « De la définition linguistique du nom propre », *Langue française*, 2016/2, n° 190, p. 64.

tient à la difficulté de les distinguer des noms communs. Les frontières entre nom propre et nom commun ne sont visiblement que très secondaires et les liens indissociables qu'ils entretiennent apparaissent même au niveau des critères de distinction. Alain Frontier⁶⁴⁸ fait remarquer cette proximité lorsqu'il déclare qu'il « suffit d'une majuscule pour transformer un nom commun en nom propre », bien que la majuscule soit l'un des premiers critères évoqués pour établir la distinction entre ces derniers. Outre ce caractère d'ordre typographique, il en existe d'autres souvent mis en exergue dans les études traductologiques qui ont souvent tendance à voir « l'intraduisibilité » comme le « critère définitoire du nom propre⁶⁴⁹ ». Ainsi sont préconisées différentes solutions lorsque le nom propre s'inscrit dans un mouvement de traduction, lesquelles renvoyant toute au principe de non-traduction. Pour Georges Mounin, les noms propres représentent des exemples de limite infranchissable dans le processus traductif. Par ailleurs, il suggère de les préserver de la traduction en les gardant dans leur forme étrangère toutes les fois qu'elle n'est pas francisée⁶⁵⁰. C'est ce même principe de non-traduction que défend Jean Delisle, qui introduit le terme « report », lorsqu'il déclare dans son ouvrage *La traduction raisonnée* paru plus tard en 1993 :

Tout texte à traduire renferme une proportion variable d'éléments d'information qui échappent presque complètement à l'analyse du sens. Le traducteur les retranscrit simplement dans le TA sans vraiment avoir besoin d'interroger le sens, d'où le terme « report ». Les éléments d'information faisant généralement l'objet d'un report sont les noms propres, les nombres, les dates, etc.⁶⁵¹.

Cependant, force est de reconnaître que cette idée « d'intraduisibilité » présentée comme critère définitoire des noms propres ne les caractérise que très partiellement au vu des nombreuses catégories. Il y a en réalité deux tendances générales qui se dégagent à ce sujet si on observe les prises de position théoriques et la pratique actuelle de la traduction. En effet, d'un côté, Vendryes estime que les catégories de noms propres de personne sont en principe intraduisibles d'une langue

⁶⁴⁸ Cité par Jean-Louis VAXELAIRE, *ibid.*, p. 66.

⁶⁴⁹ WANCZAK cité par VAXELAIRE, *ibid.*, p. 66.

⁶⁵⁰ Georges MOUNIN, *Les Belles Infidèles*, Lille : Presses Universitaires de Lille, 1994, p. 78.

⁶⁵¹ Jean DELISLE, *op. cit.*, 1993, p. 124.

à l'autre. Pour ce dernier, ils sont littéralement vides de sens⁶⁵². Toutefois, ce principe « d'intraduisibilité » ne semble pas s'appliquer à d'autres catégories de noms propres tels que ceux des institutions qui « comportent le plus souvent un équivalent très officiel dans plusieurs langues étrangères⁶⁵³ ». John Humbley qui s'est penché sur le cas spécifique des noms d'institutions récuse totalement cette idée « d'intraduisibilité » tout comme Thierry Grass dans son étude consacrée à la traduction des noms propres d'associations⁶⁵⁴. C'est de ces derniers postulats que nous partons pour mettre en lumière ce que la traduction des noms d'institutions du français vers le wolof présente de particulier.

6.4.4.2. L'approche problématique du lexique institutionnel

Après ce bref aperçu des positions traductologiques vis-à-vis du traitement des noms propres dans le mouvement de traduction, l'observation de notre corpus montre un cas assez particulier. Les noms d'institutions relevés dans nos textes sur la base du critère typographique, en ce qu'ils portent tous une lettre capitale, ont tous fait l'objet d'une traduction. Cette décision de traduire les noms d'institutions rentre en parfaite adéquation avec la visée divulgatrice et le contexte de réalisation de ce projet de traduction destiné à un public profane. Le rejet du principe de non-traduction du vocabulaire institutionnel vers une langue nationale sénégalaise telle que le wolof nous semble d'autant plus déterminant que garder les noms d'institutions dans leur langue d'origine, le français, ne saurait être en adéquation avec la finalité de la traduction : établir un sens accessible pour son lectorat. Le traducteur est dans ce contexte confronté à cette périlleuse tâche de devoir rendre des noms propres pensés et élaborés dans une autre langue-culture pour lesquels il ne dispose pas forcément de « données préexistantes en matière d'équivalences possibles⁶⁵⁵ » pour leur réexpression dans la langue-cible. Face aux « difficultés d'ordre linguistique et culturel que présente

⁶⁵² Cité par VAXELAIRE, *op., cit.*, 2016, p. 67.

⁶⁵³ John HUMBLEY, « La traduction des noms d'institutions », *Meta* 514, 2006, p. 671.

⁶⁵⁴ Thierry GRASS, « Médecins sans frontières, Doctors without Borders, Ärzte ohne Grenzen » : Traduire les noms propres d'associations (français-anglais-allemand) », in Tatiana Milliaressi (éd.), *De la linguistique à la traductologie : interpréter/traduire*, Lille : Presses Universitaires du Septentrion, 2011, pp. 197-212.

⁶⁵⁵ Michel BALLARD, « Epistémologie du nom propre en traduction », *Translationes*, vol. 3, 2011, p. 39.

la traduction des noms propres⁶⁵⁶ », les stratégies mises en œuvre varient, et l'une des plus présentes dans notre corpus est la transcription. Cette stratégie de traduction, écrit Thierry Grass⁶⁵⁷, a la particularité de s'adapter aux règles syntaxiques de la langue-cible, comme on peut le remarquer à travers ces extraits des articles 45, 88, 90 et 100 de la Constitution :

Article 45 : Le Président de la République est responsable de la défense nationale. Il préside le Conseil supérieur de la Défense nationale et le Conseil national de Sécurité (CORP-CONST. P. 36).

Traduction : Njiitu Repiblig bi moo gàddu kaaraangeg réew mi. Mooy jiiite Ndajem Kaaraangeg Réew mu Kowe mi, ak Ndajem Kiiraayal Réew mi.

Article 88 : Le pouvoir judiciaire est indépendant du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif. Il est exercé par le Conseil constitutionnel, la Cour suprême, la Cour des Comptes et les Cours et tribunaux (CORP-CONST. P. 72).

Traduction : Baatu àtte ajuwul ci baatu fal àtte, ak baatu doxal. Ñi koy doxal ñooy : Ndajem Ndeyu Àtte mi, ak Ëtt bu Mag bi, ak Ëtt ub Cettantal bi, ak Ëtt yi ak Àtewaay yi (CORP-CONST. P. 72).

Article 90 : La compétence, l'organisation et le fonctionnement du Conseil supérieur de la Magistrature ainsi que le statut des magistrats sont fixés par une loi organique. La compétence, l'organisation et le fonctionnement du Conseil supérieur de la Cour des Comptes ainsi que le statut des magistrats de la Cour des Comptes sont fixés par une loi organique (CORP-CONST. P.74).

Traduction : Mëninu Ndaje mu Kowe mi ñeel Kàtte gi, nasinam ak doxinam, ak tëru way-àtte yi, ab àtte bu mag a koy tëral. Mëninu Ndajem Ëttub Cettantal mu

⁶⁵⁶ Georgiana LUNGU-BADEA, « Un panorama de la traduction roumaine des noms propres (roumain-français) », in Tatiana Milliaressi (éd.), *De la linguistique à la traductologie : interpréter/traduire*, Lille : Presses Universitaires du Septentrion, 2011, p. 161.

⁶⁵⁷ *Op., cit.*, 2011, p. 206.

Kowe mi, ak nasinam, ak doxinam, ak tëru àttekati Ëttub Cettantal bi, ab àtte bu mag a koy tëral.

Article 100 : L'organisation de la Haute Cour de Justice et la procédure suivie devant elle sont déterminées par une loi organique (CORP-CONS. P. 81).

Traduction : Nasinu Ëttub Yoon bu Kowe bi, ak àtteyin wees fay doxale, ab àtte bu mag a leen di tëral.

Ainsi, nous relevons les noms d'institutions qui nous intéressent et leurs traductions en wolof :

Nom de l'institution en français	Traduction proposée en wolof
Conseil supérieur de la Défense nationale	Ndajem Kaaraangeg Réew mu Kowe mi
La Cour suprême	Ëtt bu Mag bi
La Cour des Comptes	Ëtt ub Cettantal bi
Les Cours et tribunaux	Ëtt yi ak Àtewaay yi
Le Conseil supérieur de la Magistrature	Ndaje mu Kowe mi ñeel Kàtte gi
Le Conseil supérieur de la Cour des	Ndajem Ëttub Cettantal mu Kowe mi

Comptes	
La Haute Cour de Justice	Ëttub Yoon bu Kowe bi

On remarquera à partir des traductions proposées que le traducteur a adopté la même démarche consistant à traduire le plus littéralement possible les noms d'institutions qui sont légion dans notre corpus. Ces équivalences relevées peuvent tout à fait être qualifiées de formelles au sens où le définit Harvey (2002 : 43-44) obéissant toutes au même procédé littéral calqué sur la langue de départ. A titre d'exemples, pour la traduction de **Cour suprême**, est proposé l'équivalent *Ëtt bu Mag bi* qui donne littéralement la grande Cour, tout comme **La Haute Cour de Justice** dont l'équivalent *Ëttub Yoon bu Kowe bi* peut être compris comme La Haute Cour de Justice. C'est cette même technique de traduction qui est appliquée pour les autres noms d'institutions qui figurent dans le tableau. Ces traductions - bien qu'elles respectent les règles syntaxiques de la langue-cible -, présentent autant des avantages que des inconvénients qu'il convient d'analyser au regard de la finalité de la traduction de ces textes. Il importe de rappeler à ce niveau que ces traductions sont destinées à des lecteurs profanes, dont la grande majorité n'a pas été scolarisée et n'a probablement bénéficié que d'une assez courte formation dans le cadre des différents programmes d'alphabétisation. Deux problèmes majeurs se posent avec cette technique de traduction littérale privilégiée pour traduire en wolof le vocabulaire institutionnel : il s'agit, d'une part, du fait que la traduction n'est pas optimale et, de l'autre, des règles syntaxiques de la langue wolof qui imposent des limites à ce procédé de traduction.

Le premier problème se situe au niveau du sens, sur lequel s'est d'ailleurs prononcé Michel Ballard estimant que « l'opération de traduction ne sera totale que lorsque le sens ou la valeur du nom propre auront été transférés par l'existence d'une connaissance partagée par le lecteur de la traduction⁶⁵⁸ ». Or, ces équivalences formelles sont en réalité trop opaques pour être accessibles pour un lecteur profane, et ne sont pas forcément susceptibles de produire les mêmes effets juridiques que le texte de départ. Cette démarche du traducteur à trop se « coller » au texte-source

⁶⁵⁸ Michel BALLARD, *op. cit.*, 2011, p. 38.

ne facilite pas la compréhension pour le lecteur, bien au contraire. Il n'est pas évident que l'équivalent *Ëtt bu Mag bi* (La Grande Cour) va tout de suite parler au lecteur wolof qui ne dispose pas de bonnes connaissances du système juridique de son pays, ou de lui apporter des informations sur la position de la **Cour suprême** dans la hiérarchie juridictionnelle.

Ces équivalences proposées pour les noms d'institutions pris comme exemples montrent la difficulté à atteindre un « degré de traduisibilité⁶⁵⁹ » optimal. Toute la problématique de la traduction littérale est ici d'arriver à faciliter au lecteur l'accès au sens, à proposer des équivalences qui ont une signification dans la langue cible et que le récepteur puisse décortiquer même sans connaissances juridiques préalables. L'une des principales raisons qui amènent le traducteur à recourir de façon très fréquente à ce procédé de traduction littérale est qu'il ne dispose pas d'un équivalent attesté par l'usage. Dans ce contexte de travail, le défi du traducteur de produire un texte communicatif, susceptible de transmettre le sens de son texte de départ s'avère difficilement réalisable, pour ne pas dire impossible. Cette technique de traduction littérale pourtant privilégiée pour traduire le vocabulaire institutionnel présente une autre limite qui découle cette fois-ci des règles syntaxiques de la langue-cible, en l'occurrence le wolof. Pour aborder cette deuxième limite d'ordre morphosyntaxique, rappelons d'emblée cette déclaration de François Rastier qui semble décrire ce phénomène comme propre à chaque langue :

Dans chaque langue, les règles morphosyntaxiques (qui dans la tradition logico-grammaticale dominante constituent avec le système phonologique l'essentiel de la langue) peuvent être considérées comme des contraintes sur la formation du sens. Dans la traduction, ce n'est donc pas le sens qu'on transpose d'une langue à l'autre, mais des conditions de son élaboration⁶⁶⁰.

Cette assertion de Rastier illustre bien les limites de la traduction littérale, stratégie la plus utilisée dans notre corpus. Prenons, à titre d'exemple, cette traduction proposée pour ce nom

⁶⁵⁹ Florence TERRAL, *op. cit.*, 2004, p. 884.

⁶⁶⁰ François RASTIER, « Linguistique interprétative et traduction », in Tatiana Milliaressi (éd.), *De la linguistique à la traductologie : interpréter/traduire*, Lille : Presses Universitaires du Septentrion, 2011, pp. 38-39.

d'institution dont l'analyse nous permettra de mieux mettre en relief un certain nombre de problèmes que pose le procédé de traduction littérale :

*Conseil supérieur de la Défense nationale / Ndajem Kaaraangeg Réew mu Kowe
mi*

On a, dans la version française, deux substantifs, **Conseil et Défense**, auxquels sont associés successivement deux adjectifs dont **supérieur** et **nationale**. En s'intéressant à la traduction proposée, on remarquera trois substantifs dont *Ndajem* (le Conseil), *Karaange* (Défense) et enfin *Réew* (pays). Dans ce dernier cas, l'adjectif national est rendu par le substantif pays. Il reste toutefois un dernier élément à savoir l'adjectif **supérieur** dont la traduction (*kowe*) reste pour le moins problématique, non pas en termes d'équivalence mais en termes de position grammaticale. En effet, la place de l'adjectif **supérieur** qui vient en fin de la phrase est bien susceptible d'entraîner une confusion quant au nom auquel il renvoie, qu'il qualifie. Sa position peut en réalité mener à deux interprétations possibles : si on sait de toute évidence que dans la version française il qualifie le substantif **Conseil**, il existe dans la traduction une certaine ambiguïté qui pourrait aussi amener le lecteur à le rattacher au substantif *Réew* (Pays). Le risque étant dans ce cas de produire un non-sens.

La traduction des noms d'institutions, ou plus largement du vocabulaire institutionnel, vers les langues sénégalaises pose un problème spécifique relatif notamment au choix même de la stratégie à adopter. La traduction littérale des noms d'institutions, comme on vient de le remarquer, présente le risque majeur de « souvent conduire à un manque d'authenticité de la forme choisie dans la langue cible quand ce n'est pas du charabia pur et simple », souligne Carpentier, cité par Lavault⁶⁶¹. L'adaptation qui pourrait permettre de contourner un certain nombre d'obstacles s'avère impossible pour leur traduction dans la mesure où elle suppose, comme le fait remarquer Thierry Grass (2011 : 2006), l'existence d'un nom d'institution comparable dans la langue-cible. Or, tel n'est pas le cas car le traducteur confronté à l'absence d'un équivalent préétabli en wolof, reconnu et attesté par l'usage. De la même façon, le procédé de traduction par l'emprunt, qui pourtant constitue la stratégie la plus récurrente dans le corpus des textes de santé, aboutirait à coup sûr à

⁶⁶¹ Elisabeth LAVAULT-OLLEON, « Le skopos comme stratégie de déblocage : dialecte et scotticité dans *Sunset Song* de Lewis Grassie Gibbon », *Meta* 513, vol. 3, 2006, p. 509.

l'illisibilité du texte et reste inadéquat pour la traduction des noms d'institutions. La traduction des noms d'institutions en wolof impose au traducteur de recourir à un mode opératoire qui tienne compte de deux facteurs déterminants pour la réception de ses traductions : la réalité de la langue d'arrivée et surtout la finalité de son projet de traduction.

Ce procédé de traduction fondé sur la quête ou l'établissement d'équivalences doit « céder la place à un travail de réécriture, avec comme souci principal de donner une lisibilité au texte tout en préservant ses caractéristiques⁶⁶² ». Un travail de réécriture qui doit être guidé par le « skopos » tel que développé par Vermeer⁶⁶³ qui le voit comme un principe fondamental qui détermine l'action (le processus, les choix, les décisions du traducteur). Il estime ainsi que « translating is acting, a goal-oriented procedure carried out in such a way as the translator deems optimal under the prevailing circumstances⁶⁶⁴ ». La traduction est dans cette perspective attribuée à des catégories fonctionnelles qui orientent les choix et les décisions du traducteur en fonction de l'élément central que représentent les destinataires de ces traductions qui sont à leur tour « caractérisés par des connaissances et des attentes modelées par leur propre culture⁶⁶⁵ ». Cette définition de la traduction suppose *de facto* la remise en question de la tendance souvent dominante à la voir comme une opération au cours de laquelle il est impossible au traducteur d'ignorer son texte source, ou du moins de s'en éloigner. La traduction n'est plus perçue comme une pratique qui met exclusivement en jeu deux cultures différentes, mais plutôt qui établit « une relation entre le traducteur et son lecteur⁶⁶⁶ ». On assiste dans les théories fonctionnalistes de la traduction la redéfinition des rapports entre le traducteur et son texte source, mais également entre le traducteur et son public cible, ce qui implique ainsi que le texte source et le texte produit en fonction du skopos du projet de traduction, des connaissances et des attentes de ses lecteurs ne répondent pas toujours à la même finalité, Reiss (1983)⁶⁶⁷.

⁶⁶² *Ibid.*, p. 509.

⁶⁶³ Cité par Elisabeth LAVAUT-OLLEON, *ibid.*, p. 511.

⁶⁶⁴ « La traduction est une action, un processus orienté vers un objectif bien défini que le traducteur juge optimal en fonction des caractéristiques de son lectorat » (Notre traduction).

⁶⁶⁵ *Ibid.*, p. 512.

⁶⁶⁶ François RASTIER, *op. cit.*, 2011, p. 30.

⁶⁶⁷ Cité par LAVAUT, *op. cit.*, 2006, p. 512.

Antoine Berman, dans son ouvrage *Pour une critique des traductions*⁶⁶⁸, s'est longuement penché sur le rapport spécifique que tout traducteur entretient avec sa propre activité. Il introduit ainsi le terme de « position traductive », qu'il définit comme une certaine « conception » ou « perception » du traduire, de son sens, de ses finalités, de ses formes et modes⁶⁶⁹. Cette position traductive, qui caractérise tout traducteur, constitue un élément déterminant dans ce qu'il appelle le « projet de traduction⁶⁷⁰ » et qui trouve aussi toute son importance dans le processus traductif. Pour Berman, c'est en effet ce projet qui définit la manière dont le traducteur va accomplir la *translation*, dont il va assumer la traduction même, choisir un « mode » de traduction, une « manière de traduire »⁶⁷¹. Dans le cas qui nous occupe ici, la position traductive du traducteur ainsi que son projet impliquent de prendre en compte les rapports de ses lecteurs non seulement à la langue de départ, le français, mais également à la langue d'arrivée, le wolof. Dans les premiers exemples de l'analyse de notre corpus, il est aisé de voir la traduction comme lieu d'observation des rapports entre langues, française et wolof, en cause et donc de l'influence de l'oralité dans le processus de traduction. Tel n'est toutefois pas le cas lorsqu'il s'agit de traduire les noms d'institutions qui représentent un vocabulaire assez « technique » et beaucoup moins familier au public auquel est destinée la traduction. Tous les enjeux de la traduction résident dans ce cas précis dans la production d'un texte wolof dans toute sa « communicabilité », sa « lisibilité » et à la portée de ses lecteurs. L'exemple suivant en est une parfaite illustration :

Article 107 : Pour le Haut Conseil de l'Audiovisuel, le Président de la République est autorisé à mettre fin aux fonctions des membres actuels et à procéder, par consensus, à la nomination de nouveaux membres (CORP-CONST. P. 88).

⁶⁶⁸ Antoine BERMAN, *Pour une critique des traductions : John Donne*, Editions Gallimard, Bibliothèques des Idées, 1995, 275 p.

⁶⁶⁹ *Ibid.*, p. 74.

⁶⁷⁰ *Ibid.*, p. 76.

⁶⁷¹ *Ibid.*, p. 76.

Bu dee ci li jëm ci Ndajem Gis-Dégg mu Kowe mi, Njiitu Repiblig bi mayees na ko mu tekki ndombog way-bokk yi fi ne, tabb ay way-bokk yu bees, lépp nag ànd ak diisoo.

Du point de vue syntaxique, cet extrait présente les mêmes caractéristiques que l'exemple précédent. En analysant la démarche du traducteur, on remarquera qu'il s'agit du même procédé de traduction juxtalinéaire avec les mêmes éléments Haut (*kowe*), Conseil (*Ndaje*) et Audiovisuel (*Gis-Dégg*). S'il est vrai que tous les éléments qui constituent cette phraséologie sont traduits de façon littérale, la traduction du terme Audiovisuel est forcément la partie qui attire plus notre attention. Il s'agit en effet du mot à mot en ce sens qu'il devient en wolof un mot composé *Gis* et *Dégg* qui signifient respectivement **Voir** (ou vue) et **Entendre** (ou entente dans le sens de l'ouïe). Pour la traduction du terme Audiovisuel, le choix traductif fait apparaître non seulement un mot composé mais dont l'ordre est inversé, donnant ainsi *Gis* = Visuel et *Dégg* = Audio. Une démarche qui répond sans doute à un principe esthétisant car plus susceptible de produire un effet de sens chez le lecteur wolof. Cependant, cette technique, si créative soit-elle, ne garantit pas *de facto* de rendre toute la charge sémantique du nom d'institution et nous amène inévitablement à la question du sens. Ces exemples sont une parfaite illustration des possibilités limitées dont dispose le traducteur pour rendre les noms d'institutions en wolof ou dans toute autre langue nationale sénégalaise.

Ils sont aussi révélateurs d'un processus de traduction qui a de plus en plus tendance à « remplacer autant que faire se peut la langue de spécialité par la langue commune⁶⁷² ». Cette démarche du traducteur s'explique à coup sûr par la visée vulgarisatrice du projet de traduction qui cherche à rendre accessibles au grand public profane les textes juridiques. Un tel procédé de traduction interlinéaire, qui tend à se démarquer de la dichotomie langue de spécialité / langue commune au bénéfice du public récepteur, présente un certain nombre de limites d'ordre autre que syntaxique. C'est cette idée que défend Friedhelm Kemp⁶⁷³ qui introduit le terme de « traduction *stricto sensu* » qui consiste en :

⁶⁷² Katharina REISS, *op. cit.* 2002, p. 133.

⁶⁷³ Cité par REISS, *ibid.*, p. 126.

Une version interlinéaire plus ou moins interprétative qui, au nom de la littéralité, sacrifie une bonne part de la forme et renonce à se conformer aux règles de versifications en langue-cible ; en conservant les structures syntaxiques et en ne changeant pas les métaphores, elle donne à voir les liens sémantiques les plus subtils. Une telle version a le droit d'être une « laide fidèle », car elle vit dans l'ombre, et ne se montre jamais sans l'original dont elle est l'humble servante⁶⁷⁴.

On retrouve en effet dans cette assertion une position que l'on est tenté de corroborer en observant certaines techniques de traduction adoptées dans notre corpus. Les équivalences *Ëtt bu Mag* et *Ëtt ub Cettantal* proposées pour traduire respectivement **Cour suprême** et **Cour des Comptes** ne renvoient à aucune « notion spécifique d'une profession⁶⁷⁵ » ou d'une institution. Ils restent par conséquent associés au vocabulaire courant, général du lecteur auquel est destinée la traduction. Théoriquement, ce procédé de traduction est censé constituer une solution aux problèmes terminologiques que rencontre le traducteur, mais également permettre d'éviter toute difficulté liée à la lisibilité de la traduction. Il en est tout autre dans la pratique en raison des ambiguïtés, ou du moins, des écarts sémantiques qui subsistent. Les exemples précités, *Ëtt bu Mag* et *Ëtt ub Cettantal*, ne sont pas susceptibles de provoquer chez le lecteur ou locuteur wolof la même réaction, la même compréhension que leurs équivalents **Cour suprême** et **Cour des Comptes** chez le lecteur du texte de départ ou le locuteur français. Cette démarche consistant à remplacer la langue de spécialité par la langue commune met inéluctablement en évidence un travail terminologique qui apparaît sous la plume d'Ingrid Meyer et Kristen Mackintosh comme le « processus de déterminologisation⁶⁷⁶ ». Ce processus est évoqué aussi par d'autres auteurs sous différentes dénominations : « banalisation lexicale » chez Guilbert (1975) et Galisson (1978), « désécialisation » chez Gouadec (1990) ou encore « dédomanialisation » chez Rastier et Valette (2009), rappellent Anne Condamines et Aurélie Picton⁶⁷⁷. Ce phénomène qui, selon ces dernières,

⁶⁷⁴ Nous soulignons.

⁶⁷⁵ Sandrine REBOUL, « Le vocabulaire spécialisé : entre mot et terme », *Linx*, vol. 6, n° 1, 1995, p. 177.

⁶⁷⁶ Ingrid MEYER et Kristen MACKINTOSH, « L'étirement » du sens terminologique : aperçu du phénomène de la déterminologisation », in Henri BEJOINT et Philippe THOIRON (dir.), *Le sens en terminologie*, Presses universitaires de Lyon, 2000, p. 198-217.

⁶⁷⁷ Annes CONDAMINES et Aurélie PICTON, « Etude du fonctionnement des nominalisations déverbales dans un contexte de désécialisation », *Congrès Mondial de Linguistique Française (CMLF), SHS Web of Conferences*, 2014, p. 697.

« correspond au passage d'une partie de la terminologie d'un domaine spécialisé vers la langue générale⁶⁷⁸ » est particulièrement observable dans la traduction des termes qui renvoient à des noms d'institutions.

La migration des termes est observée dans notre corpus comme un phénomène résultant du processus traductif littéral, qui ne constitue d'ailleurs pas pour autant une solution en mesure de toujours garantir la compréhension de la traduction. Telle qu'elle est observée dans notre analyse, elle a tendance à contribuer à rendre le texte « illisible » pour le lecteur en ce sens qu'elle ne présente pas forcément une affinité sémantique entre le nom d'institution en français et son équivalence en wolof. Toute la problématique de la traduction des noms d'institutions réside ici dans la difficulté à rendre toute la charge conceptuelle des termes en cause. Le passage de la langue de spécialité à la langue générale est à l'origine d'un changement ou d'une extension sémantique qui n'est pas sans incidence sur la réception du texte traduit. Les deux exemples précités sont, entre autres, une parfaite illustration de ce que Meyer et Mackintosh décrivent comme la « dilution du sens terminologique d'origine⁶⁷⁹ ». Elles ajoutent par ailleurs que l'une des caractéristiques des mots déterminologisés est qu'ils s'étirent au point de ne plus désigner le concept terminologique⁶⁸⁰. Partant de ce postulat, il s'avère indéniable que la traduction littérale ne constitue pas une technique des plus adéquates avec la visée vulgarisatrice de la traduction vu qu'elle n'assure pas, dans certains cas, au non-spécialiste la compréhension conceptuelle. Cette réalité est sans aucun doute la principale raison qui pousse le traducteur à adopter un autre mode opératoire dont la motivation est d'éviter la superficialité du degré de compréhension que le non-spécialiste a de ces mots même déterminologisés.

6.4.4.2.1. Traduction + « report » : une solution aux écarts sémantiques

Observons les exemples suivants, tous extraits du même corpus : celui de la traduction du Code des Marchés publics sénégalais :

⁶⁷⁸ *Ibid.*, p. 697.

⁶⁷⁹ Ingrid MEYER et Kristen MACKINTOSH, *Op., cit.*, 2000, p. 205.

⁶⁸⁰ *Ibid.*, p. 205.

Enoncé 1 : L'indication des parties contractantes, avec notamment le numéro d'inscription au **registre du commerce et du crédit mobilier** ou au registre des métiers... (Article 13-1, p. 18).

Traduction : Turu ñi séq ja bi, ak gën caa fés, nimeru bi ñu bindoo **ci téere njaay ak njënd mi, ak bu ci téere leb alali mën-randu yi** «**crédit mobilier**», mbaa bu téere njóon yi.

Enoncé 2 : Lorsqu'il s'agit des marchés des collectivités locales, l'autorité contractante est assistée conformément aux dispositions de l'article 276 du Code des collectivités locales, de deux membres du **conseil municipal, rural ou régional**... (Article 37-2, p. 35).

Traduction : Su fekkee ne ja yi mbooloo tund yi amal la, kilifa ja bi dafay feggoo ak ñaari way- bokki **ndajem bokk-moomeel bi (conseil municipal)** mbaa **ndajem tund wi (conseil rural)**, mbaa **ndajem diwaan bi (conseil régional)** ...

Enoncé 3 : Dans le cas des marchés des sociétés nationales et des sociétés anonymes à participations publiques majoritaires, **établissement publics** (Article 37-3, p. 35).

Traduction : Su dee lu jëm ci ja yi ñeel sosyete nasyonaal yi, maanaam mboolante réew mi, ak ñeel sosyete anonim yi, maanaam mboolante ndeyu alal yi nguur gi ëpp ay cër, ak yi ñeel **këri pegg yi (établissements publics)**.

Cette démarche traductive est très fréquente dans le Code des Marchés publics sénégalais mais les choix qui la caractérisent sont loin d'être anodins. Il nous semble à ce niveau important de nous interroger sur la motivation de cette technique de traduction qui consiste à, en plus de proposer une équivalence, reporter le terme dans sa langue d'origine. Cette décision s'explique de toute évidence par des difficultés de traduction du vocabulaire juridique qui relèvent d'ordre sémantique et dont le traducteur semble lui-même avoir bien pris conscience. En s'intéressant de plus près aux traductions proposées pour ces exemples, force est de constater que toutes les difficultés de

traduction consistent ici à « maintenir les aspects fondamentaux du sens terminologique⁶⁸¹ ». Les écarts sémantiques qui subsistent ainsi que les changements conceptuels qui vont avec viennent porter un coup à la lisibilité du texte, en particulier si ce dernier est constellé d'une terminologie aussi complexe.

Prenons le premier exemple (Enoncé 1) dans lequel le problème de traduction porte sur le registre du commerce et du crédit mobilier et plus particulièrement sur ce dernier élément crédit mobilier. Il est en effet rendu par une traduction littérale et explicative que l'on peut analyser ainsi : le substantif crédit est traduit par un substantif équivalent *leb* alors que l'adjectif mobilier donne dans la traduction trois mots dont *allali* (biens), *mën-randu yi* (qui sont meubles / qu'on peut déplacer).

C'est ce même procédé de traduction littérale suivie du « report » du terme dans sa langue d'origine qui est appliqué aux autres exemples et se manifeste de façon très fréquente dans notre corpus. Il s'agit certes d'une technique de traduction qui peut s'avérer fort utile dans le cas de la traduction explicative, mais ce processus qui a visiblement pour but de « déshermétiser » la terminologie n'est pas toujours efficace avec la traduction littérale. Prenons le terme « **établissements publics** » qui représente une parfaite illustration des limites de la traduction littérale, même accompagnée du report. Gérard Cornu définit ce terme comme :

Toute personne publique autre que les collectivités territoriales qui, rattachée à une de celles-ci (établissements publics nationaux ou locaux) et soumise aux principes de spécialité, assure la gestion d'un service public ou d'une activité incombant à l'administration suivant des règles variables en fonction de la nature de cette activité mais comportant un minimum de sujétions et de prérogatives de droit public⁶⁸².

A défaut d'une équivalence dans la langue d'arrivée, le wolof, la démarche du traducteur a consisté à adopter une traduction littérale mais approximative. Ainsi est proposée la traduction *këri*

⁶⁸¹ *Ibid.*, p. 205.

⁶⁸² Gérard CORNU (dir.), *Vocabulaire juridique*, Association Henri Capitant, QUADRIDGE / PUF, 8^e édition, 2007, p. 373.

(maisons, établissements) **et *pegg yi*** (d'à côté), ce qui peut être littéralement compris comme maisons / établissements d'à côté. Accompagnée du report du terme « établissements publics » dans la langue d'origine, cette traduction laisse supposer une certaine conscience du traducteur quant à une possible incompréhension du terme. Toutefois, il est à noter que ce report, ou l'introduction du terme dans sa langue d'origine n'apporte aucune information supplémentaire particulière susceptible de faciliter sa compréhension. A cette difficulté inhérente à la traduction littérale loin de garantir la compréhension d'une terminologie assez abondante dans notre corpus, vient s'ajouter le fait que le texte d'arrivée est constellé de termes de la langue française. Le recours très fréquent au report fait apparaître dans notre corpus, ce que Berman appelle « une irruption à la fois massive et fragmentée de la langue de l'original dans le discours⁶⁸³ ».

Cette tendance à reporter de façon massive les termes dans la langue du texte de départ n'est pas sans incidence sur la réception, l'appropriation et la compréhension du texte. Ce dernier n'est pas uniquement un fait de langage, comme le rappelle Freddie Plassard⁶⁸⁴ qui souligne qu'il est également un fait social que le lecteur s'approprié par différentes opérations cognitives comme l'extraction de traits pertinents du contexte et la mobilisation des diverses connaissances. La terminologie qu'il comporte n'est pas inerte et dénuée de sens, mais plutôt caractérisée par une certaine charge culturelle, sociale et politique dont elle est porteuse. Toutes les limites de la traduction littérale résident à ce niveau dans cet écart sémantique et conceptuel qu'elle entraîne, comme on a pu l'observer avec les exemples précités. Cet écart est de toute évidence ce qui justifie que le traducteur ait choisi de reconduire les nombreux termes dans leur langue d'origine et toujours accompagnés de caractères typographiques. Ce report est loin d'être une solution à leur compréhension si on part du principe que les lecteurs de ces traductions ne disposent d'aucune connaissance de la langue française. Les équivalences proposées ainsi que les termes reportés tels quels dans le texte d'arrivée présentent des limites sur le plan cognitif dans la mesure où ils ne sont pas assurés de permettre au lecteur wolof la construction d'une représentation mentale des termes. Cette notion, selon Béjoint et Thoiron⁶⁸⁵, peut être entendue comme « ce qui est mobilisé dans notre tête lorsque nous utilisons une forme linguistique, en production ou en réception ». Sa prise en

⁶⁸³ Antoine BERMAN, *op. cit.*, 1999, p. 88.

⁶⁸⁴ *Op., cit.*, 2007, p. 117.

⁶⁸⁵ *Op., cit.*, 2000, p. 9.

compte dans le processus traductif est d'autant plus importante qu'elle occupe une place centrale dans la lecture d'un texte, donc dans sa compréhension et son appropriation. Elle est, pour reprendre les termes de Plassard⁶⁸⁶, le véritable pivot voire l'objet même de l'activité de compréhension de texte.

S'il ne convient pas de parler d'intraduisibles, il se dégage de notre analyse que les traductions proposées ne peuvent être qualifiées que de très partielles. Il s'avère que la traduction littérale est loin d'être la stratégie la plus adéquate, et il est aisé de remarquer qu'elle aboutit à la « réduction de la communicabilité⁶⁸⁷ » du texte produit. Cette technique de traduction consistant à se coller au texte de départ a pour danger principal de mener le traducteur à ce que Berman appelle « l'informité caméléonesque⁶⁸⁸ » qui renvoie, selon Freddie Plassard, aux « traductions qui, sous prétexte de se couler dans le texte source, s'en tiennent à une imitation qui, paradoxalement, dénature le sens par excès de littéralisme⁶⁸⁹ ». Les noms d'institutions constituent un condensé de toutes les difficultés que comporte la traduction des textes spécialisés vers les langues nationales sénégalaises de manière générale. La technicité de la terminologie qui l'exprime, leur ancrage dans la culture juridique des anciens pays colonisateurs dans lesquels ils sont pensés et élaborés ainsi que la distance culturelle avec les anciennes colonies qui les ont aujourd'hui adoptés sont, entre autres, autant de facteurs qui font de leur traduction une activité complexe.

On remarque de toute évidence que le recours au « report » n'est pas efficace dans le cas de la traduction littérale en ce sens que les termes reconduits dans leur langue d'origine ne viennent en rien contribuer à la communicabilité, la lisibilité du texte. On est tenté d'affirmer, avec Antoine Berman⁶⁹⁰, que pour que « le texte produit soit ouvert et fécond pour son lecteur, il faut que l'introduction de fragments de l'original soit accompagnée de certaines procédures explicites ».

⁶⁸⁶ *Op., cit.*, 2007, p. 117.

⁶⁸⁷ Antoine BERMAN, *op., cit.*, 1995, p. 87.

⁶⁸⁸ *Ibid.*, p. 75. Antoine BERMAN identifie trois dangers majeurs qui ont depuis toujours constitué des menaces à l'activité traduisante : l'informité caméléonesque, la liberté capricieuse et la tentation de s'effacer dont le traducteur ne peut s'échapper sans la définition de sa position traductive. Ces termes sont repris et explicités par Freddie Plassard, citée ci-dessous.

⁶⁸⁹ Freddie PLASSARD, *Lire pour traduire*, Paris, Les Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2007, p. 149.

⁶⁹⁰ Antoine BERMAN, *op., cit.*, 1995, p. 88.

Le choix de reporter les termes dans leur langue d'origine s'avère plus efficace lorsque les termes en question viennent accompagner une traduction explicative. Cette technique de traduction, bien qu'elle soit perçue par certains spécialistes comme un aveu d'échec du traducteur⁶⁹¹ présente l'avantage de permettre de « déployer toute la signifiante⁶⁹² » des termes français faisant l'objet d'un report et qui s'apparentent à des « intraduisibles » dans la langue wolof. Le propos n'est pas ici de porter une critique sur le travail des traducteurs de nos textes, bien que ces derniers soient le fruit de leur subjectivité et des choix intimes qu'ils ont opérés tout le long du processus traductif. Ces choix discutables identifiés dans notre corpus peuvent être interprétés dans le sens de ce que Berman appelle la « défektivité » qu'il considère inhérente même à l'acte de traduire, à tout projet de traduction quelles que soient ses logique et cohérence⁶⁹³. C'est cette même position que défend François Ost qui semble récuser l'idée d'une traduction parfaite en ces termes :

Il (le traducteur) assure un travail de truchement qui sera toujours difficile et qui ne sera jamais entièrement réussi. Mais il faut faire son deuil de la traduction parfaite, entièrement « fidèle », parce que le locuteur ou l'auteur, déjà dans sa langue native, ne parvient pas lui-même à dire entièrement ce qu'il veut dire. Il faut donc comprendre que ce relatif échec du parler n'est pas l'apanage exclusif du traducteur, il peut aussi être caractéristique de l'auteur, plus généralement le signe de l'impossibilité pour le langage d'épuiser parfaitement le dire⁶⁹⁴.

Mais la traduction des textes juridiques n'est pas complexe que lorsque le traducteur a affaire à des noms d'institutions ou des acteurs juridiques, mais cette complexité est inhérente au vocabulaire institutionnel même de façon générale, comme le fait remarquer John Humbley⁶⁹⁵. Qu'il s'agisse de noms propres ou de noms communs, c'est le vocabulaire institutionnel et plus généralement juridique qui présente des difficultés auxquelles ne saurait s'échapper le traducteur, et ces difficultés s'amplifient dans le cas où la traduction s'effectue vers le wolof.

⁶⁹¹ WESTON (1991 : 26), cité par HARVEY, *op., cit.*, 2002, p. 45.

⁶⁹² Voir Georges-Arthur GOLDSMIDT (1988), cité par Antoine BERMAN, 1995, p. 88.

⁶⁹³ *Ibid.*, p. 86.

⁶⁹⁴ François OST, Nicole BARY, « La traduction et le multilinguisme », *Etudes*, 2012/12, p. 655.

⁶⁹⁵ *Op., cit.*, 2006, p. 672.

Les noms communs constituent un cas de figure illustratif des difficultés à traduire en wolof le vocabulaire institutionnel au même titre que les noms propres d'institutions. Cependant, à la différence de ces derniers, les obstacles liés à la traduction des noms communs ne peuvent s'analyser à partir de notre corpus sur la seule base des règles syntaxiques d'autant plus que les stratégies adoptées par les traducteurs ne sont pas littérales. L'observation des choix traductologiques pour contourner ces obstacles fait apparaître une stratégie créative, à défaut d'une équivalence en wolof. Prenons à titre d'exemple le terme **loi organique**, pour lequel on dénombre une vingtaine d'occurrences toutes traduites de la même manière donnant, dont en voici un extrait :

Article 78 : Les lois qualifiées d'organiques par la Constitution sont votées et modifiées à la majorité absolue des membres composant l'Assemblée nationale (CORP-CONST. P. 64).

Traduction : Àtte yi Ndeyu Àtte bi tudde àtte yu mag, way-bokki Péncum Réew maa ngi leen di fal ak a soppi ci lim bu buural (maanaam limu genn-wall gu tegal benn, gen jaa néew).

Ainsi, on a pour traduction : **loi organique / àtte bu mag (grande loi)**

Cette décision traductive relève d'une démarche interprétative qui donne au lecteur suffisamment d'idées pour comprendre la hiérarchie de la loi en question. En effet, l'équivalence *àtte bu mag* (grande loi) constitue une comparaison qui laisse sous-entendre l'existence d'autres types de lois que l'on pourrait qualifier de « petites » ou, comme dans le jargon juridique, d'« ordinaires » et qui renvoient à toutes les lois qui ne sont pas votées au niveau de l'Assemblée nationale. Cette équivalence proposée comme traduction, bien qu'elle ne présente pas une correspondance avec le terme de départ, reste une stratégie adéquate à la fonction de la traduction. L'un des avantages de cette stratégie de traduction que Nida appelle « équivalence dynamique⁶⁹⁶ »

⁶⁹⁶ Claire PLACIAL, « Application et limites de la théorie de l'équivalence dynamique en traduction biblique : le cas du Quantique des quantiques », *Atti del Convegno giornate internazionali di studi sulla traduzione*, Cefalù 30-31 ottobre e I novembre 2008, voll. II, a cura di Vito Pecoraro, Studi francesi 3, Herbita, Palermo, 2009, p. 261-273.

consiste ici à garantir au lecteur la lisibilité de son texte cible, même si cette équivalence n'est pas totale, comme le souligne Eugène Nida, cité par Placial⁶⁹⁷ :

L'équivalence dynamique doit donc être définie en termes de degré avec lequel le récepteur du message dans la langue réceptrice y répond d'une façon substantiellement identique à celle avec laquelle le récepteur y répondait dans la langue source. Cette réponse ne peut jamais être identique, parce que les contextes culturels et historiques sont trop différents, mais il doit y avoir un haut degré d'équivalence de la réponse, sans quoi la traduction a manqué son but⁶⁹⁸.

Cette impossibilité ou du moins cette difficulté à établir des équivalences de façon même partielle semble, dans certains cas, s'amplifier au point d'amener le traducteur à adopter le principe de non-traduction.

6.4.4.2.2. Le report pur et simple ou le degré zéro de traduction

Si le traducteur a jusque-là adopté une position bien tranchée quant au traitement des noms d'institutions en les traduisant, certains de ces noms propres semblent résister à la traduction. Il apparaît en effet dans notre corpus des cas où le traducteur a tendance à recourir purement et simplement au principe de non-traduction en faisant le choix de reporter le terme français dans le texte d'arrivée wolof. Cette tendance à reporter les termes dans leur langue d'origine sans note ni incrémentalisation concerne principalement le cas de la siglaison. Dans son ouvrage *Le nom propre en traduction*⁶⁹⁹, Michel Ballard a étudié le cas spécifique des sigles et estime que ces derniers ont souvent une traduction de même forme. Il cite ainsi à titre d'exemple The EEC pour La CEE et The USSR pour L'URSS. Cependant, cette règle ne semble pas s'appliquer au cas où la traduction s'effectue vers les langues sénégalaises pour deux raisons principales indissociables l'une de l'autre. La première est liée au fait que le traducteur est confronté à des langues à faible diffusion et de tradition orale qui n'ont pas habituellement, pour ne pas dire pas du tout, recours aux sigles. La

⁶⁹⁷ *Ibid.*, p. 263.

⁶⁹⁸ Traduction de Claire PLACIAL, *ibid.*, p. 263.

⁶⁹⁹ Michel BALLARD, *Le nom propre en traduction*, Paris, Editions Ophrys, 2001, p. 38.

deuxième raison qui montre la limite d'une telle règle est que toute tentative d'établir un sigle dans la langue-cible mènerait à coup sûr à une illisibilité, l'incompréhension totale de l'acronyme. Ces observations ne justifient pas pour autant la non-traduction des sigles dans les langues nationales sénégalaises, wolof en l'occurrence. Un premier choix sur lequel il importe de s'attarder pour mieux comprendre les motivations du traducteur :

*Article 44-C : Des attestations justifiant, dans les conditions fixées par arrêté ministériel, qu'il a satisfait à ses obligations à l'égard de la **Caisse de Sécurité sociale**, de l'**Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES)**, des services chargés des recouvrements fiscaux et de l'inspection du Travail (CORP-CMP. P.40).*

*Traduction : ay kayit yu firndeel, ci anam yu dogalu jawriñ taxawal, ne wàccoo na ak wartéefam ak **Kees Sekurite sosiyaal (Caisse de Sécurité sociale)**, ak **IPRES (Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal, IPRES)**, ak serwiis yi sasoo feyyu galag, ak serwiis biy saytu Liggéey (Inspection du Travail).*

Cet exemple extrait du Code des Marchés publics nous paraît intéressant à bien des égards en ce sens qu'il présente deux noms d'institutions pour lesquels le traducteur a opté pour deux traitements différents. Ainsi, nous avons les fragments qui attirent notre attention :

Caisse de Sécurité sociale** = **Kees Sekurite sosiyaal

Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES)** = **IPRES (Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal)

Nous allons d'abord nous intéresser au premier à savoir **Caisse de Sécurité sociale** (*Kees Sekurite sosiyaal*) dont le choix traductionnel consiste clairement en ce que Georgiana Lungu-Badea appelle la « transcription accompagnée d'assimilation phonétique et/ou graphique⁷⁰⁰ ». En s'intéressant de près à la traduction proposée, on remarquera qu'il s'agit là d'un choix qui laisse

⁷⁰⁰ Georgiana LUNGU-BADEA, *op., cit.*, 2011, p. 165.

bien voir la volonté du traducteur de rester collé au terme d'origine. Cette volonté est d'autant plus visible que les certains éléments qui composent ce terme apparaissent ailleurs aussi bien dans le même corpus que dans celui de la Constitution mais avec des traductions différentes de cette transcription phonétique. Il s'agit en l'occurrence du substantif **Sécurité** et de l'adjectif **social** traduit successivement par *kiiraay* et *nekkin*. Du point de vue de la compréhension, cette technique de traduction qui consiste à transcrire la forme la plus proche du phonétisme reste tout de même moins accessible au lectorat wolof. Il ne fait aucun doute que *Kees* (Caisse) reste un terme en réalité bien « wolofisé » et très assimilé dans la communication orale des locuteurs de la langue wolof. A titre d'exemple, le terme *këpp kees* est toujours utilisé pour parler de **détournement de fonds**. Quant à la transcription de **Sécurité et social**, des problèmes de compréhension peuvent subsister si on part du principe que le lecteur de la traduction ne sait pas lire le texte original dans sa langue, en l'occurrence le français.

En ce qui concerne **Institut de Prévoyance de Retraite du Sénégal (IPRES)**, on en a dénombré deux occurrences dans tout le corpus et avec dans tous les deux cas le même choix du traducteur : celui de la non-traduction. Un choix difficile à justifier d'autant plus que tous les autres noms d'institutions recensés dans notre corpus sont traduits. A cela s'ajoute que le terme **Institut de Prévoyance de Retraite du Sénégal** ne présente aucune particularité par rapport aux autres noms propres cités en exemple si ce n'est qu'on peut le voir comme une expression d'un référent national dans le sens où il s'agit d'une mutualité à dimension nationale⁷⁰¹. Ce choix traductionnel ne saurait être qualifié d'anodin dans la mesure où ce nom propre est loin d'être asémantique, bien au contraire, il revêt un sens, joue un rôle social bien défini dans la société sénégalaise et fait partie de ce que Huteaux (1993), cité par Heroguel⁷⁰², appelle des objets sociaux. Dans le cas où la traduction se réaliserait entre des langues-cultures de deux pays différents, le traducteur pourrait recourir à l'adaptation car il a des équivalents pour chaque pays. Le fait qu'il exprime un référent national ne justifie pas pour autant sa non-traduction. Dans un pays qui ne compte que plus ou moins 20% de sa population qui comprennent le français et où, de surcroît, le système de prévoyance en question ne couvre qu'une petite minorité des citoyens, la traduction s'impose dans la mesure où le terme est

⁷⁰¹ Armand HEROGUEL, « Le traducteur face aux expressions des référents nationaux », in Tatiana Milliaressi (éd.), *op. cit.*, 2011, p. 181.

⁷⁰² *Ibid.*, p. 182.

loin d'être assimilé par les locuteurs wolof, comme c'est le cas par exemple avec la traduction de **Caisse** (*Kees*).

Mais le choix de ne pas traduire ne concerne pas que le vocabulaire institutionnel exprimant un référent national. Considérons cet exemple avant de revenir sur le choix du principe de non-traduction :

Article 51 : Pour bénéficier de la préférence prévue ci-dessus, les candidats doivent joindre aux justifications prévues à l'article 44 du présent décret, une déclaration par laquelle ils demandent de bénéficier desdites dispositions, en même temps qu'ils apportent toutes les justifications utiles sur l'exercice de leurs activités au Sénégal ou dans un pays membre de l'UEMOA, sur l'origine sénégalaise ou communautaire des produits ou sur leur existence et leur enregistrement conforme à la réglementation qui leur est applicable (CORP-CMP. P 46).

Traduction : Ngir jariñu ci beral loxo gi ñu wax ci kow, dagaankat yi dañu war a boole ci kayit yi ñu wax ci dekkare bii, dog 44, càkkutéefu jariñu ci pas-pas yi ñu wax, ñu joxewaale bépp layal bu am njariñ ci ni ñuy doxale seen yëngu-yëngu ci Senegaal mbaa ci réew mu bokk ci UEMOA, ci cosaanoo gi seen meññeef cosaanoo Senegaal mbaa ci mboolaate réew yi, walla ci seen teewaay, ak ci seen bindu ci lu dëppoo ak sàrtal gi ñu leen teg.

UEMOA est ici le terme qui est mis en relief. A la différence de l'exemple précédent (IPRES), le terme UEMOA n'exprime pas un référent national mais que l'on peut qualifier de communautaire dans la mesure où il s'agit d'une organisation sous-régionale qui signifie Union économique et monétaire ouest-africaine. Pour ses trois occurrences qu'on a dénombrées dans notre corpus, le terme apparaît sous la même forme acronymique, contrairement à IPRES dont la signification est toujours rappelée. Dans la pratique, il s'agit d'un terme qui fait toujours l'objet de traduction aussi bien à l'écrit qu'à l'oral. Il n'est pas rare d'entendre dans les journaux qui passent aux radios sénégalaises les journalistes le traduire dans les langues nationales. Le choix du

traducteur de garder le terme dans sa forme acronymique sans traduction peut être interprété comme une décision de se conformer au texte de départ. S'il est donc avéré que le report du terme **UEMOA** peut s'expliquer par le souci de rester fidèle aux règles du texte source, la raison de la non-traduction du terme **IPRES** semble plutôt différente.

S'introduit dès lors le problème de traduisibilité de ce dernier en wolof bien qu'il désigne un référent national. Les principales difficultés auxquelles est confronté le traducteur résident dans la recherche d'équivalence du terme dans la langue-cible. Ce choix d'appliquer exclusivement à ces termes le principe de non-traduction est tout de même difficile à cerner. Du point de vue traductologique, l'application du principe de non-traduction offre plusieurs pistes d'interprétation. Catherine Bocquet le voit dans certains cas comme synonyme de courage et de compétence professionnelle pouvant constituer une solution à un problème de communication interculturelle⁷⁰³. Cette vision diffère de celle de Chesterman qui, dans son ouvrage *Memes of translation*⁷⁰⁴, parle de « *communicative suffering* » à laquelle est susceptible de contribuer la non-traduction, à défaut de la créer. En tout état de cause, ces deux exemples, **IPRES** et **UEMOA** présentent un point commun : leur report peut être perçu comme ce que Bastin appelle une intervention délibérée qui résulte du choix libre du traducteur⁷⁰⁵. Toutefois, on pourrait ajouter pour **IPRES** que la démarche du traducteur d'opter pour le report pur et simple du terme laisse voir une limite de la langue-cible pour la simple raison que tous les autres noms d'institutions figurant dans le corpus ont fait l'objet de traduction, même littérale.

En outre, il ne s'agit pas d'un terme qui a traversé des frontières pour que lui soit appliqué la non-traduction (Ballard 2001 : 109). La traduction s'effectue à l'intérieur du même territoire national, allant dans le sens d'une langue officielle vers une langue véhiculaire, ce qui fragilise cette idée de frontière. Cette réalité impose que le choix de non-traduction soit analysé en fonction des locuteurs wolof vis-à-vis de ce terme qui est d'ailleurs loin d'être totalement « wolofisé » dans la

⁷⁰³ Catherine A. BOCQUET, « La non-traduction entre courage et compétence professionnelle », in Sylvie MONJEAN-DECAUDIN (dir.), *La traductologie et bien au-delà. Mélanges offerts à Claude Bocquet*, Artois Presses Université, 2016, pp. 255-283.

⁷⁰⁴ Andrew CHESTERMAN, *Memes of translation. The spread of ideas in translation theory*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing Company, 1997, p. 184.

⁷⁰⁵ Georges L. BASTIN, « Histoire, traductions et traductologie », in Gerd Wotjak (dir.), *Quo vadis Translatologie ? Ein halbes Jahrhundert universitäre Ausbildung von Dolmetschern und Übersetzern in Leipzig*, 2007, p. 40.

mesure où, comme on l'a déjà fait remarquer, il ne concerne qu'une petite minorité de la population sénégalaise ayant droit.

6.4.5. La nécessité de la construction du corpus conceptuel des langues nationales

La traduction des noms d'institutions vers le wolof pose au traducteur des difficultés considérables et imposent à ce dernier de recourir à différentes stratégies pour les contourner. Les difficultés à traduire vers le wolof, ou toute autre langue sénégalaise, le vocabulaire institutionnel témoignent de la place encore privilégiée du français dans l'environnement institutionnel national où il constitue encore la langue dans laquelle circulent les savoirs spécialisés. Face à l'absence d'une terminologie ou d'un lexique institutionnel préétabli dans la langue d'arrivée, le traducteur est contraint de faire preuve de créativité en privilégiant toute technique qui lui permette de produire un texte lisible par son lectorat. Dans ce contexte, son travail est d'un apport considérable pour la langue-cible, le wolof, dont il contribue à l'enrichissement et au développement « en y introduisant des mots nouveaux ; ainsi que les concepts et conventions qui leur sont associés⁷⁰⁶ ». La remarque générale qui se dégage des différents exemples cités mettent notamment en évidence toute la difficulté du traducteur à rendre la dimension conceptuelle des termes et du vocabulaire juridique auxquels il a affaire et dont le traitement reste pour le moins problématique pour tout traducteur. La traduction est alors révélatrice des limites de la langue-cible qui font de l'opération traduisante une source de créativité tant du point de vue terminologique que conceptuel. Le traducteur non seulement élargit les horizons de la langue wolof en lui ouvrant d'autres sphères de communication, mais, ce faisant, il rappelle les perspectives qui attendent en premier lieu traducteur, terminologue, linguiste, etc. s'intéressant à la traduction ou soucieux du développement des langues nationales sénégalaises de façon générale. S'il est vrai que les langues nationales, le wolof en particulier, ont joui d'un regain d'intérêt remarquable dans le domaine de la littérature, elles n'ont pas connu le même engouement dans les autres domaines des sciences humaines tels que le droit, la science politique, la santé publique, entre autres.

6.4.5.1. Le traducteur face aux enjeux socio-politiques des concepts : l'exemple de la « démocratie »

⁷⁰⁶ Bruno PONCHARAL, *op. cit.*, 2006, p. 1.

Ce terme, démocratie⁷⁰⁷, qui apparaît dans notre corpus est une parfaite illustration des difficultés que le traducteur peut rencontrer lorsqu'il a affaire à des textes qui relèvent du domaine des SHS. L'objectif n'est pas ici de revenir sur le choix du traducteur, de le rendre par *demokraasi*, qui a déjà fait l'objet d'un commentaire à savoir le procédé d'emprunt qui ne rend pas la force des concepts dans la langue d'arrivée. Les concepts sont des entités qui peuvent être porteuses d'idéologies économique, culturelle, sociologique, politique, etc. qui rendent son appropriation plus ou moins problématique d'un environnement culturel à un autre. Ce dernier aspect politique est bien vérifiable avec le terme « démocratie » qui a marqué, et marque encore, le débat politique de l'Afrique postcoloniale. Mais pour bien cerner sa dimension politique qui est à l'origine de toutes les difficultés de transmission ou d'appropriation du concept, il importe de le définir. Gérard Cornu, dans son ouvrage *Vocabulaire juridique*, définit la démocratie comme :

*Régime par lequel le pouvoir suprême est attribué au peuple qui l'exerce lui-même, ou par l'intermédiaire des représentants qu'il élit*⁷⁰⁸.

En plus de cette définition, Cornu établit une typologie de démocratie selon qu'elle est :

- Directe : régime dans lequel le peuple adopte lui-même les lois et décisions importantes et choisit lui-même les agents d'exécution ;
- Indirecte : régime dans lequel le pouvoir du peuple se borne à élire des représentants ;
- Semi-directe : variété de la démocratie indirecte dans laquelle le peuple est cependant appelé à statuer lui-même sur certaines lois (référendum, veto populaire, initiative populaire)⁷⁰⁹.

Sa mise en œuvre est conditionnée, au moins partiellement, par un certain nombre de fondamentaux à savoir le respect de la liberté d'expression, des droits de l'homme ou des citoyens,

⁷⁰⁷ Ce terme apparaît dans notre corpus tantôt sous sa forme adjectivale tantôt sous la forme d'un substantif, mais dans tous les deux cas c'est sous sa forme nominale *demokraasi* qu'il a été traduit.

⁷⁰⁸ Gérard CORNU, *Vocabulaire juridique, op., cit.*, p. 289.

⁷⁰⁹ *Ibid.*, p. 289.

de la limitation des mandats présidentiels, etc. Dans la pratique, le traducteur est confronté à un concept dont l'appropriation est doublement problématique : aussi bien sur le plan politique que sur le plan linguistique.

- **Du point de vue politique :**

La définition du concept de démocratie semble aller de soi d'un continent à l'autre, d'un pays à l'autre, voire au sein d'un même pays. L'Afrique n'a pas forcément la même conception de la démocratie que l'Occident, et cette différence de conception se constate dans les nombreux débats politiques autour de ce concept. Rappelons à cet effet la sortie aussi célèbre que controversée de Jacques Chirac qui, alors Premier ministre en visite en Côte-d'Ivoire, déclarait que la démocratie (le multipartisme) était un « luxe » et une « erreur politique » pour l'Afrique⁷¹⁰. S'il est vrai que cette déclaration a suscité beaucoup de débats polémiques aussi bien en Afrique qu'en France et en Europe, force est de reconnaître que ce sentiment d'inadaptation du multipartisme aux réalités africaines est en réalité largement partagé chez les citoyens africains. En effet, nombreux sont les Africains subsahariens qui ne comprennent pas la démocratie en termes évolutionnistes, mais plutôt comme un rapport de forces⁷¹¹, le prolongement d'une domination idéologique d'une ancienne puissance coloniale dont le seul but est de contrôler l'économie de ses anciennes colonies. L'argument économique est le plus souvent invoqué pour présenter la démocratie comme un outil néocolonial de domination incompatible avec les sociétés africaines et incapable d'apporter les changements attendus tant sur le plan économique, social, politique que sur le plan culturel. Dans son article « La démocratie en Afrique : succès et résistances⁷¹² », Babacar Guèye rappelle l'incapacité des gouvernements démocratiques à promouvoir le développement économique de leurs pays et à répondre aux attentes de leurs populations. Ainsi déclare-t-il comme pour mettre en exergue cette démocratie tant idéalisée et sa réalité dans le contexte africain :

⁷¹⁰ Louise-Marie KAKDEU, « Démocratiser la démocratisation de l'Afrique », article publié en ligne sur Libre Afrique, <http://www.librefrique.org/KAKDEU-democratie-080914> Consulté le 23/07/2017

⁷¹¹ Jean-François BAYART, « La problématique de la démocratie en Afrique noire : La Baule, et puis après ? », *Politique africaine*, n° 43, 1991, p. 17.

⁷¹² Babacar GUEYE, « La démocratie en Afrique : succès et résistances », *Pouvoirs*, vol 2, n° 129, 2009, pp. 5-26.

*L'avènement des dirigeants élus démocratiquement n'a rien changé aux politiques de prédation, de clientélisme et de corruption, alors que les populations attendaient une répartition plus équitable des richesses nationales. Dans plusieurs pays, les gouvernements se sont révélés incapables de satisfaire les demandes des populations. L'euphorie a alors cédé la place à la désillusion et à la frustration*⁷¹³.

Par ailleurs, les pays africains aujourd'hui présentés dans les médias occidentaux comme des pays démocratiques sont, pour la plupart, vus en Afrique comme les « bras armés du néocolonialisme » dont l'économie et les richesses sont entre les mains des multinationales des anciennes puissances coloniales. A cela s'ajoute que tous les chefs d'Etat africains qui se sont montrés résolus à s'affranchir de la tutelle des puissances étrangères ou de l'ancienne puissance coloniale ont, d'une façon ou d'une autre, été obligés à quitter le pouvoir. Le propos est ici loin de chercher à tout mettre sur le dos de l'Occident, mais il y a aujourd'hui un point de vue que bon nombre d'Africains partagent et selon lequel « le curseur de la démocratie est tenu par les forces étrangères en fonction de leurs intérêts à elles », (Louise-Marie Kakdeu, 2014). Cette conception de la démocratie par l'opinion publique africaine est d'autant plus répandue que les enseignements de l'histoire et de la politique la corroborent d'une certaine manière⁷¹⁴.

Mais le concept de démocratie n'entraîne pas des divergences de conception que lorsqu'il traverse les frontières d'un continent ou d'un pays. Au Sénégal, il est au centre des débats politiques de tous les jours entre pouvoir, opposition et société civile, chacune des parties adoptant une définition différente, parfois subjective, en fonction de ses propres intérêts. D'un côté, il y a l'attitude des gouvernements à justifier les actions judiciaires contre toute autorité politique de l'opposition comme la nécessité de traiter tous les citoyens au même pied d'égalité, gage de la bonne marche de toute démocratie. De l'autre, l'opposition tient un discours tout à fait différent évoquant des manipulations judiciaires à son encontre et parlent de décisions politiciennes qu'elle juge antidémocratiques. Tandis que le discours de la société civile sur la démocratie est souvent centré sur les droits des citoyens, le monde de la presse, quant à lui, semble résumer ce concept à la

⁷¹³ *Ibid.*, p. 22.

⁷¹⁴ Jean-François BAYART, *op. cit.*, 1991, p. 6.

liberté d'expression. Dans ces interminables débats politiques, il est aisé de se rendre compte que c'est la crédibilité de la justice sénégalaise même qui est en jeu. Le concept de démocratie apparaît comme un mot fourre-tout, que chaque partie fait dire ce qu'elle veut, entraînant ainsi un débat manipulateur au centre duquel le citoyen *lambda*⁷¹⁵ se trouve démuné d'arguments pour pouvoir se faire un point de vue objectif et bien tranché. Il se heurte en effet à la barrière linguistique en ce sens que ce concept reste encore très mal défini dans nos langues nationales pour permettre aux citoyens de se l'approprier et de pouvoir prendre part aux débats qu'ils suscitent.

- **Du point de vue linguistique :**

A l'écrit comme à l'oral, le terme de démocratie est traduit dans toutes les langues nationales confondues par un emprunt avec sa variation orthographique, comme c'est le cas avec le wolof qui donne *demokraasi*. Les mêmes barrières linguistiques qui ont empêché au locuteur wolof n'ayant aucune connaissance du français de s'approprier le concept dans cette langue persistent avec cette traduction proposée. Cette dernière est loin de rendre les contenus notionnels que le terme de démocratie véhicule et reste inadéquate pour transférer tout le contenu conceptuel y afférent. Cette inadéquation ne saurait être interprétée comme l'échec du traducteur à négocier le transfert du concept dans la langue wolof, mais plutôt comme une limite de ce dernier à s'approprier les concepts importés. Le besoin de travailler le corpus du wolof et, plus généralement, des langues nationales est une réalité qui s'observe dans le processus de traduction, notamment lorsque les textes relèvent du domaine des sciences humaines et sociales. Le processus de traduction met ici en exergue l'une des principales préoccupations de la vie intellectuelle de Cheikh Anta Diop qui a consisté à faire partager avec les générations contemporaines la conscience de cette nécessité de prendre en compte les enjeux conceptuels dans les politiques et initiatives en faveur des langues nationales. Faute d'un corpus conceptuel susceptible de permettre une appropriation optimale des concepts dans la langue wolof, le traducteur a tendance à tenir compte des habitudes de communication de son lectorat. En effet, la communication orale des Sénégalais est marquée par une forte interférence de la langue française, avec une tendance générale à « wolofiser » les termes

⁷¹⁵ Ce terme est employé au Sénégal pour dire le Sénégalais moyen. Toutefois, outre l'aspect social mis en exergue, ce qualificatif peut faire intervenir autre considération linguistique en ce sens que ces citoyens dits *lambda* ne disposent, dans leur très large majorité, d'aucune compétence de la langue française.

sans prendre en compte les enjeux conceptuels dont ils sont indissociables. Mais cette réalité ne suffit pas à elle seule pour justifier le choix du traducteur de recourir à cette traduction qui se passe des enjeux conceptuels du terme de démocratie. Son choix de ne pas traduire est un signe des limites de la langue wolof à s'approprier les concepts importés des langues européennes, mais constitue également un exemple typique des difficultés auxquelles est confronté le traducteur des textes de sciences humaines dans une quelconque langue sénégalaise.

Le meilleur des traducteurs ne réussit jamais à abolir totalement les écarts qui séparent les langues, et, à travers elles, les sociétés et les cultures : mais sa mission est précisément de nous signaler les limites de son entreprise et des résultats auxquels il est parvenu. En contrepartie, franchir les barrières de sa langue pour aller voir chez l'autre est toujours une expérience décisive, qui nous contraint à penser différemment et à nous voir nous-mêmes sous un jour également différent⁷¹⁶.

Ces limites de l'acte de traduire dont fait part Aymard ne sont que les limites de la langue-cible, en l'occurrence le wolof. Si le traducteur est réputé faire preuve de capacité à importer et à adapter des concepts et des termes pour lesquels il assure la médiation entre les cultures en contact, il se heurte ici au problème du transfert des concepts qui se présentent à lui comme des éléments infranchissables. Cette difficulté ne fait que s'accroître lorsque l'acte de traduire met en jeu des cultures éloignées et une langue qui est loin d'accumuler une littérature dans le domaine des sciences humaines. Il peut relever d'une lapalissade de dire que la traduction contribue à ouvrir aux langues d'autres espaces communicatifs et à leur faire acquérir de nouvelles dimensions. Toutefois, force est de reconnaître qu'il s'agit d'un acte qui présuppose un certain niveau de développement du corpus conceptuel de la langue cible, ce qui lui permet de pouvoir s'approprier les termes et concepts importés d'un environnement culturel différent. Toute la difficulté du traducteur tient au fait que le terme *démocratie* auquel il est confronté est, comme l'écrit Bruno Poncharal⁷¹⁷, « faussement transparent d'une langue et d'une culture à une autre ».

⁷¹⁶ Maurice AYMARD, *op.*, cit., p. 7.

⁷¹⁷ Bruno PONCHARAL, *op.*, cit. 2007, p. 104.

Pour ce dernier, le concept de *démocratie* pose un problème de traduction dans la mesure où il s'agit d'un mot qui certes prend une forme identique dans les langues européennes mais dont le sens diffère non seulement d'une culture à un autre mais d'un locuteur à un autre⁷¹⁸. Cette caractéristique du mot *démocratie* laisse supposer qu'il existe une démocratie à l'europpéenne, une démocratie à l'africaine voire à la sénégalaise. Cette dernière, si elle existe, n'est cependant pas clairement définie pour permettre au traducteur de disposer de suffisamment d'informations lui permettant de trouver une solution au problème conceptuel que pose ce terme et de l'adapter à son contexte sénégalais. La créativité du traducteur qui lui a pourtant permis de surmonter certains obstacles semble, face aux concepts, présenter ses limites. Son « horizon traductif⁷¹⁹ » - compris selon Berman comme ce qui clôt, ce qui enferme le traducteur dans un cercle de possibilités limitées – est ici déterminé par les réalités de la langue cible qui ne lui offre pas des équivalents possibles.

L'enjeu du développement du corpus conceptuel du wolof et plus généralement des langues nationales répond à des besoins qui vont au-delà des simples besoins de traduction. Définir le concept de *démocratie* dans le contexte sénégalais, en trouver un équivalent dans les langues nationales revient à impliquer les locuteurs de ces langues dans le combat pour l'implantation définitive de la démocratie au Sénégal et en Afrique. Le problème de l'appropriation du concept de démocratie par les sociétés africaines ne s'explique pas uniquement par les divergences qu'elle engendre sur le plan politique, on peut bien y voir des problèmes linguistiques. Au Sénégal comme en Afrique, la réalité est que les processus de démocratisation amorcés après les indépendances ont toujours eu tendance à exclure les populations auxquelles la démocratie est pourtant censée s'appliquer. Leur voix est trop souvent portée par des organisations internationales qui prétendent parler en leur nom et dans des langues dont elles n'ont en général aucune connaissance. Il est aujourd'hui plus que nécessaire d'adopter une démarche inclusive, avec comme objectif principal de faire des citoyens les principaux acteurs de ce combat pour l'implantation et le maintien de la démocratie dans leurs pays respectifs. Cela suppose inévitablement de lever les barrières linguistiques en remettant en cause l'hégémonie des langues européennes au niveau des institutions nationales. C'est là un moyen de faire des langues nationales des moyens de communication en mesure de s'appropriier les termes et concepts étrangers adoptés dans leur langue d'origine sans

⁷¹⁸ *Ibid.*, p. 104.

⁷¹⁹ Antoine BERMAN, *op. cit.*, 1995, pp. 80-81.

accès possible pour les populations locales. L'enjeu n'est plus ici uniquement linguistique, mais il est aussi à la fois politique et social.

Dans ce contexte de mondialisation qui encourage la libre circulation des textes de provenances très diverses, le Sénégal, ou plus largement l'Afrique, a tout intérêt à engager un rapport critique avec les pensées venues d'ailleurs à travers les concepts qui les véhiculent. Cette prise de conscience est d'autant plus nécessaire qu'elle constitue un moyen certain de répondre présent, d'exister dans ce marché des échanges mondialisés qui tendent à abolir les frontières. La remise en cause des frontières nationales au profit de la mise en place de la culture transnationale n'a pas que des avantages pour les cultures locales. Elle est d'ailleurs, pour Sherry Simon, à l'origine de « tension entre les forces centrifuges de l'internationalisation et les forces centripètes de la spécificité contextuelle, de l'enracinement dans la tradition⁷²⁰ ». Face à la condition postcoloniale, le combat de la société sénégalaise, et africaine de manière générale, sera sur un double front : il s'agit d'abord d'un combat pour l'enracinement, la sauvegarde des valeurs traditionnelles et, ensuite, pour l'ouverture, comme le rappelait si souvent le président Léopold Sédar Senghor. La prise en compte des questions linguistiques s'avère inéluctable en ce sens que cette ouverture dépend très étroitement du rapport de la société en question à la langue dans laquelle les pensées importées sont exprimées. En effet, quelles que soient les valeurs de ces pensées importées, elles ne sont appropriées par les populations locales que lorsque ces dernières sont en mesure d'en saisir les enjeux dans leur propre langue. La langue de traduction exerce des pouvoirs considérables dans ce contexte d'échanges généralisés, comme le fait remarquer Sherry Simon⁷²¹. Elle contribue même à la redéfinition des rapports entre anciennes puissances coloniales et anciennes colonies en remettant en cause la « domination épistémique et culturelle⁷²² » des premières sur les dernières.

Vue sous cet angle, la traduction n'est plus un simple contact des langues, mais plutôt une forme d'engagement socio-politique dans la mesure où elle représente un moyen de défense d'une

⁷²⁰ Sherry SIMON, « La culture transnationale en question : visées de la traduction chez Homi Bhabha et Gayatri Spivak », *Etudes françaises*, vol. 31, n°3, 1995, p. 45.

⁷²¹ *Ibid.*, p. 45.

⁷²² Claire JOUBERT, « Théorie en traduction : Homi Bhabha et l'intervention postcoloniale », *Littérature*, vol. 2, n° 154, 2009, p. 171.

altérité radicale. Elle s'inscrit désormais dans cette conception de la traduction que défend Gayatri Spivak :

La visée éthique de la traduction prend explicitement la voie d'une intervention dans les luttes de pouvoir afin de changer l'axe de la transmission du savoir en construisant un lieu de résistance contre-hégémonique. {...} Elle est plutôt la reconnaissance de l'étrangeté d'une culture autre dans un mouvement d'exotopie qu'une réflexion critique provoquant une auto-connaissance renouvelée⁷²³.

La conception que Gayatri Spivak a de la traduction est exclusivement tournée vers des considérations politiques et est marquée par la reconnaissance d'une altérité radicale. La traduction apparaît chez elle comme une éthique de la « différence culturelle », et constitue une entreprise en mesure de « transformer les rapports hégémoniques établis entre les cultures euro-américaines et celles du Tiers-Monde⁷²⁴ ». Sherry Simon présente son projet de traduction comme une démarche qui s'inscrit dans la volonté de redéfinir, de « déconstruire le rapport à « l'inter »-national⁷²⁵ ». Pris dans le contexte sénégalais qui nous occupe, cet Autre est effectivement représenté par la langue de l'ancienne puissance coloniale qui fait aujourd'hui figure de seule langue officielle et institutionnelle aux dépens de toutes les autres langues locales comprises et parlées par les citoyens. L'imposition de cet unilinguisme institutionnel avec l'hégémonie de la langue française est par ailleurs souvent perçue comme un signe de domination culturelle et le prolongement d'une politique néocolonialiste et impérialiste. Elle est, de fait, à l'origine d'une injustice sociale à l'égard des citoyens qui sont aujourd'hui exclus des débats publics parce qu'ils ne disposent tout simplement pas de connaissances de la langue française. En effet, le terme de *démocratie* auquel est confronté le traducteur se trouve au centre des débats dans l'espace politique sénégalais entraînant avec lui des termes et concepts aussi nombreux que complexes et, donc, accessibles que pour cette « élite » qui comprend la langue des institutions. Qui plus est, ces concepts ne sont pas définis dans les langues

⁷²³ Barbara GODARD, « L'éthique du traduire : Antoine Berman et le « virage éthique » en traduction », *TTR*, vol. 14, n° 2, 2001, p. 77.

⁷²⁴ *Ibid.*, p. 72.

⁷²⁵ Sherry SIMON, *op. cit.*, 1995, p. 54.

nationales et sont, par conséquent, repris tels quels dans la presse orale, la presse écrite étant exclusivement en français.

Dans le contexte actuel sénégalais, la mise en place d'une politique d'incitation à la traduction gagnerait à prendre en compte cette double capacité transformatrice de la traduction qui est à constater tant sur le plan linguistique que social. L'observation du paysage politique sénégalais montre un besoin de plus en plus pressant de rompre cet unilinguisme institutionnel pour communiquer et se rapprocher de la majorité des citoyens qui ne comprennent pas la langue française. Les acteurs du monde politique semblent en avoir pris conscience, et cela peut s'observer à travers l'actualité politique sénégalaise marquée par les élections législatives tenues en juillet 2017. Sur les quarante-sept partis et coalitions de partis politiques qui se sont présentés à ces élections, pas moins de vingt-six partis portent des noms wolof, ou dans les deux langues à savoir le français et le wolof. Mais cet engouement pour les langues nationales sénégalaises qui ont fini de devenir un sujet de campagne n'est pas suivi par des actes concrets allant dans le sens de la promotion de la traduction. Ses enjeux sociaux et politiques méconnues ou ignorées expliquent sans aucun doute sa non prise en compte dans les différentes initiatives entreprises dans la période postcoloniale dans le cadre des différentes politiques linguistiques.

Si l'idée de promouvoir les langues nationales au même statut que le français, ou même de remplacer ce dernier par une quelconque langue nationale n'est à l'ordre du jour, force est, cependant, de reconnaître que la politique linguistique sénégalaise a tout intérêt à prendre en compte le volet de la traduction au vu des enjeux socio-politiques, économiques, culturels qu'elle présente. Elle constitue une nécessité incontournable pour impliquer les populations locales dans toute politique de développement dont la réussite passe par l'adoption d'une démarche inclusive qui ne peut se faire sans la communication dans la langue nationale que les populations sont en mesure de comprendre, à laquelle elles s'identifient. Face à cet unilinguisme institutionnel et toutes les conséquences qui en découlent tant sur le plan politique et économique que sur le plan socio-culturel, le recours à la traduction s'avère nécessaire dans la construction de la démocratie sénégalaise. Elle représente la voie inéluctable pour replacer les citoyens au centre des décisions et des débats de société et, donc, de rompre avec cette attitude des politiques qui a toujours consisté à vouloir faire la démocratie sans les citoyens qui sont plus à même de défendre les valeurs

démocratiques. Cette démarche est à la fois contradictoire et utopique dans la mesure où la démocratie suppose d'abord une représentation et une prise en compte des opinions et des droits des citoyens. François Ost⁷²⁶ livre à ce propos une analyse originale sur le rôle et la dimension politique de la traduction dans la construction d'une démocratie. Il estime ainsi que si le dialogue entre les citoyens et les politiques est une urgence démocratique, la traduction des langages en présence, largement hétérogènes, en sera la méthode obligée⁷²⁷. Il voit la traduction comme un moyen incontournable face aux questions centrales de la gouvernance contemporaine, qui contribue à :

*Définir de nouveaux enjeux à la faveur de discussions avec des groupes émergents, à tisser des réseaux et à mobiliser de nouveaux alliés, à réorienter des priorités et à reformuler des programmes d'action au terme de nouveaux compromis, bref à réinventer un cadre cognitif susceptible à la fois d'orienter les choix de société, de légitimer les opinions prises et d'en évaluer les résultats {...}. L'originalité du concept de traduction, retravaillé ici par la sociologie des sciences et de la gouvernance, est de revêtir une double portée, cognitive et politique, sous l'égide de la **représentation**⁷²⁸. Au plan cognitif, le processus de traduction consiste dans une transcription des données, suivi d'un encodage dans le vocabulaire de la théorie d'accueil – un mot se substitue à un autre, s'en fait désormais le représentant ; au plan politique, la traduction consiste dans un **mécanisme d'accréditation de porte-parole des intérêts des divers groupes en présence au sein du nouveau collectif en voie de constitution**⁷²⁹ (Ost 2009 : 392-393).*

Cette description est la parfaite illustration de l'importance de la traduction dans les sociétés fortement marquées par la pluralité des langues et des cultures telles que le Sénégal où, de surcroît, la gouvernance se fait dans une langue étrangère qui constitue un outil d'exclusion des citoyens. La redéfinition des rapports à la langue française et aux langues nationales doit passer par la traduction.

⁷²⁶ *Op., cit.*, 2009, pp. 392-393.

⁷²⁷ *Ibid.*, p. 392.

⁷²⁸ C'est l'auteur qui souligne.

⁷²⁹ C'est nous qui soulignons.

Il en va de même pour la sauvegarde des cultures locales dans leur diversité face à cette mondialisation galopante qui a tendance à abolir les frontières, mais également pour un dialogue interne dans cet espace de diversité ethnolinguistique.

Conclusion

L'observation de notre corpus laisse voir la traduction comme une pratique révélatrice à bien des niveaux. Elle est en effet révélatrice de tous les écarts aussi bien sur le plan linguistique que culturel, plaçant le traducteur dans une situation de tension et d'inconfort dans laquelle il joue un double rôle : il est à la fois créateur de terminologie et médiateur entre les deux cultures en contact. Qu'il s'agisse des textes de sciences humaines et sociales ou des textes scientifiques et techniques, traduire en wolof pose, du point de vue linguistique, la même difficulté majeure à savoir celle d'arriver à établir des correspondances terminologiques et conceptuels dans la langue d'arrivée. A ces limites de la langue cible s'ajoute une autre difficulté qui vient compliquer davantage la tâche du traducteur, d'autant que ce dernier ne dispose le plus souvent pas suffisamment, ou pas du tout, d'outils d'aide à la traduction tels que des dictionnaires ou bases de données terminologiques. Dans ces conditions, pour surmonter ces obstacles liés au vide lexical, il fait preuve d'une remarquable créativité, laquelle est toutefois fortement marquée par les interférences linguistiques, l'influence du français, langue source, sur le wolof, langue cible. Il y a ici une tendance très marquée à « wolofiser » les termes et concepts qui semblent résister au transfert, processus d'enrichissement du lexique de la langue wolof également observable à travers les habitudes de communication orale de son lectorat. Du point de vue culturel, le traducteur est aussi appelé à jouer le rôle de négociateur entre les communautés en contact en tenant compte des considérations sociales, politiques, culturelles, historiques, etc. Tâche dans laquelle il a recours à différentes stratégies telles que les métaphores pour rendre explicite l'implicite dans le texte source, les euphémismes.

CONCLUSION GENERALE

La question centrale soulevée par cette présente thèse était celle de l'apport de la traduction dans la promotion de la diversité linguistique et culturelle qui caractérise le Sénégal. Mais étant donné que penser la traduction implique inéluctablement de penser la langue, nous nous sommes penché, dans la première partie de cette recherche, sur la question linguistique aussi bien dans le contexte général africain que dans le cas particulier du Sénégal. Ce faisant, nous avons montré comment les politiques linguistiques héritées des systèmes coloniaux et perpétuées par les Etats africains nouvellement indépendants ont fini par replacer la question des langues nationales au centre de toutes les préoccupations du monde littéraire, éditorial, des nationalismes linguistiques.

La lutte pour la réhabilitation des langues africaines dans une position « d'infériorité » face aux langues européennes a donné lieu à une importante littérature écrite dans ces langues nationales. La particularité de ce processus de réappropriation réside dans la diversité des formes d'écriture auxquelles ont eu recours les écrivains africains produisant dans une situation de bilinguisme. Nous avons mis particulièrement l'accent sur l'hétérolinguisme et l'autotraduction. Dans le cas particulier du Sénégal, nous avons remarqué que c'est dans la pratique autotraductive que les écrivains dans une situation de l'entre-deux-langues se sont illustrés. Ces autotraducteurs, au même titre que les précurseurs de la littérature *ajami* et les écrivains en langue wolof de la période postindépendance, jouent aujourd'hui un rôle de premier plan dans le développement de cette langue.

La configuration linguistique reste certes identique pour la plupart des pays africains, mais, dans les faits, la gestion de la question des langues nationales et les politiques menées pour leur promotion sont différentes. Au Sénégal, les différentes politiques linguistiques menées depuis 1960 ont échoué sur la question centrale de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif malgré les différentes tentatives. Toutefois, les résultats sont considérables dans le domaine de l'alphabétisation où les langues nationales se sont imposées comme un moyen incontournable dans l'objectif des autorités politiques d'éradiquer, ou du moins de réduire de façon significative, l'analphabétisme. Les différents programmes d'alphabétisation ont contribué à l'essor de la littérature écrite en langues nationales. Le cas du wolof est assez illustratif dans la mesure où toutes ces femmes que nous avons citées et qui écrivent dans cette langue ont été formées dans les programmes d'alphabétisation. Mais le développement de la littérature écrite des langues nationales

et l'expansion irréversible du wolof ne signifient pas pour autant la remise en cause de l'hégémonie du français.

Après ces considérations sociolinguistiques, nous nous sommes penché sur l'articulation entre la traduction et les politiques linguistiques sénégalaises. Le constat qui en ressort est que les nombreuses initiatives en faveur des langues nationales sénégalaises n'ont pas intégré le volet traduction. Ainsi, nous avons abordé l'idée et l'intérêt d'une politique de la traduction dans le contexte sénégalais foncièrement marqué par une diversité linguistique et culturelle. A cela s'ajoute que la littérature écrite se développe dans les différentes langues nationales de façon cloisonnée et est accessible uniquement pour les locuteurs de la langue dans laquelle elle est écrite. La traduction est un moyen incontournable pour le dialogue et la promotion des échanges entre les différents groupes ethnolinguistiques qui coexistent au Sénégal, mais présente également des enjeux politiques non négligeables. La reconnaissance des minorités ainsi que de leur production littéraire et culturelle est une condition *sine qua non* pour la construction d'une identité nationale.

Toujours du point de vue politique, la traduction est susceptible de contribuer à réduire le fossé qui, pour des raisons linguistiques, se creuse de plus en plus entre l'élite gouvernante et la masse populaire qui n'a pas accès à la langue officielle du pays. C'est sans doute cette réalité qui explique le volume important des traductions de textes juridiques français vers le wolof, en l'occurrence les Droits de l'Homme, les Droits de la femme, la Constitution sénégalaise, entre autres. A cela s'ajoute une autre raison non moins importante qui justifie la mise en place d'une politique de la traduction : l'idée de la construction du patrimoine national linguistique et philosophique ne saurait se faire exclusivement dans la langue française ou wolof au détriment des autres langues nationales. Dans cette perspective il importe de rappeler qu'il existe aujourd'hui un réel défi pour la traductologie au Sénégal : celui de rendre disponible dans les différentes langues nationales les abondants textes philosophiques produits par les précurseurs de la littérature *ajami* actuellement disponibles à l'IFAN⁷³⁰ et disponibles qu'en langue arabe.

Au terme de ces rappels concernant les points essentiels qu'on peut retenir de ce travail de recherche, il convient de se pencher sur les perspectives sénégalaises de la traductologie. S'il ne fait

⁷³⁰ Institut Fondamental d'Afrique Noire (basé à Dakar, à l'Université Cheikh Anta DIOP).

aucun doute que la question de la promotion des langues nationales sénégalaises doit d'abord se penser sur le terrain politique, il n'en demeure pas moins qu'il incombe aussi à l'espace universitaire de préparer ces langues aux exigences des sciences humaines et sociales. L'avenir de la traductologie ne peut pas être pensé en dehors de l'espace universitaire sénégalais où, il faut le noter, l'engouement pour cette discipline est grandissant. Dès lors, deux défis majeurs se présentent à l'université sénégalaise. En premier lieu, il s'agit de redonner à la traductologie et à la traduction la place qui leur revient dans les programmes de formation et d'enseignement. Cette démarche est d'autant plus nécessaire que, comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents (cf. chapitre 5), la formation des traducteurs professionnels constitue aujourd'hui une préoccupation à laquelle l'université sénégalaise est loin de répondre. En second lieu, la promotion de la traductologie comme discipline de recherche dans l'espace universitaire sénégalais doit représenter une occasion de faire des langues nationales des objets fondamentaux de recherche dans le domaine en question.

Mais la constitution et la promotion de la discipline traductologique ne doivent pas passer uniquement par son enseignement à l'université. Elles impliquent d'y organiser des rencontres scientifiques à savoir des séminaires et colloques, mais également d'encourager les recherches doctorales et postdoctorales sur les langues nationales. Il importe de rappeler que les initiatives se multiplient et on remarque une prise de conscience grandissante de l'espace universitaire sénégalais vis-à-vis de l'importance d'intégrer la traduction et la traductologie dans les programmes d'enseignement. L'université Gaston Berger de Saint a fait des avancées considérables dans ce sens au cours de ces dernières années, mais force est de reconnaître que les organisations scientifiques tels que des colloques et séminaires entièrement consacrés à la traductologie sont rares, voire inexistants. La promotion de la traductologie dans le contexte sénégalais doit surtout être orientée vers la question fondamentale que fait apparaître l'analyse de notre corpus : l'impérieuse nécessité du développement du corpus conceptuel du wolof et des langues nationales sénégalaises de façon générale. Les études traductologiques ne sauraient se passer de ce problème crucial qui se pose et qui consiste à préparer les langues nationales aux exigences du domaine des SHS. La réalisation de ce défi est indispensable dans la mesure où il constitue un moyen sûr de préserver le plurilinguisme scientifique et la circulation des ouvrages de SHS dans les langues sénégalaises. Toutefois, pour ce faire, la recherche traductologique à elle seule ne suffit pas et la mise à contribution d'autres

disciplines telles que la linguistique et la sociolinguistique où les langues nationales s'inscrivent déjà en très bonne place s'impose.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

OUVRAGES ET ARTICLES

ABOLOU R. C., « Le discours juridique en Afrique noire. Terminologie et traduction du droit », *Revue française de linguistique appliquée*, (Vol. XVI), 2011/1, pp. 17-31.

AKAI J., « Creole... English : West Indian writing as translation », *TTR : traduction, terminologie, rédaction*, vol. 10, n° 1, 1997, pp. 165-195.

ANDERSON B., *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, la Découverte, 1996. (Traduit de l'anglais par Pierre-Emmanuel Dauzat).

ARNAUD P. J-L., « Détecter, classer et traduire les métonymies (anglais/français) », in Marc Van CAMPENHOUDT et al., *Passeurs de mots, passeurs d'espoir : lexicologie, terminologie et traduction face au défi de la diversité*, Paris, Editions des archives contemporaines, 2009, pp. 503-516.

AYMARD M., « Langues naturelles et langues savantes : les sciences humaines et sociales face à elles-mêmes, à leurs ambitions, à leurs exigences, à leurs pratiques », *Trivium, Revue franco-allemande des sciences humaines et sociales*, 15 / 2013, pp. 55-62.

AZAB L., « Le traducteur-médiateur culturel et les normes socioculturelles dans un contexte : arrêt sur la construction identitaire du traducteur et son apport aux normes religieuses dans les sociétés arabes à majorité musulmane, in Colette LAPLACE, Marianne LEDERER, Daniel GILE (éds.), *La traduction et ses métiers : aspects théoriques et pratiques*, Paris, Lettres modernes Minard, Coll. Cahiers Champollion 12, 2009, pp. 133-148.

BA M., *Une si longue lettre*, Nouvelles Editions Africaines du Sénégal (deuxième édition), 1979.

-----, « La fonction politique des littératures africaines écrites », *Ecriture française dans le monde*, n° 5, 1981, pp. 3-7.

BAKER M., « Corpora in Translation Studies: an Overview and Some Suggestions for Future Research », *Target*, 1995, pp. 223-243.

BALLARD M., « La traduction comme conscience linguistique et culturelle », in Michel BALLARD (dir.), *Europe et Traduction*, Arras, Artois Presses Université / Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1998, pp. 11-24.

-----, *Le nom propre en traduction*, Paris, Editions Ophrys, 2001.

-----, « Epistémologie du nom propre en traduction », *Translationes*, vol. 3, 2011, pp. 33-47.

BALIBAR R., *Le colinguisme*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 1993, n° 2796.

BANDIA P., « Esquisse d'une histoire de la traduction en Afrique », *Meta : journal des traducteurs*, vol. 50, n° 3, 2005, pp. 957-971.

BANDIN H. F., “The role of self-translation in the decolonisation process of African countries”, *Estudios Humanísticos. Filología*, 2004, pp. 35-54.

BASTIN G. L., « Histoire, traductions et traductologie », in Gerd Wotjak (dir.), *Quo vadis Translatologie ? Ein halbes Jahrhundert universitare Ausbildung von Dolmetschern und Übersetzern in Leipzig*, 2007, pp. 35-44.

BAYART J.-F., « La problématique de la démocratie en Afrique noire : La Baule, et puis après ? », *Politique africaine*, n° 43, 1991, pp. 5-20.

BECIRI H., « Traduction spécialisée : quelques spécificités de la communication technique asymétrique », *Cahiers du CIEL*, 2008, pp. 243-268.

BELTRAN-VIDAL D. et François MANIEZ (dir.), *Les mots de la santé*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2005, pp. 5-10.

BELTRAN-VIDAL D., « Les difficultés de traduction des mots de la santé dans l'espace européen », *HERMES*, n° 49, 2007, pp. 83-87.

- BENSIMON P., *Traduire la culture*, Palimpseste, n° 11, 1998.
- BERMAN A., *Pour une critique des traductions : John Donne*, Editions Gallimard, Bibliothèques des Idées, 1995.
- , *La traduction et la lettre ou l'auberge du lointain*, Paris, Editions du Seuil, 1999.
- BERRICHI A., « La traduction en sciences sociales », *Traduire, Revue française de la traduction*, n° 227, décembre 2012, pp. 16-28.
- BLANCHET Ph., *Discriminations : combattre la glottophobie*, Paris, Textuel, Coll. Petite Encyclopédie critique, 2016.
- BOCQUET C., *La traduction juridique. Fondement et méthode*, Bruxelles, De Boeck, coll. Traducto, 2008.
- , « Traduite puis enseigner avant d'induire une théorie : Le paradoxe historique de l'école de Genève », in Michel Ballard (éd.) *Traductologie et enseignement de la traduction à l'université*, Artois Presses Université, 2009, pp. 169-184.
- BOCQUET C. A., « La non-traduction entre courage et compétence professionnelle », in Sylvie MONJEAN-DECAUDIN (dir.), *La traductologie et bien au-delà. Mélanges offerts à Claude Bocquet*, Arras, Artois Presses Université, 2016, pp. 255-284.
- BOISSEL J.-P. et Françoise DURR, « Acception et acceptation : les professionnels de la santé devant les mots et syntagmes véhiculant de nouveaux concepts », in Danièle BELTRAN-VIDAL et François MANIEZ (dir.), *Les mots de la santé*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2005, pp. 11-20.
- BONHOMME M. et André HORAK, « Stratégies rhétorico-pragmatiques de l'euphémisme dans le discours publicitaire », *Synergies Italie*, n° spéciale 2009, pp. 51-59.

BOSSER S., « Pratiques et représentations de la traduction en sciences humaines et sociales : éditeurs généralistes et maisons d'édition savantes », in Gisèle SAPIRO (dir.), *Traduire la littérature et les sciences humaines et sociales : conditions et obstacles*, Coll. Questions de Culture, Département des études de la prospective et des statistiques, Ministère de la Culture et de la Communication, 2012, pp. 249-271.

BOULBINA S. L., « Ce que postcolonie veut dire : une pensée de la dissidence », *Rue Descartes*, vol. 58, n° 4, 2007, pp. 8-25.

BOURDIEU P., *Ce que parler veut dire*, Paris, Editions Fayard, 1982.

BOUDREAU A., *A l'ombre de la langue légitime : l'Acadie dans la francophonie*, Paris, Classiques Garnier, 2016.

BRANCA-ROSOFF S., « Renée Balibar : de l'institution des langues à leur universalisation », in Sonia Branca-Rosoff (éd.), *L'institution des langues. Autour de Renée Balibar*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2001, pp. 4-25.

BREIDBACH S., « Le plurilinguisme, la citoyenneté démocratique en Europe et le rôle de l'anglais », *Division des Politiques linguistiques, Conseil de l'Europe, Strasbourg*, 2003, pp. 5-24.

BRUHNS H. et Fritz NIES, « La science pense en plusieurs langues », in Fritz NIES (éd.), *L'Europe pense en plusieurs langues*, Tübingen : Gunter-Narr-Verlag, 2013, pp. 17-23.

BUZELIN H., « La traductologie, l'ethnographie et la production des connaissances », *Meta*, vol. 49, n° 4, 2004, pp. 729-746.

CALVET L.-J., *Les langues véhiculaires*, Paris, P.U.F., 1981.

-----, *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris, Hachette, 1999.

-----, *Linguistique et Colonialisme*, Paris, Editions Payot, 2002.

-----, *La sociolinguistique*, Paris, Presses universitaires de France, 2002.

CANUT C., « Langues et filiation en Afrique », *Les Temps Modernes*, vol. 4, n° 620-621, 2002, pp. 410-440.

CAMINADE M., « Les formations en traduction et interprétation : Perspectives en Europe de l'Ouest », *Traduction, terminologie, rédaction*, vol. 8, n° 1, 1995, pp. 247-270.

CARTELLIER D., « La vulgarisation scientifique à l'heure de libre accessibilité des savoirs. Quelle place pour les médiateurs ? », *Erudit, Mémoire du livre*, vol. 1, n° 2, 2010.

CASSIN B., « Le statut théorique de l'intraduisible », in *Encyclopédie philosophique universelle*, IV, *Le discours philosophique*, volume dirigé par J.-F. MATTEI, Paris, Presses universitaires de France, 1998, pp. 1002-1013.

-----, *Eloge de la traduction, Compliquer l'universel*, Paris, Ouvertures Fayard, 2016.

CAZENAVE O., « Paroles engagées, Paroles engageantes », in *L'engagement de l'écrivain, Africultures 59*, 2004, pp. 59-65.

CEL MAR S., « La traduction des référents culturels dans le roman *Le Testament français* d'Andrei Makine vers le roumain », Publié en ligne <http://doczz.fr/doc/6258601/876-la-traduction-des-referents-culturels-dans-le>

CESAIRE A., *Discours sur le colonialisme*, Présence Africaine, Paris, 1955.

CHAMARAT G. (dir.), Actes de Colloques, *Identités individuelles, Identités collectives*, Caen, Presses Universitaires de Caen, 1995.

CHARAUDEAU P., « Identité linguistique, identité culturelle : une relation paradoxale », in Christian LAGARDE (dir.), *Le discours sur les « langues d'Espagne »*, Presses universitaires de Perpignan, 2009, pp. 21-38.

-----, « Pour une interdisciplinarité « focalisée » dans les sciences humaines et sociales », *Questions de Communication*, 17/2010, pp. 195-222.

CHARTIER D., « La traductologie à l'université : une grande absente », in Ballard (éd.) *Qu'est-ce que la traductologie ?* Arras, Artois Presses Université, 2006, pp. 283-292.

CHESTERMAN A., *Memes of translation. The spread of ideas in translation theory*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing Company, 1997.

-----, « Vers une traductologie poppérienne », in Michel BALLARD (dir.), *Qu'est-ce que la traductologie*, Arras, Artois Presses Université, 2006, pp. 171-178.

CISSE M., « Langues, Etat et société au Sénégal », *Sudlangues*, 2005, pp. 99-133.

-----, « Langues et glottopolitique au Sénégal », *Ethiopiennes, Littérature, philosophie et art*, Deuxième semestre, n° 87, 2011, pp. 1-5.

CISSE M. Ng., *Liggéeyu ndey añub doom*, Dakar, OSAD-Editions, 2001.

COLAS D., « Les politiques d'aide à la traduction », in Françoise Barret-Ducrocq (dir.), *Traduire l'Europe*, Paris, Payot, 1992, pp. 97-124.

COLLOMBAT I., « Le discours imagé en vulgarisation scientifique : étude comparée du français et de l'anglais », Laval, *Metaphorik.de* 05/2003. Article publié en ligne : http://www.metaphorik.de/sites/www.metaphorik.de/files/journal-pdf/05_2003_collombat.pdf

CONDAMINES A., Aurélie PICTON, « Etude du fonctionnement des nominalisations déverbales dans un contexte de déspecialisation », *Congrès Mondial de Linguistique Française (CMLF), SHS Web of Conferences*, 2014, pp. 697-711.

-----, Nathalie DEHAUT, Aurélie Picton, « Rôle du temps et de la pluridisciplinarité dans la néologie scientifique en contexte scientifique. Etudes outillées en corpus », *Cahiers de Lexicologie*, Centre National de la Recherche Scientifique, 2012, pp. 161-184.

COQUERY-VIDROVITCH C., « Mbembe, Achille. – De la postcolonie. Essai sur l’imagination politique dans l’Afrique contemporaine. Paris, Karthala, 2000, 293 p., *index* (« *Les Afriques* »). », *Cahiers d’études africaines*, 167 | 2002, p. 4. Disponible en ligne : [file:///Users/utilisateur/Downloads/etudesafricaines-1504-167-%20\(1\).pdf](file:///Users/utilisateur/Downloads/etudesafricaines-1504-167-%20(1).pdf)

CORDONNIER J.-L., « Aspects culturels de la traduction : quelques notions clés », *Meta*, vol. 47, n° 1, 2002, pp. 38-50.

CORNU G., *Linguistique juridique*, Paris, Montchrestien, 1990.

----- (dir.), *Vocabulaire juridique*, Association Henri Capitant, QUADRIDGE / PUF, 8^e édition, 2007.

CURREY J., *Quand l’Afrique réplique. La collection "African Writers" et l’essor de la littérature africaine*. Paris, L’Harmattan, coll. ‘L’Afrique au coeur des lettres’, 2011.

DAFF M., « L’aménagement linguistique et didactique de la coexistence du français et des langues nationales au Sénégal », *DiversCité Langues*, 1998, p. 3. En ligne. Vol. III. Disponible à <http://www.uquebec.ca/diverscite>.

-----, « Stratégies et aménagement didactiques des langues partenaires pour un développement durable en Afrique », in *Penser la francophonie : concepts, actions et outils linguistiques*, Paris, Editions des Archives Contemporaines, 2004, pp. 31-43.

DARBELLAY F., *Interdisciplinarité et transdisciplinarité en analyse des discours. Complexité des textes, intertextualité et transtextualité*, Genève, Slatkine, 2005.

-----, « Vers une théorie de l’interdisciplinarité ? Entre unité et diversité », *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, vol. 7, n° 1, 2011, pp. 65-87.

DE LA COMBE P. J. et WISMAN H., *L’avenir des langues : Repenser les Humanités*, Paris, Les Editions du Cerf, 2004.

DELISLE J., *La traduction raisonnée. Manuel d'initiation à la traduction professionnelle de l'anglais vers le français*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1993.

DELISLE J. et WOODSWORTH J., *Les Traducteurs dans l'histoire*, Hermann Editions, Paris, 2004 (Troisième édition).

DELMAS-MARTY M. et MASSIT-FOLLEA F., « La démocratisation des savoirs », *Rue Descartes*, n° 55, 2007, pp. 59-69.

DEPECKER L., *L'invention de la langue : le choix des mots nouveaux*, Paris, Editions Armand Colin, 2001.

D'HULST L., « L'apport des études de traduction aux études littéraires francophones : enjeux et limites de l'interdisciplinarité », in Michel BALLARD (dir.), *Qu'est-ce que la traductologie*, Arras, Artois Presses Université, 2006, pp. 81-94.

D'HULST L. et Reine MEYLAERTS, « La traduction dans les cultures plurilingues : Quelques réflexions sur le plurilinguisme en traductologie » in Francis Mus et Karen Vandemeulebroucke (éds.), *La traduction dans les cultures plurilingues*, Arras, Artois Presses Université, 2011, pp. 7-20.

D'HULST L. et Marie SCHREIBER, « Vers une historiographie des politiques des traductions en Belgique durant la période française », *Target : International Journal of Translation Studies*, vol. 26, n° 1, 2014, pp. 3-31.

DIAGNE M., « Comment dit-on « Développement » en wolof ? », *Ethiopiennes n° 62, Revue négro-africaine de littérature et de philosophie*, 1^{er} semestre 1999, pp. 1-3.

DIAGNE P., *Grammaire de wolof moderne*, Paris, Présence Africaine, 1971.

DIAGNE S. B., « L'avenir de la tradition », in Momar-Coumba Diop (éd.), *Sénégal. Trajectoires d'un Etat*. Dakar, Codesria, 1992, pp. 279-298.

DIALLO I., « L'impact de la langue française dans l'enseignement primaire au Burkina Faso », in D. D. KUUPOLE (éd.), *New Trends in Languages in Contact in West Africa*, Takoradi: St. Francis Press Ltd, pp. 32-48.

DIARRA D. et al., « Document de travail de la série : Mécanismes et stratégies de financement de l'éducation. Les écoles communautaires de base », *Institut international de planification de l'éducation/UNESCO*, 2000.

DIARRA D. et al., « Les Ecoles communautaires de base au Sénégal », *Institut international de la Planification de l'Education/UNESCO*, Paris, 2000.

DIAW A., « Traduction et expression d'un moi social : Mbaam dictateur de Cheik Aliou Ndao », in Magdalena NOWOTNA et Amir MOGHANI (dir.), *Les traces du traducteur*, INALCO et CERLOM, Actes du colloque international, Paris, 2008, pp. 125-140.

DIKI-KIDIRI M., *Le vocabulaire scientifique dans les langues africaines : Pour une approche culturelle de la terminologie*, Paris, Karthala, 2008.

DIENG M. Y., *Aawo bi*, Dakar, OSAD-Editions, 1999.

DIENE D., « La question identitaire africaine », *Editorial*, janvier 2010, Article consulté publié en ligne <http://www.afrique-demain.org>

DIOP B. B., « Le Sénégal entre Cheikh Anta Diop et Senghor », *The University of Texas at Austin*, 2005, p. 2. Article accessible en ligne : https://www.utexas.edu/cola/france-ut/_files/pdf/resources/Diop.pdf

-----, « Ecrire entre deux langues. De *Doomi Golo* aux *Petits de la Guenon* », *Repères DoRiF* n° 2 Voix/Voies excentriques : la langue française face à l'altérité, vol. n° 1, novembre 2012, pp. 1-4.

DIOP C. A., *Nations nègres et Culture. De l'antiquité nègre égyptienne aux problèmes culturels de l'Afrique noire d'aujourd'hui*, Paris, Présence Africaine 1954-1979.

-----, « Comment enraciner la science en Afrique : exemples walaf (Sénégal) », *Bulletin de l'Institut Fondamental d'Afrique noire (IFAN)*, N° 1, janvier 1975, pp. 154-233.

DIOUF M., « Histoires et actualités dans Ceddo d'Ousmane Sembène et Hyènes de Djibril Diop Mambéty », in Sada Niang (dir.), *Littérature et cinéma en Afrique francophone : Ousmane Sembène et Assia Djebar*, Paris, L'Harmattan, 1997, 15-34.

DUMAS Ph., « Technologies numériques, langues et circulation des savoirs », *Communication, technologie et développement*, n° 1, septembre 2014, PP. 47-60.

DUMARSAIS C. Ch., *Des Tropes*, Paris, Flammarion, 1988.

DURIEUX Ch., « La terminologie en traduction technique : apports et limites », in Terminologie et traduction, *Commission des Communautés européennes, Service Traduction Unité « Terminologie »*, n° 2-3, Luxembourg, 1992, pp. 95-103.

-----, « Langue de spécialité et traduction », Extrait de : *Revue des lettres et de traduction*, n° 1, 1995, 9-25.

-----, « L'enseignement de la traduction : enjeux et démarches », *Meta : Journal des traducteurs / Meta : Translators' Journal*, vol. 50, n° 1, 2005, pp. 36-47.

-----, « La traductologie : une discipline limitrophe », in Michel BALLARD (dir.), *Qu'est-ce que la traductologie*, Arras, Artois Presses Université, 2006, pp. 95-106.

EHLICH K., « La pratique scientifique dans la langue nationale : fondement de l'efficacité de la science ou reliquat ? », *Trivium, Revue franco-allemande de sciences humaines et sociales*, 15 / 2013, pp. 1-7.

ELA J.-M., *L'Afrique à l'ère du savoir : science, société et pouvoir*, Paris, L'Harmattan, 2006.

EL QASEM F., « Traduire les différences. Réflexion sur les enjeux linguistiques et interculturels que représente la traduction des différences : exemple de L'Immeuble Yacoubian », in Colette LAPLACE, Marianne LEDERER, Daniel GILE (éds.), *La traduction et ses métiers : aspects théoriques et pratiques*, Paris, Lettres modernes Minard, Coll. Cahiers Champollion 12, 2009, pp. 115-132.

ELOY J.-M., « Quelques points de débats sur le colinguisme : l'émergence des langues régionales », in Sonia BRANCA-ROSOFF (éd.), *L'institution des langues. Autour de Renée Balibar*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2001, pp. 79-89.

FALL A., *Précis de grammaire fonctionnelle de la langue wolof*, Dakar, Editions OSAD, 1999.

-----, *Lexique informatique = Baatukaayu x@mtéef : français-anglais-wolof, wolof-français-anglais*, Dakar, Editions A. Fal, 2002.

-----, « La littérature écrite en wolof : Contexte sociolinguistique », En ligne http://www.osad-sn.com/index.php?option=com_content&view=article&id=3:la-litterature-ecrite-en-wolof-par-aram-fal&catid=9&Itemid=106

FAURE S. et Catherine CALVET, « L'Afrique, pensées critiques », Article paru dans *Libération* du 5 juillet 2017, http://www.liberation.fr/debats/2017/07/05/l-afrique-pensees-critiques_1581813

FAYE P., *De l'éducation préscolaire au Sénégal*, Editions Publibook, 2014.

FITSCHER F. D., « L'hospitalité langagière. Paul Ricœur et la question de la traduction », *Esprit* 2014/2, pp. 87-98.

GARCIA G. S. C., *La (auto) traducción como mediación entre culturas*, Alcalá, Universidad de Alcalá de Henar, Servicio de publicaciones, 2006.

GARDY Ph. et Robert LAFONT, « La diglossie comme conflit : l'exemple occitan », in *Languages*, 15^e année, n° 61, 1981, *Bilinguisme et diglossie*, sous la direction de Jean-Baptiste MARCELLESI, pp. 75-91.

GASSAMA D., *Etude du marché de la traduction au Sénégal : défis et perspectives*, Mémoire de Master 2 (non publié), Estel, Dakar, 2014.

GASSAMA M., *La langue d'Ahmadou Kourouma ou le français sous le soleil d'Afrique*, Paris, Karthala, 1995.

GAUVIN L., *L'écrivain francophone à la croisée des langues*, Paris, Editions Karthala, 1997.

GEMAR J.-C., « Le plus et le moins-disant culturel du texte juridique. Langue, culture et équivalence », *Meta : Journal des traducteurs / Meta : Translators' Journal*, vol. 47, n° 2, 2002, pp. 163-176.

-----, « Les enjeux de la traduction juridiques. Principes et nuances », article publié en ligne : <http://www.tradulex.com/Bern1998/Gemar.pdf>

-----, « De la traduction juridique à la jurilinguistique : la quête de l'équivalence », *Meta* 603, 2015, pp. 476-493.

GILE D., *La traduction. La comprendre, l'apprendre*, Paris, Presses universitaires de France, 2005.

-----, « Regards sur l'interdisciplinarité de la traductologie », in Michel BALLARD (dir.), *Qu'est-ce que la traductologie*, Arras, Artois Presses Université, 2006, pp. 107-118.

GODARD B., « L'éthique du traduire : Antoine Berman et le « virage éthique » en traduction », *TTR*, vol. 14, n° 2, 2001, pp. 49-82.

GOUADEC D., *Profession : traducteur*, Paris, La Maison du Dictionnaire, 2009.

GRASS T., « Médecins sans frontières, Doctors without Borders, Ärzte ohne Grenzen » : Traduire les noms propres d'associations (français-anglais-allemand) », in Tatiana Milliaressi (éd.), *De la linguistique à la traductologie : interpréter/traduire*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 2011, pp. 253-270.

GROSJEAN F., « Le bilinguisme : vivre avec deux langues », *Revue Tranel (Travaux neuchâtelois de linguistique)*, vol. 7, 1984, pp. 15-41.

-----, *Parler plusieurs langues : Le monde des bilingues*, Paris, Editions Albin Michel, 2015.

GUEYE B., « La démocratie en Afrique : succès et résistances », *Pouvoirs*, vol 2, n° 129, 2009, pp. 5-26.

GRUTMAN R., « Auto-translation, Multilingualism and Translation », in Mona BAKER (dir.), *Encyclopedia of Translation Studies*, London, Routledge, 1998, pp. 17-20.

GUIDERE M., « Le traitement des corpus de textes traduits : le cas de la terminologie militaire », in M. Ballard et C. Pineira-Tresmontant, *Les corpus en linguistique et en traductologie*, Arras, Artois Presses Université, 2007, pp. 283-298.

-----, *Introduction à la traductologie. Penser la traduction : hier, aujourd'hui, demain*, Bruxelles, Editions De Boeck, Collection Traducto, 2008.

GUTBUB Ch., « Une « même progression de beauté », in Christophe GUTBUB (dir.), *La lisibilité de la traduction*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014, pp. 9-20.

HAGEGE C., *L'homme de Parole. Contribution linguistique aux sciences humaines*, Paris, Folio Essai, 1985.

-----, *Le souffle de la langue : voies et destins des parlers d'Europe*, Paris, Odile Jacob, 2008.

HARVEY M., « Traduire l'intraduisible : stratégies d'équivalence dans la traduction juridique », *ILCEA, Revue de l'Institut des langues et cultures d'Europe, Amérique, Afrique, Asie et Australie*, 2002.

HATIM B. and Ian MASON, *The translator as Communicator*, London, Routledge, 1977.

HEGEDUS-LAMBERT C., « Métonymie et dénomination : étude de cas sur un corpus allemand des maladies infectieuses », in Danièle BELTRAN-VIDAL et François MANIEZ, *Les mots de la santé*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2005, pp. 177-188.

HEIM M. H., et Andrzej W. TYMOWSKI, « Recommandations pour la traduction des textes de sciences humaines », Traduit de l'anglais par Bruno PONCHARAL, *American Council of Learned Societies*, New York, 2006, pp. 1-30.

HEIBRON J. et Gisèle SAPIRO, « La traduction littéraire, un objet sociologique », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 144, septembre 2002, pp. 3-5.

-----, *Contre la pensée unique*, Paris, Odile Jacob, 2012.

HERMANS A. et Andrée VANSTEELANDT, « Néologie traductive », *Nouveaux outils pour la terminologie : Terminologies Nouvelles*, Bruxelles, n° 20, 1999, pp. 37-43.

HEROGUEL A., « Le traducteur face aux expressions des référents nationaux », in Tatiana Milliaressi (éd.), *De la linguistique à la traductologie : interpréter / traduire*, Presses Universitaires du Septentrion, 2011, pp. 179-196.

HERSENT J.F., « Traduire ou la rencontre entre les cultures », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 5, 2003, pp. 56-60.

-----, « Traduire : rencontre ou affrontement entre cultures », *Hermès, La Revue* 2007/3 (n° 49), pp. 157-167.

HERZBERGER-FOFANA P., « A l'écoute de Cheikh Aliou Ndao, Ecrivain sénégalais », *Mots Pluriels*, n° 12, 1999. En ligne <http://motspluriels.arts.uwa.edu.au/MP1299ndao.html>

HETCH J., « Le planning familial au Sénégal. Travail de recherche réalisé à Dakar », in *Population*, 31^e année, n° 2, 1976, pp. 506-507.

HEWSON L. and Jacky MARTIN, *Redefining Translation. The Variational Approach*, London, Routledge, 1991.

HIBBS-LISSORGUES S. et Monique Martinez (éds.), *Traduction, Adaptation, Réécriture dans le monde hispanique contemporain*, Presses Universitaires du Mirail, 2006.

HIBBS-LISSORGUES S., « La traduction comme appropriation du texte : L'église catholique et les enjeux idéologique de la traduction au XIX^e siècle », in Michel BALLARD (dir.), *Censure et traduction*, Artois Presses Université, 2011, pp. 145-158.

HOMBERT J.-M., « La diversité culturelle de l'Afrique est menacée », *La Recherche*, n° 429, 2009, pp. 36-39.

HUMBLEY J., « Quelques enjeux de la dénomination terminologique », *Cahiers de praxématique* 36. Montpellier, Pulm, 2001, pp. 93.115.

-----, « La traduction des métaphores dans les langues de spécialité : le cas des virus informatiques », *Linx, Revue des linguistes de l'université Paris X Nanterre*, n° 52, 2005, pp. 49-62.

-----, « La traduction des noms d'institutions », *Meta* 514, 2006, pp. 671-689.

JACOBI D., *Textes et images de la vulgarisation scientifique*, Berne, Editions Peter Lang SA, 1987.

-----, « Le discours de vulgarisation scientifique : problèmes sémiotiques et textuels », in Daniel Jacobi et Bernard Schiele (dir.), « *Vulgariser la science : le procès de l'ignorance* », Seyssel, Editions Champ Vallon, 1988, pp. 87-117.

JOUBERT C., « Théorie en traduction : Homi Bhabha et l'intervention postcoloniale », *Littérature*, vol. 2, n° 154, 2009, pp. 149-174.

JUSSAWALLA F. and Reed Way DASENBROCK, *Ngugi wa Thiong'o, Interviews with writers of the Post-Colonial world*, Jackson (University Press of Mississippi), 1992.

KA F. S., « La politique linguistique du Sénégal de 1960 à nos jours : réalités et perspectives », in *Politiques Linguistiques en Afrique francophone de l'indépendance à nos jours*, Festival des Langues d'Afrique, Edition III. Kinshasa, R.D.C, 14-15 juin 2010. En ligne <http://faryka.e-monsite.com/pages/communications/politique-linguistique-du-senegal-1960-a-nos-jours.html>

KAKDEU L.-M., « Démocratiser la démocratisation de l'Afrique », article publié en ligne sur Libre Afrique, <http://www.libreafrique.org/KAKDEU-democratie-080914>

KANDJI S., Daouda NDIAYE et Sathya RAO, « Traduire pour l'Afrique. Une approche géo-traducto-logique », *traduction, terminologie, rédaction*, vol. 18, n° 2, 2005, pp. 115-133.

KANE M., *La Actividad de traducción en Senegal*, UGB de St Louis, Section de LEA. Mémoire de Master II, 2010 (Non publié).

KASSAI G., « Traduction et néologie », *Meta : Journal des traducteurs / Meta : Translators' Journal*, vol. 26, n° 2, 1981, pp. 123-134.

KEROMNES Y., « Traduction professionnelle et enseignement de la traduction en France », *SLT Université Lille III*, 2009, pp. 1-22.

KESTELOT, « La littérature négro-africaine face à l'histoire de l'Afrique », *Afrique contemporaine* 2012/1 (n° 241), pp. 43-53.

KEYTA A., « Renaître dans sa langue : écrire la littérature orale, écrire en langues nationales », *Ethiopiennes* n° 92, 2014, pp. 1-6.

KLINKENBERG J.-M., *La langue et le citoyen : Pour une autre politique de la langue française*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001.

-----, « Résolution commune de l'OPALE, Organismes francophones de Politique et d'Aménagement Linguistiques, relatives à l'accessibilité des textes destinés au citoyen », in Service de la langue française et Conseil de la langue française et de la politique linguistique (éds.), *La communication avec le citoyen : efficace et accessible ?* De Boeck, Actes du colloque de Liège (Belgique), 2009.

KOCOUREK R., *La langue française de la technique et de la science. Vers une linguistique de la langue savante*, Wiesbaden, Oscar Brandstetter, deuxième édition, 1991.

KODJO-GRANDVAUX S., « S'estimer, faire sens », in Achille MBEMBE et Felwine SARR (dir.), *Ecrire l'Afrique-Monde. Les Ateliers de la pensée*, Dakar, Saint-Louis du Sénégal, 27-31 octobre 2016, Philippe Rey/Jimsaan, 2017, pp. 217-232.

KOMISSAROV V. N., « Language and Culture in Translation : Competitors or Collaborators ? », *TTR : Terminologie, traduction, rédaction*, vol. 4, n° 1, 1991, pp. 33-47.

LADMIRAL J.-R., *Traduire : théorèmes pour la traduction*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1979.

-----, « Pour la traduction dans l'enseignement des langues, " Version " moderne des humanités », in Michel BALLARD (dir.), *La Traduction : de la théorie à la pratique*, Lille, Université de Lille 3, 1984, pp. 9-21.

-----, « Le prisme interculturel de la traduction », in Paul Bensimon (dir.), *Traduire la culture*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, Palimpsestes n° 11, 1998, pp. 15-30.

LAGARDE Ch., *Des écritures « bilingues ». Sociolinguistique et littérature*, Paris, L'Harmattan, 2001.

-----, « Ecrire en situation bilingue : de la discussion jaillit quelque lumière... », in Christian LAGRDE (éd.), *Ecrire en situation bilingue*, CRILAUP-Presses universitaires de Perpignan, vol. 1 : Communications, 2004, pp. 9-24.

-----, *Identité, Langue et Nation. Qu'est-ce qui se joue avec les langues ?* Perpignan, Trabucaire, Collection CAP AL SUD, 2008.

-----, « L'autotraduction, terra incognita ? », in Christian LAGARDE et Helena TANQUEIRO, *L'autotraduction aux frontières de la langue et de la culture*, Paris, Editions Lambert-Lucas, 2013, pp. 9-22.

LAVAUULT-OLLEON E., « La traduction comme négociation », in Jean Delisle et Hannelore Lee-Jahnke (dir.), *Enseignement de la traduction et traduction dans l'enseignement* », Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, Coll. « Regards sur la Traduction », 1998, pp. 79-96.

-----, « Créativité et traduction spécialisée », *ASP la revue de GERAS*, 11-14, 2013, pp. 121-133.

-----, « Le skopos comme stratégie de déblocage : dialecte et scotticité dans *Sunset Song* de Lewis Grassie Gibbon », *Meta 513*, vol. 3, 2006, pp. 504-523.

LECLERC-OLIVE M., « Que fait ARTESS ? », *Les Cahiers d'ARTESS*, 2011. Publié en ligne <http://artess.hypotheses.org/14>

-----, « Traduire les sciences humaines. Auteur, traducteur et incertitudes », *Meta 611*, 2016, pp. 42-59.

LECOINTE J., « L'espagnol « naturalisé » : l'appropriation nationale de l'espagnol dans quelques traductions françaises du XVI^e siècle », in Christophe Gutbub (dir.), « *La lisibilité de la traduction* », Rennes, La Licorne, Presses Universitaires de Rennes, 2014, pp. 115-126.

LERAT P., *Les langues spécialisées*, Paris, PUF, 1993.

LOOCK R., « La traductologie sur corpus : étude de cas et enjeux », in N. D'Amélio (éd.), *Au cœur de la démarche traductive : débat entre concepts et sujets*, Actes du colloque international « Traduction / Traductologie. Conceptualisations et nœuds de subjectivité en traduction ». Mons, CIPA, 2012, pp. 99-116.

LUNGU-BADEA G., « Un panorama de la traduction roumaine des noms propres (roumain-français) », in Tatiana Milliaressi (éd.), *De la linguistique à la traductologie : interpréter/traduire*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 2011, pp. 161-178.

MALDUSSI D., « Le procédé de l'emprunt dans le domaine juridique : la quête d'un nouveau souffle », in Danielle Londei & matilde Callari Galli (éds.), *Traduire les savoirs*, Bern, Peter Lang, 2011, pp. 339-358.

MATHIEU-JOB M., *L'intertexte à l'œuvre dans les littératures francophones*. Presses Universitaires de Bordeaux, Pessac, 2003.

MBEMBE A., *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*. Paris, Karthala, 2000.

MBEMBE A. et Felwine SARR (dir.), *Ecrire l'Afrique-Monde. Les Ateliers de la pensée*, Dakar, Saint-Louis du Sénégal, 27-31 octobre 2016, Philippe Rey/Jimsaan, 2017.

MESCHONNIC H., *Pour la poétique II*, Paris, Gallimard, 1973.

MEYER I. ET Kristen MACKINTOSH, « L'étirement » du sens terminologique : aperçu du phénomène de la déterminologisation », in Henri BEJOINT et Philippe THOIRON (dir.), *Le sens en terminologie*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2000, pp. 198-217.

MBOW P., « Démocratie, droits humains et castes au Sénégal », in « L'ombre portée de l'esclavage. Avatars contemporains de l'oppression sociale », *Journal des africanistes*, 2000, pp. 71-91.

MESTAOUI L., « Ousmane Sembène, entre littérature et cinéma », in *Babel, Littérature et Cinéma*, 2012, pp. 245-256.

MONGO-MBOUSSA B., « L'inutile utilité de la littérature », *Africultures n° 59*, 2004, pp. 5-11.

MONTINI Ch., *Traduire : genèse du choix : Entre liberté et contrainte*, Paris, Editions des archives contemporaines, 2016.

MOREAU M., « Traduction et traducteurs dans la vie juridique contemporaine », in Marie Cornu et Michel Moreau (dir.), *Traduction du droit et droit de la traduction*, Paris, Editions Dalloz, 2011, pp. 29-49.

MOUNIN G., *Les problèmes théoriques de la traduction*, Paris, Editions Gallimard, 1963.

-----, *Les Belles Infidèles*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 1994.

MOURA J. M., *Littératures francophones et théorie postcoloniale, Ecritures francophones*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999.

NDAO Ch. A., *Buur Tillen*, Paris, Editions Présence Africaine, 1974.

-----, « Création littéraire et liberté », *Ethiopiennes n° 57-58, Revue semestrielle de culture négro-africaine*, 1993, pp. 1-7.

-----, *Mbaam Dictateur*, Paris, présence Africaine, 1997.

NDAO A., « Les phénomènes de code switching au Sénégal : une question de compétence ? », in André Batiana et Gisèle Prignitz (éd.), « *Francophonies africaines* », Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 1998, pp. 81-91.

NDAO P.-A., « Politiques linguistiques et gestion de la diversité des langues au Sénégal : aspects sociolinguistiques », *GLOTTOPOL, Revue de Sociolinguistique en ligne*, n° 18, juillet 2011, pp. 7-20.

NDIONE A., *Contribution à une étude de la différence entre la réduplication et la répétition en français et en wolof*, Thèse de Doctorat, Université François-Rabelais de Tours, soutenue le 23 novembre 2013.

NGAMASSU D., Dynamisme du français dans les littératures francophones : perspective comparative, *Synergies Afrique Centrale de l'Ouest*, n° 2, 2007, 71-94.

NIANE Nd. D., *Séy xare la*, Dakar, OSAD-Editions, 2006.

NOEL S., « L'engagement par la traduction. Le rôle des petits éditeurs indépendants dans l'importation des ouvrages des sciences humaines », in « *Traduire la littérature et les sciences humaines : Conditions et obstacles* », Ministère de la Culture et de la Communication (DEPS), 2012, pp. 273-295.

NORD Ch., *La traduction : une activité ciblée. Introduction aux approches fonctionnalistes*, Traduit de l'anglais par Beverly Adab, Arras, Artois Presses Université, 2008.

OLIVEIRA I., *Nature et fonction de la métaphore en science : l'exemple de la cardiologie*, Paris, L'Harmattan, 2009.

ORR J., « Le rôle destructeur de l'euphémisme », in *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, n° 3-5, 1953, pp. 167-175.

OST F., *Traduire : Défense et illustration du multilinguisme*, Paris, Fayard, coll. "Ouvertures", 2009.

OST F. et Nicole BARY, « La traduction et le multilinguisme », *Etudes*, 12/2012, pp. 653-665.

OTAYEK R., « L'Afrique au prisme de l'ethnicité : perception française et actualité du débat », *Revue internationale et stratégique* 2001/3, pp. 129-142.

OUSTINOFF, M., *Bilinguisme d'écriture et auto-traduction*, Paris, L'Harmattan, 2001

OUSTINOFF M., « Le tout-à-l'anglais est-il inévitable ? », *Hermès, La Revue*, 2008/2, n° 51, pp. 79-84.

-----, *Traduire et communiquer à l'heure de la mondialisation*, Paris, CNRS Editions, 2011.

PAISSA P. et R. DRUETTA, « Euphémismes et stratégies d'atténuation du dire », *Synergie Italie, n° spécial, Carnets de lecture*, n° 9, 2009.

PLACIAL C., « Application et limites de la théorie de l'équivalence dynamique en traduction biblique : le cas du Quantique des quantiques », *Atti del Convegno giornate internazionali di studi sulla traduzione*, Cefalù 30-31 ottobre e I novembre 2008, voll. II, a cura di Vito Pecoraro, Studi francesi 3, Herbita, Palermo, 2009, pp. 261-273.

PLASSARD F., *Lire pour traduire*, Paris, Les Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2007.

PEETERS J., *La médiation de l'étranger : une sociolinguistique de la traduction*, Arras, Artois Presses Université, 1999.

PENALVER M. R., « Más allá de la traducción : la autotraducción », *Trans*, n° 15, 2011, pp. 193-208.

PIGEON L.-Ph., « La traduction juridique. L'équivalence fonctionnelle », in Jean-Claude GEMAR (dir.) *Langage du droit et traduction. Essais de jurilinguistique*, Montréal, Conseil de la langue française, 1982, pp. 271-281.

PONCHARAL B., « Le « social science translation project » et la traduction des sciences humaines », *Hermès, La Revue* 2007/3, (n° 49), pp. 99-106.

PREAGER M., « Self-Translation as Self-Confrontation: Beckett's *mercier et/and Camier, Mosaic* », *Journal for Interdisciplinary Study of Literature*, 1992, pp. 91-105.

PRICE J. M., 'Translating social science: Good versus bad utopianism', *Target*, vol. 20, n° 2, 2008, pp. 348-364.

RASTIER F., « Linguistique interprétative et traduction », in Tatiana Milliaressi (éd.), *De la linguistique à la traductologie : interpréter/traduire*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 2011, pp. 27-44.

REBOUL S., « Le vocabulaire spécialisé : entre mot et terme », *Linx*, vol. 6, n° 1, 1995, pp. 167-178.

RICHER D., « L'édition en langues africaines chez les éditeurs indépendants d'Afrique francophone », *Monde du Livre*, 2015. En ligne <http://mondedulivre.hypotheses.org/1607>

REISS K., *La critique des traductions, ses possibilités et ses limites : catégories et critères pour une évaluation pertinente des traductions*, Traduit de l'allemand par Claude Bocquet, Coll. « Traductologie », Artois Presses Université, 2002.

RICARD A., *Le sable de Babel. Traduction et apartheid : Esquisse d'une anthropologie de la textualité*, Paris, CNRS Editions, 2011.

RICOEUR P., *Le juste 2*, Editions Esprit, 2001.

-----, *Sur la traduction*, Paris, Bayard, 2004

ROCHLITZ R., « Le traduisible et l'intraduisible », in *Encyclopédie philosophique universelle*, IV, *Le discours philosophique*, volume dirigé par J.-F. MATTEI, Paris, Presses universitaires de France, 1998, pp. 1018.

-----, « Traduire les sciences humaines », *Raisons politiques*, 2001/2, n° 2, 65-77.

ROSSI M., « Métaphores terminologiques : fonctions et statut dans les langues de spécialité », *Congrès Mondial de Linguistique Française (CMLF) 2014*, pp. 713-724.

ROULEAU M., *La traduction médicale : une approche méthodique*, Montréal, Linguattech, 1994.

SALLOUM S., « La traduction au cœur de la problématique interculturelle », in Cynthia EID et Fady FADEL (dir.), *Les interculturalités : état des lieux et perspectives, théories et pratiques*, Fernelmont, Editions Proximités EME, 2014, pp. 187-198.

SAMADDAR R., « Des effet de la transplantation d'une culture constitutionnelle », *Transeuropéennes*, n° 22, 2002, pp. 75-88.

SAMASSEKOU A., « Approches globales en faveur d'une éducation plurilingue : La perspective africaine », *Conseil de l'Europe, Forum politique*, 2004, pp. 2-15.

----- - A., « Introduction, Académie Africaine des Langues », *Bulletin Spécial*, 2002.

SAMB A., *Essai sur la contribution du Sénégal à la littérature d'expression arabe*, Dakar, Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN), 1972.

SAMBOU A., *Traduction pédagogique et didactique des LVE en milieu multilingue : le cas du Sénégal. Implications sociolinguistiques des interférences*, Thèse de doctorat, Université de Caen Basse-Normandie, septembre 2011.

SANOGO M. L., « Politique linguistique et Union africaine », in Annie LENOBLE-BART et André Jean TUDESQ, *Langues, cultures et développement en Afrique*, Paris, Editions Karthala, 2008, pp. 19-34.

SANTOYO J. C., « Autotraducciones : una perspectiva histórica », *Meta : Journal des traducteurs*, vol. 50, n° 3, 2005, pp. 858-867.

SAPIRO G. (dir.) *Translatio, Le marché de la traduction en France à l'heure de la mondialisation*, Paris, CNRS éditions, collection « Culture et Société », 2008.

SAPIRO G. et POPA I., « Traduire les sciences humaines et sociales : logiques éditoriales et enjeux scientifiques », in Gisèle SAPIRO (dir.), *Le marché de la traduction en France à l'heure de la mondialisation*, Translatio, Paris, CNRS Editions, 2008, 107-138.

-----, « La circulation des sciences humaines et sociales en traduction : enjeux et obstacles à l'heure de la globalisation », *Traduire*, 227 / 2012, pp. 5-15.

-----, *Traduire la littérature et les sciences humaines : Conditions et obstacles*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication (DEPS), 2012.

-----, « Gérer la diversité : les obstacles à l'importation des littératures étrangères en France », in Gisèle SAPIRO (dir.), *Traduire la littérature et les sciences humaines et sociales : conditions et obstacles*, Coll. Questions de Culture, Département des études de la prospective et des statistiques, Ministère de la Culture et de la Communication, 2012, pp. 199-247.

SARR I. et Ibrahima THIAW, « Cultures, médias et diversité ethnique. La nation sénégalaise face à la wolofisation », *SUDLANGUES*, n° 18, décembre 2012, pp. 2-16.

SCARPA F., *La traduction spécialisée : une approche professionnelle à l'enseignement de la traduction*, traduit et adapté par Marco A. Fiola, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2010.

SCHLEIERMACHER F., *Des différentes méthodes du traduire et autre texte*, traduits par Antoine Berman et Christian Berner, Editions du Seuil, 1999.

SCIARRINO E., *Le plurilinguisme en littérature : le cas italien*, Paris, Editions des archives contemporaines, 2016.

SELESKOVITCH D. et Marianne LEDERER, *Interpréter pour traduire*, Paris, Didier Erudition, 1984.

SENGHOR L. S., « Le français, langue de culture », in ‘*Esprit*’ n° 311, novembre 1962, pp. 837-844.

SENGHOR A. R., « L’héritage colonial et les langues en Afrique francophone », in *L’enseignement des langues vivantes à l’étranger : enjeux et stratégies*, Revue internationale de Sèvres, septembre 2003, pp. 77-85.

SIMON S., « La culture transnationale en question : visées de la traduction chez Homi Bhabha et Gayatri Spivak », *Etudes françaises*, vol. 31, n°3, 1995, pp. 43-57.

SKOURATOV I., « Néologismes et traduction », in Sylviane Cardey (dir.), « *Modélisation, systémique, traductibilité* », Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2003, pp. 241-254.

STEINER G., *After Babel: Aspects of language and translation*, Oxford, UK: Oxford University Press, 1975.

-----, *Après Babel : Une poétique du dire et de la traduction*, Bibliothèque de « l’Evolution de l’Humanité », Paris, Editions Albin Michel, 1998.

SYLLA A., « De la grève à la réforme : luttes enseignantes et crise sociale au Sénégal », *Politique africaine*, II (8), 1982, pp. 61-73.

-----, « L'Ecole : quelle réforme ? », in Momar-Coumba DIOP (éd.), *Sénégal. Trajectoires d'un État*, Dakar / Codesria, 1992, pp. 379-428.

SUCHET M., *Outils pour une traduction postcoloniale : littératures hétérolingues*, Paris, Editions des Archives Contemporaines, 2009.

-----, « The Voice et ses traductions : entendre des voix ou lire un ethos », *GLOTTOPOL, Revue de sociolinguistique en ligne*, n° 15, juillet 2010, pp. 5-17.

SYLLA Y., *Des états généraux aux classes pilotes : Les langues africaines dans l'éducation au Sénégal*, UNESCO, Bureau régional de Dakar, 1991.

TABOURET-KELLER A., « A propos de la notion de diglossie. La malencontreuse opposition entre « haute » et « basse » : ses sources et ses effets », *Langage et société*, vol. 4, n° 118, 2006, pp. 109-128.

TANSI S. L., « Un citoyen de ce siècle », *Equateur*, n°1, 1986, pp. 12-20.

TAYLOR Ch., *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, traduit par D. A. Canal, Paris, Flammarion, 2003.

TERRAL F., « L'empreinte culturelle des termes juridiques », *Meta : journal des traducteurs / Meta : translators' Journal*, vol. 49, n° 4, 2004, pp. 876-890.

TERVONEN T., « Traduire le pluriel », *Africultures*, 2003/1 (n° 54), pp. 50-51.

THIAM ND., « Le pouvoir de la langue : sur la position actuelle des langues nationales au Sénégal », Article publié en ligne <https://www.goethe.de/mmo/priv/1432287-STANDARD.pdf>.

TOMASZKIEWICZ T., « Etude sur corpus audio-visuels et littéraires confrontées aux attentes des récepteurs », in M. Ballard et C. Pineira-Tresmontant, *Les corpus en linguistique et en traductologie*, Arras, Artois Presses Université, 2007, pp. 321-332.

TOURNEUX H., *La communication technique en langues africaines : L'exemple de la lutte contre les ravageurs du cotonnier (Burkina Faso / Cameroun)*, Paris, Karthala, 2006.

TRAORE A. D., *Le viol de l'imaginaire*, Paris, Fayard, 2002.

VAXELAIRE J.-L., « De la définition linguistique du nom propre », *Langue française*, N° 190, 2016/2, pp. 65-78.

VERMEER J. H., *A skopos Theory of Translation (Some Arguments for and against)*, Bd 1, Heidelberg: TEXTconTEXT, 1996.

VILKOU-POUSTOVAIA I., « De l'autre côté du miroir. Le colinguisme de Renée Balibar : modèle d'analyse historico-philologique ou projet démocratique ? », in Sonia Branca Rosoff (dir.), *L'institution des langues. Autour de Renée Balibar*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 2001, pp. 61-78.

VRINAT-NIKOLOV M., *Miroir de l'altérité : la traduction*, Grenoble, ELLUG, 2006.

WALLERSTEIN I., « Concepts in the Social Sciences: Problems of translation », in Marilyn GADDIS ROSE (éd.), *Translation Spectrum: Essays in Theory and Practice*, Albany, State University of New York Press, 1981, pp. 88-98.

WA THIONG'O Ng., *Decolonizing the Mind. The Politics of Language in African Literature*, Portsmouth, Editions Heinemann, 1986.

WECKSTEEN C., « Le corpus en traductologie : un moyen d'observation pour une approche réaliste de la traduction. Application à quelques phénomènes connotatifs », in M. Ballard et C. Pineira-Tresmontant, *Les corpus en linguistique et en traductologie*, Arras, Artois Presses Université, 2007, pp. 261-282.

WERNER D., *Là où il n'y pas de docteur*, ENDA Dakar (3^e édition revue et augmentée, 2011).

WHYTE Ch., “Against Self-Translation”, *Translation and Literature*, Edimburgh University Press, 2002, pp. 64-76.

YODA L. A., *La traduction médicale du français vers le mooré et le bisa. Un cas de communication interculturelle au Burkina Faso*, Thèse de Doctorat, University of Groningen, 2005.

ZABALETA J. M., « Traduction et normalisation linguistique », *Association de Traducteurs, Correcteurs et Interprètes de Langue Basque*, 2002, en ligne : <http://www.eizie.eus/fr/Argitalpenak/Senez/20021001/zaba3/inprimatzeko>

ZHANG F. et PESTRE E., « Le thème Traduire : un engagement politique ? », 2016. En ligne <http://www.ep.univ-paris-diderot.fr/wp-content/uploads/2016/10/TRADUIRE-PROG.pdf>.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A), 1963.

Constitution sénégalaise, 2001.

Grand dictionnaire terminologique de l'Office québécois de langue française.

Plan Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF), Schéma directeur de la mise à l'essai de l'introduction des langues nationales à l'école élémentaire, *Ministère de l'enseignement technique, de la Formation professionnelle, de l'Alphabétisation et des Langues nationales*, aout 2002.

Rapport Définitif de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage, Chapitre III, Alphabétisation, Scolarisation, Niveau d'Instruction et Formation Professionnelle de septembre 2014.

Programme de Développement de l'Education et de la Formation /Education Pour Tous (PDEF/EPT), *Ministère de l'Education nationale du Sénégal*, mars 2003.

Voir la Publication Trimestrielle de L'autorité de Régulations des Marchés Publics (ARMP) du Sénégal intitulée : *Commande publique et secteur informel. Le Code des marchés traduit en wolof*, n°17, Avril 2014.

Rapport Final de la « Conférence Intergouvernementale sur les politiques linguistiques en Afrique » tenue au Zimbabwe du 17 au 20 mars 1997, *Unesco, Section du patrimoine immatériel*, 2006.

Rapport général sur les Données mondiales de l'éducation, Lois et autres règlements fondamentaux relatifs à l'éducation au Sénégal, *Bureau International de l'Education / UNESCO*, Edition 2010/2011.

Rapport national sur la situation de l'Education en 2013 publié par la Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education (DPRE) du Ministère de l'Education nationale du Sénégal, 2013.

Réunion d'experts chargés d'étudier l'emploi des langues vernaculaires dans l'enseignement, *UNESCO*, 15 novembre-5 décembre 1951.

Tendances récentes et situation actuelle de l'Education et de la Formation des Adultes (EDFOA), Rapport national du Sénégal, juin 2008.

WEBOGRAPHIE

<http://www.acalan.org/major-projects/master-phd-programme-in-applied-linguistics/>

<http://www.acalan.org/major-projects/pan-african-center-of-interpretation-and-translation/>

<http://www.enqueteplus.com/content/analphabetisme-le-mal-touche-57-des-senegalais>

<http://www.unesco.org/new/fr/dakar/education/literacy/literacy-project-for-young-girls-and-women-in-senegal-pajef/>

http://www.unesco.org/new/fr/education/resources/online-materials/single-view/news/la_technologie_accroit_linteret_des_femmes_analphabetes_dans_lapprentissage/#.VdNFsPntmko

<http://www.unesco.org/new/fr/dakar/education/literacy/literacy-project-for-young-girls-and-women-in-senegal-pajef/>

http://www.cheikhantadiop.net/cheikh_anta_diop_biograph.htm

<https://atranslationstudiesafrica.wordpress.com/>

www.auf.org/actualites/maquettes-master-traduction-interpretation-UGB/

<http://www.osad-sn.com/>

http://www.clg-robepierre-goussainville.ac-versailles.fr/IMG/pdf/Opisthotonos_20version_20_C3_A91_C3_A8ves.pdf

<https://www.franceinter.fr/emissions/l-heure-bleue/l-heure-bleue-22-juin-2017>

<http://www.senepius.com/education/les-senegalais-sont-de-plus-en-plus-desintellectualises>

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACALAN : Académie Africaine des Langues

AEA : Année de l'Éducation en Afrique

AOF : Afrique Occidentale Française

ARMP : Agence de Régulation des Marchés Publics

ASLN : Académie Sénégalaise des Langues Nationales

ATSA : Association for Translation Studies in Africa

BFEM : Brevet de Fin d'Études Moyennes

CEDEAO : Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest

CNRE : Centre National des Ressources Éducationnelles

CNREF : Commission Nationale de Réforme de l'Éducation et de la Formation

CRAC : Civilisations, Religions, Arts et Communication

CRFPE : Centres Régionaux de Formation des Personnels de l'Éducation

CTP : Case des Tout-Petits

DAEB : Direction de l'Éducation et de l'Alphabétisation de Base

DALN : Direction de l'Alphabétisation et des Langues Nationales

DEA : Décennie de l'Éducation en Afrique

ECB : École Communautaire de Base

EFI : Ecole de **F**ormation des **I**nstituteurs

EGEF : **E**tats **G**énéraux de l'**E**ducation et de la **F**ormation

ENEP : l'**E**cole **N**ationale des **E**ducateurs **P**récolaires

ESTEL : Ecole **S**upérieure des **M**étiers du **M**angement et des **L**angues

IAI : Institut **A**fricain **I**nternational

IILCA : Institut **I**nternational pour l'**E**tude des **L**angues et **C**ivilisations **A**fricaines

LEA : **L**angues **E**trangères **A**ppiquées

MATIC : **M**aster en **T**raduction et **I**nterprétation de **C**onférences

OIF : **O**rganisation **I**nternationale de la **F**rancophonie

ONG : **O**rganisation **N**on **G**ouvernementale

OSAD : **O**rganisation **S**énégalaise d'**A**ppui au **D**éveloppement

OUA : **O**rganisation de l'**U**nité **A**fricaine

PA : **P**lan d'**A**ction

PAJEF : **P**rogramme d'**A**lphabétisation pour les **J**eunes **F**illes et **F**emmes au **S**énégal

PDEF/EPT : **P**rogramme **D**écennal d'**E**ducation et de **F**ormation/**E**ducation **P**our **T**ous

PI : **P**lan **I**nternational

RND : **R**assemblement **N**ational **D**émocratique

RTS : **R**adio-**T**élévision **S**énégalaise

SNA : **S**emaine **N**ationale de l'**A**lphabétisation

SUDES : **S**yndicat **U**nique et **D**émocratique des **E**nseignants du **S**énégal

TIC : **T**echnologie de l'**I**nformation et de la **C**ommunication

UA : **U**nion **A**fricaine

UE : **U**nion **E**uropéenne

UEMOA : **U**nion **E**conomique et **M**onétaire **O**uest-**A**fricaine

UFR : **U**nité de **F**ormation et de **R**echerche

UGB : **U**niversité **G**aston **B**erger

UNESCO : **O**rganisation des **N**ations **U**nies pour l'**E**ducation, la **S**cience et la **C**ulture

ANNEXES

Tableau 2.1 Répartition des langues parlées au Sénégal en 1988 et en 2002

Langues parlées	RGPH 1988						RGPH 2002					
	1 ^e langue		2 ^e langue		Total		1 ^e langue		2 ^e langue		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Bainouk	–	–	–	–	–	–	8 212	0,1	1 831	0,02	10 043	0,1
Badiaranké	–	–	–	–	–	–	3 844	0,0	276	0	4 120	0,0
Balante	47 622	0,7	3 631	0,1	51 253	0,7	56 190	0,6	7 524	0,08	63 714	0,7
Bambara	64 146	0,9	18 220	0,3	82 366	1,2	78 274	0,8	28 206	0,29	106 480	1,1
Bassari	5 923	0,1	412	0,0	6 335	0,1	9 405	0,1	581	0,01	9 986	0,1
Bédick	–	–	–	–	–	–	2 586	0,0	63	0	2 649	0,0
Coniagui	1 100	0,0	104	0,0	1 204	0,0	3 151	0,0	223	0	3 374	0,0
Créole	–	–	–	–	–	–	4 648	0,1	11 483	0,12	16 131	0,2
Diakhanké	–	–	–	–	–	–	29 874	0,3	2 604	0,03	32 478	0,3
Dialonké	–	–	–	–	–	–	7 044	0,1	388	0	7 432	0,1
Diola	343 354	5,0	34 446	0,5	377 800	5,5	363 988	3,7	49 865	0,51	413 853	4,2
Fula	43	0,0	57	0,0	100	0,0	847	0,0	125	0	972	0,0
Khassonke	1 025	0,0	192	0,0	1 217	0,0	1 274	0,0	898	0,01	2 172	0,0
Laobe	6 678	0,1	440	0,0	7 118	0,1	5 433	0,1	1 350	0,01	6 783	0,1
Malinké	24 668	0,4	3 283	0,1	27 951	0,4	31 126	0,3	3 800	0,04	34 926	0,4
Manding	259 243	3,8	139 843	2,0	399 086	5,8	363 391	3,7	153 522	1,56	516 913	5,3
Mangagne	22 068	0,3	1 090	0,0	23 158	0,3	25 442	0,3	2 446	0,02	27 888	0,3
Manjaag	61 203	0,9	2 761	0,0	63 964	0,9	69 424	0,7	6 841	0,07	76 265	0,8
Maure	43 107	0,6	6 646	0,1	49 753	0,7	39 004	0,4	12 808	0,13	51 812	0,5
Peulh	1 265 829	18,3	250 563	3,6	1 516 392	22,0	2 247 594	22,8	225 781	2,29	2 473 375	25,1
Sérère	869 563	12,6	63 266	0,9	932 829	13,5	1 123 592	11,4	125 634	1,27	1 249 226	12,7
Soce	38 051	0,6	9 641	0,1	47 692	0,7	38 178	0,4	12 943	0,13	51 121	0,5
Sarakolé-Soninké	91 903	1,3	12 357	0,2	104 260	1,5	126 287	1,3	19 498	0,2	145 785	1,5
Toucouleur	353 307	5,1	49 733	0,7	403 040	5,8	113 556	1,2	33 409	0,34	146 965	1,5
Wolof	3 333 560	48,3	1 509 163	21,8	4 862 232	70,3	4 955 490	50,3	2 174 631	22,06	7 130 121	72,4
Soussou	–	–	–	–	–	–	2 777	0,0	1 386	0,01	4 163	0,0
Tandanké	–	–	–	–	–	–	466	0,0	179	0	645	0,0
Autres langues sénégalaises	58 068	0,8	19 638	0,3	77 706	1,1	3 689	0,0	1 267	0,01	4 956	0,1
Anglais	–	–	–	–	–	–	3 069	0,0	5 982	0,06	9 051	0,1
Arabe	–	–	–	–	–	–	8 444	0,1	32 453	0,33	40 897	0,4
Français	–	–	–	–	–	–	59 605	0,6	864 756	8,77	924 361	9,4
Portugais	–	–	–	–	–	–	7 032	0,1	3 080	0,03	10 112	0,1
Autres langues étrangères	–	–	–	–	–	–	42 558	0,4	10 636	0,1	53 194	0,5
Manquant	6 264	0,1	–	–	6 264	0,1	22 988	0,2	–	–	22 988	0,2
Total	6 909 970	100	2 125 486	30,8	–	–	9 858 482	100,0	3 796 469	38,51	–	–

Source : recensement général de la population et de l'habitat (RGPH), 1988 et 2002

Tableau 2.2 Répartition de la population selon la langue parlée et la région de résidence en 1988 et en 2002

Langues parlées/ Région de résidence	Dakar	Diourbel	Fatick	Kaolack	Kolda	Louga	Matam	St-Louis	Tamba- counda	Thiès	Ziguin- chor	Total
Wolof												
RGPH 1988												
1 ^o langue parlée	64,2	71,4	33,3	66,0	3,5	71,5	-	31,9	9,5	61,7	7,7	48,3
2 ^o langue parlée	23,8	20,9	43,8	22,5	6,7	15,4	-	13,1	10,0	28,6	27,6	21,9
Total	88,0	92,3	77,1	88,6	10,2	86,9	-	45,0	19,5	90,3	35,3	70,2
RGPH 2002												
1 ^o langue parlée	66,0	78,1	30,8	69,2	5,9	68,2	4,2	43,0	9,1	64,7	9,1	50,3
2 ^o langue parlée	24,2	18,2	48,1	23,5	10,0	19,0	3,4	13,4	12,0	28,3	36,1	22,1
Total	90,2	96,3	78,8	92,7	15,9	87,2	7,6	56,4	21,1	93,0	45,2	72,3
Pular												
RGPH 1988												
1 ^o langue parlée	17,6	6,2	8,6	18,7	50,7	24,9	-	61,2	47,9	8,8	9,1	23,6
2 ^o langue parlée	6,7	0,6	1,2	2,9	8,1	1,9	-	5,7	12,3	1,4	3,0	4,4
Total	24,3	6,8	9,8	21,6	58,8	26,8	-	66,9	60,1	10,2	12,0	27,9
RGPH 2002												
1 ^o langue parlée	12,9	4,7	7,9	17,0	52,9	28,0	89,7	52,2	50,1	7,8	7,9	24,0
2 ^o langue parlée	2,5	0,7	0,8	1,9	5,8	1,8	4,0	3,2	8,1	1,5	1,2	2,6
Total	15,4	5,4	8,7	19,0	58,8	29,8	93,7	55,3	58,1	9,3	9,0	26,7
Sérère												
RGPH 1988												
1 ^o langue parlée	7,5	21,4	52,9	9,8	0,3	1,6	-	0,4	2,5	26,5	1,1	12,6
2 ^o langue parlée	1,6	1,1	2,3	1,0	0,0	0,1	-	0,1	0,2	1,2	0,1	0,9
Total	9,1	22,5	55,2	10,8	0,3	1,6	0,0	0,5	2,7	27,7	1,2	13,5
RGPH 2002												
1 ^o langue parlée	7,0	16,4	55,5	8,9	0,6	2,1	0,2	0,3	2,9	24,4	0,8	11,4
2 ^o langue parlée	1,9	2,0	2,8	1,5	0,1	0,1	0,0	0,1	0,2	1,9	0,3	1,3
Total	9,0	18,4	58,3	10,3	0,7	2,2	0,2	0,4	3,1	26,3	1,1	12,7
Diola												
RGPH 1988												
1 ^o langue parlée	3,8	0,1	0,3	0,6	5,5	0,1		0,3	0,5	0,6	59,4	5,0
2 ^o langue parlée	1,4	1,4	0,1	0,3	2,0	0,1	0,2	0,2	0,2	0,4	8,1	1,3
Total	5,2	1,5	0,4	0,8	7,5	0,2	0,2	0,5	0,6	1,0	67,6	6,3
RGPH 2002												
1 ^o langue parlée	3,5	0,1	0,3	0,4	4,4	0,1	0,0	0,3	0,4	0,6	56,8	3,7
2 ^o langue parlée	0,7	0,0	0,1	0,1	0,7	0,0	0,0	0,1	0,0	0,2	5,6	0,5
Total	4,2	0,1	0,4	0,5	5,1	0,1	0,1	0,4	0,4	0,8	62,4	4,2
Manding												
RGPH 1988												
1 ^o langue parlée	1,9	0,2	2,8	1,3	25,0	0,1	-	0,2	17,3	0,6	11,4	4,7
2 ^o langue parlée	0,6	0,0	0,4	0,2	13,3	0,1	-	0,1	2,5	0,1	12,4	2,2
Total	2,6	0,2	3,2	1,5	38,3	0,2	-	0,3	19,8	0,7	23,8	6,9

Langues parlées/ Région résidence	Dakar	Diourbel	Fatick	Kaolack	Kolda	Louga	Matam	StLouis	Tamba- counda	Thiès	Ziguin- chor	Total
RGPH 2002												
1 ^{er} langue parlée	1,9	0,1	3,1	1,3	23,1	0,1	0,0	0,2	16,1	0,6	14,6	4,4
2 ^{ème} langue parlée	0,6	0,0	0,4	0,2	11,2	0,0	0,0	0,1	2,3	0,2	10,4	1,7
Total	2,5	0,2	3,5	1,5	34,3	0,1	0,1	0,3	18,3	0,9	25,0	6,1
Sarakholé-Soninké												
RGPH 1988												
1 ^{er} langue parlée	1,0	0,1	0,3	0,5	1,7	0,0	-	2,5	10,7	0,2	0,5	1,3
2 ^{ème} langue parlée	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	-	0,2	1,4	0,1	0,1	0,2
Total	1,2	0,1	0,3	0,5	1,9	0,1	-	2,6	12,1	0,3	0,5	1,5
RGPH 2002												
1 ^{er} langue parlée	0,5	0,0	0,1	0,1	0,7	0,0	4,8	0,2	9,0	0,1	0,1	1,0
2 ^{ème} langue parlée	0,1	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,5	0,0	1,0	0,0	0,0	0,1
Total	0,6	0,0	0,1	0,2	0,9	0,0	5,4	0,3	10,0	0,1	0,2	1,1
Autres langues locales												
RGPH 1988												
1 ^{er} langue parlée	3,7	0,6	1,7	3,1	13,2	1,7		3,5	11,6	1,5	10,7	4,4
2 ^{ème} langue parlée	0,9	0,1	0,2	0,3	0,8	0,4		0,5	2,6	0,4	3,0	0,8
Total	4,6	0,7	1,9	3,3	14,1	2,1		4,0	14,2	1,9	13,7	5,2
RGPH 2002												
1 ^{er} langue parlée	3,6	0,3	1,9	2,6	11,7	1,2	0,6	3,1	11,6	1,2	9,4	3,8
2 ^{ème} langue parlée	1,1	0,2	0,4	0,4	1,5	0,3	0,3	0,9	2,4	0,5	2,8	0,9
Total	4,7	0,5	2,3	3,0	13,2	1,5	0,9	4,0	14,0	1,7	12,2	4,7
RGPH 2002												
Langues africaines												
1 ^{er} langue parlée	1,4	0,0	0,1	0,2	0,2	0,0	0,0	0,1	0,5	0,1	0,3	0,4
2 ^{ème} langue parlée	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Total	1,7	0,0	0,1	0,2	0,2	0,0	0,1	0,1	0,5	0,1	0,3	0,5
Langues non africaines												
1 ^{er} langue parlée	0,4	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,3	0,1
2 ^{ème} langue parlée	0,4	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,2	0,1
Total	0,7	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,5	0,2
Arabe												
1 ^{er} langue parlée	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
2 ^{ème} langue parlée	0,4	0,3	0,2	0,3	0,2	0,4	0,3	0,3	0,1	0,4	0,2	0,3
Total	0,6	0,3	0,3	0,4	0,2	0,5	0,3	0,4	0,2	0,5	0,3	0,4
Français												
1 ^{er} langue parlée	2,3	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,3	0,1	0,2	0,5	0,6
2 ^{ème} langue parlée	20,7	2,9	3,2	2,5	5,7	4,3	2,8	12,3	3,1	7,4	12,0	8,8
Total	23,0	3,0	3,2	2,6	5,8	4,4	2,8	12,5	3,2	7,6	12,5	9,4

Source : recensement général de la population et de l'habitat (RGPH), 1988 et 2002

TEXTES DE CHEIKH ANTA DIOP

(Tirés de son article « Comment enraciner la science en Afrique ».)

physique. Le vide physique n'est pas le vide métaphysique de la physique classique. Même en l'absence de photons, l'énergie du « vide » est considérée comme différente de zéro.

On peut considérer le vide comme un système comportant un nombre illimité de particules virtuelles qui constituent une espèce de réservoir, d'où les particules réelles émergent.

Ce milieu (le vide) interagit avec la matière, et il y a déjà plusieurs phénomènes qui ne peuvent être expliqués autrement que par cette interaction. La matérialisation, par exemple, d'un photon dans le vide demande sa participation à ce processus. En 1947, LAMB et RUTHERFORD avaient observé un déplacement léger de certains niveaux énergétiques de l'atome d'hydrogène. L'électrodynamique quantique explique ce phénomène par une interaction de l'électron avec le vide (il y a d'autres facteurs, en plus de cette interaction). Une augmentation du moment magnétique de l'électron ne peut s'expliquer que par la polarisation du vide. Le vide se polarise en général dans l'entourage des particules élémentaires. Les champs matériels remplissent l'espace, comme le présentait FARADAY. L'espace non plus n'a pas de sens sans les champs matériels, selon la relativité générale, ou encore, on peut le considérer comme indissolublement lié avec un milieu matériel d'où « émergent » les particules et où elles « retombent », dans les transformations qui caractérisent les formes de la matière.

SUR LA QUANTIFICATION DE L'ESPACE ET DU TEMPS.

L'espace et le temps sont-ils continus, ou quantifiés ? Pendant les dernières quarante années on a posé à plusieurs reprises le problème. Différents physiciens (AMBARTSOUMIAN, IVANENCO, HEISENBERG, et d'autres encore) ont proposé, pour résoudre des problèmes différents, de considérer l'espace et le temps comme discontinus, comme constitués de quanta discrets. On a même proposé un quantum d'espace égal à 10^{-13} cm, et un quantum de temps égal à 3×10^{-24} s.

Les particules élémentaires sont des entités discrètes. Elles sont, de plus, caractérisées par un nombre de grandeurs discrètes (masse, charge, spin, moment cinétique et magnétique, etc.). Mais les particules élémentaires peuvent être considérées comme des quanta d'un champ matériel continu et elles sont, de plus, liées entre elles par des interactions multiples qui se propagent d'une manière continue dans l'espace et dans le temps.

La matière est donc caractérisée par l'unité du continu et du discontinu. Pourquoi l'espace et le temps seraient-ils seulement discontinus ?

IV. THÉORIE DE LA RELATIVITÉ RESTREINTE ET GÉNÉRALE

ESPACE ET TEMPS ABSOLUS DE LA MÉCANIQUE CLASSIQUE DE NEWTON.

L'univers est fait de matière et de mouvement et ce mouvement s'accomplit dans l'espace et le temps.

L'espace euclidien est l'espace de la physique classique. Il est indépendant du temps et de la matière. Il est isotrope. Il n'existe qu'une seule métrique en tous les points d'un univers euclidien quelle que soit la densité locale de la matière et son état de mouvement au point considéré.

cakeef gi. Wëyëñ ug gestucakeef bokul ak wëyëñ ug jëlëcakeef gu gestucakeef gi ñu laf. Fu ay cëñeërsi nekul sax, téréwul katan ug wëyëñ gi japees na ne tusal lu fa.

Manees naa jape wëyëñ gi ne ag yab gu ëmb lim bu dul jéex ci ay dogatiit yu'y « diki », yu nek xeet u menn saxx mu dogatiit yu dëgdëg yi (yu saku yi) di fitéé (di géné).

Barab boobu niki wëyëñ da' y jëfënte ak dara ji, ba tax am na xaat féëñféëñ yu bari yu ñu manul la leeral lu dul bees tukee ci jëfënte boobu. Niki cëëñeërsi su'y darawu ci (a)g wëyëñ laaj na wëyëñ gi bok ci jëf ji; ci 1947 LAMB ak RUTHERFORD nemikuwoon nañu toxute lu tuuti lu ay deele'y katan i xaree-fulyoon u jurdox. Mbëjdooleel (mbëjdoxal) dogatal da na leeral féëñféëñ boobu ci jëfënte'b mbëjfejal ak wëyëñ gi (am na yaneen defkat yu yoku ci jëfënte boobu, wara leeral féëñféëñ bi).

Yoku'g diir lasiyaral bu mbëjfejal maneesu koo leeral lu dul ak dotu'b wëyëñ. Li ci ëp, wëyëñ gi da fa dotu ci areem i dogatiit bennal yi. Tool yu daraal yi ñoo fees jaww ji ci ni ko FARADAY foogewoon. Jaww ji (y) it amul maana bu ñu daxxe tool yu daraal yi, la faramface'b kajuteef yaatu wax; wala manees na koo jape (moom jaww) ne maneesu koo tagale ak barab bu daraal bu dogatiit yu'y fitéé di ci delu di suux (daanu; rot) ci sopiku yi mandargaal bind i dara ji.

CI DOGATALIIN U JAWW AK JAMONO.

Jaww at jamono ndax ay dogadiku la ñu wala ndax ay dogatal la ñu? Ci nëntfuk i at yu mujj yi laaj boobu dik na ay yoon i yoon. Gestucakeefkat yu bari (AMBARTSOUMIAN, IVANENCO, HEISENBERG, ak ñaneen) nee nañu bu ñu bëgee man na génn ci (wacce) jafejafe yu bari deesa wara jap ne jaww ak jamono da ñoo nek ay dogatal yu xajaloo, da ñoo doguwu.

Demees na sax ba teg dogatal u jaww wu yam ak 10^{-13} cm (fuk katan yeestus fuk ak ñatt téémééral ub metaral) ak dogatal u jamono wu yam ak 3×10^{-24} s (ñatt ñu barile ko fuk katan yeestus naarfuk ak nënt walaatal saa (seconde).

Dogatiit bennal yi jëmm yu dogatu la ñu. Teg ca mandargawoo nañu ab lim i dayo (magaay) yu daggu (laf, sëf, ëcc, diir u randu, ak diir u lasiyaal...). Waaye dogatiit yu bennal yi manees na léen na jape ne ay dogatal yo'y tool bu daraal te doguwul, teg ca jëfënte yu bari seen di gënte jotale na léen, jëfënte yo'y séen ub dox ci jaww ji ak jamono ji doguwul.

Kon mandarga'm dara ji moodi, dogu ak dogoodiku benn la ñu. Lu tax kon jaww ji ak jamono ji di dogu rek ?

IV. FARAMFACE KAJUTEEF GU XAT AK GU YAA

JAWW AK JAMONO YU AJUWUL CI DARA, YOY METKANIK GU ÑU LAF GI GOG NEWTON.

Mboole'm cakeef gi, dara ji ak u(b) jalaxu ñoo dëpaloo nek ko; jalaxu boobu ci jaww ji ak jamono ji lay ame. Jaww i « EUCLIDE » mooy jaww in jängumcakeef mu ñu laf mi. Ajuwul ci jamono ak dara (ji). Xebbla'm yép a bok u melo. Mboole'm cakeef gu (Euclidal) ëkliidal wenn nattiin rek la am ak barab bees ci man di tollu ak nu fa dara ji man di tare ak nu fa'ab jalaxoo' m mam di deme.

La matière et le temps n'apparaissent pas dans le tenseur métrique fondamental ⁽¹⁾ de l'espace euclidien. C'est une conséquence de la définition d'un temps universel absolu, qui serait le même pour tous les « habitants » du cosmos, pour tous les systèmes de référence et qui implique la transmission instantanée à vitesse infinie, donc supérieure à celle de la lumière, des interactions de la matière.

L'indépendance du temps par rapport à l'espace est également exprimée par les transformations classiques de GALILÉE, où les composantes de l'espace se transforment selon des formules précises, et où la composante du temps reste invariante. A la base de ces transformations se trouve toujours l'hypothèse erronée — comme le montre la relativité — de l'action instantanée à distance.

NEWTON dans ses « *Principia* » donne de l'espace et du temps absolus les définitions suivantes :

« L'espace absolu, sans relation aux choses externes, demeure toujours similaire et immobile. »

« Le temps absolu, vrai et mathématique, sans relation à rien d'extérieur, coule uniformément et s'appelle *durée*. »

A l'espace absolu est lié un système privilégié de référence, l'éther, par rapport auquel on pourrait vérifier le mouvement absolu ou le repos absolu et enfin les lois fondamentales de la mécanique classique c'est-à-dire la science modèle au XIX^e siècle.

Espace absolu et temps absolu, indépendant de la matière et de son mouvement. Vitesse infinie des interactions, liée à l'espace et au temps absolus. Voilà les propriétés de Dieu, reflétées dans l'espace et dans le temps, les organes par lesquels, selon NEWTON, il réalise son omniprésence dans le monde, et saisit instantanément l'écoulement des événements.

UNITÉ DE L'ESPACE ET DU TEMPS : LE POINT DE VUE DE LA RELATIVITÉ.

Il a toujours existé en physique des systèmes de références privilégiés :

- la terre pour ARISTOTE et PTOLÉMÉE dans l'antiquité et au moyen âge aussi ;
- le soleil pour COPERNIC ;
- L'espace absolu de NEWTON garanti du relativisme galiléen, donc de la physique classique.

Mais les équations de MAXWELL, dont les ondes électromagnétiques sont des solutions particulières, ne sont pas invariantes par rapport aux transformations de GALILÉE, et donnent des valeurs différentes pour la vitesse de la lumière, aux différents systèmes de référence ; il devenait nécessaire de chercher un système absolu, l'éther, identifié à l'espace absolu, par rapport auquel les équations de MAXWELL seraient invariantes.

(1) Voir p. 214.

Dara (ji) ak jamono (ji) du ñu feeñ ci dendu'g nattukaay (gi) lalū (1), gu jaww i ëkliid. Looloo ñgi tukee ci ni ñu wara dégé jamono ju mboolecakeefal ju ajuswul ci dara ; te nek jenn jamono ji ci ñi dëk ñep ci mboolecakeef gi ak ci tabaxi xamikaay yép, te laaj joxlante fi saa si' b jëfënte b dara ji, ak gaawaay bu gapoodiku, di kon (gaawaay) bu ép bob leer. Ñaka jote dara'g jamono ak jaww, sopikuwaay i GALILÉE yi ñu laf wone nañu ko, ci kaw doonal jaww yi da ñuy sopiku jaar ci tēnk yu wér, waaye doonal ub jamono bi moom du sopiku. Li lāl sopikuwaay yoo yu moo di li ñu foog te du dëgg ne (ni ko kajutef wonee) jëf man naa agsi fi saa si fa mu jem ak lu sorisori, maanaa'm ci lu yeese bep diir bu am ub dayo lu bonbon ba ñu di ko mana natt.

NEWTON joxe na ci téree'm bu tudd « Principia » déégiin i jaww ak jamono yi ajuswul ci dara yi :

« Jaww ju ajuswul ci dara, joteswul dara ak yëf yi ci biti day dupikoo ci bop am wax tu wu nek, te ne degg. »

« Jamono ju ajuswul ci dara, jamono joj dëgg dëgg di joj matematik, ju joteswul dara ak lu ne ci biti day tuuru maasale ; ñu tude koag yág. »

Jaww ju ajuswul ci dara méngoo na ak tabaxi rāñikaay gu ñu ber, ni ki (« ether ») eteer, gu tax wareesoon a man a biral ne jalaxu bu ajuswul ci dara wala tekeeral ju ajuswul ci dara nek nañu di lu am dëggdëgg, gu tax(y) itam wareesoon a man a biral ate yi lāl metkanik gu ñu laf gi, moom mi (2) doon nday ji xamxam ci XIX^e xarnu (ci fuk i xarnu ak juroom ñeeteel).

Jaww ju ajuswul ci dara ak jamono ju ajuswul ci dara, bok ajoodiku ci dara ji ak ub jalaxoo'm ; gaawaay u(b) jëfënte yi bu gapoodiku tukee ci déégiin u jaww ak jamono yu ajuswul ci dara, jiko'y yalla yaa ngoogu di lerax ci jaww ji ak ci jamono ji ne ci (a)b séétu ; ci xalaatal NEWTON ñooy jotalikukaay yi yalla di dajäle ag teeswee'm ci adina te di ko yëgë fi saa si tuuru' b xewxew yi.

BOK DI BENN UG JAWW AK JAMONO : XALAATUL XAMXAM U KAJUTÉÉF.

Na ka jekk njangumcakeef gi dafa mas di am tukeel-natt (3) gu ñu ber.

ARISTOTE ak PTOLÉMÉE, ca añaam ña, suuf si la ñu jëloon. (Suuf la ñu japoon ne mooy digg mboolecakeef gi ba tax dees daan natt nu ko dara sorée ; janta bi mbaa bidis yi... tus bi soriaay angi tambaleoon ci moom mi di suuf si, di digg ub mboolecakeef gi) ; ci jamono'y al yu digdóomu ya (y) it suuf la ñu jaloon.

Kopernik (COPERNIC) jantà bi la jaloon, NEWTON jaww ju ajuswul ci dara la jaloon kajuteef ug galilee ni ki jangumcakeef mi ñu laf firndeel (4) ko.

Waaye yamale'y MAXWELL, gawéelu mbejxëcc yi séen i tusal yu wéet la ñu, te da ñuy sopiku ci sopikuwaay yi GALILÉE, teg ca di joxe dayo yu wuute « pur » (5) gaawaay u leer gi ñu jéléé tukeel ci natt yu wuute. Moo tax ba ñu waroon na wut tukeel natt gu ajuswul ci dara gog yamale'y MAXWELL du ñu ci sopiku, ñu tude ko eteer (éther) mbaa jaww ju ajuswul ci dara ndax benn la ñu, ñoom ñaar.

(1) Voir p. 215.

(2) mi et non gi < de andandoo gu
ou bi < xamxam bu
ou ji < de nday ji.

(3) C'est-à-dire mot à mot le point de départ de toutes les mesures, le système d'axes par rapport auxquels on évalue les distances fi natt yép di tukée, wala di tambalee, wala di doore, la traduction andandooxamikaay ou andandoo rañikaay se voulait littérale.

(4) Il eût été plus correct d'écrire firndeal au lieu de firndeel avec assimilation progressive du a par le e ; cette remarque est valable pour toutes les formes similaires rencontrées dans ces textes.

(5) Terme déjà introduit par l'usage populaire.

COSMOLOGIE.

Selon la géométrie riemannienne, le caractère fini ou infini d'un espace dépend de sa courbure. Un espace à courbure négative ou nulle est infini. Un espace à courbure positive, au contraire, a un volume fini. Et comme le contenu matériel de l'espace physique rend sa courbure positive, on peut conclure, en extrapolant, que l'univers relativiste est fini. En 1917, EINSTEIN avait déjà tiré de telles conclusions, en considérant un univers ayant une densité de masse moyenne approximativement constante.

Dans un tel univers, la lumière qui est de l'énergie et qui est donc pesante comme la matière est déviée par attraction quand elle entre dans le champ de gravitation des grandes masses que constituent les autres étoiles. L'attraction est d'autant plus forte qu'il s'agit d'une naine blanche, d'une étoile à neutrons ou d'un trou noir où la lumière reste piégée. Il s'agit de trois stades différents d'évolution d'une étoile correspondant à trois degrés différents de dégénérescence de la matière.

Lorsque, dans une étoile qui a « brûlé » la plus grande partie de son hydrogène par fusion en hélium, l'équilibre est rompu en faveur des énormes pressions extérieures, l'étoile s'effondre et la matière résiduelle se condense et peut passer successivement par les trois étapes citées ci-dessus : dans la matière constitutive de la naine blanche le cortège électronique des atomes n'existe plus. Tous les électrons sont agglutinés au noyau (1). Lorsque la pression est plus forte un tel amas se transforme en étoile à neutrons (densité plus forte encore), puis en trou noir avec une densité infinie. Alors la lumière émise est retenue par le champ de gravitation et ne peut pas rayonner.

Le modèle de l'univers en expansion.

Le modèle de l'univers en expansion est fondé sur le décalage du spectre des étoiles lointaines vers le rouge par un effet DOPPLER-FITZAU réel et non pas seulement apparent. Ce qui a permis de dire que l'univers est en élan, les masses les plus éloignées étant les plus accélérées : étoiles, pulsars, quasars.

Le quasar le plus lointain observé jusqu'ici est à 9 milliards d'années-lumière et voyagerait depuis les premières fractions de seconde qui ont suivi le premier « Bang », l'univers serait aussi plus vieux que prévu mais la matière cosmique solide datée jusqu'ici ne révèle qu'un âge de 5 milliards d'années.

Si ces masses devaient un jour rebrousser chemin on aurait affaire à un univers en pulsation.

(1) Pour une matière aussi condensée, le volume d'un dé à coudre pèse quarante tonnes.

TABAXUWIIN U MBOOLEMSOSU GI.

Siwomitri wu RIEMAN tēral ne gapu wala gapoodiku'g jaww mi ngi aju ci melo'w lēmbiin am. Jaww ju aw lēmbiin am yēés tus (1) mbaa mu tusal (2) day gapoodiku. Jaww ju aw lēmbiin am ēp tus (3) kēmbaay am day gapu. Te ginaaw d'ira ji jaww i cakeef gi ēmb tax na ba aw lēmbiin xugi (ēp tus), manees na cee tibe saral ne mboolemcakeef ug faramface' b kajuteef dafa gapu. Ci at um 1917 EINSTEIN amoon na xaata xalaat yu mel nīi ; mi ngi tūkeewoon ci mboolemcakeef gu taraay ub laf am yamaay ba manees a jape taraay boobu ab saxsax (ne du toxu). Ci biir mboolemcakeef gu mel noonu leer ki di katan moomit ba tax mu am ub diisaay ne dara ji, day sēl jad u yoon am ndax ub ñodente, bu dugée ci tool ub wégēntē' b laf yu mag yi deme ne bidiw yi ; xēcc bi ci la'y ēpe doole bu laf wi'y xētēntē ak leer gi ko romb dee duuñ bi weex, mbaa bidiw ub sēful, wala pax mu ñuul, mom leer gi da ca'y faf des dootul man na gén. N'att i toluwaay'a ngi noonu yu toflantante ci mag ug bidiw méngoo ag n'att « dégeré » yu ēpēnte ci gali'g dara ji.

Bu bidiw lākee li ēp ci ngélaw ul jurndox am, ruyal ko mu dik di « eliyom » (hélium), doole'y naj yu mag yi joge ci biti di naj jēme bir da ñu'y toxal jēngadigi, bidiw bi rēs ; dara ji ci des gēn fee way, gēn fe danku ba man na jaar ci melow dara ji def duuñ bu weex : tof um mbējfejal i xareefulwoon gi amatul. Mbējfejal yēp da ñoo ñassi ci saal ub xarēefulwon bi. Dara ju waye noonu ndagiit su ci tolloo ag def ub « dee » bi ñu'y ñawe am na diisaay ub ñent fuk i « ton », bu naj bi jokūwaatee jāl ub laf bu deme noona sopiku bidiw ub sēful ndax mbējfejal yi da ñu'y dajē'g sēfna yi (porolong = proton) jēfēntē ag ñoom sopi léén ay sēful ba dara ji teew jēp sopiku di ay sēful i kese ; ba tax taraay ub dara ji gēn fe yokoo ti ; bu naj bi gena tee yoku dara ji gēn a ti fee way, gēn a ti fee danku ba dik di li ñu tude pax mu ñuul. Leegi tarray ub dara ji amatul ub gap ba tax leer gu romb ci arem gi, pax mi manx ko du man na jall, wutu baneen barab ci jaww ji bu ñu ko y manaata jisē. Biir pax mi (y) i leer gu ci judoo day lemb ba deluwaat fa mu jogewoon du man na gēnn bees di ko jis fenn ci jaww ji. Kon nak barab bi tollo ak pax mi ci jaww ji day ñuul ndax genn leer manu faa joge tabi ci bēt ub xoolkat.

Mboolemcakeef gu'y xélu (mboolem nekeel gu'y xelu).

Tēn ub mboolemcakeef gu'y tawiku ñi ngā ko tibe ci toxutel cēēñéerwāsār, wuti barab bu xonxa ba, gu bidiw yu sori yi. Bidiw yooyu bēés tasēé sēén cēénéér wēsāral ko barab bi ñu waroon na tollu du ñu fa nek, da ñu'y dem féēnuji ci ndééjoor fu gēna sori féés léén sēntuwoon, gēna jégé barab bi cēénéér lu xōñxa li tollu. Yaram wu'y xélu ci jaww ji wu nek, bidiw mbaa lanéén, leer gi'y tūkee ci moom noo nu la'y toxoo, toxuwiin u léér woowu la ñu tude sabab i DOPPLER-FITZAU ; ginaaw toxu googu leer gi toxu am na ci dēg dēg du lees jeeneer, moo tax ba deesi wax ne mboolemcakeef gi day xélu, yaram wu laa gena sori gēn la xiir : mu'y bidiw, mbaa ab wēxkat (pulsar), wala ab xawdibidiw (quasar = quasi star) xawdibidiw bi gēna sori, bi ñu jota jis ba tay mi ngi nu dande juroom ñent i milliards ci at i leer ; te ma nga dal kon di tuki noonu ci jaww ji, li ko dale ca walaat i sa ya téguswoon ca « Bang » bu jēk ba, ba ci sunu jonn i tay jii. Su lép

(1) Mooy lēmbiin wu dóox du tēju kon day gapoodiku.

(2) Mooy talli wu maasale, day gapoodiku.

(3) Mooy lēmbiin wu xung day wara tēju, looloo'y tax kēmbaay am di gapu.

Les défenseurs du modèle de l'univers en expansion supposent que la température s'étant élevée dans la matière condensée d'abord en une immense boule, une explosion se produisit il y a environ 5 milliards d'années et les morceaux de matière témoin de l'événement en l'occurrence les galaxies continuent encore sous nos yeux leur fuite éperdue.

La température qui régnait au sein de la matière au moment de l'explosion aurait permis la création d'antimatière qui s'est éloignée de la matière par effet de poêle pour aller former des anticosmos à des distances qui pétrifient l'imagination.

Le rayonnement isotrope K3 (trois degrés) découvert et qui remplit tout l'espace cosmique aurait été émis quelques minutes après ce premier bang (GAMOW).

Les frontières connues de l'univers ne cessent de se déplacer. Le diamètre de notre galaxie est de l'ordre de 10 000 années-lumière mais elle fait partie elle-même d'un amas de galaxies d'un diamètre de 50 000 années-lumière. Les nébuleuses les plus lointaines se trouvent à 1 billion d'années-lumière. Notre galaxie seule rassemble 100 billions d'étoiles environ, et on a photographié jusqu'à présent 100 000 000 de galaxies (Mont Palomar, U. S. A.). On en vient à considérer les galaxies comme les molécules d'un gaz remplissant l'univers. Ces quantités de matière inimaginables sont organisées en une « hiérarchie » qui va de la molécule jusqu'aux galaxies, aux amas de galaxies, aux métagalaxies et probablement les systèmes d'hypergalaxies, des hyper-métagalaxies et ainsi de suite. Où est la fin de cet univers où rien n'est immobile où les étoiles naissent et se détruisent sous nos yeux ?

Les modèles cosmologiques ne peuvent avoir qu'une signification, une vérité peut être locale. Un univers fermé par exemple peut signifier que la partie de l'univers accessible à nos observations et qui à une courbure positive peut être considérée comme fermée, « comme une certaine boule » locale dans un espace tridimensionnel à courbure variable qui n'est ni parfaitement sphérique, ni parfaitement fermée.

Le problème de l'infinité de l'espace et du temps est un problème qui sort des possibilités de la science expérimentale. C'est un problème philosophique qui doit être posé en termes philosophiques.

D'après HAWKINS, il pourrait exister de petits trous noirs de densité infinie, de la dimension d'un astéroïde et qui se seraient formés dans les premières fractions de seconde de la vie de l'Univers. Leur masse pourrait constituer « la masse manquante » pour que l'univers soit fermé.

A. A. JACKSON et M. P. RYAN (Université du Texas) pensent que ce que l'on a appelé le météorite du « Tunguska » (tombé en U. R. S. S. au début du siècle) pourrait bien être un trou noir, un trou noir de poids variant entre 10^4 et 10^{16} tonnes, et d'une largeur ou d'un diamètre d'environ quelques angströms. Si un tel trou noir entre dans l'atmosphère terrestre avec une vitesse de 30 km/s, il produit le même effet qu'une bombe atomique de 20 mégatonnes. Il est si mince que sa trace reste imperceptible mais sa densité infinie lui permet de traverser la terre de part en part semblable à un caillou tombant au fond d'un liquide. S'il en avait été ainsi (étant donné le point d'impact), il serait sorti par l'Atlantique (pour continuer sa course éperdue dans l'espace) et n'aurait pas manqué d'y provoquer une tempête que les navires qui se seraient trouvés dans les parages auraient noté sur leur livre de bord à la date précise.

déméé noonu mboolemcakeef gi gën naa magatt ni ñu ko foogewoon ba leege waaye terewul dara ji joge ci sosoof gi te dëgër masu la joxe lu ép juroom i milliards ci ay at.

Su laf yooyu waroon na bitarñiku benn bes délusi ganaaw, mboolemcakeef doon na nek gu'y wéxx. Ñi gëm tèn ub mboolemcakeef gu'y tawiku jap nañu ne tangaay u dara ji wayoon def benn tēmb bu mag dafa yoku ba tēmb boobu toj def i gaal yu tasaroo ci jaww ji, niki cox i bidiw y ne ba tay ci xël jemul fenn di wéy.

Tangaay wa woon ci biir dara ji agoon na ci dayo bob « safaan ub dara ji » manoon naa saku, ba tax mu sakuwoon ; na ka ko def, dara ji ak safaan (ub) dara ji sabab u kadir : [(poele) (« pol »)] tagale léén, ba safaan (ug) dara ji dem nek ay safaan i sosoof ci soriaay bu am xeel manul la jap ; ceeñeerul wenn melo ci xebla yep, li tud 3^o k, te fees jaww i sosoof gi, bokjikon na ca ceeñeer i saa yu jék ya (GAMOW) tegu ci « bang » ub cosanba.

Dig u mboolemcakeef gi mi ngi dëk ci toxu fi nu ko foogoon. Galen xar ci dig bi'w sunu cox ab bidiw bi war na tollu ci (10 000) fuki juni y at i leer. Waaye sunu cox ub bidiw a ngi bok ci jall ub cox i bidiw bob aw « xarcidig » am juroom fuk juniy at i leer la gude. Niral yi gën a sori ña nga ca juniy juniy milyaar (bi-lyong) yu at i leer. Sunu cox ub bidiw bi rek dajale na lu dem ci tēmër i juniy jun i milyaar (100 billions) yu bidiw. Te ba ci sunu jonn i tay ji portalées na tēmër i milyong (100 000 000) ci cox i bidiw (Mont Palomar, U. S. A.). Ba tax na da ñoo jape leegi cox i bidiw yi ne ay weesooful i xeet u ngelaw lu fees mboolemcakeef gi.

Dayo'y laf yooyu wees lu am xel man na jap da ñoo taxawe ne mbootaay gu teglante, tukee ci weesooful gi jaar ci cox ub bidiw, ak « ginaaw-coxubbidiw » ak « wéesucoxubbidiw », ak weesu ginaawcoxubbidiw mu'y wéy... Fu di gap ub mboolemcakeef gaogu dara taxawul fi ben béréb te nu di ci janoo ak bidiw yi' y judu ak yi y dee ?

Tèn i sossof yi manu ñu teki dara mbaa ñu nek dëg lu dul ci barab bi ñu tolool. Mboolemcakeef gu téju man na teki ne, wall gi sunu' b jus joti ci mboolemcakeef gi, te mu xugi (te aw lēmbiin am ép tus) manees naa jap ne dafa téju, ne barab bu def ab tēmb ci jaww i natt i xebla ju aw lēmbiin am di sopiku, ba tēmb bi du jék lool, teju'g jaww (ji) it du ne rapp.

Porobalem u gapoodiku' b jaww ak jamono weesu na manman u xamxam ub némiku. Porobalem u wutdëg la ba ci woowu jogiin la ñu ko wara seete ; gestukak u americaïn bu tud HAWKINS foog na ne man na am ay fax yu ñuul yu tuuti yu séén ub taraay amul ab gap, ñu tol ne as « judubidiw », te sosoo ca njaalbeen ug mboolemcakeef gi ca walaat i saa yu jék ya.

Séén u laf mankon naa nek « laf wi yéés » ba tax mboolemcakeef gi manul la téju.

A. A. JACKSON ak M. P. RYAN (Université du Texas) foog nañu ne li ñu tude-woon « doj u asamaan u Tunguska » ⁽¹⁾ manoon naa nek pax mu ñuul. Pax mu ñuul muab diisaay am nek digente 10^{14} ak 10^{18} ton ab | y aatuwaay am mbaa ab jaardigam mi ngi tollu ci ay « angström » ⁽²⁾. Bu dugée ci ngelaw li émb suuf ak gaawaay ub fanweer i km/s (30 km/s) moo'g bomb u xareefulwoon bu 20 megaton bu toj ñoo y am. Sew na ba kenn du jis fi mu jaar waaye kon taraay am bu gapoodiku bi da na tax ba day bēt suuf sar mel ne doj wu'y diig ci am ndox ; mi ngi war kon na felle ci gééj ug Atlantik, te kon du ko ñaka sambraaxal def ci duus yo'y gaal i gééj ya tolluwoon ca barab ba du ñu ko man na baña nemiku.

(1) Wi daanuwoon ci U. R. S. S. ci at um 1908 (30 juin 1908).

(2) Angström (tur u nit la) = 10^{-8} cm = fuk, ngoora juroom-ñatt yéés tus.

TABLES DES MATIERES

REMERCIEMENTS.....	2
SOMMAIRE.....	3
INTRODUCTION GENERALE.....	7
Chapitre 1 - REMARQUES PRELIMINAIRES SUR LA SITUATION LINGUISTIQUE EN AFRIQUE.....	16
1.1. La question linguistique en Afrique.....	17
1.1.1. La gestion du potentiel linguistique africain.....	18
1.1.2. Représentation de la dynamique des langues en Afrique.....	18
1.1.3. La bataille linguistique au niveau panafricain.....	19
1.2. Place des langues africaines dans les institutions (sous)régionales.....	21
1.2.1. De l'idée de l'unification linguistique du continent.....	22
1.2.2. L'ACALAN et le défi de la planification harmonieuse des langues.....	24
1.3. Le colinguisme en contexte africain.....	29
1.3.1. Pour un colinguisme au service de l'intégration africaine.....	31
Conclusion.....	40
Chapitre 2 - APERÇU GENERAL DU PAYSAGE LINGUISTIQUE SENEGALAIS.....	42
2.1. Statuts, fonctions et domaines d'usage des langues au Sénégal.....	43
2.1.1. Le statut privilégié du français.....	44
2.1.1.1. Le discours colonial sur les langues nationales au Sénégal.....	46
2.1.1.2. Senghor (1906-2001) et le prétexte du pluralisme linguistique.....	49
2.1.2. La situation des langues nationales.....	52
2.1.2.1. La fonction véhiculaire du wolof.....	54
2.1.2.1.1. Les facteurs de l'expansion du wolof.....	56
2.1.2.1.2. Les médias : une vitrine de la prédominance du wolof.....	60

2.1.2.1.3. Le wolof à l'ère du numérique.....	62
2.1.2.2. Les fonctions identitaire et culturelle des autres langues.....	64
2.2. Des statuts, et après ?.....	65
2.3. Langues nationales et politiques linguistique et éducative au Sénégal.....	66
2.3.1. La problématique de l'intégration des langues nationales dans l'école formelle...	68
2.3.1.1. L'expérience au niveau préscolaire.....	69
2.3.1.2. Les tentatives d'introduction des langues nationales à l'école élémentaire.....	71
2.3.1.2.1. Les classes (non) télévisuelles.....	72
2.3.1.2.2. L'expérience de 2002.....	76
2.3.2. L'éducation non formelle : une alternative pour la valorisation des langues nationales.....	79
2.3.2.1. Les Ecoles Communautaires de Base ou la démocratisation de l'éducation...	79
2.3.2.2. L'alphabétisation et le défi de l'éradication de l'analphabétisme.....	81
2.3.2.2.1. Le Programme d'Alphabétisation des jeunes filles et femmes au Sénégal(PAJEF).....	82
2.4. Des obstacles à la promotion des langues nationales.....	85
2.4.1. Inadéquation entre moyens et ambitions.....	86
2.4.2. L'instabilité des institutions et structures de promotion des langues nationales.....	87
Conclusion.....	88
Chapitre 3 - DE LA DIGLOSSIE A L'EMERGENCE DE LA LITTERATURE ECRITE EN LANGUES NATIONALES.....	91
3.1. La diglossie : une définition en évolution.....	93
3.2. La question des langues africaines dans le monde de la littérature africain.....	96

3.2.1. Divergences autour de l'orientation de la littérature africaine.....	96
3.2.2. La problématique de la définition de la littérature africaine.....	102
3.3. L'hétérolinguisme en contexte africain.....	107
3.4. L'autotraduction : une pratique au cœur de l'évolution de la littérature écrite en langues nationales.....	112
3.4.1. L'autotraduction en contexte africain : l'exemple de Ngugi Wa Thiong'o.....	117
3.4.2. L'autotraduction en contexte sénégalais : la conscience linguistique chez Cheik Aliou Ndao et Boubacar Boris Diop.....	120
3.5. L'émergence de la littérature écrite en langues nationales sénégalaises : le cas du wolof.....	126
3.5.1. L'apport de la traduction à la constitution de la littérature écrite.....	126
3.5.2. La littérature écrite en caractères latins.....	130
3.5.3. Rôle de l'édition dans le développement de la littérature écrite en langues nationales.....	134
3.5.3.1. La collection <i>Céytu</i> et le défi de traduire en wolof les chefs-d'œuvre de la littérature africaine europhone.....	136
Conclusion.....	141
Chapitre 4 - POLITIQUE LINGUISTIQUE ET TRADUCTION AU SENEGAL.....	142
4.1. Traduire dans un contexte colonial : le cas de Cheikh Anta DIOP (1923-1986) ...	144
4.1.1. L'engagement politique et intellectuel de Cheikh Anta Diop.....	146
4.1.2. La traduction comme moyen de déconstruction de l'idéologie linguistique coloniale.....	150
4.1.3. Les postulats traductologiques de Cheikh Anta Diop.....	154

4.2. La traduction comme moyen de sensibilisation et de démocratisation des savoirs.....	156
4.3. Pour une politique de la traduction au Sénégal.....	160
4.3.1. Un plurilinguisme...sans traduction ?.....	163
4.3.2. Des identités ethnolinguistiques à l'identité nationale : quelle place pour la traduction.....	166
4.3.2.1. Traduire pour consolider les acquis démocratiques.....	168
4.3.2.2. Traduire pour décloisonner et libérer les cultures locales.....	173
4.3.2.3. Traduire pour valoriser les minorités linguistiques et culturelles.....	176
4.4. La traductologie en Afrique et au Sénégal : bref état des lieux et perspectives.....	180
4.4.1. Les prémisses d'une discipline naissante.....	182
4.4.2. Traductologie et enseignement de la traduction au Sénégal.....	185
4.4.2.1. Les départements de langues.....	185
4.4.2.2. La filière LEA.....	186
4.4.2.3. Le MATIC.....	187
4.4.2.4. Les langues nationales : grandes absentes des programmes de formation...188	
4.4.2.5. La nécessité de la formation des traducteurs professionnels au Sénégal.....	190
Conclusion.....	192
Chapitre 5 – TRADUIRE LES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES DANS LES LANGUES AFRICAINES : LE CAS DU DROIT ET DE LA SANTE EN WOLOF...195	
5.1. Spécificités des textes de SHS et circulation des savoirs	198
5.2. Langues et circulation des savoirs en contexte africain.....	200
5.3. Pour une circulation des textes de SHS dans les langues africaines.....	207

5.3.1. La traduction : un moyen incontournable pour la circulation des textes en Afrique.....	210
5.3.2. Pour une politique éditoriale en langues africaines.....	212
5.3.3. Pour une démarche interdisciplinaire.....	218
5.4. Le traitement des intraduisibles dans les textes de SHS.....	225
Conclusion.....	232
Chapitre 6 – ETUDE DE CORPUS.....	234
6.1. A propos du corpus.....	235
6.2. Demandeurs, traducteurs et destinataires des traductions.....	237
6.2.1. Demandeurs et traducteurs des textes.....	237
6.2.2. Destinataires et circulation des textes.....	239
6.2.3. Objectifs et méthodologie.....	243
6.3. Des obstacles à l’expression de la modernité scientifique et technique en wolof...244	
6.3.1. Le manque d’outils d’aide à la traduction.....	244
6.3.2. La nécessité d’une normalisation terminologique.....	246
6.4. Analyse des procédés de traduction.....	250
6.4.1. La traduction entre paraphrase et reformulation.....	250
6.4.2. L’omniprésence des emprunts.....	255
6.4.3. La traduction dans la perspective de la communication interculturelle.....	269
6.4.3.1. Le recours à la métaphore et ses différentes fonctions.....	274
6.4.3.2. La traduction des mots de la santé : le cas des maladies.....	282
6.4.3.3. L’usage de l’euphémisme ou l’impact de la culture cible sur la traduction.....	286
	391

6.4.4. Traduire les textes juridiques : quelles stratégies adopter ?	294
6.4.4.1. L' « impossible » équivalence optimale.....	300
6.4.4.2. L'approche problématique du lexique institutionnel.....	304
6.4.4.2.1. Traduction + « report » : une solution aux écarts sémantiques	314
6.4.4.2.2. Report pur et simple ou degré zéro de traduction	321
6.4.5. La nécessité de la construction du corpus conceptuel des langues nationales.....	326
6.4.5.1. Le traducteur face aux enjeux socio-politiques des concepts : l'exemple de « démocratie »	326
Conclusion.....	337
CONCLUSION GENERALE.....	338
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	343
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	376
ANNEXES.....	380
TABLE DES MATIERES.....	386